Institut national de recherches archéologiques préventives

Inrap

Rapport de fouille

Saint-Marcel, Indre, rue des Courattes

Des occupations gauloises et antiques sur le plateau des Courates

sous la direction de

Philippe Salé

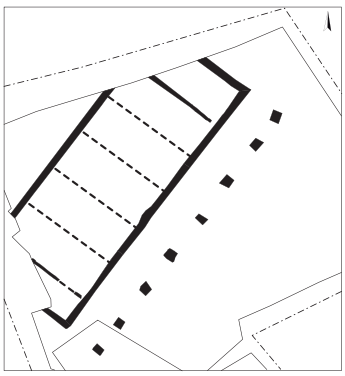

© Nicolas Holzem, Inrap

Inrap Centre-Ile-de-France
Novembre 2015

Institut national de recherches archéologiques préventives

Inrap

Rapport de fouille

Code Inrap F106990 | Système d'information RGF93 | Arrêté de prescription SRA 14/0055 | Opération archéologique n° OA 0610475 | Nr site 36 200 099AH | Code INSEE 36 200

Saint-Marcel, Indre, rue des Courattes

Des occupations gauloises et antiques sur le plateau des Courates

sous la direction de

Philippe Salé

par

Philippe Salé
Sandrine Bartholome
Thomas Boucher
Jacky Despriée
Francesca Di Napoli
Monique Dondin-Payre
Alexandre Fontaine
Laurent Fournier
Alix Fourré
Sylvia Jouanneau-Bigot
Victorine Mataouchek
Sébastien Millet
Céline Villenave

avec la collaboration de

Béatrice Marsollier

Inrap Centre-Ile-de-France
Immeuble «Les Diamants»
41 rue Delizy, 93692 Pantin cedex
Tél. 01 41 83 75 30, centre-ile-de-france@inrap.fr
Centre Archéologique de Tours
148 avenue Maginot, 37100 Tours

Novembre 2015

Sommaire

I. Données administratives, techniques et scientifiques

8 **Fiche signalétique**
9 **Mots-clefs des thésaurus**
10 **Intervenants**
12 **Notice scientifique**
13 **Localisation de l'opération**
14 **Arrêté de prescription et cahier des charges**
18 **Arrêté de désignation**
19 **Autorisation de fouille archéologique**
21 **Autorisation de prospection au détecteur de métaux**
23 **Projet Scientifique d'Intervention**

II. L'opération archéologique

34 **Introduction**

37 **1. Le contexte naturel**

37 **1.1 Topographie et géologie.**
38 **1.2 Un sondage profond au sud de la parcelle.**

40 **2. Le contexte archéologique**

40 **2.1 Bref historique de l'agglomération de Saint-Marcel**
44 **2.2 Le plateau des Courates**
46 **2.3 Le diagnostic préalable à notre intervention**

48 **3. Le cadre de l'opération**

48 **3.1 Les contraintes et les moyens**
49 **3.2 Méthodes de fouilles et d'enregistrement des données**
49 3.2.1 Méthodes de fouille
49 3.2.2 L'enregistrement des données

50 **4. Présentation générale des vestiges**

53 **5. Des sépultures du second âge du Fer (par C. Villenave)**

53 **5.1 Méthodologie**
53 5.1.1 Sur le terrain
54 5.1.2 En laboratoire

56 **5.2 Résultats de l'étude**
56 5.2.1 L'organisation spatiale des sépultures
57 5.2.2 Caractéristiques des fosses
58 5.2.3 Les comblements
59 5.2.4 Les modes de dépôt
60 5.2.5 Espaces de décomposition
61 5.2.6 Éléments de datation
61 5.2.7 Caractères biologiques
62 **5.3 Bref état des connaissances**
62 5.3.1 Une posture « trans-chronologique »
63 5.3.2 Des pratiques funéraires récurrentes qui n'interdisent pas les particularismes
64 5.3.3 Un recrutement sélectif
64 5.3.4 Les sculptures de personnages accroupis dans le Berry
66 **5.4 Éléments de synthèse pour la phase 1**

67 **6. Une occupation de La Tène finale à la fin du Ier s. av. J.-C (phase 2).**

67 **6.1 L'ensemble 1**
70 **6.2 Deux fossés en zone 2**
72 **6.3 D'autres vestiges attribuables à la phase 2 ?**
74 **6.4 Éléments de synthèses pour la phase 2**

75 **7. Deux niveaux de circulation successifs (phases 3 et 4)**

75 **7.1 Phase 3 : décaissement et construction d'un niveau de circulation**
78 **7.2 Une nouvelle voie en phase 4**
82 **7.3 Quelques vestiges erratiques attribuables aux phases 3 ou 4**
84 **7.4 Éléments de synthèse pour les phases 3 et 4**

85 **8. Phase 5 : une extension de l'agglomération ?**

85 **8.1 La construction d'un bâtiment à portique, l'ensemble 3**
85 8.1.1 Le portique
88 8.1.2 Le corps principal du bâtiment
91 8.1.3 Les sols à l'intérieur de l'ensemble 3
95 8.1.4 Les vestiges extérieurs liés à l'ensemble 3
97 8.1.5 Éléments de synthèse pour le bâtiment à portique
99 **8.2 Un nouveau réseau de voies**
109 **8.3 Les autres structures attribuées à la phase 5**
111 **8.4 Éléments de synthèse pour la phase 5**

112 **9. Phase 6 : des constructions liées à un espace religieux**

112 **9.1 Organisation parcellaire**
114 **9.2 L'ensemble 7 : un enclos ?**
116 **9.3 Des constructions à vocation cultuelle**
116 9.3.1 L'ensemble 6
117 9.3.2 Le massif UE151
119 9.3.3 La fosse UE135
122 9.3.4 L'UE118, un niveau de mortier accolé au mur UE89
123 **9.4 Couches et sols dans l'enclos de la phase 6**
125 **9.5 Les niveaux associés à la phase 6 à l'extérieur de l'enclos**
126 **9.6 L'UE168, une fosse attribuée à la phase 6**
127 **9.7 La fosse UE157 : un rituel d'abandon préalable à la construction du *fanum* ?**
127 9.7.1 Description de la fosse UE157
129 9.7.2 Étude des éléments architecturaux (par Sylvia Jouanneau-Bigot).

144 **9.8 Interprétation herméneutique des vestiges cultuels de la phase 6 (par Sandrine Bartolome)**
144 9.8.1 Espaces sacrés et rituels dans le monde gallo-romain
146 9.8.2 Les rites d'ouverture : création du péribole et du lieu d'accueil pour la divinité et son culte.
148 9.8.3 Les rites de transformation : instaurer la communication avec la divinité par les prières et les offrandes
151 9.8.4 Les rites de clôture
155 9.8.5 Éléments de synthèse
156 **9.9 Synthèse de la phase 6**

157 **10. L'occupation en phase 7**

158 **10.1 L'organisation parcellaire**
160 **10.2 La sépulture UE37**
161 10.2.1 Description de la fosse
162 10.2.2 Les aménagements de la fosse
165 10.2.3 Le défunt
166 10.2.4 La demi-base de colonne Iso 138 (par Sylvia Jouanneau-Bigot)
168 10.2.5 Les dépôts de mobilier
170 10.2.6 Le mobilier fragmenté issu du comblement des tombes
171 10.2.7 Éléments de synthèse pour la sépulture UE37
172 **10.3 Un *fanum***
172 10.3.1 Plan et maçonnerie du *fanum*
174 10.3.2 Un sol lié au temple ?
175 **10.4 Les vestiges extérieurs au *fanum*.**
175 10.4.1 Le sol UE99 et le foyer UE164
176 10.4.2 Le coffre UE71
178 **10.5 L'UE22, une structure isolée attribuée à la phase 7**
178 **10.6 Éléments de synthèse pour la phase 7**

180 **11. L'abandon du site (phase 8) et les traces d'activités jusqu'à nos jours (phase 9)**

181 **11.1 L'abandon du site (phase 8)**
185 **11.2 Les traces d'activités depuis l'abandon du site antique jusqu'à nos jours (phase 9).**
186 11.2.1 Une construction parallèle à la route actuelle
188 11.2.2 D'autres vestiges récents ?

190 **12. Les vestiges non datés et douteux**

197 **Conclusion**

199 **Bibliographie**

205 **Table des illustrations**

III. Annexes et inventaires

210 Annexe 1 : étude du mobilier céramique

210 **Annexe 1.1 : étude du mobilier céramique de La Tène par Francesca Di Napoli**

210 **Annexe 1.2 : étude du mobilier céramique gallo-romain par Alix Fourré**

213 Introduction
214 1. Productions et typologie
221 2. Présentation diachronique de lots représentatifs
228 Conclusion
232 Bibliographie
234 Tableau d'inventaire de la céramique gallo-romaine

266 **Annexe 1.3 : inventaire du mobilier céramique médiévale et moderne par Sébastien Millet**

267 Annexe 2 : étude de la faune par Alexandre Fontaine

267 Conservation du mobilier
267 Quantification et liste de faune
268 Répartition des parties anatomiques
268 Interprétations des marques de découpe
268 Réflexions sur la gestion des troupeaux et les productions recherchées
269 Synthèse
270 Bibliographie
271 Inventaire exhaustif de la faune par UE

283 Annexe 3 : catalogue du petit mobilier par Thomas Boucher

315 Annexe 4 : catalogue des sépultures protohistoriques par Céline Villenave

325 Annexe 5 : étude des prélèvements des mortiers par Victorine Mataouchek

325 1. Présentation générale
330 2. Description des mortiers
333 3. Analyse spatiale

341 Annexe 6 : rapport de datation par mesure du radiocarbone par Beta Analytic

350 Annexe 7 : étude des déchets métallurgiques par Laurent Fournier

360 Annexe 8 : étude des blocs architectoniques par Sylvia Jouanneau-Bigot

360 1. Les éléments architecturaux de la fosse UE 157.
375 2. La demi-base de colonne issue de la sépulture UE 37 (Iso 138).
369 3. Le bloc de maçonnerie de la fosse quadrangulaire UE 135
377 4. Le fragment sculpté issu du trou de poteau UE 39
378 Bibliographie

381 Inventaire des faits archéologiques

387 Inventaire des unités stratigraphiques

392 Inventaire du mobilier archéologique

398 Inventaire des prélèvements

400 Inventaire des documents graphiques

402 Inventaire des documents photographiques

419 Inventaire des documents numériques

419 Inventaire de la documentation écrite

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation
Région
Centre

Département
Indre (36)

Commune
Saint-Marcel

Adresse ou lieu-dit
Rue des Courattes

Codes
code INSEE
36 200

Numéro de l'entité archéologique
OA 0610475

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence
RGF93
x : 586720
y : 6612460
z : 154,50 m NGF

Références cadastrales
Commune
Saint-Marcel

section(s)
AV

parcelle(s)
200

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement
Aucune protection juridique

Propriétaire du terrain
M. Ligneau B.

Références de l'opération
Numéro de l'arrêté de prescription
14/0055 en date du 03/02/2014

Numéro de l'arrêté de désignation du responsable
14/0215

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement
M. Ligneau B.

Nature de l'aménagement
Construction d'une maison individuelle

Opérateur d'archéologie
Inrap Centre-Ile-de-France

Responsable scientifique de l'opération
Philippe Salé, Inrap-UMR 7324 CITERES-LAT

Organisme de rattachement
Inrap Tours
148, avenue Maginot
37100 Tours

Dates d'intervention sur le terrain
fouille
du 26 mai au 1er aout 2015

post-fouille
du 1 septembre 2014 au 31 octobre 2015

Surface du projet d'aménagement
1700 m²
Surface soumise à prescription : 1700 m²

Résultats
Nature des vestiges : fosses fossés, sépultures, constructions, sols, voies, mobilier isolé …

Lieu de dépôt du matériel archéologique
INRAP L'Isle d'Espagnac, puis Dépôt DRAC Saint-Jean de la Ruelle (45)

Rapport de fouille
Nombre de volumes : 1
Nombre de page : 419
Nombre de figures : 72
Nombre de photos : 85
Nombre d'annexes : 8

Mots-clefs des thésaurus

Chronologie

- ☐ Paléolithique
  - ☐ Inférieur
  - ☐ Moyen
  - ☐ Supérieur
  - ☐ Mésolithique et Epipaléolithique
- ☐ Néolithique
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
  - ☐ Chalcolithique
- ■ Protohistoire
  - ■ Âge du Bronze
    - ☐ Ancien
    - ■ Moyen
    - ■ Récent
  - ■ Âge du Fer
    - ☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
    - ■ La Tène (second Âge du Fer)
- ■ Antiquité romaine (gallo-romain)
  - ☐ République romaine
  - ■ Empire romain
    - ■ Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - ■ Bas-Empire (de 285 à 476)
- ☐ Epoque médiévale
  - ☐ haut Moyen Âge
  - ☐ Moyen Âge
  - ☐ bas Moyen Âge
- ☐ Temps modemes
- ■ Epoque contemporaine
  - ■ Ère industrielle

Sujets et thèmes

- ■ Édifice public
- ■ Édifice religieux
- ☐ Édifice militaire
- ■ Bâtiment
- ■ Structure funéraire
- ■ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ☐ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ☐ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ■ Structure urbaine
- ■ Foyer
- ■ Fosse
- ■ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat
- ☐ Argile : atelier
- ☐ Atelier
- ■ Parcellaire

Mobilier

	nb	
☐		Industrie lithique
☐		Industrie osseuse
■		Céramique
☐		Restes
☐		Végétaux
■		Faune
☐		Flore
■		Objet métallique
☐		Arme
☐		Outil
☐		Parure
☐		Habillement
☐		Trésor
■		Monnaie
■		Verre
☐		Mosaïque
☐		Peinture
■		Sculpture
■		Inscription
☐		…

Etudes annexes

- ■ Géologie
- ■ Datation
- ■ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ■ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ☐ Macrorestes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Acq. des données
- ■ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Bourgeau, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Amaury Masquilier, Inrap	AST	Suivi scientifique Inrap
Philippe Salé, Inrap	Ingénieur chargé de recherches	Responsable scientifique

Collaborations

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Sandrine Bartholome, Inrap	Recherches anthropologiques	Anthropologie cultuelle
Thomas Boucher, Musée de Savigny-en-Véron	Mobilier métallique	Mobilier métallique historique
Jacky Despriée, département de Préhistoire du muséum national d'Histoire naturelle de Paris	Géologie	Études géologiques
Francesca Di Napoli, Inrap	Céramologie	Mobilier céramique de La Tène
Monique Dondin-Payre, CNRS, ANHIMA	Épigraphie	Épigraphie latine
Alexandre Fontaine, Inrap	Ostéologie animale	Étude des ossements animaux
Laurent Fournier Inrap	Paléo-métallurgie	Paléo-métallurgie antique
Alix Fourré, Inrap	Céramologie	Mobilier céramique antique
Sylvia Jouanneau-Bigot, Inrap	Architecture antique	Étude des blocs architectoniques
Victorine Mataouchek, Inrap	Étude de bâti	Étude des mortiers
Sébastien Millet, Inrap	Céramologie	Mobilier céramique médiéval
Céline Villenave Inrap	Anthropologue	Étude des ossements humains

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Bourgeau, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Pascal Alilaire SRA	Ingénieur	Prescription et contrôle scientifique
Amaury Masquillier Inrap	AST	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Philippe Salé, Inrap	Ingénieur chargé de recherches	Responsable scientifique
Michel Barret, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Jean-François Coulon, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Samuel David, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Christèle De Belvata Balasy, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés

Raphaël De Filippo, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Alix Fourré, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Nicolas Holzem	Technicien	Fouilles et relevés, photogrammétrie
Maud Larcher, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Jérôme Livet, Inrap	Anthropologue	Fouilles et relevés des sépultures
Pierre Mahy, Inrap	Topographe	Relevés et plan
Pascal Pautrat, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Pascal Poulle, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Géraldine Thiery, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés
Céline Villenave, Inrap	Anthropologue	Fouilles et relevés des sépultures
Françoise Yvernault, Inrap	Technicien	Fouilles et relevés

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Philippe Salé, Inrap	Ingénieur chargé de recherches	Rédaction, coordination, SIG
Sandrine Bartholome, Inrap	Recherches anthropologiques	Anthropologie cultuelle
Thomas Boucher, Musée de Savigny-en-Véron	Mobilier métallique	Mobilier métallique historique
Jean-François Coulon, Inrap	Technicien	Inventaire et conditionnement du mobilier
Jacky Despriée, département de Préhistoire du muséum national d'Histoire naturelle de Paris	Géologie	Études géologiques
Francesca Di Napoli, Inrap	Céramologie	Mobilier céramique de La Tène
Monique Dondin-Payre, CNRS, ANHIMA	Épigraphie	Épigraphie latine
Alexandre Fontaine, Inrap	Ostéologie animale	Étude des ossements animaux
Laurent Fournier Inrap	Paléo-métallurgie	Paléo-métallurgie antique
Alix Fourré, Inrap	Céramologie	Mobilier céramique antique
Nicolas Holzem	Spécialiste	Photographies et photogrammétrie
Sylvia Jouanneau-Bigot, Inrap	Architecture antique	Étude des blocs architectoniques
Philippe Ladureau, Inrap	Technicien	Mise au propre des minutes
Yann Lozaïc, Inrap	SIG	Mise au propre du plan SIG
Béatrice Marsollier	Infographe	SIG, DAO, PAO
Victorine Mataouchek, Inrap	Étude de bâti	Étude des mortiers
Sébastien Millet, Inrap	Céramologie	Mobilier céramique médiéval
Fabrice Porcell, Inrap	Technicien	Inventaire et conditionnement du mobilier
Céline Villenave Inrap	Anthropologue	Étude des ossements humains

Notice scientifique

Le site d'*Argentomagus*, à Saint-Marcel (Indre), a fait l'objet de nombreuses interventions archéologiques programmées ou préventives, mais le plateau des « Courates » au nord-est des « Mersans » reste méconnu. Fin 2013, R. De Filippo a réalisé un diagnostic rue des Courates sur la parcelle cadastrée AV 200, préalablement à la construction d'une maison individuelle. En 2014, la fouille a été réalisée sur l'ensemble de la surface (1700 m²). Cette opération a permis de livrer des informations inédites pour l'agglomération secondaire, mais également d'aborder différents thèmes, portant notamment sur les questions religieuses et funéraires.
La première occupation correspond à cinq sépultures en position accroupie et organisées en deux groupes : quatre d'elles sont placées sur un même axe à distance régulière, et la cinquième est située plus au nord et paraît plus isolée (phase 1). Ces vestiges peuvent constituer les plus anciens témoignages de l'origine de l'agglomération antique (entre le milieu du IV^e^ s et le premier tiers du II^e^ s. av J.-C.). Quelques fossés sont également attribués à La Tène finale (phase 2).

À partir de la fin du I^er^ s. av. J.-C. et jusqu'au milieu du I^er^ s. ap. J.-C., deux niveaux de circulation successifs sont attestés (phase 3 et 4), mais aucun aménagement n'a été découvert de part et d'autre : la ville gallo-romaine ne semble pas encore déborder sur sa marge nord. Mais dès la seconde moitié de ce siècle, un bâtiment monumental, doté d'un portique, est construit (phase 5). Il ressemble fortement à deux des constructions découvertes aux Mersans, mais sa fonction reste hypothétique. À la fin du I^er^ ou au début du II^e^ s, des édicules à vocation religieuse prennent place dans l'enceinte du précédent bâtiment (phase 6). Suite à un rituel d'abandon, ces petites constructions laissent la place à un temple vers le milieu du III^e^ s. (phase 7). Ce site constitue une nouvelle occurrence dans le répertoire déjà bien fourni des édifices cultuels d'*Argentomagus*.
Presque toutes les maçonneries antiques ont été récupérées à la fin du Bas-Empire ou au début du haut Moyen Âge (phase 8). Hormis cette récupération, aucune occupation réelle n'est attestée pour les périodes médiévales. Enfin une série de plots maçonnés et parallèles à la route actuelle, semble assez récente (phase 9).

Localisation de l'opération

Echelle 1/250 000
©IGN-scan100

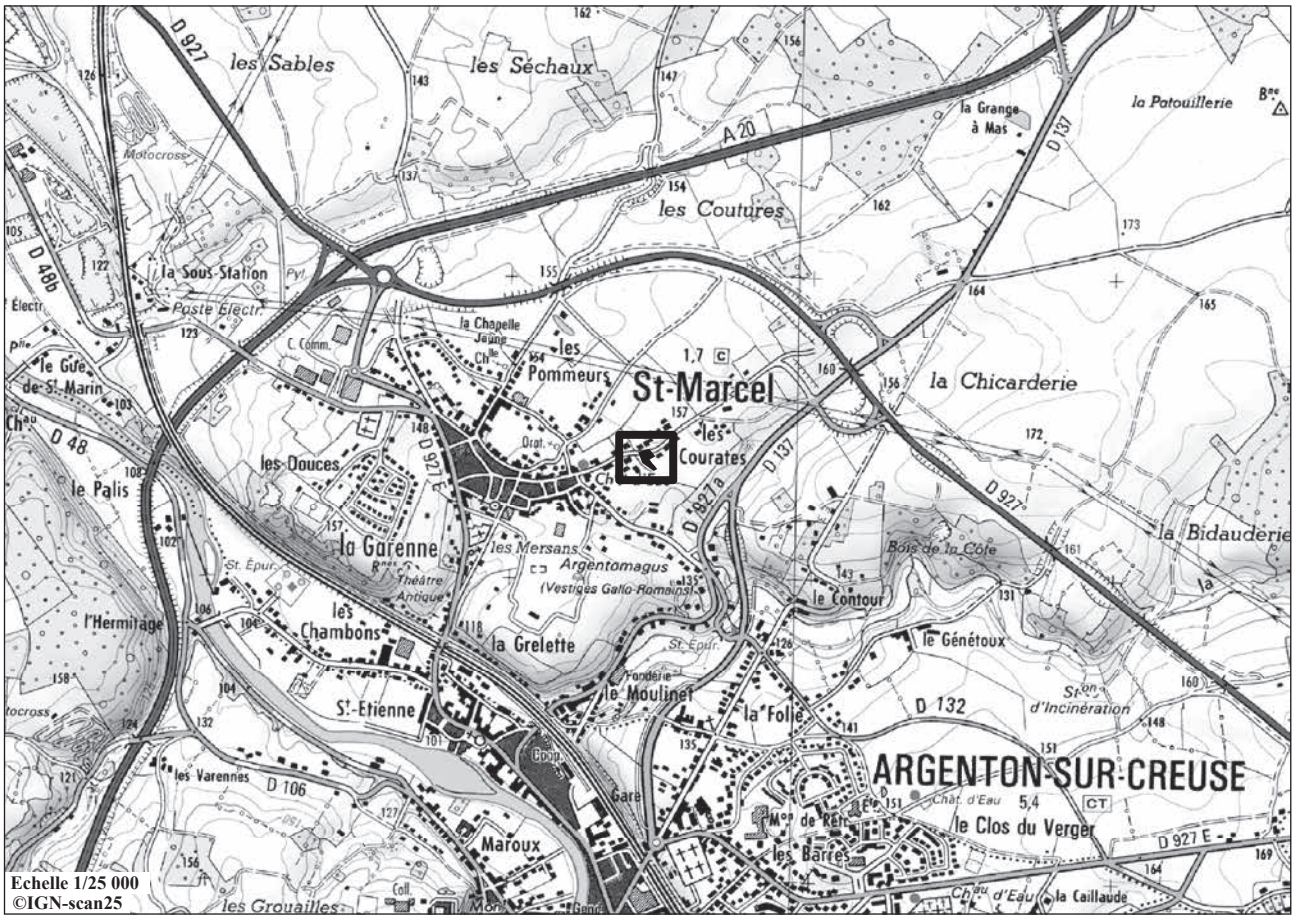

Echelle 1/25 000
©IGN-scan25

Arrêté de prescription et cahier des charges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

ARR-PRESC-FOUILLE
n° 14/0050 du 3 février 2014

ARRÊTÉ
portant prescription de fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 36.200.099.AH
relative à un projet de construction d'une maison individuelle
rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre)

Le Préfet de la région Centre
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (livre V - archéologie) ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 13-288 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Sylvie LE CLECH, Directrice régionale des affaires culturelles du Centre, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n°14-018 du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature à M. Laurent BOURGEAU Conservateur régional de l'archéologie, notamment en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 3 de l'arrêté susvisé ;

Vu la demande de réalisation anticipée de diagnostic archéologique présentée le 18 mars 2013 par Monsieur Benoît LIGNEAU, 44 rue Gambetta, 36200 Argenton sur Creuse relative à un projet de maison individuelle sur des terrains situés rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre), cadastrés AV 200, reçue à la Direction régionale des Affaires Culturelles du Centre, Service régional de l'Archéologie, le 21 mars 2013 ;

Vu l'arrêté n° 13/0196 du 28 mars 2013 portant prescription de diagnostic archéologique relatif au projet susvisé ;

Vu l'arrêté n° 13/0336 du 28 mai 2013 désignant Raphaël de Filippo, Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), responsable scientifique de l'opération de diagnostic susvisée ;

Vu le courrier du 24 juillet 2013 de monsieur Benoît LIGNEAU confirmant son projet de construction d'une maison individuelle rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre), reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 26 juillet 2013 ;

Vu le rapport de diagnostic archéologique reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 6 novembre 2013 ;

Vu l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) du Centre-Nord, des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Direction régionale des affaires culturelles - 6 Rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex
Téléphone : 02 38 78 85 00 - Télécopie : 02 38 78 85 99
http:/www.draccentre.culturel.gouv.fr/

Considérant la présence de vestiges gallo-romains correspondant à une voie bordée d'un portique et d'un édifice à caractère monumental (horreae ?) sur le plateau des Courattes en périphérie du noyau urbain de l'agglomération antique d'Argentomagus ;

Considérant que les vestiges archéologiques seront affectés par le projet d'aménagement ;

ARRÊTE

Article 1er : Est prescrite une fouille archéologique préventive préalable à la réalisation du projet de construction d'une maison individuelle portant sur les terrains sis en :

Région : Centre
Département : Indre
Commune : SAINT-MARCEL
Localisation : rue des Courattes
Cadastre : AV 200
Emprise :1 800 m²
Site archéologique : 36.200.099.AH

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique annexé au présent arrêté, sous la maîtrise d'ouvrage de Monsieur Benoît LIGNEAU qui projette de faire exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription.

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu à l'article L.523-8 du code du patrimoine.

Cet agrément devra couvrir la période suivante : Antiquité.

Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges.

Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de Monsieur Benoît LIGNEAU, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R.523-45 du code du patrimoine.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Benoît LIGNEAU.

Fait à Orléans, le 03 FEV. 2014

Pour le Préfet de la région Centre
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie

Laurent BOURGEAU

Destinataire :
Monsieur Benoît LIGNEAU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture Communication

Préfecture de la région Centre
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

SAINT-MARCEL (Indre)
30 rue des Courates
Plan annexé à l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive n°14/0050
n° d'opération 06 10475

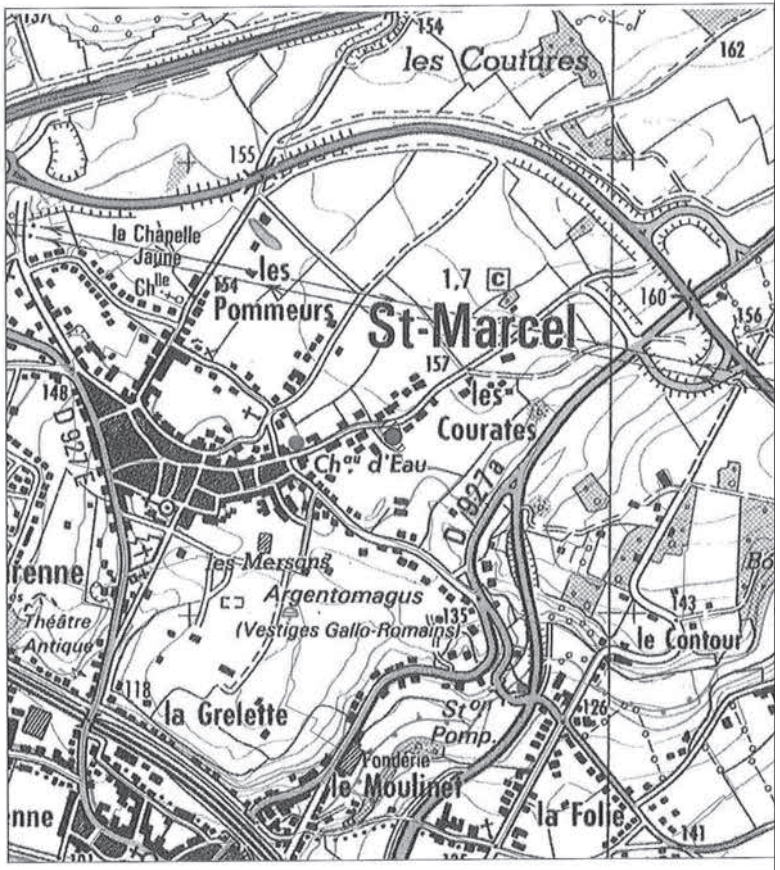

Localisation de la prescription

Sources graphiques : BD CARTO® - ©IGN, Paris 2007 ; SCAN 25® - ©IGN, Paris 2001 - Licence 2000/CUIN/9036 ; "reproduction interdite"
D.R.A.C. / S.R.A. / édition de janvier 2014

0 50 100 Mètres

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE
de la fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 36.200 099AH
(voie et constructions antiques)
relative au projet de construction d'une maison individuelle.
rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre)

Annexé à l'arrêté n° 14/0050 portant prescription de fouille archéologique

Comme prévu à l'article 2 de l'arrêté n° 14/0050, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges scientifique ci-après :

CONTEXTE SCIENTIFIQUE

Un diagnostic archéologique a été réalisé par l'Inrap (Raphaël de Filippo) du 20 au 28 juin 2013 sur l'emprise d'un terrain de 1800 m² destiné à recevoir une maison individuelle et situé rue des Courattes à Saint-Marcel dans l'Indre. L'agglomération antique de Saint-Marcel, dont le coeur est localisé à l'est du bourg médiéval, est identifiée au site d'*Argentomagus* mentionné sur la Table de Peutinger et la Notitia Dignitorum (Dumasy, Paillet 2002). C'est une des plus importantes agglomérations secondaires de la cité des Bituriges Cubes. Le site a fait l'objet de recherches intensives (Coulon, Dumasy…) finalisées par de nombreuses publications dont témoigne une abondante bibliographie, les dernières synthèses intégrant les acquis récents des opérations archéologiques préventives.

L'agglomération gallo-romaine a succédé à un oppidum fermé au nord par un *murus gallicus* dont d'imposants vestiges (partie du rempart et son fossé) ont subsisté. Bien que des découvertes relativement récentes aient permis d'identifier des vestiges de la seconde moitié du 1er siècle avant J.-C. l'occupation du site durant la Protohistoire reste encore à ce jour largement méconnue. L'urbanisation, au coeur du plateau des Mersans, commence sous la période augustéenne avec la mise en place d'un nouveau plan d'occupation et l'édification progressive des constructions monumentales. La partie centrale de l'agglomération subit d'importants remaniements dans le dernier tiers du 1er siècle. L'occupation s'étend ensuite sur le plateau des Courattes au nord-est des Mersans et le bord de la Creuse dans le quartier Saint-Etienne. Le plateau des Douces, à l'extérieur de la zone urbanisée, est aménagé pour recevoir au moins deux ensembles monumentaux : un sanctuaire et un théâtre. La ville antique est modifiée une dernière fois à la fin du IIIe ou au début du IVe siècle, puis durant l'Antiquité tardive. L'occupation se divise alors en deux pôles autour des nécropoles, l'un à Saint-Marcel et l'autre à Saint-Etienne sur la rive droite de la Creuse.

6 rue de la Manufacture 45043 Orléans Cedex
Téléphone 02 38 78 85 00 - Télécopie 02 38 78 85 99

Le substrat géologique du terrain sondé est constitué par les alluvions d'une ancienne terrasse de la Creuse (sables argileux rouges mélangés de graviers et galets de quartz dominant) reposant sur des formations tertiaires indifférenciées (épandages détritiques continentaux) et des marnes et calcaires du Secondaire (carte géologique d'Argenton-sur-Creuse). La terre végétale superficielle a une épaisseur de 30 cm à 40 cm.

Quatre sondages ont été ouverts sur l'emprise ; trois orientés nord-est/sud-ouest parallèlement à la rue des Courattes (sondages T2, T3, T4) et un nord-ouest/sud-est (T1) dans l'axe de la partie méridionale de la parcelle. Une large bande de terrain n'a pas été explorée sur toute la bordure occidentale en raison d'une servitude de passage et pour faciliter les déplacements de la pelle mécanique.

Dans le tiers sud du sondage T1, à 40 cm de profondeur, a été identifié une structure fossoyée dont les deux segments mis au jour (T1.2, T1.4) forment un angle droit. D'une largeur maximum de 1,15 m et d'une profondeur de 0,52 m ils présentent un profil en cuvette hémisphérique et des bords irréguliers. A l'exception de quelques fragments de tuiles à rebord aucun mobilier particulier n'a été observé dans leur remplissage. La datation de cette structure, son extension de même que sa fonction ne sont pas établies, l'hypothèse d'un enclos fossoyé étant seulement avancée.
Deux petites structures (T1.1 et T1.5) assimilées à des structures de combustion ont également été découvertes dans la moitié sud de cette même tranchée. La structure T1.1, à l'extrémité sud du sondage, n'a pas été fouillée. La structure T1.5, au centre de la tranchée, est de forme ovalaire (0,82 m sur 0,40 m et 0,20 m de profondeur) et contient un empilement de tuiles à rebord fragmentées et surcuites dans leur grande majorité. Son utilisation comme four domestique ou artisanal n'a pu être démontrée et sa datation n'est pas non plus établie, même si elle semble à priori gallo-romaine. Tout ces éléments révélant ici un espace occupé et structuré.

Les vestiges découverts dans la moitié nord de l'emprise sont mieux caractérisés. Une voie antique a été reconnue dans les sondages T1 et T2. Le tronçon mis au jour est orienté nord-est/sud-ouest. La voie mesure 6,4 m de largeur et présente un profil légèrement bombé. Elle est constituée en surface par un revêtement de graviers et galets compactés, puis par un remblai sous-jacent recouvrant un hérisson de blocs calcaires, l'ensemble conservé sur 50 cm d'épaisseur. Ses côtés sont renforcés par une bordure de blocs calcaires empilés sur trois niveaux. Aucun fossé bordier n'a été repéré. La datation de cette voie, dont on remarque le bon état de conservation, n'a pas été déterminée.
Une deuxième surface de circulation a également été observée dans la tranchée T.2. Deux états en ont été caractérisés, le plus ancien présentant une ornière parallèle à la voie. Il ne semble pas s'agir d'un trottoir, mais plutôt d'une cour ou d'un carrefour qui ont du fonctionner en même temps que la voie.

Deux phases de constructions bordent la voie à l'ouest. Ces constructions non contemporaines semblent correspondre à un même dispositif sur poteaux. La plus ancienne, parallèle à la voie et en bordure immédiatement à l'ouest, est représentée par trois massifs de fondations (T3.3, T3.5, T4.11) d'1,10 m de côté, qui devaient supporter des piliers ou des colonnes de dimensions imposantes et semblant appartenir à une construction « monumentale ». L'absence de matériaux de démolition provenant de maçonneries pourrait plaider en faveur d'une élévation en bois. La nature et la fonction de cette construction ne sont pas connues. Les hypothèses sont nombreuses mais toutes orientées vers la présence d'un édifice public. Vu la localisation de cette construction au nord du centre monumental, près d'une voie ou d'un carrefour, la présence d'horreae peut être envisagée.
La construction la plus récente, dans le sondage T4 au nord, est constituée par une enfilade de plots maçonnés (T4.3, T4.4, T4.6, T4.8, T4.9) présentant chacun une cavité centrale servant de réceptacle à des supports verticaux vraisemblablement en bois (empreintes ligneuses perceptibles sur les parois de la cavité). Il pourrait s'agir d'un petit portique dont on remarque l'orientation divergente par rapport à la voie et l'édifice monumental précédent. Sa datation n'est pas établie et l'édifice auquel il se rattache n'est pas identifié.

Enfin, à l'extrémité ouest de la tranchée T.4, une structure linéaire (T.4.10) correspond peut-être à une tranchée de récupération d'un mur antique, parallèle à la voie.

Ces découvertes sont importantes et permettent de reconsidérer l'occupation antique du secteur des Courattes jusque là encore assez mal connue. L'état de conservation des vestiges, leur nature et leur intérêt pour la connaissance de l'agglomération d'*Argentomagus*, militent en faveur d'une fouille préventive de l'ensemble de la parcelle. Celle-ci est d'autant plus justifiée qu'elle devrait non seulement permettre de mieux comprendre l'urbanisme des Courates et son raccord avec le cœur historique des Mersans, mais aussi d'orienter les futures recherches et anticiper la prise en compte du patrimoine archéologique dans le cadre de nouveaux secteurs d'urbanisation.

OBJECTIFS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES

L'objectif de la fouille est de caractériser la nature de l'occupation reconnue dans ce secteur périphérique de l'agglomération antique. L'ensemble des vestiges fera l'objet d'une étude complète en déterminant la fonction de chacune des structures, leurs relations et datations, et en les intégrant dans la topographie urbaine d'*Argentomagus*. La fouille devant établir le plus complètement possible les différentes séquences, phases et périodes d'occupation du site.

Une attention particulière doit être portée aux vestiges de la voie et des constructions riveraines repérées dans la partie nord de l'emprise.

Un décapage préalable sera effectué sur la totalité de la parcelle, jusqu'au seuil d'apparition des vestiges, sur une surface d'environ 1800 m² conformément au plan annexé à ce cahier des charges.

Un plan général des vestiges sera dressé en restituant leurs cotes d'apparition ainsi que l'épaisseur des stériles décapés afin d'avoir une première vision sur l'occupation de l'espace et son organisation.

La voie sera intégralement fouillée, chacun des niveaux constitutifs ; hérisson de pose, remblais sus-jacents, revêtements et recharges, devant faire l'objet d'une fouille en plan afin de recueillir toute information sur son mode de construction, son utilisation (ornières) et sa datation. Un même traitement sera appliqué à la surface de circulation identifiée dans la moitié est de la tranchée T2, en étant très attentif à son raccordement avec la voie et pour en définir la fonction précise (carrefour routier, sol de circulation d'une cour,…).

La fouille devra également s'attacher à l'étude des deux constructions reconnues pour partie dans la zone située au nord-ouest de la voie, ensemble identifié par les trois massifs de fondation (T3.3 et 4, T4.11) suggérant la présence d'un édifice public "monumental" implanté en bordure de la voie, et portique caractérisé par un alignement de plots maçonnés (T4.1, 3 à 9) situé un peu plus au nord/nord-ouest de celle-ci. Elle visera à compléter le plan de la construction "monumentale" (extension vers l'est et l'ouest), à préciser sa datation et ses relations avec la voie dont elle semble tributaire (fouilles des fosses de fondations et des éventuels sols ou lambeaux d'occupation conservés), enfin à déterminer sa fonction précise. La même problématique concernera le portique dont il faudra notamment vérifier le prolongement vers l'est et ses relations avec la construction "monumentale" et la voie, en essayant de déterminer à quel édifice il se rattache.

La fouille sera étendue au secteur méridional de l'emprise sur lequel deux fossés d'enclos (T1.4, T1.2) et deux petites structures de combustion (T1.5 et T1.1) situées à proximité, ont été repérés. L'objectif étant là aussi de caractériser la nature de l'occupation et la fonction des structures mises au jour, ainsi que leur datation et relations avec les aménagements découverts immédiatement au nord. Toutes les structures excavées devant faire l'objet d'une fouille manuelle fine.

L'ensemble des structures fera l'objet d'un enregistrement stratigraphique, de relevés graphiques au 1/10e, 1/20e ou 1/50e (dans le cas éventuel de plans généraux) ainsi que de relevés photographiques à la fois par prises de vues argentiques et numériques. Les relevés graphiques devront être localisés sur un plan, cotés en N.G.F. et porter l'épaisseur des stériles décapés. Les limites de fouille devront être géolocalisées précisément (en RGF93 ou Lambert 93) sur un fond cadastral à une échelle lisible.
Une proposition de phasage devra également être faite et traduite sur plan.

Si nécessaire, seront aussi réalisés des prélèvements pour l'étude paléo-environnementale du site (sédimentologie, palynologie, carpologie, anthracologie, etc.) ainsi que des prélèvements de charbon de bois ou de mobilier osseux dans le respect des protocoles nécessaires pour effectuer les analyses ultérieures et des mesures d'âge radiocarbone.

Une provision de moyens sera constituée afin d'assurer le traitement pour la stabilisation et la mise en état d'éventuels éléments mobiliers métalliques, et pour la réalisation des analyses.

Le projet d'intervention de l'opérateur devra notamment préciser :
- la durée prévisionnelle des travaux de terrain et d'exploitation des données ;
- le nombre d'archéologues et leurs compétences respectives ;
- les modalités de décapage et le détail de sa mise en œuvre ;
- la méthodologie adoptée pour la fouille ainsi que le mode d'enregistrement des données ;
- la prise en compte des données environnementales (méthodologies, moyens et laboratoires associés) ;
- les modalités de gestion de la documentation et du mobilier archéologique.

Pour l'élaboration du projet scientifique d'intervention, l'opérateur prendra connaissance du rapport de diagnostic archéologique établi par l'Inrap sous la direction de Raphaël de Filippo, et consultable à la direction régionale des affaires culturelles du Centre, service régional de l'archéologie, selon les dispositions de la circulaire du 26 mars 1993. Il examinera aussi l'ensemble de la documentation nécessaire à la préparation et au bon déroulement de l'opération, notamment les rapports d'opérations archéologiques effectuées à proximité du projet et plus généralement les travaux de synthèses publiés sur le site d'*Argentomagus* de même que les données issues du projet collectif de recherche le concernant et dont il devra contacter la responsable (F. Dumasy).

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Le responsable scientifique désigné pour cette opération devra être un archéologue antiquisant expérimenté ayant une bonne connaissance des travaux archéologiques menés sur les agglomérations antiques en général et sur celle d'*Argentomagus* en particulier. Il sera assisté d'une équipe rompue à ce type d'intervention.

Il informera de manière hebdomadaire, par courrier ou par messagerie électronique, le conservateur régional de l'archéologie et l'agent en charge du dossier de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille, tout autant au cours des travaux de terrain que de la phase d'exploitation des données. Il devra prévenir immédiatement le conservateur régional de l'archéologie de toute découverte archéologique d'intérêt majeur.

Durant le déroulement de la fouille, le responsable scientifique prendra toutes les mesures de conservation qui s'imposent pour le mobilier archéologique mis au jour et informera sans délai le conservateur régional de l'archéologie des dispositions prises pour en assurer la stabilisation et le traitement pour mise en état d'étude.

Il fera appel, en tant que besoin, à la participation de spécialistes compétents pour le traitement et l'étude du mobilier issu de la fouille.

DELAI PREVISIONNEL DE REMISE DU RAPPORT DE FOUILLE ET CONTENU

Le rapport final d'opération devra intégrer les données du diagnostic préalable. Il devra être remis au maximum 16 mois après la fin de l'opération sur le terrain. Il devra comporter tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques, notamment une présentation synthétique avec mise en perspective des résultats de l'opération par rapport aux dernières synthèses et connaissances actuelles sur le site d'*Argentomagus*.

La documentation scientifique de fouille et le mobilier devront être remis à la fin de l'opération, au maximum dans un délai de deux ans après l'achèvement des travaux de terrain, selon les normes préconisées par le SRA Centre, que le responsable d'opération aura pris soin de connaître avant la phase de mise en forme des données. La remise s'effectuera sur rendez-vous en présence d'un membre du service régional et du responsable d'opération afin de vérifier la conformité de la réception de la documentation scientifique et du mobilier avec les inventaires techniques.

Le Conservateur régional de l'archéologie,

Laurent BOURGEAU

Arrêté de désignation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

ARR-DESIGN-RESP-FOUILLE
n° 14/0215 du 23 mai 2014

ARRÊTÉ
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération de fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 36.200.099.AH
relative à un projet de construction d'une maison individuelle
rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre)

Le Préfet de la région Centre
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (livre V - archéologie) ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 13-288 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Sylvie LE CLECH, Directrice régionale des affaires culturelles du Centre, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n°14-018 du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature à M. Laurent BOURGEAU Conservateur régional de l'archéologie, notamment en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 3 de l'arrêté susvisé ;

Vu l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive n° 14/0050 du 3 février 2014 ;

Direction régionale des affaires culturelles - 6 Rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex
Téléphone : 02 38 78 85 00 - Télécopie : 02 38 78 85 99
http:/www.draccentre.culturel.gouv.fr/

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Philippe Salé, Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), Centre archéologique de Tours, 148, avenue Maginot, 37100 TOURS est désigné responsable scientifique de l'opération de fouille archéologique préventive, concernant en :

Région Centre
Département : Indre
Commune : SAINT-MARCEL
Localisation : rue des Courattes
Cadastre : AV 200
N° Site : 36.200.099.AH
Programmes :
19 - Le fait urbain
21 – Architecture monumentale gallo-romaine

Article 2 : prescriptions générales
Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au service régional de l'archéologie un résumé (12000 signes maximum avec illustration éventuelle) de présentation des principaux résultats de l'opération.

Article 3 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Philippe Salé et à l'Inrap.

Fait à Orléans, le 23 MAI 2014

Pour le préfet de région et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie

Laurent BOURGEAU

Destinataires :
Mr Philippe Salé
Inrap

Autorisation de fouille archéologique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

ARR-AUTOR-FOUILLE-PREV
n° 14/0216 du 23 mai 2014

ARRÊTÉ
portant autorisation de fouille archéologique préventive
du site archéologique n° 36.200.099.AH
relative à un projet de construction d'une maison individuelle
rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre)

Le Préfet de la région Centre
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (livre V - archéologie) ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° 13-288 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Sylvie LE CLECH, Directrice régionale des affaires culturelles du Centre, notamment en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté n°14-018 du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature à M. Laurent BOURGEAU Conservateur régional de l'archéologie, notamment en ce qui concerne les actes mentionnés à l'article 3 de l'arrêté susvisé ;

Vu la demande de réalisation anticipée de diagnostic archéologique présentée le 18 mars 2013 par Monsieur Benoît LIGNEAU, 44 rue Gambetta, 36200 Argenton sur Creuse relative à un projet de maison individuelle sur des terrains situés rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre), cadastrés AV 200, reçue à la Direction régionale des Affaires Culturelles du Centre, Service régional de l'Archéologie, le 21 mars 2013 ;

Vu l'arrêté n° 13/0196 du 28 mars 2013 portant prescription de diagnostic archéologique relatif au projet susvisé ;

Vu l'arrêté n° 13/0336 du 28 mai 2013 désignant Raphaël de Filippo, Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), responsable scientifique de l'opération de diagnostic susvisée ;

Direction régionale des affaires culturelles - 6 Rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex
Téléphone : 02 38 78 85 00 - Télécopie : 02 38 78 85 99
http:/www.draccentre.culturel.gouv.fr/

Vu le courrier du 24 juillet 2013 de monsieur Benoît LIGNEAU confirmant son projet de construction d'une maison individuelle rue des Courattes à Saint-Marcel (Indre), reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 26 juillet 2013 ;

Vu le rapport de diagnostic archéologique reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 6 novembre 2013 ;

Vu l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) du Centre-Nord, des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive n° 14/0050 du 3 février 2014 ;

Vu la demande d'autorisation de fouille archéologique préventive du 10 avril 2014 de monsieur Benoît LIGNEAU, accompagnée du contrat de fouille N°2014 F106990 signé le 26 mars 2014 avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)- Immeuble " les Diamants "- Bâtiment B - 41 rue Delizy 93692 Pantin cedex, reçue à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, service régional de l'archéologie le 17 avril 2014 ;

Vu l'avenant n°1 du contrat de fouille N°2014 F106990 signé le 21 mai 2014 reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, service régional de l'archéologie le 23 mai 2014 ;

Considérant que l'avenant n°1 et notamment en annexe le projet scientifique d'intervention modifié sont conformes au cahier des charges scientifique prescrit ;

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Benoît LIGNEAU *(ci-après désignée "aménageur")*, est autorisée à faire réaliser par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), *(ci-après désigné "opérateur")*, sous la direction scientifique de Monsieur Philippe Salé (désigné par arrêté n° 14/0215), la fouille archéologique préventive portant sur les terrains sis en :

Région : Centre
Département : Indre
Commune : SAINT-MARCEL
Localisation : rue des Courattes
Cadastre : AV 200
Emprise : 1 800 m²
Site archéologique : 36.200.099.AH
Projet : construction d'une maison individuelle

Article 2 : L'aménageur et l'opérateur notifieront au Service régional de l'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'Etat l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'Etat lors de visites ou de réunions de chantier.

Article 3 : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur, qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude.

A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'Etat avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

Article 4 : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional de l'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'État.

Article 5 : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faute de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

Article 6 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à monsieur Benoît LIGNEAU.

Fait à Orléans, le 23 MAI 2014

Pour le préfet de région et par subdélégation,
le conservateur régional de l'archéologie

Laurent BOURGEAU

Destinataire :
Monsieur Benoît LIGNEAU

ARR-AUTOR-FOUILLE-PREV *n° 14/0216*

Autorisation de prospection au détecteur de métaux

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

AFFAIRE SUIVIE PAR : PASCAL ALILAIRE
TELEPHONE : 02 38 78 85 74
COURRIEL : PASCAL.ALILAIRE@CULTURE.GOUV.FR
SECRETARIAT : ANNIE COOK-BENAOUDA
TELEPHONE : 02 38 78 12 53
COURRIEL : ANNIE.BENAOUDA@CULTURE.GOUV.FR
REFERENCE : 14/RA/AB0648

Monsieur Philippe SALE
Institut national de recherches
archéologiques préventives (INRAP)
Centre Archéologique de Tours
148 avenue Maginot
37100 TOURS

ORLEANS, LE 25 JUIN 2014

OBJET : Indre – SAINT-MARCEL, « Rue des Courattes »
Autorisation de prospection au détecteur de métaux.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté d'autorisation n° 14/0287 ci-joint relatif à l'opération de prospection au détecteur de métaux rappelée ci-dessus en référence.

Monsieur Pascal ALILAIRE est à votre disposition pour toute information relative au suivi de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet de région et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Laurent BOURGEAU.

P.-J. : Arrêté d'autorisation n°14/0287

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

AUT-PROSP-DETECT-METAUX
N° 14/0287
AB

VU le code du Patrimoine (partie législative), et notamment son livre V (archéologie) ;

VU l'arrêté n° 13-288 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Madame Sylvie LE CLECH, directrice régionale des affaires culturelles du Centre, notamment en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté n° 14-018 du 27 janvier 2014 portant subdélégation de signature à Monsieur Laurent BOURGEAU, Conservateur régional de l'archéologie, notamment en matière d'archéologie.

VU la demande de Monsieur Philippe SALE du 24 juin 2014, reçue au Service régional de l'archéologie le 24 juin 2014 ;

ARRETE

Article 1er
Monsieur Philippe SALE, demeurant Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Centre Archéologique de Tours, 148 avenue Maginot 37100 TOURS est autorisé, **dans le cadre la fouille archéologique conduite sous sa responsabilité scientifique (arrêté de prescription de fouille n°14/0050 en date du 3 février 2014) (arrêté de désignation n°14/0215 en date du 23 mai 2014),** à procéder à une opération de prospection au détecteur de métaux à partir de la date du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'opération sur le terrain,

concernant en région **CENTRE**
Département : **Indre**
Commune : **SAINT-MARCEL**
Lieu-dit : **« Rue des Courattes »**
N° de site**: 36.200.099 AH**
Cadastre **: AV 200**

Programme **19** : - Le fait urbain
21 : - Architecture monumentale gallo-romaine

Organisme de rattachement : Institut national de recherches archéologiques préventives (Tours)

Article 2 : Prescriptions générales.
Les recherches seront effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.
Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de

Direction régionale des affaires culturelles - 6 Rue de la Manufacture 45043 ORLEANS Cedex
Téléphone : 02 38 78 85 00 - Télécopie : 02 38 78 85 99
http://www.draccentre.culture.gouv.fr/

caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : Destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Article 4 : Prescriptions particulières à l'opération :

Les résultats de cette prospection seront intégrés au rapport de la fouille archéologique préventive prescrite par arrêté n° 14/0050 du 3 février 2014.

Article 5 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Philippe SALE.

Fait à ORLEANS, le 24 juin 2014

Pour le Préfet de la région Centre
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Laurent BOURGEAU.

Destinataire :
Monsieur Philippe SALE
Copie :
Inrap Centre de Tours
Préfecture de l'Indre
Mairie de Saint-Marcel
Gendarmerie de l'Indre

AUT-PROSP-DETECT-METAUX n°14/0287

Fouilles archéologiques
« rue des Courattes, parcelle AV200 » à Saint-Marcel (36)

Projet scientifique d'intervention

Réf. F106990

Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
Direction interrégionale Centre - Ile-de-France
31, rue Delizy - 93698 Pantin Cedex

Préambule ... 3
1.- Identification administrative de l'opération ... 3
2.- Définition de l'opération de fouille ... 4
2.1- Présentation du secteur de fouille ... 4
2.2- Les conditions d'intervention ... 4
2.3- Constitution de l'offre ... 4
3.- La caractérisation scientifique de l'opération archéologique ... 4
3.1- Identification des occupations ... 4
3.2- Objectifs scientifiques ... 5
4.- La méthode d'intervention ... 7
4.1- La phase préparatoire ... 8
4.2- Le décapage ... 8
4.3- La fouille ... 9
4.3.1 Les espaces de circulation ... 9
4.3.2 Secteurs stratifiés ... 9
4.3.3 Bâtiments en dur ou sur solin, caves ... 10
4.3.4 Bâtiments en matériaux périssables ... 10
4.3.5 Fossés et faits excavés ... 10
4.3.6 Définition du cadre chronologique ... 10
4.3.7 Intervention de spécialistes sur le terrain ... 10
4.3.8 Relevé photographique pris en altitude ... 11
4.3.9 Les aides à la fouille ... 11
4.3.10 L'enregistrement des données ... 11
4.3.11 Le suivi de la fouille ... 12
4.3.12 La fin de la fouille ... 12
4.4- La phase d'étude et réalisation du rapport ... 13
4.4.1 Conservation préventive du mobilier archéologique ... 13
4.4.2 Etudes de mobilier ... 14
4.4.3 Prise en compte des données environnementales (phase étude) ... 14
4.4.4 Le rapport de fouille ... 15
4.4.5 Inventaire et archivage de la documentation de fouille ... 15
4.4.6 Inventaire et archivage du mobilier archéologique ... 15
5.- L'équipe mobilisée ... 16
5.1- Compétences de l'équipe ... 16
5.1.1 Le responsable d'opération (RO) ... 16
5.1.2 Les techniciens et les techniciens spécialisés ... 16
5.1.3 Le topographe ... 17
5.1.4 Les spécialistes ... 17
5.2- Le calendrier d'intervention ... 17
5.3- Les moyens humains envisagés ... 18
6.- Tranche conditionnelle ... 19
6.1- Principe ... 19
6.2- Mise en place ... 19
6.3- Critères de déclenchements ... 19
6.4- Les moyens humains envisagés pour la tranche conditionnelle ... 20
7.- CV du responsable de l'opération ... 21

Projet Scientifique d'Intervention

Préambule

L'opération de fouille préventive vise à l'étude scientifique des vestiges menacés de destruction par le projet de construction d'un pavillon individuel. Elle répond à une prescription n°14/0050 en date du 3 février 2014 émise par l'Etat (Préfecture de la Région, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service Régional de l'Archéologie), dont, notamment, les objectifs et les principes méthodologiques sont précisés dans le cahier des charges scientifiques. Le présent projet scientifique d'intervention, a été élaboré sur la base de ce document par Amaury Masquilier (Adjoint scientifique et technique en charge du centre archéologique Inrap de Tours), avec l'aide de Philippe Salé (responsable d'opération) et d'Hervé Kuntz pour l'étude des moyens techniques (Assistant technique de la région Centre). Il rappelle les objectifs scientifiques de l'opération, détaille le mode d'intervention (de la phase terrain à la réalisation du rapport d'opération), les conditions techniques de sa mise en œuvre, et quantifie les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à son déroulement.

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Centre
Département	Indre (36)
Commune	Saint-Marcel
Lieu-dit	Rue des Courattes
Cadastre	Section AV, parcelle 200
Surface à fouiller	1800 m²
Maître d'ouvrage	M. Benoît LIGNEAU

Contexte actuel	Rural
Nature archéologique	Stratifié

Date réception de la saisine	5 février 2014
Arrêté fouille	n°14/0050 en date du 3 février 2014
Site n° (n° patriarche)	36.200.099. AH
Date du projet :	19 mai 2014

Arrêté diagnostic	n° 13/0196 en date du 28 mai 2013
Opérateur du diagnostic	Inrap
Nom du RO du diagnostic	Raphaël De Filippo
Dates de réalisation du diagnostic	20 au 28 juin 2013

2.- Définition de l'opération de fouille

Le présent projet scientifique d'intervention (PSI) répond à la saisine du 5 février 2014 émise par M. Benoît Ligneau, préalablement à la construction d'un pavillon d'habitation.

2.1- Présentation du secteur de fouille

Le secteur de fouille comprend la totalité de la parcelle AV 200, rue des Courattes. La profondeur moyenne d'apparition des vestiges est située à 50 cm de profondeur en moyenne. Les faits archéologiques sont installés dans le substrat local dans la partie sud, alors qu'au nord, une stratigraphie se développe sur 40 à 50 cm d'épaisseur en moyenne.

2.2- Les conditions d'intervention

La fouille devant être réalisée sur la totalité de la parcelle, la base-vie ne peut être installée dans l'emprise de la parcelle.

Les terres devront être stockées sur place, ceci implique que le décapage soit réalisé en deux temps (*cf.* ci-dessous).

Le site ne nécessite pas de protection particulière.

2.3- Constitution de l'offre

Compte tenu de la relative incertitude qui pèse sur les conditions de stratification et la répartition des structures archéologiques, le contrat comporte une tranche conditionnelle. L'offre est donc constituée d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

3.- La caractérisation scientifique de l'opération archéologique

3.1- Identification des occupations

L'agglomération antique de Saint-Marcel, dont le cœur est localisé sur le plateau des Mersans à l'est du bourg médiéval, est identifiée au site d'*Argentomagus* mentionné sur la *Table de Peutinger* et la *Notitia Dignitorum*. Il s'agit d'une agglomération secondaire de la cité des Bituriges Cubes, occupée dès la Protohistoire. L'agglomération gauloise reste très méconnue. Un *murus gallicus* ferme au nord le plateau des Mersans, quelques vestiges mobiliers et immobiliers attestent l'occupation du site durant le Ier siècle avant notre ère. Un nouveau plan d'occupation est adopté vers les années 30 apr. J.-C., remanié dans le dernier quart du Ier siècle ou au début du IIe siècle. L'agglomération gallo-romaine investit le plateau des Courates, en amont des Mersans, et le bord de la rivière. La ville antique est modifiée une dernière fois à la fin du IIIe ou au début du IVe siècle, puis durant l'Antiquité tardive. L'occupation se divise alors en deux pôles autour des nécropoles, l'un à Saint-Marcel et l'autre à Saint-Etienne.

L'occupation antique du plateau des Courates, où est localisée l'opération archéologique, a été mise en évidence lors de premières campagnes de prospections et d'opérations de

sauvetage réalisées à la charnière des années 1980 et 1990. Les investigations sur le terrain au moment des travaux de déviation du CD 927 à la fin des années 1980 et une intervention de 1990, qui révéla des structures d'habitats, autorise depuis la question de l'existence d'un deuxième pôle urbain périphérique nord-est, non contigu au centre primitif des Mersans, l'intervalle étant investi par les nécropoles du Champ de l'Image et des Ripottes. C'est également dans ce secteur périphérique nord que les diverses voies provenant de Poitiers, de Bourges et de Déols se croiseraient. C'est l'une des problématiques qui sous-tend d'ailleurs l'opération prévue.

A l'échelle de la parcelle diagnostiquée, quatre tranchées ont été réalisées sur cette parcelle qui présente une configuration en équerre. La tranchée T1, perpendiculaire aux trois suivantes et à la rue des Courattes, a été ouverte selon l'axe médian de l'extension sud du terrain. Elle a livré un angle de fossés et deux possibles structures de combustion. Les tranchées T2 à T4, positionnées, selon un axe est-ouest plus ou moins parallèle à la rue des Courattes, n'ont dans un premier temps révélé qu'un tapis uniforme de matériaux de démolition. Des sondages ponctuels et manuels ont mis au jour les structures masquées par les déblais, notamment dans la tranchée T4. C'est dans la section sud-ouest de la tranchée T2 qu'est aussi apparu un hérisson de blocs calcaires compris immédiatement comme le radier d'une voie de circulation ainsi que sa bordure sud-est. Le positionnement de la tranchée T3, ouverte en dernier, a permis le repérage de la bordure nord-ouest de la voie. Dans l'angle sud-est de la tranchée 2, une surface carrossable, située en dehors de l'emprise de la voie principale, permet de poser des hypothèses quant au statut de cet espace : voie annexe, cour, place publique ? Dans la tranchée T4, en bordure de la rue des Courattes, le nettoyage a dévoilé une enfilade de plots maçonnés au centre desquels une cavité témoigne de l'insertion d'éléments porteurs verticaux probablement en bois. A l'extrémité ouest de cette tranchée, deux structures fossoyées attestent d'autres constructions : une tranchée de récupération d'un mur dont l'axe est proche de celui de la voie ; une cavité quadrangulaire profonde comprise aussitôt comme une fosse de fondation d'un support vertical aux dimensions imposantes. Cette interprétation sera validée par la mise au jour de deux autres structures similaires dans la tranchée T3 composantes d'un même édifice monumental dont le positionnement semble avoir été établi en fonction de la voie.

3.2- Objectifs scientifiques

Les résultats archéologiques de cette opération de diagnostic accréditent pleinement l'intérêt des investigations sur le plateau des Courattes, véritable quartier suburbain, à quelque distance au nord-est du plateau des Mersans, noyau originel de la ville antique. Cette attractivité topographique du plateau des Courates est d'autant plus prégnante qu'il est l'endroit où convergent plusieurs axes routiers : la voie ouest venant de Poitiers, la voie est venant de Bourges et de Clermont-Ferrand et la voie nord venant de Déols.

La voie découverte, rue des Courates, sur un segment d'une vingtaine de mètres dans toute sa largeur mesurée à 6,40m, peut-elle correspondre à l'une des trois routes qui convergent au nord du plateau des Mersans, adoptant progressivement la physionomie de rues urbaines connectées au réseau viaire du centre ancien de l'agglomération. Est-il possible d'identifier plus précisément le tronçon mis au jour à la voie nord provenant de Déols, ou bien est-ce une voie parallèle distante d'une centaine de mètres ? S'il n'est pas possible directement dans le cadre de la fouille de répondre à cette question, sur ce site même, où la voie est dans un état de conservation remarquable, l'examen des surfaces accotées à ses bordures conduirait sans aucun doute à renseigner sur la voie elle-même. Mise au jour dans le secteur nord-est de la tranchée T2, sur le côté sud-est de la voie, la « deuxième surface de circulation carrossable »

présente les caractéristiques de deux états successifs du revêtement d'une voie, sans qu'il soit possible en l'état de valider cette identification. Les faibles étendues dégagées par un simple nettoyage et des sondages très ponctuels – qui ont permis toutefois de révéler un état antérieur – ne suffisent pas à expliquer cette surface aménagée deux fois. Son absence dans le secteur sud-ouest du terrain, notamment dans la tranchée T1, atteste qu'elle n'est pas un élément structurel de la voie. Peut-elle correspondre à un état antérieur de celle-ci avec une modification de tracé ? Peut-elle correspondre à une voie antérieure abandonnée lors de la création de la voie Nord 40° Est dans un schéma de développement du quartier suburbain des Courattes ? Où encore proposer en hypothèse le carrefour ici de la voie de Déols avec la voie de Bourges ? L'établissement des relations stratigraphiques entre les deux niveaux de cette deuxième surface de circulation carrossable marquée d'ornières et la voie est essentiel et un point important de la fouille qui nécessite des dégagements surfaciques conséquents.

Dans le résumé en en-tête de leur article récent sur *Argentomagus*, dédié aux « contraintes du site et dynamiques urbaines », F. Dumasy et L. Lebrun (2013) présentent une observation essentielle : « comment les voies pénètrent dans les zones suburbaines et deviennent des rues bordées de monuments publics où d'ouvrages d'art… ». La découverte sur le site de trois massifs de fondation aux proportions monumentales d'un édifice établi sur la bordure nord-ouest de la voie illustre pleinement les propos mentionnés ci-dessus.

Un dégagement du secteur du terrain situé au nord-ouest de la voie permettrait la mise au jour d'autres vestiges de ce portique dont les supports sont espacés d'environ 3,50m. L'alignement du portique est tellement assujetti à l'axe de la voie que la bordure de celle-ci est empiétée par le côté du soubassement le mieux préservé. Si les relations chronologiques ne sont pas nettement établies entre la voie et le portique, celui-ci devrait logiquement être successif à la voie à laquelle il est plus ou moins directement associé. La recherche d'éléments de datation directs constitue un des objectifs de la fouille. L'arasement des vestiges ne permet pas qu'ils puissent livrer eux-mêmes ces éléments qui ne seront obtenus que par une fouille minutieuse de leurs abords et une recherche du sol correspondant au portique.

Quant à l'enfilade de cinq petits plots mis au jour dans la tranchée T4, constitutifs d'un portique soutenu par des poteaux en bois, du « portique monumental » non seulement à cause de leurs orientations divergentes de 30° mais aussi du chevauchement de leurs emprises respectives dans une projection du plan complet du grand portique, rédhibitoire à une coexistence des deux constructions, il conviendra de vérifier sa postériorité par rapport au portique monumental dont les vestiges sont plus ténus.

D'une manière générale, l'analyse de l'organisation spatiale et chronologique du site constitue une dimension importante de cette intervention. Il conviendra de rechercher les indices permettant de dater les différents faits rencontrés et plus largement d'identifier la nature des implantations (fonction des bâtiments, types d'activités rencontrées sur le site, etc.).

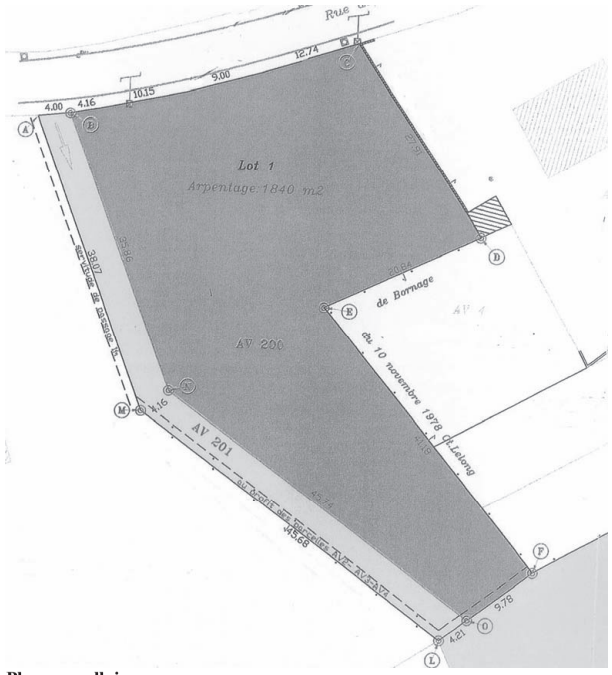

Plan parcellaire

4.- La méthode d'intervention

Le mode opératoire proposé est élaboré au regard de plusieurs éléments qui sont :
- les données disponibles à l'issue de l'opération de diagnostic, sur la base desquelles la prescription de fouille a été définie ;
- les principes méthodologiques affichés dans le cahier des charges scientifique de la prescription de fouille,
- le protocole administratif et opérationnel de mise en œuvre d'une fouille préventive, en vigueur à l'Inrap.

La réalité de la distribution ou de la nature des vestiges peut conduire à adapter le mode opératoire de la fouille tout en veillant à respecter les objectifs scientifiques de la fouille et sans modifier l'économie générale du projet. De ce fait, il n'est pas possible de présenter un déroulé détaillé de l'intervention.

Dans le cadre de l'intervention, le schéma opérationnel présente la configuration classique suivante :

1. préparation ;

2. décapage ;
3. fouille ;
4. étude (post-fouille).

4.1- La phase préparatoire

La phase de préparation permet, entre autres, au responsable d'opération (RO) de faire le point sur les aspects scientifiques et techniques avec l'adjoint scientifique et technique (AST) et l'assistant technique régional ou de proximité (ATR ou ATP). Les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sur le chantier seront vues avec l'Assistant de Prévention ou le Conseiller Sécurité Prévention - CSP de l'Inrap).

Durant ce temps de préparation, le responsable d'opération prendra l'attache du Maître d'ouvrage pour signer le procès verbal de mise à disposition du terrain.

Une partie du temps de préparation sera également consacrée aux aspects méthodologiques spécifiques de cette opération et pour faire le point sur l'état des connaissances relatives aux sites et à leur environnement.

La base vie sera calibrée pour 8 personnes maximum. Sous réserve d'obtenir une autorisation du propriétaire, il serait possible d'installer deux roulottes équipées de toilettes, un container à outil, une tonne à eau et un groupe électrogène sur la parcelle AV 201 qui longe le terrain à l'ouest. Dans le cas contraire, un emplacement sera trouvé sur un terrain situé à proximité.

4.2- Le décapage

Le décapage de la zone de fouille consiste en l'enlèvement de la couche de terre déstructurée par les labours ou pauvre en vestiges qui recouvre les niveaux que l'on veut étudier (terre végétale et couche sous-jacente. Il sera réalisé à l'aide d'une pelle hydraulique à chenilles de 20 tonnes minimum, munie d'un godet lisse de 2 m de largeur environ. Les terres décapées seront évacuées à l'aide d'un camion benne.

La totalité de la parcelle devant être fouillée et l'évacuation des terres n'étant par ailleurs pas financièrement envisageable, une solution consiste à scinder le site en deux zones qui seront successivement décapées puis fouillées. La première zone sera décapée et les terres temporairement stockées sur la seconde zone. Une fois la fouille de cette première zone achevée, les stériles seront remis en place. La seconde zone pourra être enfin décapée puis fouillée en déposant les terres sur la première zone libérée de toute contrainte archéologique.

La terre végétale sera stockée séparément des stériles archéologiques sous-jacents de façon à pouvoir réutiliser les terres si besoin. Les tas seront soigneusement fermés.

Le décapage de la zone de fouille prescrite s'étendra sur une superficie totale de 1800 m²,

Le décapage du site sera mis en œuvre par l'entreprise de terrassement choisie par l'Inrap, sous le contrôle permanent du responsable d'opération et d'une partie de l'équipe d'archéologues. Dès les premiers vestiges rencontrés, l'équipe de fouille se consacrera aux travaux de nettoyage, de délimitation et de numérotation des faits. Cette phase sera suivie d'un relevé de ces derniers avec l'intervention d'un topographe. L'obtention, dés le départ, d'un plan permettra d'engager rapidement une réflexion sur l'organisation spatiale du site et de consigner à l'avancement des informations diverses.

La **zone 1** est située dans la partie sud de la parcelle et couvre une surface d'environ 600m². Elle correspond à la partie *a priori* la moins dense en vestiges, tout en considérant le potentiel d'information des vestiges mis au jour (possible fossé d'enclos ?, foyers). Elle pourra être traitée en deux semaines environ après son décapage.

Pour le décapage de la zone 1, il est nécessaire de prévoir :
- **1** pelle hydraulique 20 tonnes pendant **2** jours ouvrés ;
- **1** camion benne pendant **2** jours ouvrés ;
- **1** transfert pour la pelle.

La **zone 2** couvre sur environ 1200 m² les vestiges concernés par le ou les systèmes viaires et les édifices potentiellement à fonction publique. La majorité du temps de l'opération sera affecté à l'exploitation scientifique de cette zone.

Pour le décapage de la zone 2, il est nécessaire de prévoir :
- **1** pelle hydraulique 20 tonnes pendant **5** jours ouvrés ;
- **1** camion benne pendant **5** jours ouvrés ;
- **1** transfert pour la pelle.

4.3- La fouille

En fonction du plan masse obtenu grâce aux relevés topographiques, le responsable d'opération précisera la stratégie de fouille avec son équipe en privilégiant certaines zones en fonction de contraintes particulières ou de problématiques spécifiques. Notamment, une attention particulière doit être portée aux vestiges de la voie et des constructions riveraines. L'approche par échantillonnage des faits et des couches sera envisagée dans certains cas (fossés parcellaires, traitement par moitié de certains faits, etc.).

4.3.1 Les espaces de circulation

Conformément au cahier des charges scientifique, ces espaces seront intégralement fouillés manuellement en plan en distinguant les niveaux constitutifs. Néanmoins, certains segments pourront faire l'objet d'une approche diachronique sous la forme de coupes stratigraphiques aménagées dans les bermes de tranchées. Un important travail de nettoyage et de dégagement manuels est donc à prévoir. Il n'est pas exclu, en cas de présence de niveaux épais, après reconnaissance de la stratigraphie générale d'un secteur (cf. ci-dessous), d'avoir recours à des enlèvements de niveaux de façon mécanisée.
Le secteur identifié comme un espace de circulation situé dans la moitié est de la tranchée 2 sera traité de la même manière.

4.3.2 Secteurs stratifiés

Dans les secteurs stratifiés, des tests manuels seront entrepris sous forme de tranchées ou sondages afin d'appréhender la complexité de la stratification. Ceci devrait permettre de comprendre le secteur concerné avant une fouille manuelle extensive ou une reprise de décapage à la mini-pelle. Les coupes stratigraphiques laissées en place lors du décapage seront étudiées, puis relevées autant que nécessaire, en fonction de leur complexité et de leur intérêt pour la compréhension de la chronologie du site.

4.3.3 Bâtiments en dur ou sur solin, caves

En ce qui concerne les bâtiments en dur ou sur solin, les murs seront suffisamment nettoyés et dégagés, des portions démontées pour comprendre leur architecture, leur organisation d'ensemble, et la chronologie relative afin de déterminer les différentes phases de construction. Les sols et niveaux d'occupation seront, suivant leur état de conservation, échantillonnés ou entièrement fouillés. Ces vestiges feront l'objet d'un enregistrement descriptif et stratigraphique précis, puis d'un relevé topographique. Les caves et celliers seront fouillés après un enregistrement des coupes de leur comblement. Les remblais de démolition et d'abandon seront sondés afin de préciser leur nature et de recueillir du mobilier afin d'affiner la chronologie.

4.3.4 Bâtiments en matériaux périssables

Toute concentration de faits pouvant correspondre à des bâtiments en matériaux périssables fera l'objet d'un nettoyage manuel afin de rechercher les plans de bâtiment. Au sein de ces concentrations, les faits ou anomalies seront systématiquement testés ou fouillés durant une même phase de terrain. En effet, il conviendra de ne pas se limiter à la fouille des seuls faits appartenant à des bâtiments dont le type de plan est évident ou déjà connu. Au-delà des approches stratigraphiques, géométriques ou typologiques habituelles, il s'agira de rechercher, à partir des nuages de poteaux, mais aussi des sablières ou tranchées, d'éventuelles nouvelles configurations inédites, de discerner des phases de constructions ou de proposer des hypothèses de restitution, en se fondant sur les arguments les plus divers : modules, forme, remplissage, aspect ou couleurs des sédiments.

4.3.5 Fossés et faits excavés

Les faits linéaires (fossés) seront dégagés manuellement sur des sections significatives puis feront l'objet d'une exploration complémentaire manuelle ou à la pelle mécanique par passes fines suivant les résultats des investigations préliminaires.

Tous les autres faits excavés ou anomalies indéterminées seront fouillés ou contrôlés, après nettoyage de leurs abords, de préférence en totalité et au minimum pour moitié, afin de permettre leur interprétation et de recueillir les données matérielles qu'elles recèlent.

4.3.6 Définition du cadre chronologique

La définition du cadre chronologique le plus précis possible constituant un des objectifs, les niveaux ou unités stratigraphiques (US) contenant du matériel archéologique datant seront fouillés ou prélevés, si nécessaire, de façon quasi exhaustive.

Une attention particulière sera portée aux recoupements de faits et tous les éléments pouvant fournir des informations pour s'assurer de l'existence ou non de vestiges d'une installation antérieure seront recherchés.

De la même façon, les charbons de bois pouvant être utilisés pour une datation ^{14}C seront prélevés le plus exhaustivement possible.

4.3.7 Intervention de spécialistes sur le terrain

La prise en compte des données environnementales ne peut-être définie *a priori*. En fonction des objectifs de recherche et des potentialités du terrain, l'intervention de spécialistes sera organisée. Des prélèvements pourront ainsi être réalisés afin de permettre l'approche paléo-environnementale du site, l'approche fonctionnelle des faits (activités artisanales, dépôt

mobilier particulier, inhumations, etc.), ou des mesures d'âge (archéomagnétisme, dendrochronologie, etc.). Des tamisages ou des analyses seront rapidement enclenchés pour vérifier l'état de conservation ou la pertinence des restes à analyser. Les prélèvements et les tamisages seront réalisés dans le respect des protocoles en vigueur de chaque discipline, en tenant compte de l'adéquation indispensable entre le questionnement archéologique et le problème technique de traitement (volume, stockage, etc.).

4.3.8 Relevé photographique pris en altitude

Dans le cas où les aménagements mis au jour s'avèreraient complexes, et afin de réduire les gestes de relevé tout en disposant d'une information de qualité, un relevé photographique pris en altitude pourra être mis en place après le décapage et le nettoyage des faits archéologiques. Un carroyage souple ou des étiquettes-cibles auront préalablement été mis en place et relevé par un topographe. L'objectif est de disposer d'ortho-photoplans des secteurs les plus complexes. Les photographies seront redressées puis assemblées à l'aide d'un logiciel adapté. De plus, cette opération permettra de disposer de vues générales du site, précieuses lorsqu'il s'agit de rendre compte visuellement de ses caractéristiques générales et des conditions d'appréhension.

Pour le relevé photographique pris en altitude, il est nécessaire de disposer des perches télescopiques dotées d'un appareil photographique à déclencheur souple.

4.3.9 Les aides à la fouille

Dans un souci de respect des délais d'intervention, d'atténuation de la pénibilité liée au travail manuel et d'optimisation du recueil de données scientifiques, la mécanisation du chantier est prévue. Elle est notamment préconisée pour la fouille de faits importants (fossés, grosses fosses, caves, dépressions, etc.) ou pour reprendre le décapage ponctuel de certains secteurs. L'utilisation de la mini-pelle permettra, en outre, de s'assurer du respect des règles de sécurité pour des structures en creux profondes et faciliter l'enlèvement des constructions maçonnées après étude (murs, etc.). A cette fin sont prévus un atelier regroupant une mini-pelle et un moto-basculeur.

Pour la fouille mécanisée, il est nécessaire de prévoir :

- **1** pelle hydraulique 3,5 tonnes pendant **25** jours ouvrés ;
- **1** moto-basculeurs pour les évacuations pendant **25** jours ouvrés ;
- **1** transfert pour chaque engin, soit **2** transferts en tout.

4.3.10 L'enregistrement des données

L'enregistrement, le relevé et la photographie des vestiges archéologiques de toute nature sont impératifs et devront être homogènes sur l'ensemble de l'opération.

Les unités stratigraphiques (US) seront enregistrées selon un protocole de fouille stratifiée, celles-ci pouvant être regroupée avec d'autres dans une entité spécifique, le fait (F). Une attention particulière sera apportée à l'observation et à l'enregistrement des relations stratigraphiques entre les différents US.

Lors de la fouille, les vestiges archéologiques (US, fait, structures, etc.) feront l'objet de relevés manuels en plan et en coupe afin de rendre compte de leurs caractéristiques physiques et des relations stratigraphiques éventuelles qu'ils entretiennent entre eux. Ces relevés seront

réalisés à des échelles adéquates, généralement à 1/10, 1/20 et 1/50. Les numéros des faits et des unités stratigraphiques, ainsi que les altitudes d'apparition seront reportés sur chaque plan ou coupe.

Les vestiges seront relevés à intervalles réguliers par un topographe afin de créer un plan de masse de l'ensemble du site. Les axes de relevés ou, si cette option est privilégiée, les contours des vestiges seront reportés sur ce plan afin de localiser le plus précisément possible ces derniers. Conformément au décret 2006-272 du 3 mars 2006, les plans doivent être géo-référencés en Lambert 93. Les limites des zones de fouilles ainsi que les faits archéologiques seront géo-référencés selon ce système sur un fond cadastral à une échelle lisible.

L'ensemble des relevés topographiques et les données associées pourront être gérés dans un Système d'Informations Géographiques (SIG). Cet outil informatique permet d'afficher, interroger, actualiser et analyser des données localisées (points géographiques) et les informations qui leur sont associées. Ainsi, chaque fait sera topographié et un certain nombre d'informations qui le caractérisent sera renseigné dans la base de données établie préalablement à la fouille.

Les relevés manuels et topographiques seront complétés par une couverture photographique générale ou de détail sur supports numériques.

4.3.11 Le suivi de la fouille

Les méthodes de fouilles seront adaptées en fonction des découvertes, de l'état de conservation des vestiges, de leur densité afin de rester dans l'économie générale du projet. Le responsable de l'opération évaluera régulièrement l'adéquation de la stratégie d'intervention avec les objectifs scientifiques de la fouille.

Si des éléments mis au jour nécessitent une réorientation de la stratégie de fouille, le responsable scientifique d'opération en informera le Maître d'Ouvrage et le responsable Inrap dont il dépend (AST de Tours). Une réunion sera organisée avec le Conservateur régional de l'Archéologie ou son représentant. Ce dernier présentera au Maître d'ouvrage les mesures qu'il préconise.

En application de l'article R.253-60 du code du patrimoine (article 54 du décret n°2004-490), les observations du représentant de l'Etat formulées à l'issue des visites de contrôle ou réunions de chantier sont communiquées par écrit à l'opérateur et au responsable scientifique, ainsi que, dans le cas des fouilles, à l'aménageur. L'aménageur, l'opérateur et le responsable scientifique de l'opération assurent, chacun pour ce qui le concerne, la mise en œuvre effective des observations et des instructions du représentant de l'Etat.

4.3.12 La fin de la fouille

Après remblaiement des structures profondes, pour des raisons de sécurité, le terrain sera remis en état à l'issue de la fouille de chacune des zones. Les terres stériles et végétales seront donc remises en place en respectant la stratification initiale et régalées sans compactage dans les règles de l'art.

Un Procès verbal de fin de chantier sera dressé une fois le rebouchage effectué, les installations de chantier démobilisées et les aires de mises à disposition restituées.

Les délais de réalisation de ces actions et dans les conditions indiquées ci-dessus seront de 2 semaines.

4.4- La phase d'étude et réalisation du rapport

La phase d'étude, dite « post-fouille », porte sur l'étude des faits archéologiques et du mobilier. Elle consiste à approfondir l'approche des ensembles prélevés, traiter les éléments recueillis (lavage, conditionnement, stabilisation, etc.), décrire et analyser les faits (inventaire, description et mises au net des relevés des structures ; inventaire, description et dessin du mobilier, résultat des analyses et des études spécialisées) et rédiger la synthèse des données. Une grande partie du temps de post-fouille est allouée au responsable d'opération et au responsable de secteur pour collecter l'ensemble des inventaires, les études connexes, les analyses en laboratoire, la DAO (plans « phasés » présentant les différentes occupations successives et de toutes les illustrations) et rédiger les synthèses chronologique et thématiques dans un cadre élargi aux problématiques locales et régionales, avant la fabrication du rapport en PAO. Elle englobe également le conditionnement définitif du mobilier et de la documentation de fouille, ainsi que la mise en œuvre éventuelle des opérations de conservation pour certains mobiliers fragiles. Toutes ces informations sont ensuite présentées et synthétisées dans le rapport d'opération. La post-fouille se déroulera au centre archéologique Inrap de Tours.

4.4.1 Conservation préventive du mobilier archéologique

Pendant la fouille, le RO prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne conservation du mobilier mis au jour. Celui-ci sera prélevé par unité stratigraphique ou fait et traité en fonction des catégories de matériaux.

A l'issue des travaux de terrain, toutes les dispositions seront prises afin d'assurer à court terme la conservation du mobilier archéologique (conditionnement, lieu de stockage). Les travaux de stabilisation et/ou de nettoyage pour étude seront engagés dans des délais adaptés aux différentes catégories de matériaux (organiques, métalliques, etc.).

Le mobilier sera enregistré de manière à ce que chaque objet ou lot d'objets (tessons, os, etc.) puissent être identifié selon son type, son unité stratigraphique ou son fait. L'ensemble des informations nécessaires à l'identification et au suivi scientifique et sanitaire du mobilier (quantité, état de conservation, caractérisation) seront portées sur une base de données utilisée pour la réalisation des inventaires réglementaires. Pour les objets fragiles ou d'une valeur scientifique particulière, une fiche d'état sanitaire et d'étude sera établie.

Les travaux de stabilisation et de nettoyage pour étude, notamment des objets métalliques, seront réalisés par un laboratoire spécialisé. Ils devront rendre les objets ou fragments identifiables (morphologie et dimensions exactes), pour pouvoir les dessiner sans gangue (rapport de fouille, publication) et livrer, notamment par radiographie, toutes les informations potentiellement contenues sur la surface originelle (décors, traces de soudure, traces d'outil, procédés d'assemblage, traces organiques comme bois, tissu ou cuir, etc.). En fonction des questionnements scientifiques et des choix de représentation, certains objets pourront n'être que partiellement, voire pas du tout nettoyés. Le conditionnement à la sortie du laboratoire répondra aux exigences de conservation préventive en vigueur.

La restauration des objets, dont le but est la présentation au public (recollage, soclage, etc.), et les mesures de conservation à long terme pour du mobilier exceptionnel (lyophilisation de bois par exemple) ne sont pas prévues.

Une enveloppe financière est prévue afin d'assurer les traitements de stabilisation et le nettoyage pour étude d'éventuels éléments mobiliers métalliques. La consolidation et le remontage ne seront réalisés qu'en cas de nécessité pour l'étude.

4.4.2 Etudes de mobilier

Selon leur intérêt scientifique, des études spécialisées de mobilier seront entreprises par types de mobilier : céramique, verre, mobilier métallique, matériaux de construction (enduits peints, lapidaire, terres cuites architecturales). Les objectifs de ces approches sont *a minima* la compréhension globale du site (datations, fonctions, activités, économie).

La céramique sera étudiée par des spécialistes des périodes correspondantes, connaissant le contexte régional. Le céramologue identifiera les faciès typo-technologiques permettant d'établir la datation des différentes phases d'occupation du site. Il identifiera tous les lots pouvant mettre en valeur les pratiques ou des activités particulières.

Le mobilier pourra, en fonction de son intérêt, être représenté, soit par dessin, soit par photographie.

4.4.3 Prise en compte des données environnementales (phase étude)

Si le principe d'études et d'analyses multiples est indispensable pour répondre aux problématiques paléo-environnementales, l'opportunité de les mettre en œuvre dépend du potentiel révélé lors de la fouille (présence de restes organiques, protocole mis en place pour les prélèvements de sédiments, résultats des tests de tamisage, etc.). Il sera nécessaire d'anticiper les délais de leur réalisation, parfois assez longs, avec un engagement le plus tôt possible (dès la fin de la phase terrain).

Les moyens alloués à ces études sont de deux sortes : d'une part, un budget en jours-homme pour les études menées par des spécialistes de l'Inrap et, d'autre part, une enveloppe financière incluant les études externalisées.

Si les restes de la faune sont assez nombreux, il sera fait appel à un archéozoologue pour mettre en évidence notamment les pratiques d'élevage, les divers faciès alimentaires et participer à l'étude du statut social des habitants.

Selon le potentiel d'étude paléo-environnemental, des carpologues (étude des macro-restes végétaux pour les pratiques alimentaires locales), des anthracologues (étude des charbons de bois indiquant les essences d'arbres utilisés ou présents dans l'environnement), des malacologues (études des escargots permettant indicateurs de biotope dans l'environnement immédiat du lieu de prélèvement), des palynologues (étude des pollens qui se conservent généralement très bien dans certaines couches argileuses ou tourbeuses des milieux humides) ou des spécialistes des phytolithes (matière végétale minéralisée) pourront être sollicités.

Les études géoarchéologique et micro-archéologiques pourront être mises à contribution pour renseigner les processus morpho-sédimentaires et taphonomiques permettant de préciser le cadre naturel et le bilan sédimentation/érosion qui a fossilisé le site.

En fonction des analyses à mener, il sera fait appel à des laboratoires spécialisés partenaires de l'Inrap : Cravo, Laboratoire de Touraine (analyses chimiques et granulométriques), Poznan

radiocarbon Laboratory et Beta Analitic (datation ^{14}C), le Centre national de préhistoire, le laboratoire de Meudon, Arc'antique et Utica (conservation préventive), etc.

4.4.4 Le rapport de fouille

La phase étude donne lieu à la rédaction d'un rapport de fouille dans lequel seront présentés l'ensemble des résultats de la fouille. Ce dernier sera remis au Préfet de la région Centre (Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service Régional de l'Archéologie) conformément à l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Le rapport comportera une présentation des problématiques générales et des connaissances archéologiques préalables, ainsi que les grandes orientations méthodologiques. Il présentera ensuite les résultats par période chronologique, en tenant compte des critères relatifs et absolus, avec l'organisation spatiale du site et une synthèse pour chacune d'elles. Une synthèse générale replacera le site dans les problématiques locales et régionales en faisant état des apports principaux de l'opération. Ces derniers serviront d'éléments de réflexion pour juger de la suite à donner à l'opération (publication, action de valorisation, etc.).

4.4.5 Inventaire et archivage de la documentation de fouille

L'ensemble de la documentation (plans et relevés manuels, documentation photographique, etc.) sera remis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service Régional de l'Archéologie) conformément à l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques.

Les données saisies dans le cadre de ces inventaires seront enregistrées et exportées dans des formats informatiques recommandés dans le chapitre 5 du cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

4.4.6 Inventaire et archivage du mobilier archéologique

Le mobilier sera traité et conditionné conformément aux instructions stipulées dans l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu de diagnostics et fouilles archéologiques.

L'ensemble des informations nécessaires à l'identification et au suivi scientifique et sanitaire du mobilier (quantité, état de conservation, caractérisation) seront portées sur une base de données utilisée pour la réalisation des inventaires réglementaires (section III du rapport). Pour les objets fragiles ou d'une valeur scientifique particulière, une fiche d'état sanitaire et d'étude sera établie.

Les données saisies dans le cadre de ces inventaires seront enregistrées et exportées dans des formats informatiques recommandés dans le chapitre 5 du cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information publics.

Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de fouille sera conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain, avant d'être remis à l'Etat avec la documentation afférente à l'opération.

Dans l'optique de leur dépôt définitif aux services de l'Etat, le mobilier sera conditionné dans des contenants adaptés (sachets plastiques longue durée, boîtes, etc.) et dans des caisses type « Alibert ». Chaque contenant comportera une étiquette détaillant le contenu et l'origine (coordonnées du site, numéro d'unité stratigraphique, etc.) des objets. Le gestionnaire du mobilier se rapprochera de l'agent de l'Etat chargé de la réception des collections archéologiques afin de préciser les modalités du dépôt définitif.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de fouille, sera communiqué par le Service Régional de l'Archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L 523-14 du code du patrimoine.

5.- L'équipe mobilisée

L'équipe est constituée de personnes aux compétences variées et complémentaires. Certaines sont présentes en permanence sur le chantier, d'autres interviennent ponctuellement pour suivre le bon déroulement du chantier ou à la demande de l'équipe.

5.1- Compétences de l'équipe

5.1.1 Le responsable d'opération (RO)

Le Responsable scientifique de l'opération proposé est **Philippe Salé** (cf. CV joint), spécialiste de l'Antiquité. Il dispose d'une bonne expérience en matière d'encadrement d'équipes.

Il établit les choix scientifiques dans le respect du cahier des charges annexés à la prescription de l'Etat et dans les limites du budget de l'opération.

Il aura en charge le suivi et la coordination des différents travaux de terrain : décapage, fouille, enregistrement et relevé des vestiges, gestion mobilier, etc.

Il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la conservation du mobilier archéologique mis au jour. Il répartit les moyens pour les analyses et définit avec l'AST dont il dépend les études spécialisées à engager ainsi que les traitements de stabilisation des mobiliers archéologiques

Dans le cadre des travaux de post-fouille, il coordonne plusieurs techniciens et techniciens spécialisés, ainsi que divers spécialistes pour des études de mobilier et paléo-environnementales particulières (céramologie, numismatique, géomorphologie, etc.), pour définir des datations et répondre aux problématiques du site.

5.1.2 Les techniciens et les techniciens spécialisés

L'équipe sera composée de techniciens expérimentés dans la fouille archéologique, notamment de sites antiques en contexte urbain. Ils sont autonomes pour les travaux de relevés en plan et en coupe des vestiges, la prise de vues photographiques et l'enregistrement sur fiche papier ou informatique des données de terrain.

Lors de la phase post-fouille, les techniciens sont affectés principalement à l'achèvement du traitement des données primaires.
- lavage, collage, marquage, classement et conditionnement du mobilier ;

- tamisage des prélèvements en vue des études spécialisées ;
- mise au propre des plans (topographie, plans à partir de photographies, DAO des faits et du mobilier ;
- saisie des inventaires informatisés ou des enregistrements ;
- archivage et conditionnement des archives de fouille et du mobilier ;
- informatisation des données de terrain (bases de données, système d'information géographique – SIG, etc.

En tant que de besoin, des techniciens pourront être affectés à des tâches spécifiques comme la saisie informatique ou assister les spécialistes dans leurs études (fouille de crémation, comptage et identification primaire de mobilier, etc.). Des techniciens spécialisés prendront en charge la DAO et la PAO du rapport.

5.1.3 Le topographe

L'accompagnement technique de cette équipe sera assuré par un topographe. Au cours de la fouille, il relèvera les faits rencontrés sur le terrain pour établir les plans des sites, ou pour installer des repères sur le terrain. Les relevés de détail seront réalisés par les équipes de terrain. Le topographe intègrera l'ensemble de ces données à un système géo-référencé. Dans un premier temps, le topographe procède au piquetage de la fouille sur la base des documents fourni par l'aménageur.

Il interviendra en moyenne une fois par semaine sur le terrain et tiendra à jour un plan masse des vestiges mis au jour.

5.1.4 Les spécialistes

L'Inrap possède en son sein toutes les compétences scientifiques requises pour mener les études. Les spécialistes de l'Inrap seront consultés sur le terrain ou lors de l'étude, à la demande du responsable de l'opération et sous le contrôle de l'AST dont il dépend, en fonction des problématiques soulevées et des vestiges rencontrés, notamment :

- des anthropologues
- des spécialistes par chacune des catégories d'objets (céramologue, spécialistes du mobilier métallique, du verre, des monnaies, de l'industrie lithique, etc.)
- des archéozoologues
- pour le paléo-environnement, des carpologues, anthracologues, malacologues, palynologues ou des spécialistes des phytolithes
- des géoarchéologue ou des micromorphologues

Les divers spécialistes remettent leurs résultats selon les normes générales de l'opération.

5.2- Le calendrier d'intervention

En application de l'article R.253-60 du code du patrimoine (article 54 du décret n°2004-490), l'aménageur et l'Inrap feront connaître aux services de l'Etat (Service régional de l'Archéologie) les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération.

La phase de **préparation** du chantier (DICT, cantonnements, chemin d'accès, etc.) est de **10** jours maximum.

La phase **terrain** de l'opération de fouille sera d'une durée prévisionnelle de **46** jours ouvrés. La date prévisionnelle de début de l'opération est fixée au **26 mai 2014** au plus tôt**.** Cette date est subordonnée au retour du présent marché notifié et à l'arrêté d'autorisation de fouille pris par le préfet de région comportant la désignation du responsable scientifique de l'opération, sur proposition de l'opérateur.

La phase **repli** durant laquelle l'Inrap procèdera au démontage de la plateforme de la base-vie et la remise en état des emplacements n'excédera pas **10** jours ouvrés après la fin de la phase terrain.

La phase **étude** débutera après la phase terrain. La remise du rapport final est fixée au plus tard **16 mois** après la fin du terrain.

L'Inrap informera l'aménageur de la remise du rapport au préfet de région qui informera l'aménageur des résultats de la vérification et de l'évaluation scientifique du rapport et lui communiquera, le cas échéant, ses recommandations en vue de l'exploitation scientifique du rapport. Il transmettra à l'aménageur un exemplaire papier du rapport.

5.3- Les moyens humains envisagés

Etapes	Moyens	Temps nécessaire
Phase terrain		
Préparation	1 RO 1 technicien	2 jours ouvrés 1 jour
Fouille et décapage	1 RO 4 techniciens	35 jours ouvrés 130 jours ouvrés au total
Accompagnement topographique	1 topographe	10 jours ouvrés
Accompagnement scientifique	Divers spécialistes	3 jours ouvrés au total
Phase étude		
Organisation de la post-fouille, synthèse et rédaction du rapport	1 RO	37 jours ouvrés
Traitement du mobilier, mise au net des minutes, participation aux études spécialisées	5 techniciens	30 jours ouvrés au total
DAO & PAO	1 infographe	15 ouvrés
Archivage et conditionnement	1 gestionnaire de collections	Forfait
Etudes paléo-environnementales (micromorphologie, géomorphologie, etc.)	Divers spécialistes	5 jours ouvrés au total
Etudes de mobilier et autres (anthropologie, céramologie autre, archéozoologie, etc.)	Divers spécialistes	32 jours ouvrés au total

6.- Tranche conditionnelle

6.1- Principe

Vu le degré d'incertitude concernant le potentiel réel des zones à fouiller, ainsi que l'importance du mobilier à étudier à l'issue de la fouille, deux tranches conditionnelles ont été demandées par le Service Régional de l'Archéologie.

Les tranches conditionnelles comprennent des moyens complémentaires de terrain (compléments humains, logistiques et mécaniques) et d'étude (compléments humains) à mettre en place, en partie ou en totalité, suivant les nécessités scientifiques et techniques. Elles correspondent à des situations pour lesquelles l'impact dans l'économie du projet est tel qu'il n'est pas raisonnable d'envisager y remédier avec les moyens budgétaires de la tranche ferme.

6.2- Mise en place

Sa mise en place ne peut être envisagée qu'à partir du moment où seront levées certaines incertitudes, après le décapage ou au cours de l'opération de terrain.

Une ou plusieurs réunions seront organisées entre le Maître d'ouvrage, le responsable d'opération et son supérieur hiérarchique (AST de Tours) ainsi que le Conservateur régional de l'archéologie ou l'agent du Service régional de l'archéologie en charge du dossier. Ces réunions, placées le plus tôt possible dans le déroulement du chantier, auront pour objectif de convenir des moyens complémentaires à mettre en place dans le cadre de la tranche conditionnelle, ou de réviser les objectifs de l'opération.

La tranche conditionnelle, totale ou partielle, sera proposée par écrit à l'aménageur par le conservateur régional de l'archéologie après, si nécessaire, avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA) du Centre-Nord, et fera le cas échéant, l'objet de commandes complémentaires.

Les principes méthodologiques et techniques sont identiques à ceux de la tranche ferme. La tranche conditionnelle n'a pas de période de préparation. Le déclenchement de la tranche conditionnelle entraîne le renforcement de l'équipe en place. Les infrastructures, notamment les cantonnements, seront prolongées d'autant.

6.3- Critères de déclenchements

Les moyens compris dans la tranche conditionnelle pourront être engagés, partiellement ou en totalité au prorata des faits archéologiques ou des ensembles mobiliers supplémentaires ou nouveaux mis au jour, selon les critères exprimés ci-dessous.

- si les vestiges sont importants (densité plus importante que celle estimée d'après les données du diagnostic)
- ou d'une complexité particulière (élévations bien conservées, niveau de sols développés, etc.) ou que leur organisation nécessiterait une approche plus détaillée (stratifications complexes, bâtiments complexes avec plusieurs états de construction, etc.).

Dès lors qu'une découverte de ce type serait réalisée, le critère de déclenchement de la tranche conditionnelle sera considéré comme vérifié.

6.4- Les moyens humains envisagés pour la tranche conditionnelle

Tout ou partie des moyens prévus à titre conditionnel sera engagé selon la nécessité.

Etapes	Moyens	Temps nécessaire
Phase terrain		
Fouille	1 RO 4 techniciens	12 jours ouvrés 100 jours ouvrés au total
Accompagnement topographique	1 topographe	2 jours ouvrés
Accompagnement scientifique	Divers spécialistes	3 jours ouvrés au total
Phase étude		
Organisation de la post-fouille, synthèse et rédaction du rapport	1 RO	5 jours ouvrés
Traitement du mobilier, mise au net des minutes, participation aux études spécialisées	2 techniciens	20 jours ouvrés au total
DAO & PAO	1 infographe	5 ouvrés
Archivage et conditionnement	1 gestionnaire de collections	Forfait
Etudes paléo-environnementales (micromorphologie, géomorphologie, etc.)	Divers spécialistes	5 jours ouvrés au total
Etudes de mobilier et autres (anthropologie, céramologie autre, archéozoologie, etc.)	Divers spécialistes	10 jours ouvrés au total

II. L’opération archéologique

Introduction

Le site d'*Argentomagus*, sur la commune de Saint-Marcel (Indre), est connu de longue date et a fait l'objet de nombreuses opérations de terrain, préventives ou programmées. Son étude bénéficie aujourd'hui de la mobilisation de différents intervenants, dont le Service Régional de l'Archéologie (SRA, service de la Direction régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val-de-Loire), le Musée d'*Argentomagus*, l'Association pour la sauvegarde du site archéologique d'*Argentomagus* et de son Musée (ASSAAM)… Par ailleurs, l'ensemble des données collectées alimentent un projet collectif de recherches créé en 2004, qui regroupe des chercheurs de différents horizons, et qui est coordonné par Françoise Dumasy : *Argentomagus*, de l'*oppidum* à la *fabrica armorum omnium* – I^er^ s. av. J.-C./IV^e^ s. ap J.-C. Au regard de l'intérêt de ce site, le SRA Centre-Val-de-Loire porte une attention particulière aux différents projets d'aménagements réalisés sur la commune de Saint-Marcel. C'est pourquoi, un projet de construction d'une maison individuelle, localisé sur le plateau des Courates[1] **(Figure 1)**, a conduit à la réalisation d'une fouille préventive.

La fouille est localisée rue des Courattes **(Figure 2)**, sur la parcelle cadastrée AV 200, appartenant à M. Benoît Ligneau (maître d'ouvrage). Elle fait suite à un diagnostic mené par R. De Filippo (De Filippo, Fourré 2013). La parcelle couvre une étendue de 1800 m². Quatre sondages y ont été réalisés. Ils ont révélé la présence de nombreux vestiges qui témoignent de plusieurs phases d'aménagement. Au regard de l'intérêt de ces découvertes, le SRA Centre-Val-de-Loire a prescrit une fouille sur l'ensemble de la parcelle.

L'intervention archéologique a débuté le 26 mai 2014 et s'est achevée le 1^er^ août 2014. Elle a permis la découverte de nombreux vestiges dont la datation s'échelonne de la période gauloise aux époques modernes ou contemporaines. Ils sont caractérisés par la présence de voies, de sépultures, de constructions (dont les fondations sont généralement récupérées) et de structures et de mobilier variés.

1 On écrit « la rue des Courattes », mais « le plateau des Courates »

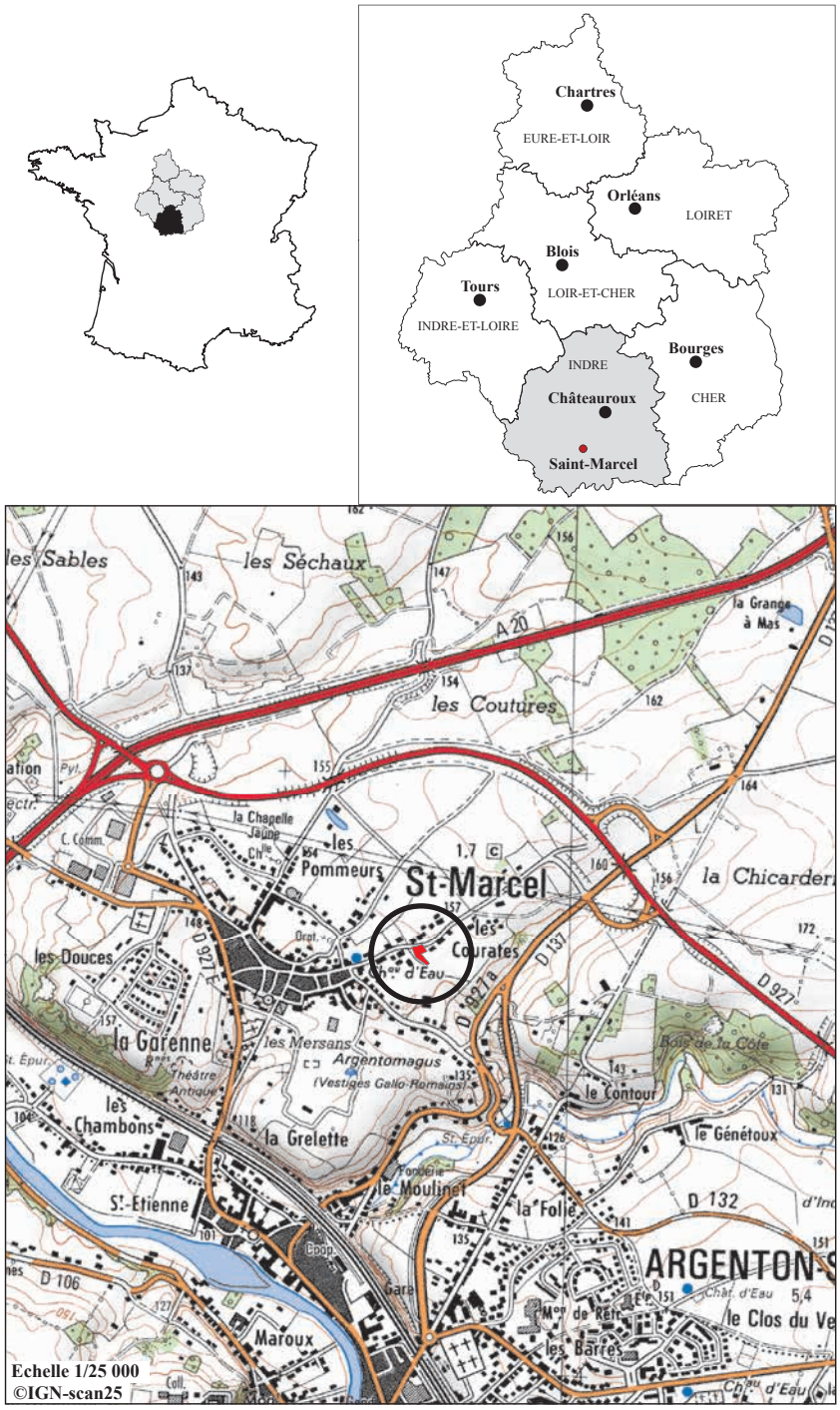

Figure 1 Localisation de la fouille, en France, dans le département de l'Indre et à Saint-Marcel.

Figure 2 Localisation cadastrale du site.

1. Le contexte naturel

1.1 Topographie et géologie.

La commune de Saint-Marcel est située dans la vallée de la Creuse, à 30 km au sud de Châteauroux. Le pays d'Argenton-sur-Creuse est à la jonction des régions naturelles de la Brenne au nord et des premiers reliefs cristallins du Massif-Central (Boischaut) au sud et à l'est. Le site surplombe un vallon assez marqué **(Photo 1)** qui rejoint la vallée formée par le ruisseau de la Mage. En partie nord (zone 2), la surface du terrain est pratiquement plane **(Photo 2)** et la cote en NGF en bordure de la rue atteint une altitude de 154,30 m. Au niveau du resserrement de la parcelle, immédiatement au sud de la voie UE50, un léger épaulement, puis une faible pente s'accentuant dans l'extrémité sud, sont enregistrés : l'altitude en fond de parcelle est alors de 153,90m NGF.

Photo 1 Vue de la zone 1, après sa fouille, en surplomb d'un vallon.
(© Équipe Inrap)

Photo 2 Vue de la zone 2 et des parcelles attenantes.
(© Équipe Inrap)

D'après la carte géologique n°593 au 1/50000 d'Argenton-sur-Creuse (Cohen-Julien *et al.* 1999 ; **Figure 3**), le substrat est composé de formations tertiaires indifférenciées sur la carte géologique, et constituées d'épandages détritiques continentaux, de formations secondaires calcaires du Dogger et de marnes du Lias-Dogger. Ils sont recouverts d'alluvions anciennes de la Creuse (Fv), sans doute mise en place au Pléistocène inférieur. Elles affleurent sur la partie sud de la parcelle. La terrasse alluviale est par ailleurs attestée par les différentes fouilles et sondages archéologiques réalisés sur le plateau. Elle se présente sous la forme de graviers et de galets

Figure 3 Extrait de la carte géologique (d'après Cohen-Julien *et al.* 1999).

essentiellement quartzeux liés dans une matrice sablo-argileuse. Elle a fait l'objet d'une intervention particulière décrite dans le chapitre suivant. Dans la moitié nord de la parcelle elle est recouverte d'un dépôt de limon argileux brun ne dépassant guère 0,20 m d'épaisseur et antérieur aux occupations archéologiques[2]. La pente naturelle générale du terrain orientée nord-ouest sud-est et la mise en culture des terres a favorisé une double action concomitante en partie sud : l'érosion des niveaux supérieurs (par exemple la bordure sud de la voie UE50 a partiellement disparu) et le dépôt d'une couche peu épaisse (0,25 m au maximum) de colluvions récentes[3]. Enfin, en surface, la terre végétale (UE1) forme une couche d'une trentaine de centimètres, mais au niveau de la voie UE50, elle n'est plus épaisse que d'une dizaine de centimètres.

1.2 Un sondage profond au sud de la parcelle.

Dans le cadre d'une étude sur la mise en place des réseaux hydrographiques dans les vallées du bassin de la Loire moyenne, un programme de sondages est mené par une équipe du département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (Voinchet *et al.* 2007)[4]. Notre intervention archéologique était une occasion, pour cette équipe, de procéder à une nouvelle observation dans la vallée de la Creuse. Le sondage réalisé au sud de la parcelle montre l'existence d'un puissant dépôt fluviatile **(Figure 4, Photo 3)**. À plus de 3 m de profondeur, le substrat n'a pas été atteint. La coupe montre la succession de couches de sables - souvent grossiers et parfois argileux - et de graves pouvant contenir des blocs parfois imposants (jusqu'à 0,70 m de côté). Deux prélèvements ont été réalisés afin de pouvoir dater les dépôts par résonance de spin électronique (ESR). Bien que cette étude ne soit pas achevée, il semble que ces couches aient été mises en place il y a 800 000 ans environ.

2 Cette couche a été enregistrée sous les numéros UE97, 116 et 142.
3 Elle est enregistrée sous le numéro UE36
4 Sur le terrain, l'équipe était constituée de J. Despriée, P. Voinchet, H. Garon et J-J Bahain

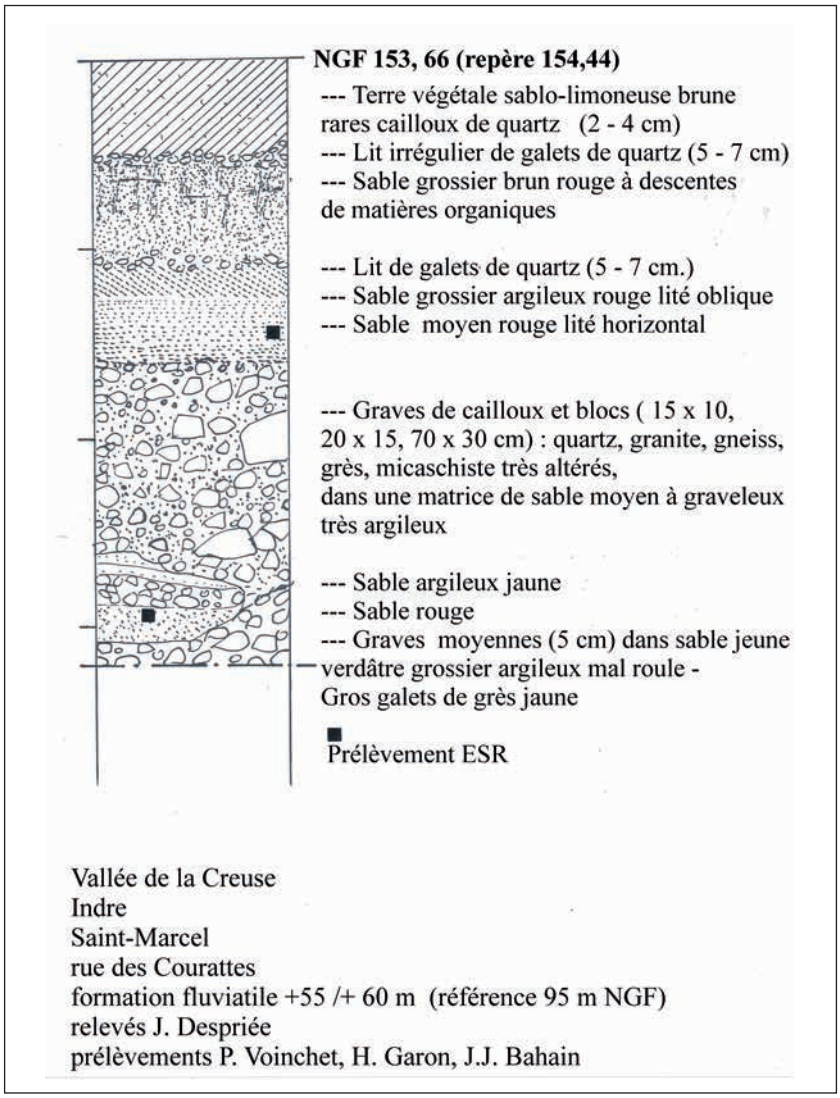

Figure 4 Coupe du sondage réalisé dans les nappes fluviatiles.

Photo 3 Le sondage géologique dans les alluvions de la Creuse, en zone 1.
(© Équipe Inrap)

2. Le contexte archéologique

2.1 Bref historique de l'agglomération de Saint-Marcel

L'agglomération antique de Saint-Marcel est identifiée au site d'*Argentomagus* mentionné sur la *Table de Peutinger* et la *Notitia Dignitorum* (Dumasy, Paillet 2002). Elle forme avec *Aquae Nerii* (Néris-les-Bains, Allier) les plus importantes agglomérations secondaires de la cité des Bituriges Cubes. Les multiples opérations archéologiques réalisées sur le site, ont permis la publication de nombreux articles et ouvrages. Il convient de consulter les ouvrages les plus récents (Dumasy, Paillet 2002, Dumasy 2013, Le Goff *et al.* 2015) pour se renseigner sur les caractéristiques précises et l'évolution du site jusqu'à nos jours.
L'agglomération gauloise reste très méconnue **(Figure 5)**. Un *murus gallicus* surplombant un fossé imposant ferme au nord le plateau des Mersans. Quelques silos ont également été fouillés. Le reste des témoignages est principalement constitué de vestiges mobiliers (monnaies) qui attestent l'occupation du site durant le I^er^ s. avant notre ère.
Au début du I^er^ s, un réseau de rues est implanté sur les axes nord-sud et est-ouest **(Figure 6)**. Tous les bâtiments et aménagements s'alignent sur ces lignes directrices. Les constructions, dans la première moitié du I^er^ s. sont généralement constituées d'une armature en bois et de torchis ou de briques crues. Mais à partir du milieu du I^er^ s, des maçonneries sont utilisées en particulier pour les gros édifices monumentaux : un théâtre, des temples, un portique sont ainsi élevés.

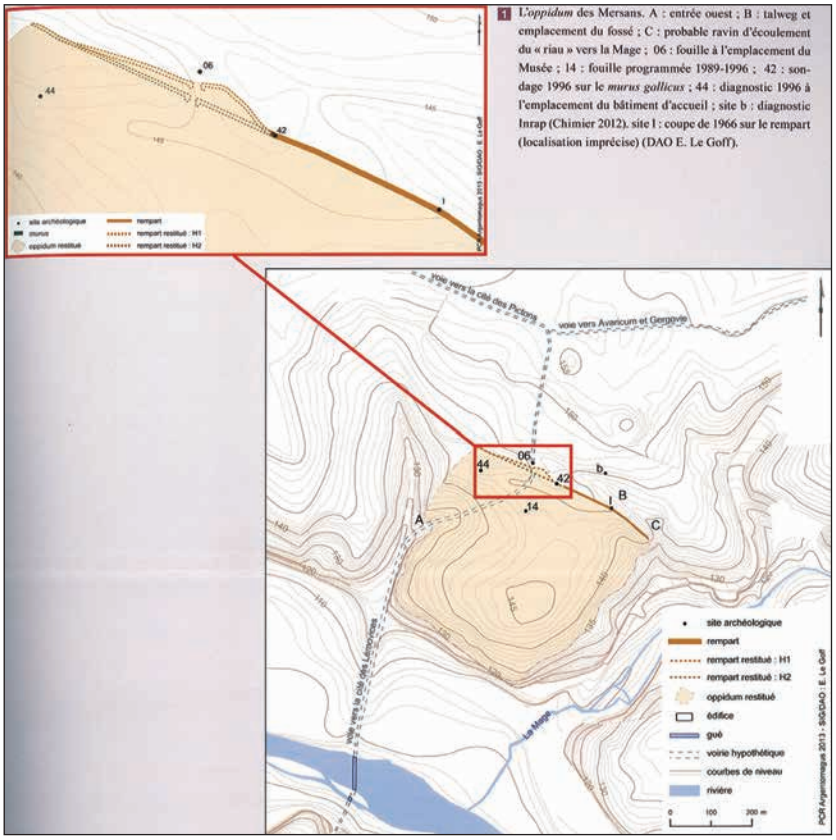

Figure 5 L'*oppidum* des Mersans
(d'après Dumasy 2013 : 31, fig. 1).

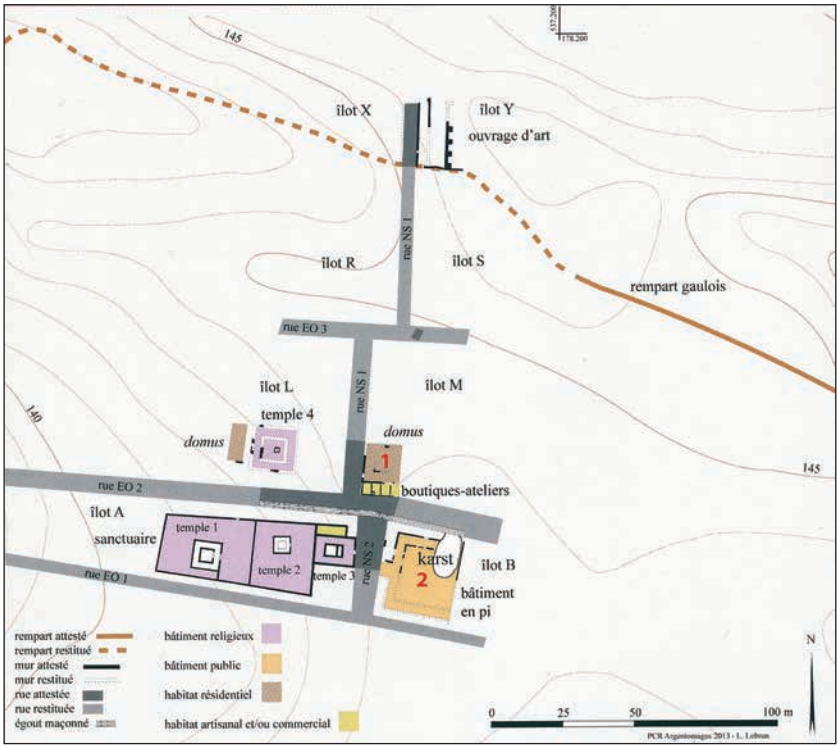

Figure 6 *Argentomagus* au Ier s. de notre ère
(d'après Dumasy 2013 : 38, fig. 1).

À partir du IIe s. le centre urbain est remanié et le réseau des rues bascule de 20 à 30° vers l'est **(Figure 7)**. Sur le plateau des Mersans, des habitats résidentiels jouxtent une vaste place publique qui est nouvellement créée (un *forum* ?). Au sud, à proximité d'un sanctuaire, une fontaine et des bâtiments de commerce sont élevés. Autour, s'étendent des quartiers consacrés à l'artisanat et au logement. Le plateau des Douces, à l'extérieur de la zone urbanisée, est aménagé pour recevoir au moins deux ensembles monumentaux : un sanctuaire et un théâtre. Le long de la Creuse, des thermes sont également attestés ainsi que des zones funéraires.
À partir du IVe s et au haut Moyen Age, la ville antique est profondément transformée **(Figure 8)**. Mais les indices attribués à cette période concernent essentiellement des vestiges funéraires et la récupération des maçonneries antérieures. Ces témoignages attestent la permanence d'une occupation, mais elle reste peu aisée à localiser et à identifier. Quoiqu'il en soit, le plateau des Mersans semble définitivement abandonné, probablement au profit de l'emplacement du bourg actuel et des bords de Creuse, à proximité de l'église Saint-Etienne.
Plus vers le sud, sur l'autre rive de la rivière, un *castrum* est mentionné à partir du VIIIe s. Ainsi, en 761, Pépin le Bref prend le *castrum argentomagum* construit par le duc d'Aquitaine Waïfre. Cette fortification est probablement bâtie à l'emplacement du futur château d'Argenton-sur-Creuse, sur un promontoire qui domine la rive gauche de la Creuse.
À Saint-Marcel, depuis le haut Moyen Age, l'occupation reste cantonnée à son emplacement actuel. Autour de l'église, élevée par des moines bénédictins venant de l'abbaye Saint-Gildas de Châteauroux, le village semble se développer en étapes successives avec la création puis l'agrandissement, à deux reprises, d'une enceinte.

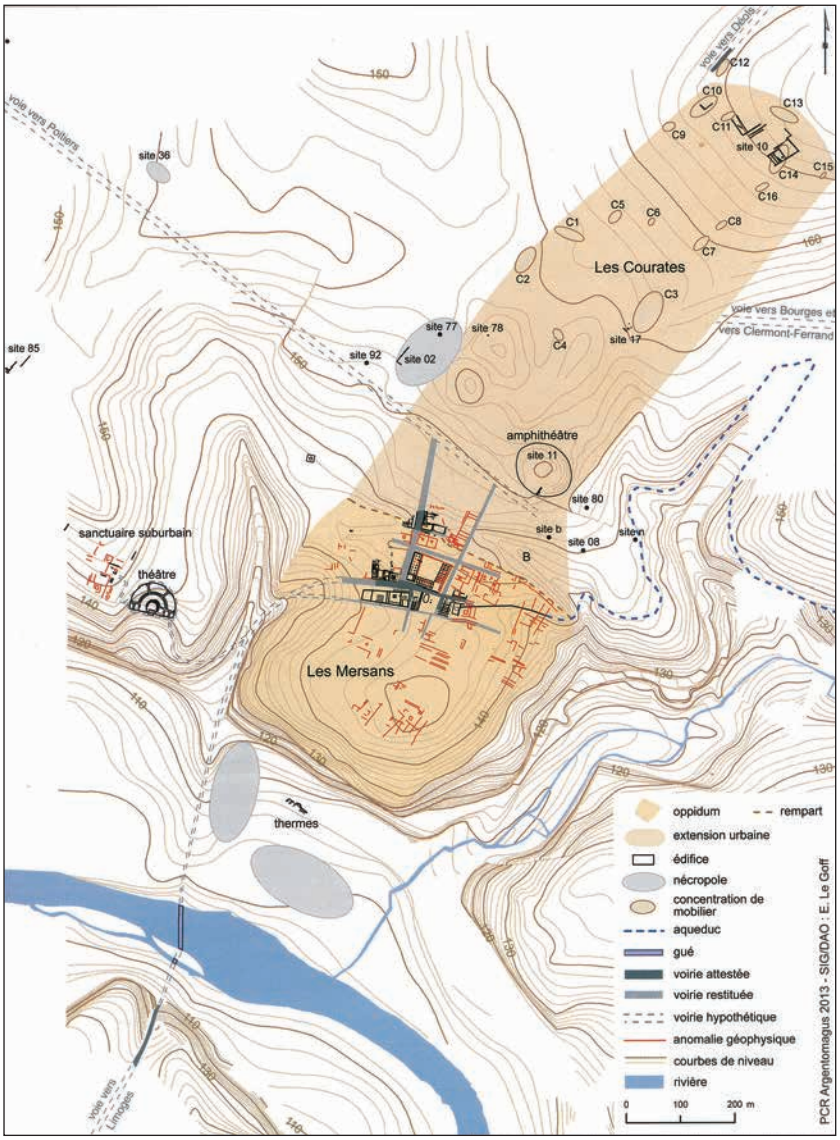

Figure 7 *Argentomagus* à partir du IIe s. de notre ère
(d'après Dumasy 2013: 40, fig. 1)

Figure 8 *Argentomagus* au haut Moyen Age
(d'après Dumasy 2013: 154, fig. 1).

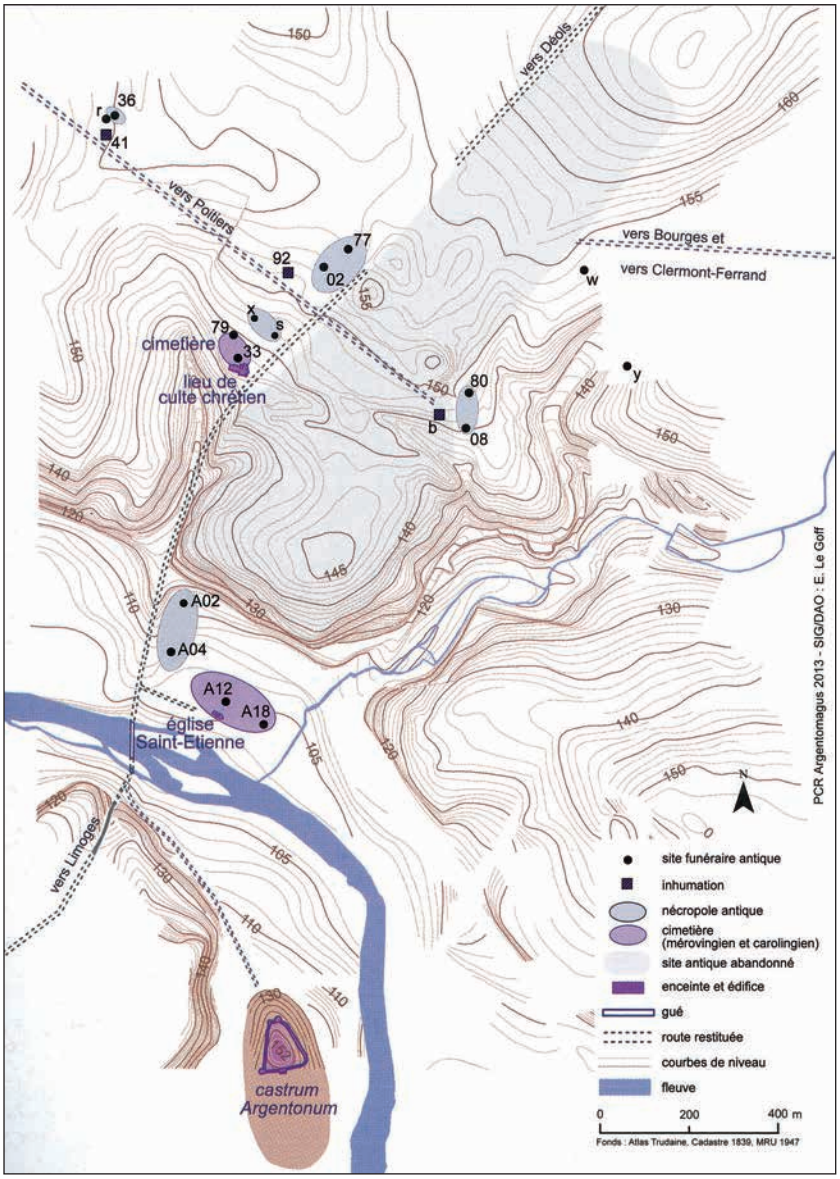

2.2 Le plateau des Courates

Le secteur des Courates se situe au nord-est du plateau des Mersans. Jusqu'en 1987, les archéologues considéraient que l'amphithéâtre et la nécropole de l'Image limitaient l'extension de la ville antique. Mais dans les années qui suivirent, des prospections et des opérations de sauvetage furent menées à cet endroit **(Figure 9)**. Ainsi, des prospections mirent en évidence une dizaine de concentrations de mobilier. De plus, les investigations menées lors travaux de la déviation du CD 927 (Rodet-Belarbi 1988, site 10) et l'intervention de 1990 sur le terrain Beaujard (Dumasy 1990), révélèrent des structures d'habitats. Le premier site comprend des bâtiments formant une dizaine de salles, dont une avec hypocauste. Sur le second, seules des observations purent être réalisées avant la destruction des vestiges : une cave bien conservée fut notamment repérée. Ces occupations seraient datées du I^{er} au III^{e} s, et le site 10 pourrait subsister au IV^{e} s.

Depuis cette période, la question de l'existence d'un nouveau pôle urbain périphérique se pose avec insistance. Les occupations pourraient se développer le long de rues qui prolongeraient le réseau de voies desservant l'agglomération par le nord. Ainsi, des routes provenant de Poitiers, de Bourges et de Déols pourraient se croiser, aux Courates, mais seul un tronçon au nord-ouest du site 10 est attesté archéologiquement (Alilaire 1992).
Diverses opérations préventives de diagnostic ont également été réalisées ces dernières années aux Courates. L'absence de vestiges relevée lors de certaines opérations peuvent être due aux modalités des interventions ou à des destructions anciennes (Chastel 1997, (Rossignol 2004). En 1997, une succession de petits sondages est implantée le long du chemin de la Couture (Venzo 1997) sur une dizaine de parcelles (soit environ 2500 m²), à une centaine de mètres au nord de la nécropole du Champ de l'Image. Aucun vestige immobilier n'a été identifié, mais un amas de blocs de pierres contenait 12 fragments d'éléments de décor architectural antique, tel un fragment de corniche à modillons et denticules. Ces résultats, plutôt modestes, semblent confirmés par la réalisation de deux nouveaux diagnostics sur des parcelles qui avaient pourtant déjà fait l'objet de sondages en 1997. Ainsi, en 2006, une nouvelle intervention archéologique fut menée sur la parcelle cadastrée AT 108 (De Belvata Balasy 2006).
Les quelques structures découvertes pourraient évoquer une zone de travail du fer (un four et des scories) et peut-être un bûcher funéraire. De même, sur la parcelle AT 162[5] de nouveaux sondages furent creusés en 2009 (Chimier, Delémont 2009), mais seule une petite concentration de moellons et de blocs de mortier a été identifiée. En 2007, une intervention de très faible envergure est localisée au 19 rue des Courates, en face de notre intervention. Elle permit la découverte d'une surface de cailloutis damée qui pourrait correspondre à un sol aménagé extérieur ou à une voie (Chimier 2007).

5 Anciennement cadastrée AT109

1. Rodet, Belarbi 1988 / Saint-Marcel (Indre) CD 927
2. Dumasy 1990 / Saint-Marcel, Indre, Rue des Courates, 36 200 017 AH, rapport de sauvetage urgent
3. Alilaire 1992 / Saint-Marcel, Indre, CD 927
4. Chastel 1997 / Saint-Marcel, Indre, Château d'eau, rue des Courates, 1 feuille manuscrite, 1 plan
5. Venzo 1997 / Saint-Marcel, Indre, Les Basses Courattes, rapport d'évaluation archéologique.
6. Rossignol 2004 / Saint-Marcel, Indre, 24 rue Saint-Jacques- 36 200 074 : rapport de diagnostic, 10-11/03 2004
7. Belvata-Balasy 2006 / Saint-Marcel, Indre, Chemin de la Couture- n° de site 36 200 77 AH : rapport de diagnostic
8. Trébuchet, Belvata-Balasy 2007 / Saint-Marcel, Chemin de la Couture parcelle AT 47 (Indre) n° de site 36 200 078 AH : rapport de diagnostic
9. Chimier, Coulon 2007 / Saint-Marcel, Indre, 19 rue des Courattes n° de site 36 200 084 AH : rapport d'évaluation archéologique
10. Chimier, Delemont 2009 / Saint-Marcel, Indre, 9 chemin de la Couture site n° 36 200 902 AH : rapport de diagnostic

Figure 9 Les occupations du plateau des Courates à Saint-Marcel.
(© Béatrice Marsollier, Inrap)

2.3 Le diagnostic préalable à notre intervention

Le diagnostic a été réalisé par Raphael De Filippo en 2013 (De Filippo, Fourré 2013). Les quatre sondages réalisés couvrent une surface de 270 m², soit 15% de l'emprise totale **(Figure 10)**. Deux zones distinctes ont été identifiées. Au sud les vestiges sont peu nombreux. Ils sont été identifiés comme un enclos, une fosse et deux structures de combustion éventuelles. Plus au nord, les vestiges sont nettement plus nombreux. Ils concernent en premier lieu une voie dont l'orientation (nord-est sud-ouest) et le mode de construction ont été clairement établis. Sa datation reste en revanche incertaine (mobilier peu nombreux). Une seconde voirie a également été identifiée dans l'angle nord-est du sondage 2, mais son orientation n'est pas clairement reconnue. Le mobilier des niveaux supérieurs est attribué au III^{e} s. Dans les sondages 3 et 4, trois massifs de fondations ont été enregistrés. Ils suggèrent aux auteurs la présence d'un portique ou d'un péristyle lié à un édifice monumental, aménagé en bordure de la rue des Courattes. Cinq autres massifs maçonnés, placés vers le centre de l'emprise, ont également été identifiés comme les supports d'un portique. Par ailleurs, dans le sondage 4, la tranchée de récupération d'un mur a été découverte. Enfin des niveaux de couches de gravats et des sols sont cités ponctuellement. Au regard de ces résultats, le SRA Centre-Val-de-Loire a décidé de prescrire une fouille sur l'ensemble de la parcelle.

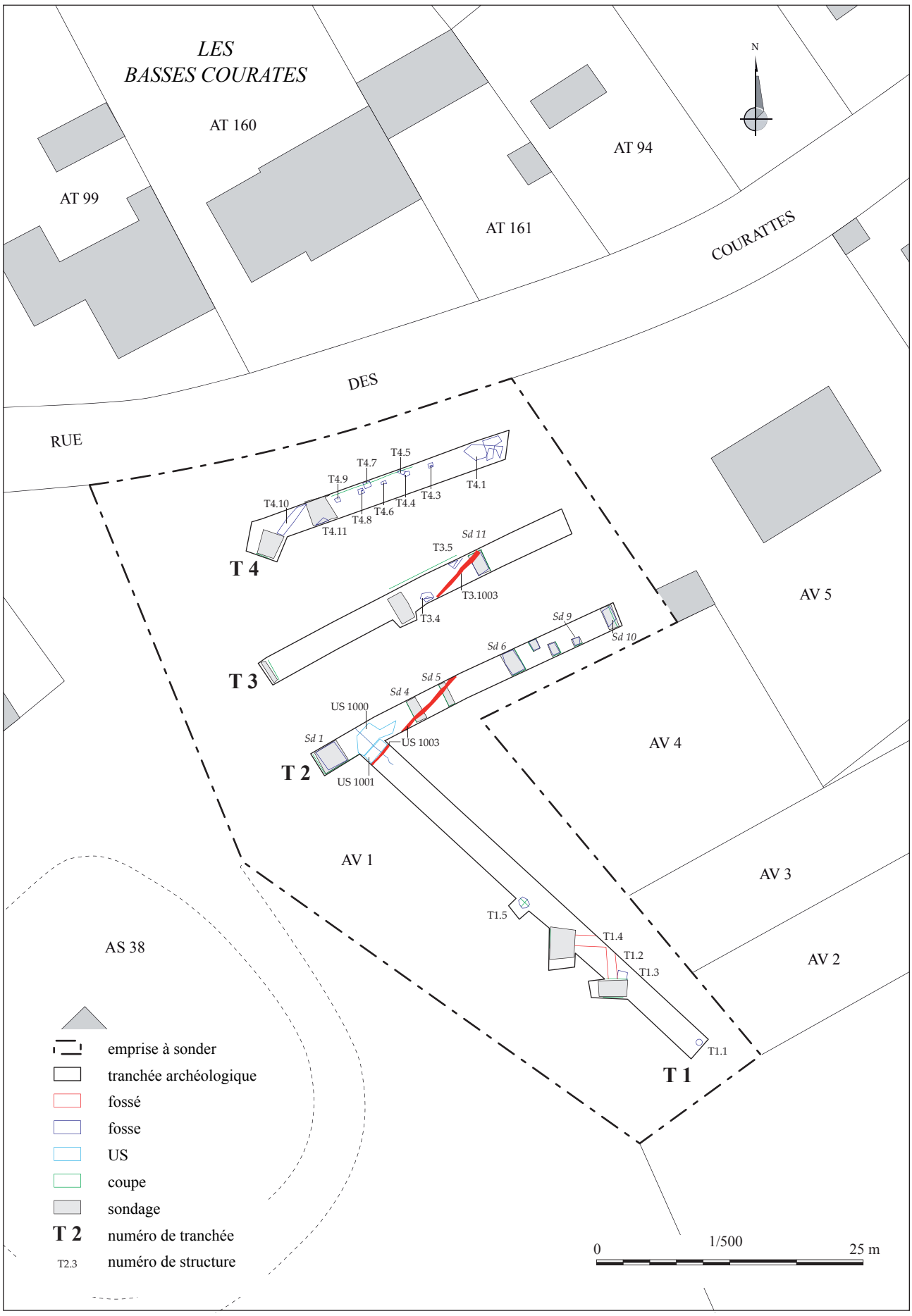

Figure 10 Plan des sondages et des vestiges découverts lors du diagnostic archéologique (d'après De Filippo, Fourré 2013 : 27, fig. 7).

(© Béatrice Marsollier, Inrap)

3. Le cadre de l'opération

3.1 Les contraintes et les moyens

La fouille était prévue pour une durée initiale de sept semaines (34 jours), avec une équipe composée de 5 personnes (soit 170 jours/homme, plus 13 jours attribués aux topographes et aux spécialistes éventuels). Les principales contraintes de cette opération ont été le décapage, réalisé en deux temps, le stockage des terres sur place et le grand nombre de vestiges à étudier.
La partie sud de l'emprise (zone 1) a été traitée dans un premier temps et les terres ont été stockées au nord. Au regard de la densité des vestiges découverts lors du diagnostic, nous avions estimé préalablement une intervention courte (quelques jours). Mais la découverte d'une cinquantaine de structures, dont six sépultures, nous a conduits à repousser d'une semaine le décapage de la seconde zone. Malgré cela, la fouille de la dernière sépulture a été réalisée dans l'urgence, en même temps que le second décapage **(Photo 4)**. Au final, l'étude de la deuxième zone a pris finalement un peu de retard (une semaine) par rapport au calendrier initialement prévu.
Le nettoyage général de cette zone, a permis la découverte d'un nombre important de vestiges (environ 130 Unités d'Enregistrement-UE). Par ailleurs, les premiers sondages réalisés ont montré que les couches archéologiques formaient une stratigraphie relativement importante, soit une trentaine de centimètres en moyenne. Au vu de ces informations, le SRA Centre-Val-de-Loire a accordé 104 jours/homme de moyens supplémentaires (engagement partiel et en deux fois de tranches conditionnelles) afin de poursuivre la fouille de manière satisfaisante (5 jours pour le responsable d'opération, 92 jours de techniciens, 5 jours pour un spécialiste et 1 jour pour le topographe).

Photo 4 Le stockage des terres de la zone 2 autour des fouilleurs de la sépulture.
(© Équipe Inrap)

3.2 Méthodes de fouilles et d'enregistrement des données

3.2.1 Méthodes de fouille

Les méthodes de fouilles développées sur ce site n'ont rien de particulier par rapport aux autres opérations d'archéologie préventive contemporaines. Un soin particulier a été apporté aux sépultures fouillées par des anthropologues, notamment pour leur relevé : outre les dessins, des photographies ont été prises de manières à restituer la position des individus dans leur fosse en 3D. Une couverture photographique de l'ensemble de la zone nord a également été réalisée en vue d'une restitution par photogrammétrie.
En zone nord les voies ont fait l'objet de plusieurs sondages perpendiculaires. Au niveau des bâtiments, les sols n'ont pas pu être fouillés intégralement, et des sondages sont été implantés de manière à comprendre la stratigraphie à l'intérieur des pièces et à dater ces couches (sondages 30, 31, 32 et 42). Vers le sud-ouest en revanche, du *fanum* jusqu'à la limite d'emprise, l'ensemble des vestiges a été fouillé. En fin d'opération, presque tous les niveaux antiques ont été décaissés à l'aide d'une pelle mécanique afin de s'assurer de la présence – ou de l'absence – de vestiges gaulois. Enfin, la fosse UE135 a été fouillée sur une profondeur de 2 m sans que son fond ne soit atteint ; elle a donc été interprétée comme un puits et elle a fait l'objet de l'intervention d'un puisatier. Mais la structure ne dépassait pas 3 m de profondeur et son interprétation a donc été modifiée.

3.2.2 L'enregistrement des données

La base de données utilisée pour ce site est en partie issue de travaux récents en archéologie préventive (notamment du site de Maillé Le Pérou, en Indre-et-Loire ; (Salé à paraître). Elle a été développée sur le logiciel Access et elle a été constituée de manière à ce que toutes les informations utiles soient enregistrées de façon homogène en vue d'une exploitation dans un SIG. Le système d'enregistrement utilisé, a été généré suite à une réflexion sur l'utilisation des bases de données et des systèmes d'informations géographiques. L'idée principale est d'enregistrer chaque structure et chaque couche sous une appellation unique (les Unités d'Enregistrement ou UE) afin de faciliter les interrogations à l'aide des logiciels concernés. Ainsi la terre végétale, un dépôt d'alluvions ou de limons, un remblai, un sol un mur une sépulture ou n'importe quelle fosse ou fossé aura un numéro d'UE. Chaque strate individualisée reçoit également un numéro d'Unité Stratigraphique (US). Ainsi la terre végétale, par exemple, a un seul numéro d'UE et au moins un numéro d'US. Une fosse ou un remblai complexe auront également un seul numéro d'UE, mais plusieurs numéros d'US, un pour chaque strate et un autre pour le creusement éventuel. Dès qu'un vestige est testé à plusieurs endroits, on attribue aussi des numéros de sondages (ce n'est pas le cas pour un trou de poteau fouillé par moitié). Chaque objet découvert dans des couches alluviales, dans des limons ou sur un sol est enregistré comme isolation (Iso). En cas de besoin, cette identification peut-être adaptée à des cas particuliers, comme des sépultures riches en mobilier.
Les UE peuvent être regroupées en « Ensemble » si elles forment le plan par exemple d'un bâtiment, d'une clôture ou d'une haie …
Enfin la base de données comprend également les inventaires des minutes, des prélèvements et des photographies.

4. Présentation générale des vestiges

Dans la base de données, 185 UE ont été enregistrées, mais plusieurs numéros ont parfois été attribués à un unique fait, en raison notamment de la fouille par sondages. Les vestiges sont de différentes natures : ils correspondent à des sépultures, des niveaux de voiries, des fosses diverses, des éléments de bâti, des sols, des niveaux de démolition… Leur répartition varie selon les zones **(Figure 11)**. Dans la zone 1, au sud, les vestiges sont peu stratifiés et évoquent plutôt les occupations de type rural, ou périurbain. Au nord, en revanche, les couches forment un dépôt variant de 0,10 m à 0,50 m (sans compter les niveaux naturels et la terre végétale), et se rapprochent plus de ce qu'on peut trouver en milieu urbain. Cependant, la puissance des dépôts est nettement moins marquée que sur le plateau des Mersans par exemple.

Le mobilier découvert est également assez varié. L'ensemble céramique n'est pas très abondant pour un site à caractères urbains (cinq caisses de marque Allibert). En outre, il est peu caractéristique et le dépôt d'une partie des tessons semble résulter de plusieurs manipulations. Des remarques similaires peuvent être formulées pour la faune (deux caisses). Le mobilier métallique paraît en revanche moins issu de brassage de sédiments.

Par ailleurs, on enregistrera la présence d'ossements humains, de blocs architecturaux (dont un portant une inscription), et plus généralement de matériaux de construction. Les mortiers des maçonneries ont fait l'objet de prélèvements. Chaque type de matériau a été confié à des spécialistes différents et ce rapport est donc le produit d'un véritable travail collaboratif.

À partir des observations de la stratigraphie, des études du mobilier et de la mesure du radiocarbone, un diagramme stratigraphique a été réalisé **(Figure 12)**. Il constitue en premier lieu un outil pour l'étude du site, mais son examen permet de juger immédiatement des différences d'occupation entre les zones 1 et 2. Il permet également de montrer les différentes étapes identifiées sur le site. Neuf phases ont ainsi été distinguées. On remarquera que les vestiges attribués au I^{er} s. paraissent les plus nombreux. Cela s'explique probablement par une succession rapide des occupations à cette période, mais en l'absence de mobilier céramique (pour les phases 3 et 4 notamment), leur datation reste approximative. À l'inverse, les vestiges du II^{e} s, et dans une moindre mesure du III^{e} s, paraissent plus clairsemés (phase 5 à 7). Si l'hypothèse de l'abandon du site au II^{e} s a été un moment envisagée lors de l'étude, il nous paraît à présent que la nature de l'occupation n'a pas générée d'importants dépôts d'objets ou le rejet de déchets. Nous rappellerons par ailleurs que le mobilier céramique du III^{e} s demeure moins bien connu que celui du I^{er} s.

Figure 11 Plan général des vestiges.
(© Philippe Salé, Béatrice Marsollier, Inrap)

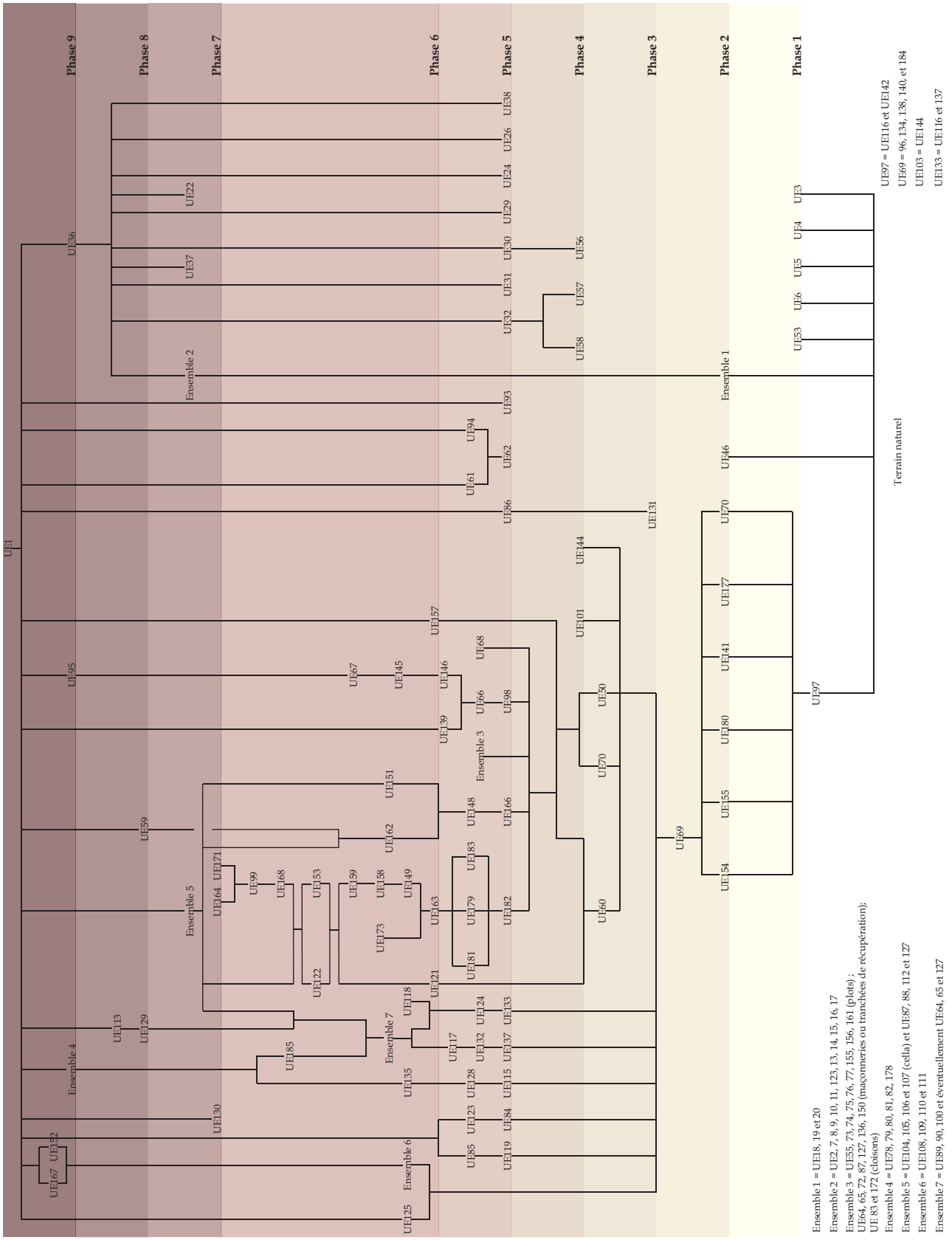

Figure 12 Le diagramme stratigraphique de l'opération.
(© Philippe Salé, Inrap)

5. Des sépultures du second âge du Fer (par C. Villenave)

Cinq sépultures du second âge du Fer ont été découvertes en zone 1 **(Figure 13)**. Elles ont fait l'objet d'une attention particulière.

5.1 Méthodologie

5.1.1 Sur le terrain

Les sépultures ont été fouillées minutieusement afin de mettre en évidence le maximum de pièces osseuses et de percevoir leur stratigraphie interne lorsque leur conservation le permettait. Les UE3 à 6 ont pu être intégralement traitées par deux anthropologues pendant 5 jours. Les fosses où le squelette est le mieux représenté (UE4 et 53), ont été fouillées et démontées en deux temps du fait de leur position repliée ou semi-verticale. Les sépultures ont fait l'objet d'une couverture photographique classique (zénithales, obliques avec plaques et mires et vues de détails) et, pour les mieux conservées, d'un levé photogrammétrique. Les fosses une fois vidées ont également été photographiées.
Ces vestiges ont été enregistrés et démontés selon les pratiques actuelles. Un numéro d'US a été attribué pour chaque creusement, squelette et couche de comblement. La sépulture UE53 n'ayant pu bénéficier d'un démontage par un anthropologue, un numéro d'isolation a été attribué à chaque ossement, prélevé individuellement et à certains blocs au contact des ossements. Ce numéro ainsi que les mesures altimétriques ont ensuite été reportés sur une photographie imprimée du squelette en place lors du démontage.
Concernant les UE3 à 6, après avoir noté toutes les observations et informations nécessaires à l'étude taphonomique des sépultures sur les fiches élaborées par le laboratoire de Bordeaux[6], les squelettes ont été démontés par parties anatomiques (bloc crânio-facial, membres supérieurs, rachis, côtes, bassin, membres inférieurs) et en conservant la distinction droite/gauche. Lors du démontage, l'altitude de la base de chaque ossement a été mesurée aux deux extrémités (pour les os longs), à partir de l'axe horizontal de relevé d'un des profils de la fosse. À la suite de quoi, chaque fosse a été curée, puis relevée en plan et en profil à l'échelle 1/20 e (UE3 à 6), ou 1/10 e pour l'UE53, afin d'y représenter également le squelette.
Des prélèvements de sédiments (10 à 20 litres) ont été ponctuellement pratiqués, en vues d'études carpologiques, phyto-lithiques, ou physico-chimiques. Mais le budget analyse consacré à cette opération a été consacré aux datations par la mesure du C14 et au nettoyage des monnaies et du mobilier métallique.

6 UMR 5809 CNRS d'après T.-S. Constandse-Westermann et C. Melkeljohn, modifié par M. Guillon, P. Sellier et P. Courtaud. Informatisation M. Coutureau (Afan).

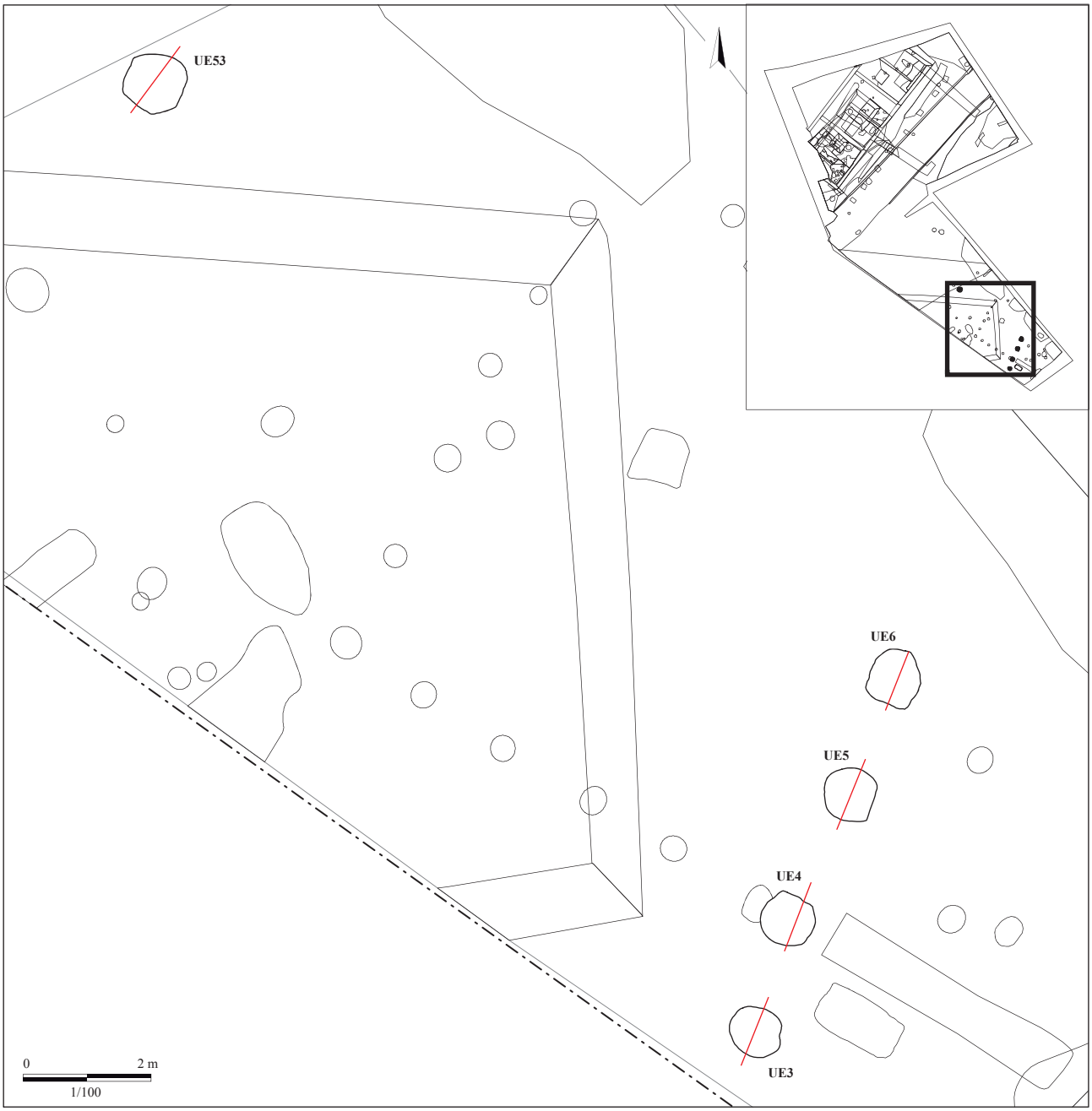

Figure 13 Plan des sépultures gauloises.

5.1.2 En laboratoire

Les squelettes sont mal représentés et offrent un état de conservation relativement médiocre. Les ossements sont souvent très fragmentés, et présentent une dégradation ou érosion des couches externes de l'os cortical. Les extrémités des os longs sont régulièrement absentes au même titre que les petits os des mains et des pieds, à l'exclusion du squelette de l'UE4.

La mauvaise représentation des os coxaux, avec notamment l'absence systématique des surfaces pré-auriculaires et des crêtes iliaques n'a pas permis de déterminer l'âge des défunts selon la méthode élaborée par A. Schmitt (Schmitt 2002). Il s'agit d'un système de cotation appliqué à la surface sacro-pelvienne iliaque. Les extrémités distales et proximales des os longs étant rarement préservées, seuls les stades de soudure diaphyso-épiphysaire des extrémités proximales des fémurs ont pu être observés systématiquement. Ils permettent de fournir un âge minimal de maturation osseuse d'après les tables élaborées par Birkner (Birkner 1980). Nous avons

parfois pu observer les soudures de l'épiphyse proximale à la diaphyse fémorale de manière précise, la fragmentation osseuse nous donnant accès à l'os spongieux de la tête fémorale.

L'état des os coxaux a également conditionné la détermination du sexe, excluant l'application de la méthode morpho-métrique dite « DSP » (Murail *et al.* 2005), mais permettant dans deux cas celle de la méthode morphoscopique de J. Bruzek (Bruzek 1991 ; Bruzek *et al.* 1996) limitée cependant aux critères dédiés à la grande incisure ischiatique et au relief de la surface auriculaire.

Le mauvais état général du corpus a également restreint les interprétations taphonomiques.
La restitution des modes de dépôts et, s'il en est, des contenants en matière périssable, est rendue possible par l'observation et l'interprétation des phénomènes taphonomiques sur les squelettes. L'analyse des mouvements osseux et des dislocations articulaires survenus lors de la décomposition des chairs permet de déterminer, en premier lieu, si cette décomposition a eu lieu dans un espace vide originel (induisant la présence d'un contenant) ou dans un espace colmaté. Mais ces déplacements sont également conditionnés par la position de l'individu, et par d'éventuelles contraintes extérieures en contact direct avec le squelette et dont la disparition ou la persistance induit d'autres déplacements.
Dans un espace vide, la disparition des parties molles libère les pièces osseuses qui se déplacent dans les espaces vides autour du cadavre (Duday 1990, Duday 1995, Courtaud *et al.* 1990). Les mouvements les plus caractéristiques sont la mise à plat de la cage thoracique, la dislocation partielle de la colonne vertébrale, l'effondrement du bassin entraînant la rotation latérale des fémurs, la chute des patellas en dehors du volume originel du corps et, de manière générale, l'effondrement des pièces osseuses en position instable.
Dans un espace colmaté, les chairs décomposées sont remplacées par le sédiment. En fonction de la fluidité du sédiment comblant le volume interne au cadavre, nous parlons soit de colmatage différé soit de colmatage progressif (Courtaud *et al.* 1990). Dans le premier cas, les espaces vides secondaires créés par la disparition des chairs induisent des déplacements osseux que la terre ne vient pas combler immédiatement. Dans le second, la terre se substitue progressivement aux chairs, les os sont ainsi maintenus dans leur position initiale ou, du moins, leurs déplacements sont nettement limités. En effet, même dans ce genre de situation, les os circulent malgré tout dans les espaces secondaires.
C'est donc cette démarche que nous avons employée ici et que nous développerons afin de mettre en évidence les modalités d'inhumation des défunts.

5.2 Résultats de l'étude

Les inhumations en position assise se situent au sud de l'emprise de la fouille. Il s'agit de sépultures individuelles et primaires, dépourvues de mobilier d'accompagnement. Elles s'organisent en deux « groupes » : le premier est composé de quatre inhumations alignées, le second comprend une cinquième sépulture qui paraît plus isolée.

5.2.1 L'organisation spatiale des sépultures

Les fosses à inhumation UE3 à 6 sont alignées selon un axe nord-est/sud-ouest et sont espacées d'une distance relativement régulière comprise entre 1,02 et 1,39 m (moyenne de 1,19 m ; **Figure 13** ; **Photo 5**). Cet axe est différent de celui de l'enclos situé immédiatement au nord et il est probable que ces vestiges ne soient pas contemporains (cf. chap. 6). Ces sépultures sont placées au rebord de la vallée sèche qui rejoint celle de La Mage. Cette implantation témoigne probablement d'une intention particulière.

L'UE53 se distingue des quatre autres à plusieurs titres, notamment par son implantation **(Photo 6)** : celle-ci est placée à l'écart des autres, à une distance de 14,80 m au nord-ouest du premier groupe et de l'enclos (ensemble 1). Elle est également en retrait par rapport au bord de la terrasses alluviale. Les dimensions de la fosse, la position de l'individu et son orientation (légèrement plus vers l'est) varient également. Pour ces raisons, il est tentant d'envisager un décalage chronologique (qui pourrait varier de quelques mois à plusieurs décennies années), mais aucun indice ne permet réellement d'expliquer cette localisation. Ces différences révèlent surtout l'homogénéité des caractéristiques du premier groupe.

Photo 5 Vue des fosses à inhumation UE3 à 6.
(© Équipe Inrap)

Photo 6 La sépulture UE53 en cours de fouille.
(© Équipe Inrap)

5.2.2 Caractéristiques des fosses

Le plan des fosses est relativement similaire **(Figure 14)** : de forme circulaire leur diamètre varie de 0,80 m à 0,84 m. La fosse de l'UE53 se distingue par un diamètre et une profondeur plus importants. Les faibles profondeurs conservées des fosses des UE3 à 6, soit entre 0,06 et 0,18 m, suggèrent un arasement assez conséquent, ayant impacté les squelettes conservés uniquement dans leur moitié inférieure **(Photo 7)**. La présence d'une couche de colluvions (UE36), qui recouvre les vestiges antiques, témoigne d'ailleurs de cette érosion et du déplacement progressif de matériaux vers le bas de la pente en direction de La Mage.

UE	forme	diamètre (m)	profil	profondeur (m)
3	subcirculaire	0,8	fond plat, parois verticales	0,12
4	subcirculaire	0,8	fond plat, parois verticales	0,18
5	subcirculaire	0,84	cuvette	0,1
6	subcirculaire	0,84	cuvette	0,06
53	subcirculaire	0,92	fond plat, parois verticales	0,36

Photo 7 L'UE6, une sépulture très mal conservée.
(© Équipe Inrap)

Lors de la phase terrain, l'hypothèse selon laquelle les corps pourraient avoir été seulement partiellement recouverts, et donc visibles hors de terre à été évoquée, mais aucun argument ne permet de la confirmer. Au contraire, le sujet de l'UE4 est « plié en deux », la tête reposant sur les jambes. Cette posture permet d'envisager des fosses peu profondes, où les défunts des UE3, 5 et 6 auraient été déposés d'une manière identique à celui de l'UE4, au regard des similitudes concernant la position des membres inférieurs. Recouverts partiellement ou intégralement, il n'en demeure pas moins qu'une hauteur minimale de 0,50 m est nécessaire pour disposer un sujet assis ou accroupi. Cette démonstration a été proposée par S. Rottier concernant les inhumations assises Bronze final du site de Barbey « Les Cent Arpents » (77) (Rottier *et al.* 2012 : 57).

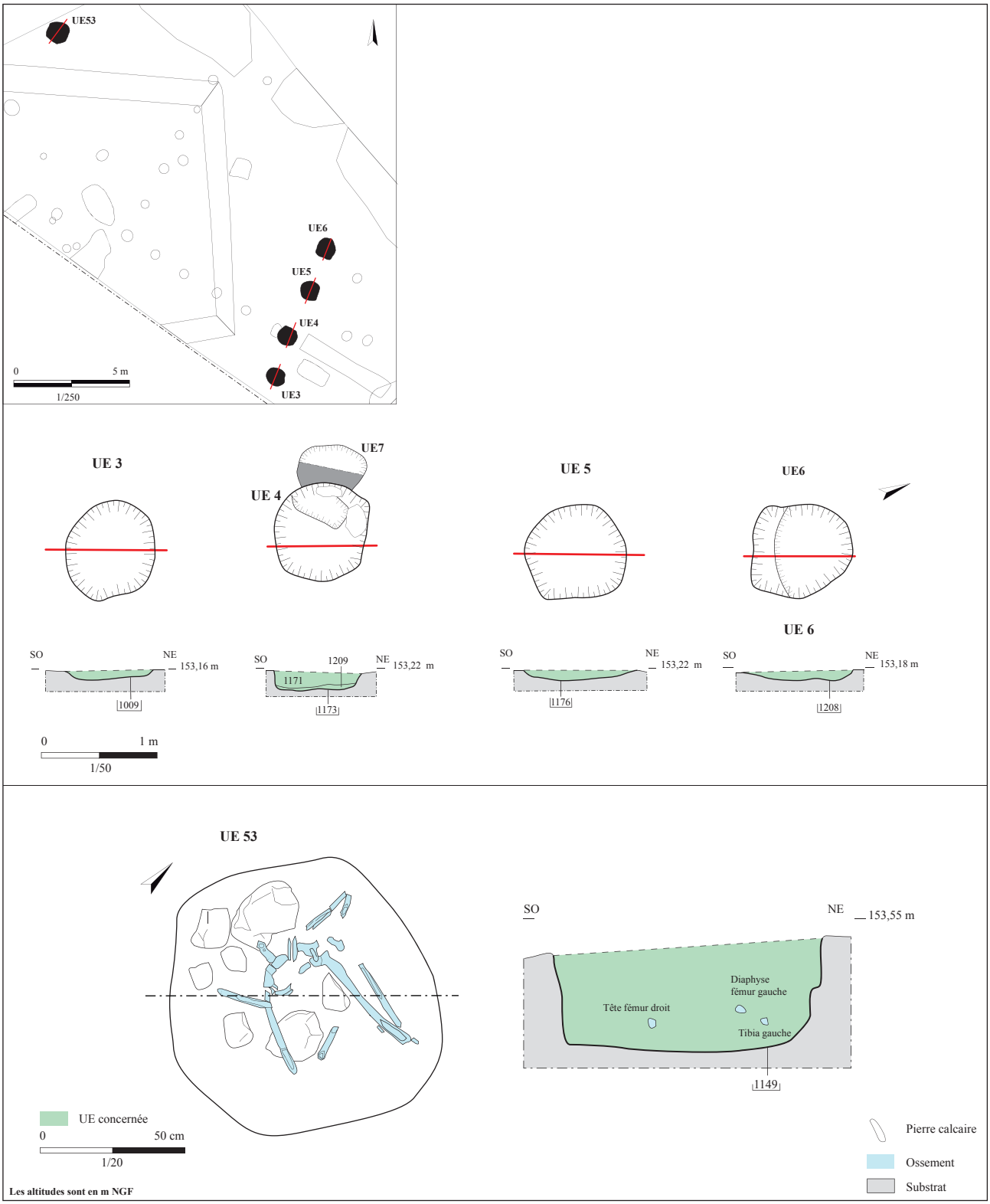

Figure 14 Les fosses des sépultures UE3 à 6 et UE53.

5.2.3 Les comblements

Le remplissage des fosses est constitué d'un sédiment limoneux brun foncé à noir plutôt hétérogène et mêlé de gravillons et graviers siliceux. Les UE4 et 53, plus profondes, présentent un comblement plus complexe et sont surtout marquées par la présence de blocs en calcaire et en grés participant fort probablement de l'aménagement du dépôt, au regard de leur agencement sous et autour des deux squelettes.
Dans l'UE4, les os de l'avant-bras gauche reposent en équilibre instable sur un bloc en gré, attestant de sa présence lors du dépôt du défunt **(Photo 8)**.

Un second bloc en calcaire repose de chant derrière le bassin sans être en contact avec le squelette. Comme nous le mentionnons déjà dans le catalogue des sépultures, si ce dernier participe du calage de l'UE7 qui recoupe l'inhumation, il ne l'a en rien perturbée.
Dans l'UE53, deux blocs sont en contact direct avec le squelette **(Photo. 9)**, le premier sous le membre inférieur droit, le second entre la paroi ouest et le rachis. D'autres blocs de module assez important participent hypothétiquement du calage du défunt et se concentrent dans sa moitié ouest.

Photo 8 Vue de la sépulture UE4 et du bloc de grès sous l'avant-bras.
(© Équipe Inrap)

Photo 9 Blocs de pierres sous le squelette de l'UE53.
(© Équipe Inrap)

5.2.4 Les modes de dépôt

Les fosses sont occupées chacune par un seul individu. La présence, bien que sporadique (l'état de conservation est médiocre), des petits os des mains et des pieds, constitue un premier indice de dépôt primaire. Cependant, c'est à la très bonne cohérence anatomique des restes osseux que nous nous référerons pour démontrer cet état. En effet, les vestiges osseux identifiables, malgré leur conservation relative, sont restés dans le volume corporel initial, sans dislocation majeure ni aberration fonctionnelle. Ils constituent un indice majeur pour l'hypothèse d'un dépôt primaire et non différé.

Les défunts des UE3 à 6 présentent une posture globalement similaire des membres inférieurs, fléchis et ouverts vers l'extérieur, la jambe droite ou gauche en avant de l'autre, les avant-bras, lorsqu'ils sont préservés, reposant sur les cuisses, les mains sur les jambes. Dans la fosse de l'UE4, la tête est ramenée sur les pieds **(Photo 10)**.
Le défunt de l'UE53 se distingue là encore. Le membre inférieur droit est

fléchi en avant du bassin mais vers le haut, le membre inférieur gauche est contraint, le pied ramené vers la hanche. Le membre supérieur gauche est, quant à lui, ramené dans le dos.
L'orientation des défunts est déterminée d'après la position de leur bassin. Tous les individus sont tournés vers le sud-est, en direction de la vallée sèche, située en contrebas **(Photo 11)**.

5.2.5 Espaces de décomposition

UE	Position de la tête	Position du tronc	Position mbe sup D	Position mbe sup G	Position mbe inf D	Position mbe inf G	Tourné vers
3	?	?	?	avant-bras sur le fémur G main entre les 2 fémurs	?	fléchi en avant du bassin et ouvert vers l'extérieur	sud-est
4	Sur la jambe D	Penché en avant	?	hyper-fléchi sur le fémur G main sur la jambe G	fléchi en avant du bassin et ouvert vers l'extérieur	fléchi en avant du bassin et ouvert vers l'extérieur	sud-est
5	?	?	avant-bras entre la cuisse et la jambe D	?	fléchi en avant du bassin et ouvert vers l'extérieur	fléchi en avant du bassin et ouvert vers l'extérieur	sud-est
6	?	?	?	?	?	fléchi en avant du bassin et ouvert vers l'extérieur	sud-est
53	?	légèrement penché en avant	?	fléchi main ramenée dans le dos	fléchi en avant du bassin le genou levé	hyper-fléchi en avant du bassin, le pied ramené vers la hanche	est-sud-est

Photo 10 Les sépultures UE3à 6 disposées en rebord d'un vallon.
(© Équipe Inrap)

Photo 11 Le défunt de l'UE4.
(© Équipe Inrap)

UE	Espace de décomposition	Présence de "calages"
3	Pleine terre?	non
4	Pleine terre	oui
5	Pleine terre?	non
6	Pleine terre?	non
53	Pleine terre	oui

La mauvaise représentation des squelettes ne permet pas de proposer des modes d'inhumation avec certitude. Cependant, la bonne cohérence anatomique des ossements encore observables, l'absence d'os en dehors du volume corporel initial (et ce malgré la position originelle des défunts, impliquant des déplacements verticaux plus ou moins importants) et le maintien en équilibre instable de plusieurs d'entre eux (surtout pour les individus les mieux conservés, les UE4 et UE53 ; **Photo. 12**), permettent de proposer une décomposition commune en espace colmaté.

5.2.6 Éléments de datation

Photo 12 Équilibre instable des ossements de l'UE53.
(© Équipe Inrap)

Lors de la phase terrain, nous avons estimé, au regard des caractéristiques des sépultures et en l'absence de vestiges représentatifs de périodes antérieurs de la période gauloise, que les sépultures étaient datées du second âge du Fer ou des premières années de la période antique. Mais aucun mobilier n'est associé aux défunts, ni en dépôt, ni porté, et seuls deux tessons de céramiques ont été découverts dans le comblement de l'UE3. Il s'agit de petits fragments à la datation incertaine, comprise entre le I^er^ et le III^e^ s. après J.-C (**cf. annexe 1**). Aussi deux mesures du 14C sur des ossements des sépultures UE5 et 53 ont été demandées au laboratoire Beta Analytic (cf. annexe 6). Pour la première sépulture (UE5), l'âge conventionnel retenu oscille entre -250 et -190 av. J.-C et la datation calibrée à deux Sigma retient trois écarts : de -355 à -275, de -255 à -165 et de -125 à -120. Pour la seconde sépulture (UE53), l'âge conventionnel se situe entre -270 et -210 av. J.-C et la datation calibrée à deux Sigma fixe les bornes chronologiques à -360 et -170. Au final, on estimera que les deux petits fragments de céramiques de l'UE3 sont intrusifs et que les sépultures en position assise sont datées du milieu du IV^e^ s au milieu du II^e^ s. av J.-C., soit de La Tène B2 à La Tène C2.

5.2.7 Caractères biologiques

Le mauvais état de conservation et de représentation des squelettes a également limité la caractérisation biologique des individus.
L'observation systématique de la fusion des épiphyses proximales aux diaphyses fémorales nous a permis de déterminer que tous les sujets ont plus 19 ans (Birkner 1980). Cet âge correspond à la fusion complète des épiphyses aux diaphyses des os longs, exception faite de la crête iliaque et de l'extrémité sternale de la clavicule. Cependant, après cette fusion, des vestiges de la soudure demeurent encore pendant deux ou trois ans sous forme de lignes épiphysaires (Ferembach et al. 1979 ; Birkner 1980). C'est cette ligne que nous avons pu observer au niveau de la tête fémorale du sujet de l'UE5, du fait de sa fragmentation, et permettre d'en préciser l'âge au décès. Ainsi nous constatons la non-représentation des « immatures », c'est-à-dire des individus dont la classe d'âge au décès est inférieure à 19 ans.
Le sexe des défunts a pu être déterminé de manière probable dans deux cas sur cinq (UE3 et 53), en appliquant la méthode morphoscopique initiée

UE	Âge	Sexe
3	Ad > 19 ans	M?
4	Ad > 19 ans	?
5	Ad 19-25 ans	?
6	Ad > 19 ans	?
53	Ad > 19 ans	M?

par J. Bruzeck. La probabilité d'appartenance au sexe masculin demeure cependant peu élevée en raison du faible nombre de caractères observables. En effet, seules la tubérosité, l'asymétrie de l'échancrure ischiatique ainsi que l'absence de l'arc composé ont pu être notifiés sur les os coxaux de ces deux squelettes.

Les informations disponibles concernant l'état sanitaire de la population inhumée sont également limitées. Nous nous bornerons à indiquer que notre étude n'a décelé aucune anomalie d'origine traumatique ou dégénérative. L'appareil bucco-dentaire du défunt de l'UE4, seul conservé, révèle un état sanitaire plutôt bon, l'absence de caries, abcès ou tartre, et une usure dentaire symétrique et modérée ne dépassant pas le stade 2 (Ulcek *et al.* 1975). Cet état pourrait constituer un indice d'une certaine juvénilité, mais sans aucun certitude.

5.3 Bref état des connaissances

5.3.1 Une posture « trans-chronologique »

Plusieurs périodes pré et protohistoriques sont illustrées, notamment en France, par la découverte d'inhumations d'individus en position assise. Au Mésolithique, des cas sont connus à Auneau en Eure-et-Loir, à Téviec et Hoëdic dans le Morbihan (Verjux, Dubois 1996), sur le site des Closeaux à Rueil-Malmaison dans les Hauts-de-Seine, sur le site de La Haute-Ile à Neuilly-sur-Marne en Seine-Saint-Denis (Valentin *et al.* 2008) et à Verberie dans l'Oise (Audouze *et al.* 2009). Cependant, la position des sujets diffère majoritairement de celle qui nous concerne. Celui d'Auneau repose sur le bassin, les membres inférieurs en extension, alors que la plupart des autres défunts ont les genoux ramenés vers les épaules, de manière plus ou moins contrainte. À la période néolithique, les exemples semblent plus rares, mais de nombreuses sépultures où les défunts sont assis ou accroupis sont datées de l'âge du Bronze. Nous citerons pour exemple celles du Bronze final des vallées de l'Yonne et de la Haute Seine, étudiées par Stéphane Rottier (Rottier *et al.* 2012), dans des fosses ajustées et souvent aménagées de blocs et accompagnées de vases en céramique.

Pour le second âge du Fer, les exemples de ce genre de dépôts deviennent de plus en plus nombreux. Une liste, sans doute non exhaustive d'une dizaine de sites ayant livré les vestiges de sépultures en position assise peut être dressée. Trois d'entre elles sont situées en Suisse : à Avenches, au 12-14 avenue Jomini (Moinat 1993), à La Sarraz dans le canton de Vaud, sur le site du Mormont (Dietrich *et al.* 2007) ainsi qu'à Génève, sur la fouille de la Prison de Saint-Antoine (Haldimann, Moinat 1999). En France, deux individus dont un immature ont été découverts à Dijon (Côte-d'or), dans le quartier Sainte-Anne, fouillé en 1991. À Reviers (Calvados), sur le site du Le Champs Béni, trois inhumations assises ont été mises au jour en 2000 (Oudry-Braillon, Billard 2009). À Batilly-en-Gâtinais (Loiret), sur le site des Pierrières, cinq individus ont été fouillés en 2007 (Liégeard en cours). Des découvertes similaires ont également été faites à Soyaux, en Charente, sur le site du Champs des Rochers (trois individus ; Gomez de Soto *et al.* 2009) et en Ile-de France, à Saint-Just-en-Chaussée, (huit individus ; Kiefer 2007) et à Hermé (au moins huit individus ont été repérés et trois ont été fouillés (Adrot 2013 et Chaudriller en cours). Mais le site qui a livré le plus d'occurences reste Acy-Romance (une vingtaine de sépultures ; Lambot 1998).

La position assise ne constitue pas une norme, car de nombreux autres

Sites	Année de découverte	Nb d'individus	Dimension des fosses (m.)	Espace de décomposition	Ad	Im	Sexe		Datation relative		Datation absolue
							M	F	Indet		
La Sarraz	2006/2007	1		Espace vide	1	0	1	0	0	LT finale	en attente C14
Avenches	1992	2	0,90x1,20	Espace vide?	2	0	1?	0	1		800-350 BC/260 BC-60 AD
Genêve	1998	1	0,7	Colmaté	1	0	1	0	0		400-180 BC
Acy-Romance	1990-1995	19	0,65 à 1	Colmaté/dessication préalable	19	0	8	0	11		350 BC/20 AD
Bâtilly-en-Gâtinais	2007	5	0,90x0,90	Colmaté	5	0	3	0	2	LT finale	en attente C14
Dijon	1991	2	?	Colmaté	1	1		0		LT ancienne?	en attente C14
Hermé	2013/2014	11	0,8	espace vide ?	2	0	2 ?	0	9	2nd âge du Fer	En cours
Reviers	2000	3	0,86 à 1	Colmaté	3	0	1	0	2		349 à 2 BC.
St-Just-en-Chaussée	2008	8	0,75x0,63	Espace vide	1	0	1	0	7		en attente C14
Soyaux	2007	3		?	3	0	0	0	3		en attente C14
St-Marcel	2014	5	0,8 à 0,92	Colmaté?	5	0	2?	0	3		360/120 BC

types de sépultures sont attestés pour la période gauloise. Mais elle participe régulièrement des pratiques dépositionnelles. Selon notre inventaire, de nombreuses similitudes apparaissent pour ces dépôts dont l'aire géographique couvre une surface entre la Suisse à l'est, la Normandie au nord et la Charente à l'ouest. Ces exemples semblent couvrir par ailleurs toute la période de La Tène. Dans ce cadre géographique et chronologique relativement vaste, le mode d'enfouissement des défunts présente tellement de points communs qu'il semble défini par des codes précis.

5.3.2 Des pratiques funéraires récurrentes qui n'interdisent pas les particularismes

Ces sépultures sont toujours placées en dehors des grandes nécropoles où les défunts sont installés en position allongée. Elles semblent, par ailleurs, souvent situées à proximité d'un enclos. Si l'orientation des corps n'est pas toujours la même entre les différents sites, elle est constante au sein d'un même corpus, et semble conditionnée par la topographie, comme c'est le cas à Saint-Marcel, où les individus sont alignés selon un axe nord-est/sud-ouest et tournés vers le fond de la vallée sèche. Sur le site de Reviers dans le Calvados (Oudry-Braillon, Billard 2009 : 107-108), les trois fosses sont alignées selon un axe nord-nord-ouest/sud-sud-est, creusées sur une légère pente, et les défunts sont tournés vers le fond de vallée (vers l'ouest ou l'ouest-sud-ouest). Sur le site du Champs des Rochers à Soyaux (Charente), les fosses également circulaires sont alignées selon un axe nord-sud et à intervalles identiques. Chaque individu y est inhumé face à l'est (Gomez de Soto *et al.* 2009). À Saint-Just-en-Chaussée, les sépultures sont là encore alignées, et les défunts tournés vers le nord-est (Kiefer 2007). À Batilly, sur le site des Pierrières, les sépultures ne sont pas alignées mais semblent fonctionner par paires, et les défunts sont tous tournés vers l'ouest, en direction de l'enclos principal (Liégeard en cours). Enfin à Acy-Romance il est également démontré que les dispositions ne sont pas aléatoires et fonctionnent par paires (Lambot, Méniel 2000 : 63).

Dans la grande majorité des cas, les fosses sont adaptées à une posture contrainte et regroupée. La fosse circulaire participe en ce sens à la mise en position du défunt. Les dimensions varient pour les plus grandes entre 1 m et 1,20 m de côté ou de diamètre (Tombe 2 d'Avenches) et pour les plus étroites entre 0,60 m et 0,75 m (Structure 6 du site de Saint-Just-en-Chaussée) avec une moyenne autour de 0,90 m de diamètre. Les fosses de Saint-Marcel, mesurant entre 0,80 et 0,92 m de diamètre s'inscrivent dans cette moyenne. Il est à noter que la position en tailleur ne semble pas

nécessiter une fosse plus imposante que la position accroupie pourtant plus regroupée.
En revanche, les espaces de décomposition apparaissent assez variables avec des incohérences notables entre indices d'espace vide et d'espace colmaté. Ainsi, sur les sites de Genève et d'Acy-Romance ces incohérences incitent certains auteurs à proposer l'hypothèse d'une phase de dessiccation, avant l'inhumation définitive (Lambot, Méniel 2000 : 76-81).

Lorsque le sexe et l'âge des défunts ont pu être déterminés, ils concernent des individus adultes et de sexe masculin. Seul un immature est mentionné sur le site du quartier Sainte-Anne à Dijon. Le taux de détermination demeure peu élevé mais fournit un indice en faveur d'un recrutement particulier. À Saint-Marcel, les individus des UE3 à 6 sont assis en tailleur et celui de l'UE4 à la tête ramenée sur les pieds, ce qui n'est pas sans rappeler la position spécifique des défunts d'Acy-Romance. Le sujet de l'UE53 présente une position plus similaire à celles des autres sites du corpus, à savoir bien souvent un pied ramené sous la fesse et le genou opposé relevé, comme à Reviers, Avenches, Genèves, Batilly-en-Gâtinais et Soyaux.

Enfin, en général, aucun objet porté ou aucun dépôt n'est associé au corps de l'individu : seul un individu à La Sarraz est accompagné d'éléments métalliques, céramiques et fauniques.

5.3.3 Un recrutement sélectif

Si l'absence d'opportunisme concernant ce type d'inhumation n'est plus à démontrer, la multiplication des découvertes, ces vingt-cinq dernières années, dans des aires géographiques et culturelles différentes, tend à démontrer qu'il ne s'agit pas de pratiques locales ou isolées. Le recrutement spécifique, ou largement majoritaire, d'individus adultes de sexe masculin et leur localisation, en dehors des nécropoles contemporaines, alimente des réflexions autour du statut des individus déposés ainsi. L'hypothèse de sacrifice a été évoquée, notamment pour les individus d'Acy-Romance. Cependant, aucun squelette n'a livré de traces évidentes d'un tel traitement. Sur le site du Mormont à la Sarraz (canton de Vaud, Suisse), les auteurs émettent l'hypothèse d'un personnage sacralisé, du fait notamment de la présence de mobilier d'accompagnement, et qui pourrait être lié aux représentations de divinités ou de héros assis telles la statuette en bronze de Meaux datée de la fin du IV^{e} au début du III^{e} s. av. J.-C. (Dietrich *et al.* 2007) ou encore la représentation du dieu Cernunnos sur le chaudron de Gundestrup. Pour Armelle Duceppe-Lamare, les statues assises en tailleur de Roquepertuse « (…) ne seraient pas de simples guerriers mais des guerriers-défunts dont la mémoire était vénérée en raison de leur rôle passé dans la collectivité », alors que celles d'Entremont représenteraient l'élite, l'aristocratie locale (Duceppe-Lamarre 2002 : 291).
Entre individus sacrifiés ou honorés (voire les deux intimement mêlés), les clefs d'interprétation proposées demeurent variées. En l'état, on retiendra seulement que les sujets semblent faire l'objet d'une « sélection » dont les subtilités nous échappent. Par ailleurs, le positionnement par rapport à la topographie ou aux autres vestiges montre que les individus bénéficient d'une place particulière : elle peut-être réservée aux défunts eux-mêmes, ou il peut s'agir d'une mise en scène destinée aux vivants.

5.3.4 Les sculptures de personnages accroupis dans le Berry

Les sculptures de personnages accroupis ou assis en tailleurs sont relativement nombreuses. 67 d'entre elles sont recensées en Gaule et trois en Germanie (Giron *in* Dumasy 2013 : 100-106). Celles de la basse vallée

du Rhône, forment un groupe relativement homogène et assez ancien (fin du VI^e^ s au début du II^e^ s) Dans le centre et dans le nord de la Gaule, les figurations sont plus variées, mais elles se distinguent souvent de celles du sud par la présence d'attributs tenus dans les mains ou posés sur les jambes (dont des réceptacles), ou de personnages ou d'animaux accompagnants la figure principale. Les personnages sont habillés, mais les statues à la surface très lisse sont souvent les plus anciennes et celles ou les plis des vêtements sont plus visibles sont plus représentatifs de la période romaine. Hormis celle de Néris-les-bains, qui pourrait dater de La Tène finale, les statues du Berry appartiennent au second type. Cependant, la position des personnages, ainsi que la représentation fréquente de torque évoquent des marqueurs gaulois. Six d'entre elles sont originaires d'*Argentomagus* **(Photo 13)**. Selon G. Coulon et S. Krausz, « La position assise est une position « codifiée et métaphorique », peut-être celle des anciens, des sages, des héros ou des dieux » (Coulon, Krausz 2013 : 548). Selon S. Giron, ces figurations évoluent au cours du temps : les personnages, notables ou guerriers, sont considérés comme des héros dès la fin du premier âge du Fer, puis comme des divinités à partir de La Tène finale (Giron *in* Dumasy 2013 : 100-106). Il est évidemment très tentant de rapprocher ce type de sculpture aux sépultures découvertes aux Courattes. Cependant, aucune de ces sculptures n'a été découverte à l'emplacement même des sépultures. Par ailleurs, les personnages sont habillés, possèdent des bijoux, disposent d'attributs ou de compagnons humains ou animaliers, alors que les défunts posés dans les fosses ne sont presque jamais dotés de mobilier porté ou déposé. Enfin, ces sculptures sont datées de la période gallo-romaine. Deux points communs peuvent tout de même être évoqués : la position accroupie et leur découverte dans des contextes plus cultuels que funéraires, en particulier dans le cadre d'agglomération secondaire.

Photo 13 Un exemple de statue assise découverte à *Argentomagus*.
(© Musée d'*Argentomagus*)

5.4 Éléments de synthèse pour la phase 1

Les cinq sépultures attribuées à la période gauloise sont exceptionnelles : l'implantation particulière des quatre fosses les plus au sud, surplombant la vallée de La Mage, la position assise ou accroupie des individus dans leur fosse et l'absence de mobilier suggèrent un traitement réservé à quelques individus. Cette sélection est peut-être liée à un statut social ou à une action particulière réalisée par les personnes de leur vivant, mais est-elle à vocation honorifique ou au contraire punitive ? La découverte de différentes statues assises dans le Berry et en particulier à *Argentomagus* pourrait accréditer la première hypothèse, mais le doute persiste. Enfin, si les pratiques funéraires gauloises paraissent diverses, les sépultures protohistoriques de type « assis » ou accroupi » semblent former un groupe à part, et constitué d'occurrences peu nombreuses, mais récurrentes pour tout le second âge du Fer.

Par ailleurs la datation de ces sépultures entre le milieu du IV^e^ s et le milieu, voire le premier quart, du II^e^ s. av J.-C. pose plusieurs questions quant aux liens avec l'*oppidum* des Mersans mais également sur ses origines. Car ces vestiges forment à présent les plus anciens restes connus qui peuvent être reliés au site d'*Argentomagus*. Ils sont certes placés à l'écart du site et il est toujours possible d'envisager l'hypothèse d'un site funéraire lié à une occupation autre que celle des Mersans. Cependant, il semble quand même plus probable de les associer à l'*oppidum*, car aucun autre site gaulois n'est connu à proximité immédiate malgré les nombreuses opérations réalisées dans les environs. Comme la datation par mesure du C14 de la sépulture UE53, se situe entre -360 et -170[7], nous pouvons donc supposer que cette dernière date constitue un *terminus ante quem* pour l'origine de l'occupation du site d'Argentomagus. Bien que cette datation doive être confirmée par de nouvelles découvertes, il est désormais possible d'envisager une origine de l'agglomération contemporaine ou antérieure au premier tiers du II^e^ s. av J.-C.

7 La datation de l'UE5 peut-être légèrement plus récente

6. Une occupation de La Tène finale à la fin du Ier s. av. J.-C (phase 2).

Une deuxième phase a été distinguée pour les vestiges attribués de La Tène finale à la fin du Ier s av. J-C (-200 à -1), bien que les écarts chronologiques entre les phases 1 et 2 se chevauchent partiellement. Ils concernent principalement des fossés et quelques unités d'enregistrement dont la datation reste mal assurée **(Figure 15)**. Le nombre des indices concernés reste donc relativement modeste. Cependant, la rareté des vestiges de cette période sur le site d'*Argentomagus* leur confère un intérêt indéniable.

6.1 L'ensemble 1

En zone 1, trois fossés semblent constituer un enclos qui se poursuit, vers le sud-ouest, en dehors des limites de l'emprise **(Figure 16)**. Ils correspondent aux UE18, 19 et 20 et forment l'ensemble 1. Leur orientation principale est légèrement différente de celle constituée par l'axe des sépultures en position assise. Le fossé UE19 forme le petit côté de cet enclos qui est large à cet endroit, de 11 m. Il est orienté nord-sud. Les grands côtés sont donc constitués des UE18 et 20. L'UE18, observée sur 2 m de long, est orienté est-ouest. L'orientation de l'UE20 semble moins rigoureuse et l'enclos s'évase légèrement vers le nord-est. Ainsi, à 2 m de distance seulement de la limite est, la largeur de l'enclos est portée à 11,55 m. S'il s'agit bien d'un enclos à quatre côtés, il formerait donc plus le plan d'un trapèze que d'un rectangle.
Chaque fossé a fait l'objet d'un sondage manuel et du relevé de la coupe. Le reste des comblements a été fouillé à l'aide d'une mini-pelle. Le mobilier a été enregistré par sondages de 1,50 m de large en vue d'une étude de sa répartition. Celui-ci étant peu abondant, cette étude n'a pas été finalisée.
Les caractéristiques des fossés sont homogènes. Leur largeur varie de 0,90 m à 1 m. Les parois sont obliques et le fond est plat ou légèrement concave. Le comblement est constitué d'une unique couche de limon sableux brun clair homogène et da galets. La distinction de deux US dans le sondage 2 correspond à une distinction technique (US 1024 et 1025). Dans ce sondage, quelques pierres calcaires et des galets ont été remarqués dans la partie basse du comblement (US 1025 ; **Photo. 14**). Lors de la fouille, leur répartition nous a suggéré l'hypothèse de calage de poteau, mais aucun autre aménagement similaire, dans les autres sondages des trois fossés, n'est venu conforter cette proposition. Elle a donc été abandonnée.
Le mobilier issu du comblement comprend 49 tessons de céramiques correspondant à au moins 5 individus différents. Ils sont datés de La Tène finale à la fin du Ier s. av. J.-C. (-200 à -1 ; **cf. annexe 1**) Par ailleurs, on notera que les trous de poteau UE9 et 17 de l'ensemble 2 (daté de la première moitié du IIe s.), recoupent deux des fossés.
La fouille des fossés n'a livré aucun témoignage sur la fonction de ce probable enclos. Par ailleurs, aucun indice ne permet d'associer les fosses, situées à l'intérieur, à cet ensemble. Seul le poteau UE46, qui paraît isolé, pourrait être contemporain. On notera donc seulement que l'orientation de l'ensemble 1 reprend les grands axes du parcellaire du Ier s. attesté sur le plateau des Mersans.

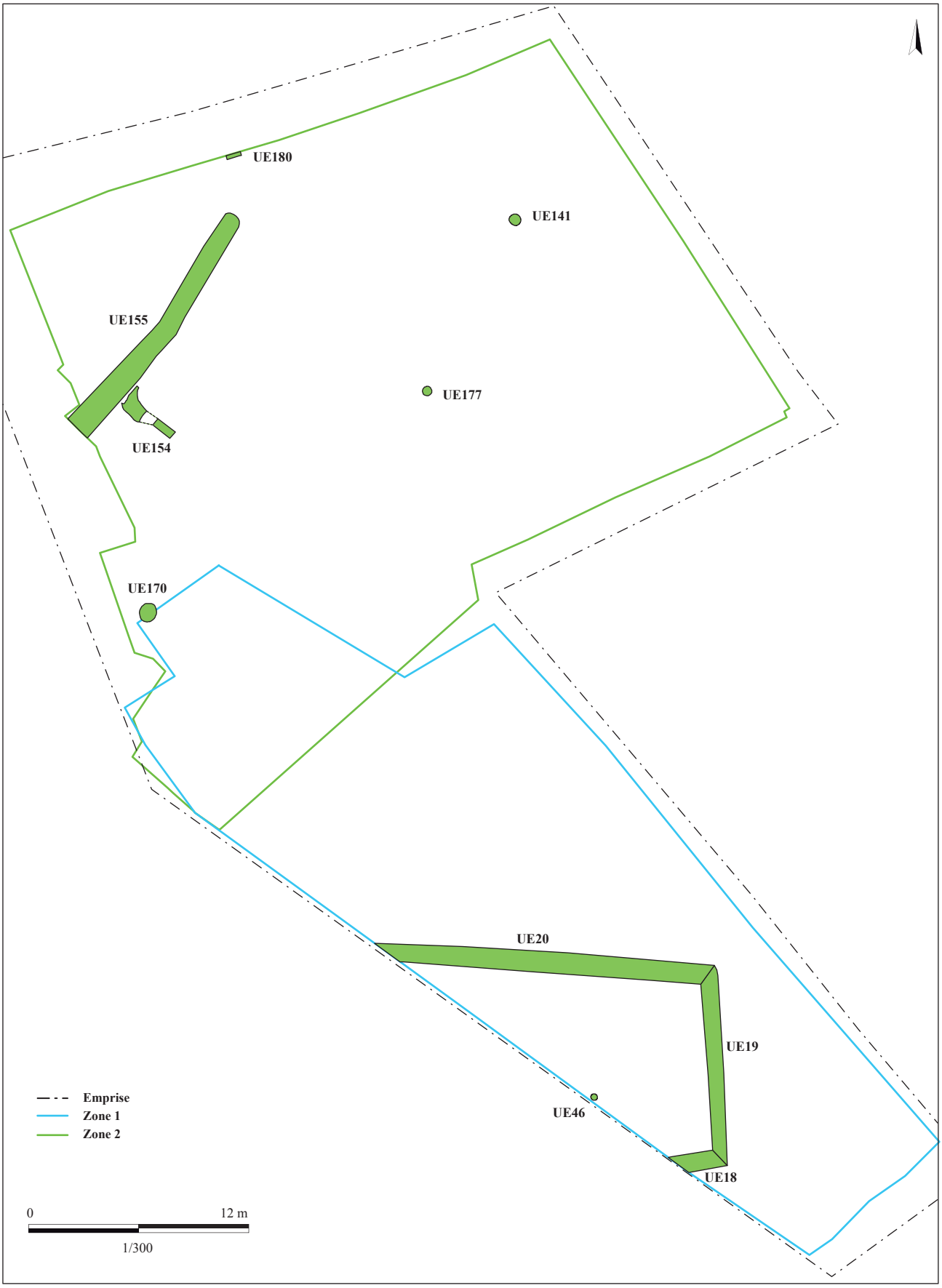

Figure 15 Plan des vestiges de la période gauloise au début du Ier s. ap J.-C (Phase 2).

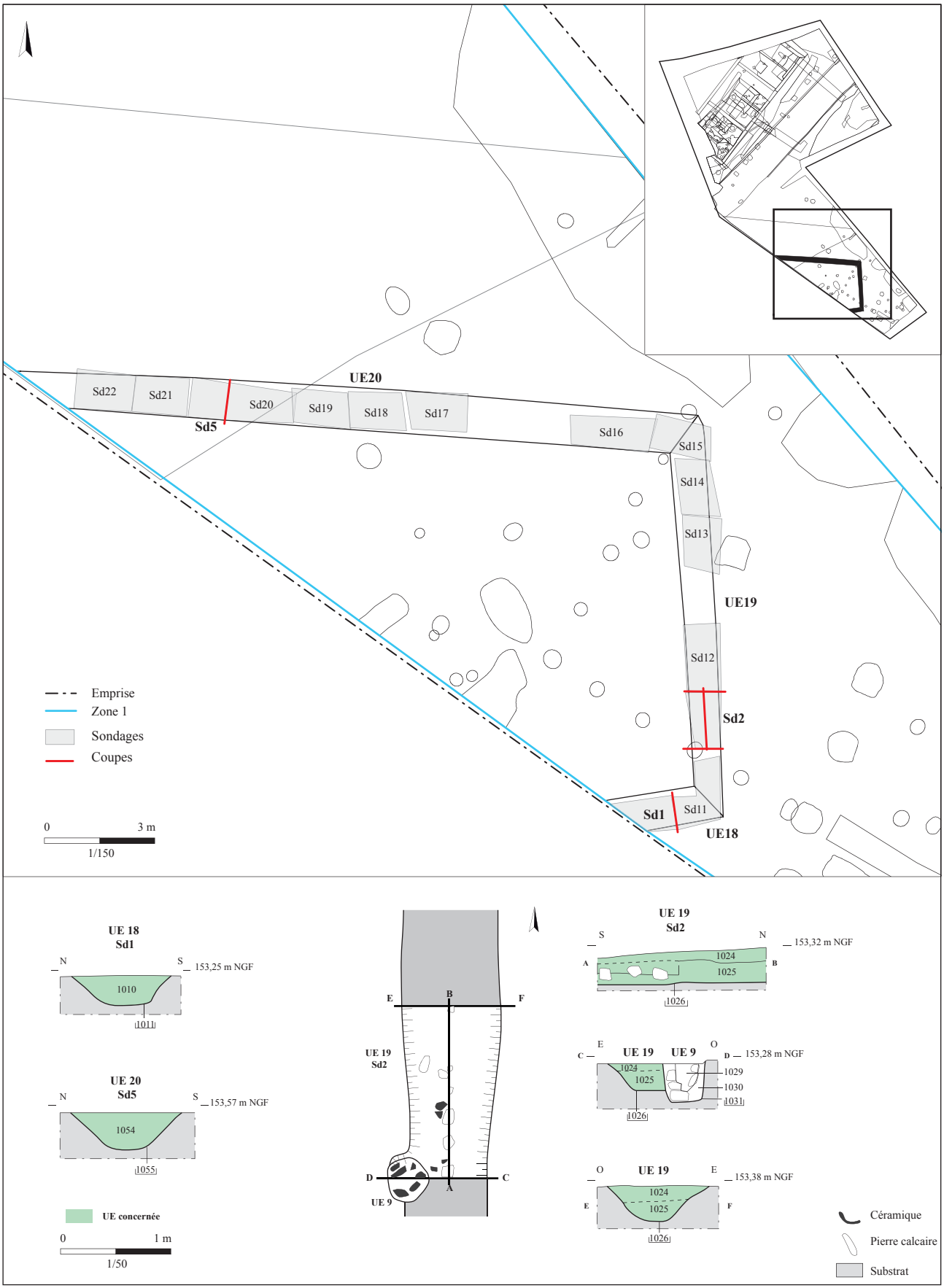

Figure 16 Plan et coupes des fosses de l'ensemble 1.

Photo 14 Le sondage 2 en cours de fouille.
(© Équipe Inrap)

6.2 Deux fossés en zone 2

En zone 2, deux fossés perpendiculaires ont été partiellement détruits par les occupations postérieures **(Figure 17)**. Le fossé UE155 a été observé sur une longueur de 14,35 m. Il a été découvert sous tous les autres vestiges du secteur. Son orientation générale est nord-est sud-ouest, mais il semble former un léger coude en son milieu. Il se poursuit au-delà des limites de l'emprise au sud-ouest, mais il s'interrompt au nord-est dans la zone étudiée. Il est en grande partie détruit par le creusement des murs (ou de leur tranchée de récupération) UE100 et 107 et par un des sondages du diagnostic (à l'extrémité nord-est). Il a cependant pu être observé dans les sondages 44 et 49. Il est nettement plus encaissé que les fossés de l'ensemble 1, puisqu'il est large de 1,05 m et profond de 0,85 m **(Photo 15)**. Ses parois sont obliques mais elles peuvent marquer un léger épaulement en partie basse. Le fond est concave. Le comblement est composé de deux US. En fond et sur une épaisseur qui varie d'une coupe à l'autre, on trouve un sédiment de sable argileux brun, comprenant de nombreux galets et un peu de mobilier céramique (US1393). Ce dernier correspond à 4 tessons (au moins deux individus différents) datés de la Tène finale (-200 à -50, **cf. annexe 1**). En surface, la couche est plus homogène (les galets sont nettement moins nombreux).
Le fossé UE154 n'a été observé que localement car il a été en grande partie détruit par tous les autres aménagements qui lui sont postérieurs **(Photo 16)**. Son orientation générale est nord-ouest sud-est, mais il semble s'incurver vers le nord au contact avec l'UE155. Il semble limité au nord-ouest par ce fossé UE155, mais leur relation stratigraphique est inconnue. Au sud-est, il ne se développe pas au-delà du mur UE110. Sa longueur maximale est donc de 4,22 m. Dans le sondage 48, il semble large d'au moins 0,84 m et il

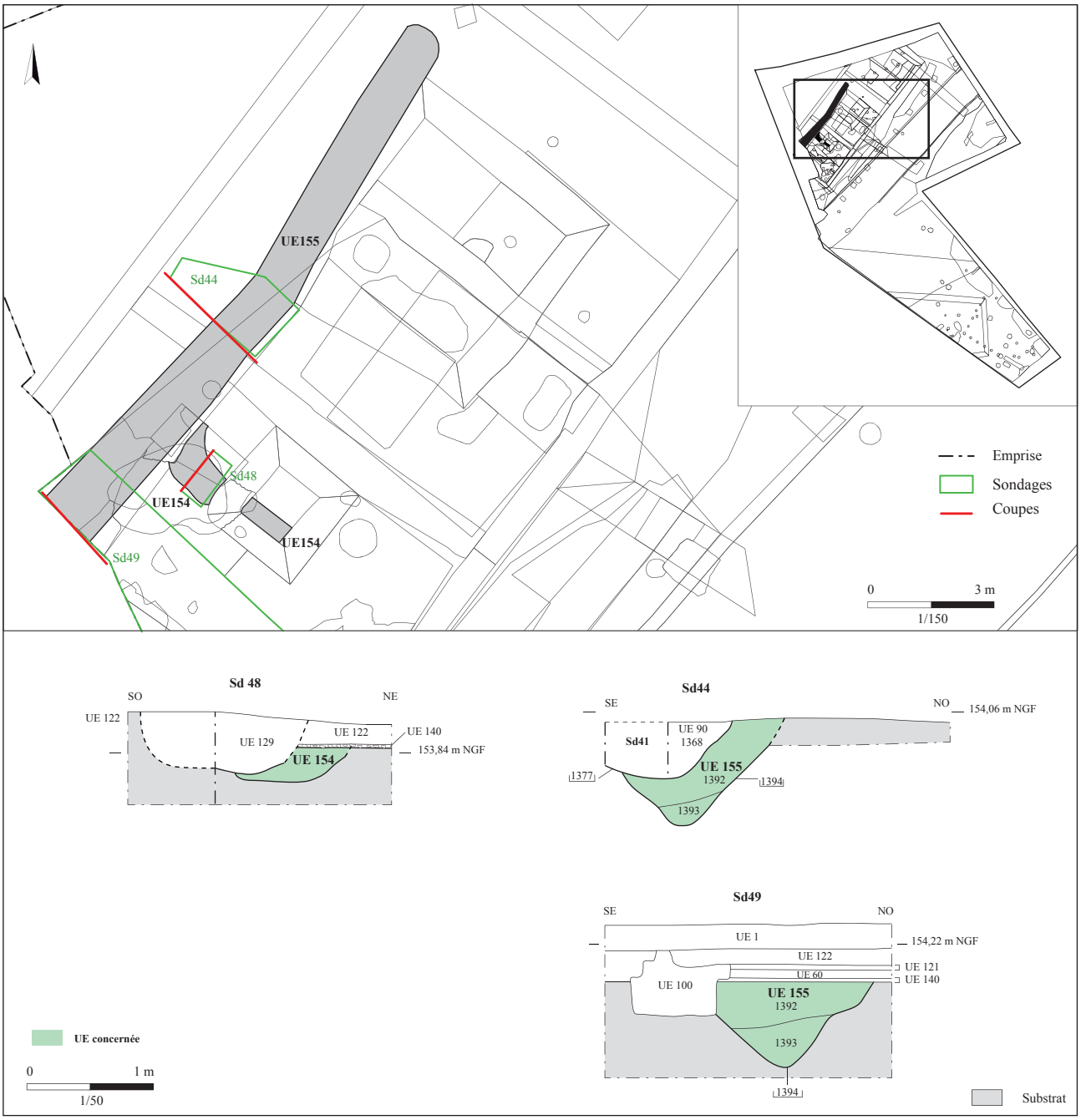

Figure 17 Plans et coupes des fosses UE154 et 155.

est conservé sur 0,18 m, il est donc nettement moins encaissé que l'UE155. Son comblement est composé d'un sable limoneux brun. Aucun mobilier n'est associé à cette structure, mais sa position stratigraphique, sous tous les autres vestiges, laisse supposer une attribution à la deuxième phase d'occupation du site. On notera que l'orientation générale de ces fossés diffère de celle de l'ensemble 1 et de l'implantation parcellaire du I^{er} s.

Photo 15 Le sondage 44 du fossé UE155.
(© Équipe Inrap)

Photo 16 Vue en plan du fossé UE154.
(© Équipe Inrap)

6.3 D'autres vestiges attribuables à la phase 2 ?

Plusieurs vestiges erratiques peuvent être associés à la deuxième phase **(Figure 18)**. Ils ont rarement livré du mobilier archéologique et c'est généralement leur position stratigraphique qui nous incite à les placer dans cette phase.

La fosse UE46 est un trou de poteau situé en zone 1, le long de la limite d'emprise, et à l'intérieur de l'enclos (ensemble 1). Son plan est irrégulier, son diamètre est de 0,30 m, et sa profondeur est de 0,25 m. Il est comblé de limon sableux brun et a livré un tesson de céramique attribué à la Protohistoire (cf. annexe 1). Les autres vestiges similaires de l'enclos ne sont pas datés et ils ne forment aucun plan cohérent. Il est donc impossible, en l'état, de rattacher ce poteau à un ensemble bien défini.

L'UE177 correspond à une petite dépression et éventuellement à un trou de poteau. Elle a été découverte en fin d'opération, suite au décapage destiné à confirmer la présence, ou non, de vestiges gaulois supplémentaires. Elle se situe sous les niveaux de circulation des phases 3 et 4. Pour cette raison, elle est présentée dans ce chapitre, mais aucun mobilier ne permet de confirmer une attribution à la Protohistoire. C'est une fosse approximativement

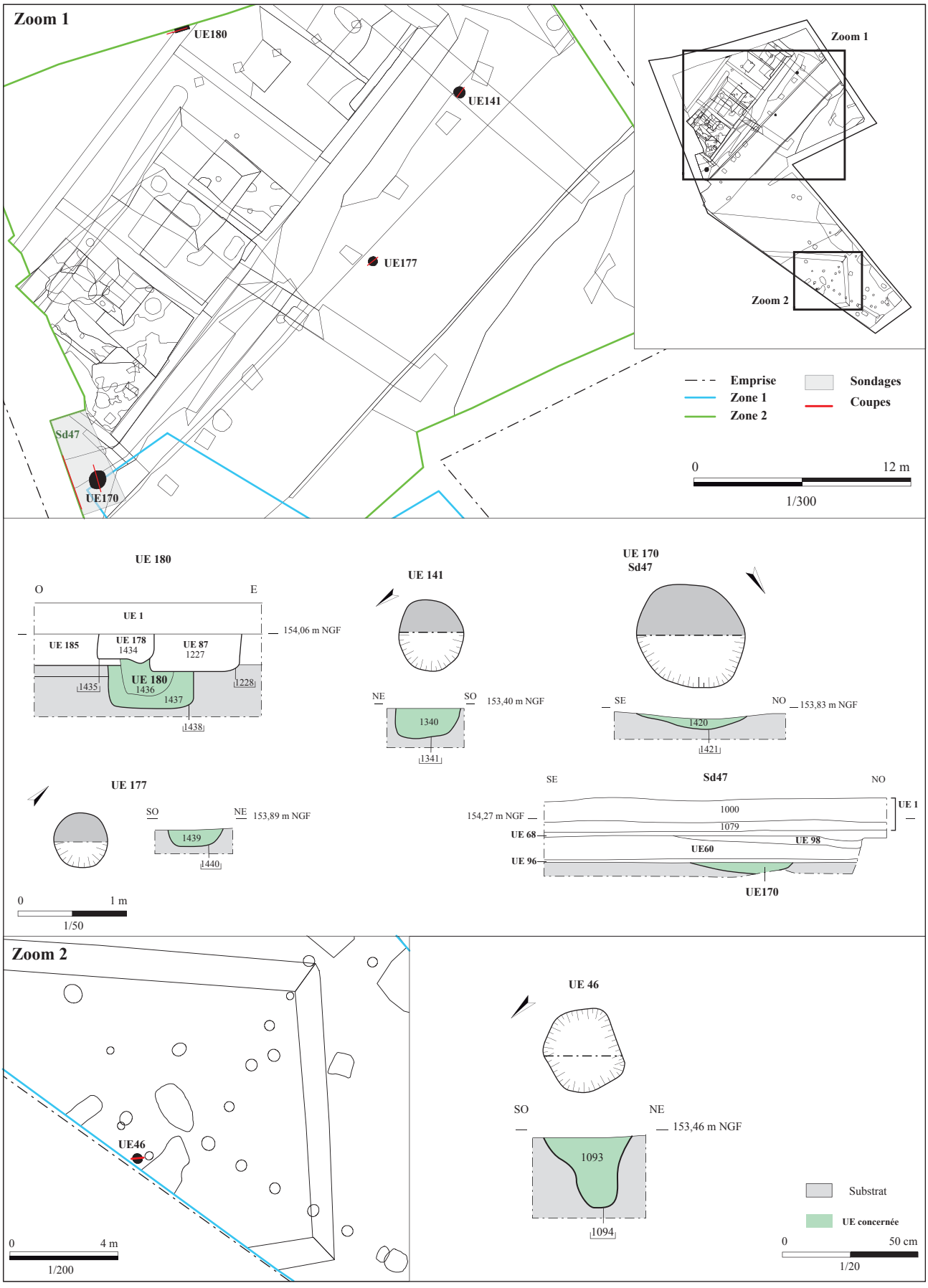

Figure 18 Plans et coupes vestiges protohistoriques éventuels.

circulaire de 0,55 m de diamètre. Son creusement, profond de 0,16 m, comporte des parois évasées et un fond concave. Il est comblé de limon brun et de quelques gravillons.

Les fosses UE141 et 170 ont été découvertes au fond de deux sondages distincts réalisés à la pelle mécanique. Elles n'ont pas été observées dans les couches supérieures et pour cette raison, une attribution à la Protohistoire peut-être envisagée. La fosse UE141 est située dans le sondage 40. Elle a pu être observée après décaissement des niveaux de voirie et des trottoirs antiques. De plan circulaire, son diamètre est de 0,60 m et sa profondeur est de 0,28 m. Ses parois sont verticales à légèrement évasées et son fond est irrégulier. Elle est comblée de limon brun proche de l'encaissant (la couche de limon enregistrée sous le numéro UE97). Il pourrait s'agir d'un trou de poteau.
La fosse UE170 est située dans le sondage 47. Ses parois sont très évasées : en fond de ce sondage, elle forme un cercle approximatif de 0,95 m de diamètre, mais elle apparaît également dans la coupe ouest et son diamètre à l'ouverture doit être nettement plus important. Au final, seuls les dix premiers centimètres en partie inférieure ont pu être observés. Son fond est concave. Il est comblé de sable brun gris comprenant de rares charbons de bois et aucun autre mobilier archéologique.

Enfin, la fosse UE180 a été observée essentiellement en coupe, au niveau de la berme, au nord de l'emprise. Elle apparait sous un ancien niveau de terre humifère (UE185) et sous les UE87 (phase 5) et 178 (phase 9). Bien que dépourvue de mobilier datant, elle peut être attribuée à la phase protohistorique. Elle est large de 0,78 m et son creusement est conservé sur 0,40 m (US1438). Le fond est plat et les parois sont verticales. Elle est comblée de deux couches de limon sableux gris à orangé (US 1436 et 1437).

6.4 Éléments de synthèses pour la phase 2

Les vestiges attribués à La Tène finale sont peu nombreux et souvent mal datés. En l'absence d'indices plus prégnants, il est peu évident de les caractériser. Cependant ils fournissent des données nouvelles sur l'occupation gauloise qui est si mal connue à Saint-Marcel. La localisation de cet ensemble, nettement en dehors de l'*oppidum* gaulois, soulève surtout différentes questions sur l'étendue et l'organisation de cette occupation. Le site pourrait-il se développer largement en dehors des limites *du murus gallicus* ou s'agit-il d'une occupation ponctuelle et périphérique ? Et quelle est la fonction des fossés ? Sont-ils liés à une zone funéraire qui perdurerait sur plusieurs siècles ou à un autre type d'occupation ?

7. Deux niveaux de circulation successifs (phases 3 et 4)

7.1 Phase 3 : décaissement et construction d'un niveau de circulation

Après le comblement des fossés antérieurs, un vaste décaissement est organisé sur une grande partie de la zone 2. La terre humifère ancienne (UE185 ?) et une partie du limon couvrant les sables alluviaux (au moins 0,10 m) sont retirées afin de créer une dépression peu profonde. Puis un niveau de cailloutis composé de petits galets alluviaux a été déposé et fortement compacté **(Figure 19)**. Ainsi, les couches supérieures se détachaient aisément lors de leur fouille. Ce niveau n'est guère épais (3 cm environ) et il est en partie dégradé par les vestiges postérieurs. Il a été observé dans plusieurs sondages, et différents numéros d'UE ont été attribués. Pour des facilités de lecture, on retiendra ici le numéro d'UE69[8]
Les limites de cet empierrement n'ont été suivies, en plan, qu'à un seul endroit, au niveau du sondage 38, à l'ouest de la zone 2 **(Photo 17)**. Dans ce sondage, il chevauche nettement le comblement du fossé UE155 de la phase 1 et remonte légèrement en suivant les limites du décaissement général. Cette limite, suivie sur près de 2,20 m, permet de préciser son orientation qui est nord-est sud-ouest. Plus au sud, les coupes des sondages 23 et 24 montrent qu'il s'interrompt au niveau de la bordure du trottoir UE70. Dans le sondage 24 en particulier, le niveau UE69 remonte légèrement de sorte qu'il suggère une délimitation de son extension **(Photo 18)**. Par ailleurs, il n'a pas été retrouvé plus au sud lors du décaissement de la voirie UE50 en fin d'opération. Aussi, à l'ouest de l'emprise, le galetage UE69 formerait une bande de 12,4 m de large. Cette dimension peut correspondre à celle de voies observées par exemple à Chartres, à Rouen ou à Vienne (Desbordes 2010 : 9), mais en Berry, la largeur de la chaussée oscille entre 3 et 9 m (Desbordes 2010 : 79). Par ailleurs aucun autre aménagement ne semble associé au galetage : ni *margines* (les bordures en pierres), ni fossés latéraux.

Photo 17 L'extension maximale du sol UE69 (= UE140) au niveau du sondage 38.
(© Équipe Inrap)

8 L'UE69 est équivalent aux UE96, 134, 138, 140 et 184.

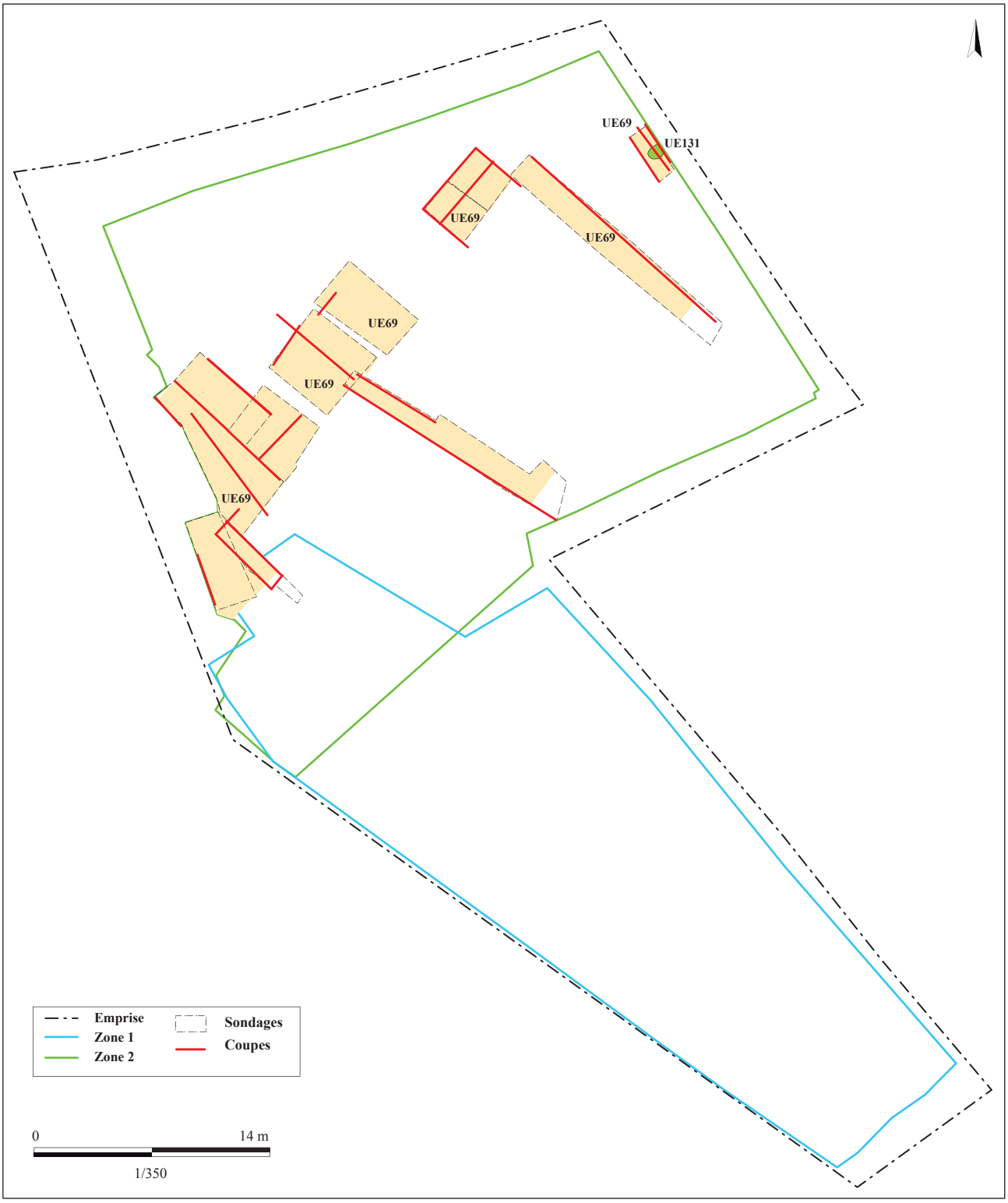

Figure 19 Plan des vestiges de la phase 3.

Dans les autres sondages, les observations ont permis de vérifier l'absence ou la présence de cet empierrement. Il a ainsi été dégagé dans les sondages 38 et 43 ; on le retrouve au niveau du sondage 29, sous la voie UE50 **(Photo 19)**, mais il paraît arasé vers le sud ; le galetage est apparu sur toute la surface des sondages 31 et 32 **(Photo 20)**. Il est également attesté dans le sondage 40 (US1205) sur une largeur minimale de 10 m et en limite est de l'emprise, au sein du sondage 33 (US1300). Il est en revanche totalement absent au nord et dans l'angle nord-est de l'emprise : au niveau du sondage 34, un galetage a bien été reconnu (UE86, US1283), mais il est nettement plus étroit et surtout il est orienté nord-ouest sud-est. Il semble correspondre plus vraisemblablement au premier état d'un niveau de circulation postérieur, plutôt qu'à l'UE69.

Photo 18 Le niveau de circulation UE69 (= UE96) dans le sondage 24.
(© Équipe Inrap)

Photo 19 Le niveau de circulation UE69 (= UE128) dans le sondage 32.
(© Équipe Inrap)

Photo 20 Le niveau de circulation UE69 (= UE96) dans le sondage 29.
(© Équipe Inrap)

Par ailleurs des empierrements similaires ont été reconnus dans le sondage 26 réalisé dans l'angle est de la fouille sur la voie UE62 (US1168), et en zone 1 au niveau des UE29 (US1016), 30 (US1058), 31 (US1122) et 32 (US1079). Ils correspondent également à des galetages serrés et indurés, mais l'US1168 ne semble pas reliée vers le nord à l'UE69 et le mobilier de cette couche est daté des II^{e} et III^{e} s. Les niveaux de recharges des UE29 à 31 sont également attribués aux II^{e} et III^{e} s. Il semble donc que ces indices appartiennent à une phase ultérieure.
Au final, l'emprise de l'aménagement UE69 semble bien délimité vers l'ouest, mais son emprise est plus incertaine au centre et à l'est de la zone 2. Vers le centre, elle s'élargit nettement pour atteindre une largeur d'au moins 20 m, et à l'est elle semble en partie détruite par la création des voiries des II^{e} et III^{e} s. Sa surface n'est ni plane ni convexe, et il semble au contraire que ses bords forment de légères pentes, donnant un profil général plutôt concave. Par ailleurs, ce niveau n'est marqué d'aucune ornière ou de nid-de-poule. Le mobilier issu de cette couche est peu abondant et se limite à

de rares tessons érodés attribués du Ier au IIIe s (1 tesson dans l'UE 96 et un autre dans l'UE 128, cf. annexe 1) et à un fragment de ferrure indéterminé (Iso 102, **cf. annexe 3**).

L'UE69 constitue, de toute évidence, un niveau de circulation. Cependant le profil concave de cet aménagement, ses dimensions importantes, et l'absence de *margines*, de fossés latéraux et de traces d'utilisation (aucune ornière et très peu de mobilier) soulèvent la question de sa fonction précise. S'il s'agit d'un axe routier, il peut être envisagé que celui-ci se divise en deux tronçons, au niveau de l'emprise, pour des destinations distinctes **(Figure 20)**. On peut également proposer l'existence d'une étendue plus vaste correspondant à une place ou un marché. Des vestiges similaires, ont déjà été fouillés dans des zones périphériques d'agglomérations, comme à Pithiviers-le-Vieil (45 ; Salé 2011) ou à Orléans (45 ; Joyeux, Riquier 1998). À Saint-Marcel, l'absence de mobilier n'est pas favorable à l'hypothèse d'un marché à ciel ouvert : une telle activité, suggère des échanges de monnaies, dont certaines se perdent, des bris d'objets, des déchets divers, des traces d'occupations comme des trous de piquets ou des foyers… Or l'empierrement UE69 présente une surface régulière et vierge (d'où la difficulté à le dater précisément) et ressemble, sur ce point, à la voie de la phase suivante. Aussi, est ce qu'il a été rapidement abandonné à la faveur d'un nouveau projet ? En l'absence de réponse satisfaisante, nous nous en tiendrons à une interprétation large, soit un niveau de circulation.

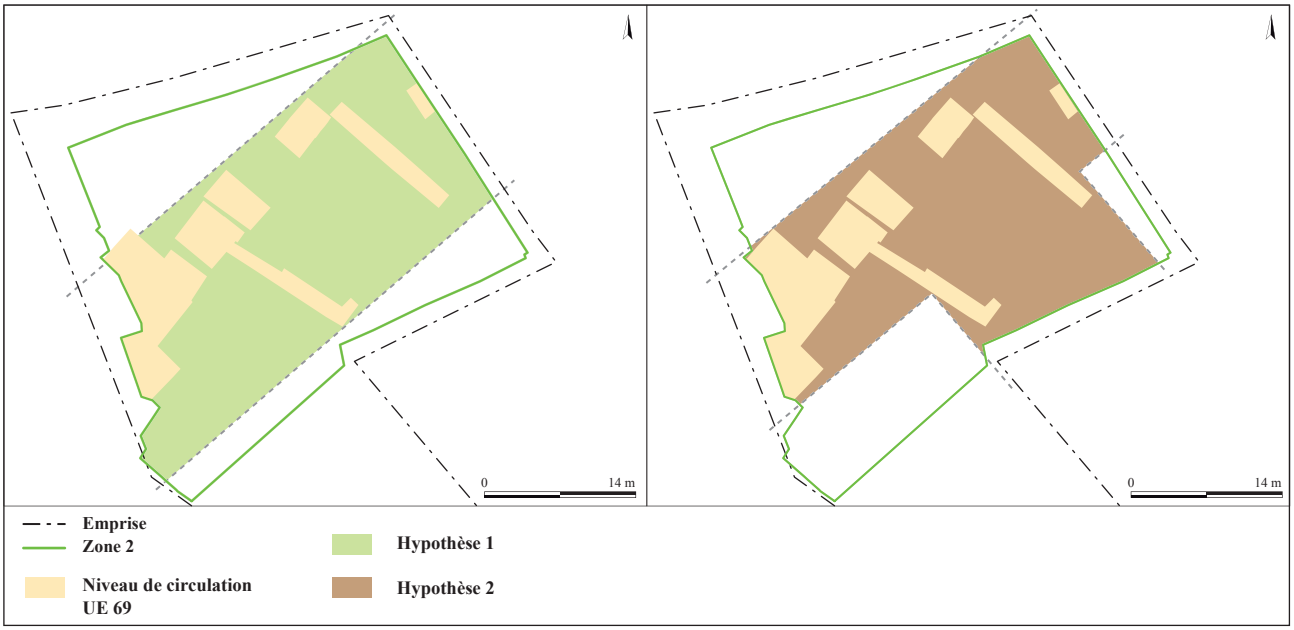

Figure 20 Hypothèses de restitutions du niveau de circulation UE69.

7.2 Une nouvelle voie en phase 4

En zone 2, l'empierrement de la phase 3 semble avoir fait les frais d'un réaménagement global. Le principal changement correspond à la construction d'une nouvelle voie **(Figure 21)**. Celle-ci occupe une grande surface de la zone 2 **(Photo 21)**. Elle recoupe une partie de l'UE69, mais garde une orientation similaire (soit nord-est/sud-ouest). Elle est constituée de trois aménagements distincts. De chaque côté, elle est délimitée par une rangée de pierres calcaires (UE70 et 101 ; **Photo 22**), posées de champ et jointivement, longues de 0,10 à 0,40 m et large de 0,20 m. Ces bordures sont nommées *margines*. Vers le sud-ouest, une partie de ces pierres a disparu suite au léger arasement de cette zone. Ces deux rangées encadrent un espace large de 6 m. Il correspond à la chaussée, l'UE50, dont les dimensions semblent plus conformes à ce qui est observé par ailleurs pour

Figure 21 Plan de la voie de la phase 4.

Photo 21 La voie UE50, après son décapage.
(© Équipe Inrap)

Photo 22 Bordure de trottoir ou *margines* UE70.
(© Équipe Inrap)

les voies antiques (Desbordes 2010: 79). Elle est construite à l'aide de deux couches **(Figure 22)**. La première est formée de blocs de pierres non équarries de 0,05 cm à 0,15 m de diamètre. Elle forme le *statumen* qui permet l'assise et le drainage **(Photo 23)**. Cette couche qui a été observée au niveau des sondages 27 et 29 est épaisse de 0,06 à 0,15 m (US1158 et 1202). On notera qu'elle n'a pas été retrouvée ni dans les sondages 10 et 23 au sud-ouest, ni dans le sondage 40 au nord-est. La raison de ce dépôt restreint à une partie de la voie n'est pas connue. La couche supérieure est composé de sables et galets pris dans une matrice limoneuse grise à brune et compacte (US1157[9]). Son épaisseur varie de 0,08 m (sondage 10 au sud-ouest) à 0,36 m (sondage 40 au sud-est). Elle peut correspondre à la fois au *rudus* (couche étalée sur le *statumen* afin de permettre une égalisation du niveau) et au *summum dorsum* (la bande de roulement). Cette couche semble assez bien conservée, puisqu'elle a gardée au moins en partie sa forme bombée **(Photo 24)**. Par ailleurs, aucune dégradation liée à son utilisation n'a été attestée : il n'y a aucune ornière, ni nid-de-poule. Aucun niveau de recharge n'a été déposé, et aucun mobilier n'a été découvert lors de la fouille en sondages. Le détecteur à métaux a seulement permis la découverte d'un ardillon de fibule au niveau de l'UE101. Comme le niveau de circulation de la phase 3, la date de construction et la durée d'utilisation de cette voie restent donc imprécises.

De part et d'autre de cette voie, un remblai épais de 0,06 à 0,20 m a également été déposé sur le sol UE69 de la phase 2 (UE60 et UE144[10] ; **Figure 22**). Cet apport semble volontaire et rapide, car aucun niveau d'abandon n'a été identifié entre le sol et le remblai, et celui-ci est constitué, sur toute sa surface, d'un limon argileux brun clair à brun foncé, plutôt hétérogène. Au niveau du sondage 33 les deux couches sablo-limoneuses brunes US1306 et 1299, indurée en surface (US1305 et 1287) semblent contemporaines de la voie UE50 et peuvent être équivalentes à l'UE60[11]. Ces niveaux sont assez pauvres en mobilier : rien dans l'UE144, trois tessons de céramiques peu représentatifs et une monnaie (Iso52) produite sous les règnes d'Auguste et Tibère dans l'UE60. Nous retiendrons une datation de la première moitié du I^er^

Photo 23 *Statunem* ou radier de la voie UE50.
(© Équipe Inrap)

Photo 24 Vue partielle de la coupe de l'UE50.
(© Équipe Inrap)

9 Équivalence avec les US1146, 1200 et 1201.
10 Équivalence avec l'UE103.
11 Lors de la fouille, toutes les couches du sondage 33 ont été enregistrées dans l'UE86.

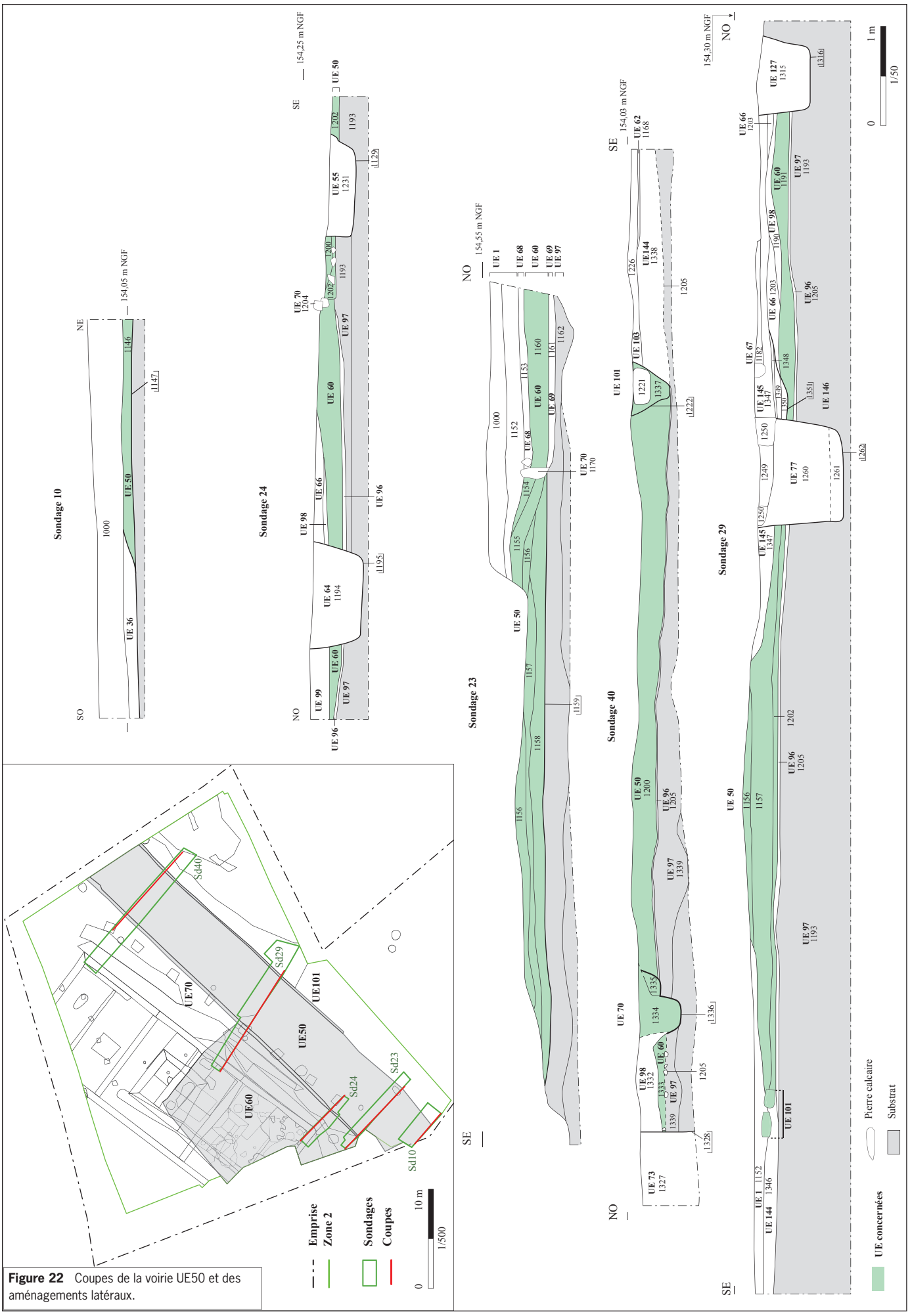

Figure 22 Coupes de la voirie UE50 et des aménagements latéraux.

7.3 Quelques vestiges erratiques attribuables aux phases 3 ou 4

La fosse UE131 peut probablement être associée à la phase 3 **(Figure 23)**. Celle-ci a été fouillée au niveau du sondage 33 et a été découverte sous le galetage de l'UE69, mais son mobilier céramique comprend un tesson de sigillée daté du I^er^ s. Il s'agit d'une fosse au plan ovale et au creusement concave conservé sur 0,46 m de profondeur (US1292). Le comblement est constitué d'un limon sableux orangé à gris. Un clou en est également issu.

En partie sud, trois vestiges ont été découverts sous les niveaux de la voie constituée des UE29, 30, 31 et 32 **(Figure 23)**. Vers le sud est, l'UE56 correspond à une fosse oblongue de 1,12 m de long et de 0,74 m de large. Son creusement présente un profil irrégulier et il entame le substrat sur 0,42 m d'épaisseur. Il est comblé de trois couches de sables ou d'argile sableuse (US1133, 1143 et 1144) qui ont livré trois tessons de céramiques du Haut-Empire (l'un d'entre eux peut être daté de la seconde moitié du I^er^ s.). La fonction de cette fosse est inconnue : le profil du creusement peut éventuellement évoquer un terrier. Vers le nord-ouest, l'UE57 forme une structure allongée qui se poursuit vers le nord-est sous la berme **(Photo 25)**. Sa longueur est de 1,83 m et sa largeur, de 0,36 m. Son creusement est relativement encaissé au regard de la largeur, soit 0,44 m. Elle est comblée de deux couches, un limon brun comprenant quelques inclusions de terres cuites et de nodules calcaires (US1141), et un comblement nettement plus hétérogène composé de pierres calcaires, de fragments de terre cuite architecturale, et de quelques galets de deux clous et deux fragments de céramiques. Les éléments disponibles pour cette UE ne permettent pas d'en proposer une fonction. À proximité, l'UE58 est un trou de poteau qui paraît isolé (peut-il fonctionner avec l'UE précédente ?). Son diamètre mesure 0,32 m et son comblement limoneux comprend des pierres calcaires, des galets et quelques fragments de terre cuite architecturale qui peuvent évoquer les vestiges d'un calage.

Enfin, l'UE185 est une couche de sédiment humifère observée uniquement en coupe au nord-ouest de l'emprise **(Figure 23)**. Elle recouvre l'UE180, mais elle semble recoupée par les UE87 et 178. Ce niveau correspond à un ancien niveau de terre végétale, qui a pu localement subsister aux phases postérieures, notamment en phase 5.

Photo 25 Vue en plan de l'UE57.
(© Équipe Inrap)

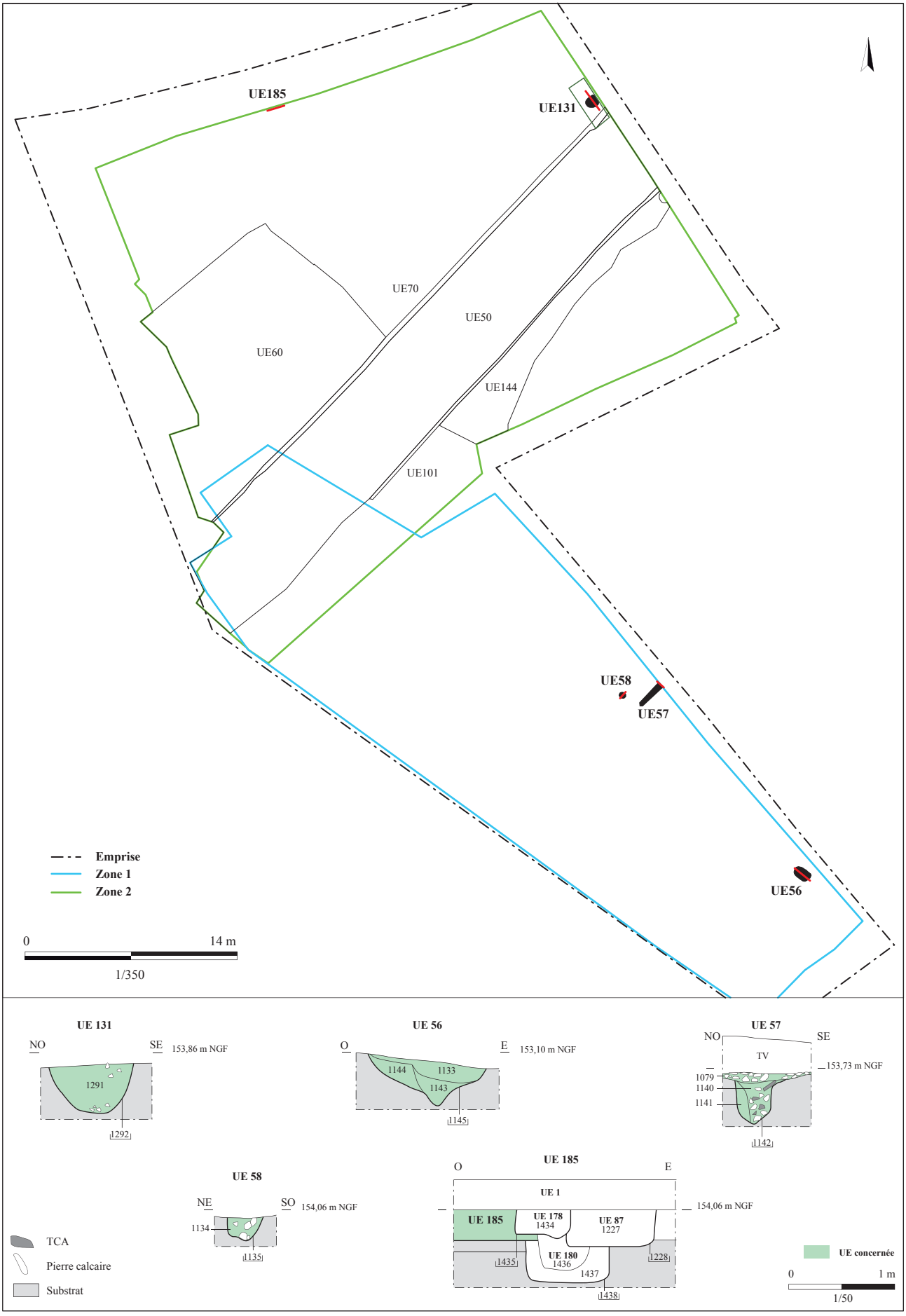

Figure 23 Les autres vestiges attribuables aux phases 3 ou 4.

7.4 Éléments de synthèse pour les phases 3 et 4

Sur le plateau des Mersans, les orientations principales du parcellaire au Ier s. sont nord-sud et est-ouest. Aux Courates, vers la fin de l'indépendance gauloise (phase 2), l'enclos (l'ensemble 1) suit ces grands axes (le fossé UE153 est plus décalé vers le nord-est) et les niveaux de circulation des phases 3 et 4 semblent conserver cette orientation.

La datation des niveaux de circulation des phases 3 et 4 reste peu précise. Ils sont assurément postérieurs aux vestiges gaulois, et également antérieurs aux constructions maçonnées, en particulier le bâtiment à portique (phase 5) dont la datation reste également incertaine. Les rares tessons issus des plots du portique UE55 et 77 sont datés du Ier à la première moitié du IIe s. et les autres vestiges associés à ce bâtiment (ensemble 3) sont plutôt attribués à la première moitié du Ier s. ap. J.-C, en particulier les sols. Pour ces raisons on peut supposer que le galetage de la phase 3 a pu être mis en place à partir de la fin de l'indépendance gauloise et que la voie de la phase 4 est peut-être abandonnée dès le milieu du Ier s. ap. J.-C.

L'absence de dégradations, de recharges et de mobilier liés à l'usage de ces voies conforte l'idée d'une durée d'utilisation très courte (quelques années ou quelques décennies ?). Il a été évoqué également, lors de l'opération de terrain, un usage particulier ou réservé. Cette hypothèse a été émise en particulier pour la voie de la phase 4 dont la construction est particulièrement soignée, mais qui n'a livré aucun témoignage de son fonctionnement. Outre le travail préparatoire, la création d'une telle voie demande une quantité importante de matériaux et la mobilisation d'une main d'œuvre importante. Aussi, on ne voit pas bien l'intérêt de soigner une telle construction pour l'abandonner rapidement. Pour cette raison, nous avons réfléchi à une fonction particulière, par exemple religieuse ou collective (processions). Mais en l'absence d'élément permettant d'étayer cette hypothèse, nous ne retiendrons que la fonction de voie de communication.

Enfin, il semble qu'aucune construction n'ait été aménagée de part et d'autre de ces niveaux de circulation, au niveau de l'emprise concernée. Ainsi, dans les premières décennies du Haut-Empire, le secteur du plateau des Courates constitue manifestement une zone encore peu atteinte par le développement urbain d'*Argentomagus*.

8. Phase 5 : une extension de l'agglomération ?

Lors de la phase 5, en zone 2 une nouvelle construction est édifiée en partie à l'emplacement de la voie antérieure **(Figure 24)**. Celle-ci semble donc délaissée ou sa largeur est réduite au moins dans un premier temps. En remplacement, de nouveaux axes de circulations sont aménagés. En zone 1 quelques indices d'occupations sont également enregistrés, mais le secteur reste peu occupé.

8.1 La construction d'un bâtiment à portique, l'ensemble 3

8.1.1 Le portique

La construction d'un bâtiment à portique constitue la modification la plus visible en zone 2 pour la phase 5 **(Figure 25 ; Photo 26)**. Ce bâtiment forme en plan un vaste rectangle de 29,5 m de long et de 15,5 m de large (457 m²). Il se divise en deux grandes parties : un corps de bâtiment compartimenté en plusieurs pièces et un portique.
Le portique est implanté sur un unique côté, au sud-est et se développe sur toute la longueur du bâtiment, il s'agit donc d'une colonnade prostyle[12]. Il est matérialisé par une série de huit plots de fondations UE73, 74, 75, 76, 77, 156, 161 et 55) répartis de manière approximatives : aux extrémités, la distance entre les plots[13] est de 2,47 m (au sud-ouest) et de 2,23 m (au nord-est) ; les autres écarts sont plus importants puisque l'on enregistre des mesures variant de 3,27 m à 3,74 m (avec une moyenne de 3,42 m).
Il convient cependant de rappeler que les supports de la charpente ont un diamètre inférieur à celui des fondations, et qu'ils peuvent être décalés par rapport au centre de ces mêmes fondations, afin de corriger justement ces différences d'écart. Quoiqu'il en soit, il semble que les supports placés aux extrémités de l'axe soient plus resserrés. Par ailleurs la distance moyenne

Photo 26 Vue d'ensemble du bâtiment à portique (ensemble 3).
(© Équipe Inrap)

12 Une colonnade est dite « prostyle », quand elle passe en avant des têtes des murs latéraux (Ginouvès 1998 : 75).
13 Les mesures sont prises de bord à bord du creusement des fondations

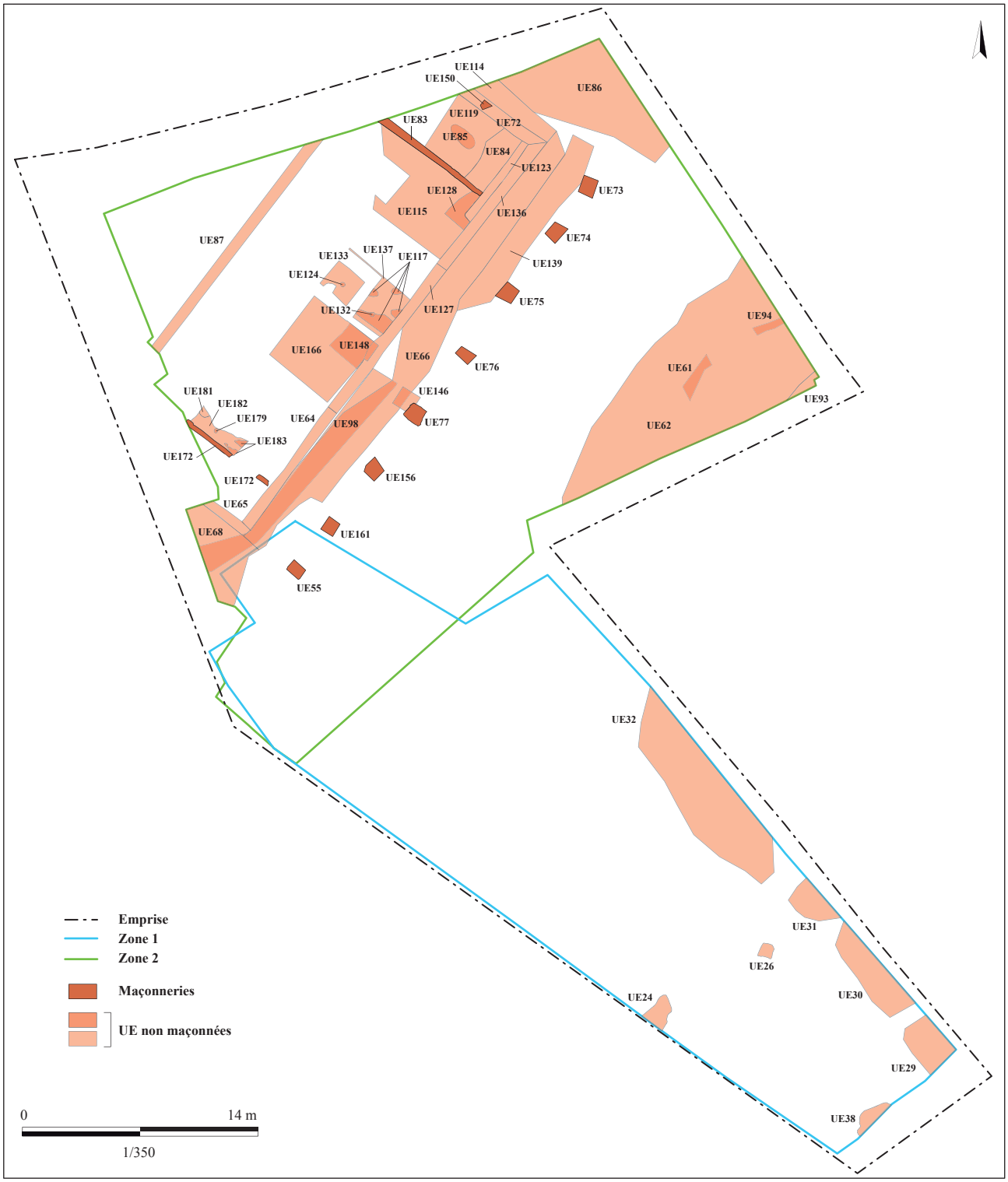

Figure 24 Plan des vestiges de la phase 5.

entre les bases et le mur de façade est de 3,20 m. (la distance avec le montant doit être légèrement supérieure). Deux des plots ont fait l'objet de sondages manuels.

L'UE55 forme en plan une fosse irrégulière de 1,14 m de long. Son creusement présente également un profil irrégulier. Profond de 0,34 m, il est comblé principalement de pierres calcaires décimétriques liées par un peu de limon brun (US1231 ; **Photo. 27**). En surface deux couches ont été distinguées : une fine couche de cailloutis calcaire (US1082) et un sable argileux humifère gris noir. La coupe de l'UE77 paraît plus significative. Ce plot forme en plan un quadrilatère irrégulier dont les côtés mesurent de 1 à 1,10 m. La fosse, aux parois obliques, est profonde de 0,84 m. Elle est comblée essentiellement de blocs calcaires grossiers de 0,05 à

Figure 25 Plan des maçonneries de l'ensemble 3.

Photo 27 Vue en coupe du plot UE55.
(© Équipe Inrap)

0,10 m de diamètre (US1260), peut-être un peu plus massifs au fonds (jusqu'à 0,30 m de diamètre, US1261). En surface, des blocs forment une couronne (US1250) et encadrent un espace de 0,60 m de diamètre environ rempli de limon humifère gris sombre (US1249 ; **Photo. 28**). Il correspond probablement à l'empreinte laissée par l'arrachage du support, probablement une base de colonne.
Un tesson a été découvert dans chacune des deux UE : dans l'UE 55 il correspond à un gobelet sans col daté du milieu du I^er^ s. à la première moitié du II^e^ s ; et dans l'UE77, il s'agit d'un tesson de sigillée du I^er^ s. ap. J.-C.

Photo 28 L'empreinte au centre du plot UE77.
(© Équipe Inrap)

8.1.2 Le corps principal du bâtiment

Le corps principal du bâtiment est large de 11,29 m, soit une surface totale de 332 m², ou de 278 m², si on ne prend en compte que l'espace intérieur **(Figure 25)**. Mais l'ensemble des maçonneries des murs extérieurs a été récupéré, hormis un tout petit massif au nord-est (UE150, sur 0,19 m²). Il est constitué de blocs calcaires non équarris. Son mortier correspond au groupe technique 3 défini par Victorine Mataouchek (cf. annexe 5) et se distingue de celui des autres maçonneries encore en place sur le site. Les tranchées de récupérations ont été numérotées en UE72, 87, 136, 127, 64 et 65. Leur largeur varie de 0,62 m (UE87, sd47) à 1,06 m (UE64, sd24). Cette variation s'explique par le fait que la récupération des maçonneries

a entrainé des surcreusements, mais on peut estimer entre 0,60 et 0,70 m, la largeur des fondations d'origine. Leur profondeur en revanche n'a probablement guère été modifiée par le recyclage des matériaux : elle varie de 0,30 m (UE72, sdge34) à 0,50 m (UE64, 65 et 127)[14]. Ces différences sont plus liées à l'irrégularité de l'ouvrage et au degré de conservation des vestiges que par une volonté réelle d'ancrer plus fortement les murs sur des portions particulières. Le mobilier céramique découvert est peu représentatif, mais surtout il a été enfoui au moment de la récupération des fondations, qui peut être largement postérieure à l'abandon de cette construction (cf. phase 8).

À l'intérieur, le bâtiment semble compartimenté en plusieurs pièces. Deux indices témoignent de cette division, il s'agit des UE83 et 172[15]. Ces deux vestiges sont situés aux deux extrémités du bâtiment, et leur axe est prolongé par les plots de la galerie UE74 et 161. Ils sont formés d'une assise de pierres calcaires formant une ligne régulière large de 0,27 m (UE172 ; **Photo 29**) à 0,34 m (UE83 ; **Figure 25 et Photo 30**). Ils constituent probablement les bases d'une armature en bois garnie d'hourdis. Au nord-est, la pièce est large de 3,75 m et sa surface est de 37,08 m². Au sud-ouest la pièce est plus petite, car plus étroite : elle mesure 2,62 m de large et sa surface n'est que de 26 m². D'autres cloisons ont probablement existé à l'intérieur de ce bâtiment. Dans un premier temps, nous avons supposé que les UE88, 89 et éventuellement les UE104 et 105, constituaient également des cloisons. Cependant, ceux-ci sont légèrement décalés par rapport aux plots de la galerie, et leur nature est différente (il s'agit de murs fondés et maçonnés). Aussi, il semble plus probable que des vestiges similaires aux UE83 et 172 aient été détruits par ces constructions et par les autres aménagements postérieurs. Au regard des deux exemples précédents, on peut supposer que l'intervalle des cloisons coïncidait avec celui des massifs de fondation des colonnes de la galerie **(Figure 26)**. Ainsi, sept pièces constitueraient l'ensemble 3 (sans compter la galerie) : la pièce la plus petite est placée au sud-ouest de l'UE172 (26 m²) ; les trois pièces suivantes, vers le nord-est, seraient les plus étendues (4 m de large soit une surface utile de 39,6 m²) ; puis les trois dernières (dont celle au nord-est de l'UE83) sont légèrement plus réduite (soit 3,75 m de large et 37 m²). La pièce du sud-ouest a été construite plus petite probablement volontairement, mais pour des raisons inconnues. Les différences de dimensions des autres salles s'expliquent peut-être par l'approximation du métré des constructeurs.

Photo 29 Vue de l'UE172.
(© Équipe Inrap)

14 UE64 : 0,50 m de profondeur, à une côte en NGF de 153,65 ; UE65, 0,50 m et 153,67 m NGF ; UE72, 0,30 m et 153.38 m NGF ; UE87, 0.38 m et 153,69 m NGF et UE127, 0,50 m et 153,51 m.

15 Les UE172 et 169 sont équivalentes.

Photo 30 Vue de l'UE83.
(© Équipe Inrap)

Figure 26 Restitution du plan des maçonneries de l'ensemble 3.

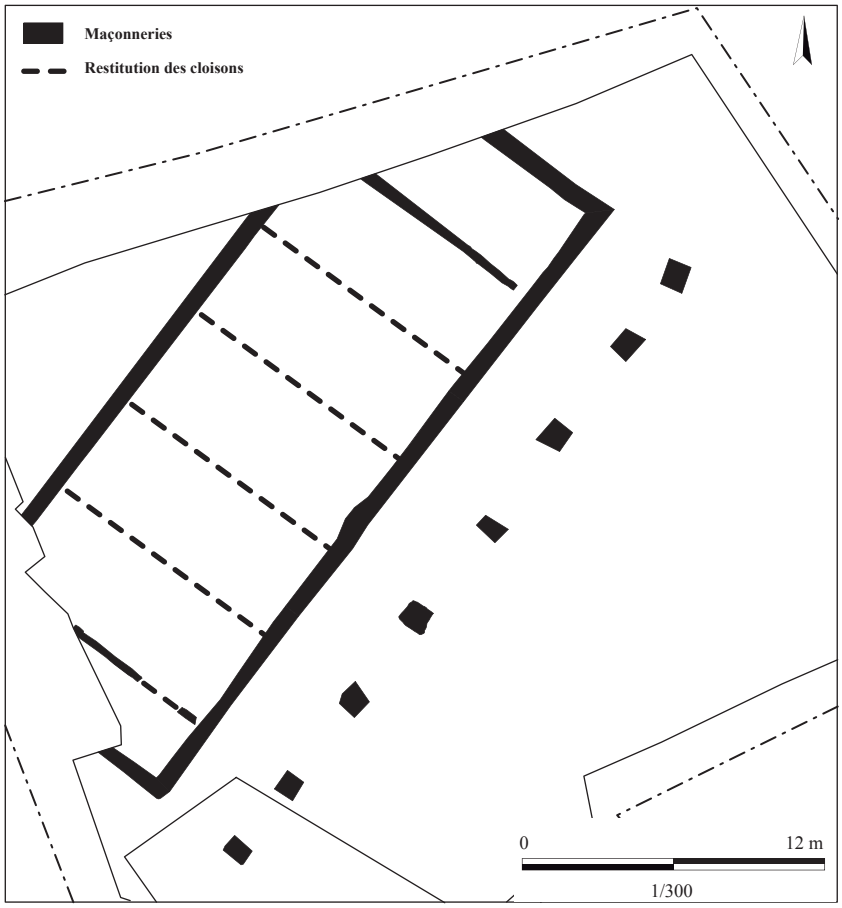

8.1.3 Les sols à l'intérieur de l'ensemble 3

Plusieurs niveaux de sols sont probablement liés à l'ensemble 3, mais il est parfois difficile d'associer clairement les sols aux différentes phases de construction, car ils sont souvent érodés, et ils peuvent fonctionner avec différentes phases d'occupations.
Dans le bâtiment à portique, c'est au nord-est que les couches sont les moins perturbées par les évènements successifs **(Figure 27)**. À l'intérieur de la pièce située au nord-est du bâtiment à portique, deux couches semblent former des sols. Ils sont délimités par les vestiges des murs l'UE72 et 136 et surtout par la cloison UE83, ce qui suppose leur contemporanéité. Au niveau du portique, l'UE84 est une couche de limon sableux brun à orangé, conservée sur 5,80 m² environ et épaisse de 0,20 m (US1244 ; **Photo 31**).
Sur le reste de la pièce, on trouve un autre sol, enregistré en UE119. Il est constitué de deux couches : la première est composée de blocs calcaires non équarris, de rares tuiles et de quelques galets pris dans un limon sableux brun (US1243) ; la seconde recouvre la précédente et correspond à un limon sableux jaune (US1242) de 0,10 m d'épaisseur. Ces deux niveaux forment probablement un radier et un sol de 0,20 m d'épaisseur environ. La coexistence des UE84 et 119 n'est pas expliquée. Par ailleurs, un foyer a laissé des traces de chauffe sur le sol UE119 **(Photo 32)** : il s'agit de l'UE85 qui constitue une zone légèrement rougie de 1,80 m de long sur 0,80 m de large. La fonction de ce foyer est inconnue. Sa datation est également incertaine et il peut appartenir à une phase plus récente.
Au sud-ouest de la cloison UE83, deux autres couches peuvent être liées au bâtiment à portique **(Figure 27)**. L'UE128 (US1255) recouvre ponctuellement le niveau de sol UE69 (US1256), de manière à constituer un horizon approximativement horizontal. Elle est constituée de sables et de gravillons de couleur orangée. Il peut s'agir d'une couche de ragrément. Au-dessus, l'UE115 est épaisse d'une dizaine de centimètres, et elle est composée de blocs calcaires parfois équarris, de quelques fragments de tuiles et de limon brun (US1233 ; **Photo 33**). Cette couche plutôt hétérogène peut évoquer un niveau de démolition, mais également le radier d'un sol à l'image de celui de l'UE119. Elle est recoupée par l'UE135 (fin II^{e} ou début III^{e} s.)
Le mobilier de ces couches est peu abondant : 10 tessons de céramique du I^{er} s. sont issus de l'UE115, 1 tesson provient de l'UE119 (fin I^{er} av. au I^{er} s. ap.), et aucun a été trouvé dans les UE84 et 128 (US1255).
Le long de la tranchée de récupération UE136, une légère dépression longiligne de 0,14 m de profondeur a été enregistrée en UE123 **(Figure 27)**. Elle se distingue des UE84 et 128 par un comblement présentant une concentration de pierres calcaires plus importante, mais sa fonction reste indéterminée.

Vers le centre du bâtiment, deux sondages ont été réalisés afin de comprendre l'organisation des dépôts archéologiques **(Figure 27)**. Au niveau du sondage 30, les UE133 et 137 recouvrent le niveau de circulation UE69[16] (phase 3) et constituent un remblai de limon sableux brun dépourvu de mobilier. Elles sont recouvertes d'un sol très érodé (UE117), mais pour lequel deux couches ont pu être distinguées : un hérisson de pierres calcaire décimétrique (US1240) et un sol de gravillons calcaire (US1239). Les trois tessons de céramiques issus de ce sol sont datés de la première moitié du I^{er} s. Au regard de la quantité de mobilier découverte, ce sol pourrait aussi fonctionner avec des phases postérieures. Au niveau du sondage 42, on retrouve une succession proche de celle du sondage 30[17], et les UE sont probablement équivalentes. Un niveau de remblais limoneux y est attesté (UE166), dans lequel deux US ont été distinguées

16 Enregistré à cet endroit sous le numéroUE134 équivalent à UE69. les UE133 et 137 sont également équivalentes
17 UE133/137 équivalent à UE166 et UE117 équivalent à l'UE148 ?

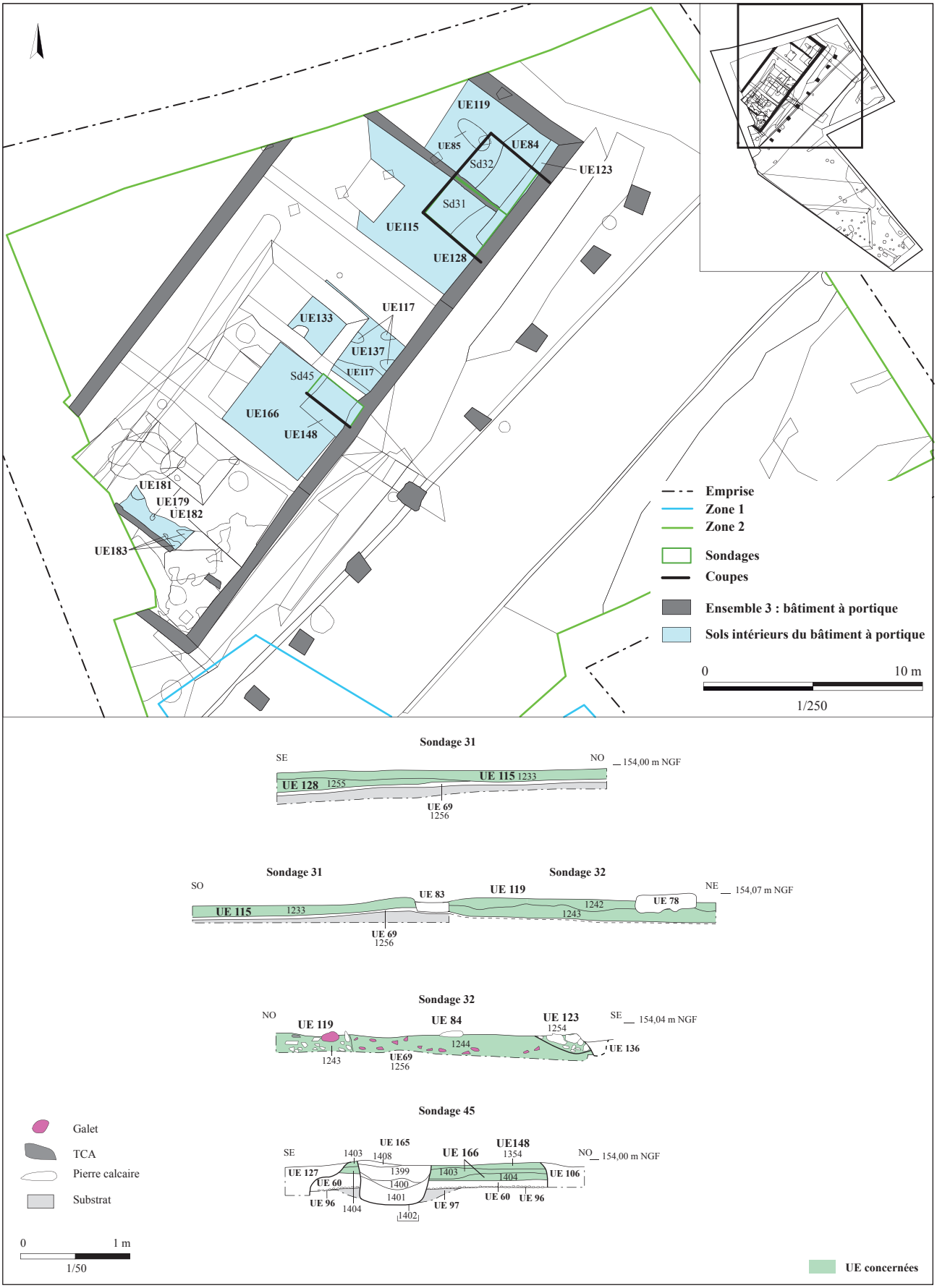

Figure 27 Les sols conservés dans le bâtiment à portique.

Photo 31 Les sols UE84 et 119.
(© Équipe Inrap)

Photo 32 L'empreinte du foyer UE85.
(© Équipe Inrap)

Photo 33 L'empierrement UE115.
(© Équipe Inrap)

(US1403 et 1404) et un sol numéroté UE148. Celui-ci est plus hétérogène que l'UE117 : il est composé de limon dans lequel on trouve un cailloutis calcaire, mais aussi des galets, des scories et des poches de mortier orange. Quelques tuiles posées à plat ont également été observées **(Photo 34)**. Les 3 tessons de céramiques de l'UE148 et les 5 de l'UE166 sont attribués à la première moitié du I^er^ s. L'attribution de ces couches à la phase 5 reste donc incertaine.

À l'extrémité sud-ouest du bâtiment, différentes UE peuvent être associées à sa construction et son utilisation **(Figure 27**, **Photo 35)**. L'UE182 est une couche qui semble en partie délimitée par les fondations de la cloison UE172, mais qui n'est conservée que sur moins de 3 m². En surface, elle semble former un niveau d'occupation : elle est constituée d'un limon compact brun foncé comprenant des charbons de bois, quelques petits fragments de céramique et de nombreux os de faune fragmentés posés à plat. Le mobilier céramique (30 N.R.) est daté des années 15 à 40. Trois UE sont postérieures : les UE 179 et 181 correspondent à des zones rubéfiées sur la précédente et l'UE183 regroupe trois petites concentrations de calcaire pulvérulent jaune pouvant évoquer les restes d'un sol. 18 tessons de céramique ont été découverts lors de sa fouille attribué à la première moitié du I^er^ s. Ces vestiges (y compris l'UE172), sont tous recouverts par l'UE163, d'où leur attribution à la phase 5. Ils ont été observés en plan, mais n'ont pas fait l'objet de coupe.

Photo 34 Fragments de tuiles formant l'UE148.
(© Équipe Inrap)

Photo 35 Vue des UE179, 181, 182 et 183.
(© Équipe Inrap)

8.1.4 Les vestiges extérieurs liés à l'ensemble 3

À l'extérieur du bâtiment à portique, quatre sols peuvent également lui être associés en raison de leur localisation, le long des murs porteurs **(Figure 28)**. L'UE98 est placée entre les UE60 (phase 4) et l'UE66 (phase 5). Elle correspond à une couche peu épaisse (quelques centimètres) et étroite. Elle est localisée au sud-ouest du bâtiment et se développe en partie sous le portique. Elle est composée de sable argileux orangé qui peut évoquer un premier sol. Aucun mobilier n'est issu de cette couche. Au-dessus, l'UE66 semble plus représentative. Elle forme une couche très étirée, au plan assez irrégulier mais délimitée d'un côté par le mur du bâtiment à portique et de l'autre, par les plots de la galerie **(Photo 36)**. On peut supposer qu'elle se développait, à l'origine, sur toute la largeur du portique, puis qu'elle a été dégradée. Elle est constituée d'un niveau compact de petites pierres calcaires centimétriques liées par un limon brun. L'ensemble présente une épaisseur de 0,10 m. Un potin gaulois (Iso82, **cf. annexe 3**) et trois tessons de céramiques sont issus de ce niveau. Ce mobilier évoque une attribution à la première moitié du I^{er} s. L'UE114 est perpendiculaire et semble fonctionner avec l'UE66. Elle se développe entre la tranchée de récupération UE72 (ou mur UE150) et la ruelle UE86, sur une largeur de 1,20 m **(Photo 37)**. Comme l'UE66, elle est composée de petits blocs calcaires pouvant former un radier ou un sol irrégulier. Aucun mobilier n'a été enregistré dans cette couche. Enfin l'UE68 se trouve à l'opposé de l'UE114, sur le flanc sud-ouest du bâtiment à portique. Il est constitué également d'un cailloutis calcaire correspondant à un sol. Aucun mobilier n'est enregistré sous ce numéro. Ces sols semblent constituer les aménagements sur les côtés du bâtiment afin de faciliter la circulation des piétons, notamment sous le portique.

Par ailleurs l'UE139 est peut-être équivalente à l'UE146 **(Figure 28)**. Elles forment une petite dépression peu profonde le long des plots du portique et elles sont comblées chacune de trois couches. On retiendra notamment que l'UE139 a livré de nombreux fragments de mortier beige et orange. Ces couches sont peut-être liées au démantèlement de l'ensemble 3, ou peut-être uniquement d'une partie de ce bâtiment (la colonnade ?). Seul un tesson a été découvert dans l'UE139, sa datation est donc incertaine, mais l'UE146 est placée entre les couches UE66 et UE145, d'où sa présentation dans ce chapitre.

Photo 36 Vue d'ensemble de l'UE66.
(© Équipe Inrap)

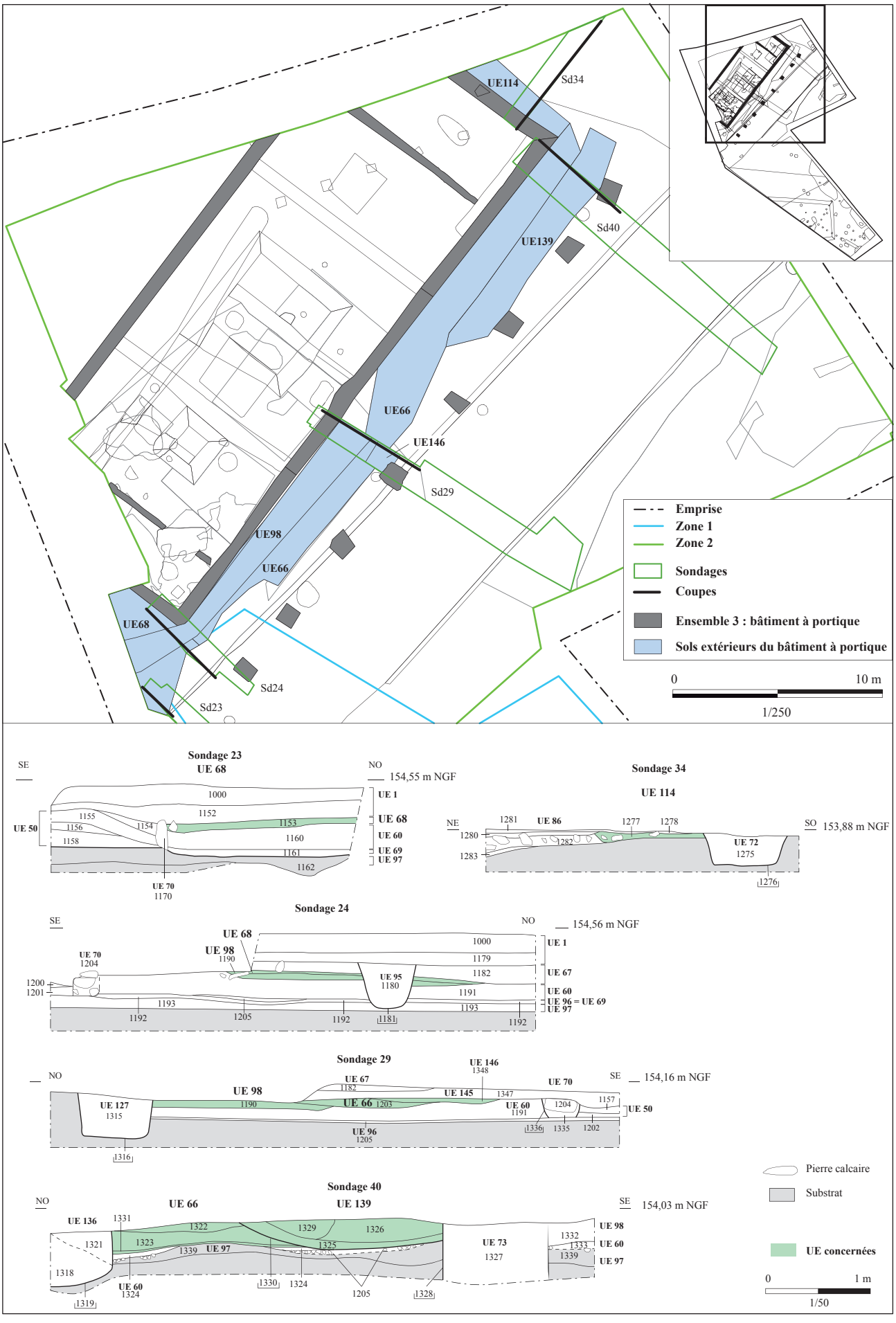

Figure 28 Les sols à l'extérieur du bâtiment à portique.

Photo 37 Vue de l'empierrement UE144.
(© Équipe Inrap)

8.1.5 Éléments de synthèse pour le bâtiment à portique

L'ensemble 3 est indubitablement postérieur au niveau de voirie UE50, mais celle-ci n'est pas datée précisément. Il est aussi antérieur aux premiers vestiges cultuels qui apparaissent sur le site et dont l'abandon semble dater de la fin du II^e^ s. ou du début du III^e^ s. Par ailleurs deux plots de la galerie sont datés, l'un du I^er^ s, et l'autre de la seconde moitié du I^er^ s. à la première moitié du II^e^ s. Enfin, les sols extérieurs et intérieurs sont datés du I^er^ s. en particulier de la première moitié du I^er^ s, mais ces attributions s'appuient sur des corpus céramique très réduits. On rappellera également qu'au début du II^e^ s. tout le centre urbain est remanié et le réseau des rues bascule de 20 à 30° vers l'est, pour se caler sur l'orientation naturelle des plateaux des Mersans et des Courates (Dumasy 2013: 38). Sur le site, ce basculement semble se produire dès la phase 3, mais la nouvelle orientation de l'ensemble 3 suggère une correction de l'implantation des constructions dans se secteur. Cette correction est-elle contemporaine du remaniement des îlots aux Mersans ? Il est effectivement tentant d'associer les deux modifications d'autant que l'ensemble 3 ressemble fortement à deux des constructions des Mersans datées du début du II^e^ s. Au final, Il semblerait que la construction de cet établissement soit réalisée dès la première moitié du I^er^ s. Il pourrait être utilisé jusqu'à la fin du I^er^ s, et peut-être au II^e^ s. Aucun élément ne permet d'expliquer le changement de vocation du site. En débutant la recherche sur les bâtiments à portiques, nous étions convaincus de trouver rapidement plusieurs occurrences régionales. Nous avons en premier lieu examiné les mentions de boutiques situées de part et d'autres de places ou de *forum* éventuels (à Verdes par exemple) ou dans le cadre de sanctuaires (*Aquis Segeste*). Si elles sont relativement courantes, elles présentent cependant une différence importante avec le bâtiment des Courates : sur ce site, aucun élément ne permet d'associer celui-ci à un ensemble plus vaste. Aussi, nous nous sommes plus concentrés sur les exemples de bâtiments à portique formant un ensemble à eux seuls. Ils sont nettement plus rares. Ainsi, on retiendra que dans le volume des agglomérations secondaires en région Centre (Bellet *et al.* 1999), seul un bâtiment « à vocation commerciale » est noté dans la notice de Neung-sur-Beuvron, mais les données concernant ce site semblent indisponibles (Chimier 2008). Sur les sites d'importance égale à celui d'*Argentomagus*, comme Amboise chez les Turons, Pithiviers-le-Vieil ou Verdes chez les Carnutes, aucune construction analogue n'est connue. En dehors de la région Centre Val-de-Loire, on peut évoquer un des bâtiments fouillés à Besançon (Doubs ; Gaston 2002). Il correspond à un grand quadrilatère irrégulier de 18 à 19 m de largeur sur 8 m de profondeur conservée et dont

la façade est longée par un portique. Contrairement à notre exemple, il est divisé en deux nefs égales et un étage est supposé. Il est interprété comme une vaste halle artisanale, abritant des activités liées au travail du verre. En définitive, hormis le cas de Besançon, les exemples les plus semblables sont situés à… *Argentomagus* (Dumasy 2013 : 68-72). Le premier n'a été fouillé que partiellement (BC1) et dispose d'un plan plus éloigné de l'ensemble 3 : des pièces oblongues se succèdent (peut-être au nombre de 6) et fonctionnent avec un portique, mais au nord, un espace pouvant constituer une halle-marché est précédé d'une double série de colonnes **(Figure 29)**. Installée dans un renfoncement de ce bâtiment, une boutique comprenant des cuves et un four a également été fouillée. Le second exemple (BC2) est plus proche : le corps principal est composé de six pièces longilignes séparées par des cloisons disposées sur l'axe des plots de la galerie **(Figure 29)**. Les colonnes en revanche forment une galerie qui se développe tout autour du bâtiment. Dans une première phase cependant une double série de colonnes était également présente au nord. Malgré leurs différences, les deux constructions présentent une forte unité architecturale et font probablement partie du même programme de construction. En raison de difficultés d'accès et d'absence de vestiges significatifs, on suppose que les pièces successives et de même modules des bâtiments BC1 et BC2 sont réservées au stockage et liées au commerce (Dumasy 2013 : 70).

Figure 29 Les bâtiments de commerce 1 et 2 d'*Argentomagus*.
(d'après Dumasy 2013 : 68-72).

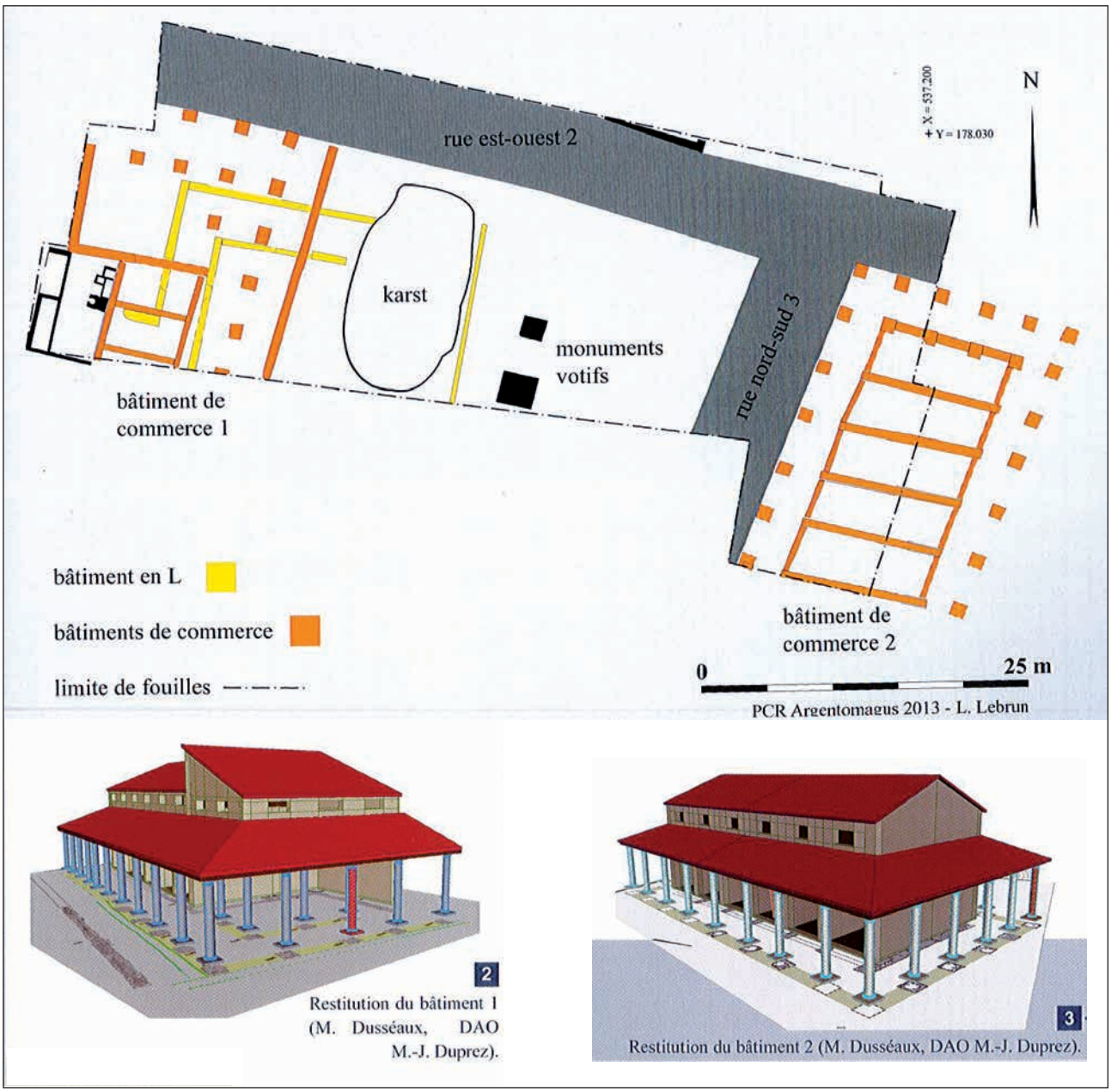

Des comparaisons sont proposées avec des *horrea* militaires ou des constructions plus vastes et au plan assez différent comme l'entrepôt de Saint-Romain-en-Gal (Prisset *et al.* 1994). Mais les *horrea* militaires correspondent à de vastes constructions, ils disposent généralement de murets ou de piles destinés à soutenir un plancher, les murs sont trapus et peuvent comporter des contreforts, et les cas d'*horrea* à portique sont peu nombreux (Rickman 1971). En ce qui concerne les *granaria*, une étude récente montre que le plan des bâtiments concernés est également très différent de ceux de Saint-Marcel : on notera notamment que les sols sont constitués de planchers suspendus, soutenus à l'aide de murets ou de piliers disposés de manière resserrée (Fouillet *et al.* en cours).
Au final, le type de bâtiment rencontré aux Courates est très mal connu, d'autant qu'il semble assez peu fréquent. La présence de galerie et la proximité de la voirie suggèrent une construction publique ou destinée à l'accueil du public. Les compartiments, au nombre de 6 ou 7 (aux Courates), peuvent suggérer des activités différentes ou la division d'une activité en plusieurs pôles. Ainsi il est tentant de proposer l'hypothèse de boutiques ou d'ateliers, à l'instar de F. Dumasy. Mais sur notre site, aucun élément ne permet de la confirmer. Une vocation de stockage peut également être évoquée, mais dans ce cas on comprend mal la fonction du portique et des divisions internes. À l'occasion d'une discussion, William Van Andringa a proposé l'hypothèse d'un bâtiment lié aux chevaux, en raison notamment de la découverte sur le site d'une inscription postérieure qui évoque une divinité féminine, peut-être Epona (cf. chap. 9.7.2.2). Le recensement de sept objets liés au transport, comme des hipposandales, une phalère, une boucle de harnais **(cf. annexe 3)**… peut conforter cette proposition, mais ceux-ci sont essentiellement issus des niveaux de la voie UE62 et ont pu être perdus lors de déplacements. En l'absence de preuve, nous resterons donc prudents, à l'image de nos prédécesseurs, quant à l'interprétation des constructions du type de l'ensemble 3.

8.2 Un nouveau réseau de voies

Une partie des piétons peut déambuler à l'abri du portique, qui empiète sur le revêtement de la voie de la phase 4 (UE66 et 114). Mais la circulation principale se porte plutôt sur la voie découverte dans l'angle est de la fouille. Entre ces deux espaces se situe les vestiges soignés, mais réduits de la voie de la phase 4. Qu'advient-il de cet espace intermédiaire ? Est-il toujours en fonction, même partiellement, ou est-il complètement abandonné ? La terre végétale contemporaine repose directement sur le sol de cette voie et aucun indice ne permet d'envisager le rôle de cette bande de terre en phase 5.

En zone 2, la nouvelle voie enregistrée en UE62 a fait l'objet de trois sondages (25, 26 et 28) : le sondage 25 est superficiel, mais les couches naturelles ont été atteintes dans les deux autres. Une succession de plusieurs couches a été observée dans le sondage 26, mais au niveau du sondage 28, les empierrements paraissent très dégradés. Au regard du nombre conséquent d'objets trouvés en surface, le détecteur à métaux a été utilisé à plusieurs reprises, avec succès. On notera qu'au décapage, deux numéros d'UE ont été attribués à des ornières (UE61 et 94), qui n'apparaissent pas dans les coupes : elles ne feront donc pas l'objet de commentaires.

Il n'est pas certain que nous ayons la largeur complète de l'UE62 sur l'emprise de la fouille **(Figure 30)**. Dans l'angle est, une petite concentration de pierres calcaires, l'UE93 semble former une délimitation des niveaux les plus récents **(Photo 38)**. S'agit-il de *margines*, ou d'un éventuel trottoir ? Difficile à dire au regard de la surface explorée. Vers le nord-ouest, les bords de cette voie paraissent liés à l'état de conservation des niveaux.

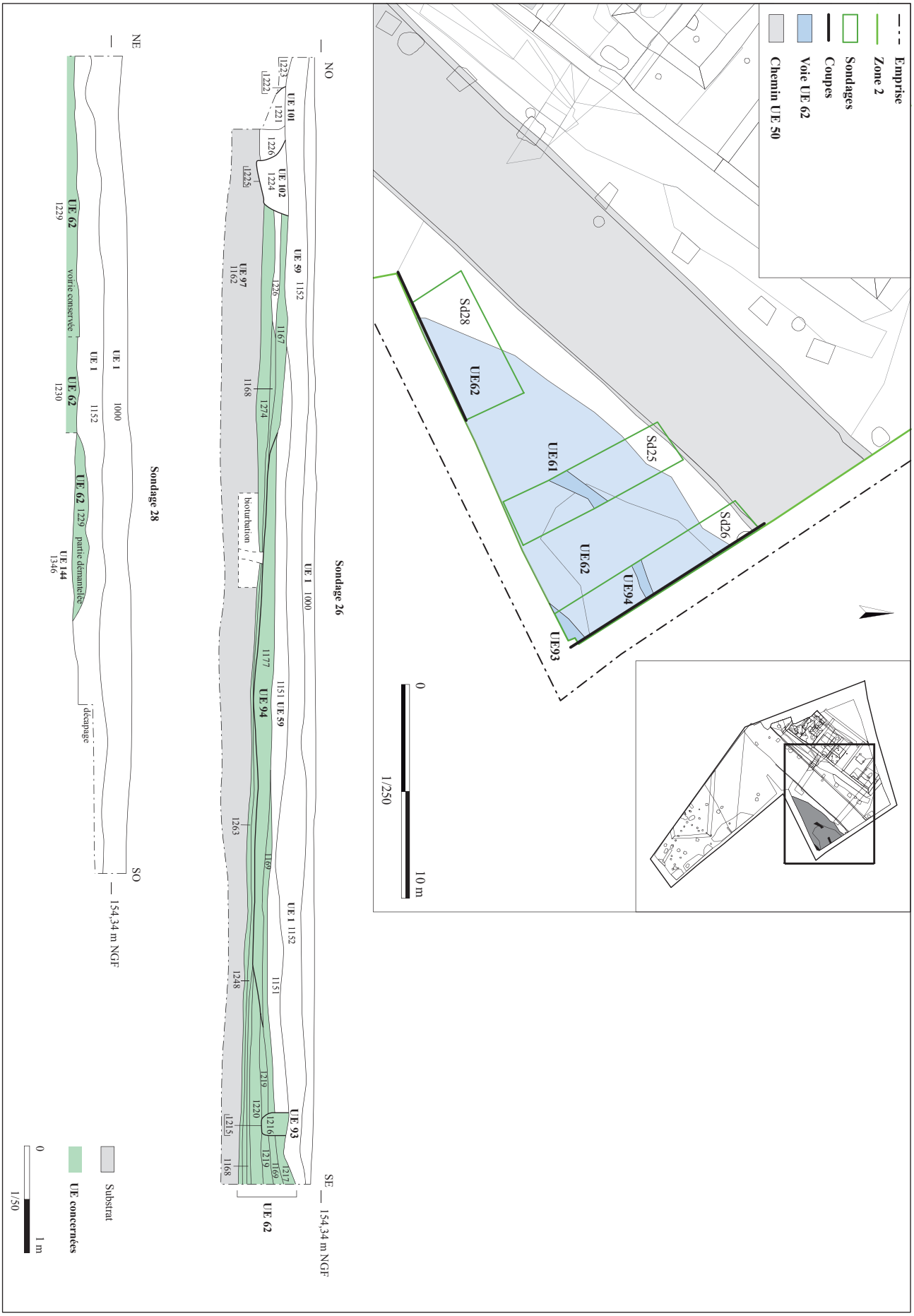

Figure 30 Plan et coupe de la voie UE62.

Photo 38 L'UE93, une bordure de trottoir ?
(© Équipe Inrap)

Cependant la voirie antérieure, l'UE50, est assez nettement en surplomb par rapport à ce nouveau niveau de circulation (de 0,30 m pour la première couche empierrée) et elle semble au moins en partie limiter le développement du nouvel axe. Au final, l'UE62 semble se développer sur 8,20 m, mais chaque état de la voirie semble plus restreint. En partie est, au regard de l'orientation de l'UE93 et des ornières **(Figure 31)**, cette voie semble parallèle à l'axe antérieur (nord-est sud-ouest). Mais vers l'ouest, au nord de la zone 1, son tracé n'a pas été retrouvé, ni en plan, ni en coupe. Ce secteur est arasé (au nord de la zone 1 les bordures de la voie UE50 ont disparu), mais il nous semble cependant difficile d'envisager que les vestiges de cette voie aient complètement disparu. Par ailleurs au niveau du sondage 28, le tracé des ornières semble s'infléchir en direction du sud. Enfin des niveaux de circulation sont également attestés en zone 1 (UE29 à 32). Il paraît surprenant qu'à l'approche de l'agglomération, le tracé de la voie s'en détourne. Au final, si un embranchement se dirige sans aucun doute vers la vallée de La Mage, il est également envisageable que la voie se poursuive vers les Mersans, mais que ses vestiges soient localement détruits. Cette hypothèse pourrait être confirmée par les différences de conservation enregistrée entre les sondages 26 et 28.

Au niveau du sondage 28, la stratigraphie est très simple **(Figure 30)**. En bord d'emprise, seules deux couches ont été observées sous la terre humifère **(Photo 39)** : un niveau de cailloutis très compact pris dans du limon sableux foncé (US1229) et comprenant des tessons émoussés de céramiques, un peu de mobilier métallique et quelques fragments de terre cuite architecturale et un niveau très localisé de sable jaunâtre compact (US1230). Dans le sondage 26, les informations sont plus nombreuses **(Figure 30)**. Outre l'UE93, que nous avons déjà évoqué, les couches forment une succession complexe **(Photo 40)**. Au dessus des niveaux naturels sableux (alluvions anciennes) et limoneux (enregistrés en UE97), la première couche archéologique concerne l'US1263 qui correspond à trois niveaux limoneux successifs si peu épais qu'ils n'ont pu être toujours dissociés. Le premier est sombre à noir, le second, gris beige et le troisième forme une croûte orangée. L'US1263 peut correspondre à un niveau de préparation préalable au dépôt de la bande de roulement. Celle-ci correspond à l'US1248 qui est faite d'un galetage compact et induré. Sa construction est très proche de celle de l'UE69 de la phase 3. Dans un premier temps, nous avons d'ailleurs estimé que cette couche pouvait constituer le prolongement de l'UE69, mais aucune continuité entre les deux couches n'a été observée dans les sondages 26 et 40. C'est pourquoi nous considérons qu'il s'agit du premier état de la voirie UE62. Les US1248 et 1229 correspondent en revanche au même niveau.

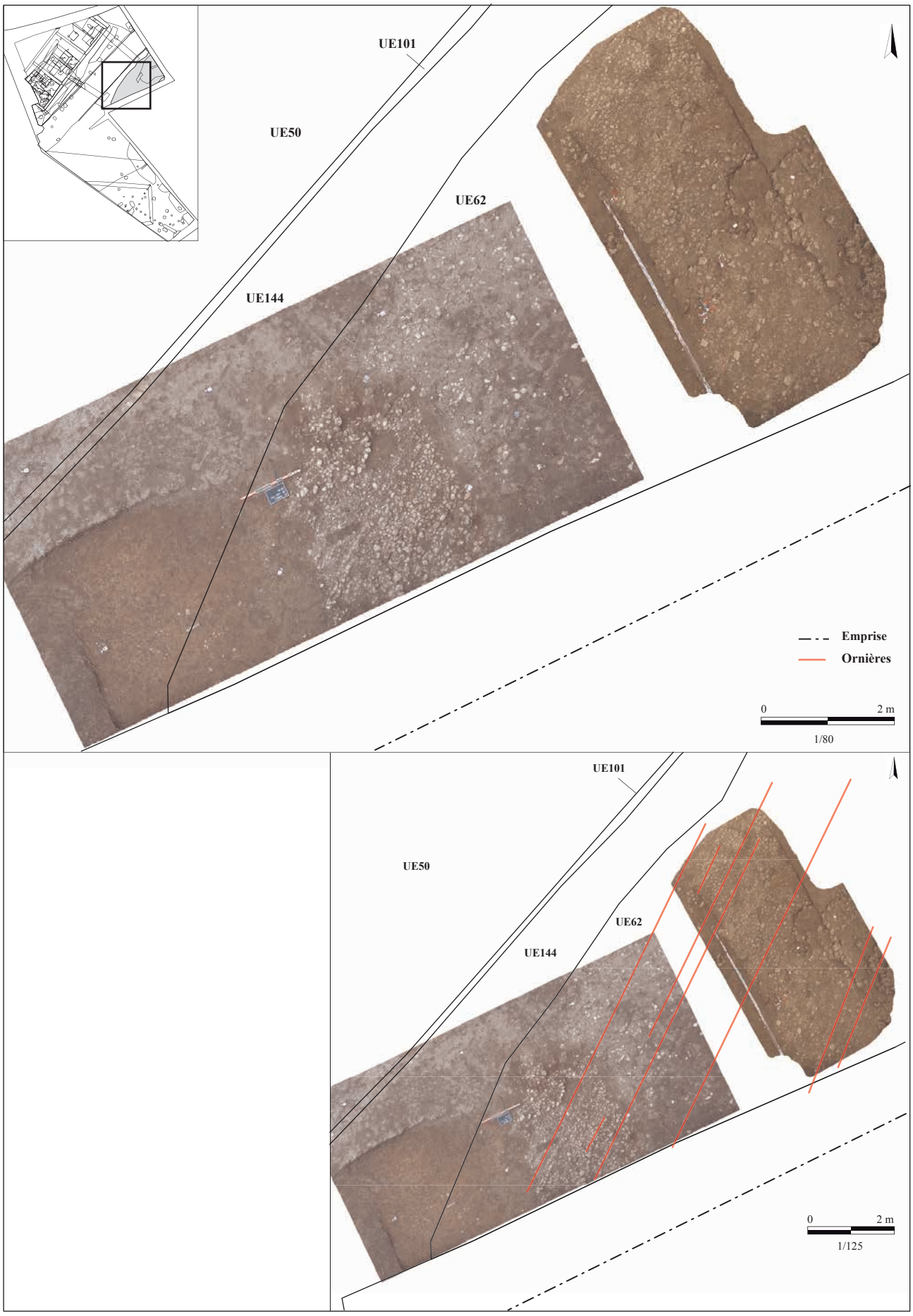

Figure 31 Orientation des ornières de la voie UE62, d'après les orthophotographies.

Photo 39 La voie UE62 au niveau du sondage 28.
(© Équipe Inrap)

Photo 40 Détail de la coupe de la voie dans le sondage 26.
(© Équipe Inrap)

Dans la première un tesson peu caractéristique a été découvert, alors que dans la seconde le mobilier semble attribué à la seconde moitié du II^e^ s. au premier tiers du III^e^ s[18]. La couche supérieure US1168 est épaisse de quelques centimètres et est constituée de quelques pierres éparses et de limon brun foncé tacheté de brun orangé. Il peut correspondre à l'altération du niveau US1248, ou à l'altération d'un niveau de recharge. Les trois tessons de cette couche sont datés des II^e^ et III^e^ s. La couche US1167 est localisée au nord-ouest de la coupe et forme un léger surplomb. Elle est composée de blocs calcaires et de graviers pris dans une matrice limoneuse brun noir. Aucun mobilier n'a été enregistré dans cette couche. L'US1167, épaisse au maximum de 0,18 m, est composée d'un sable limoneux hétérogène brun gris, tâché d'occlusion brune à noire et comprenant de rares cailloux et fragments de terre cuite architecturale. Les trois tessons de céramiques de cette couche sont datés des II^e^ et III^e^ s. De l'autre côté les couches US1220 et 1219 forment également un léger rehaussement d'une quinzaine de centimètres. L'US1220 est composée de limon sableux brun et de quelques cailloux, alors que l'US1219 est plus proche de l'US1167. Entre les US1167/1219 et 1177, s'intercale une fine couche de pierres calcaires de petit module présente sur une bonne partie de la surface du sondage 26, mais guère visible en coupe. Il s'agit de l'US1166 dont le profil forme une cuvette relativement bien délimitée et qui pourrait correspondre à un des états les mieux conservés **(Photo 41)**. Elle s'interrompt au nord-ouest au niveau de l'US1167 et au sud-est, des US1219 et 1220. Elle forme une bande de roulement large de 5,70 m ce qui est tout à fait conforme

18 Les trois monnaies de l'UE62, ne sont pas d'un grand secours pour la datation, car elles sont datées de la période gauloise à Tibère.

Photo 41 L'US 1166 de la voie UE62, dans le sondage 26.
(© Équipe Inrap)

à ce qu'on peut trouver par ailleurs (Desbordes 2010 : 79). Le mobilier céramique de cette couche est fragmenté, mais il est daté de la fin du II^e^ à la première moitié du III^e^ s. L'US1177, épaisse d'une quinzaine de centimètres au maximum, colmate la cuvette formée par le cailloutis US1166 et peut évoquer un abandon ou l'absence d'entretien : elle est constituée d'un niveau de sable limoneux hétérogène, brun gris à brun foncé et comprenant quelques rares cailloux et fragments de terre cuite architecturale. Son mobilier est peu représentatif. La couche US1169 correspond à un limon sableux brun foncé et homogène. Le mobilier qui en est issu est daté des II^e^ et III^e^ s. L'UE59 qui recouvre ces niveaux est composé de matériaux grossiers : est-il toujours lié à la voie ? Sa description est présentée dans les chapitres suivants (cf. chap. 11).

Au final il semble que les premiers niveaux de roulement soient en usage au II^e^ s. Mais en l'absence de datation précise, nous avons considéré qu'elle remplaçait la voie UE50 de la phase 3 sur laquelle l'ensemble 3 s'implante peut-être dès la première moitié du I^er^ s. Cet axe peut fonctionner jusqu'à la fin du III^e^ s, éventuellement jusqu'au début du IV^e^ s. si l'UE59 constitue une ultime recharge.

En zone 1, quatre concentrations empierrées ont également été découvertes (UE29 à 32). Elles devaient former à l'origine un ensemble continu qui a été dégradé au cours du temps. Ces quatre UE sont constituées chacune de deux couches **(Figure 32 ; Photo 42)**. En premier lieu, il semble que le substrat ait été légèrement décaissé pour poser une couche indurée de cailloutis (US1016, 1058 et 1079). Ce niveau pourrait correspondre aux US1248 ou 1168 de l'UE62. La deuxième couche est beaucoup plus hétérogène et est composée de blocs calcaires de taille variée et de galets, plus rarement de fragments de terre cuite architecturale, de scories et de quelques éléments de faune **(Photo 43)**. Le mobilier des deux niveaux est peu représentatif, et uniformément daté des II^e^ et III^e^ s. En raison de la présence de scories et

Figure 32 Les niveaux de circulation UE29, 30, 31 et 32.

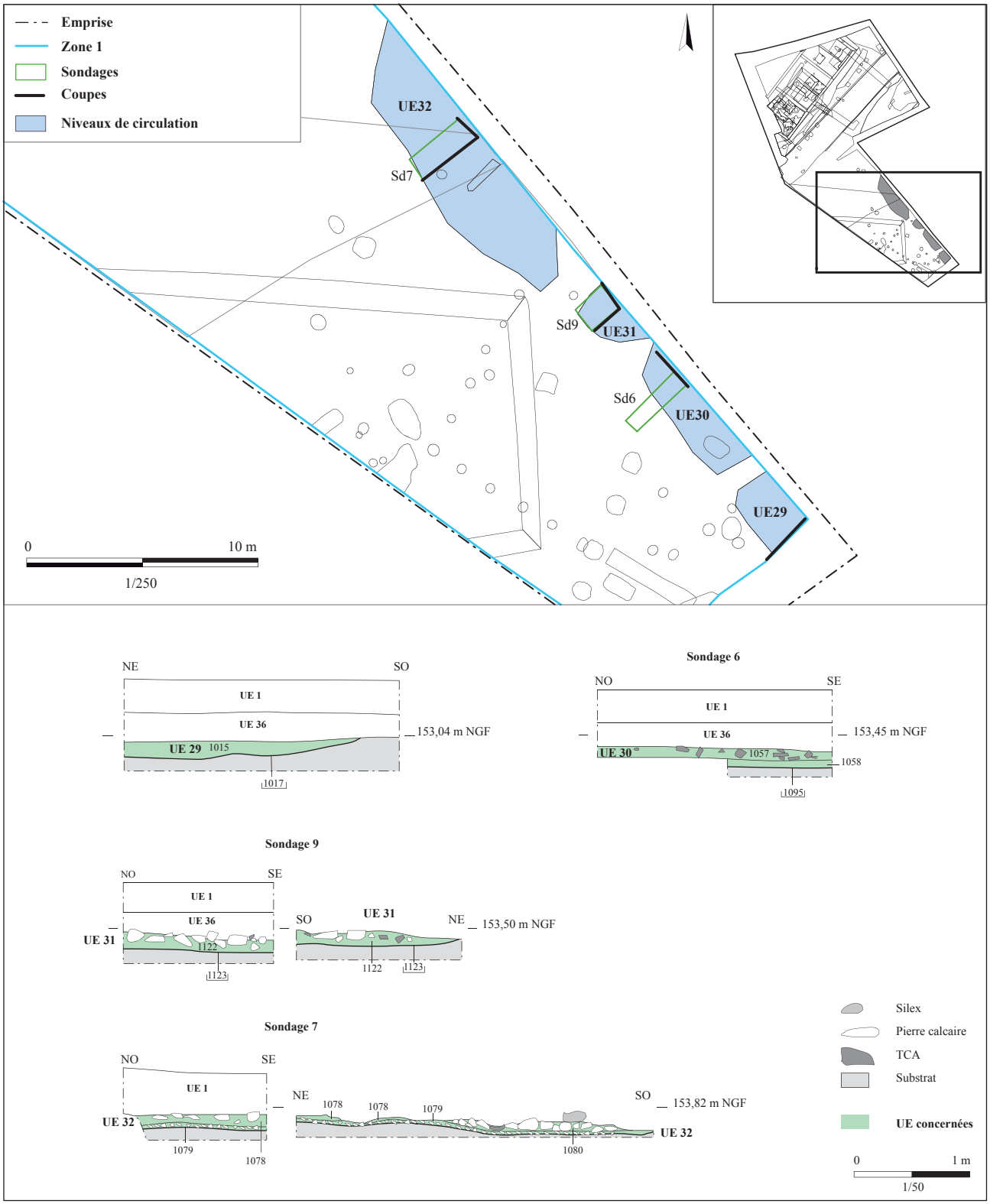

de battitures **(cf. annexe 7)**, nous avons supposé, lors de la phase terrain, que nous étions en présence d'espaces de travail liés à une activité métallurgique. Mais la mise au jour de l'UE62 nous a conduits à proposer l'hypothèse d'un tronçon de voie qui se dirigerait vers La Mage, puis la Creuse, en contrebas de l'*oppidum*.

Photo 42 Deux niveaux empierrés dans l'UE32.
(© Équipe Inrap)

Photo 43 Vue en plan de l'UE32.
(© Équipe Inrap)

Enfin, un dernier niveau de circulation, l'UE86, est implanté le long du petit côté nord-est de l'ensemble 3. Deux sondages (33 et 34) ont été réalisés pour connaître son ampleur et son évolution **(Figure 33)**. Dans le sondage 34, le substrat a été légèrement décaissé d'un quinzaine de centimètres de manière à former un creusement à profil concave **(Photo 44)**. Puis, un niveau de cailloutis siliceux compact a été déposé formant le premier état du niveau de circulation dont la largeur est estimée à 2,40 m. Dans un second temps, la cuvette est colmatée à l'aide de blocs calcaires de 0,20 à 0,30 m de diamètre (les blocs constituent un rejet présent que sur un côté du sondage) et de limon sableux brun (US1282). Une fine couche de limon recouvre également les blocs (US1280). Puis une couche de sable argileux orangée relativement homogène est étalée sur l'ensemble du secteur (US1281). Elle est recouverte d'un niveau de cailloutis calcaire peu régulier formant une nouvelle bande de roulement assez dégradée.

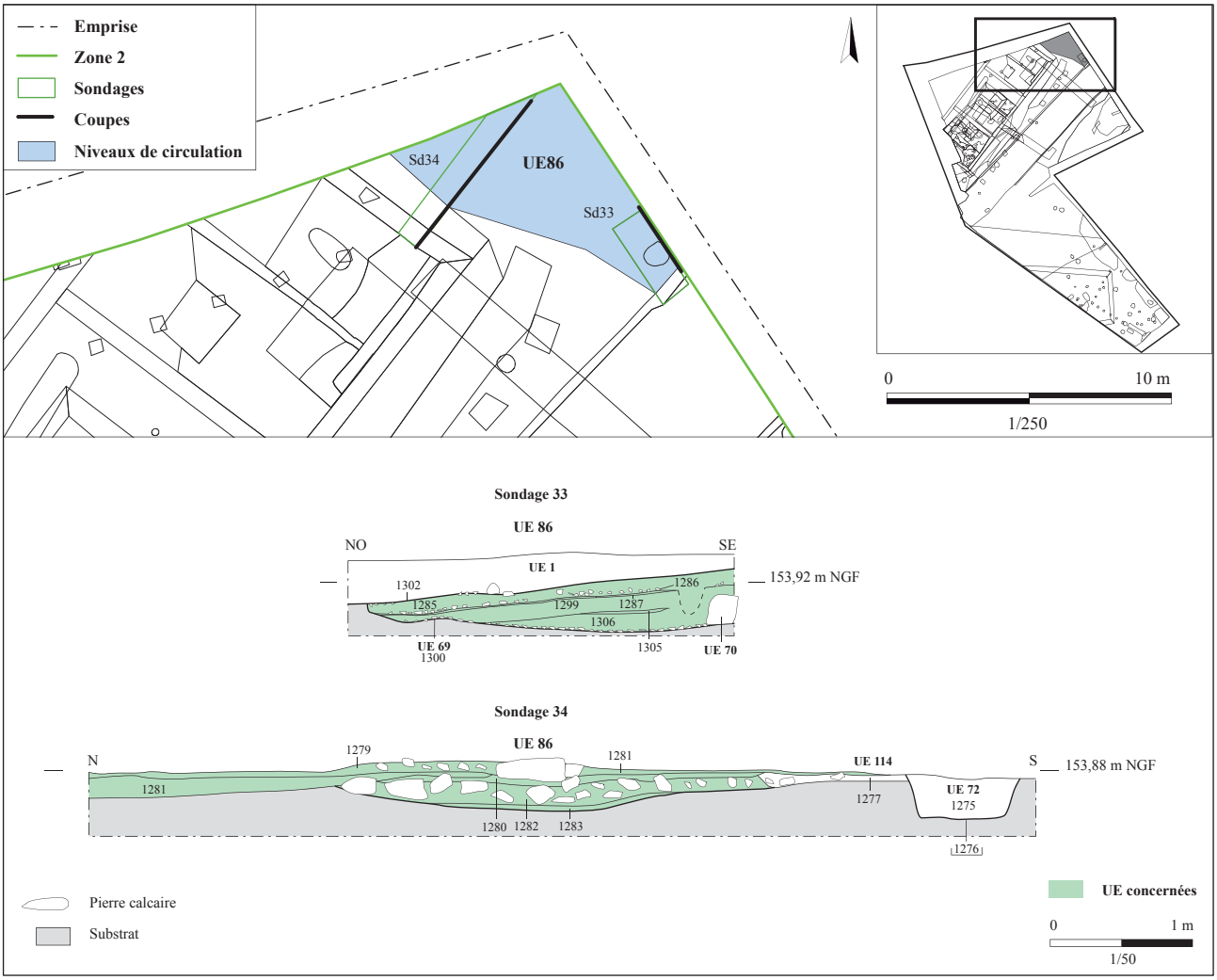

Figure 33 Le niveau de circulation UE86.

Photo 44 Vue du sondage 34 dans la voie UE86.
(© Équipe Inrap)

Dans le sondage 33, le premier niveau de circulation, l'US1300 est antérieur à la bordure UE70 de la voie de la phase 4. Ce niveau semble donc plus associé à la voie de la phase 3, l'UE69. Il est surmonté de deux couches sablo-limoneuses brunes (US1306 et 1299) indurée en surface (US1305 et 1287). Ces niveaux sont probablement contemporains de la voie UE50. Les couches US1285 et 1302 constituent en revanche les bandes de roulement de l'UE86. Elles correspondent à des niveaux de cailloutis séparés par un niveau sableux orangé (US1285). Elles présentent un pendage assez marqué, de manière à recouvrir la voie antérieure, l'UE50 **(Photo 45)**. Mais à son approche, le cailloutis est arasé et a totalement disparu.
Le mobilier céramique de l'UE86 est peu abondant (28 tessons) et plutôt hétérogène **(cf. annexe 1) :** il est daté du I^er^ au III^e^ s. Cependant, la localisation de ce niveau de circulation le long de l'ensemble 3 suggère leur contemporanéité.
La modeste opération de diagnostic réalisée en 2007 par J.-P. Chimier, de l'autre côté de la rue des Courattes, au numéro 19, avait permis la découverte d'un niveau de cailloutis (Chimier 2007). Le responsable d'opération n'avait pu alors déterminer ni la fonction de cet aménagement, ni son orientation ou sa datation. Au regard des nouvelles données acquises, il s'avère très probable que cet empierrement se place dans la continuité de l'UE86 **(Figure 34)**. Elle formerait ainsi une venelle (*angiportum*) qui se poursuivrait au-delà du bâtiment à portique. Bien qu'étroite, elle constitue un élément important pour la compréhension de l'organisation du parcellaire du plateau des Courates de la première moitié du I^er^ s au III^e^ s.

Photo 45 L'US1285 de la voie UE86 recouvre la voie UE50.
(© Équipe Inrap)

Figure 34 Restitution du niveau de circulation UE86 en fonction des résultats du diagnostic de 2007.

8.3 Les autres structures attribuées à la phase 5

En zone 1, plusieurs fosses peu homogènes et sans organisation apparente ont été fouillées **(Figure 35)**. Plusieurs d'entre elles peuvent être contemporaines de la phase 5. Les UE24 et 26 sont situées à l'intérieur de l'enclos de la phase. L'UE24 est une fosse au plan irrégulier de 1,80 m de long et de 1,15 m de large, qui se poursuit au-delà des limites de fouille. Son creusement est également irrégulier. Il est comblé de deux couches composées de limon sableux brun (US1001) et de limon beige (US 1002).

Son mobilier céramique comprend 4 tessons attribués plus probablement aux Ier et IIe s. La fosse UE26 forme un carré approximatif de 0,8 m de côté. Son creusement irrégulier est profond de 0,12 m Il est comblé d'une couche de limon sableux brun qui a livré quatre tessons de céramiques attribués au IIe s.

L'UE38 a livré quatre tessons de céramiques datés du Ier au IIIe s. Aussi son attribution la phase 5 est essentiellement motivée par son antériorité par rapport à l'ensemble 2. C'est une fosse qui paraît assez vaste (elle est large de 2,40 m), mais une bonne partie de la surface semble se développer hors de l'emprise. Son creusement entame le substrat sur 0,90 m de profondeur. Il est comblé principalement de blocs calcaires décimétriques et d'un peu de limon sableux. 35 fragments de tuiles et quelques scories ont également été dénombrés. La fonction de cette fosse est incertaine : peut-être une fosse d'extraction de graves ?

Deux trous de poteaux, les UE124 et 132 ont été découverts au niveau du sondage 30. Ils sont postérieurs au remblai UE133/137 et le second est apparu sous le sol UE117. Pour cette raison, ils sont attribués à la phase 5, mais leur place et leur fonction au sein de l'ensemble 3 restent inconnues. Ils ont été fouillés tous les deux, mais seul le trou de poteau UE132 a fait l'objet d'une coupe **(Figure 35)**. Par ailleurs ils n'ont livré aucun mobilier.

Figure 35 Plans et coupes des vestiges isolés attribués à la phase 4.

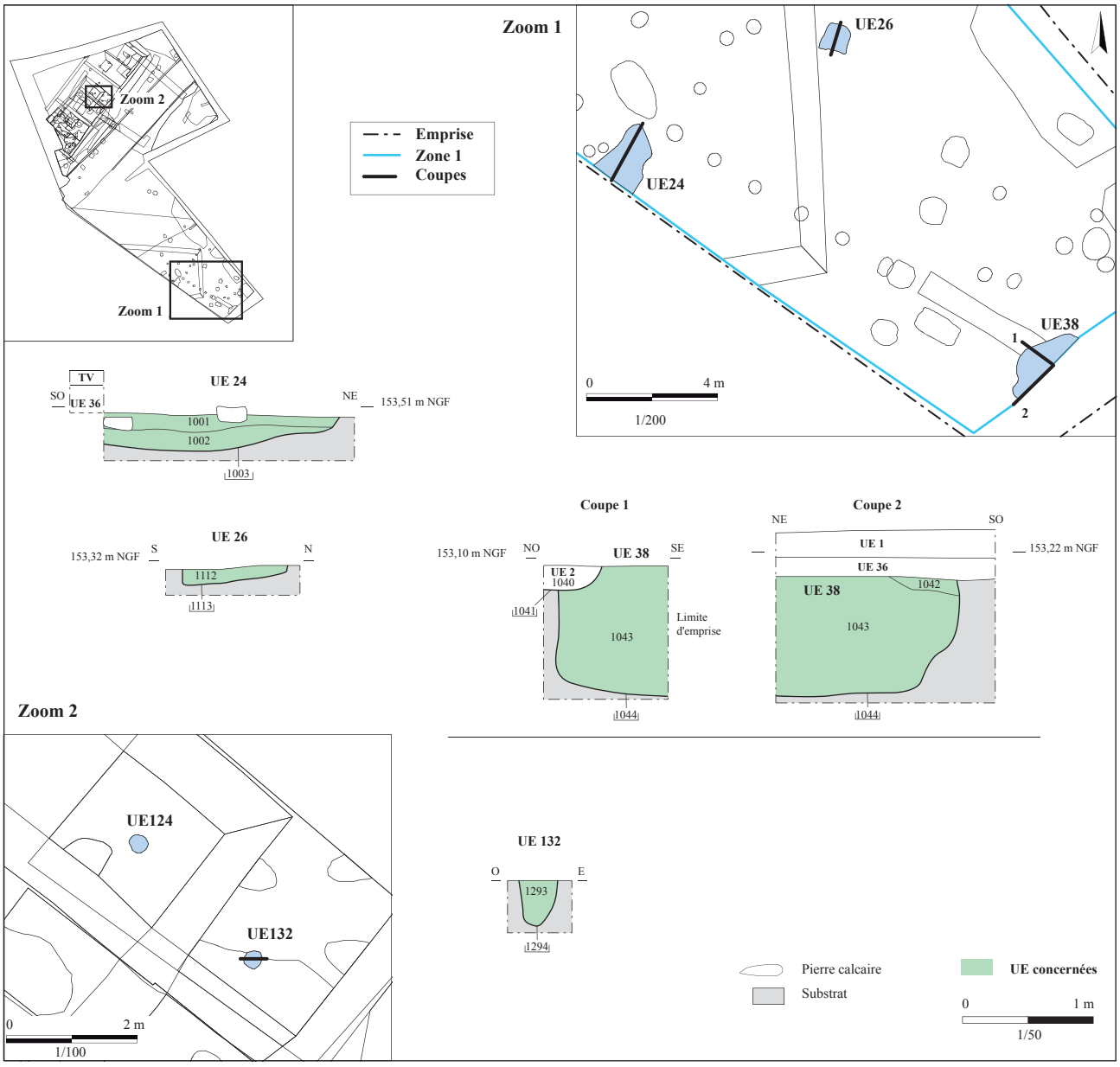

8.4 Éléments de synthèse pour la phase 5

Les vestiges des deux périodes précédentes ne concernent que des tronçons de voie aux caractéristiques particulières. Mais dès la première moitié du Ier s. la ville se déploie sur de nouvelles parcelles. Celles-ci semblent désormais organisée en fonction d'une trame nouvelle attestée par la présence de trois sections de voies : la principale (UE62) succède aux précédentes et est orientée nord-est sud-ouest ; elle est reliée perpendiculairement à un tronçon (UE29 à 32) qui se dirige vers la vallée de La Mage ; et la dernière (UE86), perpendiculaire également, semble diviser l'espace du plateau des Courates. Au croisement de ces voies est construit un bâtiment imposant, précédé d'un portique. Sa fonction reste incertaine : nous avons évoqué une utilisation commerciale, artisanale ou de stockage, mais également une fonction liée aux chevaux, une écurie donc. Cette dernière hypothèse n'est pas prouvée, mais elle s'appuie, contrairement aux autres, sur deux éléments convergents, la découverte sur le site d'objets métalliques liés aux chevaux ; et la mention d'une déesse féminine, peut-être Epona. Par ailleurs, est-ce que le développement de ce nouveau quartier a été un échec ? L'absence de traces d'activités et de mobilier en quantité importante et le changement de fonction du site à la phase suivante peut accréditer cette hypothèse. À moins que ces nouvelles parcelles soient destinées, dès l'origine, à des activités périphériques ? Quoiqu'il en soit, il semble que vers la fin du Ier ou au cours du IIe s. le site connaisse de profondes transformations.

9. Phase 6 : des constructions liées à un espace religieux

Si la fonction et l'environnement du bâtiment à portique restent incertains, les vestiges postérieurs relèvent clairement du domaine religieux. Deux phases ont été distinguées, en raison de la succession avérée de vestiges différents (phases 6 et 7), mais quelques structures restent mal datées.

9.1 Organisation parcellaire

Les différents niveaux et recharges attestés sur les niveaux de circulation de la phase 5 (UE86, 62, 29, 30, 31 et 32) et la datation d'une partie du mobilier céramique suggèrent une continuité dans l'utilisation du réseau viaire établi précédemment **(Figure 36)**. Ce dernier semble donc toujours constituer une trame, à l'intérieur de laquelle s'organisent les vestiges.
La stratigraphie de ces niveaux a été décrite précédemment, nous n'y reviendrons pas.
Par ailleurs, si le site change de fonction et accueille des aménagements nouveaux en phase 6, qu'advient-il de l'ancienne construction ? Les maçonneries de l'ensemble 3 sont-elles complètement détruites ? La reprise en phase 7 d'une partie du tracé des murs de l'ensemble 3 semble suggérer la conservation d'au moins une partie des maçonneries. Ainsi, les nouveaux vestiges seraient installés entre les murs existants ; mais peut-être ne subsistent-ils qu'à l'état de murets, servant de clôture ?
En zone 1, hormis les éléments de voirie, les indices du II^{e} s. ou du début du III^{e} s. sont très peu nombreux : aussi, il est possible que ces terres constituent des parcelles cultivées, des jardins ou des pâturages. Quoiqu'il en soit, elles restent dans un espace périphérique et ne sont pas touchées par le développement urbain.

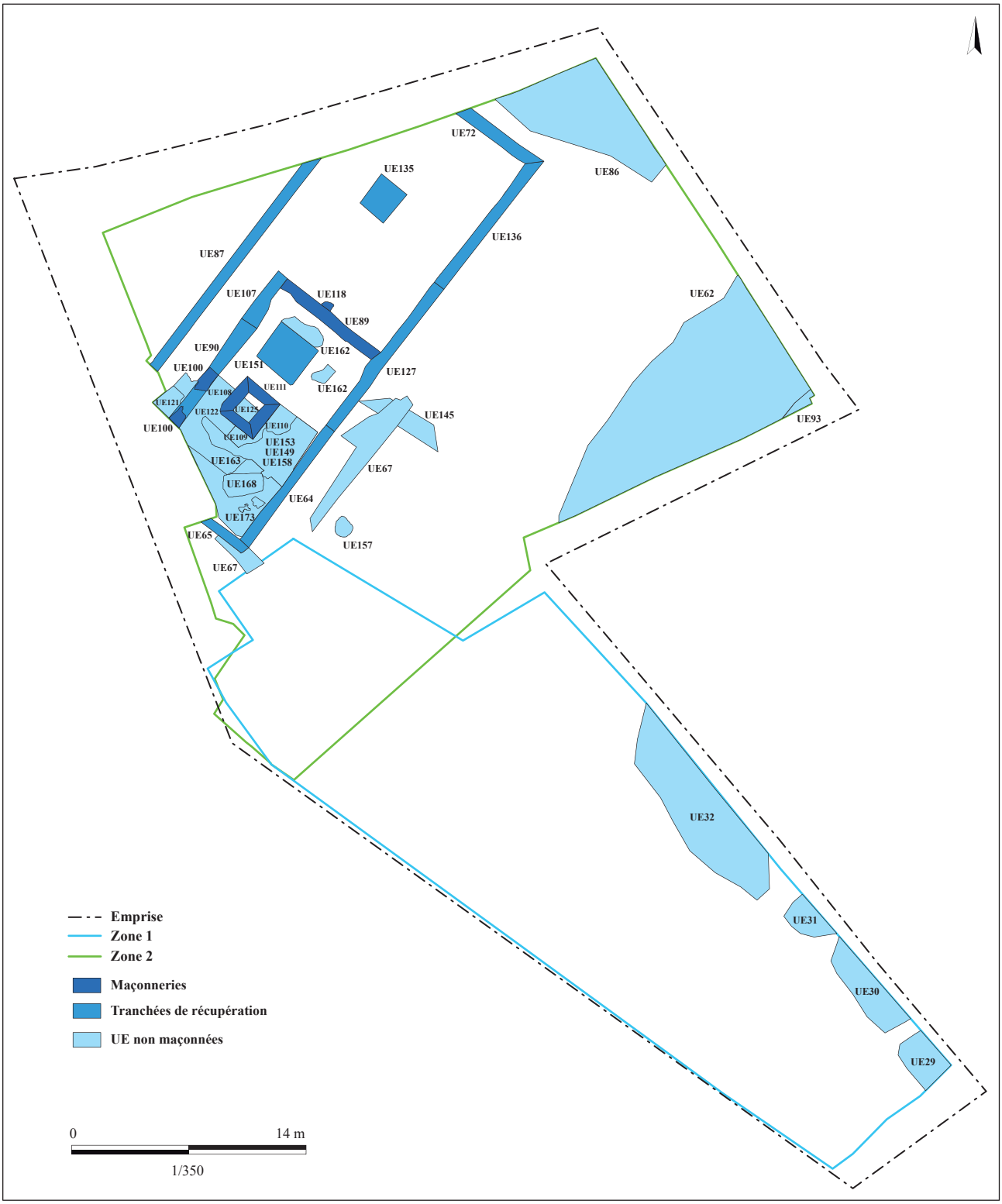

Figure 36 Plan des vestiges de la phase 6.

9.2 L'ensemble 7 : un enclos ?

À l'intérieur de l'ensemble 3, deux nouveaux murs semblent construits : il s'agit des UE89 et 100 dont les fondations sont partiellement conservées **(Photo 46)**. Elles forment les principaux vestiges de l'ensemble 7 **(Figure 37)**. L'UE89 est un mur de 7,08 m de long et de 0,75 m de large. Sa tranchée de fondation a un profil régulier aux parois verticales et au fond plat. Elle est comblée de blocs calcaires mêlés à un mortier orangé. Ce dernier constitue le groupe technique 2 défini par Victorine Mataouchek (cf. annexe 5). Il s'interrompt au sud-est au niveau de la tranchée de récupération UE127 de l'ensemble 3. Au nord-ouest, il s'interrompt au niveau de la tranchée de récupération UE107. Cette dernière UE constitue le prolongement de l'UE100 dont deux massifs de fondation sont encore conservées. Sa tranchée de fondation est large de 0,80 m. et profonde de 0,38 m. Elle est formée de blocs calcaires et de mortier orangé (US1236). La première assise (US1235) semble moins large que la tranchée de fondation (0,68 m ; **Photo 47**) Elle est constituée de moellons de 0,25 à 0,30 m de diamètre. Localement, une seconde assise a également été identifiée (US1234) : elle est large de 0,54 m et est constituée de moellons plus petits (environ 0,15 m de côté) et d'un blocage de pierres irrégulières. Comme l'UE89, le mortier utilisé appartient au groupe technique 2 **(cf. annexe 5)**. La longueur totale de l'UE100 est incertaine car au sud-ouest, elle se poursuit au-delà des limites de l'emprise[19].
Par ailleurs, la tranchée de récupération du mur UE106 fonctionne avec l'UE107 (ensemble 5, phase 7), mais elle recoupe le mur UE89. Cela constitue une certaine incohérence stratigraphique que l'on peut expliquer ainsi : il est probable qu'en phase 6, les murs UE89 et 100 formaient un angle, mais dans un second temps (en phase 7), la partie nord-ouest du mur UE100 a été prolongée (UE107) pour constituer l'ensemble 5 (le *fanum*) et la partie sud-est a été détruite (UE90)[20]. Cette complexité explique pourquoi deux numéros différents (UE107 et 90) ont été attribués à la tranchée de récupération du mur UE100. C'est aussi dans la phase 7 que la fondation de mur UE89 a été recoupée par l'UE106 (un mur du *fanum*). Notons également que la tranchée de récupération UE112, qui est aussi associée à l'ensemble 5, recoupe l'UE90 **(Figure 37)**. Dans l'ensemble, la récupération des maçonneries, menées probablement à différentes phases, a conduit à la disparition de toutes les relations stratigraphiques et le phasage des vestiges ne peut-être proposé qu'avec les quelques données disponibles.

Quoiqu'il en soit, les murs UE89 et 100 semblent former, à l'origine, un angle. Ils pourraient également fonctionner avec une partie des murs de l'ensemble 3, l'ancien bâtiment à portique **(Figure 37)**. Cette hypothèse ne peut être démontrée en raison de la récupération de presque toutes les maçonneries. Cependant l'implantation en phase 7 d'un *fanum*, qui reprend partiellement le tracé des murs de l'ensemble 3, suggère qu'au moins une partie de cette élévation subsiste jusqu'à l'abandon totale du site. Pour cette raison, nous pensons que les murs UE89 et 100, peuvent fonctionner avec les murs UE64, 65 et 127 pour former un enclos. Les autres murs de l'ensemble 3 (UE87, 72 et 136) sont peut-être conservés en l'état en phase 6, à moins qu'ils aient été réduits à l'état de murets pour former un enclos. Quoiqu'il en soit, l'ensemble 7 serait large de 8,50 m et long de 14,60 m, soit une surface (murs compris) de 124,10 m². Il semble protéger plusieurs constructions à vocation cultuelle.

19 On suppose cependant qu'elle fonctionne avec l'UE65, cf. ci-dessous.
20 On peut également envisager que l'ensemble 7 ait été totalement détruit préalablement à la construction du *fanum*, dont les maçonneries reprennent une partie de son tracé

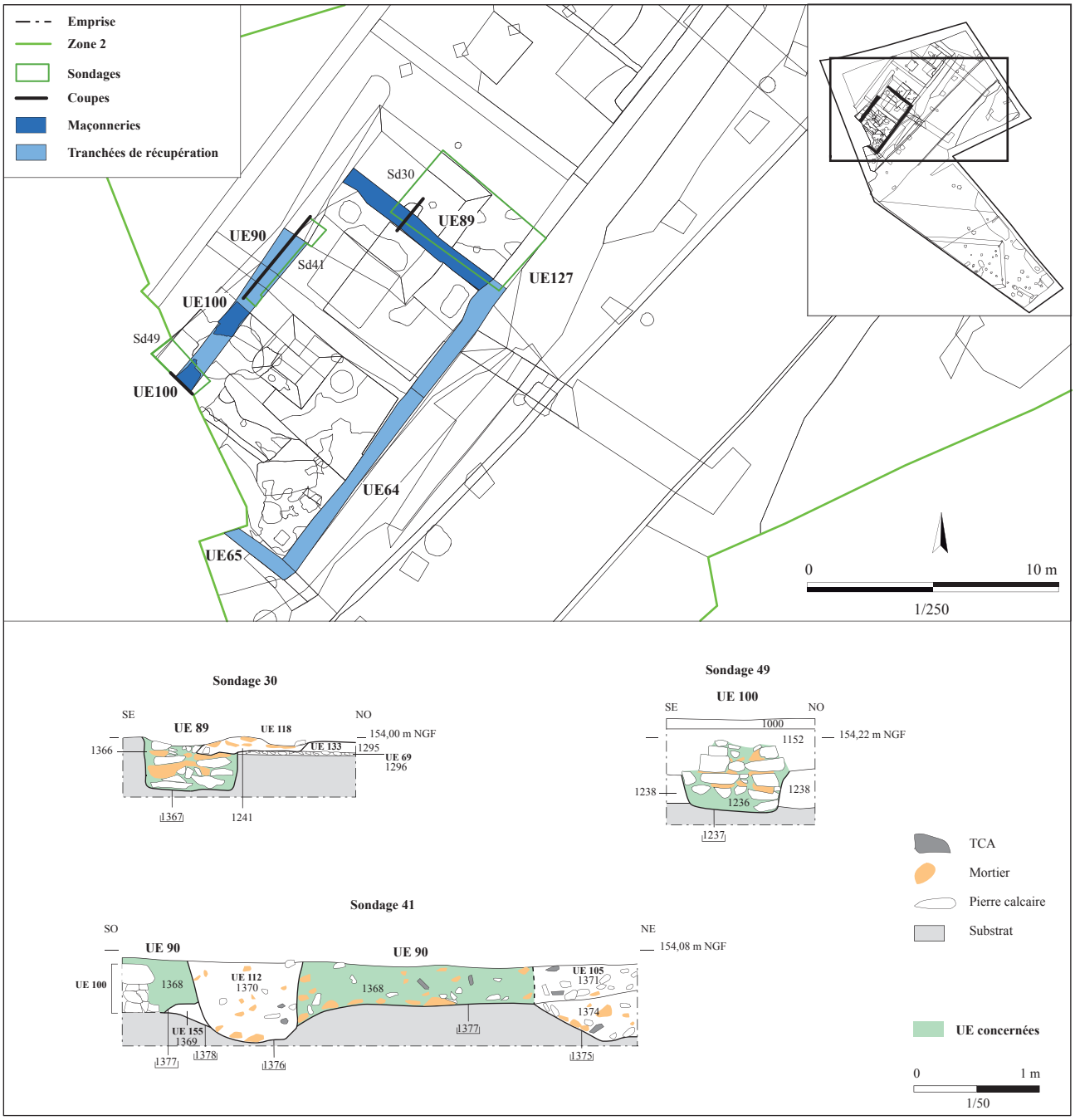

Figure 37 Plan et coupes de l'ensemble 7.

Photo 46 Vue d'ensemble des UE89 et 100.
(© Équipe Inrap)

Photo 47 Vue du mur UE100.
(© Équipe Inrap)

9.3 Des constructions à vocation cultuelle

9.3.1 L'ensemble 6

L'ensemble 6 constitue, en plan, un petit édicule carré de 2,70 m de côté, soit une surface de 7,20 m² **(Figure 38 ; Photo 48)**. Les quatre murs correspondent aux UE108 à 111, dont la largeur varie de 0,62 m (UE109) à 0,75 m (UE110). Ils forment un petit espace rectangulaire de 1,40 m sur 1,20 m de côté[21], soit une surface de 1,70 m². Les tranchées de fondation sont profondes de 0,40 m environ. Elles sont comblées de blocs de calcaire non équarris pris dans un limon argileux brun. En surface, une assise de moellons est conservée. Elle est plus étroite que la fondation (entre 0,50 et 0,58 m) et forme de chaque côté des ressauts **(Photo 49)**. Ces moellons sont maçonnés à l'aide d'un mortier orangé identique à celui des UE89 et 100 (groupe technique 2, cf. annexe 5). L'ensemble 6 a été partiellement dégradé par le creusement de fosses postérieures : les trous de poteaux UE152 et 167 (non datés) et la fosse UE129 (phase 8). Un ossement animal est issu de la tranchée de fondation du mur UE111 (US1359). Il a fait l'objet d'une mesure du C14 par le laboratoire Beta Analytic (cf. annexe 6). La date calibrée à deux sigma fournit une datation comprise 40 av. et 85 ap. J-C, qui peut être compatible avec une construction plus récente[22].
La moitié de la surface intérieure a été fouillée manuellement (sondage 38). Au dessus du substrat limoneux (UE142 = UE97) trois couches ont été réunies dans la même UE (UE125) : la première correspond à un limon brun foncé homogène (US1301) ; la seconde est composée de galets damés et semble constituer un sol (US1290) ; la troisième (US1273) est à nouveau un niveau de limon brun, mais qui comprend quelques pierres calcaires. Il recouvre les assises des murs de l'édicule et semble lié à son abandon. Dans ces couches, deux fragments de céramiques sont attribués à la première moitié du Ier s, mais la datation des autres tessons est plus incertaine. En revanche une mesure du C14 a été réalisée sur un ossement animal de l'US1273 par le laboratoire Beta Analytic (cf. annexe 6). La date calibrée à deux sigma fournit une datation comprise entre 75 et 235 ap J-C, ce qui est compatible avec les datations proposées pour les abandons des autres structures contemporaines.

Photo 48 Vue de l'ensemble 6.
(© Équipe Inrap)

Photo 49 Coupe du mur UE109 de l'ensemble 6 .
(© Équipe Inrap)

21 Les murs nord-est et sud-ouest sont légèrement moins larges que les deux autres, d'où le plan rectangulaire.
22 L'os peut avoir été rejeté dans une des phases précédentes, puis être enseveli lors de la construction de l'ensemble 6.

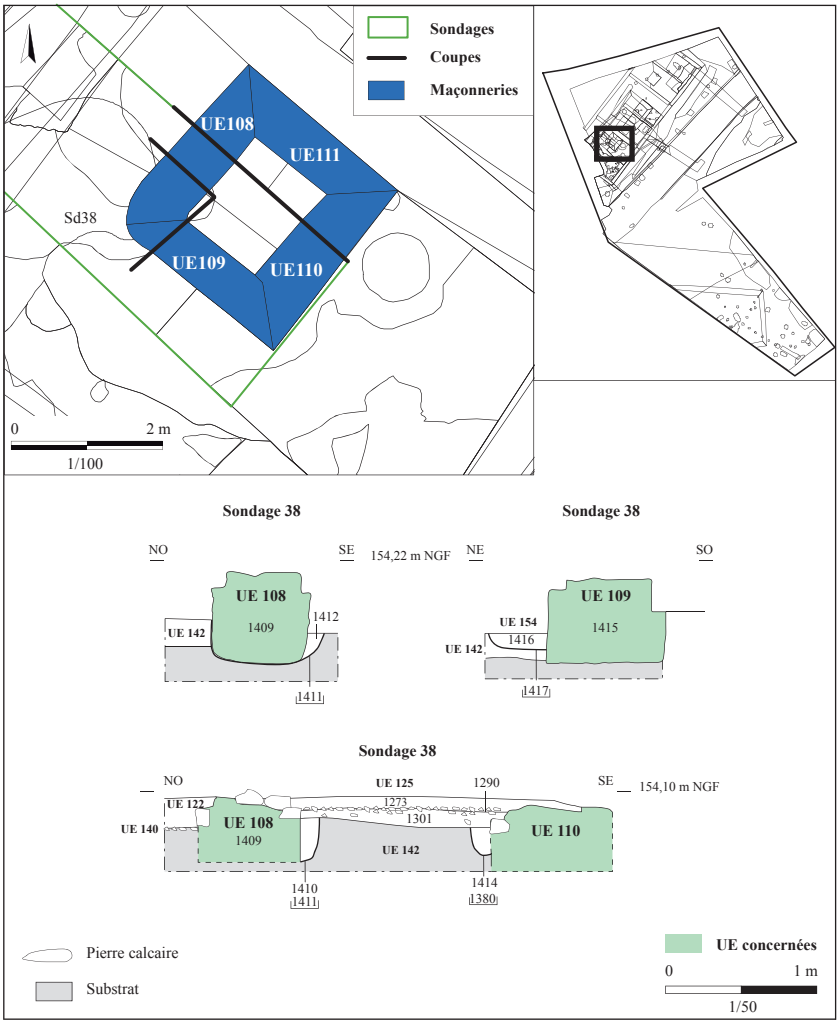

Figure 38 Plan et coupes de l'ensemble 6.

9.3.2 Le massif UE151

L'UE151 est placé exactement dans l'axe de l'ensemble 6, au nord-est, et à une distance de 1,30 m **(Figure 39)**. L'UE151 forme une structure à plan pratiquement carré de 2,65 m de côté, soit une surface de 7,20 m². Ses dimensions sont identiques à celles de l'ensemble 6. Au regard de ces points communs, on peut supposer que ces deux constructions sont édifiées au même moment. La nature de la construction est en revanche très différente. L'UE151, lors de sa découverte, correspondait à une vaste fosse. Son creusement est profond de près de 0,50 m, ses parois sont plutôt obliques et le fond est approximativement plat. Le comblement est composé d'une unique couche de remblais dans laquelle on trouve des pierres calcaires, du mortier (essentiellement de couleur orange, mais les quatre groupes techniques définis sont représentés, **cf. annexe 5**), des fragments de tuiles, d'enduits peints ou d'os (US1383). Le mobilier issu des remblais de la fosse est peu abondant : on compte notamment sept tessons de céramiques datés des II^{e} et III^{e} s. **(cf. annexe 1)**. C'est pourquoi une mesure du C14 a été réalisée sur un ossement animal par le laboratoire Beta Analytic **(cf. annexe 6)**. La date calibrée à deux sigma fournit une datation comprise entre 25 et 130 ap J-C qui peut être compatible avec un abandon plus récent[23]. Le long des parois, quelques indices ténus permettent de préciser la nature de cette structure. Sur le côté nord-ouest, trois moellons calcaires sont encore en place et suggère l'existence d'une maçonnerie et quelques pierres calcaires le long de la paroi sud-ouest, témoignent peut-être de la construction initiale **(Photo. 50)**.

23 Comme l'exemple précédent, l'os peut avoir été rejeté lors de phases précédentes, puis être enseveli lors de la récupération des maçonneries.

Cette hypothèse est confirmée par la présence de lambeaux de mortier qui subsistent sur les quatre côtés **(Photo 51)**. Ils forment des petits tronçons oblongs dont la surface lissée est orientée vers l'extérieur. Au sud-ouest, une empreinte de pierre est également encore visible. Ainsi, la fosse UE151 constituait, à l'origine, un massif de maçonnerie dont au moins une partie de la surface était enduite, mais tous les matériaux mis en œuvre ont été récupérés.

Figure 39 Plan et coupes du massif UE151.

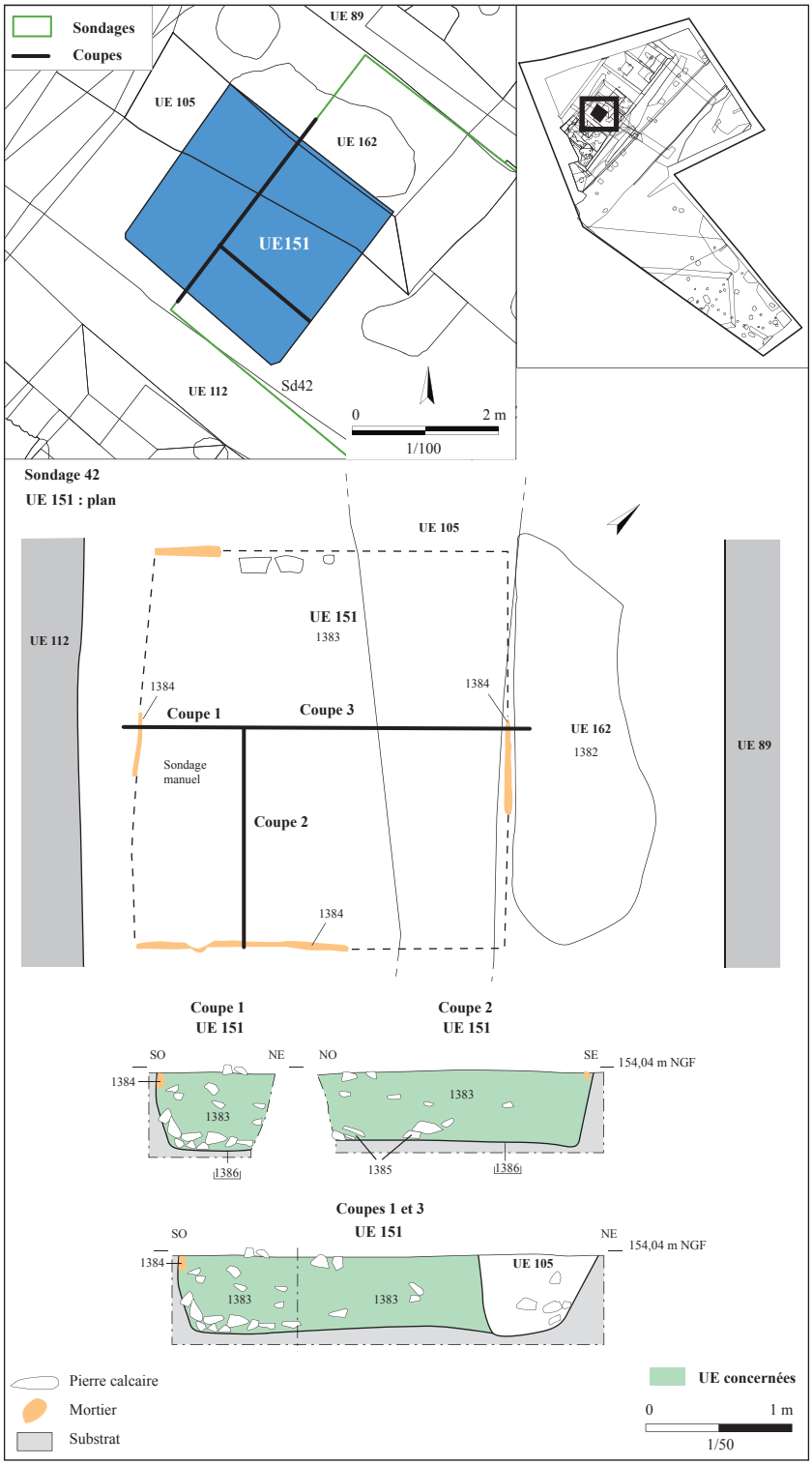

Photo 50 Vue en coupe de l'UE151.
(© Équipe Inrap)

Photo 51 Détail d'un lambeau de mortier de l'UE151.
(© Équipe Inrap)

9.3.3 La fosse UE135

La fosse UE135 est placée au nord-est de l'ensemble 7 **(Figure 40)**. Elle semble fonctionner avec l'ensemble 6 et la fosse UE151, car les trois côtés nord sont alignés. Les dimensions de cette fosse sont cependant plus réduites puisqu'elle forme un rectangle de 2,26 m de long sur 1,83 m de large (soit une surface de 4,14 m²). Cette fosse recoupe le niveau UE115 lié au bâtiment à portique. La fosse a d'abord fait l'objet d'une fouille manuelle par moitié. Puis à partir de 1,30 m de profondeur, nous avons vidé les comblements à l'aide d'une mini-pelle jusqu'à 2,20 m de profondeur. Optant pour l'hypothèse d'un puits, une équipe professionnelle s'est déplacée pour prendre le relais (puisatier services), mais à 3 m de profondeur, le fond a été atteint Quelques pierres calcaires le long de la paroi sud-ouest, témoignent peut-être de la construction initiale **(Photo 52)**. Au regard du type de la structure et de la fouille, la coupe complète n'a pu être dessinée. Quoiqu'il en soit, la fosse présente des parois verticales et son fond semble concave. Sur plus d'un mètre de haut, les sédiments sont gorgés d'eau (US1320). Leur nature précise reste incertaine, mais des moellons

et des fragments de tuiles sont présents jusqu'au fond **(Photo 53)**. Dans les niveaux supérieurs, on trouve trois couches de remblais très hétérogène (US1308, 1307 et 1298), comportant essentiellement des blocs calcaires parfois chauffés (dont des moellons), quelques grès, du mortier orange (groupes techniques 1 et 2), des fragments de terre cuite architecturale, de la faune, des tessons de verre et de céramiques. Ces couches correspondent donc certainement à des niveaux de remblais. On notera la présence d'une monnaie en surface, et d'un ossement d'origine humaine. Il s'agit d'un fragment de diaphyse de tibia droit. Sa présence reste inexpliquée, sinon par le fait qu'il pouvait simplement se trouver mêlé aux remblais qui ont comblé la fosse.

Le mobilier céramique de cette fosse (153 restes) est relativement homogène et est attribué de la fin du II^{e} s. au début du III^{e} s. (cf. annexe 1). La monnaie correspond à un sesterce de Marc-Aurèle qui a été frappé à Rome en 172 ap. J.-C. Ainsi, il est probable que l'UE135 ait été comblée vers la fin du II^{e} s. ou dans les premières années du III^{e} s.

Aucun élément sur le site ne permet d'identifier la fonction de cette fosse. Cependant d'autres fosses analogues trouvées aux Mersans permettent de la rattacher à la sphère cultuelle. Par ailleurs, l'attribution à la phase 6, semble plus logique, car si elle était contemporaine de la phase 7, elle se placerait à l'est du temple, et donc au niveau de l'entrée présumée[24].

Un bloc architectural a été ramassé en surface cette fosse. C'est un fragment de bloc ou de moellon calcaire qui est long de 15 cm et épais de 9,5 cm **(Photo 54)**. Un angle droit subsiste. A son autre extrémité, on remarque un ressaut d'un centimètre d'épaisseur : est-il sculpté ? Ce bloc est bien trop érodé pour pouvoir le confirmer. De petites traces de mortier rose mêlées à du sable grossier sont enregistrées. Est-ce un mortier hydraulique ?

Figure 40 Plan et coupe de la fosse UE135.

24 L'entrée des temples est généralement située à l'est (Fauduet 2014 : 13).

Photo 52 Un puisatier à l'ouvrage dans la fosse UE135.
(© Équipe Inrap)

Photo 53 La fosse UE135 en cours de fouille.
(© Équipe Inrap)

Photo 54 Détail du bloc architectural de l'UE135.
(© Équipe Inrap)

9.3.4 L'UE118, un niveau de mortier accolé au mur UE89

Dans l'axe central de la fosse UE151 et de l'ensemble 6, une petite zone de mortier de couleur orange (l'UE118) est accolée et semble contemporaine du mur UE89 **(Figure 41 ; Photo 55)**. Elle forme une petite excroissance semi-circulaire de 0,63 m de long sur 0,43 m de large (0,27 m²), et épaisse de 0,06 m. Ce mortier est identique à celui du mur UE89 (Groupe technique 3 ; **cf. annexe 5**) Si ce dépôt n'était pas dans l'axe des deux structures, il est probable que nous n'y aurons guère prêté attention. Cependant cette localisation, dans un contexte cultuel, suggère une fonction particulière mais qui reste incertaine : on peut supposer la présence d'un ornement (statue, demi-colonne…) ou d'un mobilier à fonction liturgique (autel, réceptacle…) mais probablement en pierre.

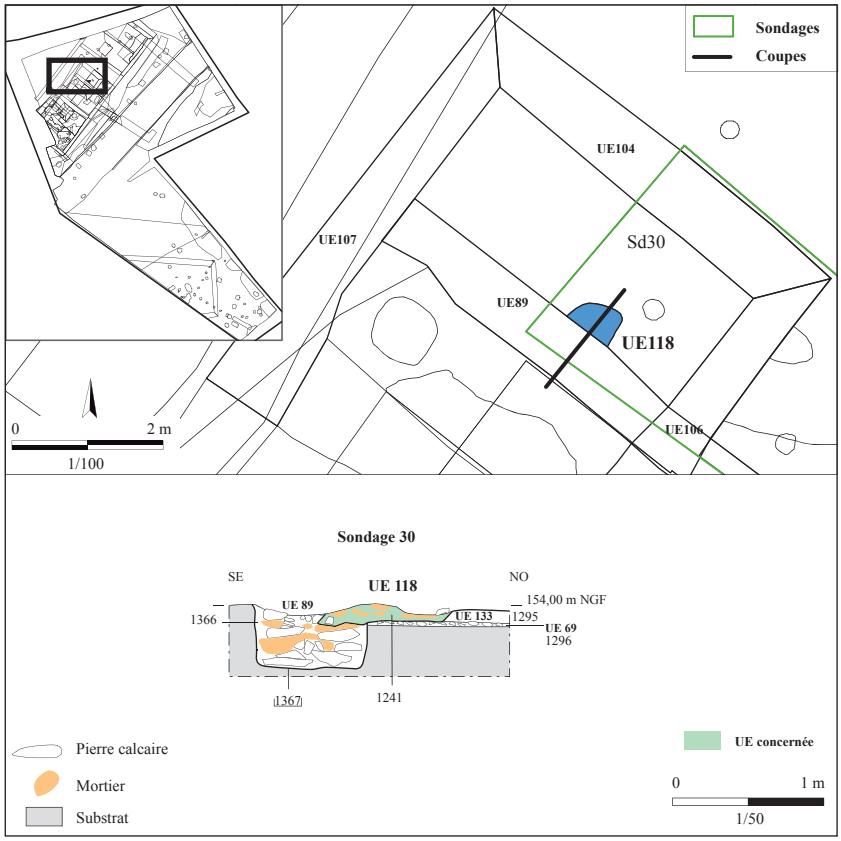

Figure 41 Plan et coupe de la maçonnerie UE118.

Photo 55 Coupe du mur UE89 et de l'UE118.
(© Équipe Inrap)

9.4 Couches et sols dans l'enclos de la phase 6

Au sud-ouest du bâtiment à portique, un niveau de limon brun homogène épais de quelques centimètres vient recouvrir notamment les UE182 et UE172 attribués à la phase 5. Il s'agit de l'UE163 qui a été observé dans les sondages 43 et 46 **(Figure 42)**. Il peut s'agir d'un remblai destiné au ragréage de cet espace, car il forme un horizon horizontal. Les 9 tessons de céramiques de cette couche sont datés de la première moitié du Ier s. Ce niveau est surmonté d'un sol peu épais et très érodé (lambeaux de sol), composé d'un cailloutis calcaire (UE149 ; **Photo. 56**). Les 12 fragments de céramiques issus de cette couche sont datés de la première moitié du Ier s. Au dessus, l'UE158 est composée de deux couches : l'US1389 correspond à un sol composé de calcaire pulvérulent et l'US1388 qui le recouvre, est nettement plus hétérogène et correspond à un niveau limoneux peu épais dans lequel on trouve des poches de sables orange, de mortier, et un cailloutis calcaire. L'hétérogénéité de ce niveau peut évoquer une couche d'occupation. Le mobilier de l'UE158 a livré 10 tessons de céramiques qui semblent datés de la seconde moitié du Ier s. Localement, l'UE158 a été chauffée et un nouveau numéro d'UE a été octroyé : il s'agit de l'UE159, dont la forme en plan est irrégulière. Aucun dépôt significatif de cendre ou de charbon n'a été remarqué. La fonction de ce foyer reste indéterminée : est-il lié à des pratiques religieuses ?

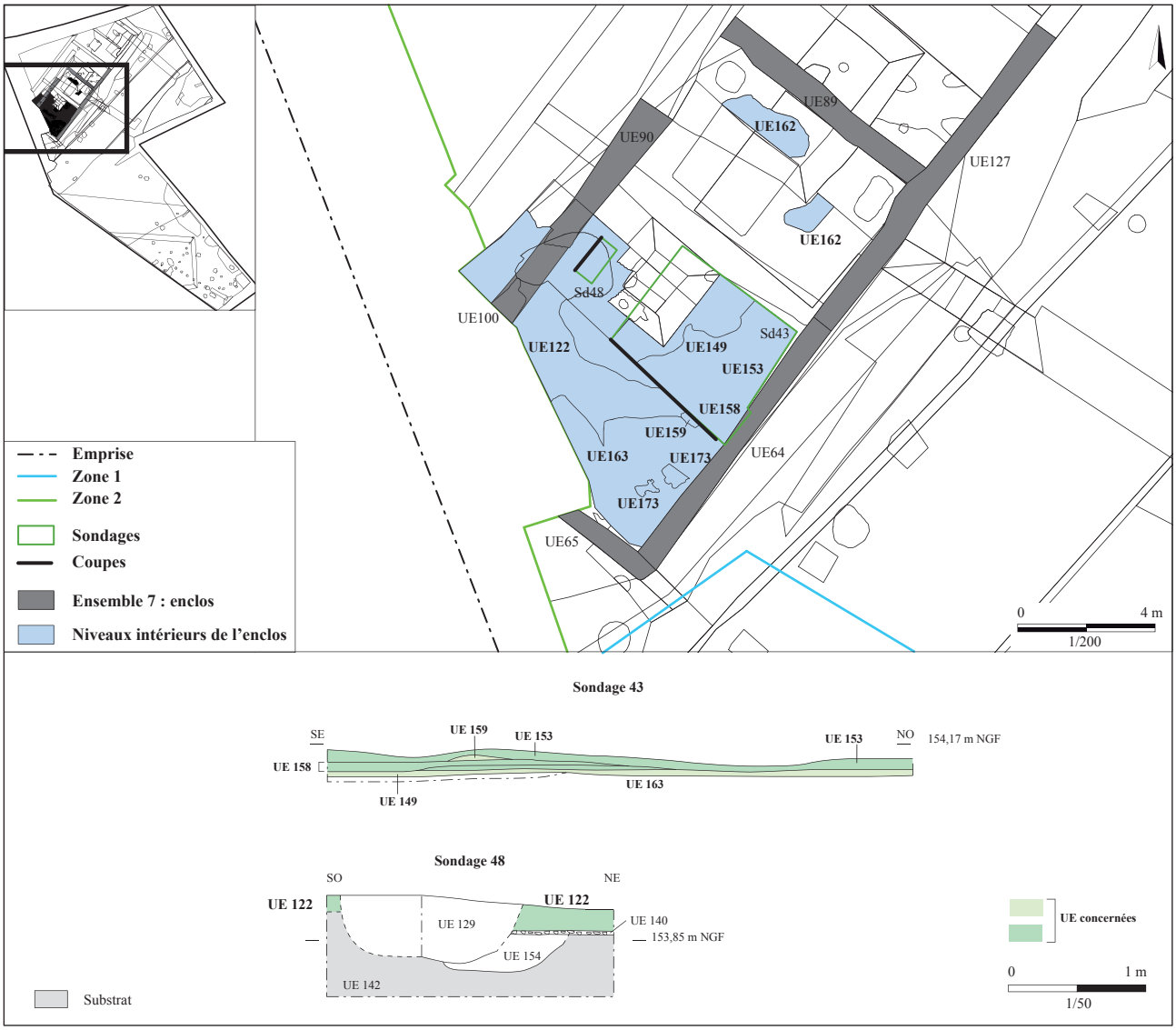

Figure 42 Coupes des niveaux dans l'enclos de la phase 6.

Photo 56 Vue en plan du sol UE149 dans le sondage 43.
(© Équipe Inrap)

La couche UE122 (sondage 46 et 38) est équivalente à l'UE153 (sondage 43 ; **Figure 42**). Elle correspond à un niveau de remblai épais de 0,16 m au maximum. Elle est composée de limon argileux comprenant des blocs calcaire (les plus imposants mesurent 0,35 m de diamètre), des fragments de terres cuites architecturales, des nodules mortier jaunâtre et de la faune. Elle est placée entre les UE159 (phase 6) et 99 (phase 7) mais son mobilier est daté de la première moitié du I^er^ s. Il s'agit de 200 tessons de céramiques, dont 145 ont été trouvés en surface et constituent une amphore bétique très fragmentée (Iso 116 ; **Photo 57**). Ils suggèrent la présence d'un niveau d'occupation. Au regard du volume du mobilier céramique et de sa datation, nous estimons que les UE122 et 153 sont plutôt attribuables à la phase 6.
Par ailleurs, deux petites concentrations de tuiles et de moellons posés à plat évoquent aussi un sol (UE173). Elles n'ont pas livrées de mobilier datant, mais elles sont placées entre les UE163 (phase 6) et 99 (phase 7). Elles peuvent être contemporaines des UE149/158 ou du sol UE122.

À proximité de l'UE151, l'UE162 correspond à deux lambeaux de sols observés uniquement en plan. Ils sont composés d'un cailloutis calcaire dépourvu de mobilier. L'UE151 peut recouper ce niveau ou en être contemporain. Par défaut, nous avons attribué l'UE162 à la phase 6.

Photo 57 Fragments d'une amphore bétique en surface de l'UE122.
(© Équipe Inrap)

9.5 Les niveaux associés à la phase 6 à l'extérieur de l'enclos

À l'est de l'enclos, l'UE121 est un niveau de sol qui a été observé sur une faible surface car il semble mal conservé et se développe en partie en dehors de l'emprise. C'est un cailloutis calcaire de quelques centimètres d'épaisseur, qui remonte légèrement le long du mur UE100, avec lequel il semble fonctionner **(Figure 43)**. Aucun mobilier n'a été découvert lors de sa fouille. Au sud-ouest, un niveau de remblais de limon sableux légèrement humifère (UE145) recouvre le sol UE66 attribué à la phase 5 **(Figure 43)**. Trois fragments de céramiques du Haut-Empire (sans précision) en sont issus. Au-dessus, un empierrement calcaire, l'UE67, est délimité au sud-est par des pierres plus grosses (décimétriques) formant une bordure grossière **(Photo 58)**. Ce sol peut fonctionner avec l'enclos de la phase 6, au regard de sa position stratigraphique. Seuls quatre tessons ont été découverts lors de sa fouille. Ils sont datés du Ier s.

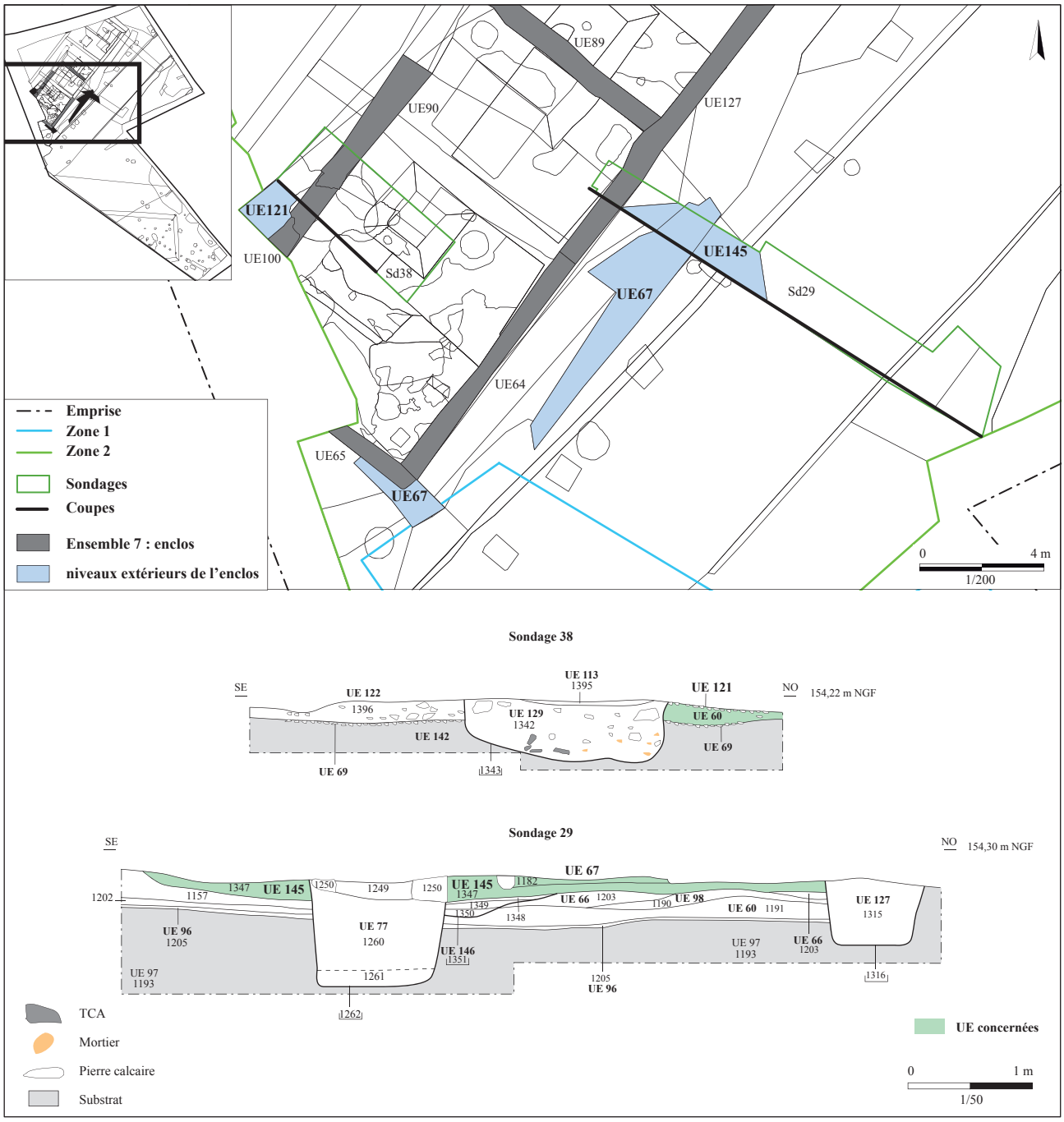

Figure 43 Les niveaux extérieurs associés à la phase 6.

Photo 58 Le lambeau de sol UE121.
(© Équipe Inrap)

9.6 L'UE168, une fosse attribuée à la phase 6

L'UE168 est placée à l'intérieur de l'enclos maçonné de l'espace cultuel (ensemble 7 ; **Figure 44**). Elle recoupe les fondations de la cloison UE169 et 172 (ensemble 3 de la phase 5), mais elle est recouverte partiellement du niveau de sol UE99, d'où son attribution à la phase 6. Son plan est trapézoïdal : sa largeur varie de 1 à 1,34 m et sa longueur atteint 2,4 m. Son creusement est peu profond (0,14 m) et les parois sont à peine marquées (US1419). Le comblement est constitué d'une couche de limon sableux brun foncé contenant quelques pierres calcaires, des fragments de terre cuite architecturales et des galets. Cinq grosses pierres brûlées (US1422) semblent également former un aménagement dont la fonction est indéterminée. Deux tessons de céramiques et deux restes de bœuf en sont également issus. Le mobilier céramique ne permet pas de préciser la datation du comblement et un des ossements a été transmis au laboratoire Beta Analytic pour une mesure du C14. Celui-ci indique une datation comprise entre 20 et 130 ap. J-C **(cf. annexe 6)**. Cette datation n'est pas incompatible avec une attribution à la phase 6. La localisation de cette fosse, à proximité d'édifices cultuels, pose la question de sa fonction qui reste inconnue.

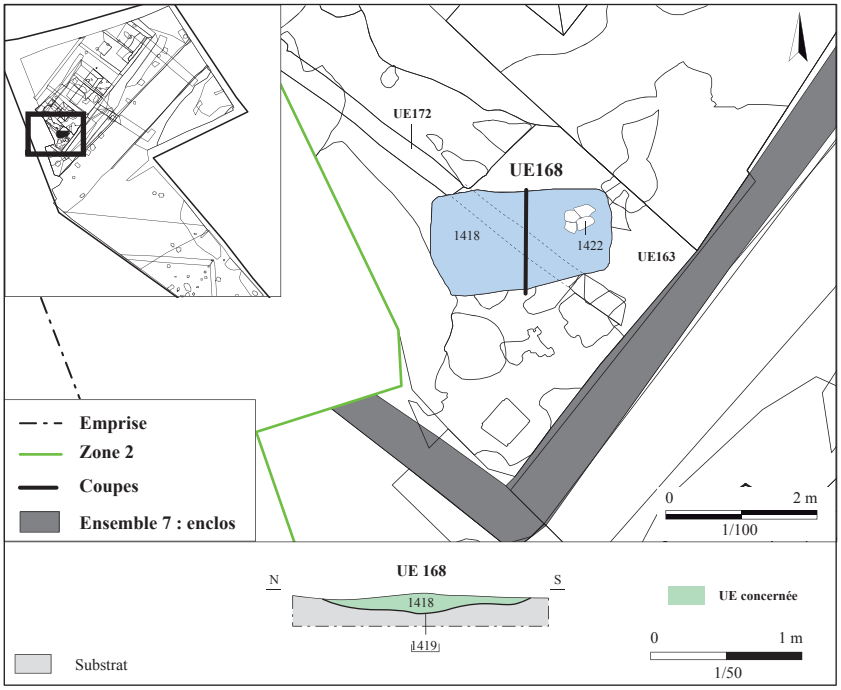

Figure 44 Plan et coupe de la fosse UE168.

9.7 La fosse UE157 : un rituel d'abandon préalable à la construction du *fanum* ?

9.7.1 Description de la fosse UE157

La fosse UE157 est placée entre les plots UE156 et 161 du portique du bâtiment 3 et au sud des édicules de la phase précédente **(Figure 45)**. Elle recoupe la voie UE50. Son plan est relativement irrégulier et elle mesure entre 1,06 et 1,12 m de large. Son creusement est conservé sur 0,68 m de profondeur, ses parois sont pratiquement verticales et son fond est légèrement concave. Une fine couche de limon brun noir tapisse le fond (US1387). Il contient quelques fragments de mortier jaune appartenant au groupe technique 3 identifié par Victorine Mataouchek **(cf. annexe 5)**. Ce mortier se retrouve dans les murs de l'enclos maçonné des édicules de la période antérieur (UE89 et 100) mais est différent de celui des constructions à vocation religieuse (ensemble 6, UE135 et 151). Le reste du comblement est formé de limon brun foncé dans lequel ont été découvert de nombreux blocs de pierres calcaires, sept tessons de céramiques et des fragments de tuiles (US1381). Ce mobilier est attribué aux II^{e} et III^{e} s. ap. J.-C. Parmi les blocs de calcaire, plusieurs éléments sont issus de constructions monumentales ou de mobilier liturgique **(Photos 59 et 60)**. Ceux-ci ne présentent pas une organisation particulièrement ordonnée, mais leur position ne donne pas, non plus, l'impression d'un rejet hâtif.

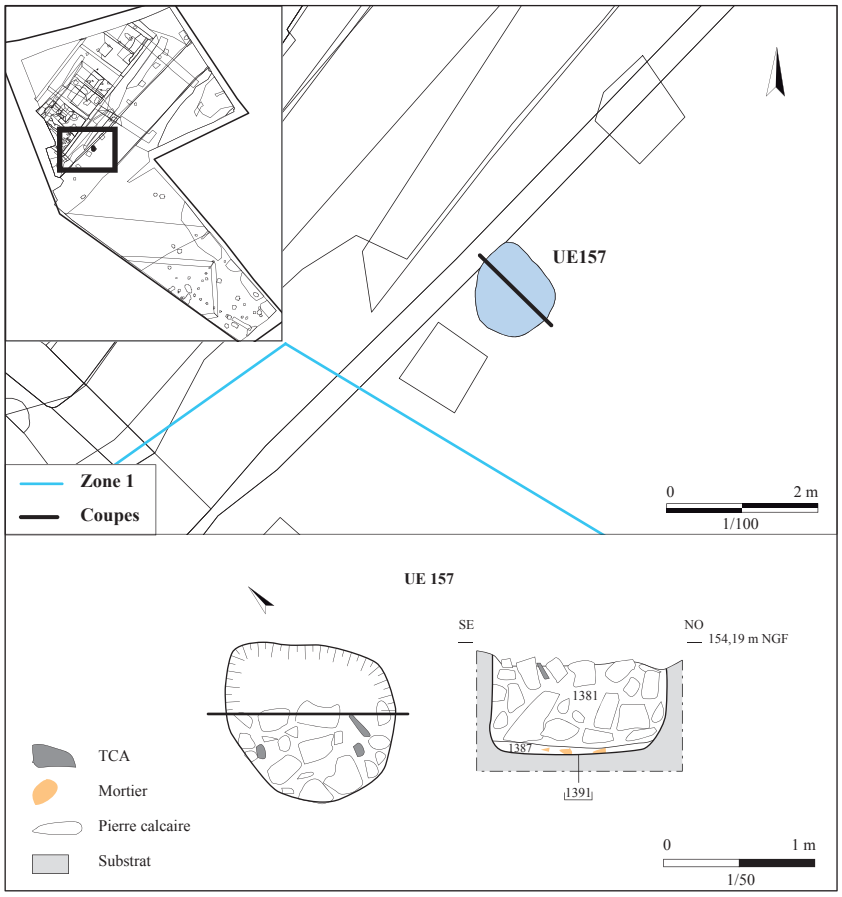

Figure 45 Plan et coupe de la fosse UE157.

Photo 59 Découverte des blocs architectoniques.
(© Équipe Inrap)

Photo 60 Dégagement des Iso 110 et 111 après enlèvements des premiers.
(© Équipe Inrap)

9.7.2 Étude des éléments architecturaux (par Sylvia Jouanneau-Bigot).

Parmi les dix fragments architectoniques découverts sur le site, sept proviennent de la fosse UE157. Ils comprennent :
- une base de colonne débitée en deux par la moitié (Iso 106) ;
- un fragment de plateau circulaire portant une inscription latine (Iso 108) ;
- un élément architectural taillé en angle droit, mouluré et ré-haussé d'une volute décorée (Iso 105) ;
- un élément architectural taillé en angle droit et mouluré (Iso 107) ;
- un imposant bloc architectural quadrangulaire taillé avec un emmarchement et présentant un trou dans un angle (Iso 110) ;
- un fragment indéterminé (Iso 111) ;
- un fragment de moellons taillé et comportant un angle droit (Iso 139).

Tous les éléments sont taillés dans du calcaire local[25]. Les Iso 106 et 108 sont en calcaire coquillier. Le second se caractérise par la très grande abondance, quasi exclusive de fragments de bryozaires, spicules etc... L'Iso indéterminée 111, est en calcaire oolithique. Ces trois faciès sont très identiques à ceux des calcaires jurassiques que décrit la carte géologique aux alentours immédiats d'Argenton-sur-Creuse et de Saint-Marcel. Si on ne peut exclure qu'ils proviennent de la formation j1-2 (calcaires organo-détritiques à silex, calcaires à entroques, brèche à rosettes de calcite ; Aalénien moyen-Bajocien), il semble plus probable qu'ils sont issus de la formation j3 : des calcaires oolitiques (Bathonien inférieur-moyen), au sein de laquelle 2 faciès se distinguent : j3G, calcaire récital de Saint-Gaultier (Bathonien moyen et J3C, calcaires fins (Bathonien moyen). Par soucis d'homogénéité dans la description des blocs, les dimensions sont exprimées en centimètre.

9.7.2.1 L'isolation 106

- hauteur conservée : 25 cm,
- diamètre du tore : 32 cm,
- diamètre du fût : 26 cm (soit un module de 13 cm),
- hauteur de la base : 8cm,
- trou de goujon : 5 cm de côté.

Il s'agit d'une base de colonne débitée en deux par la moitié **(Figure 46)**. À l'origine, il devait s'agir d'une base complète, peut-être utilisée pour le portique du bâtiment de la phase 5. Elle devait être utilisée comme support et non engagée. Elle a été coupée en deux, probablement pour un nouvel usage et éventuellement dans la zone cultuelle. Son état de conservation est médiocre et elle présente quelques traces d'outil (ciseaux) ou de tournage (?)[26].
Cette demi-base présente un tore peu développé d'un diamètre moyen de 32 cm et une épaisseur de 8 cm, divisé en deux parties égales par un trait de scie. Au-dessus se développe un cavet (appelé aussi scotie ; Ginouvès 1992 : 72) de 3 cm de hauteur, et posé sur un listel. Sur ce cavet s'amorce le départ du fût, taillé dans le même bloc. Ce dernier adopte un profil cylindrique légèrement galbé. À son départ, on remarque une très fine rainure amorçant son galbe. En l'état, il est impossible d'estimer le nombre de tambours composant la colonne.
Sur le lit de pose de la base, un trou devant recevoir un goujon métallique est creusé sur 5 cm de côté ; ceci, afin d'assurer la tenue de la base sur un piédestal, un stylobate ou encore une plinthe. À moins que cette cavité serve au tournage de cet élément architectural.

25 Informations P. Gardère, Inrap.
26 A moins qu'il ne s'agisse de traces de cannelures fortement érodées.

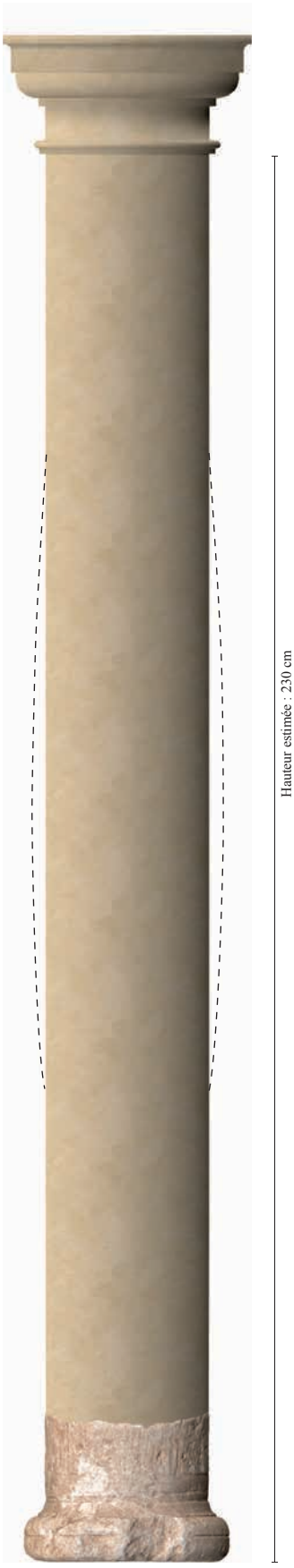

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

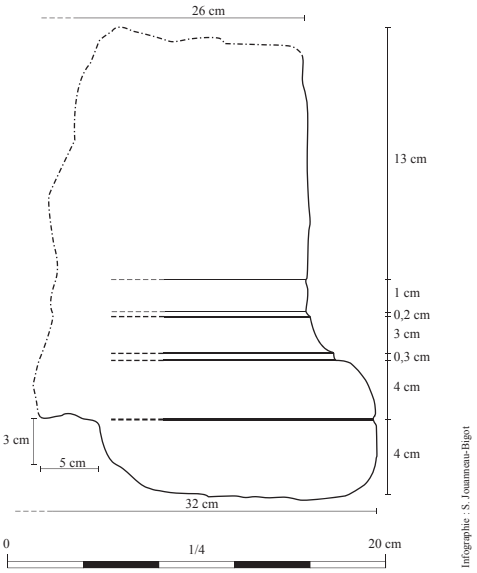

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 46 Vues et profil de la base (Iso106) et restitution de la colonne.

Cette base de colonne relève de l'ordre toscan, généralement employé en Gaule romaine. Il est dérivé du toscan traditionnel, appelé aussi toscan gaulois ou toscan provincial (Dumasy 2013). Cet ordre est contemporain du dorique grec, mais plus épuré. Il est originaire de l'Étrurie ancienne. Il comprend une base stricte et un chapiteau sans décor[27].

Le diamètre restitué de cette base correspond sensiblement à celui de la colonne étudiée par D. Tardy sur le site de la Fontaine d'*Argentomagus* et ses abords (Jouquand *et al.* 1994 : 230 - 235). En l'absence d'autres éléments architectoniques composant cette colonne (tambours, chapiteaux), il est très ardu de restituer une élévation. Toutefois, si l'on se base sur la restitution de D. Tardy, dont le module est proche, on peut supposer une hauteur avoisinant les 230 cm[28] (sans compter le chapiteau).
Selon l'œuvre de Vitruve qui décrit les dimensions des colonnes (Vitruve), les proportions semblent respectées. En effet, si l'on considère que l'isolation 106 était posée sur une plinthe, elle devait également posséder une hauteur de 8 cm. La hauteur de cette base (en incluant la plinthe) correspond sensiblement au module de la colonne ; à savoir le demi-diamètre du fût.

27 http://www.universalis.fr/encyclopedis/ordre-toscan.html.
28 On multiple son diamètre par huit, auquel on ajoute la hauteur de la plinthe, sa base et son chapiteau (si existant).

9.7.2.2 L'isolation 108 (avec une contribution de M. Dondin-Payre)

- circonférence conservée : 88 cm,
- circonférence restituée : 245 cm,
- diamètre restitué : 78 cm,
- épaisseur du plateau : 6 cm.

Il s'agit d'un fragment de plateau taillé qui a été retrouvé posé de chant dans le comblement terminal de la fosse UE157 (US1381). À l'origine le plateau était circulaire. Sa tranche porte une inscription une inscription latine incomplète, correspondant à une dédicace religieuse. Son état de conservation est bon. Il apparait mouluré sur sa face inférieure et semble façonné au tour **(Figure 47)**.
Dans son épaisseur, ce plateau comporte un profil droit de 6 cm posé sur une doucine d'environ un centimètre et agrémenté d'un listel en retrait. Sur sa face interne, une encoche rectangulaire de 16 cm de longueur et 12 cm de largeur est pratiquée. Profonde de quelques centimètres, il est possible d'y voir l'empreinte d'un support ou d'un pied. On note aussi la présence fréquente de petits trous. Après restitution, on remarque une très légère déclivité sur la face d'attente de ce plateau, de l'ordre de quelques millimètres.
Le diamètre restitué du plateau (76 cm), l'empreinte supportant un pied ainsi que l'inscription latine permettent d'identifier l'isolation 108 en tant que plateau de table. La dédicace religieuse et son contexte de découverte, non loin de l'enclos et des édicules de la phase 6, autorise à l'interpréter comme une table à offrandes **(Figure 47)**.

L'exemple connu le plus proche est la table d'offrande découverte dans un contexte exceptionnel, lors de l'opération de sauvetage programmé en 1986, à l'emplacement de la future rampe d'accès du musée d'*Argentomagus* (Saint-Marcel, Indre ; Fauduet 2014 : 45 ; Dumasy 2013 : 105-106 ; Coulon 1988 : 131-133). Bien que les dimensions de l'isolation 108 soient supérieures à celles de la table découverte aux Mersans, sa physionomie est proche **(Photo 61)**. À l'image de cet exemple, il est tentant d'associer ce fragment de table à offrande à l'ensemble 6, composé de quatre murs périphériques et formant un espace de près d'1 m². On retrouverait alors la même disposition, c'est-à-dire une table à offrande placé à l'intérieur d'un édicule. Ainsi, selon R. Ginouvès (Ginouvès 1998 : 51-53), « …l'autel peut être représenté comme une sorte de barrière ou muret entourant (protégeant) la « table d'autel » même ». Il indique également que « …la table pouvait être perforée pour faciliter l'écoulement des liquides […] ou encore recevoir des éléments métalliques amovibles ».

Photo 61 L'autel des Mersans.
(d'après une carte postale du Musée d'Argentomagus)

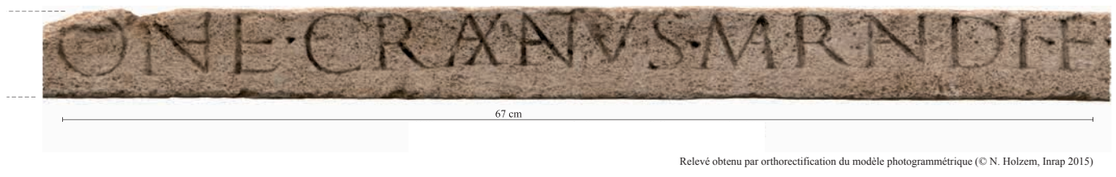

Relevé obtenu par orthorectification du modèle photogrammétrique (© N. Holzem, Inrap 2015)

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 47 Vues et profil du plateau circulaire (Iso108) et restitution de l'autel.

La partie droite se compose d'un groupe nominal, nom masculin / patronyme dont l'établissement est à la fois évident et problématique. Le premier mot, assuré, est CRAXANTUS ; le second est gravé MARANDI, suivi de l'indication de filiation F = *f(ilius)*. Il s'agit donc du nom paternel, or aucun nom connu ne débute ainsi. Deux solutions peuvent être envisagées :
- soit la ligature du A dans le second jambage du M est valable deux fois, le lapicide ayant omis d'inciser la première barre ; il faut alors lire : (A) MARANDI ;
- soit, étant donné le soin apporté à la gravure, on conserve MARANDI. *Amarus*, en latin « amer », serait complété de la particule intensive celtique *and-*[29] ; Marandus inclurait la racine celtique très courante, *maros, -rus*, « grand », suivie de la même particule. Aucun des deux mots n'est attesté, ce qui n'est pas un obstacle car il est fréquent que les populations indigènes forgent des anthroponymes, insérés dans le répertoire celtique tout en ayant des résonances latines. Amarandus peut être une variante, adaptée pour avoir une terminaison celtique, d'Amarantus, connu ailleurs ; mais Marandus présente l'avantage méthodologique de ne pas introduire d'erreur dans une gravure par ailleurs très soignée[30].
Pour l'instant on préférera donc la lecture : *Craxantus Marandi f(ilius)*, « Craxantus, fils de Marandus ». Quoi qu'il en soit il s'agit d'un pérégrin fils de pérégrin. Ce statut juridique individuel permet de placer l'inscription avant 213 (quand toute la population libre de l'Empire reçut la citoyenneté romaine, par l'édit de Caracalla). On peut aussi affirmer que ce pérégrin est d'origine indigène, puisque lui et son père portent des anthroponymes associés au registre linguistique celtique. Craxantus, le nom unique du personnage, est un mot celtique (*craxanto* = crapaud) latinisé par une désinence en –us ; le nom est attesté dans la cité des Bituriges Cubes, à Mauvières (à une quarantaine de kilomètres de Saint-Marcel), où Julius Atrectus fils de Craxantus, et son fils Gnatus font ensemble une dédicace aux *numina* impériaux et à Apollon Atépomarus (*CIL* 13, 1318)[31].
Marandus est un hapax, comme il en apparaît de plus en plus dans le corpus latin ; *maro/us*, « grand », est un élément très fréquent dans l'onomastique celto-latine[32], décliné avec de multiples suffixes ; *-andus* renvoie à la fois au nom Andus[33] et à la particule celtiques *ande/o*[34] ; le fait que la terminaison –andus rappelle aussi la forme latine gérondive, attestée dans plusieurs noms latins italiens (Amandus = digne d'être aimé) correspond exactement au processus de romanisation qui est une imbrication entre le celtique et le latin.
Du mot qui précède Craxantus, ne restent que les dernières lettres : un O très pointu, gravé en deux parenthèses accolées, N dont la partie droite est barrée d'un trait horizontal, enfin E ; il s'agit donc d'un datif (« à … »). Il est par conséquent raisonnable d'avancer que cette plaque faisait partie d'un monument dédicatoire (« pour…/à… »), l'hypothèse funéraire étant à rejeter, au regard de la localisation et de l'aspect du support. La restitution de la fin du mot est douteuse parce qu'aucune lecture ne permet d'éviter une correction : la barre dans le second jambage du N ne peut être interprétée autrement que comme un A ligaturé, mais avec la pointe en bas ; quelle que soit la qualité de la gravure, on ne peut faire l'économie de cette approximation[35]. Partons donc de la proposition que la terminaison est –ONAE. Il est alors tentant de penser à *Epona*, d'autant qu'il semble que la lettre précédant le O n'a ni barre horizontale ni panse, ce qui exclut

29 (Delamarre 2012 : 45-46), de nombreux mots comprennent and- + terminaison qui est assonante du gérondif latin.
30 Noter toutefois la possibilité de *ponae*.
31 A Nîmes C 12, 3577 Excingomarus, fils de Craxanius
32 (Delamarre 2012 : 126-127)
33 (Delamarre 2012 : 121-122)
34 (Degrave 2004 : 45)
35 L'autre approximation possible étant l'éventuelle barre dans le premier jambage du M, qui a été écartée

de nombreuses possibilités, quand un P, dont la hampe verticale serait assez éloignée pour ne pas apparaître au bout du fragment, conviendrait. Cependant, il est impossible de se montrer affirmatif, parce que les mentions épigraphiques d'Epona sont rares en Gaules[36], parce que d'autres éventualités (*Bellonae, Ritonae, Ariconae* etc.) sont envisageables parmi les occurrences connues, enfin parce qu'une divinité nouvelle n'est pas à exclure d'office[37]. De plus, une terminaison en –NVAE, avec une double ligature n'est pas tout à fait impossible, non plus, puisque la barre finale du N est légèrement plus longue que la précédente, qui a pu être raccourcie par l'usure ou une cassure.

Au final, il s'agit sans doute d'une dédicace, religieuse, à une divinité féminine imprécise, éventuellement [Ep]ona, faite par un pérégrin celte romanisé, avant le III^e^ s, sans doute le II^e^ s. ap. J.C.

9.7.2.3 L'isolation 110

- longueur conservée : 61 cm
- largeur conservée : 53 cm
- longueur ressaut : 48 cm
- largeur ressaut : 34 cm
- épaisseur totale : 18 cm
- épaisseur ressaut : 6 cm
- diamètre trou : 6 cm

Cet imposant bloc architectural à été mis au jour dans la couche 1381 de la fosse UE157. Il était déposé à plat et présentait sa face de pose vers le ciel. Son plan est presque quadrangulaire si on le considère dans son ensemble **(Figure 48)**. Sa face supérieure ou d'attente présente un ressaut. Son épaisseur est amincie de 6 cm sur deux côtés, sur une largeur de 10 à 15 cm, depuis ses bords extérieurs. Ceci forme une sorte d'encastrement (Ginouvès, Martin 1985 : 107). Soit il s'agit d'une face de contact creuse jointive recevant une face de contact saillante, soit avons-nous affaire à un filet sculpté indiquant la présence d'un autre bloc posé sur celui-ci et de dimensions moindres ou encore, le départ d'un emmarchement[38]. La dépression pratiquée dans l'angle du ressaut ne ressemble pas à un trou de louve, mais elle peut cependant indiquer un système de liaison entre deux blocs, ou maintenir un support, constituer un socle de statue, etc. Quoiqu'il en soit nous sommes en présence d'un bloc de fondation ou de semelle à joints secs et en grand appareil. Il devait, sans doute, appartenir à la fondation d'un ensemble monumental proche.
Un élément de comparaison peut être rapproché de cette isolation. En effet, lors de la campagne de fouille du sanctuaire antique de *Drevant* dans le Cher (Méténier 2010 : 114 et 150 ; **Photo. 62**) des blocs de calcaire exogène ou de grès en grand appareil et joints secs ont été découverts. Ils servent de semelles de fondation aux façades ou aux bâtiments du sanctuaire.

Photo 62 Détails de blocs en grand appareil de Drevant.
(d'après Méténier 2010 : 150)

36 Aucune en Aquitaine
37 Patronae ? Matronae ?
38 A moins qu'il ne s'agisse d'un élément de seuil.

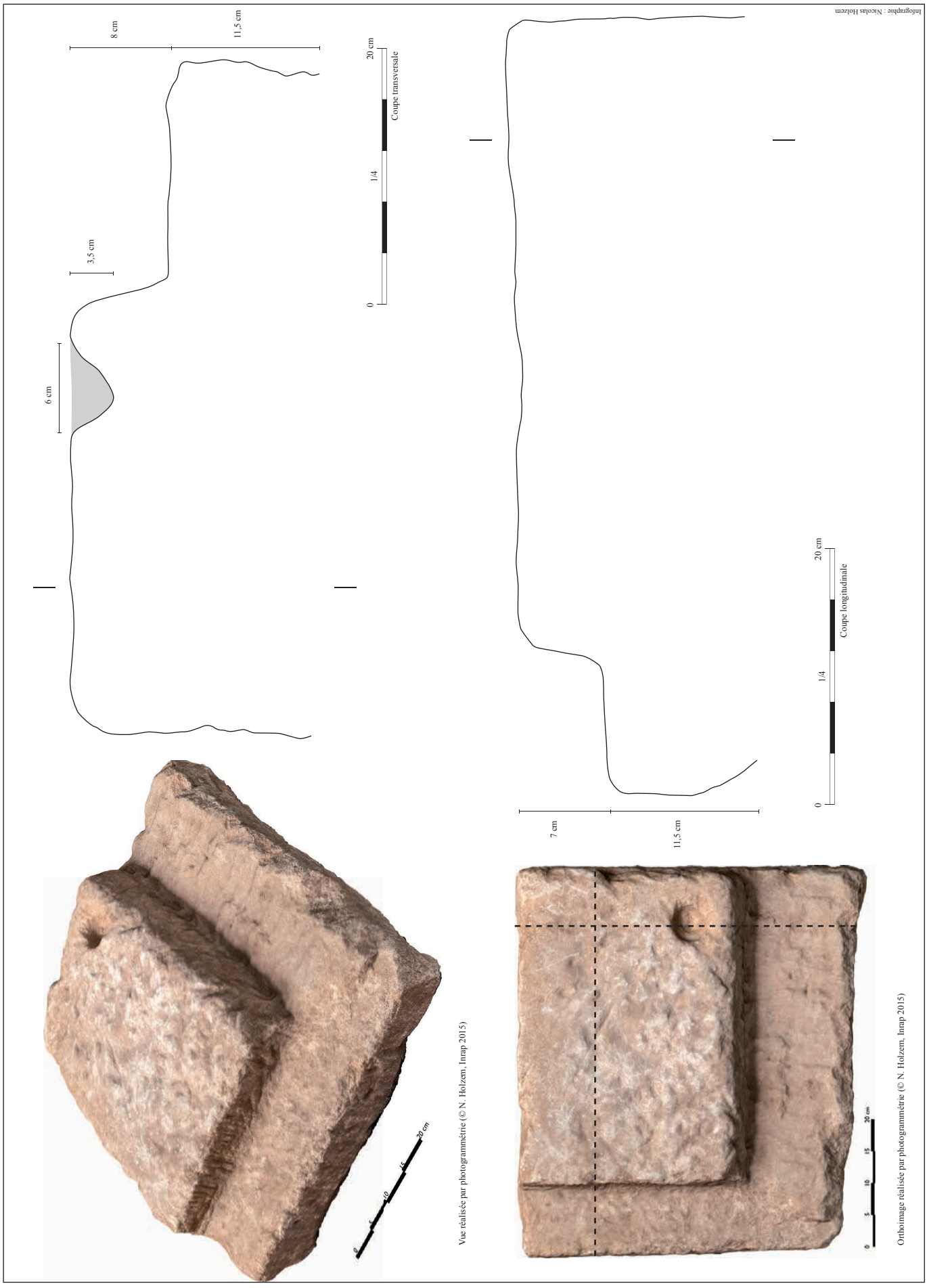

Figure 48 Vues et profil du bloc massif (Iso110).

9.7.2.4 L'isolation 105.

- longueur conservée : 39 cm,
- largeur conservée : 23 cm,
- hauteur conservée : 29,5 cm,
- diamètre de la volute : 10 cm,
- épaisseur du plateau : 5 cm.

L'état de conservation de cet élément sculpté et mouluré est relativement médiocre, car seul un angle droit et une volute en partie supérieure sont conservés **(Figure 49)**. Cette dernière prend la forme d'un enroulement en spirale vers le bas. Elle est couverte d'un décor en forme de feuilles simples (ou d'écailles), ressemblant à des feuilles de laurier ou d'olivier (Ginouvès, Martin 1985: 167). On devine, sur l'un des motifs, une nervure centrale[39] ; ce qui confirme un décor à feuille simple à nervure centrale incisée. Ce type de décor est relativement commun : il apparait en Italie dès le I^er^ s. après J.- C. et en Gaule dès la fin du I^er^ s. après J.-C. (Brunet 1997: 120). Selon cet auteur, ce motif décore initialement les colonnes dédiées à Jupiter, puis on le retrouve dans les contextes funéraires et cultuels. En Gaule, il apparaît dans les sites monumentaux religieux de la fin du II^e^ s. au début du III^e^ s. après J.-C. : par exemple dans les temples de Genainville ou d'Evreux, à Néris-les-Bains, etc.).

La volute décorée de notre exemplaire présente un diamètre de 10 cm, et est posée sur un plateau vertical saillant de 5 cm d'épaisseur. Un listel ou bande en retrait de 2,5 cm d'épaisseur assure la liaison avec un ample cavet de 10 cm de hauteur. Un fin tore ou baguette fait immédiatement la transition avec une scotie de 2 cm d'épaisseur. Ce bloc de calcaire sculpté est fragmentaire, mais il correspond probablement au rebord droit d'un autel monolithe sacrificiel. Le bloc étudié s'apparente à la mouluration de couronnement de cet autel (Ginouvès 1998 : 49), le plateau ou table où ont lieu les sacrifices. Cet autel possède des bordures latérales (ou corniches) couronnées de volutes **(Figure 49)**.

À partir de ce seul fragment, il est difficile d'établir des comparaisons. Toutefois, le cliché de l'autel de Mars et Vénus à Ostie (http://ornement.net/dictionary/autels-romains.html) est un exemple qui semble comparable **(Photo 63)**. On y remarque les deux volutes sculptées à décor de feuilles de laurier, positionnées en périphérie du couronnement d'autel, telles des *pulvini* (ou coussins)[40]. Leur fonction était, sans doute, le maintien des sacrifices ou des offrandes en place sur le plateau.
Un autre exemple peut être évoqué. Un petit autel domestique **(Photo 64)** qui a été mis au jour lors de la campagne de fouille du Clos du Verbe Incarné et du plateau de la Sarra à Lyon (Darblade-Audoin *et al.* 2009). Celui-ci présente des *pulvini* sur son couronnement. Un troisième exemple peut être proposé, celui de l'autel du *vicus Voclannionum* à Trèves (Van Andringa 2002 ; **Photo 65**). Élevé à l'initiative d'un particulier et dédicacé au dieu Jupiter, il est parvenu complet jusqu'à nous. Ainsi, l'on remarque deux volutes décorées à spirales enroulées vers le bas, encadrant un le couronnement d'autel en corniche moulurée.

Il convient de différencier l'isolation 105 qui correspond au couronnement d'un autel, sur lequel on pratiquait des sacrifices, de l'isolation 108 qui appartient au plateau d'une table d'autel sur laquelle on déposait des offrandes faites aux dieux (Ginouvès 1998 : 48). Ces deux blocs paraissent donc complémentaires. Si l'isolation 105 peut-être associée à l'ensemble 6, il est tentant de lier l'isolation 108 à l'UE151 qui est interprétée comme la fondation d'un massif à vocation cultuelle.

39 Tout comme ce fragment, les motifs sont très dégradés.
40 Volutes enroulées en spirale encadrant une forme convexo-concave afin de former un coussin pour déposer les offrandes aux dieux et les maintenir en place.

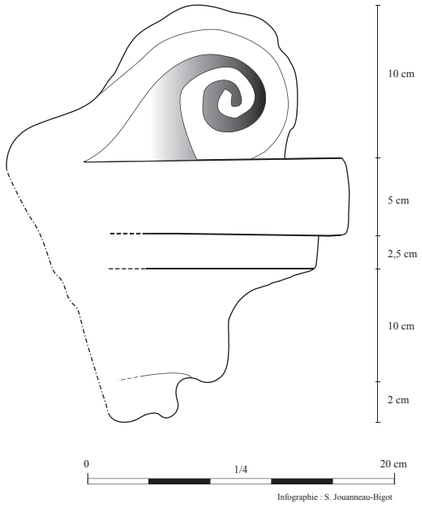

Infographie : S. Jouanneau-Bigot

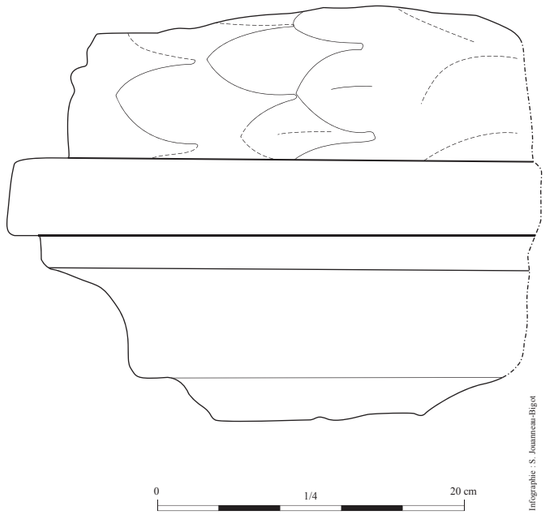

Infographie : S. Jouanneau-Bigot

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

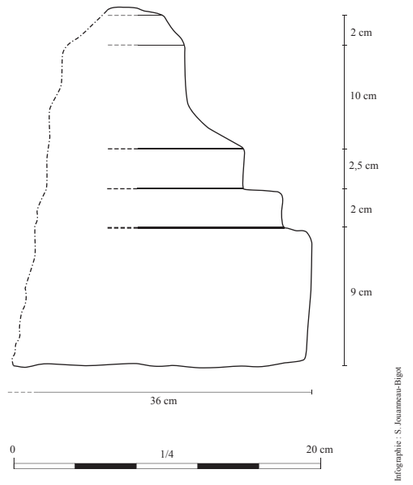

Infographie : S. Jouanneau-Bigot

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 49 Vues et profil des Iso105 et 107 et restitution de l'autel

Photo 63 L'exemple de l'autel de Mars et Vénus à Ostie.
© https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Altare_di_Marte_e_Venere,_dal_piazzale_delle_Corporazioni_di_Ostia,_01.JPG

Photo 64 L'exemple de l'autel de Lyon.
(© Darblade-Audoin et al. 2009)

Photo 65 L'exemple de l'autel de Trèves.
(© Van Andringa 2002)

9.7.2.5 L'isolation 107

- côtés restitués : 36 cm,
- hauteur conservée : 23,5 cm,
- épaisseur du plateau : 9 cm.

Au démarrage de cette étude, la détermination de cet élément architectural sculpté restait incertaine : nous pensions être en présence d'un élément de corniche d'un édifice différent de ceux déjà évoqués, ou du couronnement d'un autel. L'Iso 107 est un bloc de calcaire taillé et mouluré en angle droit **(Figure 49)**. Un épais plateau vertical saillant de 9 cm d'épaisseur est posé sur un premier listel en retrait de 2 cm d'épaisseur, immédiatement suivit par un second listel ou bande en retrait de 2,5 cm. Sous cette bande débute un ample cavet de 10 cm de hauteur. On devine enfin le départ d'un chanfrein. Il est à noter que l'angle de l'isolation 107 est manquant : s'est-il brisé ou a-t'il été biseauté volontairement ?

On remarque que les dimensions des moulurations de l'isolation 107 conservent sensiblement les mêmes proportions que celles de l'isolation 105. En premier lieu, nous avons envisagé l'hypothèse que nous soyons en présence d'un autre angle du même autel que celui de l'Iso 105. Mais dans un second temps, il est apparu plus probable qu'il s'agissait d'un fragment de la base de cet autel. Les Iso 105 et 107 appartiennent donc probablement à la même construction **(Figure 49)**.

9.7.2.6 L'isolation 111.

- longueur extérieure : 34 cm,
- largeur extérieure : 33 cm.
- longueur intérieure : 32 cm,
- largeur intérieure : 28 cm,
- épaisseur moyenne : 7 cm.

Ce bloc architectural est en mauvais état de conservation et est difficilement identifiable **(Photo 66)**. Il semble être taillé dans un calcaire différent des autres blocs (calcaire oolithique). Par ailleurs, sa surface brunie semble indiquer qu'il soit resté à l'extérieur pendant une longue durée avant son enfouissement. De légères trainées rougeâtres peuvent éventuellement évoquer des traces de chauffes.
Deux de ses faces sont apparemment taillées. On remarque un élément de décor posé sur un congé qui amorce le départ d'un cavet renversé de 7 cm d'épaisseur environ. Ce qui pourrait s'apparenter à sa face interne est creusé : trace d'usure, écoulement ou creusement volontaire ? La profondeur maximale de cet enlèvement est de l'ordre de 5 cm. Finalement, ce bloc semble s'apparenter davantage à une pièce architecturale qu'à une sculpture.

Photo 66 Vue de l'Iso 111.
(© Nicolas Holzem, Inrap)

9.7.2.7 L'isolation 139

- longueur conservée : 21 cm,
- largeur conservée : 17 cm,
- épaisseur : 8 cm.

Ce fragment de calcaire s'apparente à un bloc taillé en moellon. Il est long de 21 cm, large de 17 cm et épais de 8 cm environ. Il conserve un angle droit. Ce moellon devait faire partie de l'élévation d'une construction maçonnée et vraisemblablement jointoyée (de petits nodules de mortier rosâtre sont encore collés).

9.7.2.8 Questionnement sur la position de ces blocs architecturaux dans la fosse UE157

Outre les différentes pierres calcaires qui ne présentaient aucun intérêt architectural, ces sept fragments architectoniques semblent avoir été

déposés avec un soin relatif avant le scellement de la fosse UE157 (l'Iso 110 a été retrouvée à plat et l'Iso 108 est posée de chant).
Aucun bloc ne recolle ensemble, et chacun semble correspondre à des maçonneries différentes, hormis les Iso 107 et 105 qui peuvent provenir de la même construction. Plus qu'un remblai, cet assemblage semble évoquer le prélèvement de différentes parties sur plusieurs monuments ou mobiliers. Ceux-ci semblent tous appartenir à la phase 6 et peuvent correspondre à au moins une partie des vestiges de maçonneries découvertes sur le site. La fosse elle-même est située à proximité immédiate de l'enclos cultuel, entre deux plots (UE156 et UE161) de l'ancien bâtiment à portique et à quelques pas de la voie. Cet espace intermédiaire entre l'enclos et la voie appartient-il au domaine religieux ? Quoiqu'il en soit, l'ensemble de ces caractéristiques suggère que la fosse a été creusée spécialement pour le dépôt des blocs, qui ont fait l'objet, avant leur enfouissement, d'une sélection. La découverte de l'inscription sur laquelle on retrouve le nom complet d'un dédicaçant renforce cette impression.

Aussi l'hypothèse d'un rituel lié à l'abandon de l'enclos de la phase 6 et de ses édicules peut être évoquée : préalablement à la monumentalisation du site des *Courattes* lors de la phase 7, avec le développement d'un nouveau projet d'élévation d'un *fanum*, les anciennes constructions liées au culte ont pu faire l'objet d'un démantèlement ritualisé : des parties des autels et peut-être de tous les éléments composants le sanctuaire, ont été sélectionnés et enfouis, probablement lors d'une cérémonie religieuse. La fosse UE157 pourrait donc correspondre au témoignage d'un rituel particulier, qui se rapprocherait de l'usage de la *pars pro toto* révélé dans certains contextes funéraires laténiens ou gallo-romains.

De rares exemples de cérémonie de clôture de temples et de dépôt en aire fermée peuvent être cités en référence. Il s'agit des sanctuaires gallo-romains du Vieil-Evreux (Eure) et de Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val d'Oise) (Guyard *et al.* 2012 : 183-189). Dans le premier cas, il est mentionné que « …des parties saillantes en grand appareil, accessibles des monuments religieux été prélevées ». La question d'une phase de démolition ou de mutilation symbolique des édifices mérite d'être soulevée ? À Genainville, des couvercles de tuiles et des blocs architecturaux placés face contre terre, dont certains sculptés et d'autres portant une dédicace, recouvraient et dissimilaient des dépôts de mobilier religieux et d'exercice du culte : bronze, céramiques, etc.
L'auteur précise que le principe de mutilation des objets du culte lors de cérémonies de fermeture s'applique au monuments-mêmes. À Saint-Marcel, la base de colonne débitée par la moitié et les éléments architectoniques sculptés d'autel peuvent revêtir ce caractère de mutilation. On notera également que l'imposant bloc de fondation a été découvert face contre terre. L. Guyard évoque également des « fosses sacrées » utilisées pour les cérémonies de clôture d'un monument sacré et qui sont creusées dans l'espace consacré du sanctuaire. À l'intérieur, on y dépose des objets du culte et des sacrifices, ensuite scellés par des blocs architecturaux prélevés sur les temples. Pour le cas de la fosse UE157 du site des *Courattes*, des éléments monumentaux et *a priori* sacrés ont bien été mis au jour et scellés par une couche de limon argileux. Par contre, des blocs architectoniques recouvraient-ils un dépôt sacré aujourd'hui disparu ou représentaient-ils eux-mêmes le dépôt de fermeture de l'aire sacrée ? Le choix de ces blocs peut être ainsi exprimé par leur aspect religieux : fragment d'autel et de table à offrandes portant une dédicace religieuse.
Pour finir, on soulignera le caractère exceptionnel de la découverte de cette fosse et des blocs architecturaux et ce, pour deux raisons : les rituels d'abandon attestés par l'archéologie sont très peu nombreux et cet ensemble donne un éclairage particulier sur la vocation et l'évolution de ce site.

9.8 Interprétation herméneutique des vestiges cultuels de la phase 6 (par Sandrine Bartolome)

Pour rappel, les vestiges cultuels de la phase 6 correspondent à plusieurs structures :
- un enclos composé des murs UE65, UE64, UE127, UE89, UE107 et UE100 délimitant un espace quadrangulaire ;
- deux structures placées dans cet espace, un édicule (ensemble 6), à l'ouest, et un massif maçonné (UE 151), à l'est ;
- à l'extérieur de l'enclos, trois aménagements retiennent l'attention. Deux s'alignent avec l'édicule et le massif maçonné : la fosse UE135 et du niveau de mortier UE118. Le troisième, la fosse UE157, se situe au sud-ouest du périmètre défini par l'enclos précité.

Plus que le travail traditionnel de comparaison et de caractérisation des vestiges archéologiques, nous proposons dans les chapitres suivants, une interprétation des vestiges en ayant recours à l'anthropologie culturelle. Car comme l'écrit Ioanna Patera, « seules les traces du rite permettent de reconstruire un espace qui, loin d'être désordonné ou accidentel, est structuré par des dispositifs aussi nombreux que variés. Il faut pour cela comprendre la fonction de chaque structure, cesser d'en considérer certaines comme cultuelles par inertie et inclure d'autres qui, pour ne pas être monumentales, sont souvent délaissées. Elles sont en effet destinées, ou participent à des degrés variables, à l'accomplissement du rite et, dans le cadre du sanctuaire, au culte qui honore la divinité maîtresse des lieux » (Patera 2010).

9.8.1 Espaces sacrés et rituels dans le monde gallo-romain

Avancer une définition unique de ce qu'est un lieu sacré et ses éléments constitutifs indispensables s'avère impossible. Aménagements et pratiques étant étroitement liés, il semble évident que chaque aire cultuelle obéit à une logique qui lui est propre[41] (Scheid 1997). « Comme les religions de l'Antiquité étaient fondées sur le rite, la mise en évidence des traces du geste des célébrants est essentielle» (Scheid 2000 : 618). John Scheid écrit que c'est au contexte qu'il faut s'intéresser car trop souvent « l'interprétation religieuse (est) plaquée de l'extérieur sur les données plutôt que produite par l'analyse de celles-ci » (Scheid 2000 : 616).

En phase 6, sur l'emprise de la fouille des Courates, aucun temple n'est lié à l'espace religieux. Mais pour qu'elle soit sacrée, une aire ne nécessite pas forcément d'aménagement particulier ni même de délimitations physiques[42]. Quand l'espace est aménagé il peut s'agir d'une zone sans construction. C'est le cas pour les enclos fossoyés, tel celui du Titelberg (Haffner, Von Schnurbein 2000: 431-445) dont le mobilier recueilli dans les fossés montre la destination votive (ossements par milliers, armes miniatures, rouelles …), mais aussi La Terrasse du Mont-Beuvray (Goudineau, Peyre 1993 : 90-96), l'enclos des Herbues à Vix (Chaume *et al*. 2007 : 343-367), le site de Fesques (Mantel 1997: 15-48) ou dans un registre différent l'inscription bilingue de Verceil qui borne un *campus* dont on sait qu'il a vocation à

41 p. : 51 : « un rite (…) ne sera jamais le même selon le lieu, l'époque, la communauté concernés » ; p. 54 : «Le lieu de culte peut appartenir à la cité, être public au plein sens du terme, ou bien appartenir à une famille ou un groupe privé » et p. 55 : « Toute pratique religieuse locale est déterminée (…) par les autorités et les coutumes de l'endroit ».

42 Des cultes aux sources, rivières, bois sacrés, grottes, sur des sites de hauteur ou dans des lieux stratégiques comme les gués ou les carrefours sont rendus sans qu'aucun aménagement ne soit nécessaire.

être « commun aux dieux et aux hommes »[43]. L'espace sacré matérialisé se suffit à lui-même. « L'archéologie le confirme : le sanctuaire dans lequel on trouve un bric-à-brac invraisemblable d'objets, de restes sacrificiels, correspond bien à ces enceintes dans lesquelles, nous dit Diodore (Diodore de Sicile : V, 27) « d'après Poseidonios, on avait jeté d'incroyables richesses ». Les lieux de culte gaulois méritent pleinement l'appellation de *temene* que leur donnent les auteurs grecs. Ils ne diffèrent guère de bien de leurs homologues en Grèce archaïque ou dans le *Latium* (…)» (Brunaux *et al.* 2003 : 21).

Ce n'est qu'à partir du III^e^ s. avant J.-C. que l'on voit apparaitre une mutation profonde des pratiques rituelles (Mennessier-Jouannet *et al.* 2007 : 265-282). Cette modification des pratiques entraine une modification des espaces. Progressivement les lieux de culte tendent vers une monumentalisation accrue des structures et la création de véritable aire sacrée, distincte du monde profane.

Ces sanctuaires, à la différence de ceux du monde gréco-romain, ne possèdent pas de temple[44] (Roux 1984: 153-171 ; Arcelin, Brunaux 2003 : 1-268 ; Salicis 2007 : 7-20). Le site de Gournay-sur-Aronde est le premier de ce genre qui ait été entièrement fouillé (Brunaux *et al.* 1985 ; Brunaux 2000 : 91-101), mais on peut également citer Allonnes (Biarne *et al.* 1974 ; Bouvet 2001 : 107-119 ; Brouquier-Reddé, Gruel 2004) ; Jublains (Naveau 1997 : 203-214) ou Bennecourt (Bourgeois 1999: 16-35). Il est à noter que les grands enclos du Titelberg et de Bibracte ont d'ailleurs évolué à l'époque gallo-romaine en « lieux de culte d'envergure restreinte certes, mais qui prolongent la pratique de gestes rituels et maintiennent la mémoire de l'importance passée du lieu » (Bourgeois 1999: 16-35).

Par ailleurs, les religions antiques sont des religions du fait rituel (Scheid, Mezzadri 2007) où chaque étape est marquée par un ensemble de paroles ou de gestes faisant sens. C'est donc à ces gestes qu'il faut s'intéresser. En cela l'anthropologie peut nous aider à comprendre leur fonctionnement pour interpréter les structures qui s'y rattachent.

Arnold Van Gennep, le premier, conceptualise les étapes fondamentales qu'il nomme les rites de passage. Il est indispensable de respecter « les divisions primaires […] le profane d'un côté, le sacré de l'autre. Ces […] divisions traversent toutes les sociétés, d'un bout à l'autre du monde et de l'histoire » (Van Gannep 1981). Pour simplifier et reprendre le découpage défini par l'anthropologie[45], l'ensemble du rituel peut être résumé ainsi :

- les rites d'ouverture ;
- les rites de transformation ;
- les rites de clôture.

En reprenant ce découpage tripartite, ce travail propose une interprétation herméneutique des structures du site de Saint-Marcel. Car ces vestiges peuvent s'intégrer à ce schéma. Comme l'écrit John Scheid « en dehors des sacrifices ou autres actes célébrés par les représentant de la cité, les sanctuaires accueillaient des familles, des groupes de citoyens ou des individus désirant célébrer un culte en leur nom propre. Or c'est sur ce plan que se pose un problème majeur. Quelles sont en effet les traces laissées par ces différentes expressions du culte ? » (Scheid 1997 : 56).

43 *CIL*, I, 3403.

44 « Dans le téménos, délimité par des bornes ou par un mur de péribole, l'autel en plein air suffit au sacrifice et à la prière. Beaucoup de sanctuaires modestes ne connaissent pas d'autre installation. Même à Olympie, Zeus ne semble pas avoir eu de temple avant celui que les Éléens firent construire par Libon, dans le deuxième quart du Ve siècle. Avant cette époque le seul monument jugé nécessaire à la célébration du culte était le grand autel maçonné avec les cendres des victimes mêlées aux boues de l'Alphée ».

45 Georges Dumézil, Marcel Mauss, Claude Levi-Strauss ou Durkheim (Durkheim 1912) « avec du pur, on fait de l'impur, et réciproquement. C'est dans la possibilité de transmutation que consiste l'ambiguïté du sacré »

9.8.2 Les rites d'ouverture : création du péribole et du lieu d'accueil pour la divinité et son culte.

Les rites d'ouverture correspondent à l'ensemble des gestes, paroles et pratiques indispensables pour permettre le passage d'un état à un autre[46] (Scheid 1990). C'est la consécration des diverses parties qui va permettre la mise en place du culte. Il faut définir l'espace, fonder le temple ou le sanctuaire, mais aussi initier le temps de la pratique[47] (Scheid 1990 : 634-635 et 639-640). Il sera donc question, dans ce chapitre, de la création de l'aire sacrée, le péribole, et celle des structures permettant l'instauration du dialogue avec la divinité.

9.8.2.1 Le péribole

Les murs UE65, UE64, UE127, UE89, UE107 et UE100 forment un nouvel enclos, peut être lui-même compris dans un ensemble plus vaste (Patera 2010)[48], incluant probablement l'emprise du bâtiment à portique de la phase 5 et peut-être un espace extérieur, notamment celui placé entre ce bâtiment et la nouvelle voie. Pour créer ce nouvel enclos, une partie des murs de la construction précédente est récupérée et complétée par l'ajout de nouveaux murs. Cette aire, nettement délimitée, pourrait constituer le cœur de l'aire cultuelle dans laquelle des cérémonies se déroulent. Cette hypothèse est d'autant plus probable que dans la phase suivante, un *fanum* est édifié à cet emplacement. La construction du *fanum* peut être interprétée comme une monumentalisation, certes relative, d'un sanctuaire déjà en activité[49].

Au regard de l'état de conservation des vestiges, l'entrée de cette aire consacrée n'a pas pu être localisée. Rien n'empêche donc d'envisager l'orientation du sanctuaire dans le sens d'implantation des trois principales structures archéologiques, c'est-à-dire à l'est ou à l'ouest. Sur ce point la souplesse est souvent de rigueur comme le rappel Vitruve : « Les temples des dieux doivent être tournés de telle sorte que, pourvu qu'il n'y ait rien qui l'empêche, l'image qui est dans le temple regarde vers le couchant (…)[50]. Si néanmoins cela ne peut pas se faire commodément, le temple doit être tourné de telle sorte que, du lieu où il sera, l'on puisse voir une grande partie de la ville, ou s'il est proche d'un fleuve (…) il regardera vers la rive du fleuve. La même chose sera observée si l'on bâtit le temple proche d'une grande rue, car il le faudra tourner en sorte que tout le monde puisse le voir et le saluer en passant » (Vitruve, *DA*, IV, 5).
Si les murs précités définissent un péribole, ils peuvent enclore un nombre très varié de structures archéologiques. L'important est qu'elles participent toutes au fonctionnement du culte dans l'espace sacré. Elles ne présentent pas forcément de caractères monumentaux et peuvent avoir des formes et des dimensions extrêmement variées. Cependant, l'ensemble de ces aménagements pourraient participer de cette géographie sacrée.

46 Il existe de nombreux rituels connus : le *ritus Romanus*, le *ritus Graecus*, le *ritus Albanus*, les *Graeco sacra*, les *patria sacra* et les *peregrina sacra* par exemple.
47 J. Scheid parle de rite d'ouverture pour la libation *ture ac vino* (le vin et l'encens) qui invite le dieu.
48 Dans cet article l'auteur démontre qu'il existe une gradation dans la sacralité de l'espace cultuel. Le péribole entourant le rituel peut lui-même être inclus à l'intérieur d'un espace dont les lignes de démarcation peuvent être réelles (bornage par exemple) ou imaginaires. Le péribole devient dans ce cas là une partie isolée dans un ensemble plus grand.
49 Cela semble également être le cas à Avenches où un temple rond succède à un édicule, (Morel 1993 : 166).
50 Il est noté que la majorité des temples découverts en Gaule sont orientés à l'est contrairement aux recommandations de Vitruve.

9.8.2.2 L'ensemble 6

L'ensemble 6 est formé de quatre murs délimitant un espace carré de 1,70 m². Ce type de structure se rencontre régulièrement dans les publications archéologiques. Souvent jugées trop modestes, elles font rarement l'objet d'une description détaillée. De plus, leur interprétation varie d'un auteur à l'autre. On parle de chapelle, d'annexe, de petite salle ou petite construction, de laraire, de petite *cella*, d'édicule. De même, Isabelle Fauduet (Fauduet 2010) ne se prononce pas indiquant : « on ne peut préciser leur fonction dans la majorité des cas et suivant leur disposition ou leur plan, on parle de lieux d'accueil, de stockage pour les objets sacrés, de boutiques ou encore de maison de gardien » (Fauduet 2010, p. 89). Elle signale cependant la présence régulière de ces « édifices divers (…) disposés aux abords des temples, parfois adossés aux murs d'enceinte ou aux angles ». Elle note cependant la présence régulière de ces « édicules quadrangulaires d'1 ou de 2 m de côté (qui) sont souvent placés en bordure de l'édifice principal ou près de l'entrée » (Fauduet 2010, p. 351).
De nos jours, les édicules sont généralement considérés comme des « temples miniatures » et interprétés comme un lieu de culte secondaire dans l'enceinte du sanctuaire. Pourtant la découverte de l'édicule de l'ilot D à *Argentomagus* laisse à penser que d'autres interprétations sont possibles. En effet, en août 1986, à l'emplacement de l'ancien *vallum* gaulois, un édicule est découvert (Dumasy 2013, p. 144). Il est maçonné, de plan carré, surélevé par rapport au sol en terre battue et ses parements extérieurs sont crépis de blanc (Coulon 1988, p. 131 ; Coulon 1996, p. 141-147). Dans l'espace intérieur (long. 1,10 m et larg. 1 m) la présence remarquable de statuettes[51] et d'une table d'offrande encore en place, a permis de reconnaître un lieu de culte. Or cet édicule n'est ni placé à proximité immédiate d'un temple ni intégré à une aire cultuelle.
De manière générale, de nombreuses hésitations subsistent dans les publications, quant à l'identification et l'interprétation de ce type de vestige : un rapide recensement permet cependant de distinguer deux groupes.
Le premier groupe comprend les édicules situés dans l'enceinte d'un sanctuaire à proximité d'au moins un temple. Le corpus des sanctuaires possédant ces petites structures serait trop long établir dans le cadre de ce rapport. Cependant, et à titre d'exemple, citons Déols et Pannes (Fauduet 2014: 53 et 64), Antigny, Macé ou Nitry (Fauduet 2010 : 351), Le Mesnil à Baron-sur-Odon (Dumons 1961 ; Bertin 1977), Décines (Ferber 2012 : 151-152), le site de la Plaine de Lachaud à La Bâtie-Montsaléon (Martin 2010 : 84-85), Les Basaltes à Alba-la-Romaine (Béal *et al.* 1989 : 101-122) , le sanctuaire de l'Altbachtal à Trèves (Gose 1972: 15, 89 ; Scheid 1995 : 228 ; Van Andringa 2002 : 68 ; Sichelen I à Augst (Schwarz 1959 : 8 ; Laur-Belart 1991 : 119).
Le deuxième groupe d'édicules se démarque par l'absence de temple. À Avenches, sur deux sanctuaires différents, un édicule précède la construction d'un temple. Sur le sanctuaire de Derrière-la-Tour (Morel 1997 : 238) un petit édifice rectangulaire matérialisé par des trous de piquet et entouré d'une palissade est construit dans un premier temps. Par la suite, le mur maçonné de péribole recouvrira cette construction. Ces vestiges sont identifiés comme les premières traces de l'activité cultuelle sur le site à la période augustéenne précoce. À La Grange-des-Dîmes (Morel 1993 : 166) sous un temple circulaire, une petite construction en matériaux légers est également identifiée comme un temple (élévation à pan de bois et de brique crue sur solins maçonnés) et est datée des années 15-30 ap. J.-C. Sous le mur nord du péribole d'un temple carré (Morel 2005 : 347), à 60 m du

51 Deux statuettes côte à côte, séparées par un galet de forme phallique, placés derrière une table circulaire. La plus petite (hauteur 0,42 m) représente un homme assis dans un fauteuil, la plus grande (hauteur 0,49 m) représente un homme assis en tailleur sur un coussin. Les deux portent des traces de polychromie.

précédent, un massif maçonné quadrangulaire a été partiellement fouillé : il pourrait s'agir d'un édifice à caractère religieux.
À Allonnes, sur le site de La Tour aux Fées (Brouquier-Reddé, Gruel 2004 : 304), un premier bâtiment circulaire (n°8) laisse place à un édifice rectangulaire sur sablière (n°10), puis à un temple comportant une *cella*.
Dans le sanctuaire de Schönbühl à Augst[52], deux édifices (le 67b et le 48) aux dimensions très modestes associés à des dépôts monétaires (respectivement 20 monnaies pour le 67b et 151 pour le 48) sont qualifiés d'annexes. Ces édifices disparaîtront avec la monumentalisation du sanctuaire.
Le cas du sanctuaire d'Irminenwingert à Trèves est également remarquable (Gose 1955). La petite chapelle C1 est la plus ancienne structure reconnue. D'abord sans décor, les murs extérieurs sont ensuite recouverts d'une peinture murale. Dans un second temps le sol de la chapelle est rehaussé d'une vingtaine de centimètres et les murs sont décorés à l'intérieur et à l'extérieur. Lui succède une chapelle C2, plus grande. À l'intérieur de cette chapelle et dans ses niveaux de démolition a été mis au jour un fragment de statue de déesse-mère, un petit autel anépigraphe, une base de statue en marbre dont ne subsiste qu'un pied, un statue en marbre d'un garçon portant des fruits (0,32 m de haut), deux statues de filles portant des fruits (de 0,32 m et 0,24 m de haut) et un autel inscrit portant un dédicace d'ex-voto. À l'avant de cette construction, il faut signaler la présence d'une base d'autel. Il est à noter que les petites chapelles précédant le temple du II^e^ s. sont interprétées comme des lieux de stockage en lien direct avec un temple dont on n'aurait pas trouvé la trace (l'ensemble du sanctuaire n'ayant pas été dégagé). À la fin du II^e^ s. on assiste à une monumentalisation du sanctuaire avec l'édification d'un temple.

De manière générale, les auteurs de ces travaux considèrent les édicules comme des structures annexes voire comme des vestiges n'ayant aucune fonction religieuse et il est rarement envisagé que ces petites constructions puissent être des temples, certes miniatures, mais tout à fait efficients dans une configuration de sanctuaires précoces et modestes. Pourtant, nombreux sont les sites où les bâtiments cultuels sont de petites dimensions et dont l'interprétation est incontestable. Le sanctuaire des Basiols à Saint-Beauzély (Bourgeois *et al.* 1993 : 139-179), par exemple, contient neuf petites *cellae* carrées ouvertes à l'est, enfermées dans un péribole dont on connaît seulement une petite entrée au sud. Les deux édifices les plus anciens ont dû être détruits préalablement à la construction des sept autres. Il ne subsiste que leur première assise et leurs dimensions sont très réduites (2,80 m de côté). Leur mode de construction est assez grossier, en moellons de grès inégaux, moins bien travaillés que dans les *cellae* plus tardives.

Les quelques exemples mentionnés et la découverte de l'édicule de l'ilot D à *Argentomagus* permettent de considérer l'hypothèse que les constructions de la phase 6 aux Courattes puissent être le lieu destiné à recevoir la divinité ou tout autre objet chargé de sens.

9.8.3 Les rites de transformation : instaurer la communication avec la divinité par les prières et les offrandes

Les rites de transformation correspondent aux gestes, paroles et pratiques qui permettent le dialogue avec la divinité et entre les membres de la communauté. En effet, en sacrifiant aux dieux, seul moyen de prendre contact, l'offrant agit pour le bien de la société toute entière mais aussi de façon plus individuelle, pour le sien. Il témoigne de son respect, de sa piété et accroit son prestige social. Le sacrificateur tient également un rôle

52 Les fouilles datent des années 1956-1957. Les données ont été reprises par Laur-Belart en 1991.

essentiel, en tant qu'intercesseur entre les dieux et les hommes : pour cette raison, il dispose d'un statut particulier dans la société. L'autel est le lieu de la communion des hommes et des dieux. C'est en associant paroles et actions symboliques avec des dons matériels et alimentaires sur cet espace anamnestique que le dieu accepte le dialogue avec les hommes.

Sur le site, le rite de transformation est marqué par la présence de l'UE151 est un massif maçonné de forme quadrangulaire (2,65 m de côté) dont les faces externes sont enduites. Il se situe dans l'enceinte du péribole, sur un axe médian est-ouest, entre l'ensemble 6, à l'ouest, et la fosse UE135, à l'est. Son emplacement à l'est de l'édicule (ensemble 6) et sa construction soignée (un enduit extérieur le recouvre au moins en partie) pourrait suggérer un des éléments essentiels de l'aire sacrée : autel où lieu d'exposition des offrandes. Comme l'écrit Isabelle Fauduet, « [l'autel] indissociable du culte est rarement bien conservé en place. On retrouve le plus souvent une base maçonnée, placée devant l'entrée du temple (…). Finalement, cet élément important pour les cérémonies (…) est peu connu dans les sanctuaires explorés (…) » (Fauduet 2010 : 92).
Il est vrai qu'à la lecture des textes antiques ou épigraphiques les bases semblent abonder dans les sanctuaires et correspondre à différents usages. Ce type de structure est, en effet, fréquent comme en témoigne une inscription découverte dans le *vicus* de Saint-Germain-en-Montagne qui annonce que « Caius Julius Senecianus, marchand d'encens, a donné quatre bases (petits autels ou bases ou statues) à Jupiter Très grand, en acquittement joyeux et mérité de son vœu » (Leng 1990). On en trouve également de nombreux exemples dans la littérature archéologique.
L'interprétation entre un autel ou une base d'offrande est souvent difficile à déterminée. Ces deux éléments sont essentiels au fonctionnement du rite. L'autel est le lieu du dialogue avec la divinité, celui où s'effectue l'offrande qui se transforme par le sacrifice. La base est le lieu d'exposition de cette offrande, c'est aussi un lieu de transformation mais celui de l'offrant ainsi mis en valeur. Les rites de transformation sont des constructions complexes qui s'assemblent autour du sacrifice. D'après Guy Rosolato le sacrifice s'articule autour de trois points, l'imaginaire, le mythe et la collectivité, ainsi que la mise en acte (Rosolato 1987 : 60). Pour cette dernière, le sacrifice se résume à cinq acteurs :

- le sacrificateur, homme idéal représentant les fidèles et capables de communiquer avec la divinité,
- la divinité représentant l'idéal,
- les fidèles,
- la victime émissaire, inaugurale du mythe,
- la victime rituelle, commémorative et alimentaire.

Le rite articulé ainsi a besoin de l'autel pour que le sacrificateur (le prêtre) offre à la divinité, de la part du fidèle, la victime rituelle qui représentera la victime émissaire.
De la même façon, l'exposition est essentielle puisqu'en instaurant la communication entre le prêtre et le fidèle sous l'égide du dieu, elle a le rôle social de souder la communauté et de mettre en valeur l'offrant.

À ces deux éléments fondamentaux du culte, peuvent s'ajouter d'autres supports sur lesquels des gestes religieux sont effectués, par exemple des bases de colonnes, des statues ou autres. Devant cette profusion de possibilité, les massifs sont souvent sommairement décrits voir juste signalés sans que leur fonction soient clairement définie ou identifiée. Les publications parlent de massifs, de banquette, de base, de socle, de piliers et parfois d'autel. Signalons à titre d'exemple et sans que cette liste ambitionne l'exhaustivité, le site de la Justice à Evreux qui présente trois massifs maçonnés au centre du vaste enclos (Guillot, Millard 1995 et Guillot, Millard 1996). Sur le sanctuaire gallo-romain des Basiols (Bourgeois *et al.* 1993 : 139-179), cinq petits massifs de maçonnerie pleins ou évidés sont

signalés : « quatre situés dans la partie ouest de l'enclos et le dernier devant la *cella* «a». Trois sont carrés (socles 9, 10, 11), les autres rectangulaires (socles 12 et «b»). (…) Les socles 9 et 10 sont pleins, les autres sont creux ». L'auteur conclu que « leur usage est probablement cultuel ». Sur le site de La Graufesenque, à Millau, autour des deux *fana* fouillés dans le quartier des potiers, il y a des socles ou piliers identiques, de structure pleine (Labrousse 1980 : 466). Dans le sanctuaire de Cybèle à Lyon, « au centre de la cour devant le temple un socle maçonné, de 6 m de côté, devait porter un autel dans une situation analogue à celui du sanctuaire de Cybèle à Ostie » (Audin 1985 : 95). Aux Basaltes, à Alba-la-Romaine, les dépôts votifs se font au pied d'un massif maçonné à 7 m au nord-est du temple (Béal *et al.* 1989 : 101-122). Les dépôts (une quinzaine) sont constitués de céramiques communes fermées d'un couvercle. Installés par paire dans une petite fosse, ils contenaient tous une lamelle d'or en forme d'étoile, de rond radié ou de croix. L'un des vases contenait aussi une perle d'ambre et un autre, 2 monnaies frappées en 170 ou 171. Place Camille Jouffray à Vienne (Baratte *et al.* 1990 :16), un socle maçonné de 1,34 m de côté et partiellement recouvert d'enduit blanc a été mis au jour. La publication parle sans ambiguïté d'un autel. Sur le site de Le Sablon à Montigny-lès-Metz (Abel 1891 ; Flotté 2005 : 310-314), à 45 m à l'ouest de l'édifice semi-enterré, un autel gravé (*CIL*, XIII, 4313) ainsi que les deux pierres qui lui servaient de support, ont été retrouvés en place, sur un socle grossièrement taillé. Aux jardins du Bourg à Pithiviers-le-Vieil (Salé 2011 : 168), à l'est du *fanum*, une maçonnerie de 1,60 m de côté, parementée, enduite et peut-être peinte (des fragments d'enduits peints ont été découverts dans le sol alentour) a été mise au jour. Sur le sanctuaire de Mars *Mullo* à Allonnes (Brouquier-Reddé, Gruel 2004 : 334-335), à 10 m à l'est au-devant du temple, se trouve une base rectangulaire d'offrande (B1) à encadrement de tuiles de 1,20 m sur 2,40 m. Elle devait être recouverte de plaque de marbre rose de Normandie ou de Mayenne, d'après les découvertes de plusieurs plaques à proximité. Elle est identifiée comme le soubassement d'une offrande : autel, statue, colonne ciselée… À Lioux, trois maçonneries ont été dégagées le long d'une paroi de l'édifice central (Goudineau *et al.* 1994 : 90-94). Dans le sanctuaire de Mars à Balaruc-les-Bains (Bermond *et al.* 1998 : 127-130) pas moins de dix autels, dont neuf maçonnés, ont été découverts. L'un d'entre eux, l'autel 128, porte une dédicace sur trois lignes. Dans certains sanctuaires et devant la profusion des bases, l'identification devient épineuse. Quand trois structures similaires (ou plus) s'alignent, aucun élément ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un autel ou d'une base. Certains auteurs s'appuient sur la présence d'inscription pour tendre vers une interprétation. Cet exercice est relativement périlleux car sacrifices et offrandes, en temps qu'actes essentiels au culte, peuvent entrainer une dédicace. Les unes à l'adresse du dieu sur l'autel, lieu du sacrifice, les autres pour mettre en valeur l'offrant sur une base, plateforme d'exposition. Dans un sanctuaire modeste, comme celui de Saint-Marcel, les constructions réalisées doivent toutes être porteuses de sens et essentielles aux rites. Au vu de l'état de conservation de l'UE151, il est difficile de préciser si nous sommes en présence d'un support de sacrifice ou d'exposition. Il n'est d'ailleurs pas indispensable de pouvoir trancher car un autel peut à la fois être les deux en fonction des besoins du rite et du sanctuaire. Sa position, à l'est devant l'édicule, dans son axe assure la visibilité du rite sacrificiel à la fois pour les fidèles et pour la divinité honorée. Il ne fait alors pas de doute que l'UE151 est une pièce maitresse du dispositif cultuel.

9.8.4 Les rites de clôture

Les rites de clôture sont le pendant des rites d'ouverture. De la même façon qu'il est indispensable d'accomplir un certain nombre de pratiques pour entrer en communication avec la divinité, il faut au fidèle des rites lui permettant de passer du sacré au profane. Ils peuvent intervenir pour achever la pratique cérémonielle ou correspondre à des besoins plus ponctuels voir tout à fait exceptionnels. Un rite de clôture peut, par exemple, être réalisé lors de la destruction volontaire de mobilier ou de monument religieux, à l'occasion par exemple d'un nouveau programme de construction[53].

9.8.4.1 L'UE135

L'UE135 est une grande fosse quadrangulaire, à bords droits et à fond plat, creusée à l'est d'un axe alignant l'édicule (ensemble 6) et le massif maçonné (UE151). Longue de 2,9 m sur 2,3 m de large, elle est conservée sur une profondeur de 2,9 m. Quatre couches la comblent entièrement. Chacune de ces US est constituée de limon brun plus ou moins foncé contenant de nombreuses inclusions de TCA et de blocs calcaire et/ou de grès. Deux US (1307 et 1308), contenaient également du mortier. Ces quatre US successives constituent des couches planes de 0,20 m à 0,90 m d'épaisseur et bien que distinctes, elles semblent procéder d'une même dynamique : elles peuvent témoigner d'un comblement volontaire de la structure.

Les caractéristiques de l'UE135 font écho à d'autres fosses découvertes dans l'enceinte cultuelle d'*Argentomagus*, aux Mersans. Dans l'article sur la fosse cultuelle dite « au vergobret » (Allain *et al.* 1981 : 11-32), Jacques Allain mentionne 37 fosses et puits identifiés comme des excavations intentionnelles dans l'enceinte cultuelle des *fana* nommés temple 1 et temple 2. Il précise que « les fosses et puits de l'enceinte cultuelle ne sont pas répartis au hasard. Aucun n'est antérieur à la vocation religieuse de cet enclos […] La plupart sont regroupés à l'Est et à l'Ouest de chacun des deux temples » (Allain *et al.* 1981 : 11)[54]. Il classe ces excavations en deux catégories : les fosses et les puits. Les fosses sont « de dimensions très variables […] de profondeur au plus égale au diamètre ou au plus grand côté » (*op. cit.* : 14). L'UE135 est donc d'un type « classique » de fosse quadrangulaire dont la profondeur correspond au plus grand côté[55]. La localisation de la fosse UE135 à l'est de l'édicule renforce la similitude de schéma.
La présence de fosses et de puits dans une aire cultuelle a été mise en évidence sur au moins 24 sites du Haut-Empire (Petit 1986 : 23) : Argenton-sur-Creuse (Dumasy 2013 ; Fauduet 2014) bien sur, mais aussi Allones, Apremont, Beaugency, Bergerac, deux ensembles à Bordeaux, Bliesbruck, Chartres, Chassenon, Dourges, Izernore, le Bernard, le Petit Bersac, Limoges, deux ensembles au Mans, Rezé, Saintes, Saint-Rémy-des-Monts, rue Amyot à Paris, et en Grande-Bretagne Newstead, Well Meadow et Great Chesterford. Toutes ces structures contiennent du mobilier archéologique jeté en vrac ou déposé.

53 On peut signaler le récit de Tite-Live (*Histoires*, I, 55) sur la fondation du Capitole voulu par Tarquin « afin que l'emplacement du Capitole fût réservé tout entier à Jupiter, à l'exclusion de toute autre divinité, il résolut d'en faire disparaître les autels et les petits temples », les travaux commencèrent mais cette entreprise ne pu être possible sans que « la volonté des dieux se révéla, dit-on, par des signes qui annonçaient la puissance future de l'empire romain. Les augures permirent qu'on enlevât tous les autels, excepté celui du dieu Terme ».
54 Information reprise de façon plus synthétique dans Fauduet, 2014, p. 44.
55 Ce soucis de respect des proportions n'est pas sans rappeler les recommandations de Vitruve, *DA*, III, 1, 1 : « car il n'est point d'édifice qui, sans proportion ni rapport, puisse être bien ordonné » et *DA* III, 1, 3 : « Il en est de même des parties d'un édifice sacré : toutes doivent avoir dans leur étendue particulière des proportions qui soient en harmonie (…) ».

Selon Jean-Paul Petit, « sur tous les sites, le mobilier découvert comprend de la céramique (souvent brisée, parfois intacte), des ossements d'animaux (nombreux fragments et plus rarement des gros os en connexion), des coquillages, des débris végétaux (rarement conservés), des petits objets […]» (Petit 1986 : 23). Il précise que ces dépôts « ne peuvent être que des offrandes ou des dépôts sacrificiels. Cette interprétation est d'ailleurs relativement solide pour Saint-Marcel où l'une des fosses contenait un vase portant un graffite en langue gauloise signifiant le vergobret, c'est-à-dire le magistrat principal de la cité, a sacrifié » (*op cit.* : 28).
Le schéma défini par Jean-Paul Petit « comprenant sacrifice, festin, dépôts et nettoyage » (*op cit.* 28) est intéressant même s'il ne prend en compte qu'un seul type de rite. Le banquet rituel n'est pas indispensable à toutes les cérémonies. Le sacrifice peut être métaphorique, le fidèle vient offrir aux dieux une offrande alimentaire, des fleurs, des libations, des objets ou un ex-voto qui prend sa charge symbolique au moment où il est déposé et exposé, le nettoyage finira le rite. La fosse n'est pas le lieu du dépôt, elle constitue la zone de relégation des offrandes après l'exposition mais participe cependant pleinement au rituel.
Les restes du sacrifice ne peuvent être identifiés comme un dépôt que si la fosse est le lieu de dépôt primaire de l'offrande. Elle est alors assimilée à un autel creux, activement symbolique. Si ce n'est pas le cas, le mobilier archéologique contenu dans la fosse est en position de relégation (Patera 2009)[56]. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de lien entre un culte chtonien et ce mobilier liturgique, certes indispensable au culte, mais qui déjà perdu une grande partie de sa dimension sacré et votive. L'acte de relégation est la marque de la clôture du sacrifice pour l'offrande. À ce moment, l'offrande a déjà subit plusieurs transformations symboliques. Elle a atteint son paroxysme au moment du sacrifice, puis commence progressivement à perdre une partie de sa dimension sacré en étant exposée puis reléguée. Le dialogue avec la divinité, instauré par le sacrifice dont l'exposition a témoigné, est interrompu par une relégation des objets liturgiques liés à la cérémonie. Ce qui est déposé dans la fosse n'est que le reliquat du rituel. La fosse peut donc subir des vidanges régulières sans altérer le respect dû aux rites. Le vestige archéologique mis au jour n'est pas l'offrande, mais plutôt la trace d'un rituel de clôture c'est-à-dire la relégation de l'offrande.

La fosse dite « au vergobret » et son comblement, permettent de mieux comprendre ce type de phénomène **(Figure 50)**. Le mobilier découvert dans la structure à fait l'objet d'une répartition spatiale de chaque tessons d'une même céramique et montre clairement le comblement volontaire et rapide. Les céramiques, y compris celle portant l'inscription, sont brisées et mélangées dans le remblai. La fosse est ensuite scellée par un bouchon de pierres protégeant le reliquat de relégation des offrandes indifféremment positionnées dans ce remblai. Elle est le témoin matériel d'une cérémonie de clôture d'un sacrifice dont le mobilier est en position de relégation. Comme cet exemple le montre clairement, ce mobilier ne constitue plus une offrande qui serait déposé dans la fosse.
Mais dans ce cas de figure, nous sommes en présence des restes d'une cérémonie de clôture d'un sacrifice particulier, plus ostentatoire que les pratiques rituelles ordinaires. Ces cérémonies sont plus exceptionnelles et nécessite le scellement de la relégation des offrandes. Il faut cependant préciser qu'une cérémonie de clôture peut présenter des formes multiples et correspondre à différents moments du rite et du fonctionnement du lieu de culte.

Aux Courattes, en l'absence de mobilier significatif, il est plus difficile d'affirmer que la fosse UE135 contribue au fonctionnement d'un sanctuaire en constituant son espace de relégation. La quantité de mobilier

56 p. 354 : « Il s'agit la plupart du temps de dépôts secondaires […] mis au rebut à l'occasion d'un nettoyage ou d'un réaménagement du sanctuaire ».

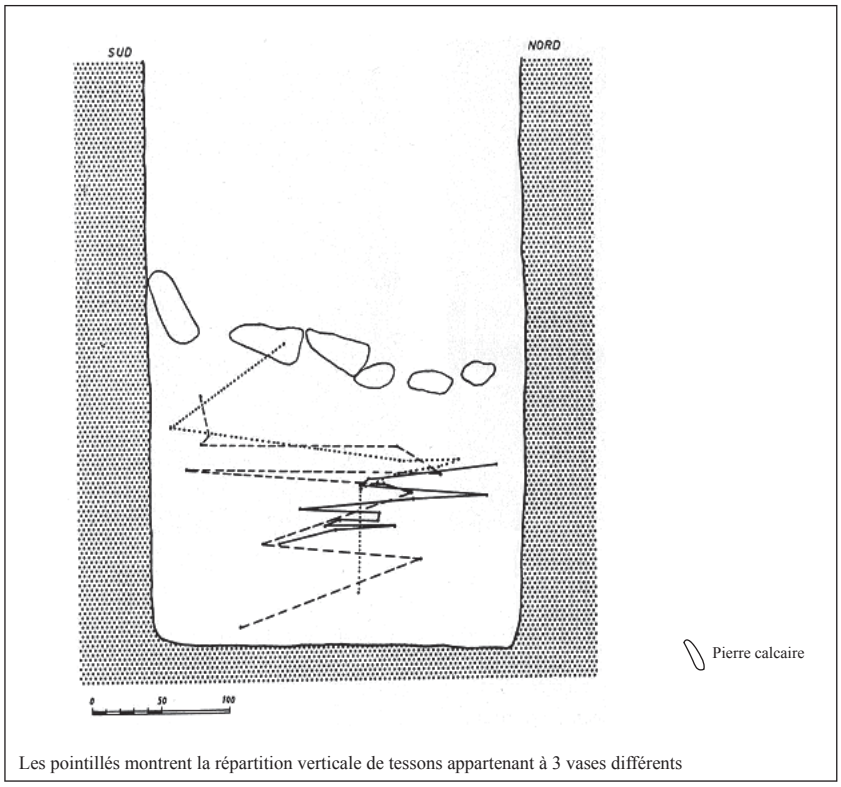

Figure 50 La fosse dite « du vergobret ». (© Jacques *et al.* 1981).

archéologique découvert n'a rien de comparable avec les 6141 ossements et les plusieurs dizaines de kilos de tessons de la fosse dite « au vergobret » d'*Argentomagus*.
Pourtant, ces restrictions ne sont pas discriminantes. Si la fosse UE135 fait partie d'une aire cultuelle, tous les éléments constitutifs d'un dépôt votif y sont présents. Elle contenait 117 tessons de céramique, 162 fragments de faune, 22 de coquilles d'huître, 2 fragments de verre et un fragment de diaphyse de tibia droit [57]. Certes, la quantité de mobilier est très faible mais l'on peut envisager que cette fosse ait eu un fonctionnement ouvert avec des curages réguliers.
Cette pratique a déjà été identifiée pour un puits dans l'enceinte d'un sanctuaire à la Graufesenque, à Millau. Michel Labrousse écrit « Entièrement vidé, il n'a donné qu'un as de Vespasien et quatre cruches brisées. Il semble avoir été régulièrement curé et entretenu dans l'Antiquité, en raison peut-être de sa vocation rituelle » (Labrousse 1980 : 466).

La fosse UE135, destinée à recevoir les offrandes après leur relégation ne porte pas la trace pas de relégations inhabituelles. Elle ne témoignerait pas d'un sacrifice particulier ou exceptionnel, comme celle de la fosse dite « au vergobret », mais d'une pratique plus ordinaire. En fonctionnement ouvert, les nettoyages successifs expliqueraient la faible quantité de mobilier archéologique. Le sacrifice est un moment rituel souvent réitéré dans la pratique du culte, la relégation des objets liturgiques tout autant. Des dépôts multiples et variés peuvent se succéder dans la fosse qui sera vidangée en fonction des besoins.

Le fonctionnement de ces fosses destinées à la relégation des dépôts s'achève ensuite par la fermeture volontaire de la structure, c'est une autre étape des rites de clôture. Elles sont « comblé(es) en une seule opération ou en un laps de temps très court par différents matériaux mêlés de débris » (Petit 1986 : 22). Ces remblais stériles constitués de gravas, débris, remblais de destruction n'interpelle que dans la mesure où ils comblent une structure particulière dans une situation particulière.

57 La présence d'os humains isolés dans des dépôts est attestée pour la protohistoire mais ne semble pas être signalée pour la période antique (Adam, 2006).

En la condamnant définitivement, la fosse est soustraite à la vue et scellée, l'éliminant du processus rituel. La fosse est close avant de pouvoir envisager la transformation du lieu, son agrandissement, son embellissement, sa monumentalisation ou, à l'opposé, sa désacralisation. Dans ce cas là, le rite de clôture correspond à une autre nécessité. Comme l'écrit Laurent Guyard « cette pratique pourrait indiquer non pas une véritable phase de démolition mais au moins une mutilation symbolique du monument, gommant ainsi son intégrité » et permettant « de faire admettre à la communauté la clôture du temple, le temps de clore définitivement le lieu de culte avant sa démolition enfin autorisée » (Guyard *et al.* 2012 : 188 et 190). Le comblement, rapide et volontaire, serait le signe d'une cérémonie de clôture. Dans le cas présent, la fosse UE135 a pu être scellée pour permettre la réalisation des travaux d'édification du *fanum* de la phase 7.

9.8.4.2 L'UE157

L'UE157 est une fosse d'environ 1,10 m de diamètre conservée sur une profondeur d'environ 0,70 m. Elle se situe au sud-ouest du périmètre étudié pour la phase 6. Les éléments contenus dans son comblement attirent particulièrement l'attention. Le comblement est constitué de deux couches (US 1381 et 1387).
L'US1387 est constituée d'un sédiment sombre contenant des charbons de bois et quelques fragments de mortier. Peut-elle correspondre aux restes d'un élément de la cérémonie correspondant au prélèvement et au dépôt d'une partie d'un bucher votif ? (Guyard *et al.* 2012 : 188 et 190). Celui-ci pourrait permettre d'accomplir la désacralisation du bâtiment sans porter atteinte à la divinité.
Le comblement supérieur, l'US 1381, contient de très nombreux blocs dont sept blocs d'éléments d'architecture, quelques tuiles et de rares tessons de céramique. On dénombre un bloc de fondation (ou de seuil), une demi base de colonne, un fragment de moellon avec angle droit, un fragment de corniche, un fragment de bloc indéterminé, un fragment de table d'autel circulaire et un fragment d'autel avec volute. Cet assemblage semble procéder d'un choix volontaire et symbolique (cf chap. 9-7-2-8).
Cette sélection n'est pas sans rappeler les modèles italiques (Aulla Gelle, *Nuits attiques*, II, 10)[58] ou «entre une phase de démolition et une phase de reconstruction, des fosses spécifiques creusées dans le sol ont accueilli quelques éléments symboliques (…). Il s'agit d'une partie infime du temple, mais à caractère cultuel évident» (Guyard *et al.* 2012 : 189). Le choix des blocs volontairement enfouis renvoi effectivement à une sélection spécifique. Si l'on examine la sélection des fragments enfouis dans la fosse UE157, ces blocs sont la métonymie à la fois verticale et horizontale du temple puisqu'ils schématisent son élévation (seuil, colonne, corniche) et ces éléments fonctionnels constitutifs (seuil, autel, table d'offrande). Le comblement supérieur correspondrait donc à l'enfouissement volontaire des éléments symbolique du temple, impliquant un respect certain pour la structure du bâtiment qui continue d'appartenir, de manière invisible, au dieu tutélaire du lieu, tout en permettant aux hommes d'en disposer.
La fosse UE157 semble donc constituer un témoignage de la cérémonie de clôture de la structure marquée par la destruction volontaire du temple. Les blocs qu'elle contient proviennent probablement au moins en partie des constructions de la phase 6 découvertes sur le site. Ils témoignent des rituels indispensables effectués préalablement à la monumentalisation du sanctuaire.

58 Varron ajoute que ces fosses (…) « creusées sous le temple de Jupiter, [permettaient] de déposer les images des dieux que la vétusté avait abattues, et quelques offrandes sacrées. » et ces « antres pratiqués sous terre, dans lesquels les gardiens du trésor de Jupiter Capitolin cachaient les monuments anciens qui avaient servi à son culte. »

Enfin l'UE118 est un niveau de mortier contemporain du mur UE89 et placé dans l'alignement des édicules. Il constitue une empreinte ténue dont l'interprétation est délicate : peut-elle marqué l'emplacement d'une colonne, d'une statue ou de tout autre mobilier en pierre ?

9.8.5 Éléments de synthèse

L'exposé réalisé dans cette partie, tente une identification des vestiges, qui par leur nature ne se différencient pas intrinsèquement d'autres objets archéologiques (fosses, murs, bâtiments…), mais qui prennent tout leur sens par leur agencement et dans le contexte archéologique précis où ils ont été découverts. C'est l'insertion de ces structures dans la topographie interne du lieu qui a permis ce travail. Le point de départ a été la structuration de l'espace et la logique d'utilisation de ces faits archéologiques. Cet angle d'analyse, bien que débordant de l'exercice classique d'un rapport de fouille, propose une restitution des espaces par l'exigence cultuelle des gestes qui pouvaient s'y pratiquer.
Les vestiges de la phase 6 ont été présentés en supposant leur interaction dans la pratique du culte. Pratique qui est avérée pour la phase suivante de l'occupation du site.

Certes, les vestiges de la phase 6 de la rue des Courattes sont de dimensions modestes mais la concordance des formes avec d'autres structures connues et identifiées comme cultuelles et leur proximité dans un espace défini permet cette proposition d'interprétation.
Chacune, de ces structures, a son rôle dans les étapes successives des cérémonies. Chacune peut être incluse dans une étape du rite. Ainsi, il est envisageable de proposer une restitution des espaces et des gestes, au sein de l'aire cultuelle, avec la délimitation de l'espace sacrée par le péribole. Dans ce périmètre défini, trouve place le lieu d'accueil de la divinité ou des objets portant un sens religieux, le mobilier destiné au sacrifice ou à l'exposition d'offrandes et la relégation de ces dernières par enfouissement et le rite d'abandon du site (avant sa transformation avec la construction d'un nouveau temple).
Les vestiges de la phase 6 portent les traces d'une pratique cultuelle aux aménagements modestes mais structurés et efficients pouvant permettre l'accomplissement de l'ensemble des rites. L'ensemble des structures archéologiques de cette phase s'inscrit donc dans un espace sacralisé faisant peut-être suite à d'autres pratiques plus anciennes[59] ayant évoluées avec les temps et la société pour aboutir en phase 7 à un ensemble monumentalisé, avec la création d'un *fanum*.

La modestie des structures n'enlève rien à la complexité des rites. Roland Étienne doutait depuis longtemps que « le couple temple- autel soit un élément primordial – au sens fort – dans l'aménagement d'un sanctuaire» (Etienne 1992 : 305), mettant en revanche en valeur les éléments «secondaires », qui prennent leur sens plein au point de vue rituel et interagissent dans l'espace sacré. C'est effectivement au point de vue rituel que l'hypothèse d'éléments essentiels doit se concevoir. « Car le temple et l'autel monumental ce sont là en fait des éléments monumentaux auxquels il n'est que trop facile de s'attacher » (Cazanove *et al.* 2003 : 1-6).

59 Il faut rappeler la présence de sépultures gauloises particulières dès la phase 1 d'occupation du site.

9.9 Synthèse de la phase 6

La phase 6 semble un peu mieux calée, chronologiquement, que les phases précédentes. Elle est postérieure à l'ensemble 3 dont l'activité pourrait cesser à la fin du I^er^ s ou dans le courant du II^e^ s. La destruction de l'UE151 est datée des II^e^ et III^e^ s, celle de l'UE135, de la fin du II^e^ s au début du III^e^ s, l'US terminale de l'UE125 est datée par la mesure du C14 de la fin du I^er^ au premier tiers du III^e^ s. Au final, il semble que la phase 6 pourrait débuter vers la fin du I^er^ s. et s'achever avant le milieu du III^e^ s.
On retiendra de cette phase la continuité de l'organisation parcellaire, mais le changement de nature des vestiges. La continuité de l'organisation parcellaire se traduit par la permanence des niveaux de circulation qui organisent l'implantation des autres vestiges. Ainsi, les nouvelles constructions reprennent l'emplacement du bâtiment à portique qui semble partiellement démonté. Le changement de nature des vestiges peut paraître en revanche plus surprenant : on passe d'un grand bâtiment à portique à de modestes constructions à fonction religieuse. Un nouvel enclos est édifié. À l'intérieur, on trouve des édicules et des vestiges plus modestes qui sont fréquemment découverts à proximité de sanctuaires ou de temples, comme à Pithiviers-le-Vieil par exemple (Salé 2011). Aussi peut-on supposer la proximité d'un temple ou d'un sanctuaire ? Plus rarement, des édicules votifs paraissent isolés, à l'image des vestiges de la crypte archéologique du musée de Saint-Marcel qui pourrait constituer un autel domestique. Mais au regard de notre documentation, aucun élément ne permet de privilégier, pour cette phase 6, l'une ou l'autre de ces hypothèses.
Malgré les questions qui subsistent, la nature, la répartition et le mobilier de ces vestiges permettent de proposer une interprétation, avec l'appui de l'anthropologie, qui peut rarement être développée à partir des données issues de fouilles archéologiques. Rien que pour cette raison, le site des Courates constitue un exemple exceptionnel.

10. L'occupation en phase 7

L'occupation de la phase 7 concerne une nouvelle construction en zone 2, mais dont les matériaux ont été totalement récupérés **(Figure 51)**. Les vestiges associés à cette occupation sont très peu nombreux, mais ils semblent constituer un prolongement de l'agglomération. En zone 1, de nouveaux vestiges apparaissent, mais ils suggèrent plutôt une occupation périphérique, semi-rurale.

Figure 51 Plan des vestiges de la phase 7.

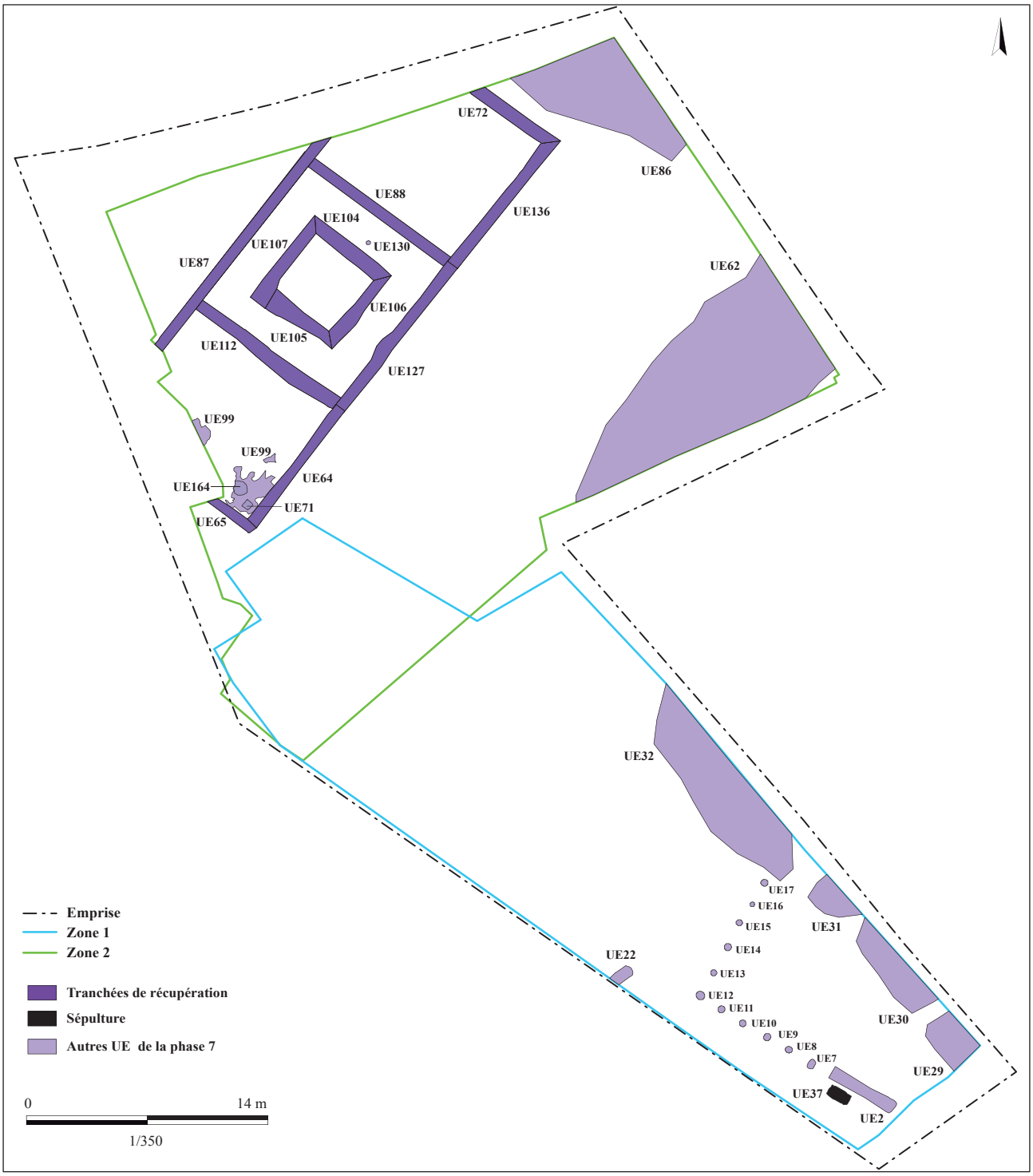

10.1 L'organisation parcellaire

L'occupation au nord de l'emprise connaît une nouvelle mutation, mais elle s'inscrit toujours dans le cadre parcellaire mis en place lors de phase 4. La position des niveaux de circulation semble rester stable **(Figure 51)** malgré l'interrogation qui persiste sur les relations entre l'ensemble 2 et les segments érodés de la voie nord-est sud-ouest. L'occupation principale reste également localisée à l'emplacement du bâtiment à portique.
En zone 1 en revanche des changements apparaissent. Depuis la fin de la période gauloise, aucun élément parcellaire n'est enregistré hormis l'axe de circulation qui se dirige vers la vallée de La Mage. En phase 7, un nouvel ensemble est implanté (ensemble 2) formé notamment de trous de poteau.

L'ensemble 2 est composé de 11 trous de poteaux (UE4 à 17) et d'une petite section de fossé (UE2 ; **Figure 52** ; **Photo 67**). Ils constituent deux segments formant un angle droit à l'ouest, au niveau de l'UE12. Il s'agit vraisemblablement d'une clôture qui reprend l'orientation du bâtiment à portique et de la voirie des phases 5 à 7. Le segment nord-ouest sud-est comprend 6 trous de poteaux (UE7 à 12) et une petite tranchée (UE2) et mesure 13,34 m de long. Il se poursuit probablement en dehors des limites d'emprise. Le segment orienté nord-est sud-ouest compte 6 trous de poteaux (UE12 à nouveau à UE17) et mesure 8,10 m. Vers le nord-est, aucun trou de poteau n'a été découvert dans le prolongement de cet axe, au niveau du sondage 4 de l'UE32. Aussi, soit cette clôture s'interrompt au niveau de la voirie, mais dans ce cas elle ne formerait pas un enclos, soit les trous de poteaux ont été implantés superficiellement sur le niveau de circulation désormais abandonné et ils n'ont donc pas été retrouvé, malgré nos efforts. Comme aucun argument ne permet de favoriser l'une ou l'autre de ces hypothèses, la voirie et la clôture ont été tous les deux enregistrés en phase 7.
Deux des trous de poteau, les UE9 et 17, recoupent l'enclos de la phase 2 (l'ensemble 1) et un autre, l'UE7, entame le comblement de la sépulture en position assise UE4. Tous ont été fouillés, ils sont décrits dans le tableau ci-dessous :

UE	Long ou diam.	Largeur	Profondeur	Calage	Plan	Fond	Paroi
7	0,54	0,48	0,26	Soigné	circulaire	Plat	Verticales
8	0,42	0,38	0,24	Léger	ovale	Concave	Obliques
9	0,4	0,4	0,38	Soigné	circulaire	Plat	Verticales
10	0,42	0,42	0,44	Léger	circulaire	Plat	Verticales
11	0,56	0,44	0,6	Aucun	circulaire	Irrégulier	Irrégulières
12	0,44		0,16	Aucun	circulaire	Irrégulier	Évasées
13	0,54		0,08	Aucun	circulaire	Irrégulier	Évasées
14	0,4	0,4	0,17	Aucun	circulaire	Plat	Évasées
15	0,4	0,4	0,14	Aucun	circulaire	Irrégulier	Évasées
16	0,4	0,36	0,17	Aucun	circulaire	Irrégulier	Obliques
17	0,4	0,4	0,32	Léger	circulaire	Concave	Verticales

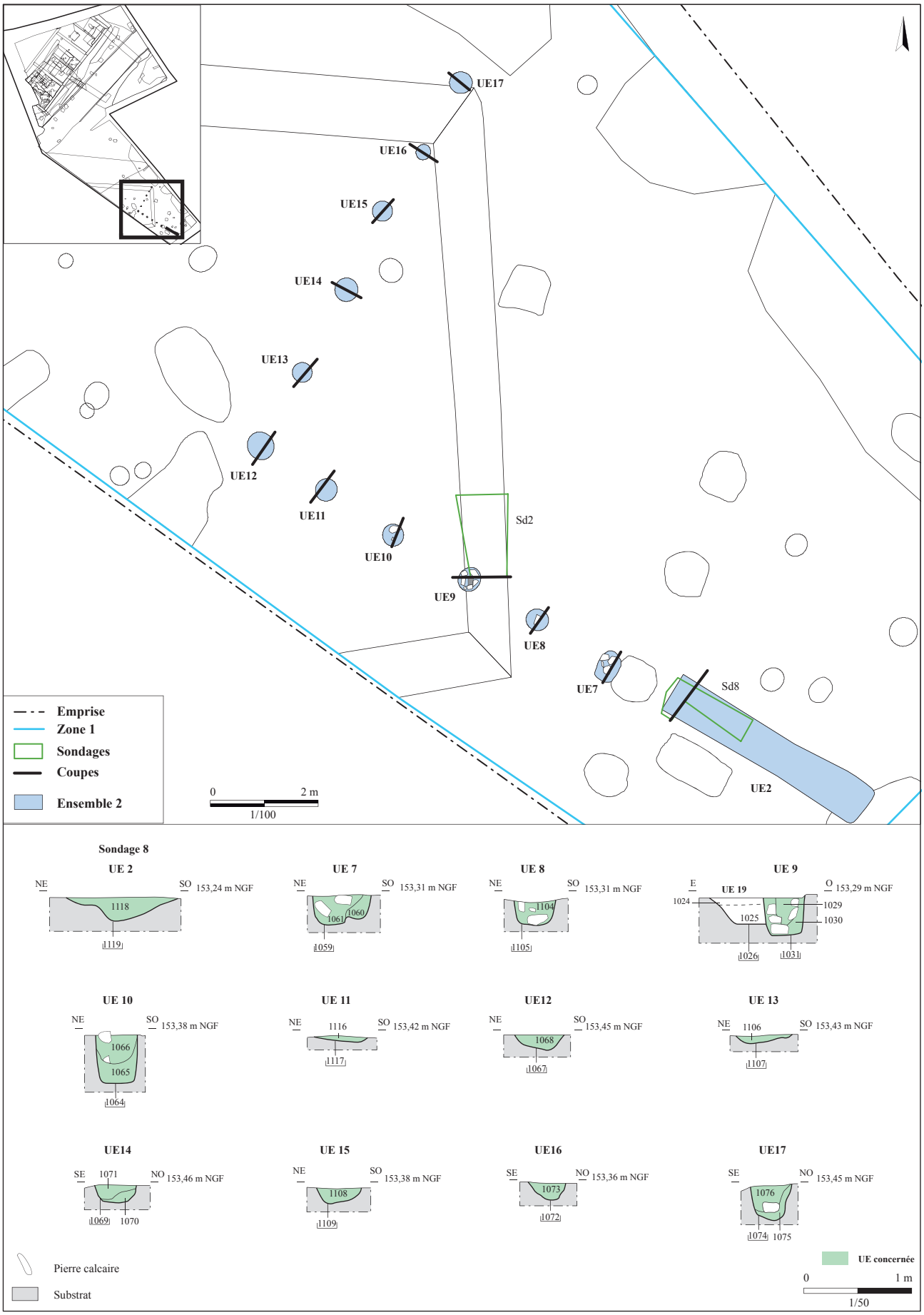

Figure 52 Plan et coupes de l'ensemble 2.

Les trous de poteaux sont disposés de manière régulière et sont espacés de 1 à 1,36 m (soit une distance moyenne de 1,14 m). Les diamètres sont assez proches (de 0,4 m à 0,54 m), mais les autres caractéristiques peut présenter quelques différences : ainsi les profondeurs varient de 0,06 m (UE11) à 0,44 m (UE10), et les poteaux sont parfois calés à l'aide de pierres (UE7 à 10 et 17), ou non. Seul l'UE15 a livré un tesson de céramique peu représentatif.
Dans le prolongement des trous de poteaux UE7 à 12, l'UE2 correspond à une tranchée de 4,2 m de long et de 0,7 m de large. Son creusement entame le substrat sur 0,18 m de profondeur et présente un profil irrégulier. Il est comblé de limon brun très foncé, de larges pierres calcaires ou siliceuses, de galets et de fragments de terre cuite architecturales. Nous avons cherché à savoir si ces pierres formaient un calage pour des poteaux éventuels, mais sans succès. Aucun tesson de céramique ou fragment de faune n'a été découvert.

L'attribution de l'ensemble 2 à la phase 7 n'est pas liée au mobilier qui est très peu représenté. Elle s'explique par la relation stratigraphique de l'UE2 qui est postérieure à l'UE38 (et qui est datée du III^{e} s.) et par la position de la sépulture UE37, datée du milieu du III^{e} s, et flanquée le long de la clôture, ce qui suggère leur contemporanéité.

Photo 67 Vue générale de l'ensemble 2.
(© Équipe Inrap)

10.2 La sépulture UE37

Une unique sépulture a été découverte pour la période antique. Elle est placée en zone 1, le long d'une clôture (ensemble 2). Cette sépulture est assez éloignée des nécropoles les plus proches connues à *Argentomagus* : la nécropole des Ripottes se situe à environ 200 m ; celle du Champ de l'Image, à près de 300 m ; les autres sont plus éloignées (vallée de la Creuse). En l'état de la documentation, il semble que la sépulture UE37 soit une sépulture isolée en périphérie de l'agglomération, mais il n'est pas impossible que d'autres tombes soient implantées hors emprise. Aucune structure proche ne semble délimiter une aire funéraire : l'ensemble 2 forme certes une clôture, mais elle se développe vers l'est et pour cette raison, nous pensons qu'elle ne peut avoir la fonction d'enclos funéraire.

10.2.1 Description de la fosse

La fosse à inhumation UE37 est orientée nord-ouest/sud-est. Conservée sur une profondeur maximale de 0,91 m, elle présente une longueur de 1,37 m pour une largeur moyenne de 0,70 m. **(Figure 53)**. En plan, elle est approximativement quadrangulaire avec des angles arrondis, Elle est creusée dans les sables alluviaux grossiers formant une terrasse de la Creuse. Les parois sont quasiment verticales, et les éventuels renfoncements sont probablement liés à l'effondrement local de poches de sables et de graviers. Le fond de fosse est relativement plat, mais deux banquettes d'une quinzaine de centimètres semblent aménagées aux deux extrémités **(Photo 68)**. Le comblement de la fosse comporte plusieurs couches. En fond, on trouve un niveau des blocs calcaires et des fragments de tuiles pris dans une matrice de sable argileux. Elle se développe entre les deux banquettes laissées aux deux extrémités du creusement (US1103 ; **Photo 69**). Les blocs sont peut-être destinés à poser et caler le contenant. Au-dessus, les sédiments ont été fouillés et enregistrés par passe afin de pouvoir enregistrer en plan les dépôts, les clous et les ossements éventuels (US1052, 1053). Ces couches sont constituées de sables grossiers et d'argile et comprennent probablement les couches US1013 et 1032, observées en coupe. En partie supérieure, le relevé de cette coupe permet une observation plus fine des comblements. L'US1013 est plaquée le long des parois du creusement, sur une épaisseur de 0,10 m environ. Elle est constituée de sables grossiers et d'argile homogène et de couleur brune. Vers le centre de la fosse, deux apports, ont été distingués mais ils peuvent correspondre à la même séquence de comblement. Il s'agit des US1032 et 1012 qui sont composées de sable beige à gris et qui comprennent des éléments de faune, des fragments de céramiques et des charbons de bois. Deux couches de blocs calcaires, de fragments de tuiles d'au moins 0,10 m de long et de grès (les US1005 et 1006) complètent le colmatage. Elles sont probablement équivalentes. Enfin, l'US1014 semble plus anecdotique, car plus ponctuelle, et correspond à l'altération en surface des bords de fosse (US1014). Elle est constituée de sables grossiers remaniés.

Photo 68 Vue du fond du creusement de la sépulture UE37.
(© Équipe Inrap)

Photo 69 La couche US1103 au fond du creusement de la sépulture UE37.
(© Équipe Inrap)

10.2.2 Les aménagements de la fosse

Plusieurs indices indiquent la présence d'un aménagement de surface et d'un contenant en matériau périssable.
Le comblement supérieur de la fosse est constitué de blocs calcaires de grès et de *tegulae* (US1005 et 1006). La répartition de ces matériaux, vers le centre de la structure, suggère un effondrement de la partie supérieure du contenant qui a entrainé tout ce qui était placé au-dessus **(Photo 70)**. On peut ainsi supposer qu'à l'origine, la tombe était signalée en surface par la présence d'un petit tertre composé des matériaux des couches US1005 et 1006, et peut-être également des sédiments de l'US1012 **(Figure 53)**. Cette éminence serait donc formée d'une couche de sable argileux recouvert de blocs de pierres. Par ailleurs, dans les couches supérieures, les *tegulae* semblent encadrer les blocs calcaires : aussi, peut-être que le tertre était délimité par ces tuiles, posées de champ. Un autre élément pouvait être posé à la surface. Il s'agit d'une colonne coupée en deux et qui a été retrouvée dans la couche US1012, en limite sud-est du creusement et à une soixantaine de centimètres de profondeur (Iso138). Comme les blocs de pierre et les fragments de tuiles, celle-ci a pu basculer lors de l'effondrement du toit du contenant. Elle devait, à l'origine être posée sur sa base, à la façon d'une stèle.

Photo 70 Le comblement supérieur de la sépulture UE37.
(© Équipe Inrap)

La présence d'un contenant est démontrée par la présence de deux indices : la morphologie du comblement et la présence de clous.
La stratigraphie du comblement est très caractéristique. La présence d'un sédiment homogène le long des parois (US1013) indique très probablement l'empreinte d'un contenant en bois. Cette empreinte est visible depuis la surface et a été observée jusqu'au niveau de la première passe de fouille manuelle (US1052). Les parois du contenant s'élevent sur toute la hauteur de la fosse. Le fond de ce contenant peut être posé sur la couche US1130, composée de blocs et de tuiles et les banquettes de substrat conservée aux extrémités. Le corps du défunt et une partie des dépôts d'objets (céramiques et monnaies) pourraient être posées sur ce niveau. En partie haute, vers la surface, le contenant devait être couvert. Son effondrement a entrainé vers le fond les sédiments et aménagements placés initialement à l'extérieur (cf. ci-dessus). Enfin, on peut envisager l'existence d'une séparation intermédiaire, placé au dessus du corps, à environ 0,65 m de la surface.

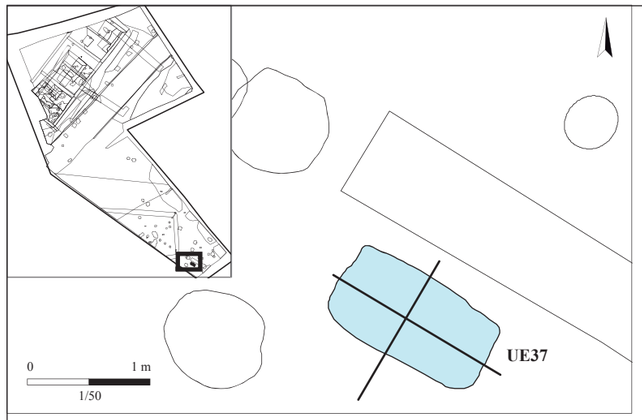

Plans

UE 37
1. Dégagement partiel de la moitié est de la fosse

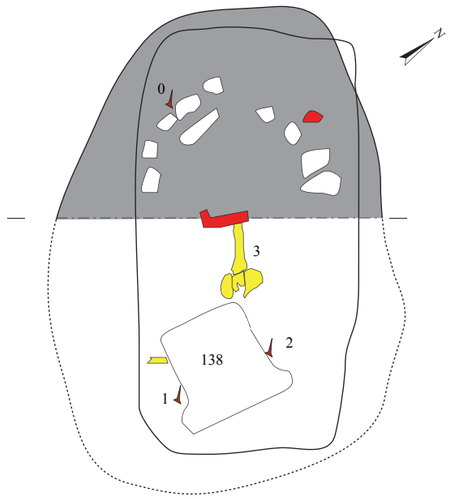

UE 37
2. Passe 1 fouille de l'US1052

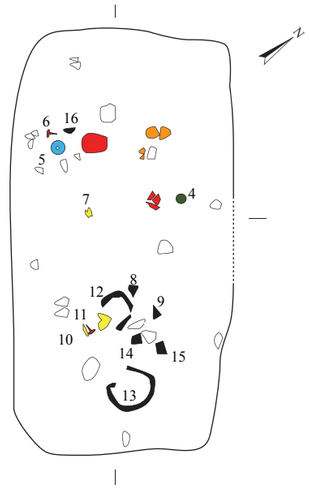

UE 37
3. Passe 2 fouille de l'US1053

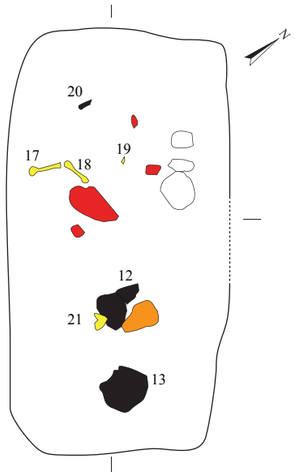

UE 37
4. Passe 3 fouille de l'US1130

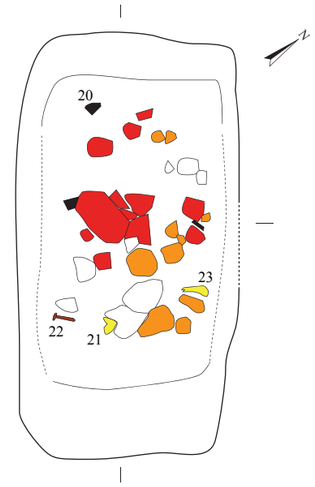

0 50 cm
1/20

- Grès
- Bloc calcaire
- Faune
- TCA
- Céramique
- Galet
- Verre
- Monnaie
- Clous

Coupe

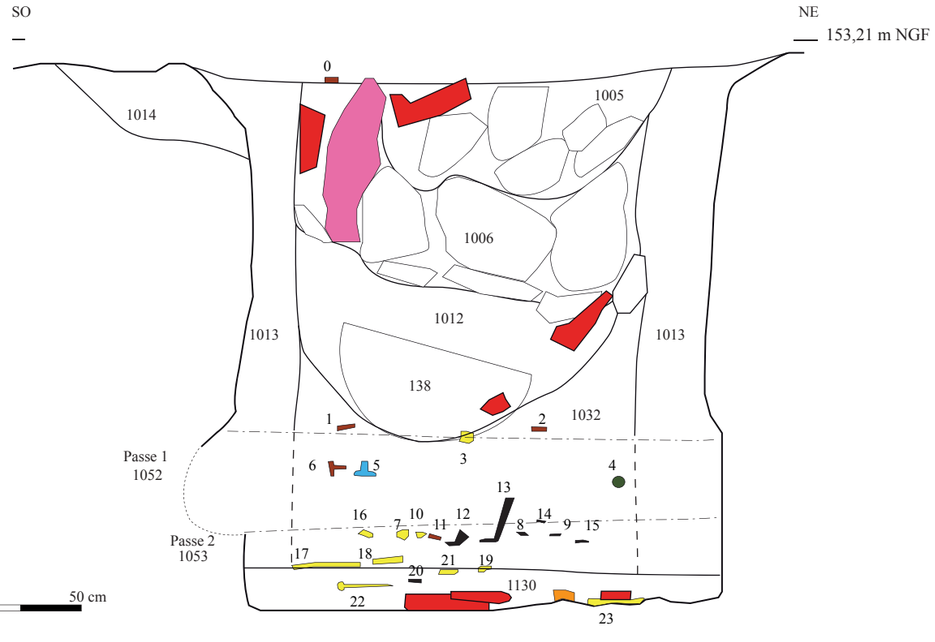

Restitution

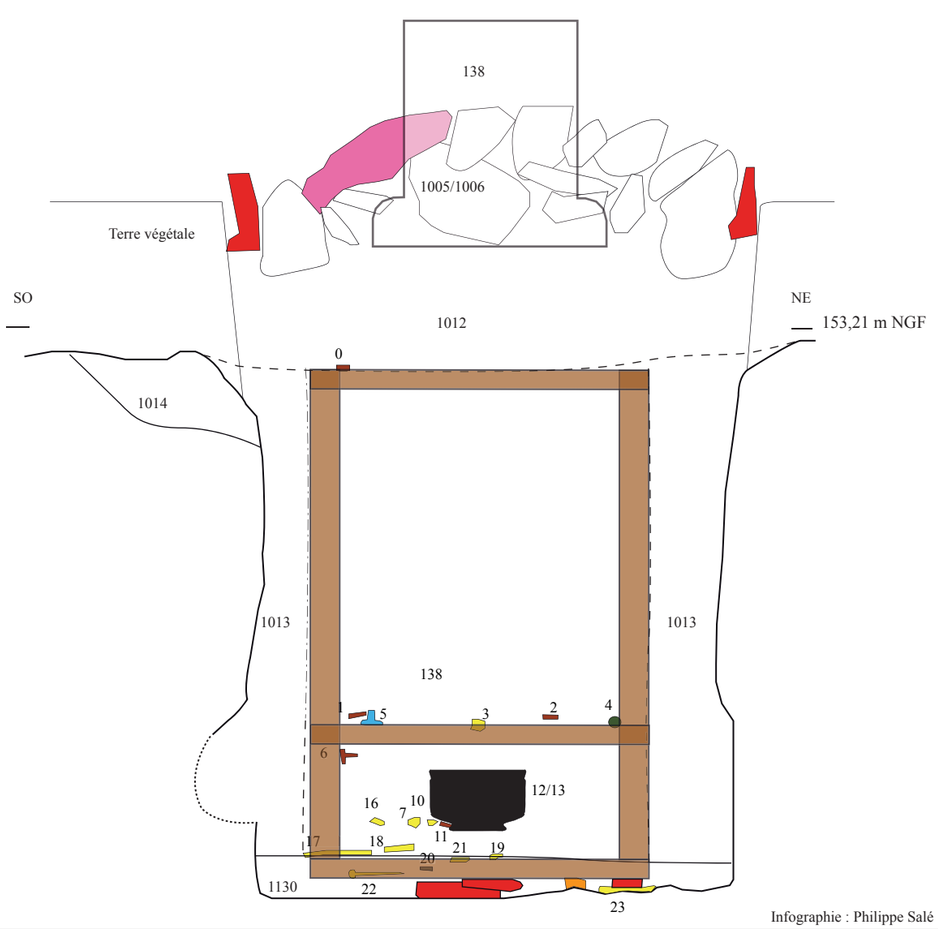

Infographie : Philippe Salé

Figure 53 Plans, coupes et restitution de la sépulture UE37.

Cette hypothèse s'appuie sur deux arguments. Lors de l'effondrement du couvercle, les matériaux ont été entrainé vers le bas, mais leur chute ne s'est pas poursuivie jusqu'au fond de la fosse. Ainsi, le fragment de colonne, s'est retrouvé à près de 0,25 m du fond du creusement **(Photo 71)**. De plus, au même niveau que la colonne, nous avons fouillé les restes osseux d'un membre postérieur droit d'un bœuf juvénile (cf. annexe 2). Or ces os sont restés en connexion, alors que tous les sédiments supérieurs se sont déplacés **(Photo 72)**. Il semble donc qu'une séparation intermédiaire a stoppé la descente de la colonne et a permis de conserver l'intégrité de la disposition du dépôt animal. La division des espaces à l'intérieur du volume des sépultures à déjà été attesté sur d'autres sites. À Tavant en Indre-et-Loire, par exemple, une attention particulière est portée aux dépôts et aux corps afin qu'ils ne soient pas souillées. Plusieurs cas de figures sont enregistrés, notamment la présence de plateau au-dessus des contenants (des sarcophages) pour isoler les dépôts placés à l'extérieur de l'espace ou le corps est placé (Riquier, Salé 2006 : 72-73).
Dix clous son issus de la sépulture UE37, mais seuls quatre d'entre eux ont fait l'objet d'un enregistrement et d'un relevé (Iso1, 2, 6 et 11), car les comblements supérieurs ont été fouillés à l'aide de pioches et de pelles. Un cinquième est dessiné sur un des plans, en surface de la fosse, après son nettoyage. Ces clous sont en fer ; ceux qui sont complets présentent des gabarits similaires (entre 5 et 7,4 cm). Seule l'Iso11 est nettement plus petite (3,7 cm). Malgré ces données lacunaires l'implantation de ces clous semble confirmer l'existence d'une paroi, au moins sur un côté, et d'une séparation, sous la colonne **(Figure 53)**. Mais l'architecture précise du contenant, notamment la façon dont les parois et les planchers sont maintenus entre eux, reste inconnue.

Photo 71 Le fragment de colonne à mi-hauteur de la fosse UE37.
(© Équipe Inrap)

Photo 72 Le membre postérieur droit d'un bœuf juvénile.
(© Équipe Inrap)

10.2.3 Le défunt

Les ossements du défunt ont complètement disparu et pour cette raison aucune observation ostéologique n'a pu être réalisée. Cependant, le creusement en fond de fosse, est de 1,37 m de long. Or si on retire l'espace nécessaire pour poser le contenant en bois, soit au moins 0,10 m à chaque extrémité, la longueur disponible maximale pour déposer l'individu est de 1,07 m. On peut donc supposer que la personne inhumée est plus petite que cette longueur. Par conséquent, elle doit être âgée entre 0 et 5 ans, selon les courbes résultant de l'auxologie de l'être humain (Sempé *et al.* 1979). De plus, la présence d'une colonne qui a pu signaler la sépulture en surface, avant son effondrement, pourrait marquer l'emplacement de la partie supérieure du corps. La tête du défunt pourrait, être placée à l'est. La présence d'une épingle à cheveu (Iso22) dans le tiers est de la fosse peut accréditer cette hypothèse.

10.2.4 La demi-base de colonne Iso 138 (par Sylvia Jouanneau-Bigot)

- hauteur conservée : 38 cm,
- diamètre du tore : 36 cm,
- diamètre du fût : 27 cm (soit un module de 13,5 cm),
- hauteur de la base : 7 cm,
- trou de goujon : 6 cm de côté.

La demi-base de colonne a été mise au jour dans l'une des couches de comblement supérieur de la sépulture, l'US 1012 (argile sableuse brune charbonneuse). Son état de conservation est médiocre. Elle présente un tore très développé[60] de 36 cm de diamètre reconstitué, séparé en deux par un léger trait de scie à peine marqué **(Figure 54)**. Sur ce tore, un fin listel en retrait d'un centimètre d'épaisseur assure la transition avec cavet de 4 cm d'épaisseur. Ce listel amortit le départ du fût de colonne taillé dans le même bloc. Il est très légèrement galbé ; on remarque quelques traces d'outil (ciseaux) ; à moins qu'il ne s'agisse de vestiges d'anciennes cannelures fortement érodées. Une légère rainure amorce le galbe du fût. Le diamètre restitué de ce fût est d'environ 27 cm, soit un module de 13,5 cm. Si l'on superpose les deux profils, on note que ce fût est amincit à son départ.
Cette base à été débitée en deux par la moitié, découvrant ainsi, sur son lit de pose un trou quadrangulaire de 6 cm de côté et de 4 cm de profondeur. Il devait recevoir une pièce métallique (goujon) permettant ainsi le maintien de cette colonne avec un socle (plinthe, piédestal, etc.) ; à moins qu'il serve au tournage de cette pièce (Jouquand *et al.* 1994 : 235). Cette colonne était probablement entière à l'origine et devait faire partie d'un monument, peut-être le bâtiment 3 du site des Courattes. Elle a ensuite été débitée par la moitié pour son réemploi dans un autre monument ou pour faire office de stèle en partie supérieure de la sépulture.
Cette pièce ressemble fortement à la base d'une colonne toscane présentée dans l'ouvrage sur *25 années de recherches archéologiques à Argentomagus* (Dumasy 2013 : 74-75), bien que le module de cette dernière lui soit supérieur. Cet exemple a été identifié comme appartenant à l'ordonnance toscane gauloise. Si l'on s'en réfère une nouvelle fois à l'œuvre de Vitruve (*De Architectura*, IV, 7), les proportions qui régissent cet élément architectural semble être respectées. Si cette base était posée sur une plinthe, celle-ci devait avoir une épaisseur de 7 cm. La hauteur d'une colonne que préconise Vitruve correspond à sept fois le diamètre de son fût. Il faut ajouter à cela, la hauteur de la plinthe, de la base et du chapiteau. En l'absence du dernier élément, on peut ainsi restituer une hauteur supérieure à 200 cm[61]. Cependant, à la lecture de quelques exemples toscans régionaux (Broise 1969 ; Dumasy 2013 ; Jouquand *et al.* 1994), il s'avère que le rapport modulaire pour la hauteur des colonnes oscillait davantage entre huit et neuf modules et non pas les sept modules préconisés par Vitruve. Ainsi, notre exemple pourrait atteindre les 230 cm[62] **(Figure 54)**.

En conclusion, on notera que la hauteur restituée des deux demi-bases de colonne[63] est similaire, selon les calculs effectués et sur cette base, on pourrait penser que ces deux éléments font partie d'un même programme architectural. Or, les moulurations et la forme des tores ne sont pas identiques (le tore de UE 37 est bien plus développé). Aussi, il n'est pas certain que ces deux éléments fassent partie du même monument, ou au moins de la même façade, bien qu'il soit tentant de les lier au bâtiment à portique de la phase 5.

60 Nettement plus marqué que celui de l'isolation 106 – *cf.* § 1.1.
61 En suivant le procédé de rapport modulaire établit par Vitruve.
62 A laquelle il faut ajouter la hauteur du chapiteau manquant.
63 Iso 138 (UE37) et Iso 106 (UE157).

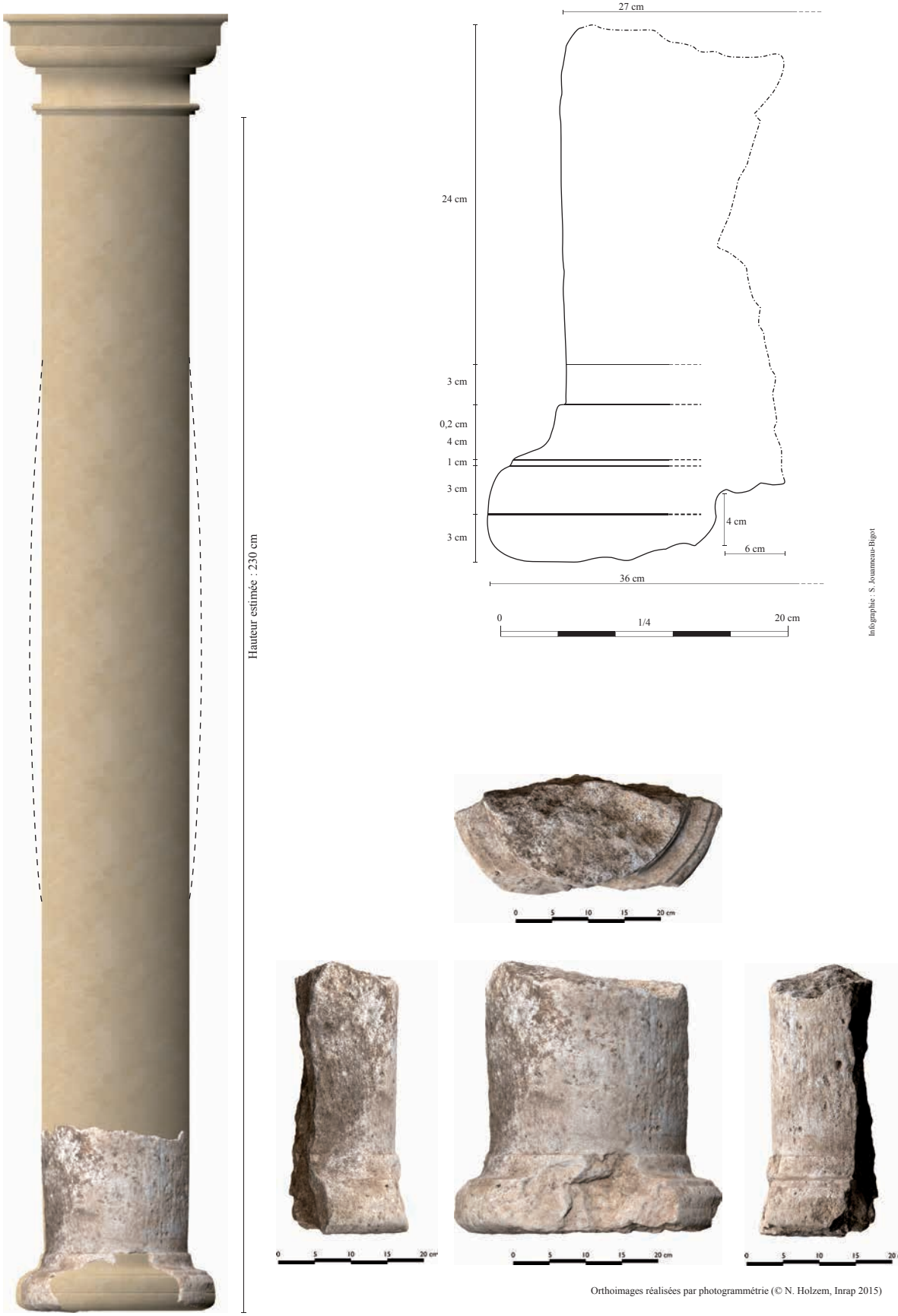

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 54 Vues et profil de la base (Iso138) et restitution de la colonne.

10.2.5 Les dépôts de mobilier

Différents types de mobilier ont été déposés dans la sépulture. Les dépôts sont placés en plusieurs endroits distincts. Seule la mandibule de suidé Iso 23 a été découverte en fond de structure, dans la couche US1130. Constitue-t-elle un dépôt ? Elle pourrait être liée alors à la vertèbre axis (Iso21) découverte à une trentaine de centimètres de distance. Cependant la présence de différents ossements animaux dans l'épaisseur du comblement évoque plutôt une autre pratique que celle d'un dépôt de quartier de viande. La majorité des dépôts est placée à proximité du corps **(Photo 73)**. Dans le tiers ouest de la fosse, les Iso17 et 18, retrouvés en connexion, correspondent au membre postérieur droit d'un porc (tibia et fémur). Ils peuvent être associés à l'Iso7, un talus droit de porc découvert à 9 cm de distance de l'Iso18 et à une fibula (Iso19) un peu plus éloignée (0,15 m). Ils sont placés à une altitude de 152,32 m NGF. Un autre élément de faune a été enregistré en isolation : il s'agit d'un fragment de coquille d'huitre (Iso10). Comme pour les Iso 21 et 23, il est difficile de préciser si ce reste est lié à un dépôt ou à un élément apporté dans le comblement[64].
L'Iso 22 est placée au sud-est de la fosse, à une altitude de 152,32 m NGF et peut-être au niveau de la tête. Elle concerne une épingle à cheveu en os, à tête biconique et longue de 6,4 cm. (**Figure 55**, ***cf.* annexe 3**)
Les Iso 8, 9, 12, 13 et 15 concernent les fragments d'une céramique découverts à l'est de la tombe, donc peut-être au niveau de la tête. Le vase a été retrouvé brisé. Le tesson le plus gros, l'Iso 13, correspond au pied du vase qui est posé sur le sol. Il suggère que le récipient était, à l'origine, posé sur son pied et complet, puis s'est cassé lors de l'effondrement des matériaux placés en position haute, dans un espace qui était encore vide. L'hypothèse d'un bris volontaire, après dépôt de l'objet, ne peut cependant être exclue. Tous les tessons apparaissent à une altitude proche 152,40 m NGF, soit quelques centimètres au dessus des dépôts précédents : cette céramique était-elle posée sur un support ? Elle correspond à une jatte en céramique commune sombre et polie datée du III^{e} s **(cf. annexe 1)**. Son fond est annulaire, sa panse carénée et droite dans sa partie supérieure et sa lèvre est en amande évasée. La nature des produits éventuellement contenus dans cette jatte reste inconnue.
Deux ou trois autres dépôts ont été découverts à une altitude supérieure, entre 152,48 m et 152,55 m NGF, sous la colonne. Ils pouvaient être posés sur le plancher intermédiaire dont nous supposons l'existence.

Photo 73 Vue des dépôts en cours de fouille.
(© Équipe Inrap)

64 Dans le doute, ils sont comptabilisés comme mobilier du comblement.

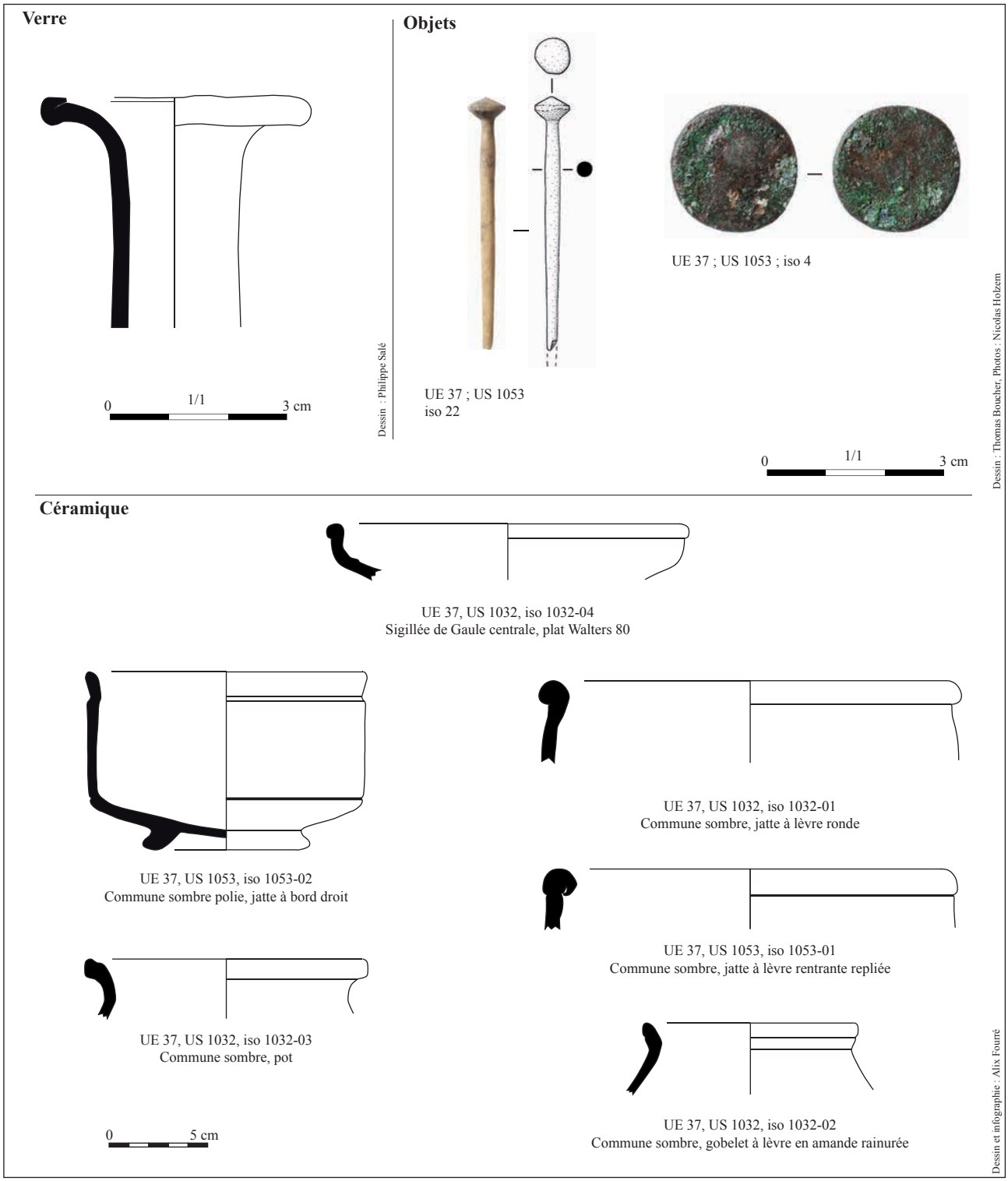

Figure 55 Les objets dans la sépulture UE37.

Le premier correspond à une monnaie (Iso4), placée dans le tiers médian de la sépulture. C'est un sesterce du II^e^ s. en alliage cuivreux, donc nettement plus ancien que la date d'enfouissement de l'individu. Le second (Iso3) comprend cinq os formant le membre postérieur d'un bœuf. Ils sont placés nettement plus en hauteur que les dépôts placés auprès du corps (152,55 m NGF), et ont été très peu déplacés par rapport à leur position d'origine. Ces éléments accréditent l'idée du plancher intermédiaire. Enfin, un fragment d'un objet en verre (Iso5), a été découvert posé à l'envers, mais à plat, comme s'il avait été posé intentionnellement. Il s'agit du haut d'un flacon en verre fin bleu-vert à col cylindrique avec embouchure à lèvre ourlée de 4,6 cm de diamètre **(Figure 55)**. Il correspond probablement à un *unguentarium* (Foy 2010 :167-201) Ce type d'objet est généralement

attribué aux IIe et IIIe s. Mais en l'absence de panse et de fond, il est difficile de restituer un type précis.
Ces trois objets sont répartis dans la partie médiane de la fosse à une distance de 0,20 à 0,40 m. La localisation de ces objets, probablement en dehors du volume ou est déposé le corps et leur répartition pose la question de leur dépôt : ont-ils été posé lors de l'enfouissement du corps, où peuvent-ils évoquer des interventions postérieures ? À notre connaissance, aucune pratique de ce genre n'a été signalée pour la Gaule romaine.

10.2.6 Le mobilier fragmenté issu du comblement des tombes

Dans les différentes couches de la tombe, du mobilier relativement abondant a été découvert. En dehors de la jatte complète posée en dépôt, le mobilier céramique est composé de 142 restes pour 34 individus. Il est fragmenté mais montre un bon état de conservation[65]. La céramique fine est composée de sigillée de Gaule centrale (3 NR/3 NMI) et de céramique métallescente (9 NR/4 NMI). La céramique commune forme le lot le plus conséquent. La céramique commune claire rassemble 56 restes pour 9 individus et la céramique commune à pâte brune est peu présente avec 4 fragments de panse seulement. La céramique commune sombre est plus nombreuse avec 64 restes pour 12 individus. Enfin, six fragments d'amphores ont été identifiés : l'une est issue de Narbonnaise (1 NR) et les autres de Bétique. Ce mobilier est attribué au milieu du IIIe s.
Quarante-cinq ossements animaux ont été enregistrés lors de la fouille de la sépulture UE37, mais neuf d'entre eux sont associés à des dépôts **(*cf.* annexe 2)**. Les trente-six autres restes ont été découverts dans toutes les couches de la fosse (soit de 1 à 8 restes par couches)[66]. Ils concernent par ailleurs des animaux variés : du bœuf (5 restes), du capriné (4), du porc (9), 5 d'oiseaux, une coquille d'huitre et du batracien (7) et des indéterminés (5).
Enfin, un petit fragment de panse de verre blanc de type indéterminé est issu de la couche US1032.

Il est toujours difficile d'interpréter la fonction de ce mobilier. Cependant quelques remarques peuvent être effectuées. On notera que les fragments ne présentent pas de stigmates particuliers : ils sont fragmentés mais ne sont pas brûlés, et ils ne montrent pas de traces de coups par exemple. Dans le mobilier céramique, les parois fines ne sont pas surreprésentées. Aucune forme ou catégorie technique ne domine. Enfin, l'association des formes est comparable aux lots issus de contextes domestiques. On a ainsi l'association de céramiques de tables (coupes, gobelets, plats, cruches) et de vases culinaires (pots, mortiers, tripode, jattes). De même, les restes animaux sont relativement variés, et aucun taxon n'est surreprésenté (par rapport aux contextes domestiques par exemple). Même un fragment de verre est représenté. L'UE37 ne semble recouper aucune fosse et le mobilier céramique du comblement est contemporain de la jatte posée en dépôt. Aussi, ce mobilier ne provient pas d'un vestige antérieur. En l'absence d'une forte occupation domestique à proximité, il est peu probable qu'il soit issu des sédiments superficiels. Il est donc probablement associé à la sépulture elle-même. Par ailleurs, lors de l'étude du lot céramique, Alix Fourré a constaté qu'un certain nombre de tessons provenant des différentes couches recollent ensemble **(cf. annexe 1)**. Ceci peut indiquer un brassage important des sédiments.
L'hypothèse retenue dans le cas du site de Tavant, en Indre-et-Loire (Riquier, Salé 2006) est que ce mobilier correspond aux reliefs de repas funéraires ou commémoratifs déposés intentionnellement lors du comblement des

65 Pour une étude détaillée de ce mobilier on se reportera à l'annexe 1.
66 Deux restes, dans l'US1005, deux dans l'US1006, huit dans l'US1012, quatre dans l'US1013, huit dans l'US1032, six dans l'US1052, cinq dans l'US1053 et un dans l'US1130.

tombes. Mais sur ce site, les restes sont brûlés et comprennent des os humains brûlés. Cela est expliqué par la réalisation de ces repas à proximité d'un bûcher funéraire. Dans le cas qui nous préoccupe, aucune trace de chauffe n'a été enregistrée et aucun ossement humain n'est issu du lot. On rappellera à ce propos, qu'au milieu du III^e^ s, les pratiques de l'incinération et des bûchers funéraires sont abandonnées. Aussi, ce mobilier pourrait avoir été répandu dans les sédiments composants le tertre, et dans un second temps, il se serait dispersé sur toute la profondeur de la fosse, lors de l'effondrement du contenant.

10.2.7 Éléments de synthèse pour la sépulture UE37

Bien qu'aucune donnée anthropologique ne soit disponible sur la sépulture UE37, celle-ci constitue un cas riche en renseignements.
Elle correspond vraisemblablement à une sépulture d'un enfant de moins de 5 ans, et datée du milieu du III^e^ s. Les sépultures d'enfants sont parfois placées à l'écart ou en limite des nécropoles, comme cela semble être le cas ici. Pendant longtemps, cette position a été interprétée comme une relégation. Cependant des études plus récentes apportent une nouvelle vision, moins négative, par rapport à celle du petit être malfaisant qu'il convient d'éloigner (Baills-Tarbi, Blanchard 2006). Le type d'architecture de cette tombe confirme l'attention portée au défunt. La présence de deux volumes superposés est attestée, notamment grâce à la présence des dépôts. Cette construction pourrait répondre aux besoins engendrés par les pratiques funéraires : il pourrait témoigner de la volonté de séparer une partie des dépôts de la proximité du corps. Mais cette explication est probablement insuffisante car d'autres dépôts alimentaires sont placés à proximité du corps. Des sépultures comportant des dispositifs d'étagement sont connues à Nîmes, mais il s'agit d'incinérations des II^e^ et I^er^ s. av. J.- C, et le défunt est placé sur l'étage supérieur (Valérie Bel *et al.* 2008)[67]. Peut-on envisager une autre hypothèse pour cette sépulture, mais qui reste sans comparaison, que ce soit dans les textes antiques ou dans la littérature archéologique : est ce que l'architecture de la tombe est construite de manière à avoir la possibilité d'accéder à la partie haute afin de renouveler une partie des dépôts ? À l'inverse, le caisson inférieur resterait inaccessible car il serait occupé par le défunt, accompagné de ses objets personnels (une épingle à cheveu), ainsi que de quelques dépôts alimentaires (au moins un membre de porc). En l'absence d'éléments plus pertinents et de comparaisons, nous ne nous aventurerons pas plus loin dans le développement de cette hypothèse.

67 Pour ces cas, la partie inférieure serait destinée à l'accomplissement de gestes sacrificiels liés à l'ensevelissement et à des pratiques de consécration de la tombe. Les dépôts qui y sont placés seraient offerts aux dieux infernaux qui doivent accueillir le défunt (Valérie Bel *et al.* 2008 : 241)

10.3 Un *fanum*

10.3.1 Plan et maçonnerie du *fanum*

En phase 7, après l'organisation probable d'un rite d'abandon (cf. chap. 9-7-2-8), un *fanum* succède aux édicules antérieurs **(Figure 56)**. Pour preuve, les tranchées de fondation de cette nouvelle construction recoupent le massif de fondation UE151 et les murs du péribole UE89 et 100 **(Photo 74)**. Il est construit en partie sur les murs du bâtiment à portique de la phase 5 et reprend ainsi le tracé des murs UE87 et UE127. La différence de profondeur entre les tranchées UE88 et 127 peut confirmer un ajout postérieur.
L'écartement entre les anciens murs du bâtiment à portique fixe la largeur des côtés du temple (soit 11,40 m). Par ailleurs, sa localisation, vers le milieu, scinde l'ancienne construction en trois ensembles : il est encadré de deux espaces rectangulaires aux extrémités (de 8,72 m de large au sud-ouest et de 9,33 m au nord-est). Au moins une partie des murs du bâtiment à portique devait subsister, peut-être sous forme de murs de clôture, pour que le *fanum* soit construit à cet emplacement précis. Mais est-ce que les maçonneries situées de part et d'autre (UE64, 65, 87, 136 et 172) ont été conservées une fois le temple achevé ? Aucun élément ne permet de répondre à cette question : ces portions de murs ont pu être détruites ou conservées, même partiellement pour constituer des espaces fermés. Dans ce cas, on peut envisager qu'ils forment les murs du péribole.
Les murs extérieurs de la galerie forment donc un carré de 11,40 m² de côté (avec les UE87, 88, 112 et 127), soit une surface totale de 130 m² (sans les murs, la largeur est de 9,96 m soit 99 m²). Aucune pierre de ces maçonneries n'a été conservée et l'ensemble a été récupéré probablement à la fin de la période romaine ou au haut Moyen-Âge[68]. Autour de la *cella*, la galerie forme un passage de 2,10 m en moyenne. Les murs de la *cella* ont été également complètement récupérés. Ils sont représentés par les tranchées de fondations UE104, 105, 106 et 107, dont les longueurs varient de 5,65 m à 5,76 m (murs compris) soit une surface de 32,54 m², mais la surface disponible est de 17,70 m² (4,04 m sur 4,33 m).
Aucun élément à notre disposition ne permet de préciser les techniques et la nature des matériaux utilisés. On peut supposer, au regard des tranchées de fondation et de la période de construction, des maçonneries en pierre, certainement d'origine locale et probablement une couverture de tuiles. En revanche, la localisation de l'entrée, la hauteur et la nature des élévations, et la présence éventuelle d'un décor restent inconnues.

Photo 74 Vue d'ensemble des tranchées de récupération du *fanum*.
(© Équipe Inrap)

68 Un unique tesson daté du VI^e^ au X^e^ s. a été découvert dans le comblement de la tranchée de fondation UE106 (cf. annexe 1).

Le plan et les dimensions de ce *fanum* sont relativement classiques (Fauduet 2014 : 27-29). Comme la majorité des temples de la Gaule romaine, celui des Courates présente un plan centré et carré, mais ne dispose pas de *pronaos*. Ses dimensions sont également proches de ce qu'on trouve habituellement dans le centre-ouest de la France, soit une dizaine de mètres. Ainsi à *Argentomagus*, les temples 2 et 3 sont nettement plus modestes que les autres (entre 6,5 et 7 m de long), dont les dimensions varient entre 10,30 m (temple 1) et 13,8 m (à proximité du théâtre).

Figure 56 Le *fanum* de la phase 7.

10.3.2 Un sol lié au temple ?

Il est difficile de préciser si les niveaux conservés à l'intérieur du *fanum* sont liés à cette construction ou aux étapes précédentes. Ils ont fait l'objet de deux sondages étendus (sondages 30 et 42), mais pas d'une fouille complète. De plus, le mobilier découvert est peu abondant et les sols sont souvent érodés.
Ainsi seul le sol UE117 a été attribué à cette phase en raison de sa localisation au niveau de la galerie **(Figure 56)**. Il correspond à un niveau de cailloutis calcaire peu épais et fouillé uniquement en plan (pas de coupe). Le mobilier de ce sol est daté de la première moitié du I^{er} s. (4 tessons).
Une céramique découverte au niveau de la galerie est également associée au temple (enregistrée en UE130 ; **Photo 75**). Elle n'est pas archéologiquement complète. Il s'agit d'une jatte à profil en « S » et à lèvre éversée, en céramique commune sombre et datée de la fin du II^{e} au III^{e} s. **(cf. annexe 1)**.
Le sédiment conservé à l'intérieur a été prélevé et tamisé, sans que l'on constate la présence de graines. Sa fonction reste incertaine, d'autant que les découvertes de céramiques, même incomplètes ne sont pas si fréquentes, notamment dans les galeries : est-elle réellement liée à l'exercice du culte ?

Photo 75 La céramique UE130 lors de sa fouille.
(© Équipe Inrap)

10.4 Les vestiges extérieurs au *fanum*.

Nous avons évoqué précédemment la division de l'ancien bâtiment à portique en trois espaces, avec le *fanum* au centre. Les espaces périphériques, ne sont peut-être plus clos, si les murs du bâtiment ont été détruits. Vers le nord-est, aucun élément ne semble lié à l'occupation de la phase 7. Vers le sud-ouest, trois vestiges semblent en revanche associés au temple. Enfin au nord-ouest, aucun vestige n'a été découvert, et il semble probable d'envisager une couverture végétale pérenne (un niveau de terre humifère est enregistré en UE185).

10.4.1 Le sol UE99 et le foyer UE164

Sous le niveau de la terre végétale, le sol (ou radier de sol) UE99 correspond à un niveau de cailloutis grossier, très érodé (au maximum il est conservé sur 0,15 m ; **Photo 76**). En plan, il forme trois concentrations de blocs calcaires non équarris (US1412, 1413 et 1445) couvrant une surface maximale de 3 m² **(Figure 57)**. Il semble délimité par les murs UE64 et 65. Il est constitué de limon, de petits blocs de pierres calcaires et quelques fragments de terre cuite architecturale. Ponctuellement, du mortier orangé lie les pierres. Le coffre UE71 semble contemporain du sol UE99. Un seul tesson peu représentatif provient de ce niveau, mais il recoupe les UE60 (phase 4) 168 (phase 6) et 172 (phase 5). Localement, il montre des signes de chauffe. Il s'agit des traces d'un foyer enregistré en UE164. Plusieurs traces similaires ont été découvertes à Pithiviers-le-Vieil, sans que l'on puisse en dire beaucoup plus (Salé 2011). Ces foyers sont probablement liés au culte, mais en l'état, il est impossible de préciser leur fonction.

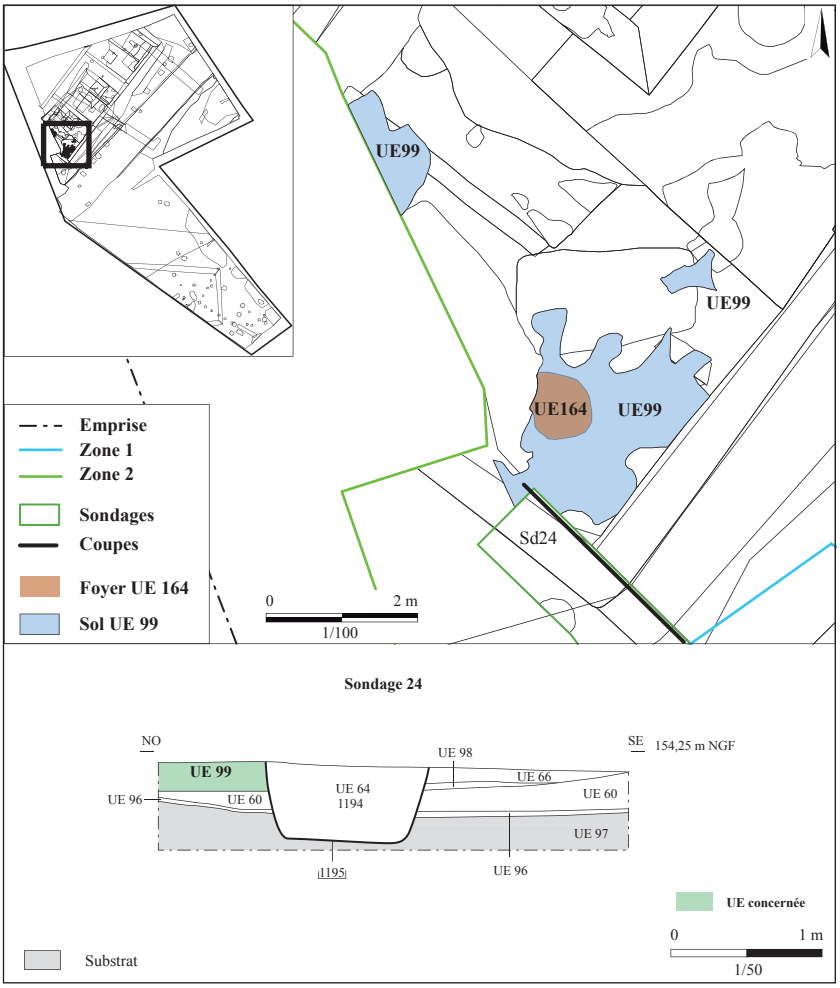

Figure 57 Le sol UE99 et le foyer UE164.

Photo 76 L'empierrement UE99.
(© Équipe Inrap)

10.4.2 Le coffre UE71

Dans l'angle sud constitué des murs UE64 et 65 (ensemble 3 et 7), un petit aménagement, l'UE71, a été fouillé **(Figure 58)**. Il s'agit d'un creusement au plan rectangulaire de 0,50 m de long sur 0,45 m de large (soit une surface de 0,22 m²). Le long des parois, des *tegulae* ont été posées et retaillées de manière à former un coffrage (US1214, **Photo 77**). Le fond de ce coffrage, semble formé d'une fine couche de limon brun orangé compacte (US1213). Il est recouvert d'un fin niveau de chaux (US1212)[69], puis d'un sédiment limoneux homogène (US1211) comprenant quinze tessons datés de la première moitié du III^e^ s. Il semble en outre, fonctionner avec le sol UE99 (ou radier de sol) qui est non daté, mais qui est limité par les murs UE64 et 65.
On peut supposer qu'il s'agit d'une petite fosse à chaux, installée à proximité des murs pour faciliter une réfection localisée. Ainsi, une telle structure a été enregistrée comme bac à chaux à Menestreau dans la Nièvre (Fauduet 2010 : 123). Mais le coffre UE71 paraît bien trop étroit pour constituer une auge à gâcher. Cependant cette structure n'est pas sans rappeler celle découverte au sud du temple 1 à *Argentomagus* (Fauduet 2014 : 106). Dans ce coffrage de tuiles avaient été mis au jour six petites tablettes de plomb portant des inscriptions **(Photo 78)**. Ces tablettes de *defixio* sont connues pour être, soit des malédictions, soit des demandes de protection aux divinités. À *Argentomagus*, il semble qu'il s'agisse du second cas de figure[70]. La similitude des structures du temple 1 d'*Argentomagus* et des Courates pourrait donner à penser que le coffre UE71 procède d'un rite magique. Au regard de cette interprétation, on peut se demander si la chaux appliquée sur le fond n'est pas liée à un geste rituel ou cultuel.

69 En l'absence de sable, cette couche ne correspond pas à un mortier
70 Une seule plaquette a été partiellement déchiffrée, le message d'une mère ayant perdu son enfant et le plaçant sous la protection d'une divinité appelée *sancto divino*.

Figure 58 Plan et coupe du coffre UE71.

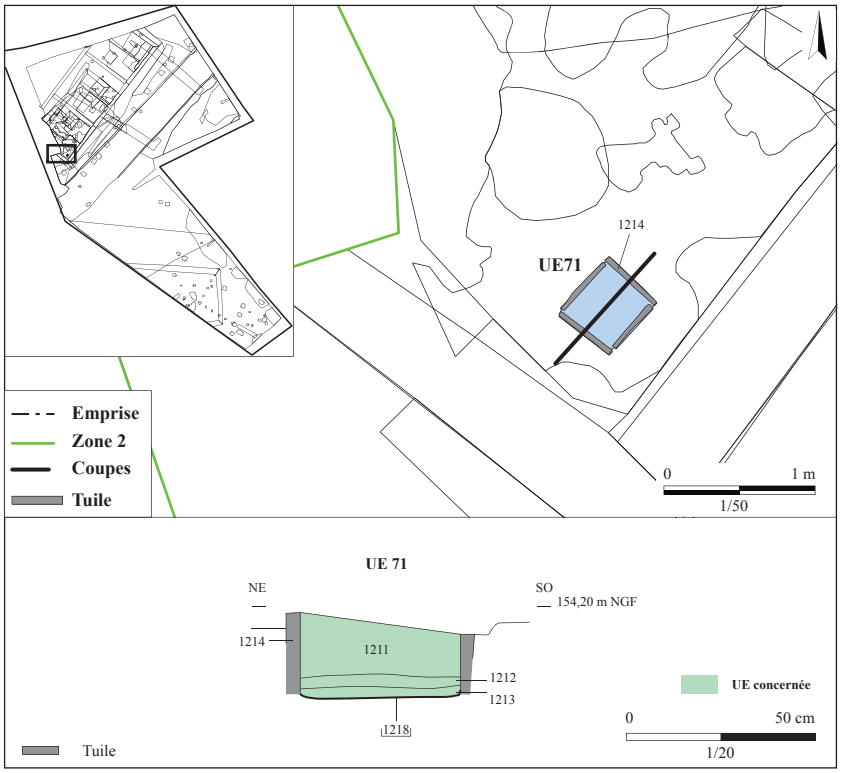

Photo 77 Vue en plan du coffre UE71.
(© Équipe Inrap)

Photo 78 Restitution du coffre en tuiles découvert aux Mersans et reconstitué au Musée d'*Argentomagus*.
(© Philippe Salé)

10.5 L'UE22, une structure isolée attribuée à la phase 7

L'UE22 est située en zone 1, le long de la berme ouest **(Figure 59)**. Elle correspond à une fosse observée sur 1,10 m de long, large de 0,70 m et profonde de 0,10 m. Son plan est approximativement quadrangulaire, ses parois sont verticales et son fond est plat. Elle est comblée d'une unique couche de sables limoneux brun comprenant des fragments de *tegulae*, du mortier et quelques blocs calcaire. Le mobilier découvert lors de la fouille est composé de deux tessons attribués à la première moitié du III^{e} s, d'où sa présentation dans ce paragraphe. La fonction de cette fosse est totalement inconnue.

Figure 59 La fosse UE22.

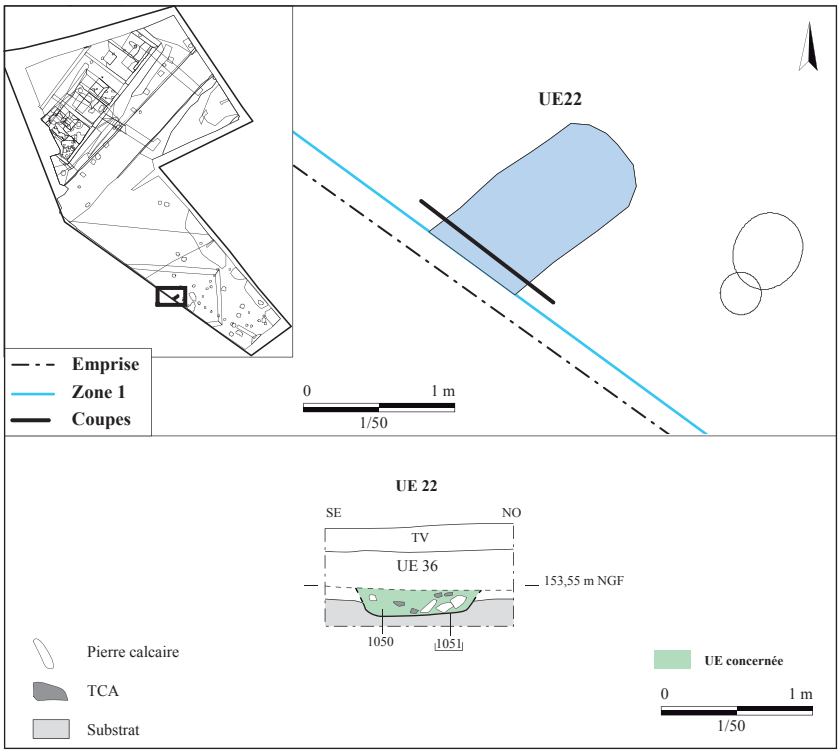

10.6 Éléments de synthèse pour la phase 7

L'organisation générale des vestiges n'est guère modifiée par rapport à la phase 6. On retrouve au moins une partie de la voirie et l'emprise de l'ancien bâtiment à portique où s'installe le temple. Celui-ci adopte un plan tout centré classique et simple. Cependant, les informations sur cet édifice restent très lacunaires, car les maçonneries et les sols ont disparu. Le seul indice qui subsiste est le nom porté sur la dédicace de la phase précédente : elle suggère une divinité féminine, peut-être Epona. Mais peut-être que la transformation des édicules en temple est liée à une modification de la divinité intercédant ? Quoiqu'il en soit, il semble difficile, comme à Pithiviers-le-Vieil (Salé 2011), d'exploiter les données issues du temple lui-même : la divinité est incertaine, les rites et les populations concernées sont inconnus. Cependant dans le cadre de l'étude de la topographie générale de l'agglomération antique d'*Argentomagus*, cette nouvelle découverte vient s'additionner aux précédentes, déjà nombreuses. Ainsi, au moins 8 temples répartis en quatre lieux différents sont désormais connus dans la ville, auxquels il faut ajouter l'édicule de la crypte du musée et le temple éventuel qui serait localisé à l'extérieur de la ville, vers le nord-est **(Figure 60)**. De plus, on ne peut exclure de nouvelles découvertes. Ainsi, il semble que les sites religieux occupent un espace important à *Argentomagus*, comme peut-être

dans un grand nombre de villes antiques. On retiendra également de cette phase 7 la présence de la sépulture UE37 qui est riche d'informations : bien qu'isolée, son étude permet de restituer son architecture, les gestes funéraires et son évolution taphonomique.
La phase 7 est postérieure à la destruction de l'UE151 et du creusement de l'UE157 qui sont datés des IIe et IIIe s, et après l'abandon de l'UE135, à la fin du IIe s ou au début du IIIe s. Elle débute donc vers le début du IIIe s. La sépulture UE37 est attribuée au milieu du IIIe s, la céramique découverte dans la galerie du fanum (UE130) est datée de la fin du IIe au IIIe s et les niveaux les plus récents des voies présentent du mobilier des IIe et IIIe s. La voie UE62 semble recouverte d'un niveau de démolition (UE59) daté du IIIe s. au début du IVe s. Il semble donc que la phase 7, s'achève vers la fin du IIIe s. ou au début du IVe s.

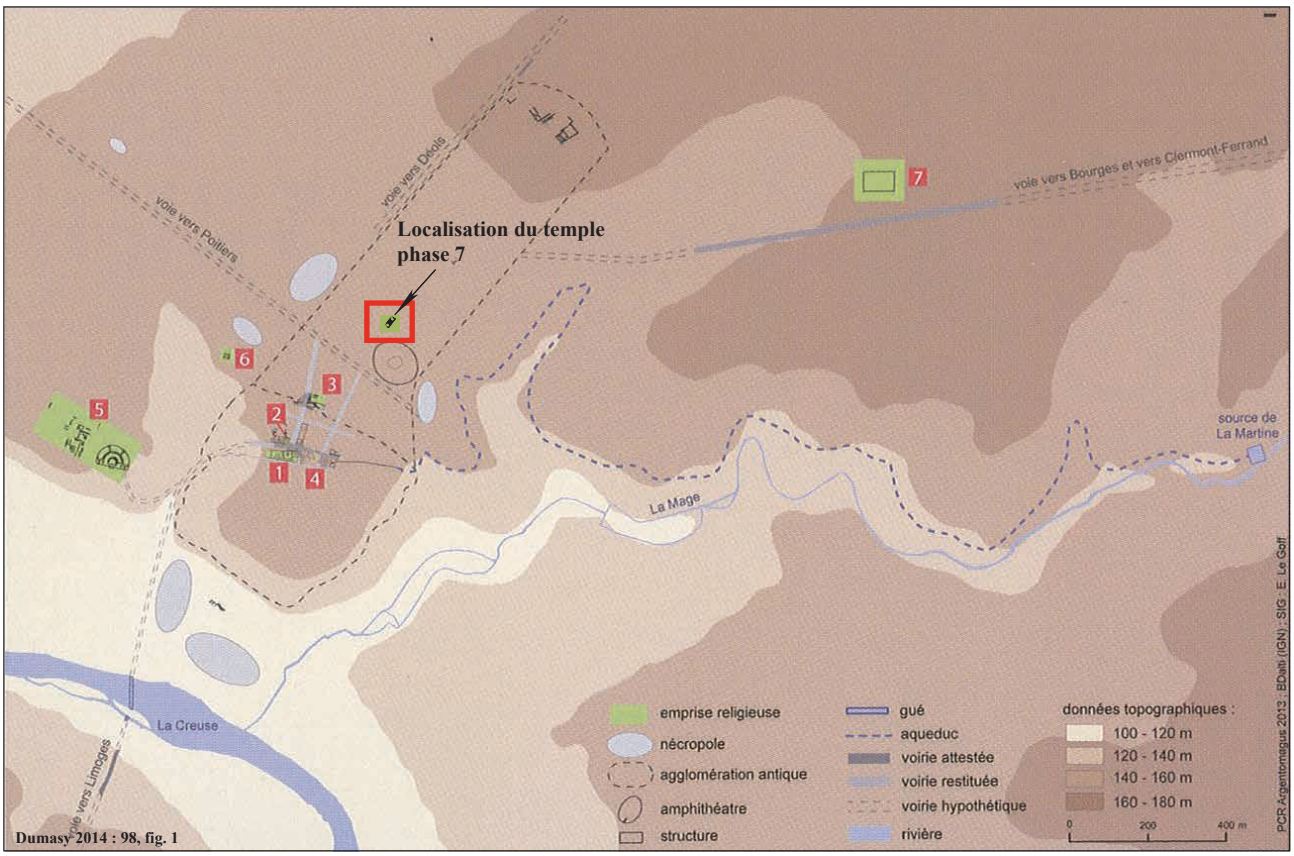

Figure 60 Les sites à vocation religieuse connus à *Argentomagus*.
(d'après Dumasy 2013 : 98, fig. 1)

11. L'abandon du site (phase 8) et les traces d'activités jusqu'à nos jours (phase 9)

Les occupations postérieures au III^e s. sont peu nombreuses et leur attribution chronologique est incertaine **(Figure 61)**. Il semble donc que vers la seconde moitié du Bas-Empire ou au début de l'époque mérovingienne, le site soit abandonné.

Figure 61 Plan des vestiges de la phase 8.

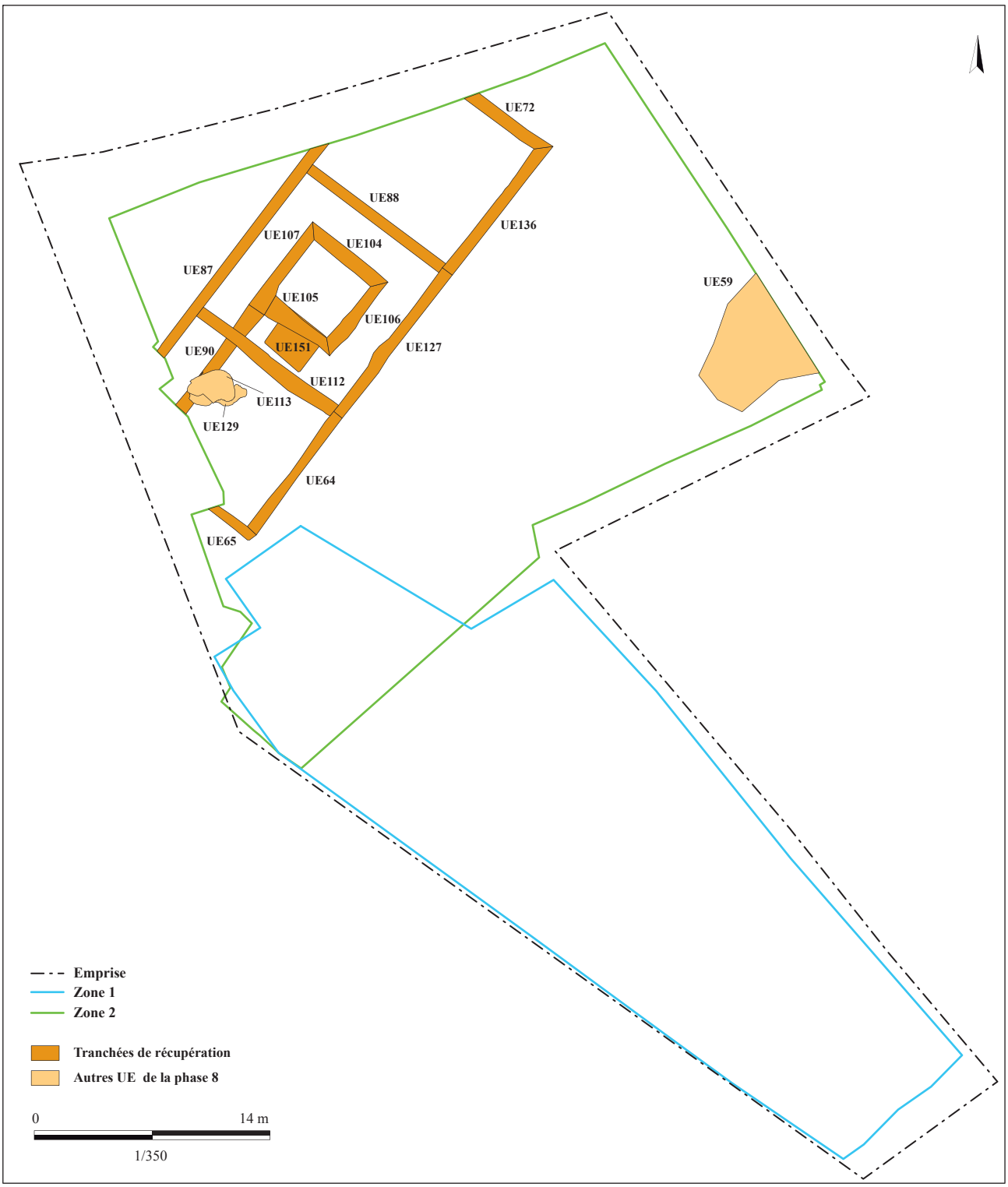

11.1 L'abandon du site (phase 8)

En phase 7, la présence de la clôture en zone 1 (ensemble 2) ne paraît pas compatible avec la voie nord-ouest sud-est qui se dirige vers la vallée de la Mage, mais dans le doute, elle reste représentée sur les plans de cette période. En phase 8, elle ne semble plus fonctionner, car aucun mobilier des niveaux fouillés n'est postérieur au III^e s. De même, aucun mobilier postérieur au III^e s n'a été découvert au niveau de la venelle placée dans l'angle nord de l'emprise (UE86). L'axe principal, l'UE62, qui longe l'ancien bâtiment à portique semble également délaissée, car deux nouvelles couches réunies dans l'UE59, présente des caractéristiques différentes **(Figure 62)**. Les US1150[71] et 1151 sont composées de pierres et blocs calcaires en grande quantité, disposés de manière chaotique **(Photo 79)**. Une partie de ces blocs sont des moellons, et lors du décapage nous avons évoqué l'hypothèse d'un mur effondré. La présence de mobilier métallique ou faunique et le peu de cohérence dans l'organisation des pierres, nous ont plutôt conduits à considérer ce niveau comme un rejet lié à une démolition. Les blocs semblent trop grossiers pour constituer une recharge de voie, mais on ne peut exclure totalement l'hypothèse d'un radier qui serait recouvert d'une couche plus fine, aujourd'hui disparue. Le mobilier de ces couches est daté du III^e s. au début du IV^e s, hormis un tesson attribué du XIV^e au XVI^e s, probablement intrusif ou issu de la terre végétale immédiatement supérieure **(cf. annexe 1)**.

Photo 79 Vue de l'empierrement UE59.
(© Équipe Inrap)

71 L'US1150 correspond à une couche de nettoyage de surface.

Figure 62 Coupe de l'UE59.

Si les fondations des maçonneries de la phase 6 sont majoritairement préservées, (ensemble 6, UE100 et 89), presque tous les murs encore en élévation en phase 7 ont été démontés jusqu'à la base des fondations. Ainsi, une partie des murs du bâtiment à portique construits en phase 5, une portion de l'enclos de la phase 6 (UE90) et les maçonneries du *fanum* élevées en phase 7 sont récupérées. Les pierres du massif UE151 ont également été prélevées. Il n'est pas certain que les démontages de ces constructions soient tous contemporains, au regard des coupes relevées notamment aux intersections. Mais les recoupements enregistrés peuvent autant signifier une succession rapide, qu'un étalement dans le temps des récupérations **(Figure 63)**. Hormis un tesson daté du VI^e^ au X^e^ s **(cf. annexe 1)**, aucun élément ne permet de dater l'abandon du site et la récupération des matériaux. Cette destruction de murs d'origines différentes peut expliquer la présence de mortiers variés dans les tranchées de récupération **(cf. annexe 5)**.

Figure 63 Les tranchées de récupération des maçonneries.

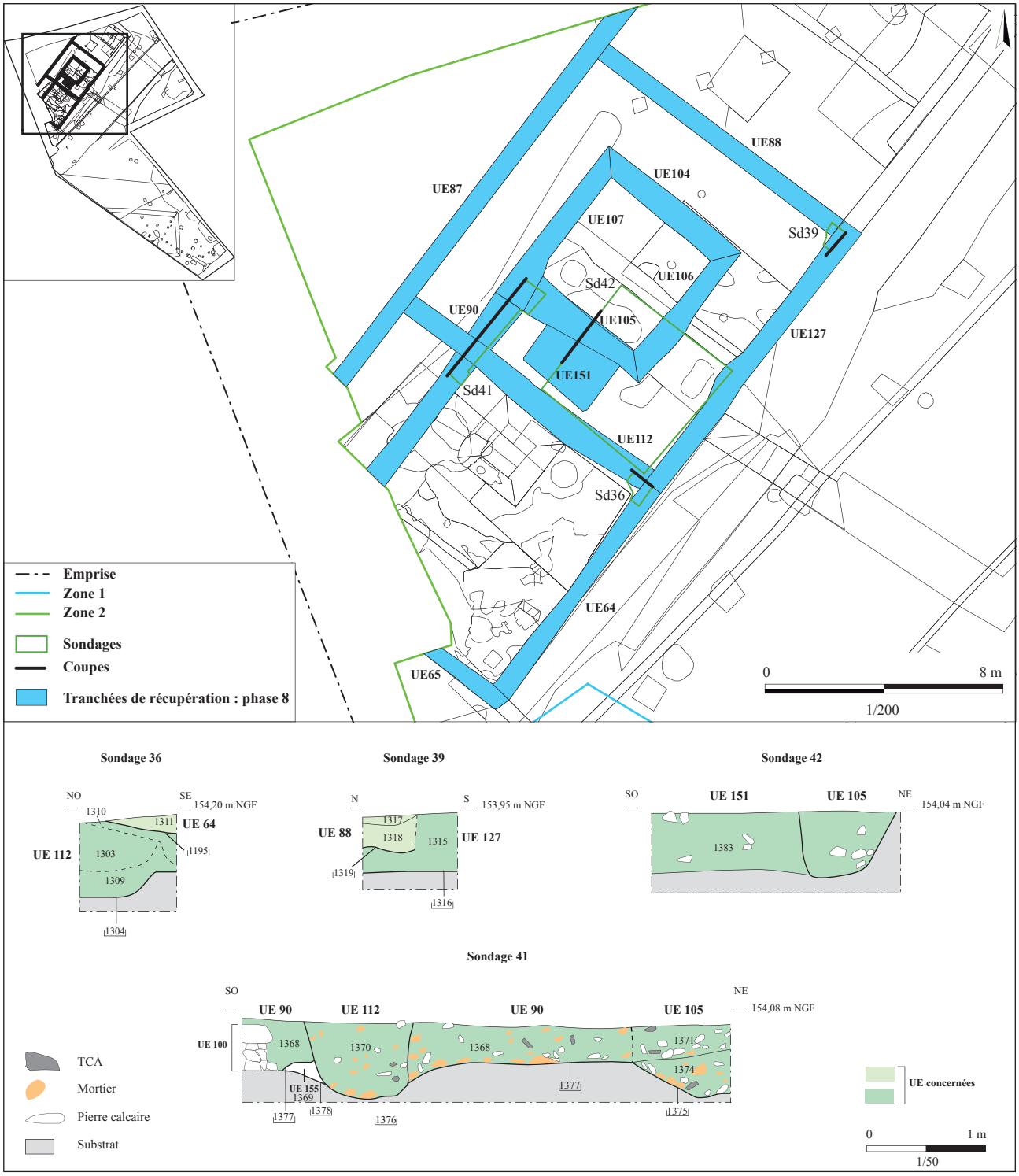

À l'ouest de la zone 2, deux UE superposées peuvent évoquées la démolition des constructions **(Figure 64)**. Au niveau des sondages 38 et 46, l'UE129 est représentée comme une fosse au plan maculiforme. Elle recoupe l'UE100, le sol UE122 et l'édicule de la phase 6. Elle est comblée de limon argilo-sableux brun clair fin, comprenant des nodules de mortier de couleur orangé ou jaune, des fragments de TCA, quelques pierres calcaires de toutes dimensions, trente-sept tessons de céramiques (datés du I^er^ s.), des os de faune et des clous **(Photo 80)**. Il est probable que l'UE129 corresponde à deux fosses distinctes, au regard de son plan bilobé. Cette structure est partiellement recouverte d'un niveau de démolition peu épais (environ 0,04 m), l'UE113, composé de petits fragments de *tegulae* et d'*imbreces* **(Photo 81)**. Trente-huit tessons de céramiques datés du milieu du I^er^ s ont été découverts lors de sa fouille, mais cette attribution chronologique ne correspond pas à l'observation de la stratigraphie (l'UE113 est postérieure à l'UE129 et à la phase 6).

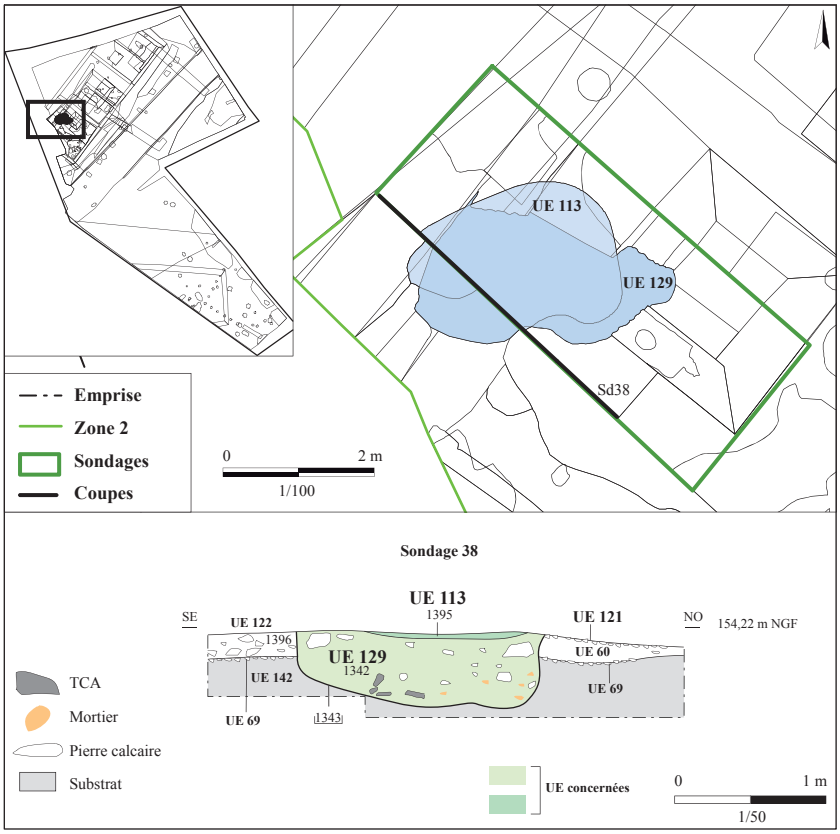

Figure 64 Plan et coupe des UE129 et 113.

Photo 80 Vue de la fosse UE129 avant sa fouille.
(© Équipe Inrap)

Photo 81 Vue du niveau de tuiles UE113.
(© Équipe Inrap)

11.2 Les traces d'activités depuis l'abandon du site antique jusqu'à nos jours (phase 9).

Les vestiges les plus récents sont généralement mal datés, et peuvent concerner un écart chronologique important **(Figure 65)**.

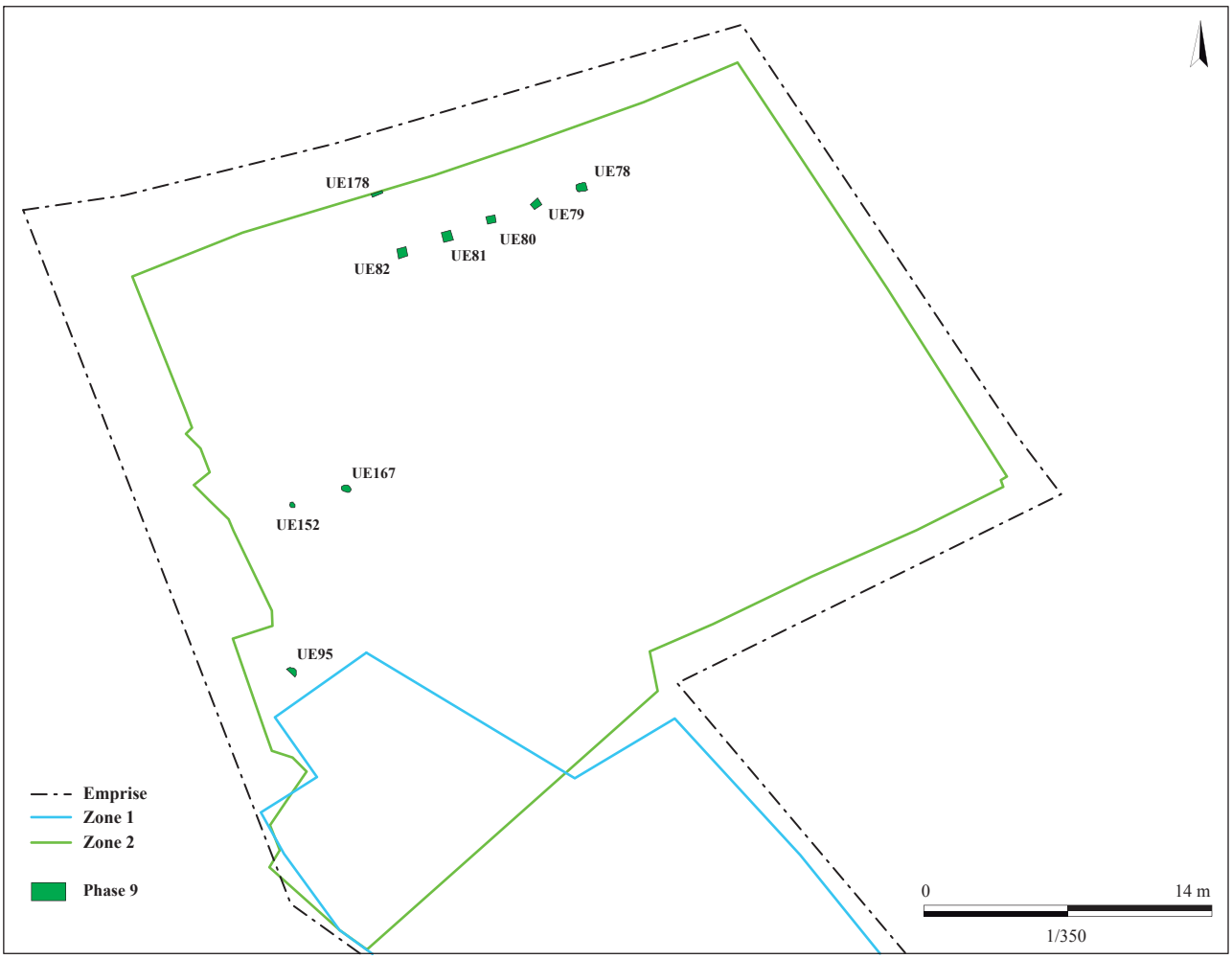

Figure 65 Plan des vestiges de la phase 9.

11.2.1 Une construction parallèle à la route actuelle

Au nord de l'emprise, 6 vestiges correspondent à des plots maçonnés. Il s'agit des UE78 à 82 et 178 qui forment l'ensemble 4 **(Photo 82)**. Les premières constituent un axe principal orienté nord-est sud-ouest et l'UE178, observé dans la berme, forme un angle droit. L'orientation de cet ensemble est nettement décalée par rapport aux vestiges antiques. Elle est en revanche parallèle à la route actuelle. La longueur de cette construction est de 9,80 m et sa largeur est de 3,30 m (à condition qu'elle ne soit composée que d'une travée). Sa surface est donc de 32,30 m². Ces plots forment en plan de petits quadrilatères approximativement carrés, de 0,40 à 0,50 m de côté. Ils sont construits à l'aide de pierres calcaires et d'un mortier orangé de chaux très induré et contenant quelques charbons de bois. Seul le plot UE78 a été fouillé et les autres UE ont seulement été relevées en plan[72]. Vers le centre, l'empreinte d'un poteau de section rectangulaire a pu être observée sur les UE78 à 82 : elle mesure 0,18 m de long et 0,10 m de large **(Photo 83)**. Ces maçonneries semblent recouper tous les autres vestiges. Par ailleurs, le type de construction, la forme de l'empreinte et la position de ce bâtiment, le long de la route suggère une datation récente. Cependant, ce bâtiment n'est pas représenté sur le cadastre napoléonien **(Figure 66)**.

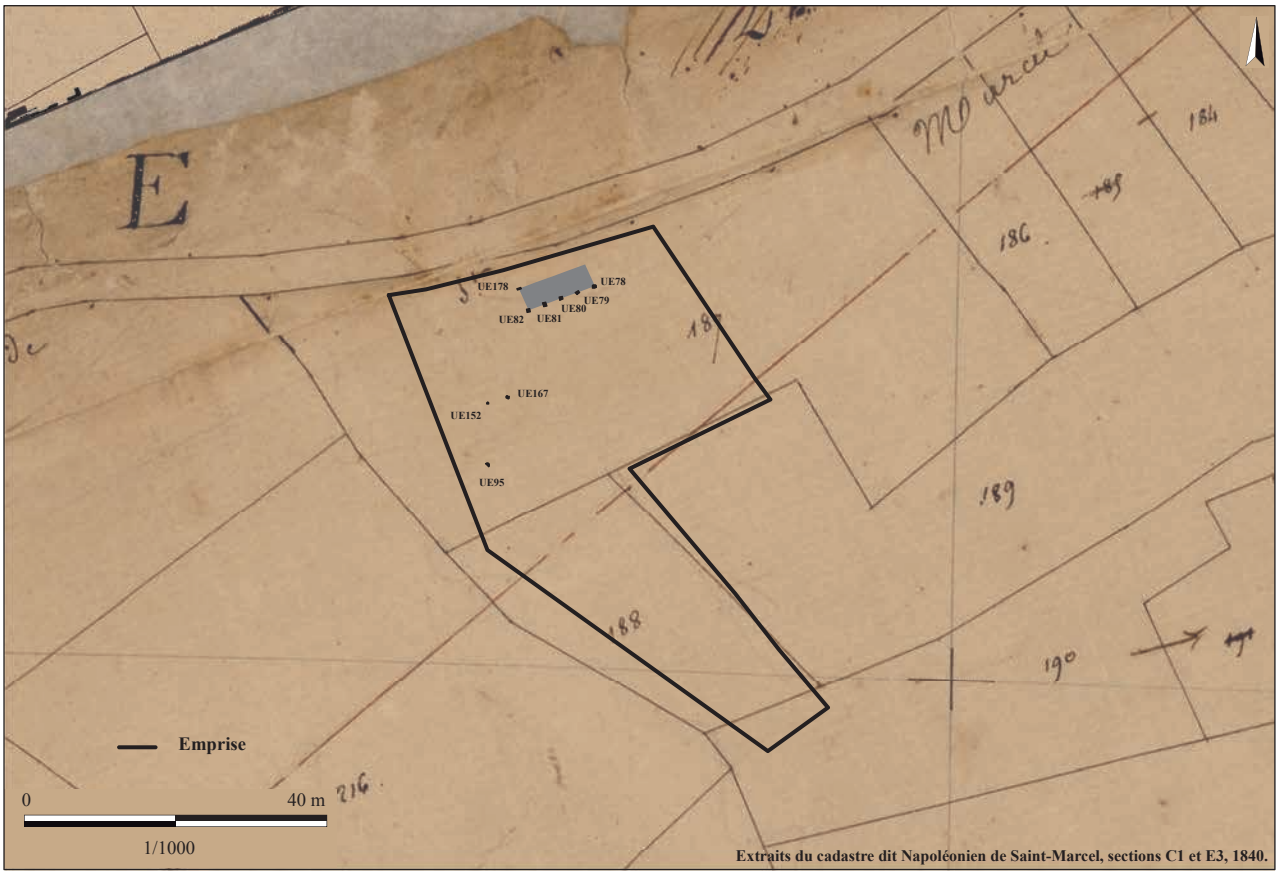

Figure 66 Extrait du cadastre napoléonien avec localisation des vestiges de la phase 9.

72 L'UE178 a été observé dans la berme, mais sa coupe montre seulement la maçonnerie du calage et pas l'empreinte.

Photo 82 Vue d'une partie des plots de l'ensemble 4.
(© Équipe Inrap)

Photo 83 Détail de l'empreinte d'un poteau.
(© De Filippo, Fourré 2013 : 41, fig. 39)

11.2.2 D'autres vestiges récents ?

Deux trous de poteau perforent la maçonnerie de l'édicule de la phase 6. L'UE152 recoupe le mur UE109. C'est un éventuel trou de poteau de 0,30 m de diamètre et profond de 0,12 m. Sa coupe n'a pas été dessinée. L'UE167 est situé à l'angle des murs UE110 et 111. Il est long de 0,46 m et large de 0,32 m et son creusement entame ces maçonneries sur 0,08 m de profondeur **(Figure 67)**. Une autre fosse ou trou de poteau est apparu directement sous la terre végétale, et recoupe tous les vestiges antiques : il s'agit de l'UE95, observé dans le sondage 24. Elle correspond à une fosse d'un diamètre de 0,48 m et profonde de 0,42 m. Elle est comblée d'un limon brun comprenant de nombreux blocs calcaires (US1180).
Au regard du peu d'intérêt de ces structures, on notera surtout la présence en partie sud d'une couche de colluvions (UE36) postérieure aux vestiges antiques mais placée sous la terre végétale actuelle **(Figure 67)**. Elle résulte probablement de l'érosion des couches naturelles et archéologiques notamment en partie nord de la zone 1. Elle explique au moins partiellement la mauvaise conservation d'une partie des niveaux de voiries, mais également des sépultures gauloises. Deux tessons postérieurs au XVII^{e} s. sont enregistrés dans cette couche **(cf. annexe 1)**.

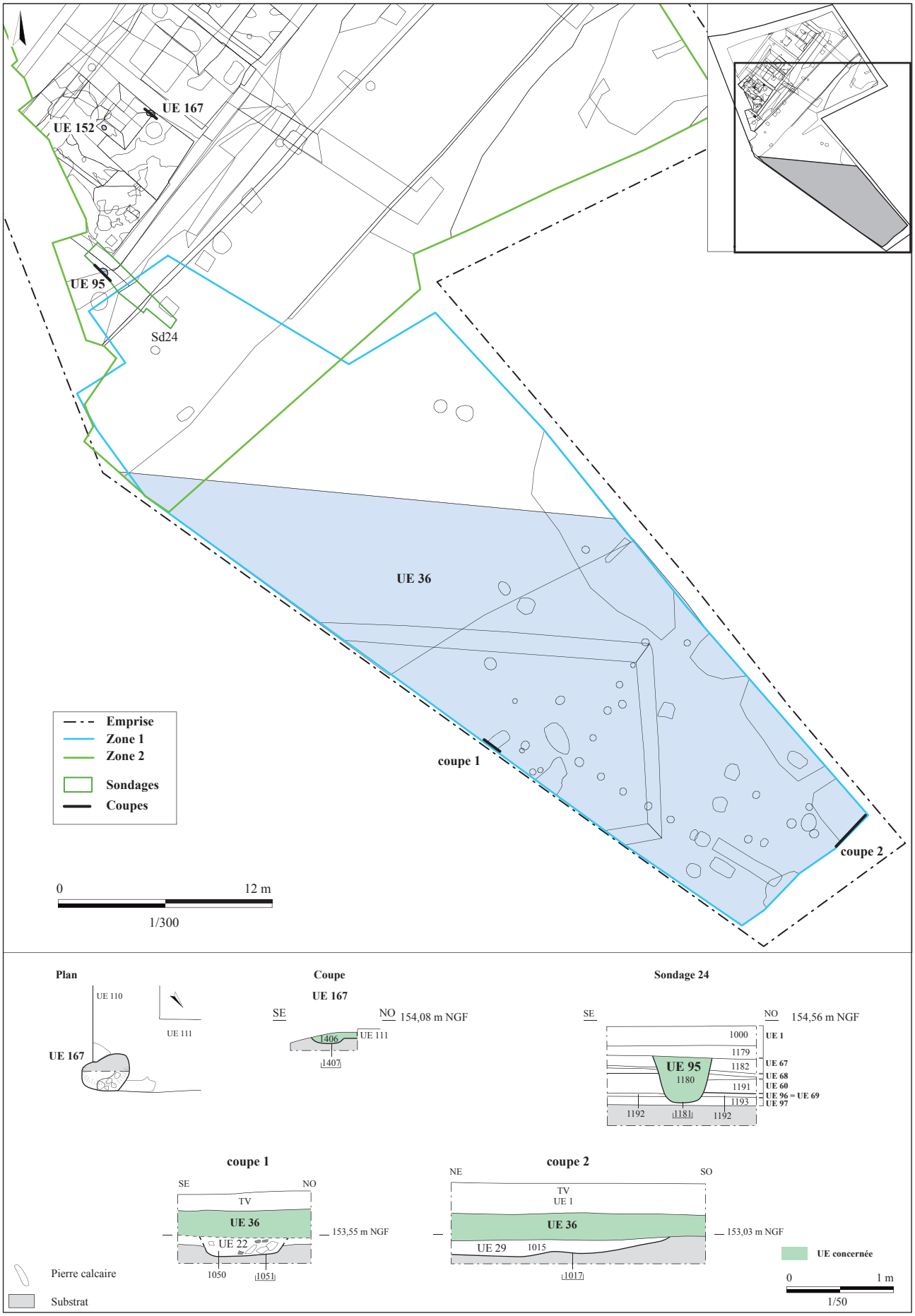

Figure 67 Des vestiges erratiques postérieurs à l'Antiquité.

12. Les vestiges non datés et douteux

Vingt-sept unités d'enregistrement sont mal datées ou douteuses **(Figure 68)**. Elles présentent en général peu d'intérêt et une partie peut correspondre à des dépressions superficielles, des terriers ou des chablis. Aussi seules quelques unes font l'objet d'un descriptif, les autres sont présentées sous forme de tableau.

Figure 68 Plan des vestiges non datés.

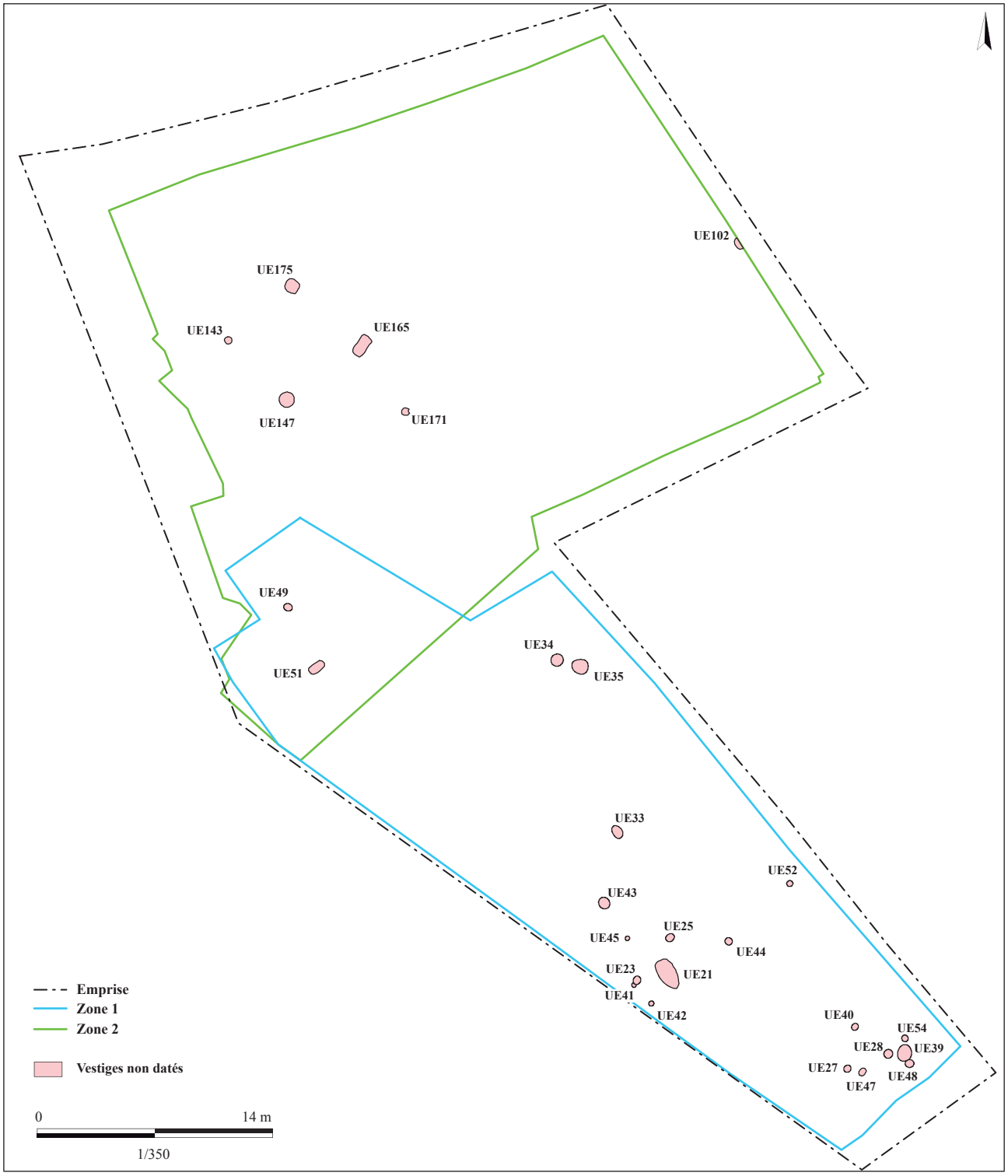

L'UE39 est un trou de poteau de 0,80 m de diamètre localisé en zone 1, à l'extrémité sud-est de celle-ci **(Figure 69)**. Il est comblé d'une argile sableuse brune contenant des fragments de TCA et petits blocs de calcaire (US 1019). Ce comblement a livré 4 tessons de céramiques datés des II^e^ et III^e^ s. et un petit fragment de bloc architectural dont il ne subsiste que deux faces moulurées **(Photo 84)**. La première comporte un listel qui amorce le départ d'un cavet de 3 cm d'épaisseur. La seconde face présente deux gorges de 2 cm d'épaisseur séparées par un mince filet en saillie. Ce petit fragment sculpté est vraisemblablement issu de la démolition d'un ancien édifice, peut-être monumental, et a été réemployé pour le calage du poteau.

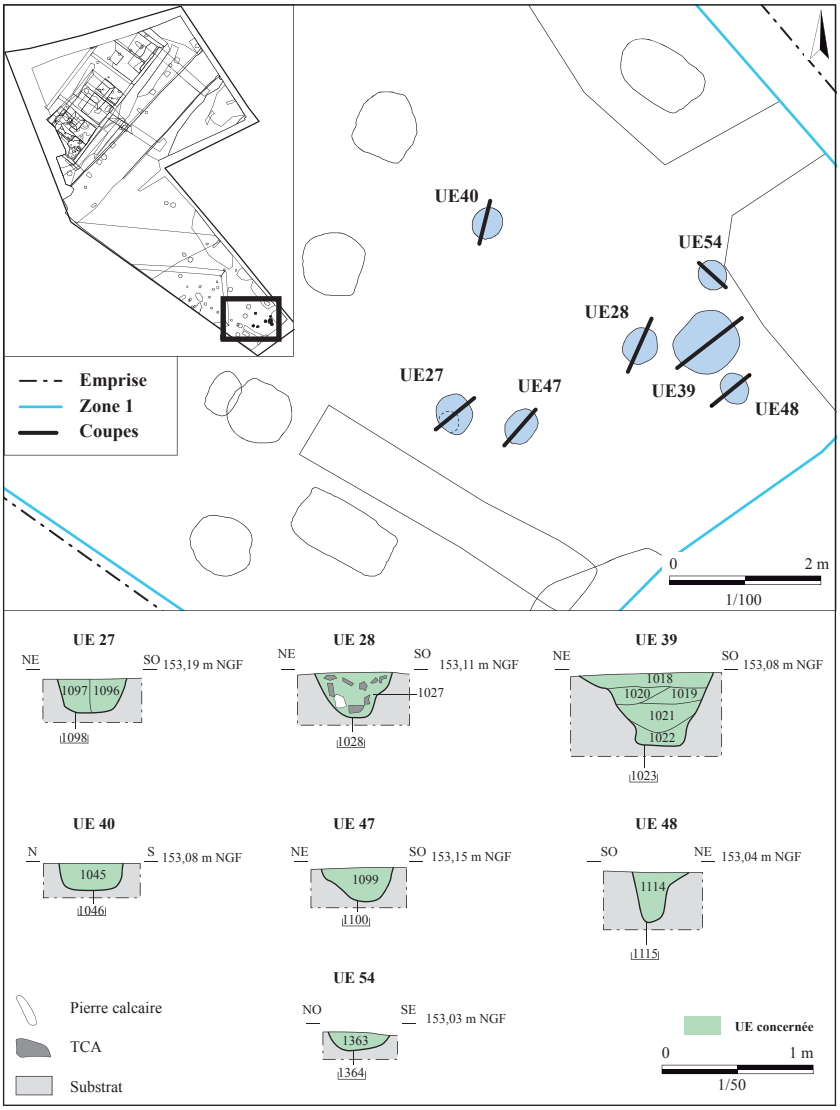

Figure 69 Un groupe de trous de poteaux douteux ou non datés au sud de l'emprise.

Photo 84 Vue du petit bloc architectural issu de l'UE39.
(© Équipe Inrap)

L'UE39 fait partie d'un groupe de sept trous de poteau localisé au sud de l'emprise **(Figure 69)**. En plan ils ne forment aucune figure régulière et leurs caractéristiques sont variées, mais leur regroupement peut suggérer la présence d'une construction qui pourrait se développer en partie hors-emprise. Les sept trous de poteaux sont présentés dans le tableau ci-dessous

UE	Type	Long. ou diam.	Largeur	Prof.	Plan	Fond	Parois
27	Trou de poteau	0,55	0,45	0,22	ovale	Plat	Obliques
28	Trou de poteau	0,53	0,44	0,3	ovale	Convexe	Évasées
39	Trou de poteau	0,86	0,8	0,48	irrégulier	Plat	Irrégulières
40	Trou de poteau	0,42	0,34	0,18	circulaire	Plat	Verticales
47	Trou de poteau	0,5	0,4	0,24	ovale	Plat	Asymétriques
48	Trou de poteau	0,42	0,36	0,3	ovale	Concave	Verticales
54	Trou de poteau	0,42	0,38	0,12	circulaire	Concave	Évasées

Plus au nord, l'UE33 correspond à un foyer qui avait été repéré lors du diagnostic (fosse T1-1), mais qui n'avait pas été totalement fouillé **(Figure 70)**. Il s'étend sur 0,80 m de long et 0,60 m de large et son creusement forme une cuvette profonde de 0,10 m. La fonction et la datation de ce foyer restent inconnues.
L'UE147 est placée au sud de l'édicule de la phase 6 **(Figure 70 ; Photo 85)**. Lors du décapage, un coup de godet malheureux l'a entamé accidentellement, et les relations stratigraphiques avec les couches alentours ont été détruites. C'est une fosse probablement antique, mais seuls deux tessons du Haut-Empire ont été découverts dans son comblement. Son plan est presque circulaire (1,35 sur 1,25 m), son fond est plat et ses parois évasées. Son creusement n'est conservé que sur 0,32 m. Quelques pierres calcaires semblent aménagées le long de la paroi (US1352) et une tuile à rebord est placée vers le fond, pratiquement à plat. Le comblement est constitué de limon gris à noir, comprenant quelques nodules de mortier, des pierres et de la faune. Il est tentant de relier cette fosse aux activités cultuelles des phases 6 ou 7, mais en l'absence d'indices, nous avons choisi de la présenter dans ce chapitre.

Photo 85 Vue en plan de l'UE147.
(© Équipe Inrap)

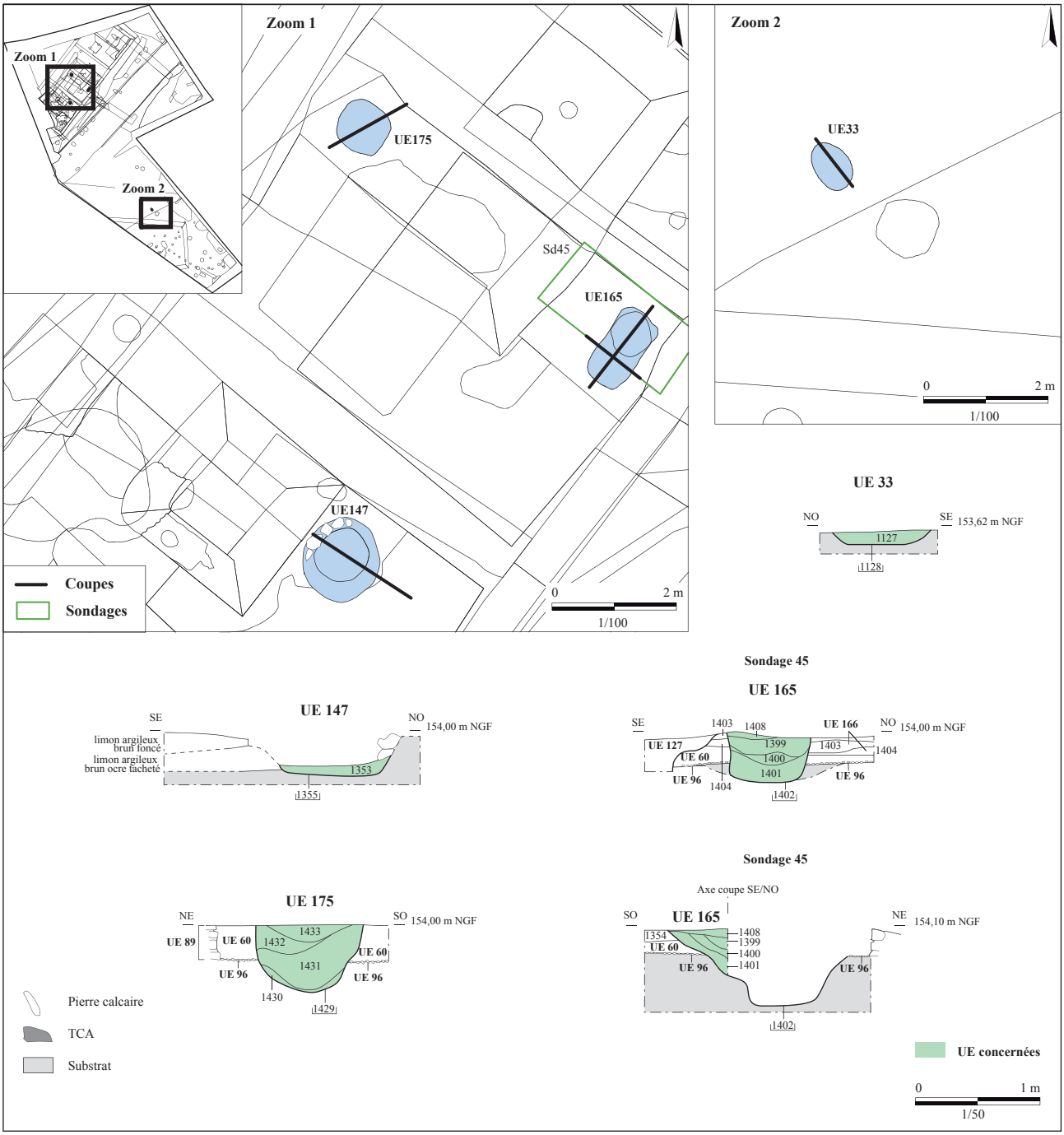

Figure 70 Quelques vestiges non datés à la fonction incertaine.

Enfin les fosses UE165 et 175 sont des fosses qui recoupent les niveaux antiques, et qui ont été interprétées par les fouilleurs, lors de la phase terrain, comme des fosses de plantation **(Figure 70)**. Aucun mobilier n'est issu des comblements. La première est longue de 1,40 m, large de 0,6 m et profonde de 0,62 m. Elle est comblée de trois couches de limon argileux. La seconde est une fosse approximativement circulaire de 0,80 m de diamètre. Elle est conservée sur 0,52 m et elle est comblée de quatre couches distinctes.

Les derniers vestiges sont présentés sous forme de tableau : ils sont généralement douteux **(Figures 71 et 72).**

UE	Type	Long. ou diam. (en m.)	Largeur	Prof.	Plan	Fond	Parois	Commentaires
21	Fosse	1,92	1	0,26	ovale	Irrégulier	Irrégulières	
23	Trou de poteau	0,4		0,22	circulaire	Plat	Verticales	
25	Trou de poteau	0,5	0,5	0,22	circulaire	Plat	Verticales	
34	Trou de poteau	0,72	0,55	0,18	circulaire	Concave	Évasées	
35	Fosse	1	0,82	0,16	ovale	Concave	Évasées	
41	Trou de piquet	0,2		0,24	circulaire	Plat	Verticales	Fosse douteuse
42	Trou de poteau	0,3	0,25	0,3	sub-quadrangulaire	Plat	Verticales	Fosse douteuse
43	Fosse	0,7	0,65	0,2	circulaire	Concave	Évasées	Fosse douteuse
44	Trou de poteau	0,42		0,12	circulaire	Irrégulier	Asymétriques	Fosse douteuse
45	Trou de piquet	0,22		0,16	circulaire	Irrégulier	Asymétriques	Fosse douteuse
49	Trou de poteau	0,44		0,14	circulaire	Plat	Verticales	nid de poule ou terrier, ou trou de poteau douteux
51	Fosse	1,12	0,56	0,14	oblong	Concave	Évasées	nid de poule ?
52	Trou de poteau	0,46	0,32	0,23	ovale	Conique	Obliques	
102	Fosse	0,45		0,3	circulaire	Irrégulier	Obliques	Fosse douteuse
143	Trou de poteau	0,44		0,38	circulaire	Irrégulier	Verticales	
171	Trou de poteau	0,5	0,45	0,1	circulaire	Concave	Évasées	

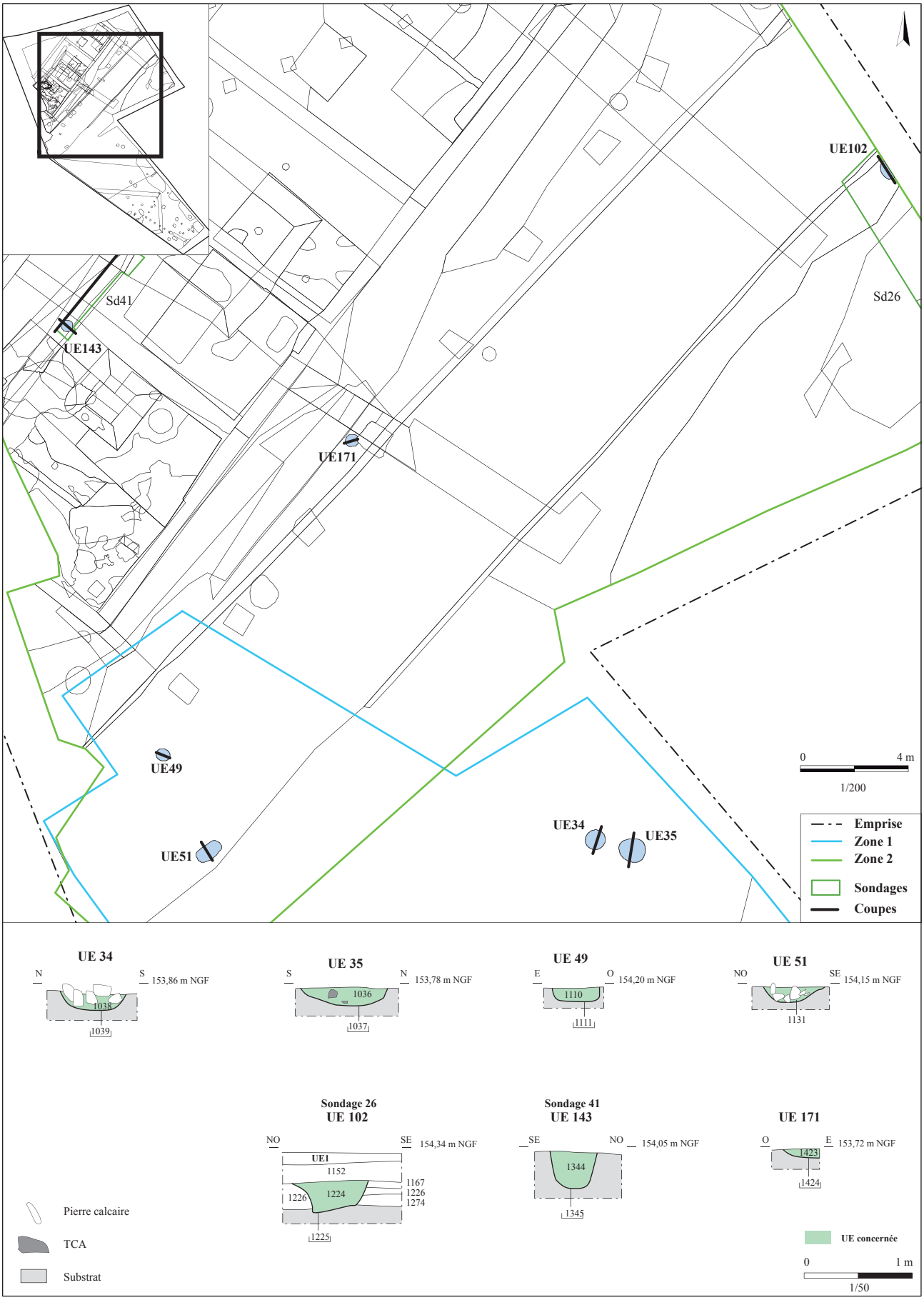

Figure 71 Les autres vestiges douteux (1/2).

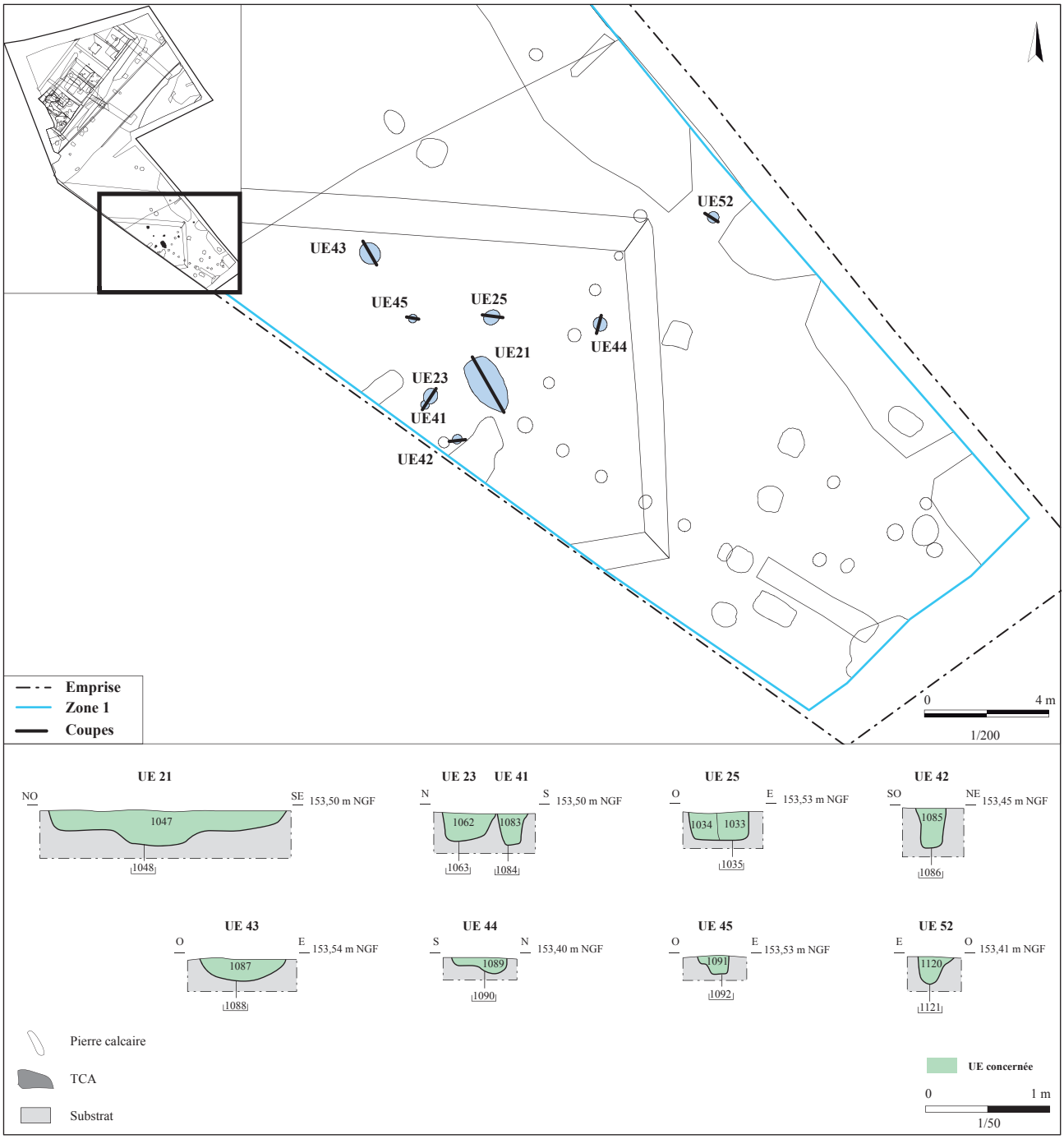

Figure 72 Les autres vestiges douteux (2/2).

Conclusion

La fouille de la rue des Courattes a permis différents apports à la connaissance du site d'*Argentomagus*, bien qu'elle concerne essentiellement des vestiges de La Tène et de l'Antiquité. Le site est localisé à proximité du plateau des Mersans, sur un secteur où la nature des occupations restait incertaine. Depuis les années 1980, on y suppose en effet une extension de la ville antique, mais la nature et la densité de cette occupation demeuraient incertaines. Les découvertes anciennes ou les prospections plus récentes suggèrent un développement de l'agglomération sur le plateau des Courates, qui porterait l'extension maximale de cette ville à une soixantaine d'hectares (Dumasy 2013 : 39-41). À l'inverse, les différents diagnostics récents n'ont pas confirmé une occupation antique très dense. À l'issue de notre intervention, il semble bien que la ville d'*Argentomagus* déborde sur le plateau des Courates, mais l'occupation paraît concentrée à proximité immédiate des voies qui marquent fortement l'implantation et l'organisation de ce secteur.

De plus, la découverte de cinq sépultures accroupies présente un intérêt majeur pour deux raisons. La première concerne l'origine d'*Argentomagus :* il est désormais possible d'envisager l'hypothèse d'une première occupation datée entre le milieu du IV^e^ s et le premier tiers du II^e^ s. av J.-C., ce qui vieillirait cette origine d'au moins un siècle par rapport à ce que nous en connaissions. La seconde raison concerne les sépultures elles-mêmes : ce type d'inhumation constitue un groupe à part, dans le corpus des sites funéraires protohistoriques. Les occurrences paraissent peu nombreuses, mais leur examen révèle un traitement réservé à un groupe restreint d'individus, qui peuvent être liés par exemple, par leur statut social ou par une action particulière. La définition précise de ce lien reste cependant inconnue.
Au I^er^ s av. J-C, l'occupation est renouvelée, mais sa nature reste incertaine : elle permet cependant d'envisager une installation périphérique à l'*oppidum* des Mersans. Dans la première moitié du I^er^ s. ap. J-C, seul le réseau viaire a été observé : la ville gallo-romaine ne semble pas encore déborder sur sa marge nord. Mais dès la seconde moitié de ce siècle, un bâtiment monumental, doté d'un portique, est construit. Il ressemble fortement à deux des constructions découvertes aux Mersans. Françoise Dumasy à évoqué une fonction de commerce ou de stockage : à ces hypothèses nous ajoutons celle d'un bâtiment lié aux animaux, en particulier les chevaux, mais sans que la preuve en soit faite.

À partir de la fin du I^er^ ou au début du II^e^ s, des édicules à vocation religieuse prennent place dans l'enceinte du précédent bâtiment. Suite à un rituel d'abandon, ces petites constructions laissent la place à un temple vers le milieu du III^e^ s. Ce site constitue une nouvelle occurrence dans le répertoire déjà bien fourni des édifices cultuels d'*Argentomagus*. Mais toutes les agglomérations secondaires ne sont pas aussi bien dotées : à Saint-Romain-sur-Cher par exemple (Salé, Fournier 2004), presque toute l'agglomération a été fouillée, sans qu'aucun temple n'ait été découvert[73]. Ainsi, la présence de nouvelles constructions monumentales (bâtiment à portique et édifices religieux) souligne encore plus fortement le caractère

73 Un enclos monumental a été fouillé, mais ses dimensions se rapportent plus à celles des mausolées.

urbain du site, dont les caractéristiques sont plus proches de celles des chefs-lieux de cité que des agglomérations se développant le long de voies ou à des carrefours. Par ailleurs, si la multiplicité des sites cultuels à *Argentomagus* révèle en premier lieu le dynamisme de la recherche sur ce site, elle souligne également la place essentielle tenue par le fait religieux dans ce type d'agglomération : des temples toujours plus nombreux sont découverts comme à Pithiviers-le-Vieil (Salé 2011) ou à Blois (Josset à paraître) par exemple. Il peut s'agir de sanctuaires péri ou intra-urbains, ou de constructions isolées dans des quartiers de la ville. S'il existe bien de vastes espaces dédiés au fait religieux et souvent placés en périphérie des villes, d'autres constructions, des temples et des édicules ou encore des vestiges plus modestes peu détectables par les archéologues, doivent probablement parsemer le paysage urbain.

Enfin, on peut se demander si l'origine de la fonction religieuse des Courates n'est pas liée à la première occupation. Dès la phase 1, l'organisation et la position des corps des sépultures suggèrent plus un espace sacré qu'une nécropole traditionnelle. Les autres exemples connus sont d'ailleurs souvent liés à des sanctuaires (cf. chap. 5-3). En phase 2, la nature du site reste inconnue, et les niveaux de voirie des phases 3 et 4 peuvent n'avoir aucun lien avec le domaine religieux. On rappellera cependant nos interrogations quant à la nature de la voie de la phase 4, si bien construite et si peu usée. Aux Mersans, les bâtiments à portique similaire à celui de la phase 5 sont placés à proximité de temples. De plus, sur notre fouille, deux objets de cette phase peuvent être liés au domaine spirituel : une anse de seau (à vin ?), l'iso109 et une rouelle (iso42 ; **cf. annexe 3**). Enfin à partir de la phase 6, le lien avec le domaine spirituel est évident. Est-ce que ce secteur de l'agglomération pourrait conserver un caractère sacré depuis La Tène jusqu'à l'abandon du site ? Seules de nouvelles observations pourraient confirmer cette hypothèse.

Bibliographie

Abel 1891
Abel C., « La *dea Icovellauna* et la *dea Victoria* au Sablon, près Metz, », *Mémoire de l'Académie nationale de Metz*, 73, pp. 201-209.

Adrot 2013
Adrot D., *Hermé, les Malletons, La Provenchère et autres lieux-dits (carrière S.P.M.). Phase 2.*, Rapport de diagnostic, Pantin : Inrap CIF.

Alilaire 1992
Alilaire P., *Rapport sur les interventions archéologiques liées à la déviation du CD 927*, Orléans : SRA Centre.

Allain *et al.* 1981
Allain J., Fleuriot L., Chaix L., « Le vergobret des bituriges à Argentomagus, essais d'interprétation d'une fosse cultuelle, », *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est*, 32, 125 et 126, pp. 11-32.

Arcelin, Brunaux 2003
Arcelin, Patrice, Brunaux, Jean-Louis (éd.), *Gallia (Paris). Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer*, Paris, France : CNRS éd.

Audin 1985
Audin A., « Dossier des fouilles du sanctuaire lyonnais de Cybèle et de ses abords », *Gallia*, 43.

Audouze *et al.* 2009
Audouze F., Drucker D., Valentin F., « Nouvelles données chronologiques, biologiques et alimentaires sur l'enfant mésolithique de Verberie-Le Buisson Campin (Oise) », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1-2, 21, pp. 5-18.

Baills-Tarbi, Blanchard 2006
Baills-Tarbi N., Blanchard P., « Sépultures de nouveau-nés et de nourrissons du premier âge du Fer au haut Moyen-Âge », *Revue Archéologique du Centre de la France*, I, pp. 157-205.

Baratte *et al.* 1990
Baratte F., Le Bot-Helly A., Helly B., Depassiot M.-C., Langlet V., « Le trésor de la place Camille Jouffray à Vienne (Isère). Un dépôt d'argenterie en contexte archéologique », *Gallia suppléments*, 50, p. 120.

Béal *et al.* 1989
Béal J.-C., Dupraz J., Boucharlat E., « Architecture et urbanisme antiques d'Alba (Ardèche) : documents nouveaux », *Revue archéologique de Narbonnaise*, 22, 1, pp. 99-145DOI 10.3406/ran.1989.1336. .

Bellet *et al.* 1999
Bellet M.-E., Cribellier C., Ferdière A., Krausz S., *Agglomérations secondaires antiques en Région Centre*, FERACF/ARCHEA, Tours : FERACF/ARCHEA, coll. « Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France », 17.

Bermond *et al.* 1998
Bermond I., Briand A., Christol M., Sternberg M., « Le sanctuaire gallo-romain de Mars à Balaruc-les-Bains (Hérault) », *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 31, pp. 119-151.

Bertin 1977
Bertin D., « Le sanctuaire celto-romain du Mesnil de Baron-sur-Odon (Calvados) », *Gallia*, 35, pp. 75-88.

Biarne *et al.* 1974
Biarne, Terouanne P., Pioger A., Ribemont F., « Allonnes dans l'Antiquité », *Faculté des Lettres et sciences humaines du Centre universitaire du Mans*, p. 132.

Birkner 1980
Birkner R., *L'image radiologique typique du squlette*, Paris : Maloine éditeur.

Bourgeois et al. 1993
Bourgeois A., Pujol J., Séguret J.-P., « Le sanctuaire gallo-romain des Basiols à Saint-Beauzély (Aveyron) », *Gallia*, 50, pp. 139-179.

Bourgeois 1999
Bourgeois L., *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain,* Paris : s.n., coll. « Document d'Archéologie Française », 77.

Bouvet 2001
Bouvet J.-P., *La Sarthe, 72,* Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, coll. « Carte archéologique de la Gaule ».

Broise 1969
Broise P., « Eléments d'un ordre toscan provincial en Haute-Savoie », *Gallia*, 27, 1, pp. 15-22.

Brouquier-Reddé, Gruel 2004
Brouquier-Reddé V., Gruel K., « Le sanctuaire de Mars Mullo chez les Aulerques Cénomans (Allonnes, Sarthe), Ve siècle av. J.C. – IVe siècle apr. J.C. – Etat des recherches actuelles », *Gallia*, 61, 1, pp. 291-386.

Brunaux 2000
Brunaux J.-L., *Les religions gauloises. Nouvelles approches sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*, Paris : Errance.

Brunaux *et al.* 2003
Brunaux J.-L., Malagoli C., Bataille G., Lambot B., « La France du Nord, dossier Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer », *Gallia*, 60, pp. 1-68.

Brunaux *et al.* 1985
Brunaux J.-L., Méniel P., Poplin F., « Gournay I. Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984) », *Revue Archéologique de Picardie*, N° spécial.

Brunet 1997
Brunet V., « Etude préliminaire du lapidaire architectural gallo-romain d'Evreux (27). Catalogue raisonné. », *Revue Archéologique de l'Ouest*, 14, pp. 103-124.

Bruzek 1991
Bruzek J., 1991. « Proposition d'une nouvelle méthode morphologique dans la détermination sexuelle de l'os coxal. Application à la Chaussée Tirancourt », *in Rapport de la table ronde des 8-10 mai 1991 du GDR 742*. Saintes : s.n. 1991. pp. 13-22. .

Bruzek *et al.* 1996
Bruzek J., Catsex D., Majo T., « Evaluation des caractères morphologiques de la face sacro-pelvienne de l'os coxal. Proposition d'une nouvelle méthode de diagnose sexuelle », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 8, 3-4, pp. 491-502.

Cazanove *et al.* 2003
Cazanove, Olivier de, Scheid, John, Collège de France (éd.), *Sanctuaires et sources dans l'antiquité: les sources documentaires et leurs limites dans la description des lieux de culte*, Napoli, Italie : Centre Jean Bérard.

Chastel 1997
Chastel J., *Saint-Marcel, Rue des Courattes, Le château d'eau*, Rapport de surveillance de travaux, Orléans : SRA Centre.

Chaudriller en cours
Chaudriller S., *Hermé, les Malletons*, Rapport de fouille archéologique, Tours : Inrap CIF.

Chaume *et al.* 2007
Chaume B., Reinhard W., Wustrow G., « Les dépôts de l'enclos cultuel hallstattien de Vix « les Herbues » et la question des enceintes quadrangulaires », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 104, pp. 343-367.

Chimier 2007
Chimier J.-P., *Saint-Marcel (Indre) 19, rue des Courattes*, Rapport d'évaluation archéologique, Tours : SRA Centre, Inrap.

Chimier 2008
Chimier J.-P., « Le potentiel archéologique du quartier du Bourg-Neuf à Neung-sur-Beuvron (L.-et-C.), d'après les opérations de fouille récentes », *Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne*, II, 42, pp. 31-42.

Chimier, Delémont 2009
Chimier J.-P., Delémont M., *Saint-Marcel, (Indre) 9, chemin de la Couture*, Rapport de diagnostic archéologique, Tours : SRA Centre, Inrap.

Cohen-Julien *et al.* 1999
Cohen-Julien M., Quenardel J.-M., Lerouge G., Lorenz J., Macaire J.-J., Freytet P., Maget P., Debrand-Passard S., 1999. *Carte géologique de la France à 1:50000, Argenton-sur-Creuse, 593*. 1999. s.l. : BRGM.

Coulon 1988
Coulon G., « Saint-Marcel (Indre), *Argentomagus*, sauvetage programmé à l'emplacement du futur musée, campagnes 1986-1987 », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 27, 1, pp. 131-133.

Coulon, Krausz 2013
Coulon G., Krausz S., « Les statues assises en tailleur d'*Argentomagus* (Saint-Marcel, Indre) », *in L'âge du Fer en Europe, Mélanges offerts à Olivier Bucsenschutz*, Bordeaux : Ausonius, pp. 537-550.

Courtaud *et al.* 1990
Courtaud P., Crubézy E., Duday H., Sellier P., Tillier A.-M., « L'anthropologie de terrain : reconnaissance et interprétation des gestes funéraires », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 2, 3-4, pp. 29-50.

Darblade-Audoin *et al.* 2009
Darblade-Audoin M.-P., Thirion P., André P., « Les sculptures du Clos du Verbe Incarné et du Plateau de la Sarra à Lyon: apports à la connaissance du sanctuaire et du quartier antiques. », *Revue Archéologique de l'Est*, 58, pp. 381-416.

De Belvata Balasy 2006
De Belvata Balasy C., *Saint-Marcel (Indre), Chemin de la Couture, parcelle AT 108 (36 200 078 AH)*, Rapport de diagnostic archéologique, Orléans : SRA Centre, Inrap.

De Filippo, Fourré 2013
de Filippo R., Fourré A., *Saint-Marcel, Indre, rue des Courattes*, Rapport de diagnostic archéologique, Tours : Inrap.

Degrave 2004
Degrave J., 2004. « Les Celtes en Luxembourg. Les noms qu'ils nous ont laissés. », *Vie Archéologique* : Fédération des Archéologues de Wallonie et de Bruxelles. 2004. p. 115. .

Delamarre 2012
Delamarre X., *Noms de lieux celtiques de l'Europe ancienne (-500 / +500)*, : Errance, coll. « Les Hespérides ».

Desbordes 2010
Desbordes J.-M., *Voies romaines en gaule. La traversée du Limousin*, Limoges : s.n., coll. Travaux d'archéologie limousine, 8 Aquitania.

Dietrich *et al.* 2007
Dietrich E., Keanel G., Weidmann D., « Le sanctuaire Helvète du Mormont », *Archéologie Suisse*, 30, 1, pp. 2-13.

Diodore de Sicile *et al.* 1997
Diodore de Sicile, Auberger J., Borgeaud P., *Mythologie des Grecs: Bibliothèque historique, livre IV*, Paris, France : Les Belles Lettres.

Duceppe-Lamarre 2002
Duceppe-Lamarre A., « Unité ou pluralité de la sculpture celtique hallstattienne et laténienne en pierre en Europe continentale du VIIe au Ier s av. J.-C. », *Document d'Archéologie Méridionale*, 25, pp. 285-318.

Duday 1990
Duday H., « Observations ostéologiques et décomposition du cadavre: sépultures colmatées ou en espace vide », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 19, 2, pp. 193-196.

Duday 1995
Duday H., « Anthropologie de « terrain », archéologie de la mort », *in La mort : passé, présent, conditionnel*. La Roche-sur-Yon : s.n. pp. 33-58. .

Dumasy 1990
Dumasy F., *Les Courates (site antique n°45)*, Rapport de sauvetage urgent, Orléans : SRA Centre.

Dumasy 2013
Dumasy F., *Argentomagus la ville se dévoile, 25 années de recherches archéologiques*, Catalogue de l'exposition 5 juillet-15 décembre 2013, s.l. : Musée Archéologique d'*Argentomagus*.

Dumasy, Paillet 2002
Dumasy F., Paillet P., *Argentomagus : nouveau regard sur la ville antique*, Catalogue de l'exposition 13 juillet-17 novembre 2002, Joué-les-Tours : Musée Archéologique d'*Argentomagus*.

Dumons 1961
Dumons C., *Fouilles d'un établissement gallo-romain au Mesnil de Baron-sur-Odon (Calvados)*, diplôme annexe d'études supérieures, (Université de Caen).

Etienne 1992
Etienne R., *Autels et sacrifices,* Fondation Hardt pour l'étude de l'antiquité classique, Genêve : Albert Schachter, coll. « Entretiens », 37.

Fauduet 2010
Fauduet I., *Les Temples de tradition celtique*, Paris : Errance.

Fauduet 2014
Fauduet I., *Dieux merci ! Sanctuaires, dévots et offrandes en Gaule romaine*, Musée Argentomagus, Saint-Marcel.

Ferber 2012
Ferber E., « Décines-Charpieu, le Montout », Bilan scientifique de la région Rhône-Alpes, pp. 151-152.

Ferembach *et al.* 1979
Ferembach D., Schwidetsky I., Stloukal M., « Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, pp. 7-45.

Flotté 2005
Flotté P., *La Moselle 57, Metz*, Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, coll. « Carte Archéologique de la Gaule », 2, 2.

Fouillet *et al.* en cours
Fouillet N., Morillon G., Poux M., en cours. « Les *granaria* ruraux dans les provinces de Gaule et de Germanie », *in Produire, transformer et stocker dans les campagnes des Gaules romaines, 11-13 juin 2014*. Clermont-Ferrand.

Foy 2010
Foy D., *Les verres antiques d'Arles*, Paris : Errance/Musée départemental Arles antique, coll. « collection du Musée départemental Arles antique ».

Gaston 2002
Gaston C., « Données récentes sur l'architecture antique à Besançon (Doubs) », *Archéopages*, 8, pp. 28-35.

Ginouvès 1992
Ginouvès R., *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, II : Eléments constructifs : supports, couvertures, aménagement intérieurs*, s.l. : Ecole française d'Athènes et Ecole française de Rome, CNRS, Boccard.

Ginouvès 1998
Ginouvès R., *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, III : Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, s.l. : Ecole française d'Athènes et Ecole française de Rome, CNRS, Boccard.

Ginouvès, Martin 1985
Ginouvès R., Martin R., *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, I : Matériaux, techniques et forme du décor*, s.l. : Ecole française d'Athènes et Ecole française de Rome, CNRS, Boccard.

Gomez de Soto *et al.* 2009
Gomez de Soto J., Lejars T., Bertrand B., Ducongé S., Kerouanton I., Robin K., 2009. « Les lieux de culte des âges du Fer en Centre-Ouest », *in Les Gaulois entre Loire et Dordogne*. Chauvigny : Association des Publications Chauvinoises. 2009. pp. 121-132. .

Gose 1955
Gose E., *Der Tempelbezirk des Lenus Mars in Trier*, Berlin : Gebr. Mann.

Gose 1972
Gose E., *Der Gallo-römische Tempelbezirk im Altbachtal zu Trier / von Erich Gose. - Mainz am Rhein: Ph. v. Zabern, cop. 1972. - (Trierer Grabungen und Forschungen). Der Gallo-römische*

Tempelbezirk im Altbachtal zu Trier..., Mainz am Rhein, pays inconnu : Ph. v. Zabern.

Goudineau *et al.* 1994
Goudineau C., Fauduet I., Coulon G., Colloque d'Argentomagus, *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine*, Paris, France : Éd. Errance.

Goudineau, Peyre 1993
Goudineau C., Peyre C., *Bibracte et les Eduens. A la découverte d'un peuple gaulois*, Paris : Errance.

Guillot, Millard 1995
Guillot B., Millard N., *Evreux (27), Rue de la Justice, DFS de sauvetage programmé*, DFS de fouille archéologique, s.l. : Afan, SRA Haute-Normandie.

Guillot, Millard 1996
Guillot B., Millard N., « Evreux - Rue de la Justice », *Bilan scientifique de la région Haute Normandie*, .

Guyard *et al.* 2012
Guyard L., Fontaine C., Bertaudière S., « Relecture du dépôt de bronze de l'époque romaine du Vieil-Evreux (Eure). Des dépôts rituels liés à la fermeture du temple », *Gallia*, 69, 2, pp. 151-194.

Haffner, Von Schnurbein 2000
Haffner A., Von Schnurbein S. « Kelten, Germanen, Römer im Mittelgebirgsraum zwischen Luxemburg und Thüringen », in *Akten des Internationalen Kolloquiums zum DFG-Schwerpunktprogramm "Romanisierung*. Bonn : Trier vom. 2000. p. 554. .

Haldimann, Moinat 1999
Haldimann M.-A., Moinat P., « Des hommes et des sacrifices : aux origines celtiques de Genêve », *Archéologie Suisse*, 22, pp. 170-179.

Josset à paraître
Josset D., *Sanctuaire et quartier antique à Blois*, Rapport de fouille archéologique, Orléans : .

Jouquand *et al.* 1994
Jouquand A.-M., Sénéchal A., Wittmann A., Flotté P., *La Fontaine d'Argentomagus et ses abords, Saint-Marcel, Les Mersans (Indre) n°36.200.015 AH et 36.200.021 AH*, DFS de fouille archéologique, Orléans : Afan, SRA Centre.

Joyeux, Riquier 1998
Joyeux P., Riquier S., *Centre de conférences*, Document final de synthèse d'opération préventive de fouille, Orléans : SRA Centre, Afan.

Kiefer 2007
Kiefer D., « Saint-Just-en-Chaussée », *ADLFI, Archéologie de la France - Informations* [en ligne], [lien valide au 4 mars 2015]. URL : http://adlfi.revues.org/5658. .

Labrousse 1980
Labrousse M., « Informations archéologiques », *Gallia*, 38, p. 466.

Lambot 1998
Lambot B., « Les morts d'Acy-Romance (Ardennes) à La Tène finale, pratiques funéraires, aspects religieux et hiérarchie sociale », *in Les celtes : rites funéraires en Gaule du nord entre les VIe et Ier siècle avant J.-C.*, Namur : s.n., pp. 75-87.

Lambot, Méniel 2000
Lambot B., Méniel P., « Le centre communautaire et cultuel du village gaulois d'Acy-Romance dans son contexte régional », *in Rites et espaces en pays celte et méditerranéen, étude comparée à partir du sanctaire d'Acy-Romance*, Paris : s.n., .

Laur-Belart 1991
Laur-Belart R., *Guide d'Augusta Raurica*, Bâle.

Le Goff et al. 2015
Le Goff E., Laüt L., Rabasté Y., Dumasy F., « From the excavation to the territory: contributions of GIS tools to the study of the spatial organization of the archaeological site of *Argentomagus* (France, Saint-Marcel/Argenton-sur-Creuse) », *in Archaeology Concepts, methods and tools*, s.l. : Archaeopress, pp. 443-450, coll. « 2nd Annual Conference on Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology ».

Leng 1990
Leng F., *Mont-Rivel, site gallo-romain en Franche-Comté*, Bourg-en-Bresse : La Taillanderie.

Liégeard en cours
Liégeard S., *Batilly-en-Gâtinais « Les Perrières »*, Rapport de fouille archéologique, Orléans : Inrap CIF, SRA Centre.

Mantel 1997
Mantel E., « Le sanctuaire de Fesques « Le mont du Val aux Moines », Seine-Maritime », *Nord-ouest Archéologie*, 8, pp. 9-58.

Martin 2010
Martin L., « Édifices cultuels voconces », *Archéopages*, 30, pp. 84-85.

Mennessier-Jouannet *et al.* 2007
Mennessier-Jouannet C., Adam A., Milcent P.-Y., 2007. « Lieux de culte et pratiques votives en Gaule à La Tène ancienne », in *La Gaule dans son contexte européen aux IVe et IIIe siècles avant notre ère*. Lattes : s.n. 2007. pp. 265-282. .

Méténier 2010
Méténier F., *Nouvelle approche archéologique des façades sud et est du sanctuaire antique : Région Centre, Cher, Drevant, rue du Forum*, RFO de fouille archéologique, Orléans : Inrap CIF, SRA Centre.

Moinat 1993
Moinat P., « Deux inhumations en position assise à Avenches », *Bulletin de l'Association Pro Aventico*, 35, pp. 5-13.
Morel 1993
Morel J., « Un nouveau temple rond gallo-romain à Avenches VD », *Annuaire de la société suisse de Préhistoire et Archéologie*, 76, pp. 161-168.

Morel 1997
Morel J., « Avenches VD, Derrière-la-Tour, avenue Jomini 1-5 », *Annuaire de la société suisse de Préhistoire et Archéologie*, 80, pp. 238-239.

Morel 2005
Morel J., « Avenches VD, Temple de La Grange-des-Dîmes », *Annuaire de la société suisse de Préhistoire et Archéologie*, 88, pp. 346-347.

Murail *et al.* 2005
Murail P., Bruzek J., Houet F., Cunha E., « DSP : a probalistic sex diagnosis tool using worldwide in hip bone measurements », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 17, 3-4, pp. 167-176.

Naveau 1997
Naveau J., « Recherches sur Jublains (Mayenne) et sur la cité des Diablintes », *Revue Archéologique de l'Ouest*, p. 352.

Oudry-Braillon, Billard 2009
Oudry-Braillon S., Billard C., « Trois sépultures atypiques du Second âge du Fer à Reviers (Calvados) », *Revue Archéologique de l'Ouest* [en ligne], 26 [lien valide au 10 mars 2015]. URL : http://rao.revues.org/830. .

Patera 2009
Patera I., 2009. « Déposer, dresser, offrir. Vocabulaire et pratiques en Grèce ancienne, Du matériel au spirituel. Réalités archéologiques et historiques des « dépôts » de la préhistoire à nos jours », *in XXIXe rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*. Antibes : APDCA. 2009. pp. 353-361. .

Patera 2010
Patera I., « Espace et structures cultuels du sanctuaire grec : la construction du vocabulaire », *Revue de l'histoire des religions*, 4, pp. 535-551.

Petit 1986
Petit J.-P., *Puits et fosses rituels en Gaule d'après l'exemple de Bliesbruck (Moselle)* [en ligne], Thèse de doctorat, (Université de Nancy), URL : documents.irevues.inist.fr.

Prisset *et al.* 1994
Prisset J.-L., Brissaud L., Leblanc O., « Evolution urbaine à Saint-Romain-en-Gal : la rue du Commerce et la maison aux Cinq Mosaïques », *Gallia*, 51, pp. 1-134.

Rickman 1971
Rickman G.-E., *Roman granaries and store buildings*, Cambridge : s.n., coll. « University Press », XIII.

Riquier, Salé 2006
Riquier S., Salé P., « La nécropole du Haut-Empire de Tavant (Indre-et-Loire) », *supplément à la RACF*, 29, 1, pp. 7-108.

Rodet-Belarbi 1988
Rodet-Belarbi I., *Rapport concernant les travaux effectués sur le tracé de la déviation du CD 927*, Orléans : SRA Centre.

Rosolato 1987
Rosolato G., *Le sacrifice – Repères psychanalytiques*, s.l. : Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige ».

Rossignol 2004
Rossignol C., *Saint-Marcel, « 14 rue des Courattes » (Indre)*, Rapport de diagnostic archéologique, Pantin : SRA Centre, Inrap.

Rottier *et al.* 2012
Rottier S., Piette J., Mordant C., 2012. « La position assise dans les sépultures, aspects méthodologiques », in *Archéologie funéraire du Bronze final dans les vallées de l'Yonne et de la Haute-Seine, les nécropoles de Barbey, Barbuisse et la Saulsotte*. Dijon : Editions universitaires de Dijon. 2012. pp. 55-65. .

Roux 1984
Roux G., 1984. « Trésors, Temples et Tholos, Temples et sanctuaires. Séminaire de recherche 1981-1983 ». Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, Lyon : s.n. 1984. pp. 153-171.

Salé 2011
Salé P., *Pithiviers-le-Vieil, Loiret, les Jardins du Bourg (lot 51). Un quartier périphérique de l'agglomération secondaire*, Rapport de fouille archéologique, Tours, Orléans : SRA Centre, Inrap.

Salé en cours
Salé P., *Maillé Le Perrou 1 Indre-et-Loire (37), LGV SEA- De multiples occupations successives*, Rapport de fouille archéologique, Angoulême : SRA Centre, Inrap.

Salé, Fournier 2004
Salé P., Fournier L., *Saint-Romain-sur-Cher, « Les Cormins » (Loir-et-Cher), Autoroute A85 - sites 25 et 26*, Rapport de fouille archéologique, Orléans : INRAP, SRA Centre.

Salicis 2007
Salicis C., « Dévotion indigène et cultes préromains : hypothèse d'interprétation de certaines structures de sommet dans les Alpes-Maritimes », *Institut de Préhistoire et d'Archéologie Alpes Méditerranée, Mémoires*, XLIX, pp. 7-20.

Scheid 1990
Scheid J., *Romulus et ses frères : le collège des frères arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs*, Rome : Ecole française de Rome.

Scheid 1995
Scheid J., *Les temples de l'Altbachtal à Trèves : un sanctuaire national ?*, s.l. : s.n., coll. « Cahiers du Centre Gustave Glotz », 6.

Scheid 1997
Scheid J., « Comment identifier un lieu de culte ?, », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 8, pp. 51-59.

Scheid 2000
Scheid J., « Pour une archéologie du rite », *Histoires, Sciences Sociales*, 55, 3, pp. 615-622.

Scheid, Mezzadri 2007
Scheid J., Mezzadri B., *Quand faire c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Paris : Aubier, coll. « Collection historique », 182.

Schmitt 2002
Schmitt A., « Estimation de l'âge au décès des sujets adultes à partir du squelette: des raisons d'espérer », *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 14, 1-2.

Schwarz 1959
Schwarz T.-G., « Ein neuer gallorömischer Tempel in Augst », *Ur-Schweiz*, 23, 1, pp. 1-10.

Sempé *et al.* 1979
Sempé M., Pédron G., Roy-Pernot M.-P., *Auxologie - méthode et séquences.*, Paris : s.n.

Ulcek *et al.* 1975
Ulcek E., Kominek J., Andrik P., Bily B., « Proposal of unification in documenting and determining the dental age on skeletal material », *Scripta Medica*, 48, pp. 299-311.

Valentin *et al.* 2008
Valentin F., Cottiaux R., Buquet-Marcon C., Confalionéri J., Delattre V., Lang L., Le Goff I., Lawrence-Dubovac P., Verjux C., « Découvertes récentes d'inhumations et d'une incinération datées du mésolithique en Ile-de-France », *Revue Archéologique d'Ile-de-France*, 1, pp. 21-42.

Valérie Bel *et al.* 2008
Valérie Bel, Sébastien Barberan, Chardenon N., Forrest V., Rodet-Belarbi I., Vidal, *Tombes et espaces funéraires de la fin de l'âge du Fer et du début de l'époque romaine à Nîmes, Gard*, Lattes, France : Éd. de l'Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Rousillon.

Van Andringa 2002
Van Andringa W., *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (Ier-IIIe siècle apr. J.-C.)*, Errance, coll. « Les Hespérides ».

Van Gannep 1981
Van Gannep, *Rites de passage, étude systématique des rites*, 2e édition, Paris : Picard.

Venzo 1997
Venzo C., *Saint-Marcel « les Basses Courattes » (36 200 902 AH-Indre)*, Rapport d'évaluation archéologique, Orléans : SRA Centre, Afan.

Verjux, Dubois 1996
Verjux C., Dubois J.-P., « Une sépulture mésolithique en position assise sur le site du « Parc du château » à Auneau (Eure-et-Loire) », *Revue Archéologique du Centre de la France*, 35, pp. 83-96.

Vitruve
Vitruve, *De Architectura*, 1847, s.l. : Panckoucke, coll. « C.L.F. », IV.

Voinchet *et al.* 2007
Voinchet P., Despriée J., Gageonnet R., Bahain J.-J., Tissoux H., Falguères C., Dépont J., Dolo J.-M., Courcimault G., « Datation par ESR de quartz fluviatiles dans le bassin de la Loire moyenne en région Centre : mise en évidence de l'importance de la tectonique quaternaire et de son influence sur la géométrie des systèmes de terrasses », *Quaternaire*, 18/4, pp. 335-347.

Table des illustrations

Figures

35 **Figure 1** Localisation de la fouille, en France, dans le département de l'Indre et à Saint-Marcel.
36 **Figure 2** Localisation cadastrale du site.
38 **Figure 3** Extrait de la carte géologique (d'après Cohen-Julien *et al.* 1999).
39 **Figure 4** Coupe du sondage réalisé dans les nappes fluviatiles.
40 **Figure 5** L'*oppidum* des Mersans
41 **Figure 6** *Argentomagus* au I^er^ s. de notre ère
42 **Figure 7** *Argentomagus* à partir du II^e^ s. de notre ère
43 **Figure 8** *Argentomagus* au haut Moyen Age
45 **Figure 9** Les occupations du plateau des Courates à Saint-Marcel.
47 **Figure 10** Plan des sondages et des vestiges découverts lors du diagnostic archéologique (d'après De Filippo, Fourré 2013 : 27, fig. 7).
51 **Figure 11** Plan général des vestiges.
52 **Figure 12** Le diagramme stratigraphique de l'opération.
54 **Figure 13** Plan des sépultures gauloises.
58 **Figure 14** Les fosses des sépultures UE3 à 6 et UE53.
68 **Figure 15** Plan des vestiges de la période gauloise au début du I^er^ s. ap J.-C (Phase 2).
69 **Figure 16** Plan et coupes des fosses de l'ensemble 1.
71 **Figure 17** Plans et coupes des fosses UE154 et 155.
73 **Figure 18** Plans et coupes vestiges protohistoriques éventuels.
76 **Figure 19** Plan des vestiges de la phase 3.
78 **Figure 20** Hypothèses de restitutions du niveau de circulation UE69.
79 **Figure 21** Plan de la voie de la phase 4.
81 **Figure 22** Coupes de la voirie UE50 et des aménagements latéraux.
83 **Figure 23** Les autres vestiges attribuables aux phases 3 ou 4.
86 **Figure 24** Plan des vestiges de la phase 5.
87 **Figure 25** Plan des maçonneries de l'ensemble 3.
90 **Figure 26** Restitution du plan des maçonneries de l'ensemble 3.
92 **Figure 27** Les sols conservés dans le bâtiment à portique.
96 **Figure 28** Les sols à l'extérieur du bâtiment à portique.
98 **Figure 29** Les bâtiments de commerce 1 et 2 d'*Argentomagus*.
100 **Figure 30** Plan et coupe de la voie UE62.
102 **Figure 31** Orientation des ornières de la voie UE62, d'après les orthophotographies.
105 **Figure 32** Les niveaux de circulation UE29, 30, 31 et 32.
107 **Figure 33** Le niveau de circulation UE86.
109 **Figure 34** Restitution du niveau de circulation UE86 en fonction des résultats du diagnostic de 2007.
110 **Figure 35** Plans et coupes des vestiges isolés attribués à la phase 4.
113 **Figure 36** Plan des vestiges de la phase 6.
115 **Figure 37** Plan et coupes de l'ensemble 7.
117 **Figure 38** Plan et coupes de l'ensemble 6.
118 **Figure 39** Plan et coupes du massif UE151.
120 **Figure 40** Plan et coupe de la fosse UE135.
122 **Figure 41** Plan et coupe de la maçonnerie UE118.
123 **Figure 42** Coupes des niveaux dans l'enclos de la phase 6.
125 **Figure 43** Les niveaux extérieurs associés à la phase 6.
126 **Figure 44** Plan et coupe de la fosse UE168.
127 **Figure 45** Plan et coupe de la fosse UE157.
130 **Figure 46** Vues et profil de la base (Iso106) et restitution de la colonne.
133 **Figure 47** Vues et profil du plateau circulaire (Iso108) et restitution de l'autel.
137 **Figure 48** Vues et profil du bloc massif (Iso110).
139 **Figure 49** Vues et profil des Iso105 et 107 et restitution de l'autel.
153 **Figure 50** La fosse dite « du vergobret ».
157 **Figure 51** Plan des vestiges de la phase 7.
159 **Figure 52** Plan et coupes de l'ensemble 2.
163 **Figure 53** Plans, coupes et restitution de la sépulture UE37.
167 **Figure 54** Vues et profil de la base (Iso138) et restitution de la colonne.
169 **Figure 55** Les objets dans la sépulture UE37.
173 **Figure 56** Le *fanum* de la phase 7.
175 **Figure 57** Le sol UE99 et le foyer UE164.
177 **Figure 58** Plan et coupe du coffre UE71.
178 **Figure 59** La fosse UE22.
179 **Figure 60** Les sites à vocation religieuse connus à *Argentomagus*.
180 **Figure 61** Plan des vestiges de la phase 8.
182 **Figure 62** Coupe de l'UE59.
183 **Figure 63** Les tranchées de récupération des maçonneries.
184 **Figure 64** Plan et coupe des UE129 et 113.

185 **Figure 65** Plan des vestiges de la phase 9.
186 **Figure 66** Extrait du cadastre napoléonien avec localisation des vestiges de la phase 9.
189 **Figure 67** Des vestiges erratiques postérieurs à l'Antiquité.
190 **Figure 68** Plan des vestiges non datés.
191 **Figure 69** Un groupe de trous de poteaux douteux ou non datés au sud de l'emprise.
193 **Figure 70** Quelques vestiges non datés à la fonction incertaine.
195 **Figure 71** Les autres vestiges douteux (1/2).
196 **Figure 72** Les autres vestiges douteux (2/2).

Photographies

37 **Photo 1** Vue de la zone 1, après sa fouille, en surplomb d'un vallon.
37 **Photo 2** Vue de la zone 2 et des parcelles attenantes.
39 **Photo 3** Le sondage géologique dans les alluvions de la Creuse, en zone 1.
48 **Photo 4** Le stockage des terres de la zone 2 autour des fouilleurs de la sépulture.
56 **Photo 5** Vue des fosses à inhumation UE3 à 6.
56 **Photo 6** La sépulture UE53 en cours de fouille.
57 **Photo 7** L'UE6, une sépulture très mal conservée.
59 **Photo 8** Vue de la sépulture UE4 et du bloc de grès sous l'avant-bras.
59 **Photo 9** Blocs de pierres sous le squelette de l'UE53.
60 **Photo 10** Les sépultures UE3à 6 disposées en rebord d'un vallon.
60 **Photo 11** Le défunt de l'UE4.
61 **Photo 12** Équilibre instable des ossements de l'UE53.
65 **Photo 13** Un exemple de statue assise découverte à *Argentomagus*.(© Musée d'*Argentomagus*)
70 **Photo 14** Le sondage 2 en cours de fouille.
72 **Photo 15** Le sondage 44 du fossé UE155.
72 **Photo 16** Vue en plan du fossé UE154.
75 **Photo 17** L'extension maximale du sol UE69 (= UE140) au niveau du sondage 38.
77 **Photo 18** Le niveau de circulation UE69 (= UE96) dans le sondage 24.
77 **Photo 19** Le niveau de circulation UE69 (= UE128) dans le sondage 32.
77 **Photo 20** Le niveau de circulation UE69 (= UE96) dans le sondage 29.
79 **Photo 21** La voie UE50, après son décapage.
79 **Photo 22** Bordure de trottoir ou *margines* UE70.
80 **Photo 23** *Statunem* ou radier de la voie UE50.
80 **Photo 24** Vue partielle de la coupe de l'UE50.
82 **Photo 25** Vue en plan de l'UE57.
85 **Photo 26** Vue d'ensemble du bâtiment à portique (ensemble 3).
88 **Photo 27** Vue en coupe du plot UE55.
88 **Photo 28** L'empreinte au centre du plot UE77.
89 **Photo 29** Vue de l'UE172.
90 **Photo 30** Vue de l'UE83.
93 **Photo 31** Les sols UE84 et 119.
93 **Photo 32** L'empreinte du foyer UE85.
93 **Photo 33** L'empierrement UE115.
94 **Photo 34** Fragments de tuiles formant l'UE148.
94 **Photo 35** Vue des UE179, 181, 182 et 183.
95 **Photo 36** Vue d'ensemble de l'UE66.
97 **Photo 37** Vue de l'empierrement UE144.
101 **Photo 38** L'UE93, une bordure de trottoir ?
103 **Photo 39** La voie UE62 au niveau du sondage 28.
103 **Photo 40** Détail de la coupe de la voie dans le sondage 26.
104 **Photo 41** L'US 1166 de la voie UE62, dans le sondage 26.
106 **Photo 42** Deux niveaux empierrés dans l'UE32.
106 **Photo 43** Vue en plan de l'UE32.
107 **Photo 44** Vue du sondage 34 dans la voie UE86.
108 **Photo 45** L'US1285 de la voie UE86 recouvre la voie UE50.
115 **Photo 46** Vue d'ensemble des UE89 et 100.
115 **Photo 47** Vue du mur UE100.
116 **Photo 48** Vue de l'ensemble 6.
116 **Photo 49** Coupe du mur UE109 de l'ensemble 6 .
119 **Photo 50** Vue en coupe de l'UE151.
119 **Photo 51** Détail d'un lambeau de mortier de l'UE151.
121 **Photo 52** Un puisatier à l'ouvrage dans la fosse UE135.
121 **Photo 53** La fosse UE135 en cours de fouille.
121 **Photo 54** Détail du bloc architectural de l'UE135.
122 **Photo 55** Coupe du mur UE89 et de l'UE118.
124 **Photo 56** Vue en plan du sol UE149 dans le sondage 43.
124 **Photo 57** Fragments d'une amphore bétique en surface de l'UE122.
126 **Photo 58** Le lambeau de sol UE121.
128 **Photo 59** Découverte des blocs architectoniques.

128 **Photo 60** Dégagement des Iso 110 et 111 après enlèvements des premiers.
132 **Photo 61** L'autel des Mersans.
136 **Photo 62** Détails de blocs en grand appareil de Drevant.
141 **Photo 63** L'exemple de l'autel de Mars et Vénus à Ostie.
141 **Photo 64** L'exemple de l'autel de Lyon.
141 **Photo 65** L'exemple de l'autel de Trèves.
142 **Photo 66** Vue de l'Iso 111.
160 **Photo 67** Vue générale de l'ensemble 2.
161 **Photo 68** Vue du fond du creusement de la sépulture UE37.
161 **Photo 69** La couche US1103 au fond du creusement de la sépulture UE37.
162 **Photo 70** Le comblement supérieur de la sépulture UE37.
165 **Photo 71** Le fragment de colonne à mi-hauteur de la fosse UE37.
165 **Photo 72** Le membre postérieur droit d'un bœuf juvénile.
168 **Photo 73** Vue des dépôts en cours de fouille.
172 **Photo 74** Vue d'ensemble des tranchées de récupération du *fanum*.
174 **Photo 75** La céramique UE130 lors de sa fouille.
176 **Photo 76** L'empierrement UE99.
177 **Photo 77** Vue en plan du coffre UE71.
177 **Photo 78** Restitution du coffre en tuiles découvert aux Mersans et reconstitué au Musée d'*Argentomagus*.
181 **Photo 79** Vue de l'empierrement UE59.
184 **Photo 80** Vue de la fosse UE129 avant sa fouille.
185 **Photo 81** Vue du niveau de tuiles UE113.
187 **Photo 82** Vue d'une partie des plots de l'ensemble 4.
187 **Photo 83** Détail de l'empreinte d'un poteau.
191 **Photo 84** Vue du petit bloc architectural issu de l'UE39.
192 **Photo 85** Vue en plan de l'UE147.

III. Annexes et inventaires

Annexe 1 : étude du mobilier céramique

Annexe 1.1 : étude du mobilier céramique de La Tène

par Francesca Di Napoli

Annexe 1.2 : étude du mobilier céramique gallo-romain

par Alix Fourré

Annexe 1.3 : étude du mobilier céramique médiévale et moderne

par Sébastien Millet

Annexe 1.1 : étude du mobilier céramique de La Tène
par Francesca Di Napoli

Au total 67 fragments de céramique et au moins 9 individus peuvent être attribués à la période protohistorique et plus précisément à La Tène finale **(cf. tableau ci dessous).**
Cette attribution chronologique concerne 4 unités d'enregistrement, soit les deux tronçons du fossé d'enclos, UE19 et UE20, ainsi que le comblement du fossé UE155, celui de la sépulture UE53 et le comblement du trou de poteau UE40. Le reste des structures est daté de la protohistoire au sens large.
Les éléments morphologiques sont très rares (au total cinq bords reconnus) et l'état de conservation des vases très fragmentaire rend plutôt difficile l'attribution chronologique.
Parmi la céramique non tournée qui occupe l'essentiel du corpus de cette période (51 NR et 4 NMI), au moins deux productions locales peuvent être reconnues. La première est représentée par des vases à argile sableuse, légèrement micacée déclinée en deux variantes, une argile grossière (NNTGR) dont les inclusions sont visibles à l'œil nu (diamètre ne dépassant pas le demi-centimètre) et une plus fine (NNTF). La deuxième catégorie de vases modelés comprend ceux réalisés à partir d'une matrice très micacée dont l'origine locale dès l'époque laténienne est avérée sur plusieurs sites de l'Indre (NNTMIC).

UE	SD	TOT_NR	TOT_NMI	DATATION
9	2	1	0	protohistoire indéterminée
18		1	0	protohistoire indéterminée
19	2	20	2	LT finale-gr précoce
20	18	28	3	LT finale-gr précoce
40		1	1	LT finale
46		1	0	protohistoire indéterminée
53		11	0	LT finale
155		4	2	LT finale

La présence des deux vases finalisés au tour avec une argile très micacée (**Figure 1** : 19.01 et 20.01) au sein des comblements des fossés UE19 et 20 ainsi que d'amphores italiques du type Dressel 1 (UE19 US 1025, UE20 et UE155), d'un fragment de vase de type Besançon (UE40) confirment la datation à la période de La Tène finale, soit les deux derniers siècles avant notre ère. Plus particulièrement la présence de deux fragments d'engobe blanc (UE19 US 1024) permettrait de préciser la chronologie vers la fin du I^{er} siècle av. n. è. soit entre les années -40 et +20.
Il est intéressant de signaler au sein de l'US 1025 du fossé UE19 (SD 20) la présence d'un bord d'amphore à huile de Bétique, Dressel 20 (**Figure 2** : 19.02), dont la morphologie renvoie aux II^{e}-III^{e} siècle ap. J.-C. La présence dans le même sondage d'un trou de poteau perçant le comblement d'UE19 pourrait expliquer la découverte de ce fragment intrusif au sein d'une structure laténienne.

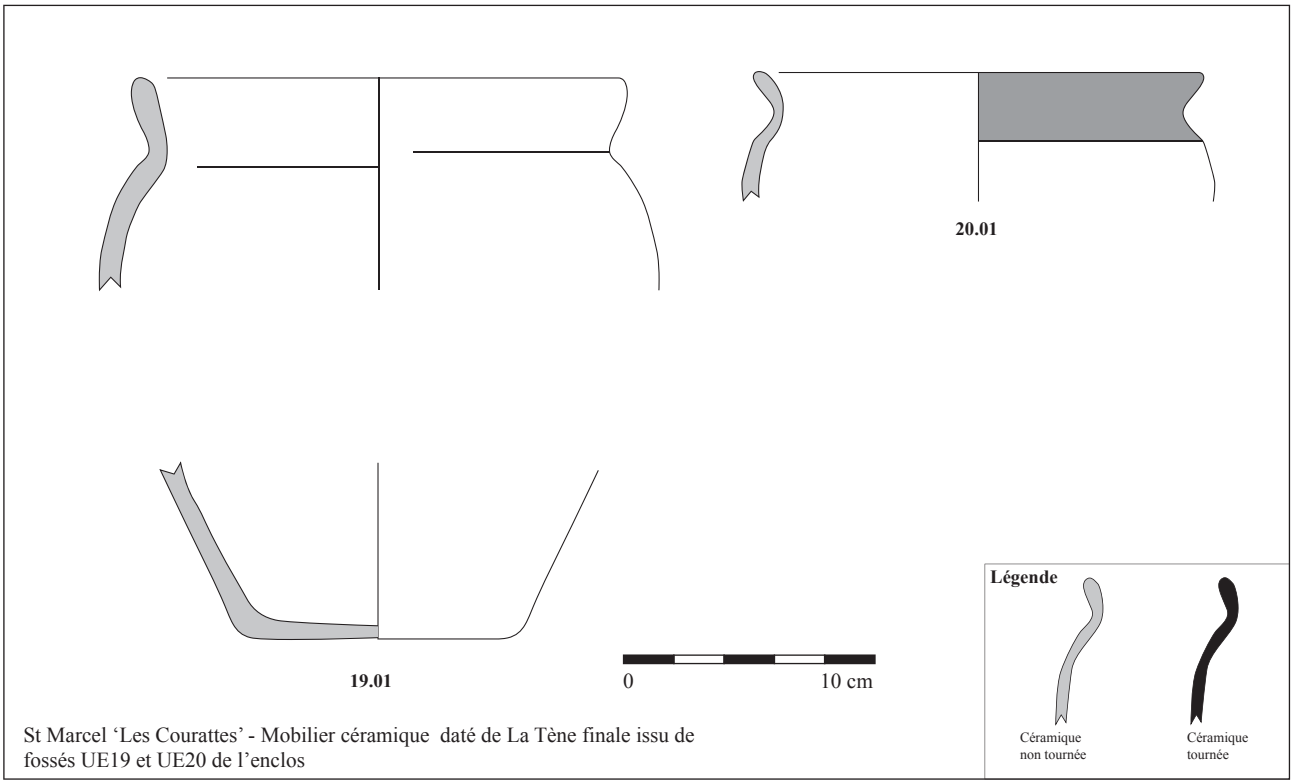

St Marcel ‘Les Courattes’ - Mobilier céramique daté de La Tène finale issu de fossés UE19 et UE20 de l’enclos

Figure 1

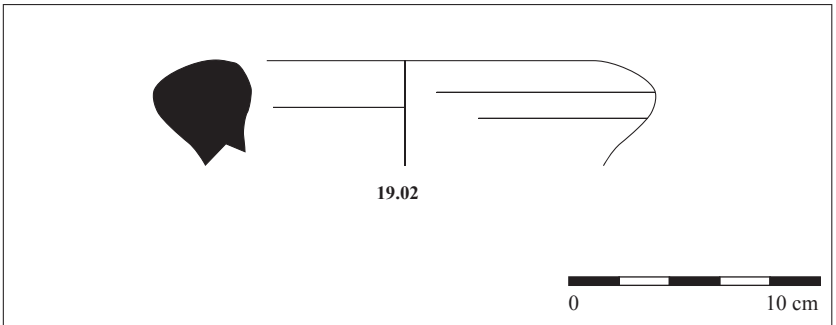

St Marcel ‘Les Courattes’ - Dressel 20 de fin IIe-IIIe s. ap. J-C issue de UE19.

Figure 2

Annexe 1.2 : étude du mobilier céramique gallo-romain
par Alix Fourré

Introduction

De mai à août 2014, une fouille archéologique a été effectuée « Rue des Courattes » à Saint-Marcel/*Argentomagus*. Elle fait suite à un diagnostic archéologique mené en septembre 2013[1]. L'étude céramique réalisée pour cette opération archéologique avait alors mis en évidence 88 restes pour 34 individus. A ce décompte, il faut désormais ajouter le mobilier céramique de la fouille. Il se compose de 2363 restes (NR) pour 394 individus (NMI) provenant de 68 contextes. Ainsi, au total, 2456 restes pour 427 individus, ont été exhumés « Rue des Courattes ».
La céramique est fragmentée et seule une forme archéologiquement complète est présente. L'état de conservation est relativement bon même si les surfaces sont souvent émoussées.
L'analyse céramologique est réalisée selon les méthodes en vigueur. Dans un premier temps, les fragments sont étudiés par unités stratigraphiques (US) au sein des unités d'enregistrement (UE). Les résultats sont reportés dans un tableau d'inventaire (voir annexe). Celui-ci fait état des catégories techniques présentes, du nombre de restes et d'individus associés, ainsi que les formes identifiées. Le NMI est calculé selon l'effectif le plus élevé de bords, fonds, ou anses appartenant à des céramiques différentes. Le calcul du NMI est pondéré. Ainsi, dans le cas d'un lot constitué uniquement de panses, on compte 1 NMI. Quant au NR, il s'agit du nombre de fragments avant remontage.
Le tableau donne également une description rapide des pâtes, une datation des vases par catégorie, et une datation *terminus post-quem* du lot. On considère que la datation est fiable à partir de 30 restes. En deçà de ce chiffre, si la céramique n'est pas associée à du matériel datant (verre, monnaie, *instrumentum*), et si la chronologie relative n'apporte aucune information complémentaire, la datation proposée doit être examinée avec circonspection.
Dans un deuxième temps, les éléments de forme intéressants (essentiellement les bords) sont dessinés manuellement à l'échelle 1/1. Puis, ils sont traités à l'aide du logiciel Adobe Illustrator CS4 (dessin assisté par ordinateur), et réduit au tiers. Un numéro d'isolation est attribué à chaque forme dessinée, permettant ainsi de faire le lien entre le tableau, le texte et les planches de dessins. Les formes dessinées sont réunies par assemblage selon les normes typologiques en usage. Elles sont présentées au sein de trois planches de céramiques (placées en fin de texte).
L'analyse céramique s'attachera à définir la chronologie du site, à caractériser le mobilier, à identifier les productions de céramiques et à percevoir l'évolution du faciès durant le Haut-Empire. Pour ce faire, on exposera dans un premier temps les catégories techniques. Puis, on présentera de manière diachronique, quelques lots significatifs de l'occupation du site.

1 Fourré in De Fillipo 2013.

1. Productions et typologie

Les catégories techniques identifiées au sein de la collection sont au nombre de 26. Une catégorie dite « indéterminée » rassemble les fragments ne pouvant être identifiés en raison d'une altération trop importante des tessons. Les catégories sont présentées dans le tableau **(Figure 1)**.

Figure 1 Occurrence des catégories techniques

	Catégorie technique	NR	%	NMI	%
Céramique fine	Sigillée grésée de Gaule centrale	126	6%	29	8%
	Sigillée précoce de Lezoux	2	0,09%	2	0,60%
	Sigillée de Gaule du sud	23	1%	14	4%
	Beuvray	10	0,50%	4	1%
	Fine engobée blanc	50	3,00%	13	4%
	Paroi fine	1	0,04%	1	0,30%
	Paroi fine engobée	10	0,50%	6	2%
	Peinte de Roanne	5	0,20%	3	1%
	Métallescente	18	1%	9	2,00%
	Terra Nigra	90	4%	21	6%
Total des céramiques fines		**335**	**17%**	**102**	**28%**
Céramique commune	Commune claire	660	32%	81	23%
	Commune claire engobée blanc	72	4,00%	7	2%
	Commune claire engobée rouge	5	0,20%	5	1,5%
	Commune claire engobée micacé	4	0,20%	1	0,30%
	Commune claire fumigée	5	0,20%	2	0,60%
	Commune à pâte brune	108	5%	20	6%
	Commune à pâte brune engobée blanc	6	0,30%	4	1%
	Commune à pâte brune à engobe micacé	4	0,20%	2	0,60%
	Besançon	46	2%	16	4,00%
	Commune sombre	779	38%	103	29%
	Céramique sombre polie	5	0,20%	1	0,30%
	commune sombre micacée granuleuse	3	0,10%	2	0,60%
	Commune sombre non tournée	3	0,10%	2	0,60%
	Indéterminé	6	0,30%	4	1%
	Glaçuré	4	0,20%	3	1%
	Grès	2	0,09%	2	0,60%
Total des céramiques communes		**1712**	**83%**	**253**	**72%**
TOTAL		**2047**	**100%**	**355**	**100%**

1.1 Les céramiques fines

Définition : La céramique fine est caractérisée par une pâte peu épaisse, fine et bien calibrée. Les parois peuvent être couvertes d'un revêtement argileux parfois vitrifié (ex : les sigillées) et présenter un décor. Les vases, en raison de l'épaisseur de leur paroi et du revêtement argileux, ne peuvent, au risque de se briser, aller sur le feu. Ils ne sont pas utilisés pour cuire les aliments mais semblent plutôt destinés au service de la table.

La céramique fine se compose 10 catégories techniques. Elle comporte 335 restes pour 101 individus soit 17% du NR pour 28% du NMI.

La sigillée

La céramique sigillée attestée dans la collection provient de Gaule centrale et de Gaule du sud.
La sigillée de Gaule centrale prédomine au sein de la céramique fine (31 NMI soit 9 % du NMI). La pâte est de deux sortes. La première « la sigillée précoce de Lezoux » montre une pâte orange plus ou moins clair et micacée. L'engobe non grésé est brun orangé. La seconde «La sigillée grésée de Gaule centrale», montre une pâte calcaire brun rouge. L'engobe grésé est brun rouge assez foncé.
Les formes identifiées se composent :

-11 coupes Drag 37 (fin Ier-IIIe s. ap. J.-C.) ;
-3 mortiers Drag 45 (IIIe-IVe s. ap. J.-C.) ;
-2 mortiers Curle 21(2e moitié IIe-1er tiers III ap. J.-C.) ;
-1 plat 36 (fin Ier-IIe s. ap. J.-C.) ;
-1 coupe Lezoux 50 (2e moitié IIe-1er tiers III ap. J.-C.) ;
-1 plat Walters 80 (2e moitié IIe-1er tiers III ap. J.-C.) ;
-1 gobelet Déchelette 72 (IIIe-début IV ap. J.-C.) ;
-5 formes ouvertes indéterminées.

Référence bibliographique : Bet, Delor 2000.

La sigillée de Gaule du sud (14 NMI soit 4% du NMI) est en pâte calcaire. Elle est de couleur rouge, les parois sont enduites d'un engobe grésé brillant.
Les formes recensées se composent de :

- 4 plats Drag 15/17 A (15-50 ap. J.-C.) ;
-1 coupe Drag 37 (2de moitié du Ier s. ap. J.-C.) ;
-1 assiette Drag 18 (15-IIe s. ap. J.-C.) ;
-1 coupe Drag 27 (15-110 ap. J.-C.) ;
-1 coupe Drag 24/25 (15-90 ap. J.-C.) ;
-6 formes ouvertes indéterminées.

Référence bibliographique : Genin 2007, Passelac, Vernet 1993

La céramique fine de « type Beuvray »

Elle est attestée par 10 fragments de gobelets dont un est orné de chevrons. Cette forme prédomine largement dans le territoire Biturige (Marot 2011, p.501). La pâte fine de couleur beige est micacée. La paroi extérieure est couverte d'un engobe brun, la paroi interne d'un engobe rouge. Les officines régionales produisant ces types de gobelet ne sont pas encore connues. La céramique de type « Beuvray » est attestée essentiellement dans le quart nord-ouest de la Gaule entre le règne d'Auguste et le milieu du Ier siècle de notre ère (Couvin 2005 a, p. 26).

La céramique fine engobée blanc

La céramique fine engobée blanc (4 NMI, soit 4% du NMI) est composée d'une pâte fine, micacée de couleur beige. Un engobe blanc assez épais est apposé sur les parois. Cette catégorie est diffusée dans une large partie de la région Centre (Chartres, Orléans, Blois, Antigny, Argentomagus), entre le règne de Tibère et la période flavienne.
Il a été identifié 3 cruches.
Référence bibliographique : Couvin 2002, vol 1, p.86.

La céramique à paroi fine indéterminée

La partie supérieure d'un petit gobelet à pâte jaunâtre exogène a été mis au jour dans l'UE 113. Il s'agit d'un petit fragment dont la forme et l'origine n'a pu être définie. Il est associé à du mobilier I^er^ s. ap. J.-C.

La céramique à paroi fine engobée

Cette catégorie est représentée par 6 individus (2 % du NMI). La pâte siliceuse bien cuite est de couleur orange. La paroi extérieure est enduite d'un engobe mât brun rouge. Une seule forme a été identifiée, il s'agit d'un gobelet de type 333. Il est daté de la fin I^er^-début II^e^ s. ap. J.-C.
Référence bibliographique : Bet, Gras 1999

La céramique peinte de Roanne

La céramique peinte de Roanne est connue par 5 restes pour 3 individus (0,2 % du NR pour 1 % du NMI). La pâte est beige, fine, homogène et micacée. Un engobe blanc est apposé sur la partie supérieure du bol au niveau de la lèvre et un engobe rouge sur le reste de la panse (**Planche 1**, iso 1399-01). Cette forme appartient à la première moitié du Ier s. ap. J.-C. L'origine des bols de Roanne est difficile à déterminer car plusieurs centres producteurs sont connus : Roanne , Lezoux, Vichy, Nevers, Saint-Romain-en-Gal, Maizière-en-Mauge. Toutefois, la diffusion semble concentrer essentiellement au sud de la Loire.
Référence bibliographique : Dumoulin 1997, p. 86.

La céramique métallescente

La céramique métallescente de Gaule centrale (9 NMI soit 2 % du NMI) est une céramique à vernis grésé de couleur noir mat. La pâte calcaire, fine et bien cuite est de couleur orangé rouge.
Cette catégorie est une production tardive de Lezoux débutant dans la seconde moitié du II^e^ s. ap. J.-C. et s'achevant dans le courant de la seconde moitié du III^e^ siècle
Les formes attestées se composent de :
-1 gobelet 305 (milieu II-III^e^ ap. J.-C.) ;
-2 gobelets 307 (**Planche 2**, iso 135-02) (2^e^ et 3^e^ quart du III^e^ s. ap. J.-C.) ;
-1 gobelet 310 (III^e^ s. ap. J.-C.) ;
-1 mortier 316 (III^e^ s. ap. J.-C.).
Référence bibliographique : Bet, Gras 1999, p. 25-38

La *Terra Nigra*

La *Terra Nigra* de Gaule centrale est la deuxième technique prédominante avec 20 individus soit 6% du NMI.
La pâte noire à cœur gris ou brun plus ou moins foncé est micacée. Les formes présentes, au nombre de 6, se composent de :
-4 assiettes Menez 22 (Augusto-tibérien : 20 av-20 ap. J.-C.) (**Planche 1**, iso 1396-02) ;

-2 vases bobines (30 av-30 ap. J.-C.) (**Planche 1**, iso 1395-04) ;
-2 coupes Menez 52 (**Planche 1**, iso 1395-01) ;
-1 assiette Menez 7 (1er quart Ier s. ap. J.-C.) ;
-1 coupe Menez 74 (15-40 ap. J.-C.) ;
-1 forme sub ouverte à lèvre allongée évasée et à panse ornée d'un décor à la molette. Cette forme et ce décor à la molette sont connus dans l'Allier à la Tène D2 (Lallemand 2005, p.42).

Référence bibliographique : Menez 1985, Menez 1989 et Lallemand 2005.

1.2 Les céramiques communes

Définition : Les céramiques communes sont plutôt vouées à la cuisine (préparation et cuisson) et au stockage des denrées. Les pâtes sont moyennement fines à grossières et la paroi extérieure est le plus souvent brute. Néanmoins, elle peut également être engobée ou peinte. Cependant, l'engobe n'est pas vitrifié.

La céramique commune prévaut avec 2047 restes pour 354 individus, soit 83 % du NR pour 72 % du NMI. Elle rassemble 14 catégories techniques pour la période gallo-romaine. Par ordre décroissant, on a recensé la céramique commune sombre brute ou polie (30,5 % du NMI), la céramique commune claire brute ou engobée (27 % du NMI) et la céramique commune à pâte brune (8 % du NMI).
La céramique commune présente dans la collection est régionale voir locale. La composition des pâtes est identique à celle mise en évidence par l'étude de I. Bouchain-Palleau et B. Velde (Bouchain-Palleau 2007, p. 69-89). Elle est composée de quartz, de feldspaths et d'une grande quantité de micas blancs. Certains fragments comportent également des inclusions ferrugineuses et parfois de chamotte.
L'agglomération d'*Argentomagus*/Saint-Marcel est située sur un plateau calcaire or les pâtes ne sont pas calcaires mais de type cristalline. Ce type d'argile micacé est attesté sur les bords de la Creuse. Ainsi, les centres de productions, inconnus à ce jour, ne seraient pas installés sur le plateau de Saint-Marcel mais, en contrebas, sur les bords de la Creuse. Ce cours d'eau prend sa source dans le Massif centrale ce qui explique la présence de minéraux caractéristiques d'une roche de type magmatique constituée notamment de quartz, felspaths et de micas.

Les céramiques communes claires sont principalement à surface brutes (23 % du NMI), mais elles peuvent être enduites d'un engobe de couleur blanc (2 % du NMI), rouge (1,5 % du NMI), ou micacée (0,30 % du NMI). On note également la présence de deux vases fumigés (0,60 %) appartenant au haut Moyen Age.
Les pâtes moyennement fines toujours très micacées sont de couleur rose, beige ou orange.
Les formes identifiées sont au nombre de 9, elles sont présentées dans le tableau **(Figure 2)**.

Les formes typologiques dominantes sont les cruches (20 NMI), notamment celles à lèvre ronde et à poulie, ainsi que les mortiers à lèvre en collerette. Les cruches à lèvre ronde et à lèvre en poulie sont attestées dans des contextes II-IIIe s. ap. J.-C. à Argentomagus, notamment dans la nécropole du Champ de l'Image (Allain, Fauduet, Tuffreau-Libre 1992, p.142).
Les céramiques communes claires à engobe micacé sont attestées par un plat « *patina* » tripode et par une jatte tripode à lèvre triangulaire. Ces deux formes sont connues en territoire Biturige, à Bourges précisément, dans des contextes de la première moitié du IIIe s. ap. J.-C. (Chambon 2007, p. 470-471). De même, un plat « *patina* » tripode identique a été mis au jour lors de la fouille programmée d'Argentomagus en 2012 dans un

Forme	Type	NMI	Datation	ISO
Plat	patina tripode, engobe micacé	1	IIIe s. ap. J.-C.	Planche 2, iso 135-03
	Total plat	**1**		
Jatte	lèvre triangulaire	2	II-IIIe s. ap. J.-C.	
	à collerette digitée	1	1ère moitié Ier s. ap. J.-C.	Planche 3, 1303-01
	Lèvre rentrante soulignée par une rainure	3	II-IIIe s. ap. J.-C.	
	Total jatte	**6**		
Tripode	Lèvre triangulaire caréné, engobe micacé	1	IIIe s. ap. J.-C.	Planche 1, 1211-01
	Total tripode	**1**		
Mortier	à collerette	14	Milieu Ier-III ap.	
	à lèvre en bandeau	1	Augustéen	
	Total mortier	**15**		
Cruche	à lèvre en corniche	1	40-70 ap. J.-C.	
	à lèvre ronde	4	II-IIIe s. ap. J.-C.	
	à lèvre en poulie	4	II-IIIe s. ap. J.-C.	Planche 2, 1307-01 ; Planche 3, 1151-01
	à lèvre plate	1	2de moitié Ier s. ap. J.-C.	
	indéterminée	10		
	Total cruche	**20**		
Pot		2	Ier s. ap. J.-C.	Planche 1, 1396-04
	Total pot	**2**		
Forme fermée indéterminée		7		
	Total forme fermée indéterminée	**7**		

Figure 2 Formes typologiques en céramique commune claire

contexte fin IIIe-début IVe s. ap. J.-C. (Bouchain-Palleau in Rabasté 2013, p.63). Enfin, une forme a suscité notre attention car elle est peu fréquente. Il s'agit de la jatte à collerette digitée (**Planche 3,** 1303-01). Une forme comparable, présentant également un engobe micacé et le même type de décor, est connue à Orléans dans un contexte datée de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (Canny 1999, p.53, n°1055-14). Au sein de notre collection, l'exemplaire est associé à de la céramique non homogène datée entre le I^{er} s. et le III^{e} s. ap. J.-C.

Les céramiques communes claires engobées rouges encore appelées « à vernis rouge pompéien » sont connues par deux plats « *patinae* » confectionnés dans une pâte régionale brune riche en quartz et micas. La paroi interne est couverte d'un engobe rouge foncé épais. Ils sont associés à de la céramique du II^{e}-III^{e} s. ap. J.-C. Ces plats produits en Italie des le III^{e} s. av. J.-C. sont diffusés avec la romanisation des provinces en Gaule au cours du I^{er} s. ap. J.-C. Puis, une fabrication de type régional apparait. Cette dernière se poursuit dans le Nord de la Gaule jusqu'au Bas-Empire (Brulet, Vilvorder, Delage 2010, p. 379).

La céramique commune à pâte brune montre une pâte brune orangée fortement micacée et riche en quartz. La paroi extérieure est en majorité brute (6 % du NMI) mais elle peut être engobée blanc (1 % du NMI) ou micacée (0,60 % du NMI).
Les formes identifiées se composent de :

-1 *dolium* de type V de Thésée-Pouillé daté de la fin I^{er}-II^{e} s. ap. J.- C. (Cadalen-Lesieur 2005, p.215) ;
-3 *dolia* à lèvre plate rainurée de la première moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (**Planche 1,** iso 1396-05) ;
-1 vase à réserve ou horticole (**Planche 1,** iso 1191-01) ;
-2 grands contenants indéterminés ;
-1 tripode à pied creux ;
-1 couvercle ;
-1 jatte ;
-2 cruches engobées blanc ;
-1 pot à lèvre épaisse moulurée associés à des céramiques appartenant aux années 30-60 ap. J.-C. (**Planche 1,** iso 1395-02).

La céramique de type Besançon est représentée par 16 individus soit 4 %

du NMI. La pâte non tournée, grossière, de couleur noire ou brune est constituée de très nombreux micas et de quartz grossiers. Deux formes ont été recensées : les urnes à lèvre moulurée et les *dolia* à lèvre plate rainurée. Elles sont datées de la fin du I^er^ s. av-milieu I^er^ s. ap. J.-C. (Lallemand, Tuffreau-Libre 2005, p. 74-75).

La céramique commune sombre cuite en mode réducteur domine avec 30,5 % du NMI.
La commune sombre brute à pâte moyennement fine composée de quartz et de nombreux micas est la mieux représentée (29 % du NMI). La pâte grise plus ou moins foncée montre un cœur gris, gris clair ou brun rouge.
Les formes identifiées sont nombreuses, elles sont présentées dans le tableau **(Figure 3).**
Les pots avec 36 individus sont les plus nombreux, et plus particulièrement ceux à panse biconique et lèvre en amande évasée. Cette forme est très fréquente dans les contextes II-III^e^ s. ap. J.-C. à Argentomagus et peut être considérée comme une caractéristique du faciès céramique de cette agglomération. Elle est attestée dans la nécropole du Champs de l'Image (Allain, Fauduet, Tuffreau-Libre 1992, p.138) mais également dans les assemblages issus des fouilles programmées (Bouchain-Palleau in Marchadier 2012, fig.8). Quelques vases sont de même attestés à Etrechet « Le four à Chaux » (Fourré in Raudin 2012). Les pots à lèvre ronde plus ou moins épaisse sont également nombreux avec 7 occurrences.
Les jattes sont la deuxième forme dominante. Il n'existe pas un type prévalent. Avec deux individus représentés, on recense des jattes à lèvre ronde renflée extérieure à profil en S et lèvre en crochet, des jattes à petite collerette, et des jattes à lèvre ronde renflée rentrante ou à panse hémisphérique.
Les plats « *patinae* » à fond plat et lèvre oblique sont attestés avec 6 individus. Les gobelets sont au nombre de quatre. Deux sont sans col et à panse globulaire, un à col tronconique et panse globulaire et un à lèvre en bandeau et panse globulaire. On signale la présence d'une urne à lèvre moulurée dérivée du type Besançon et de deux couvercles.

La céramique sombre polie est attestée par un individu. Il s'agit d'une jatte complète mise au jour dans une sépulture (UE 37, US 1053, iso 1053-02, **Planche 2**). La pâte noire à cœur gris micacée est moyennement fine. La paroi extérieure brillante est soigneusement polie. La jatte est composée d'un pied annulaire, d'une panse carénée soulignée par une rainure, d'un bord droit et d'une lèvre légèrement évasée mise en évidence par une rainure. Cette forme appartient au milieu III^e^-IV^e^ s. ap. J.-C.

La céramique commune sombre micacée granuleuse est connue par deux individus dont un pot à lèvre ronde (**Planche 2**, iso 135-06). La pâte extrêmement micacée est composée de quartz très abondants grossiers donnant un aspect granuleux à la surface.

Enfin, on signale la présence de céramiques médiévales. On a recensé quatre restes de céramiques glaçurées vertes et de deux fragments de grès.

1.3 Les amphores

Les amphores sont au nombre de 316 restes pour 39 individus. Quatre productions ont été identifiées, trois sont importées et une est régionale. Les amphores importées sont de type Bétique, narbonnaise et italique.

Forme	Type	NMI	Datation	ISO
Plats	patina	6	II-IIIe s. ap. J.-C.	Planche 2, iso 1320-01
	Total plats	6		
Jattes	lèvre ronde renflée extérieure	2	III-IVe s. ap. J.-C.	
	Profil en S, lèvre éversée en crochet	2	III-IVe s. ap. J.-C.	
	Petite collerette	2	II-IIIe s. ap. J.-C.	
	lèvre ronde renflée rentrante	2	III-IVe s. ap. J.-C.	
	Lèvre rentrante repliée	1	III-IVe s. ap. J.-C.	Planche 2, iso 1053-01
	Panse hémisphérique, lèvre en amande rentrante	2	II-IIIe s. ap. J.-C.	
	Indéterminée	3	Haut-Empire	
	Total jattes	14		
Tripodes	indéterminé	3	Haut-Empire	
	Total tripodes	3		
Pots	Lèvre éversée	1	Contexte Ier s. ap. J.-C.	Planche 1, 1395-03
	à lèvre en crochet	2	II-III ap. J.-C.	
	Biconique lèvre en amande	13	II-III ap. J.-C.	Planche 2, 135-04
	Lèvre en bandeau	5	III ap. J.-C.	
	Lèvre en gouttière	2	III ap. J.-C.	Planche 2, 1032-03
	Lèvre en baïonnette	3	III ap. J.-C.	Planche 3, 1151-02
	Lèvre ronde	7	II-IV ap. J.-C.	
	Lèvre triangulaire	1	II-III ap. J.-C.	
	Lèvre carrée	2	III-IVe s. ap. J.-C.	Planche 2, 135-05
	Total pots	36		
Formes fermées indéterminées		5		
	Total formes fermées indéterminées	5		
Gobelets	Sans col à panse globulaire	2	IIe s. ap. J.-C.	
	Lèvre en bandeau et col tronconique	1	II-IV ap. J.-C.	
	Panse globulaire et col tronconique	1	III-IVe s. ap. J.-C.	
	Total gobelets	4		
Urne	Type Besançon	1	Ier s. ap. J.-C.	
	Total urne	1		
Couvercles		2	III ap. J.-C.	Planche 2, 1308-01
	Total couvercles	2		

Figure 3 Formes typologiques en céramique commune sombre

Les amphores de Bétique sont les plus nombreuses avec 257 restes pour 20 individus. La forme de certaines a pu être reconnue, il s'agit d'amphores à huile Dressel 20. Ces dernières sont produites et circulent en Gaule entre le I^{er} et le III^{e} s. ap. J.-C. Elles se caractérisent par une pâte beige ou rouge clair riches en quartz blancs.

Les amphores de narbonnaise sont attestées par 10 restes pour 7 individus. On est en présence d'amphores à vin G1-G4 datées entre le milieu du I^{er} s. et le III^{e} s. ap. J.-C. La pâte rose très claire est fine et calcaire.

Les productions italiques ne sont connues que par un fragment d'anse d'une amphore à vin Dressel 2/4. Elles sont produites et circulent à la fin du I^{er} s. av. et au I^{er} s. ap. J.-C.

Les amphores régionales dominent en deuxième position avec 48 restes pour 11 individus. La pâte brune orangée à cœur parfois gris est extrêmement micacée. De texture assez fine, elle comporte également des quartz et parfois des nodules ferrugineux. La paroi extérieure est brute ou engobée blanc.
Seules deux amphores ont été identifiées, ce sont des dérivés des G4.
Les amphores régionales sont datées du Haut-Empire (I^{er}-III^{e} s. ap. J.-C.).

Référence bibliographique : Sciallano, Sibella 1991.

2. Présentation diachronique de lots représentatifs

2.1 Le Ier s. ap. J.-C.

Le Ier s. ap. J.-C. est attesté sur le site dans 32 contextes. Nous avons sélectionné cinq lots représentatifs de cette période : l'UE 86, l'UE 94, l'UE 113, l'UE 122/153 et l'UE 149.

La première moitié du Ier s. ap. J.-C.

L'UE 149 (15-40 ap. J.-C.).

L'UE 149 est un niveau de sol localisé au nord-ouest de la fouille contre le mur UE 64. Le mobilier récolté est peu conséquent avec 12 restes pour 7 individus, mais il est riche en élément de forme et en catégories techniques. Le lot est composé de fragments assez gros. La céramique ne présente pas de stigmates caractéristiques d'une zone de circulation (grande fragmentation et altération des tessons). Elle semble plutôt appartenir à une couche de remblai.
Les catégories techniques sont au nombre de 6, 3 appartiennent aux céramiques fines et 3 aux céramiques communes.
La céramique fine se compose :

- -d'une assiette Drag 15/17 en sigillée de Gaule du sud (15-50 ap. J.-C.) ;
- -d'une assiette à bord oblique (augusto-tibérien) et d'une coupe Menez 74 (15-40 ap. J.-C.) en *Terra Nigra* de Gaule centrale ;
- -et d'un fragment de vase en céramique fine engobée blanc (Ier s. ap. J.- C.).

La céramique commune est représentée par deux éléments de panse en céramique commune claire et sombre, ainsi que par des fragments d'une urne et d'un *dolium* de type Besançon (Ier av-début Ier ap. J.-C.).
Le lot est homogène, il appartient aux années 15-40 ap. J.-C. La céramique fine est bien représentée et notamment la *Terra Nigra*.

L'UE 113 (30-60 ap. J.-C.).

L'UE 113 est une couche de démolition (US 1395) située dans le même secteur que l'UE 149. La céramique exhumée se compose de 38 restes pour 10 individus.
La céramique fine est attestée par 10 restes pour 5 individus. On a recensé :

- -1 coupe Menez 52 (planche 1, iso 1395-01) datée des années 40-100 ap. J.-C. en *Terra Nigra* ;
- -2 vases bobine en *Terra Nigra* (20 av-40 ap. J.-C.) ;
- -1 gobelet en paroi fine du Ier siècle ;
- -1 gobelet en paroi fine de type Beuvray (10 av-50 ap. J.-C.).

La céramique commune rassemble 28 restes pour 5 individus. On a :

- -2 fragments de panse en céramique commune claire ;
- -1 pot à lèvre épaisse moulurée en commune à pâte brune et engobe micacé (**Planche 1**, iso 1395-02) daté du Ier siècle ;
- -1 fragment de céramique de type Besançon ;
- -1 pot à petite lèvre éversée augusto-tibérien en céramique commune sombre (**Planche 1**, iso 1395-03).

Le lot est homogène, il est daté des années 30-60 ap. J.-C.
On souligne l'absence de sigillée de Gaule du sud et l'égalité en termes de NMI entre la céramique fine et la céramique commune.

L'UE 122/153 (première moitié du Ier s. ap. J.-C.).

Les UE 122 et 153 sont égales, elles sont donc traitées en même temps.
On a dénombré au sein de l'US 1365, 200 restes pour 14 individus.
La céramique fine se compose de quatre individus :
-2 plats Drag 15/17 A (**Planche 1**, iso 1396-01) et une assiette Drag 19 en sigillée de Gaule du sud ;
- 1 assiette à bord oblique en *Terra Nigra* (**Planche 1**, iso 1396-02) ;
- et 1 vase en céramique fine engobée blanc.
Au sein de la céramique commune on a compté 7 individus :
-1 vase à réserve et 1 mortier à lèvre en bandeau (augusto-tibérien) en commune claire (**Planche 1**, iso 1396-03 et 1396-04) ;
-1 *dolium* à lèvre rainurée en céramique commune à pâte brune (**Planche 1**, iso 1396-05) ;
-1 urne à lèvre moulurée dérivée du type Besançon ;
- 1 pot à lèvre pendante moulurée en céramique commune sombre (**Planche 1**, iso 1396-06), et un gobelet sans col à petite lèvre évasée.
Enfin, une amphore importée est attestée, elle est originaire de bétique. L'absence de forme ne permet pas d'identifier le type.
On note également un fragment de céramique glaçurée verte médiévale qui semble être intrusif.
La céramique, outre le fragment intrusif (?) de céramique glaçurée verte, est homogène. Elle appartient à la première moitié du Ier s. ap. J.-C. La céramique fine se compose essentiellement de sigillée de Gaule du sud mais également d'une assiette en *Terra Nigra*.

La seconde moitié du Ier s. ap. J.-C.

L'UE 86 (seconde moitié du Ier s. ap. J.-C.-début du IIe s. ap. J.-C.).

L'UE 86 est une voie. La céramique exhumée, 28 NR pour 11 NMI, provient de trois US. La couche 1280 est le sol de la voie, l'US 1286 est une recharge et l'US 1287 est un niveau de comblement. Le mobilier se compose de fragments relativement gros et peu altérés qui ne présentent pas les traces d'une zone de circulation comme une voie. Ainsi la céramique, notamment pour l'US 1280, n'est ni émoussée, ni fortement fragmentée. Le mobilier se compose de deux restes pour 2 individus. Une seule forme est présente, il s'agit d'un pot à lèvre évasée arrondie datée de la fin Ier-première moitié du IIe s. ap. J.-C. L'autre fragment appartient au Haut-Empire sans plus de précision. L'US 1246 est une recharge au sein de laquelle 19 restes pour 7 individus ont été mis au jour. Le mobilier est homogène, il est daté de la seconde moitié du Ier-début du IIe s. ap. J.-C. Il se compose d'une forme ouverte en sigillée de Gaule du sud, d'un *dolium* en pâte brune, d'une jatte à panse hémisphérique et d'un pot à lèvre en amande évasée.
Au sein de l'US 1287, seuls deux tessons en pâte brune daté du Haut-Empire sont attestés.
La céramique collectée dans ces trois couches de la voie appartient au Haut-Empire et plus probablement à la seconde moitié du Ier s.-début du IIe s. ap. J.-C. La céramique fine est peu nombreuse et variée (4 restes pour 1 individu en sigillée de Gaule du sud), la céramique commune prédomine.

L'UE 94 (fin du Ier s. ap. J.-C.-début du IIe s. ap. J.-C.).

Dans l'UE 94 (fonction indéterminée), US 1177, 170 restes pour 15 individus ont été mis au jour. Les catégories techniques sont variées et les formes assez nombreuses. La céramique est fragmentée mais est assez bien conservée. Elle est homogène. L'assemblage est daté de la fin Ier-début du IIe s. ap. J.-C. (80/90-130 ap. J.-C.).
La céramique fine est composée de trois catégories techniques :
-la sigillée de Gaule du sud (1 plat indéterminé) ;
-la sigillée de Gaule centrale ;
-la paroi fine engobée de Lezoux.
La céramique commune domine avec 9 individus :
-2 cruches et un mortier à collerette tombante en céramique commune claire ;
-1 pot à lèvre éversée en céramique commune à pâte brune ;
-2 pots biconiques à lèvre en amande évasée et 3 formes indéterminées.
Les amphores sont au nombre de trois :
-1 amphore régionale en pâte brune ligérienne ;
-1 amphore importée de narbonnaise ;
-1 amphore importée de bétique.
On note l'apparition à la fin du Ier s. ap. J.-C. de la sigillée de Gaule centrale, de la paroi fine engobée de Lezoux et la disparition de la *Terra Nigra*.
De même, on voit l'arrivée des pots biconiques en commune sombre. Ces derniers sont extrêmement fréquents au IIe siècle.

2.2 Les II-IIIe s. ap. J.-C.

Les contextes des II-IIIe s. ap. J.-C. sont au nombre de 16
Ils sont moins nombreux que le Ier siècle mais plus conséquent en termes de quantité de restes et d'individus.

L'UE 62 (fin du IIe s. ap. J.-C.-première moitié du IIIe s. ap. J.-C.).

Le premier lot provient de 9 US mises en évidence lors de la fouille de la voie UE 62. Au total 688 restes pour 58 individus ont été dénombrés. La céramique est assez bien conservée et des éléments de formes sont présents. Les couches 1168, 1219 et 1229 sont interprétées comme un sol au niveau de la voie. La céramique ne présente pas de stigmates caractéristiques d'une zone de circulation (fragmentation et altération importante). Il a été identifié une forme ouverte en sigillée de Gaule centrale, un tesson résiduel en *Terra Nigra*, deux cruches dont une à lèvre en amande et une coupe à lèvre rentrante en céramique commune claire, un tripode en commune sombre et une amphore de type G4 en amphore régionale à pâte brune. L'ensemble est daté des II-IIIe s. ap. J.-C.
Deux couches interprétées comme des recharges (US 1166 et 1169) de la voie ont révélé un mobilier important constitué de 484 restes pour 33 individus.
La céramique est bien conservée et comprend de nombreuses formes.
La sigillée grésée de Gaule centrale est nombreuse, il a été identifié trois coupes Drag 37, une coupe Drag 33 et un mortier Curle 21. Un fragment de céramique métallescente de Lezoux est également attesté.
La céramique commune claire se compose de :
-3 mortiers à collerette tombante ;
-1 jatte à lèvre triangulaire ;
-1 pot ;
-1 cruche à lèvre ronde ;
-1 cruche à lèvre en poulie.

La céramique commune à pâte brune présente deux fragments de panse appartenant à une forme indéterminée.
La céramique commune sombre est constituée de :
-3 jattes à lèvre rentrante ;
-1 plat *patina* ;
-3 jattes à lèvre en amande ;
-1 pot à lèvre en baïonette ;
-1 pot à lèvre triangulaire ;
-2 pots à lèvre ronde ;
-1 gobelet à col tronconique.
Les amphores, au nombre de quatre sont :
-1 amphore régionale à pâte brune ;
-2 amphores de Bétique dont une Dressel 20 ;
-1 amphore de Narbonnaise G1/G5.
La céramique utilisée comme recharge dans la voie provient selon toute vraisemblance de rejets domestiques. On a ainsi l'association de céramiques destinées au service de la table, telles les coupes en sigillée, les cruches en céramiques communes claire et le plat *patina* en commune sombre, et de vases culinaires comme les pots, jattes et jattes/tripodes en céramiques communes sombres. L'ensemble est homogène, il est daté de la seconde moitié du II^e^ s.-première moitié du III^e^ s. ap. J.-C. Il ne présente pas de particularité par rapport aux rejets domestiques « classiques » connus pour cette période chronologique.
Deux autres unités stratigraphiques (1177 et 1220) interprétées comme des remblais ont livré 99 restes pour 9 individus.
La sigillée grésée de Gaule centrale est attestée par un fragment de panse.
La céramique commune claire est connue par une cruche à lèvre ronde et 1 mortier à collerette qui recolle avec celui découvert dans l'US 1219 (sol).
La céramique commune à pâte brune est représentée par un fragment de panse.
La céramique commune sombre par un pot à lèvre ronde, 1 pot à pied « tampon », 1 jatte à lèvre en amande rentrante et une jatte à lèvre ronde renflée extérieure.
L'ensemble est homogène, il appartient également à la fin du II^e^-III^e^ s. ap. J.-C.
La céramique découverte au sein des différentes couches de la voie (sol, recharge et remblais) est homogène, elle est datée de la fin IIe-première moitié du III^e^ s. ap. J.-Outre les couches 1219 et 1220 qui sont synchrones (une même forme est attestées dans les 2 US), on ne peut savoir s'il en de même pour les autres. En effet, il n'y a pas de vases qui remontent et la céramique ne nous permet pas d'affiner la chronologie. Des décalages de quelques années entre le dépôt des couches correspondant à l'utilisation de la voie est possible. Cependant, la céramique ne nous permet pas de le confirmer.

L'UE 135 (Fin II^e^-début III^e^ s. ap. J.-C.)

L'UE 135 est un puits. Au sein du comblement, 153 restes pour 35 individus ont été découverts dans 5 couches (US 1292, 12989, 1307, 1308 et 1320).
La céramique est bien conservée, des éléments de formes sont présents.
Il faut souligner l'existence de mêmes vases dans plusieurs unités stratigraphiques. Ce fait suggère un comblement rapide du puits.
La céramique fine est dominée par la sigillée de Gaule centrale avec 5 NR pour 5 NMI. Les formes recensées se composent d'un mortier Drag 45, d'une coupe indéterminée et de trois coupes Drag 37. On souligne la présence sur un fragment de panse d'une coupe Drag 37, d'une estampille intra-décorative « CINNAMIOF » (**Planche 2**, photo iso 135-01). Le groupe de CINNAMUS est bien connu à Lezoux. Il dispose d'officines qui se sont déplacées en dehors de Lezoux. La signature CINNAMIOF appartient à

une de ces officines. Les caractéristiques techniques et stylistiques du vase incitent à y voir une pièce de l'Allier (Lubié possible). Ces officines arrivent en dernier lieu dans l'évolution du groupe CINNAMVS, probablement pas avant le dernier quart du IIe s., et les moules doivent toujours être utilisés au début du IIIe siècle (informations données par R. Delage que nous remercions).
La céramique métallescente (4 NR/2NMI) est connue par deux gobelets dont un de type 307 (**Planche 2**, iso 135-02) (Bet, Gras 1999, p.28).
Un tesson en céramique à paroi fine engobée a été identifié, toutefois il est résiduel dans le lot.
La céramique commune est la plus nombreuse, notamment celle cuite en mode réducteur.
La céramique commune claire (45 NR/6 NMI) est représentée par :

-2 mortiers à collerette tombante ;
-3 cruches à lèvre en poulie (**Planche 2**, iso 1307-01) ;
-1 plat *patina* tripode à engobe micacé (**Planche 2**, iso 135-03).
-1 plat *patina* en engobe rouge pompéien.

La céramique à pâte brune n'est attestée que par 5 fragments de panse appartenant à une forme indéterminée.
La céramique commune sombre prédomine avec 81 restes pour 15 individus. Les formes identifiées se composent de :

-6 pots : 3 pots biconiques à lèvre en amande évasée (**Planche 2**, iso 135-04), 2 pots à lèvre carrée (**Planche 2**, iso 135-05) et 1 pot à lèvre en bandeau ;
-4 plats *patinae* (**Planche 2**, iso 1320-01) ;
-2 couvercles (**Planche 2**, iso 1308-01).

La céramique commune sombre granuleuse micacée est peu nombreuse (3 NR/2 NMI). Seule une forme a pu être reconnue, il s'agit d'un pot à lèvre ronde (**Planche 2**, iso 135-06).
Enfin, les amphores sont peu nombreuses, on a :

-1 amphore régionale en pâte brune montrant une anse bifide ;
-1 amphore importée de bétique de forme indéterminée.

L'assemblage exhumé dans l'UE 135 est homogène, il est daté de la Fin IIe-début IIIe s. ap. J.-C. Le lot se compose de rejets domestiques, on a ainsi l'association de céramiques de table et de vases culinaires.

L'UE 59 (début IIIe s. ap. J.-C.)

Au sein du remblai de démolition UE 59, 388 restes pour un minimum de 30 individus ont été mis au jour dans les US 1150 et 1151.
La céramique est fragmentée mais est bien conservée. Un certain nombre d'éléments de forme, des bords essentiellement sont présents, permettant ainsi de dater l'assemblage.
La céramique fine est dominée par la sigillée de Gaule centrale (10 NR/5 NMI). Les formes identifiées sont :

-3 coupes Drag 37 ;
-1 mortier Drag 45 ;
-1 mortier Curle 21.

La céramique métallescente de Gaule centrale (2 NR/1 NMI) est attestée par un gobelet à col tronconique de type 310 (Bet, Gras 1999, p.29).
La céramique commune prévaut. Celle à pâte claire se compose de 66 restes pour 8 individus. Les formes recensées sont :

-1 jatte engobée rouge ;
-3 mortiers à collerette tombante ;
-2 cruches dont une à lèvre en poulie (**Planche 3**, iso 1151-01) ;
-1 pot ;
-1 forme fermée indéterminée.

La céramique commune sombre (275 NR/9 NMI) se compose se :
-4 pots dont 1 à lèvre en bandeau, 2 à lèvre en baïonnette (**Planche 3**, iso 1151-02), et 1 à lèvre ronde ;
-2 jattes à lèvre rentrante renflée ;
-1 coupe à collerette ;
-1 gobelet à lèvre en bandeau et col tronconique évasé.
Un couvercle en céramique commune sombre non tournée est présent. Il pourrait s'agir d'une production de céramique non tournée du III^e^-IV^e^ s. ap. J.-C.
Enfin, les amphores sont au nombre de 5 :
-1 amphore régionale à pâte brune ;
-2 amphores importées de Bétique Dressel 20 ;
-2 amphores importées de Narbonnaise G4.
Le lot exhumé dans l'UE 59 est homogène au sein des deux couches, il est daté du III^e^ s. ap. J.-C. et plus probablement du milieu III^e^ s.- début IV^e^ s. ap. J.-C.
L'assemblage est caractéristique de rejets domestiques de part la fragmentation des vases et l'association des formes. Ainsi, de nouveau, on note l'association de vases culinaires (mortiers, pots, jattes) avec des céramiques de table (coupes, cruches, gobelets).

L'UE 37 (III^e^ s. ap. J.-C.)

L'UE 37 est une sépulture. Le comblement est constitué de 8 unités stratigraphiques synchrones. En effet, un certain nombre de tessons provenant des différentes couches recollent ensemble. Le comblement a donc été rapide. Le mobilier composé de 147 restes pour 35 individus est fragmenté mais montre un bon état de conservation. On note la présence d'une jatte complète (iso 1053-02) découverte dans la couche US 1053. Cette dernière est un dépôt funéraire.
La céramique fine est composée de sigillée de Gaule centrale (3 NR/3 NMI) et de céramique métallescente (9 NR/4 NMI).
Les formes identifiées en sigillée de Gaule centrale sont :
-1 coupe Lezoux 050 ;
-1 coupe Drag 37 ;
-1 plat Walters 80 (**Planche 2**, iso 1032-04).
Celles en céramique métallescente sont :
-3 gobelets dont 1 de type 307 et 1 de type 305 (**Planche 2**, iso 1012-01) ;
-1 mortier de type 316.
La céramique commune domine le lot. La céramique commune claire rassemble 56 restes pour 9 individus. Il a été identifié :
-1 cruche ;
-1 mortier à collerette tombante ;
-1 tripode.
La céramique commune à pâte brune est peu présente avec 4 fragments de panse.
La céramique commune sombre est la plus nombreuse avec 64 restes pour 12 individus.
Les formes recensées sont :
-5 pots à lèvre biconique (**Planche 2**, iso 1032-02) ;
-1 pot à lèvre en bandeau ;
-1 pot à lèvre en gouttière (**Planche 2**, iso 1032-03) ;
-2 formes fermées indéterminées, dont 1 à lèvre en tampon ;
-2 jattes à lèvre ronde renflée extérieure (**Planche 2**, iso 1032-01) ;
-1 jatte à lèvre rentrante repliée (**Planche 2**, iso 1053-01).
On note la présence de deux fragments en commune sombre non tournée. Une lèvre d'un pot à lèvre arrondie évasée est attestée.
La céramique sombre polie est représentée par la jatte complète mise en dépôt funéraire (**Planche 2**, iso 1053-02). Le fond est annulaire, la panse

carénée est droite dans sa partie supérieure, elle se termine par une lèvre en amande évasée.
Enfin, deux productions d'amphore ont été identifiées :
-les amphores importées de Narbonnaise (1 NR/1NMI) ;
-les amphores importées de Bétique (5 NR/1 NMI).
La céramique exhumée dans la sépulture provient de deux actions différentes.
La première concerne la jatte complète (iso 1053-02) déposée dans le fond de la fosse. Il s'agit d'un dépôt primaire lié au contexte funéraire.
La seconde action rassemble tous les fragments de céramiques issus du comblement de la tombe, il s'agit de dépôts secondaires. Il est difficile d'interpréter la fonction de ces tessons. En effet, ont-ils un lien avec le rituel funéraire ? Ou s'agit-il de rejets présents dans le sédiment utilisé pour combler la fosse, et qui sont liés à une occupation domestique située à proximité ? Il est difficile de répondre à cette interrogation. Toutefois, on note que les tessons ne présentent pas de stigmates particuliers. Ils sont fragmentés mais ne sont pas brûlés, et ils ne montrent pas de traces de coups par exemple. Les céramiques fines ne sont pas surreprésentées. Aucune forme ou catégorie technique ne domine. Enfin, l'association des formes est comparable aux lots issus de contextes domestiques. On a ainsi l'association de céramiques de tables (coupes, gobelets, plats, cruches) et de vases culinaires (pots, mortiers, tripode, jattes

Conclusion

L'étude céramique porte sur 2363 restes pour 394 individus. L'analyse des lots a mis en évidence une occupation gallo-romaine débutant vers les années 15/20 ap. J.-C. et s'achevant au milieu du IIIe siècle (240/270 ap. J.-C.). Aucun hiatus chronologique n'a été perçu. L'occupation est continue entre le début du Ier s. et le milieu du IIIe s. ap. J.-C.
Cette continuité dans l'occupation nous a permis d'appréhender l'évolution du faciès céramique (catégories techniques et formes typologiques) durant le Haut-Empire.
Les lots de la première moitié du Ier s. ap. J.-C. se caractérisent par une quantité assez importante de céramiques fines, dont la *Terra Nigra* de Gaule centrale qui prédominent. Les autres céramiques fines identifiées sont la sigillée de Gaule du sud, la céramique de type Beuvray et de la « fine engobée blanc ».
La céramique commune d'origine régionale, si ce n'est locale, se distingue par des pâtes fortement micacées de couleur brune ou grise. Les formes dominantes sont les *dolia* à lèvre plate rainurée et les urnes à lèvre moulurée dérivées du type Besançon.
Pendant la seconde moitié du Ier siècle ; la *Terra Nigra* est supplantée par la sigillée de Gaule du sud qui devient la céramique fine dominante. La *Terra Nigra* disparait des assemblages à la fin du Ier s. ap. J.-C. La céramique commune dominée par les pâtes claires et sombres se compose de cruches, de mortiers à lèvre en collerette et de pots. A la fin du Ier siècle, les sigillées de Gaule centrale apparaissent au sein des lots. Elles deviennent aux IIe et IIIe siècle la céramique fine dominante. La forme la mieux représentée est la coupe Drag.37.
On voit également apparaître à la fin du Ier siècle, le pot en céramique commune sombre à panse biconique et à lèvre en amande. Ce pot, caractéristique des assemblages d'*Argentomagus,* est extrêmement fréquent aux II-IIIe s. ap. J.-C. Durant ces deux siècles, la céramique commune domine largement, et plus particulièrement celle cuite en mode réducteur. Les formes variées se composent de plats *patina*, de jattes à lèvre rentrante, à lèvre extérieure renflée, de pots à lèvre ronde ou triangulaire, de gobelets à col tronconiques... Quant aux céramiques communes claires, on souligne la quantité importante de cruches à lèvre en poulie et de mortiers à lèvre en collerette.
Les amphores mises au jour sont « classiques » pour le secteur d'étude. Elles proviennent de narbonnaise (Gauloise 4) et de Bétique (Dressel 20). Quelques amphores régionales sont attestées. Les pâtes brunes, de texture fine sont fortement micacées.
Enfin, l'analyse des catégories techniques (proportion, provenance) et des formes typologiques ne révèlent pas un site ayant un statut particulier. En effet, aucune catégorie technique rare importée n'est présente. De même, à l'exception de la céramique déposée dans la sépulture UE 37, l'analyse des formes ne montre pas d'assemblage inhabituel, elle ne diffère pas des contextes domestiques. Ainsi, au sein des lots, on observe toujours l'association de vases culinaires (pots, marmites tripodes, mortiers, jattes) avec des céramiques de tables (gobelets, cruches, plats, coupes). De même, aucun traitement particulier des vases de type concassage, coups ou rubéfaction intense n'a été observé. Au vu des connaissances actuelles, la céramique mise au jour semble provenir de rejets domestiques.

UE 113 : 30-60 ap. J.-C.

Planche 1

UE 113, US 1395, sd 46, iso 1395-04
Terra Nigra, vase bobine

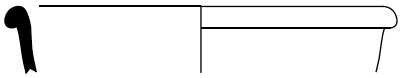

UE 113, US 1395, sd 38, iso 1395-01
Terra Nigra, coupe Menez 52

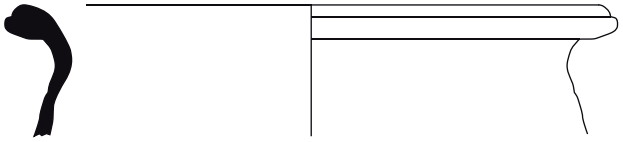

UE 113, US 1395, iso 1395-02
Commune à pâte brune micacée, pot à lèvre moulurée

UE 113, US 1395, sd 38, iso 1395-03
Commune sombre, pot

UE 112 : 1ère moitié Ier s. ap. J.-C.

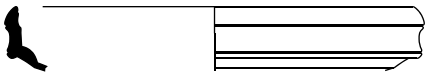

UE 122, US 1396, iso 1396-01
Sigillée de Gaule du sud, plat Drag.15/17 A

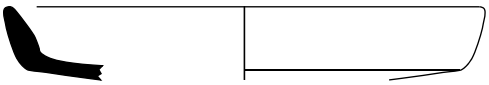

UE 122, US 1396, iso 1396-02
Terra Nigra, assiette à bord oblique

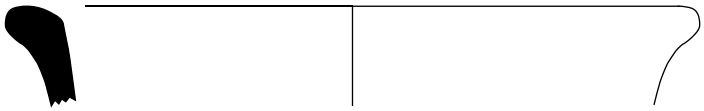

UE 122, US 1396, iso 1396-03
Commune claire, mortier à bandeau ?

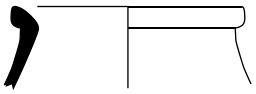

UE 122, US 1396, iso 1396-04
Commune claire, pot

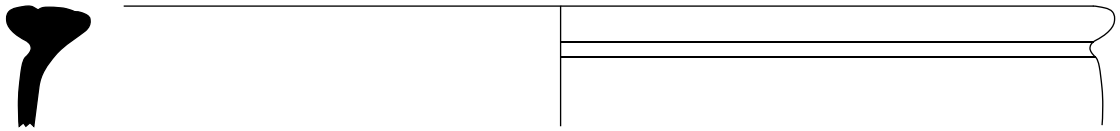

UE 122, US 1396, iso 1396-05
Commune à pâte brune, dolium

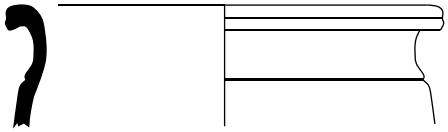

UE 122, US 1396, iso 1396-06
Commune sombre, pot à lèvre moulurée

Ier-début IIe s. ap. J.-C.

UE 166, US 1403/1404, iso 1399-01
Fine peinte, Bol de Roanne

UE 60, US 1191, iso 1191-01
Commune à pâte brune, vase horticole ?

0 5 cm

Dessin et DAO : A. Fourré INRAP

Planche 1

UE 37 : IIIe s. ap. J.-C.

Planche 2

UE 37, US 1032, iso 1032-04
Sigillée de Gaule centrale, plat Walters 80

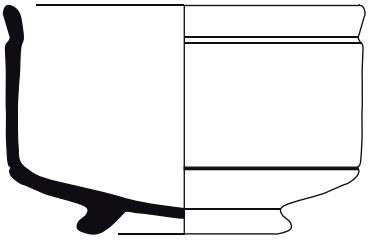

UE 37, US 1053, iso 1053-02
Commune sombre polie, jatte à bord droit

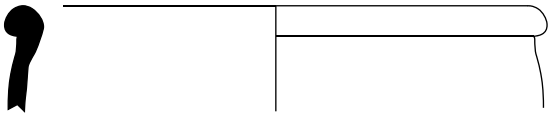

UE 37, US 1032, iso 1032-01
Commune sombre, jatte à lèvre ronde

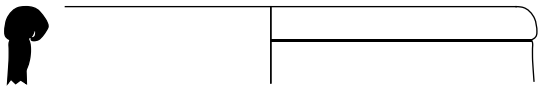

UE 37, US 1053, iso 1053-01
Commune sombre, jatte à lèvre rentrante repliée

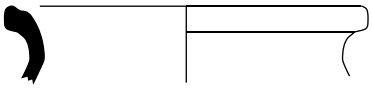

UE 37, US 1032, iso 1032-03
Commune sombre, pot

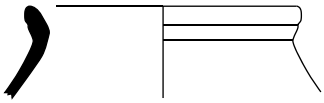

UE 37, US 1032, iso 1032-02
Commune sombre, gobelet à lèvre en amande rainurée

UE 135 : IIIe s. ap. J.-C.

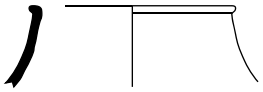

UE 135, iso 135-02
Métallescente, gobelet 307

UE 135, iso 135-01
Sigillée de Gaule centrale
Coupe Drag.37
Estampille : CINNAMIOF

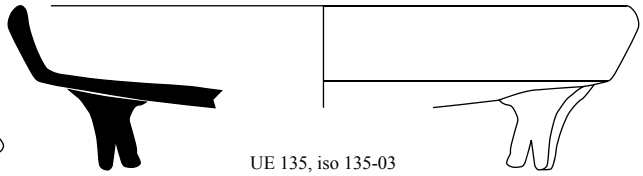

UE 135, iso 135-03
Commune claire à engobe micacé
plat tripode

UE 135, US 1307, iso 1307-01
Commune claire, cruche

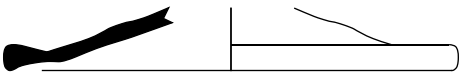

UE 135, US 1308, iso 1308-01
Commune sombre, couvercle

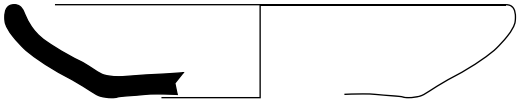

UE 135, US 1320, iso 1320-01
Commune sombre, plat Patina

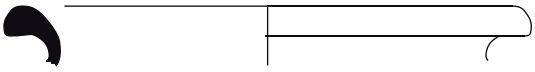

UE 135, ISO 135-06
Commune sombre micacée granuleuse
pot à lèvre en crochet

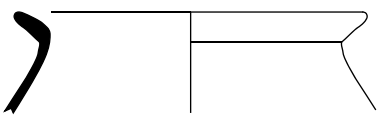

UE 135, iso 135-04
Commune sombre, pot biconique

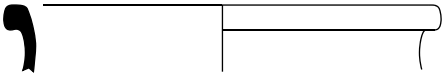

UE 135, iso 135-05
Commun sombre, pot à lèvre carrée

0 5 cm

Dessin et DAO : A. Fourré INRAP

UE 59 : IIIe s. ap. J.-C.

Planche 3

UE 59, US 1151, iso 1151-01
Commune claire
Cruche à lèvre en poulie

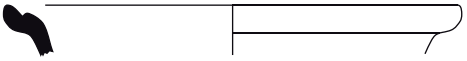

UE 59, US 1151, iso 1151-02
Commune sombre
Pot à lèvre en baïonette

UE 112 : II-IIIe s. ap. J.-C.

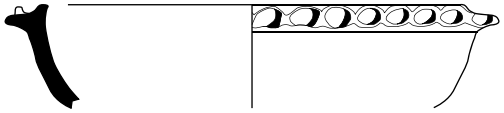

UE 112, US 1303, sd 36, iso 1303-01
Commune claire
Jatte à collerette à décor digité

UE 130 : Fin II-IIIe s. ap. J.-C.

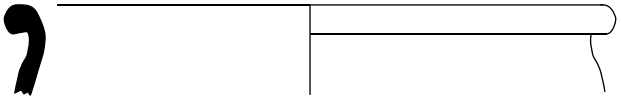

UE 130, iso 130-01
Commune sombre
Pot à lèvre ronde

UE 71 : IIIe s. ap. J.-C.

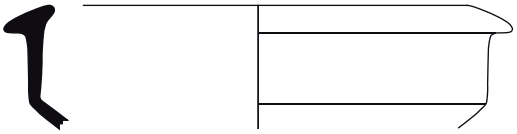

UE 71, US 1211, iso 1211-01
Commune claire à engobe micacé
tripode à lèvre triangulaire caréné

0 5 cm

Dessin et DAO : A. Fourré INRAP

Planche 3

Bibliographie

Allain, Fauduet, Tuffreau-Libre 1992 : ALLAIN (J.), FAUDUET (I.), TUFFREAU-LIBRE (M.).- *La nécropole gallo-romaine du Champ de l'Image à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre. Mémoire 1 du musée d'Argentomagus*. 3e suppl. à la RACF. Saint-Marcel,1992, 237 p.

Bet, Gras 1999: BET (P.), GRAS (D.) .- *Paroies fines engobées et céramiques métallescentes de Lezoux*. *In* Céramiques engobées et métallescentes gallo-romaines, actes du colloque de Louvain-la-Neuve le 18 mars 1995. Oxford 1999, p.13-38.

Bet, Delor 2000 : BET (P.), Delor (A.).-La typologie de la sigillée lisse de Lezoux et de la Gaule centrale du Haut-Empire, révision décennale. *In* : RIVET (L.) dir. – *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule :* Actes du congrès de Libourne. Marseille : SFECAG, 2000, p.461-484.

Bouchain-Palleau 2007 : BOUCHAIN-PALLEAU (I.).-Apports de l'analyse pétrographique à l'étude de la céramique d'Argentomagus (Saint-Marcel, Indre). *In : La céramique gallo-romaine etre Loire et Creuse*, sous la dir. De M. Tuffreau-Libre, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, 2007, p. 69-89.

Brulet, Vilvorder, Delage 2010 : BRULET (R.), VILVORDER (F.), DELAGE (R.).- *La céramique romaine en Gaule du Nord*. Dictionnaire des céramiques. La vaisselle à large diffusion, Brepols Publishers n.v., Turnhout, 2010, 462 p. 2010

Cadalen-Lesieur 2005 : CADALEN-LESIEUR (J.). – La céramique gallo-romaine sur le site de Thésée-Pouillé (Loir-et-Cher). *In* : RIVET (L.) dir. – *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule :* Actes du congrès de Blois. Marseille : SFECAG, 2005, p.205-244.

Canny 1999 : CANNY (D.).-3 rue de la Grille, Orléans (Loiret). Document Final de Synthèse. Orléans, SRA Centre 1999, 104.p.

Chambon 2007 : CHAMBON (M.-P.). – Céramique à pâte claire et engobe micacé de la première motié du IIIe siècle après J.-C. : une production biturige (Bourges, Cher) ?. *In* : RIVET (L.) dir. – *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule* : Actes du colloque de Langres. Marseille : SFECAG, 2007, p. 469-476.

Couvin 2002 : COUVIN (F.).- *La céramique du Ier siècle après J.-C., de la fouille de l'Ilot de la Charpenterie à Orléans (Loiret). Typo-chronologie et sources d'approvisionnement : Mémoire de Maîtrise sous la direction de M. Joly et C. Mordant*. Dijon : Université de Bourgogne, 2002.

Fourré 2012: FOURRE (A.).- *Etude du mobilier céramique gallo-romain*, . In Raudin (S) dir. Commune d'Etrechet « Zac d'Ozans » (Indre) rapport de fouille archéologique. Orléans, SRA Centre 2012, vol.3, p.65-146.

Genin 2007 dir : GENIN (M.).- *La Graufesenque (Millau, Aveyron). Sigillées lisses et autres productions*. Etude d'archéologie urbaine, Bordeaux, Fédération Aquitania, 2007, 589 p.

Lallemand 2005 : LALLEMAND (D.). – L'origine et l'évolution de la *terra nigra* dans la basse vallée de l'Allier. *In* : RIVET (L.) dir. – *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule* : Actes du colloque de Blois. Marseille : SFECAG, 2005, p.39-61.

Lallemand, Tuffreau-Libre 2005 : LALLEMAND (D.), TUFFREAU-LIBRE (M.). – La céramique « type Besançon » en gaule centrale. *In* : RIVET (L.) dir. – *Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule* : Actes du colloque de Blois. Marseille : SFECAG, 2005, p. 63-81.

Marchadier 2012 : MARCHADIER (A.).- *Saint-Marcel (Indre) « Les Mersans », fouille programmée du musée d'Argentomagus 2010*, Rapport final d'opération de fouille programmée campagne de fouille 2010. Orléans, SRA Centre 2012, 73.p.

Menez 1985 : MENEZ (Y.). – Les céramiques fumigées de l'ouest de la Gaule. *Cahiers de Quimper Antique*, n°2, 1985, p.45-128.

Menez 1989 : MENEZ (Y.). – Les céramiques fumigées (*Terra Nigra*) du Bourbonnais. *Revue Archéologique du Centre de la France*, t.28, fasc.2. RACF, 1989, p.118-175.

Passelac, Vernhet 1993 : PASSELAC (M.), VERNHET (A.).-*Céramique sigillée sud-gauloise*. Lattara 6, 1993, p.569-580.

Rabasté 2013 : RABASTE (Y.).-*Saint-Marcel (36, Indre) « Les Mersans », poursuite de la fouille de l'ensemble monumental aux abords immédiats est du musée archéologique d'Argentomagus*, Rapport final d'opération de fouille programmée campagne de fouille 2012. Orléans, SRA Centre 2013, 145.p.

Sciallano, Sibella 1994 : SCIALLANO (M.), SIBELLA (P.).-*Amphores : comment les identifier ?* Barcelone, Edisud, 1994, 131 p.

Tableau d'inventaire de la céramique gallo-romaine

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M	F	G	Remarques	Conservation Bon	Conservation Moy	Conservation Mauv	datation tessons	Datation lot
1 (TV)	1152	46		Paroi fine engobée	2	0	0	0	2	1	?		beige siliceuse, micacée, engobe brun foncé mât	x						x		fin Ier-début II ap.	Terre végétale
				commune claire	5	0	0	0	5	1	?		rose clair micacée		x					x		I-III ap.	
				commune sombre	4	1	1	0	6	2	2 coupes		noire et gris micacée		x					x		I-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	3	0	0	0	3	1	?		brune micacée		x						x	I-III ap.	
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	1	?		beige, nombreux quartz		x					x		I-III ap.	
				Total lot					**17**	**6**													
3 (sep)	1007			commune claire	1	0	0	0	1	1	?		beige micacée		x			émoussé		x		I-III ap.	I-III ap.
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?		grise micacée		x			petit fragment altéré		x		I-III ap.	
				Total lot					**2**	**2**													
15 (TP)	1108			Paroi fine engobée	1	0	0	0	1	1	?		beige siliceuse, micacée, engobe brun rouge	x				petit fragment		x		fin Ier-début II ap.	fin Ier-début II ap. possible
				Total lot					**1**	**1**													
22 (fosse)	1050			sigillée de Gaule centrale	0	1	0	0	1	1	1 gobelet Dech.72 possible mais petit fragment, identification hypothétique			x				petit fragment		x		1ère moitié III ap.	1ère moitié III ap. possible
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?		rose à cœur gris		x					x		I-III ap.	
				Total lot					**2**	**2**													
24 (fosse)	1001			Commune à pâte brune engobée blanc	1	0	0	1	2	1	1 cruche		brune micacée, engobe blanc	x						x		Ier ap.	
				commune claire	2	0	0	0	2	1	?		orange micacée		x					x		I-III ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?		grise micacée		x					x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	3	1	0	0	4	1	1 dolium type V thésée		brun orangé à cœur gris micacée		x					x		fin Ier-II ap.	
				Total lot					**9**	**4**													

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
26 (fosse)	1112			commune claire	1	1	0	0	2	1	1 cruche à lèvre ronde		rose clair micacée		x				x		II ap.	II ap. possible
				commune à pâte brune	1	0	0	0	1	1	?		brune micacée		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?		grise micacée		x				x		I-III ap.	
Total lot									**4**	**3**												
29 (fosse)	1015			sigillée de Gaule du sud	3	0	0	0	3	1	1coupe Drag 37		rouge calcaire	x					x		2de moitié Ier-début II ap.	II-III ap.
				commune claire	12	1	0	0	13	1	1 mortier à collerette		orange micacée		x		émoussé		x		2de moitié Ier-III ap.	
				commune sombre	3	1	0	0	4	1	1 pot à lèvre en crochet		grise, nombreux quartz, micas		x				x		II-III ap.	
Total lot									**20**	**3**												
29/36				commune claire	7	0	0	0	7	1	?		orange clair micacée		x				x		I-III ap.	II-III ap. mais tessons 2 modernes
				commune sombre	9	4	0	0	13	4	1 pot biconique à lèvre en amande		grise micacée		x		Forme très fréquente à Argentomagus (nécropole Champ de l'Image) aux II-III ap.		x		II-III ap.	
											1 jatte carénée à lèvre rentrante				x				x		II-III ap.	
											2 formes ouvertes indéterminées				x		micro fragments		x		I-III ap.	
				glaçurée	2	0	0	0	2	1	?				x		intrusif ?		x		moderne	
Total lot									**22**	**6**												
30 (fosse)	1057	6		commune claire	3	0	2	0	5	1	1 mortier à collerette		orange clair micacée		x		émoussé		x		2de moitié Ier-III ap.	II-III ap.
				commune sombre	2	1	0	0	3	1	1 jatte à petite collerette		grise micacée		x				x		2de moitié Ier-II ap.	
				amphore régionale pâte brune	0	0	2	0	2	1	1 amphore à fond plat		brune micacée		x				x		I-III ap.	
	1101			commune claire	4	0	0	0	4	1	?		orange clair micacée		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	9	0	0	0	9	1	1 forme fermée		grise micacée		x				x		II-III ap.	
Total lot									**23**	**5**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
31 (fosse)	1122	9		métallescente	1	0	0	0	1	1	?		rouge orangé calcaire	x					x		milieu II-III ap.	milieu II-III ap.
Total lot									**1**	**1**												
32 (empierrement)	1049	4		sigillée de Gaule centrale	0	1	0	0	1	1	1 coupe Drag.37			x					x		II-III ap.	II-III ap.
				commune claire	6	0	1	0	7	1	?				x		brûlée		x		I-III ap.	
				commune sombre	4	1	1	0	6	2	1 tripode et 1 forme ouverte indéterminée				x				x		II-III ap.	
				amphore importée de bétique	5	0	0	0	5	1	Dressel 20				x				x		I-III ap.	
	1077	7		commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
	1079	7		sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	?			x					x		II-III ap.	
	1080	7		commune claire	0	0	1	0	1	1	1 forme fermée				x				x		II-III ap.	
				amphore importée de bétique	11	0	0	0	11	1	Dressel 20				x				x		I-III ap.	
Total lot									**35**	**10**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
37 (sépulture)	1005			commune claire	3	0	0	0	3	1	?		rose micacée		x				x		I-III ap.	Céramique au sein des différentes US est homogène et certains tessons provenant des différentes US recollent. Milieu III ap. J.-C. (230-270 ap.)
				commune sombre	6	2	0	0	8	2	1 jatte à lèvre ronde renflée extérieure		gris micacé		x				x		III ap.	
											1 pot biconique à lèvre en amande				x				x		II-III ap.	
37 (sépulture)	1006			commune claire	4	0	0	0	4	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	5	1	0	0	6	1	1 pot biconique à lèvre en amande		noire à cœur brun rouge, quartz et micas		x				x		II-III ap.	
				commune sombre non tournée	1	1	0	0	2	1	1 pot à lèvre arrondie évasée		noire non tournée, quartz et micas			x			x		production de non tournée du IIIe s. ap. possible	
				amphore importée de narbonnaise	1	0	0	0	1	1	?				x				x		milieu Ier-III ap.	
37 (sépulture)	1012			métallescente	1	1	0	0	2	1	1 gobelet 305		orange foncé bien cuite, petits quartz	x					x		milieu II-III ap.	
				commune claire	18	0	0	1	19	1	1 cruche à anse large moulurée		orange clair micacée		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	11	1	3	0	15	2	1 pot à petite lèvre en bandeau				x				x		II-III ap.	
											1 forme fermée indéterminée				x				x		I-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
37 (sépulture)	1013			sigillée de Gaule centrale	0	1	0	0	1	1	1 coupe Lezoux 050			x					x		2de moitié II-1er tiers III ap.	
				métallescente	1	1	1	0	3	1	1 gobelet 307 possible			x			petits fragments, identification pe		x		III ap.	
				commune claire engobée rouge	1	0	0	0	1	1	?		brune micacée assez fine. Engobe rouge foncé brillant sur la paroi extérieure		x				x		III ap.	
				commune claire	11	2	0	0	13	1	1 mortier à collerette				x				x		milieu Ier-III ap.	
				commune à pâte brune	2	0	0	0	2	1	?				x		émoussé		x		I-III ap.	
				commune sombre	13	0	0	0	11	1	?				x		petit fragment		x		I-III ap.	
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
37 (sépulture)	1014			commune sombre	0	0	1	0	1	1	1 forme fermée à pied "tampon"		grise à cœur gris clair micacée		x				x		III-IV ap.	
37 (sépulture)	1032			sigillée de Gaule centrale	0	1	0	0	1	1	1 plat walters 80	1032-04		x					x		2de moitié II-1er tiers III ap.	
				métallescente	1	0	0	0	1	1	1 mortier 316		rouge très cuite, petits quartz. Engobe brun gris	x			Recolle avec us 1052, reprend la forme du Drag 45		x		III ap.	
				commune claire	3	0	0	0	3	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	2	3	0	0	5	2	1 pot à lèvre avec gouttière	1032-03			x				x		II-III ap.	
											1 pot biconique à lèvre en amande	1032-02			x				x		II-III ap.	
											1 jatte à lèvre ronde renflée extérieure	1032-01			x				x		II-III ap.	
				amphore importée de bétique	2	0	0	0	2	0	?				x				x		I-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
37 (sépulture)	1052			métallescente	1	0	0	0	1	0	1 mortier 316		rouge très cuite, petits quartz. Engobe brun gris	x			Recolle avec us 1032		x		III ap.	
				commune claire	7	0	0	1	8	1	1 tripode				x				x		II-III ap.	
				commune à pâte brune engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	10	3	0	0	13	2	2 pots biconiques à lèvre en amande		grise à cœur gris clair micacée, et noire à cœur brun rouge, qiuartz et micas		x				x		II-III ap.	
				amphore importée de bétique	2	0	0	0	2	0	?				x				x		I-III ap.	
37 (sépulture)	1053			métallescente	2	0	0	0	2	1	gobelet indéterminé			x			micro-fragments		x		III ap.	
				commune claire	4	0	0	0	4	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	2	1	0	0	3	1	1 jatte à lèvre rentrante repliée	1053-01			x				x		III ap.	
			14	commune à pâte brune	1	0	0	0	1	1	?		brune très micacée		x				x		I-III ap.	
			8	commune sombre polie	1	0	0	0	1	0	1 jatte à fond annulaire, panse carénée et droite dans sa partie supérieure, lèvre en amande évasée	1053-02	noire à cœur gris micacé, surface extérieure polie soigneusement, elle est noire brillante	x			forme complète		x		III ap.-début IV ap.	
			9		0	1	0	0	1	0	1 jatte à fond annulaire, panse carénée et droite dans sa partie supérieure, lèvre en amande évasée	1053-02	noire à cœur gris micacé, surface extérieure polie soigneusement, elle est noire brillante				forme complète		x			

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
			12		0	1	0	0	1	1	1 jatte à fond annulaire, panse carénée et droite dans sa partie supérieure, lèvre en amande évasée	1053-02	noire à cœur gris micacé, surface extérieure polie soigneusement, elle est noire brillante				forme complète		x			
			13		0	1	0	0	1	0	1 jatte à fond annulaire, panse carénée et droite dans sa partie supérieure, lèvre en amande évasée	1053-02	noire à cœur gris micacé, surface extérieure polie soigneusement, elle est noire brillante				forme complète		x			
			15		0	1	0	0	1	0	1 jatte à fond annulaire, panse carénée et droite dans sa partie supérieure, lèvre en amande évasée	1053-02	noire à cœur gris micacé, surface extérieure polie soigneusement, elle est noire brillante				forme complète		x			
37 (sépulture)	1130			sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag.37			x					x		II-III ap.	
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**147**	**35**												
38 (fosse)	1043	3		commune claire	0	1	0	0	1	1	1 mortier à collerette		rose, micas et quartz		x				x		milieu Ier-III ap.	milieu Ier-III ap.
				commune à pâte brune	1	0	0	0	1	1	1 grand contenant type dolium		brune, très riche en quartz et micas		x				x		I-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	0	1	0	0	1	1	1 G4		brune à cœur gris, micas, quartz et chamotte. Engobe blanc		x				x		milieu Ier-III ap.	
				amphore importée de bétique	6	0	0	0	6	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**9**	**4**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
39 (trou de poteau)	1018/1022			sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag.37		brûlée	x					x		II-III ap.	II-III ap.
				commune claire engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?		orange micacée		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	2	0	0	0	2	1	?		grise micacée		x				x		I-III ap.	
Total lot									**4**	**3**												
55 (plot)	1082			commune sombre	10	2	0	0	12	1	1 gobelet sans col à panse globulaire		grise micacée	x					x		milieu Ier-1ère moitié II ap.	milieu Ier-1ère moitié II ap.
Total lot									**12**	**1**												
57 (indéterminé)	1140			commune claire	2	0	0	0	2	1	?		orange micacée		x				x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**2**	**1**												
58 (trou de poteau)	1134			commune claire engobée blanc	2	1	0	0	3	1	1 cruche à lèvre plate		brun orangé	x					x		2de moitié Ier ap.	2de moitié Ier ap. possible
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	2	0	0	0	2	1	?				x		altéré, émoussé		x		I-III ap.	
Total lot									**6**	**3**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
59 (couche remblai démolition sur sol)	1150			sigillée de Gaule centrale	3	1	1	0	5	2	1 coupe drag.37 et 1 mortier Drag.45			x					x		III ap.	Ensemble homogène du III ap.
				métallescente	1	0	1	0	2	1	1 gobelet à col tronconique 310		orange bien cuite, calcaire	x					x		III ap.	
				commune claire engobée rouge	0	0	1	0	1	1	1 forme ouverte type jatte		fine, orange clair, sables fins, micas et chamotte	x					x		III-déb IV ap.	
				commune claire	20	3	3	2	28	4	2 mortiers à collerette, 1 cruche, 1 forme fermée indéterminée		orange micacée et blanche jaunâtre quartz et micas		x				x		milieu Ier-III ap.	
				commune sombre	20	6	1	0	27	6	1 pot à petite lèvre en crochet, 1 pot à lèvre en baïonette, 1 gobelet à lèvre en bandeau et col tronconique évasé, 2 jattes à lèvre rentrante renflée, 1 coupe à collerette		gris foncé micacé		x				x		III-déb IV ap.	
				commune sombre non tournée	0	1	0	0	1	1	1 couvercle		gris foncé, quartz et micas			x	production non tournée du III-IV ap. possible ou protohistoire résiduelle		x		III-déb IV ap. possible ou protohistoire résiduelle	
				grés	1	0	0	0	1	1	?				x		intrusif ?		x		moderne, intrusif ?	
				amphore régionale pâte brune	1	0	0	0	1	1	?		brun orangé clair très micacé		x			x			I-III ap.	
				amphore importée de bétique	8	0	0	0	8	1	Dressel 20		rouge clair, bien cuite, quartz		x		pâte du III ap.		x		III ap.	
				amphore importée de narbonnaise	1	0	0	0	1	1	G1-G4				x				x		milieu Ier-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
59	1151	?		commune claire	10	1	0	0	11	1	1 pot				x				x		II-III ap.	
				commune sombre	1	1	0	0	2	0	?				x				x		I-III ap.	
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	1	Dressel 20				x		pâte tardive de bétique : III ap.		x		III ap.	
	1151	25		sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag.37			x					x		II-III ap.	
				commune claire	3	0	0	0	3	0					x				x		II-III ap.	
				commune sombre	6	1	0	0	7	1	1 pot à lèvre en bandeau				x				x		II-III ap.	
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	0	Dressel 20				x				x		III ap.	
	1151	26		sigillée de Gaule centrale	2	0	2	0	4	2	1 coupe Drag.37 et 1 mortier Curle 21				x				x		2ème moitié II-premiers tiers III ap.	
				commune claire	20	3	0	0	23	2	1 mortier à collerette, 1 cruche à lèvre en poulie (iso 1151-01)	1151-01			x				x		II-III ap.	
				commune sombre	21	5	3	0	239	2	1 pot à lèvre ronde, 1 pot à lèvre en baïonette (1151-02)	1151-02			x				x		II-III ap.	
				amphore importée de bétique	19	0	0	0	19	0	Dressel 20				x				x		III ap.	
				amphore importée de narbonnaise	2	0	0	0	2	1	G1-G4				x				x		milieu Ier-III ap.	
Total lot									**388**	**30**												
60 (couche)	1191	29		commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x		micro fragment		x		I-III ap.	I-III ap.
				commune à pâte brune	0	1	0	0	1	1	1 vase à réserve ou horticole	1191-01	brune épaisse, quartz blanc nombreux et grossiers, micas		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x		micro fragment		x		I-III ap.	
Total lot									**3**	**3**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
61 (couche)	1163	25		sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 mortier Drag.45				x				x		III ap.	III ap.
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	10	0	1	0	2	1	1 tripode à pied creux		brune micacée		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	11	1	0	0	12	1	1 pot à lèvre ronde				x				x		II-III ap.	
				amphore importée de bétique	0	0	0	1	1	1	Dressel 20				x				x		I-III ap.	
Total lot									**17**	**5**												
62 (chemin)	1166	25		sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag 37		brun rouge	x					x		II-III ap.	Mobilier relativement fragmenté, altéré. Néanmoins, il n'est pas caractéristique d'un espace de circulation. Outre deux tessons résiduels du Ier s. ap., il est homogène. Le lot est daté de la fin IIe-1ère moitié du IIIe s. ap.
	1168	25		sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	?			x					x		II-III ap.	
				commune claire	7	1	0	1	9	1	1 cruche à lèvre en amande				x				x		II ap.	
				commune sombre	1	0	1	0	2	1	1 forme fermée				x				x		I-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
62	1169	25		sigillée de Gaule centrale	71	13	7	0	91	3	1 curle 21			x					x		2d moit II-1ère moitié III ap.	
											1 coupe Drag 33			x					x		II-III ap.	
											1 coupe Drag 37			x					x		II-III ap.	
				métallescente	1	0	0	0	1	1	?			x					x		fin II-III ap.	
				commune claire	165	14	8	1	188	5	2 mortiers à collerette, 1 jatte à lèvre triangulaire, 1 pot, 1 cruche à lèvre ronde				x				x		II-III ap.	
				commune claire engobée blanc	22	1	1	0	21	1	1 cruche à lèvre en poulie				x				x		II-III ap.	
				commune à pâte brune	3	0	0	0	3	1	?				x				x			
				commune sombre	70	13	6	0	89	11	3 jattes à lèvre rentrante, 1 plat patina, 3 à lèvre en amande, 2 pots à lèvre ronde, 1 pot à lèvre en baïonette, 1 pot à lèvre triangulaire				x				x		fin II-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	12	0	0	0	12	1	?				x				x		I-III ap.	
				amphore importée de bétique	23	0	0	0	23	1	?				x				x		I-III ap.	
				amphore importée de narbonnaise	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
62	1219			sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	?			x					x		II-III ap.	
				commune claire	3	0	0	0	3	1	?				x				x		I-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
62	1169			sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag 37			x					x		II-III ap.	
				commune claire	17	1	0	0	18	1	1 mortier à collerette				x				x		milieu Ier-III ap.	
				commune à pâte brune	2	0	0	0	2	1	?		brune micacée		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	23	3	0	0	26	3	1 gobelet à col tronconique, 2 pots à lèvre ronde				x				x		fin II-III ap.	
				amphore importée de bétique	5	1	0	0	6	1	1 Dressel 20				x				x		I-III ap.	
62	1177			commune claire engobée blanc	0	1	0	1	2	1	1 cruche à lèvre ronde		orange foncée, micacée		x				x		II-III ap.	
				commune à pâte brune	2	0	0	0	2	1	?		brûlé		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	11	1	0	0	12	1	1 pot à lèvre ronde		grise bien cuite, quartz et micas		x				x		II-III ap.	
62	1219	26		sigillée de Gaule centrale	0	0	2	0	2	1	1 forme ouverte			x			recolle avec us 1220		x		II-III ap.	
				Terra Nigra	2	0	0	0	2	1	?		noire micacée	x			résiduel		x		Ier ap.	
				commune claire	11	1	0	0	12	1	1 coupe à lèvre rentrante soulignée par une cannelure				x		recolle avec us 1220		x		II-III ap.	
				commune à pâte brune engobée blanc	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	9	1	0	1	11	1	1 tripode				x				x		II-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	11	1	0	0	12	1	1 G4				x				x		I-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
62	1220			sigillée de Gaule centrale	2	0	0	0	2	0	1 forme ouverte			x			recolle avec us 1219		x		II-III ap.	
				commune claire	13	3	0	0	16	1	1 mortier à collerette et 1 coupe à lèvre rentrante soulignée par une cannelure qui recolle avec us 1219				x				x		II-III ap.	
				commune claire engobée blanc	11	0	0	4	15	1	1 cruche				x				x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	36	0	0	0	36	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	20	3	1	0	14	3	1 pot à pied "tampon", 1 jatte à lèvre en amande rentrante soulignée par une rainure, 1 jatte à lèvre ronde renflée extérieure				x				x		fin II-III ap.	
62	1229	28		sigillée de Gaule centrale	1	1	0	0	2	1	1 plat Drag 36				x				x		2de moitié II-1er tiers III ap.	
				commune claire	34	0	4	0	38	1	1 cruche				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	3	0	0	0	3	0	?				x		même individu que US 1219		x		I-III ap.	
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
62	1230	28		commune claire	0	0	0	2	2	1	1 cruche				x				x		I-III ap.	
62	1248	26		commune claire	1	0	0	0	1	0	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**688**	**58**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
64 (tranchée de récupération)	1194	24		Terra Nigra	1	0	0	0	1	1	1 vase bobine		noire à cœur brun foncé micacée	x					x		30 av / 30 ap.	30 av / 30 ap.
				Besançon	2	0	0	0	2	1	?		brune grossière, très micacée et riche quartz grossiers			x			x		Ier av-1ère moitié Ier ap.	
Total lot									**3**	**2**												
65 (tranchée de récupération)	1196	24		Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?		beige orangée, micacée	x					x		1-80 ap.	1ère moitié Ier ap. possible
				commune claire	0	0	1	0	1	1	1 forme fermée				x				x		I-III ap.	
				Besançon	1	0	0	0	1	1	?		brune grossière, très micacée et riche quartz grossiers			x			x		Ier av-1ère moitié Ier ap.	
Total lot									**3**	**3**												
66 (couche)	1203	29		Terra Nigra	29	0	2	0	31	1	?		noire à cœur brun foncé micacée	x					x		Ier ap.	1ère moitié Ier ap. possible
	1322	40		Terra Nigra	2	1	0	0	3	1	1 assiette Menez 7		noire micacée	x					x		1er quart Ier ap.	
				commune claire	3	0	3	0	6	1	?		orange micacée		x				x		Ier ap.	
Total lot									**40**	**3**												
67 (couche)	1182	29		commune à pâte brune	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	Ier ap. voire 1ère moitié possible
		24		Terra Nigra	2	0	0	0	2	1	?			x					x		Ier ap.	
				Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?			x					x		Ier ap.	
Total lot									**4**	**3**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
71 (aménagement de tegulae)	1211			commune claire	2	0	0	0	2	1	?		orange micacé		x				x		I-III ap.	1ère moitié III e s. ap.
					0	1	0	0	1	1	1 tripode à lèvre triangulaire et panse carénée	1211-11	brûlée		x		Connue à Bourges (Chambon 2007, p.471)		x		1ère moitié III e s. ap.	
				amphore importée de bétique	12	0	0	0	12	1	?		brûlée		x				x		I-III ap.	
Total lot									**15**	**3**												
72 (tranchée de récupération)	1275	34		commune claire	1	0	0	0	1	1	1 forme fermée			x					x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**1**	**1**												
77 (plot)	1261	29		sigillée de Gaule du sud	0	1	0	0	1	1	1 forme ouverte			x			micro fragment		x		Ier ap.	
Total lot									**1**	**1**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
86 (voie)	1246	33		sigillée de Gaule du sud	0	3	0	1	4	1	1 forme ouverte			x					x		Ier ap.	Lot composé de céramiques du Ier ap. dont 2 éléments (gobelets en TN et la jatte en CCS) qui orientent vers la seconde moitié du Ier s. ap. Toutefois, petits fragments et peu d'éléments de forme, datation à considérer avec circonspection
				Terra Nigra	0	2	0	0	2	1	1 gobelet à lèvre allongée oblique, absenc de col et panse globulaire			x			Connu à Tours à partir de 40 jusque dans le courant de la première moitié du IIe s. ap.		x			
				commune claire	3	0	2	0	5	2	1 coupe indéterminée, 1 forme fermée				x				x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	1	0	0	0	1	1	1 dolium				x				x		Ier ap.	
				commune sombre	6	2	1	0	9	2	1 jatte à panse hémisphérique à lèvre continue rentrante, 1 pot à lèvre en amande évasée				x				x		Ier-II ap.	
				amphore importée de bétique	3	0	0	0	3	1	?				x				x		I-III ap.	
	1280	33		commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	0	1	0	0	1	1	1 pot à lèvre évasée arrondie				x				x		fin Ier-1ère moitié II ap.	
	1287	33		commune à pâte brune	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**28**	**11**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
87 (tranchée de récupération)	1227	35		commune claire	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	Non homogène. TPQ HMA avec quelques tessons résiduels gallo-romain précoce et Haut-Empire
				commune claire fumigée	4	0	0	0	4	1	1 forme fermée		orange micacée et quartz, paroi extérieure fumigée		x				x		HMA	
				Besançon	2	1	0	0	3	1	1 urne à lèvre moulurée		noire non tournée, nombreux quartz et micas			x			x		fin Ier av-début Ier ap.	
		37		Besançon	1	0	0	0	1	1	?		brune non tournée, nombreux quartz et micas			x			x		fin Ier av-début Ier ap.	
Total lot									**10**	**4**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
88 (tranchée de récupération)	1317	39		commune à pâte brune engobée blanc	0	0	0	1	1	1	1 cruche		brune orangée fortement micacée		x		anse moulurée		x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**1**	**1**												
90 (tranchée de récupération)	1368	41		commune claire	1	0	0	0	1	1	?		beige micacée		x				x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**1**	**1**												
93 (bordure de trottoir)	1217	26		commune claire	2	0	0	0	2	1	?				x		petits fragments		x		I-III ap.	I-III ap.
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x		petit fragment		x		I-III ap.	
Total lot									**3**	**2**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
94 (indéterminé)	1177	26		sigillée de Gaule du sud	0	1	0	0	1	1	1 plat		rouge calcaire	x			petit fragment, forme exacte non identifiable		x		au vue de la pâte fin Ier-II ap.	Peu d'éléments de forme, lot Fin Ier-début II ap.
				sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	?		orange foncée, engobe orange foncée	x					x		fin Ier-II ap.	
				Paroi fine engobée	1	0	0	0	1	1	?		brûlée	x					x		fin Ier-début II ap.	
				commune claire	57	0	2	0	59	2	1 mortier, 1 cruche		orange micacée		x				x		I-III ap.	
				commune claire engobée blanc	28	0	1	0	29	1	1 cruche		orange micacée		x				x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	30	1	1	0	32	1	1 pot à lèvre éversée		brun gris, micas et quartz		x				x		I-II ap.	
				commune sombre	28	5	4	0	37	5	2 pots biconiques à lèvre en amande évasée, 3 formes indéterminées				x				x		II-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	6	0	0	0	6	1	?				x				x		I-III ap.	
				amphore importée de narbonnaise	2	0	0	0	2	1	?				x				x		milieu Ier-III ap.	
				amphore importée de bétique	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**170**	**15**												
96 (sol)	1205	24		commune claire engobée rouge	0	0	1	0	1	1	?				x		micro fragment altéré		x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**1**	**1**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
100 (nettoyage)				sigillée de Gaule du sud	0	1	0	0	1	1	1 coupe Drag.24/25			x					x		15-90 ap.	Lot non homogène. TPQ : médiéval/moderne associés à des tessons du HE
				Paroi fine engobée	0	0	1	0	1	1	1 gobelet 331			x			très altéré, engobe a disparu		x		Fin Ier-début II ap.	
				Terra Nigra	1	0	0	0	1	1	?			x					x		Ier ap.	
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
				Besançon	1	0	0	0	1	1	?					x			x		Ier av-début Ier ap.	
				commune claire fumigée	1	0	0	0	1	1	?				x				x		HMA	
				grés	1	0	0	0	1	1	?				x				x		médiéval/moderne	
				amphore régionale pâte brune	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**10**	**9**												
102 (fosse)	1224	26		sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 plat indéterminé		jaunâtre	x			très altéré			x	fin Ier-début II ap.	TPQ : médiéval
				glaçurée	1	0	0	0	1	1	?		blanche bien cuite, engobe glaçuré vert		x		micro fragment		x		médiéval/moderne	
Total lot									**2**	**2**												
106 (tranchée de récupération)	1264	30		commune claire	3	0	0	0	3	1	?		orange granuleuse très cuite		x				x		médiéval	Médiéval avec des éléments résiduels
				commune sombre	0	1	0	0	1	1	1 plat				x				x		II-III ap.	
Total lot									**4**	**2**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
112 (tranchée de récupération)	1303	36		commune claire à engobe micacé	3	1	0	0	4	1	1 jatte à collerette ornée d'un décor digité	1303-01	orange micacée	x			Engobe micacé altéré. Forme connue dans un contexte de lla 1ère moitié Ier s. ap. à Orléans "rue de la Grille" (Canny, Ruffier 1999, p.53, fig.21)		x		1ère moitié Ier s. ap.	II-III ap. possible néanmoins le petit fragment de jatte ne permet par de confirmer la forme et donc d'affiner la datation.
				Besançon	1	0	0	0	1	1	?					x			x		Milieu Ier av-1ère moitié Ier s. ap.	
				commune sombre	0	1	1	0	2	1	1 jatte à lèvre en croche				x		petit fragment		x		II-III ap. possible	
Total lot									**7**	**3**												
113 (couche de démolition)	1395	38		Terra Nigra	4	3	4	0	7	2	1 coupe Menez 52 (89)	1395-01		x					x		40-100 ap.	milieu Ier s. ap. (40-60 ap.)
											1 vase bobine			x					x		20 av-40 ap.	
				Paroi fine	0	1	0	0	1	1	1 gobelet indéterminée			x			petit fragment		x		Ier ap.	
				Beuvray	0	1	0	0	1	1	1 gobelet		brûlé	x			altéré		x		1er quart Ier s. ap.	
				commune claire	10	1	1	0	12	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune à pâte brune à engobe micacé	2	2	0	0	4	1	1 pots à lèvre épaisse moulurée	1395-02	brune, micas et quartz		x				x		Ier ap.	
				Besançon	1	0	0	0	1	1	?				x		micro fragment		x		Milieu Ier av-1ère moitié Ier s. ap.	
				commune sombre	8	2	0	0	10	1	1 pot à petite lèvre éversée	1395-03			x				x		augusto-tibérien	
		46		Terra Nigra	0	1	0	0	1	1	1 vase bobine	1395-04		x					x		augusto-tibérien	
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**38**	**10**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
115 (sol)	1232	31		sigillée de Gaule du sud	1	0	0	0	1	1	1 forme ouverte			x					x		ler-début II ap.	ler s. ap.
				Terra Nigra	1	0	0	0	1	1	?		noire à cœur brun, très micacée et quartz	x					x		ler s. ap.	
				commune claire	1	0	0	0	1	1	1 cruche		blanche micacée		x				x		I-III ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?		grise micacée et quartz		x				x		I-III ap.	
				amphore régionale pâte brune	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				Indéterminé	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
	1233	31		Paroi fine engobée	4	0	0	0	4	1	?		brune micacée, engobe brun foncé	x			micro fragments		x		Fin ler-début II ap.	
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**14**	**10**												
117	1240	30		sigillée de Gaule du sud	1	0	0	0	1	1	?			x					x		ler s. ap.	1ère moitié ler s. ap.
				Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?			x					x		1-80 ap.	
				Besançon	2	0	0	0	2	1	?				x				x		1ère moitié ler s. ap.	
Total lot									**4**	**3**												
119 (sol)	1243	32		amphore importée italique	0	0	0	1	1	1	1 Dressel 2/4				x				x		fin ler av-ler s. ap.	fin ler av-ler s. ap.
Total lot									**1**	**1**												
120 (couche)	1245	34		peinte de Roanne	0	1	0	0	1	1	1 bol de Roanne		beige fine micacée, engobe blanc et rouge ôcre	x			recolle avec UE 148		x		1ère moitié ler s. ap.	1ère moitié ler s. ap.
				Fine engobée blanc	0	0	1	0	1	1	1 cruche		beige fine micacée, engobe blanc	x					x		1-80 ap.	
Total lot									**2**	**2**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
122=153 (remblais)	1365			sigillée de Gaule du sud	0	3	0	0	3	3	2 plats Drag.15/17A	1396-01		x					x		15-50 ap.	1ère moitié Ier ap.
											1 assiette Drag.19			x					x		15-40 ap.	
				Terra Nigra	1	1	0	0	2	1	1 assiette à bord oblique	1396-02		x					x		augusto-tibérien	
				Fine engobée blanc	3	0	0	0	3	1	?			x					x		1-80 ap.	
				commune claire	10	2	0	0	12	2	1mortier à lèvre en bandeau ?	1396-03			x				x		Ier s. ap.	
											1 cruche	1396-04			x				x		Ier s. ap.	
				commune à pâte brune	6	1	0	0	7	1	1 dolium à lèvre rainurée	1396-05			x				x		fin Ier av-1ère moitié Ier ap.	
				commune sombre	8	2	0	0	10	2	1 urne à lèvre moulurée dérivée du type Besançon					x			x		Ier ap.	
											1 pot à lèvre en crochet et panse moulurée	1396-06	grise, bien cuite, nombreux quartz, aspect granuleux		x				x		Ier ap.	
				amphore importée de bétique	145	0	0	0	145	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**182**	**11**												
153=122 (couche)	1365	43		Terra Nigra	3	0	0	0	3	1	?			x			micro fragments			x	Ier ap.	1ère moitié Ier ap.
				commune claire	9	0	0	0	9	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	3	1	0	0	4	1	1 gobelet sans col à petite lèvre ronde évasée				x				x		I-II ap.	
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				glaçurée	0	0	0	1	1	1	?		blanche bien cuite, engobe glaçuré vert		x				x		médiéval/moderne. Intrusif ?	
Total lot									**18**	**5**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
125 (sol)	1273	38		sigillée de Gaule du sud	3	0	2	0	5	1	1 assiette Drag.18			x					x		Tibère-II ap.	20-40 ap.
				Beuvray	1	0	0	0	1	1	1 gobelet			x			décor de chevrons, biturige		x		1er quart Ier ap.	
				commune claire	10	0	0	0	10	1	?				x		orange micacé		x		I-III ap.	
				commune sombre	4	0	0	0	4	1	?				x				x		I-III ap.	
	1123	38		commune claire engobée blanc	0	0	0	1	1	1	1 cruche				x				x		I-III ap.	
Total lot									**21**	**5**												
128=96 (sol)	1556	31		commune à pâte brune	0	1	0	0	1	1	1 couvercle possible				x				x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**1**	**1**												
129 (fosse)	1342	38		sigillée de Gaule du sud	2	0	0	0	2	1	?			x					x		Ier ap.	30-70 ap.
				Terra Nigra	21	1	1	0	23	1	1 forme sub-ouverte à lèvre allongée évasée à panse ornée d'un décor à la molette		noire à cœur brun, très micacée	x			forme et décor connus dans l'Alliers à la Tène D2 (Lallemand 2005, p.42)		x		la Tène D2 (résiduel)	
				commune claire	7	1	0	0	8	1	1 cruche à lèvre en corniche moulurée		orange micacée		x				x		40-70 ap.	
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?		beige calcaire, exogène		x		provient peut-être de Lyon		x		Ier ap.	
				Besançon	2	0	0	0	2	1	?				x				x		Ier av.-1ère moitié Ier s. ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**37**	**6**												
130 (mobilier isolé)		PR 13 1/2		commune sombre	32	7	3	0	42	1	1 jatte à profil en S et lèvre éversée	130-01	grise très micacée		x		non archéologiquement complète		x		fin II-III ap.	fin II-III ap.
Total lot									**42**	**1**												
131 (fosse)	1291	33		sigillée de Gaule du sud	0	1	0	0	1	1	1 forme ouverte indéterminée			x			micro-fragment		x		Ier ap.	Ier ap.
Total lot									**1**	**1**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
135 (puits)	1292			sigillée de Gaule centrale	0	1	0	0	1	1	1 mortier Drag.45			x					x		III ap.	Lot de la fin II-début IIIe s. ap. J.-C. (170/230 ap.) Quelques tessons résiduels du Ier s. ap.
				Paroi fine engobée	1	0	0	0	1	1	?			x					x		fin Ie-début II ap. résiduel	
				commune sombre	0	1	0	0	1	1	1 pot				x		micro-fragment		x		I-III ap.	
135 (puits)	1298			sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag.37			x				x			II-III ap.	
				métallescente	2	0	1	0	3	1	1 gobelet			x			recolle avec us 1307	x			III ap.	
				commune claire	12	2	0	0	14	2	1 mortier à collerette, 1 cruche à lèvre en poulie				x				x		II-III ap.	
				commune sombre	6	1	0	0	7	2	1 couvercle et 1 pot biconique à lèvre en amande évasée				x				x		II-III ap.	
135 (puits)	1307			sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag.37			x				x			II-III ap.	
				métallescente	1	0	0	0	1	0	1 gobelet			x			recolle avec us 1298	x			III ap.	
				commune claire	6	1	0	0	7	1	1 cruche à lèvre en poulie	1307-01			x				x		III ap.	
				commune sombre	4	1	0	0	5	1	1 pot à lèvre en bandeau				x				x		II-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
135 (puits)	1308			sigillée de Gaule centrale précoce	1	0	0	0	1	1	1 coupe indéterminée		brune micacée, engobe rouge très altéré, a pratiquement disparu	x			petit fragment	x			Ier ap. résiduel	
				commune claire	16	0	0	1	17	2	1 mortier, 1 cruche à anse bifide		rose, finne et micacée	x			poix sur la paroi interne de la cruche		x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	5	0	0	0	5	1	grand contenant indéterminé				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	16	2	1	0	19	2	1 couvercle (1308-01), 1 plat patina	1308-01			x		plat patina recolle us 1320		x		II-III ap.	
				commune sombre micacée granuleuse	1	0	0	0	1	1	?		grise extrêmement micacée, quartz très abondants, grossiers, aspect granuleux de la pâte		x				x		II-III ap.	
135 (puits)	1320			commune sombre	5	1	0	0	6	4	1 plat patina	1320-01			x				x		II-III ap.	

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
135 (puits)				sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	1 coupe Drag.37	135-01 (photo)		x			Estampille CINNAMIOF (ateleier du groupe Cinnamus connu à Lezoux"		x		III ap.	
				métallescente	0	1	0	0	1	1	1 gobelet 307 à col tronconique	135-02		x			phase 8 de Lezoux		x		2è et 3è quart du III e s. ap.	
				Commune claire engobée rouge	1	0	0	0	1	1	1 plat patina		brune micacée avec quartz, engobe rouge épais		x				x		III ap.	
				commune claire	3	4	0	0	7	1	1 plat patina tripode	135-03	orange micacée, quartz.		x		traces de feu sur la paroi extérieure (fond)		x		III ap.	
				commune sombre	31	10	2	0	43	5	2 plats patinae, 1 pot biconique à lèvre en amande évasée (135-04), 2 pots à lèvre carrée (135-05)	135-04 et 135-05			x				x		II-III ap.	
				commune sombre micacée granuleuse	1	1	0	0	2	1	1 pot à lèvre en crochet	135-06			x				x		III ap.	
				amphore régionale pâte brune	3	0	0	1	4	1	1 amphore à anse bifide		brune orangée, micacée, assez fine avec quartz et nodules ferrugineux		x				x		I-III ap.	
				amphore importée de bétique	3	0	0	0	3	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**153**	**35**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
136 (tranchée de récupération)	1321	40		commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	milieu Ier-III ap.
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				amphore importée de narbonnaise	1	0	0	0	1	1	?				x				x		milieu Ier-III ap.	
Total lot									**3**	**3**												
139 (remblais)	1329	40		Fine engobée blanc	16	0	0	5	21	1	1 cruche			x					x		1-80 ap.	1-80 ap.
Total lot									**21**	**1**												
145 (couche)	1347	29		commune claire	3	0	0	0	3	1	1 forme fermée				x				x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**3**	**1**												
147	1353			commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	I-III ap.
				amphore importée de bétique	0	0	0	1	1	1	1 Dressel 20				x				x		I-III ap.	
Total lot									**2**	**2**												
148 (démolition)	1354			Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?			x					x		1-80 ap.	1ère moitié Ier s. ap.
				Peinte de Roanne	0	2	0	0	2	1	1 bol de Roanne		beige fine micacée, engobe blanc et rouge öcre	x			recolle avec ue 120		x		1ère moitié Ier s. ap.	
Total lot									**3**	**2**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
149 (sol)	1397	43		sigillée de Gaule du sud	1	0	0	0	1	1	1 assiette Drag.15/17			x					x		15/50 ap.	Ensemble homogène des années 15-40 ap.
				Terra Nigra	2	2	0	0	4	2	1 assiette à bord oblique			x					x		augusto-tibérien	
											1 coupe Menez 74			x					x		15/40 ap.	
				Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?			x					x		1-80 ap.	
				commune claire	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				Besançon	3	0	0	0	3	2	1 urne et 1 dolium		noire et brune très micacée grossière		x				x		Ier av-début Ier ap.	
Total lot									**12**	**8**												
151 (massif de fondation)	1383	42		sigillée de Gaule centrale précoce	0	0	1	0	1	1	1 forme ouverte indéterminée		brun orangé clair micacé	x					x		Ier s. ap.	TPQ II-III ap. mais essentiel du mobilier est 1ère moitié Ier ap.
				commune claire	2	0	0	0	2	1	?				x		micro fragment		x		I-III ap.	
				Besançon	0	1	0	0	1	1	1 dolium à lèvre plate rainurée					x			x		1ère moitié Ier s. ap.	
				commune sombre	2	1	0	0	3	1	1 pot à lèvre en bandeau avec gouttière				x				x		forme connue au II-IIIe s. ap.	
Total lot									**7**	**4**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
157 (fosse)	1381			sigillée de Gaule centrale	1	0	0	0	1	1	?			x			micro fragment roulé		x		II ap. possible	II-III ap. possible mais céramique fragmentée et peu d'élément de forme
				Commune claire engobée rouge	0	1	0	0	1	1	1 plat		beige fine et micacée. Engobe rouge foncé sur la paroi interne et orange sur la paroi extérieure	x					x		II-III ap.	
				commune claire	3	0	0	0	3	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune sombre	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				Indéterminé	0	1	0	0	1	1	1 pot à lèvre arrondie continue				x				x		I-III ap.	
Total lot									**7**	**5**												
158 (couche)	nettoyage sup			Terra Nigra	1	0	0	0	1	1	?			x			micro fragment		x		Ier s. ap.	Ier s. ap. possible voir 2de moitié
				Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?			x			micro fragment		x		1-80 ap.	
				commune claire	2	0	0	0	2	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	1	0	0	0	1	1	1 grand contenant		brune épaisse très micacée, nombreux quartz et nodules ferrugineux		x				x		I-III ap.	
				amphore importée de narbonnaise	1	0	0	0	1	1	?				x				x		milieu Ier-III ap.	
	1388	43		Indéterminé	3	0	0	0	3	1	?				x		petit fragment fortement brûlé		x		gallo-romain	
	1389	43		Terra Nigra	0	0	1	0	1	1	1 plat indéterminé			x					x		Ier ap.	
Total lot									**10**	**7**												
159 (foyer)	1405	43		Beuvray	2	0	2	0	4	1	1 gobelet			x					x		1er quart Ier ap.	1er quart Ier ap.
				Besançon	3	0	0	0	3	1	?					x			x		Ier av.-début Ier ap.	
Total lot									**7**	**2**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
163 (remblais)	1396	43		sigillée de Gaule du sud	0	1	0	0	1	1	1 assiette Drag.15/17			x					x		15/40 ap.	15/40 ap.
				Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?			x					x		1-80 ap.	
				Terra Nigra	3	0	0	0	3	1	?			x					x		Ier ap.	
				Besançon	4	0	0	0	4	1	?					x			x		Fin Ier av-début Ier ap.	
Total lot									**9**	**4**												
166 (couche)	1399	45		Peinte de Roanne	7	1	0	0	2	1	1 bol de Roanne	1399-01	beige fine micacée, engobe blanc et rouge öcre	x			recolle avec ue 148		x		1ère moitié Ier s. ap.	1ère moitié Ier s. ap.
				sigillée de Gaule du sud	0	0	1	0	1	1	1 Drag.27			x			estampille sur le fond interne : AVRA		x		Ier s. ap.	
				Terra Nigra	1	0	0	0	1	1	?			x					x		Ier s. ap.	
				Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	1 cruche			x					x		1-80 ap.	
Total lot									**5**	**4**												
167 (TP)	1406			commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	I-III ap.
Total lot									**1**	**1**												
168 (fosse)	1418	46		Terra Nigra	0	1	0	0	1	1	1 assiette à bord oblique			x					x		augusto-tibérien	1er quart Ier s. ap. possible
				amphore importée de bétique	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
Total lot									**2**	**2**												
182 (sol)	1441	43		Terra Nigra	1	1	0	0	2	1	1 coupe Menez 74			x					x		15-40 ap.	15-40 ap.
				Beuvray	1	0	3	0	4	1	1 gobelet			x					x		1er quart Ier ap.	
				Fine engobée blanc	1	0	0	0	1	1	?			x					x		1-80 ap.	
				commune claire	1	0	0	0	1	1	?				x				x		I-III ap.	
				commune à pâte brune	1	2	0	0	3	1	1 jatte				x				x		I-III ap.	
				Besançon	19	0	0	0	19	1	?					x			x		Ier av-1ère moitié Ier ap.	
Total lot									**30**	**6**												

UE	US	Sond	Iso terrain	catégorie technique	Panse	Bord	Fond	Anse	NR	NMI	Forme	ISO dessin	Pâte	F	M F	G	Remarques	Conservation			datation tessons	Datation lot
																		Bon	Moy	Mauv		
183 (sol)	1442	43		Fine engobée blanc	16	0	0	0	16	1	?			x			micro fragment fragmenté, roulé. Stigmates de piétinement		x		1-80 ap.	1ère moitié Ier s. ap.
				Besançon	2	0	0	0	2	1	?					x	micro fragments roulés		x		Ier av-1ère moitié Ier ap.	
Total lot									**18**	**2**												
TOTAL de la collection									**2363**	**394**												

Annexe 1.3 : inventaire du mobilier céramique médiévale et moderne

par Sébastien Millet

UE	Us	Sd	NR	R	Commentaires	Datation
59	1151	26	1	0	1 panse en pâte orange compacte.	XIV-XVI
87	1227	35	7	1	3 panses remontant ensemble de pot à cuire globulaire en pâte sableuse beige micacée (paillettes fréquentes de mica argenté). La pâte présente des similitude avec la pâte orangée 64 d'Etrechet "Les Ménas" (cette dernière non micacée, attribuée au IXe-Xe siècle) mais les traces de peigne sur le bas de panse rapproche ce tesson des critères technologiques antiques. Le reste du mobilier est antique ou néo/protohistorique (1 panse). Assemblage hétérogène, dont les éléments les plus récents sont attribuables au Ier s.	Ier s.
100			1	0	"Nettoyage" - 1 lèvre de forme ouverte en grès gris du Berry. La paroi externe du parement présente un engobe au "mignon". Lèvre en "pseudo aile" de probable assiette plate (Poulet 2000 : 298). Bibl. : Poulet (M.) - Poteries et potiers de Puisaye et du Val de Loire, XVIe-XXe siècle, Saint-Julien-du-Sault, 2000.	XVIIIB-XIX
102	1224	26	1	1	1 minuscule panse en grès gris du Berry à surface interne glaçurée translucude veinée de vert pâle. Ce type de grès glaçuré se rencontre à Mornay-Berry dès le XVIIIe siècle. Résiduel : 1 fragment de panse de sigillée délitée dans l'épaisseur.	post XVIII
106	1264	30	1	1	1 panse à paroi fine de pot à cuire en pâte grossière orangée à surface granuleuse, présentant un aspect très frais des tranches et des surfaces, de facture technologique haut Moyen Âge. Sur le site d'Etrechet "Les Ménas", les groupes techniques à pâtes oranges sont attribuables au IXe-Xe siècle, mais la pâte de ce tesson est très différente. Résiduel : 1 lèvre de forme ouverte GR.	VI-X
153	1365		1	0	1 minuscule fragment d'anse plate de probable tasse (l : 1,1 cm) en pâte blanche fine et compacte à glaçure verte couvrante mouchetée/ombrée de vert foncé. Pâte et glaçure présentent des similitudes avec la production to02c du "Château" de Tours (seconde moitié XIIIe-XIVe siècle) et la glaçure mouchetée du groupe technique bou07b de Bourges "ZAC Avaricum" (seconde moitié XIIIe-premier quart XVe siècle).	XIIIB-XVa
29/36			2	0	Faible lot hétérogène. Panse épaisse en grès gris à surface interne recouverte d'une épaisse glaçure brune au laitier (post XVIIe siècle) et 1 panse fine en pâte sabeuse blanc cassé à glaçure interne couvrante jaune verdâtre mouchetée de vert clair (XVe-XVIe siècle).	post XVII
Total			**14**	**3**		

Annexe 2 : étude de la faune
par Alexandre Fontaine

Cette étude analyse la totalité du matériel faunique retrouvé lors du diagnostic mené en 2015 au lieu-dit « Rue des Courattes » sur la commune de Saint-Marcel dans le département d'Indre.
La fouille des vestiges a permis la récolte de presqu'un millier de restes osseux datés de la période antique. Ils proviennent de différentes structures excavées de types variés dont la liste figure en annexes. Les contextes sont La détermination taxinomique a été effectuée à la base INRAP de Tours. Les travaux de Payne (1973) et Horard-Herbin (1997) sont utilisés pour l'estimation de l'usure dentaire.

Conservation du mobilier

Ces faits ont livré un total de 998 restes pour un poids d'environ 8 kilogrammes. Le mobilier présente dans l'ensemble un état de conservation plutôt moyen à correct avec une surface des ossements peu ou pas altérée par l'action des radicelles. Le taux de fragmentation est illustré par un poids moyen des restes déterminés de 10,8 grammes et des restes indéterminés de 2,2 grammes.
Au moins dix restes de la triade domestique présentent des traces de morsures dont la moitié provient de l'action des carnivores. Une fibula de porc retrouvée dans les remblais de l'UE 163 a été exposée au feu.

Quantification et liste de faune

Le tableau suivant synthétise la liste des taxons identifiés en nombre de restes déterminés (NRD), poids des restes (PdR) et en nombre minimum d'individus de fréquence (NMIf). L'UE 130, un vase, dont le comblement a été entièrement tamisé n'a pas été pris en compte pour la constitution de cette figure. Il est traité à part dans le détail à la suite.

Tableau 1 Liste de faune

	N.R.D.	%N.R.D.	PdR. (g)	%PdR.	NMIf
Bœuf *Bos taurus*	210	31,1	4178	57,0	3
Caprinés	160	23,7	499	6,8	6
Porc *Sus domesticus*	269	39,8	1877	25,6	8
Equidés *Equus sp.*	7	1,0	616	8,4	1
Chien *Canis familiaris*	2	0,3	7	0,1	1
Cerf élaphe *Cervus elaphus*	4	0,6	123	1,7	
Oiseaux *Aves*	17	2,5	20	0,3	
Batraciens	7	1,0	2	0,1	
Total déterminés	676	67,7	7322	91,3	
Total indéterminés	322	32,3	700	8,7	
Total	**998**	**100**	**8022**	**100**	

La triade domestique est prédominante au sein de cet assemblage avec une majorité d'ossements de bœuf, de porc puis de caprinés. Cet ordre s'inverse avec le calcul du NMIf, illustrant l'importance de ces deux derniers taxons sur le bœuf. Les autres animaux domestiques identifiés (chien et équidés) se retrouvent dans des quantités anecdotiques. Les restes d'oiseaux n'ont pu être déterminés au niveau spécifique. Ceux de cerf proviennent tous du chemin UE 62, il s'agit d'os longs du membre antérieur : Humérus, ulna et radius.
Le dépôt UE 37 contenait des restes de la triade, ainsi que d'oiseaux et de batraciens. Parmi les restes de bovins, un ensemble correspond à une partie du membre postérieur droit (tibia et os tarsiens) d'un individu juvénile (moins de 2/3 ans d'après les stades d'épiphysation). Les restes de porc correspondent à au moins un individu immature et un adulte et proviennent des cinq grandes parties anatomiques.
L'UE 130 contenait les restes de plusieurs animaux immatures, parmi les quels il a été possible d'identifier le porc, les caprinés et de l'avifaune. La fragmentation importante et la conservation plutôt moyenne, ont rendu difficile la détermination, notamment pour les restes d'oiseaux. Le tamisage a permis la collecte de nombreux petits fragments dont ceux d'une coquille d'oiseau (extrêmement fragmentée) et d'un reste de batracien.

Répartition des parties anatomiques

La prise en compte du nombre minimum de parties squelettiques du porc et des caprinés, pondéré par le nombre de parties squelettiques théorique (NMPS/Sq.), permet de constater une surreprésentation des ossements du squelette appendiculaire (parties les plus riches en viande) comparativement aux pièces crâniennes et surtout aux tronçons vertébraux. Cette observation n'est pas aussi tranchée en ce qui concerne le bœuf.
Ces informations tendent à lier ces assemblages plutôt à des pratiques de consommation qu'à de la découpe primaire ou à la préparation de parts consommables.

Interprétations des marques de découpe

Les marques de découpe concernent trente restes appartenant aux animaux de la triade domestique. Des traces de section sont attribuables à un outil de type « couperet » et d'autres à une lame fine type « couteau ».
Aucun schéma récurrent ne ressort de l'analyse de la découpe, la plupart des stigmates correspondraient préférentiellement à de la préparation de parts consommables et à de la consommation. Des sections, en partie probablement liées à de la découpe primaire et à la préparation de parts consommables, se retrouvent chez les trois espèces. L'usage d'un outil de type « couperet » est déjà régulier pour le traitement des carcasses.

Réflexions sur la gestion des troupeaux et les productions recherchées

Quelques restes dentaires permettent de proposer une estimation de l'âge du porc et des caprinés d'après l'observation de l'usure :

Tableau 2 Estimation de l'âge des porcs d'après les restes dentaires

UE	NRDt	Stade
37	2	2-4 mois
135	2	6-10 mois
135	2	6-10 mois
182	1	6-8 mois

Ces observations, même si elles sont peu nombreuses, sont compatibles avec un abattage lié à la production de viande même si aucun indice ne permet d'affirmer ou d'infirmer la présence d'un élevage in-situ. Les animaux sont sélectionnés jeunes pour fournir une viande de qualité destinée à la consommation.

Tableau 3 Estimation de l'âge des caprinés d'après les restes dentaires

UE	NRDt	Stade
122	1	C 6-12 mois
129	2	C 6-12 mois
135	3	B 2-6 mois
135	1	B/C 2-12 mois
135	1	B/C 2-12 mois

Ces observations rejoignent celles réalisées pour le porc. La production de viande était très probablement le but recherché même si aucun indice ne permet d'affirmer ou d'infirmer la présence d'un élevage in-situ.

Synthèse

Malgré la multiplicité des contextes, parfois médiocres (recharges de voies, remblais…), cette étude de faune du diagnostic mené au lieu-dit « Les Courattes » sur la commune de St Marcel permet de mettre en évidence les productions recherchées par les utilisateurs du site. Le mobilier osseux est dans l'ensemble relativement bien conservé, facilitant la détermination et l'observation des diverses traces (découpe, taphonomie…).
La production d'une viande de qualité est illustrée par les quelques données issues de l'observation de l'usure dentaire. Cette hypothèse est complétée par l'analyse des traces de découpe et la répartition des pièces squelettiques qui orientent ces vestiges vers des reliefs de consommation.

Bibliographie

Horard-Herbin M.-P., 1997
Levroux 4: *Le village celtique des Arènes à Levroux, l'élevage et les productions animales dans l'économie de la fin du second Age du Fer*, 12e supplément de la Revue Archéologique du Centre de la France, 224p.

Payne S., 1973
Kill-off patterns in sheep and goat: the mandibles from Asvan Kale, Anatolian Studies, 23: 281-303.

Inventaire exhaustif de la faune par UE

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
20	1054		Bos t.	Vertèbre	Cervicale	13						Mo			33	
24	1001		M/C	Crâne	Mand	1		G	00-00-01			Bo			4	
29	1015		Bos t.	Vertèbre	Atlas	1			515			Mo TR			112	
29	1015		Bos t.	Vertèbre	Axis	1						Bo R			7	
30	1057		Bos t.	BP	MC	1	001	G	00-00-55			Mo TR			58	
30	1057		Bos t.	BP	PHI	1	111	G	111			Bo R	FDs		11	
37	1032	3	Bos t.	Mb Post	Tibia	1	919	D	111			Bo			453	
37	1032	3	Bos t.	BP	Navic Cub	1	111	D	111			Bo			54	
37	1032	3	Bos t.	BP	Cunéi	1	111	D	111			Bo			11	
37	1032	3	Bos t.	BP	Calca	1	911	D	111			Bo			93	
37	1032	3	Bos t.	BP	Talus	1	111	D	111			Bo			92	
37	1053	7	Sus d	BP	Talus	1	111	D	111			Bo			5	
37	1052	16	Sus d	Mb Post	Fémur	1		G	010			Ec Mo			10	
37	1053	17	Sus d	Mb Post	Tibia	1	919	D	00-11-11-00			Bo			14	
37	1053	18	Sus d	Mb Post	Fémur	1	919	D	00-11-11-00			Bo			15	
37	1053	19	I	I	Côte	1		I	Fgt			Mo			1	
37	1053	19	Oiseau	Mb. Ant	Ulna	1	111	D	111			Bo			1	
37	1053	19	Sus d	Mb Post	Fibula	1	919	D	00-11-11-00			Bo			2	
37	1053	21	Sus d	Vertèbre	Axis	1	119	N	155			bo	Semi sag		23	
37	1130	23	Sus d	Crâne	Mand	1		D	I-P4			bo			49	Mâle
37	1005		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		D	Fgt			Mo			2	
37	1005		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		G	Fgt			bo			5	
37	1006		Bos t.	Mb. Ant	Rad/Ulna	1		D	00-00-05-00			R Mo			16	
37	1006		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		D	Fgt			bo			5	
37	1012		Sus d	Crâne	Mand	1		G	00-51-11-15			Mo			16	2-4 mois NRDt=2
37	1012		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo			1	
37	1012		I	I	I	2		i	Fgt			mo			4	
37	1012		Bos t.	Mb. Ant	Scapula	1			Fgt			mo			7	
37	1012		Bos t.	BP	Calca	1	911	D	11-00-00-00			Bo			15	Va avec US1032
37	1012		Bos t.	Mb. Ant	Ulna	1		D	00-50-00-00			Mo			6	
37	1012		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	001	G	00-05-11-11			F Ec Mo			61	
37	1013		I	I	I	1		I	Fgt			bo			3	
37	1013		Bos t.	i	i	1		i	Fgt			mo			2	
37	1013		Oiseau	Mb Post	Tibiotarse	1		G	111			bo			1	
37	1013		Oiseau	Mb Post	tarsomt	1		G	111			bo			1	
37	1032		Batracien	ol	ol	4		i	111			bo			1	
37	1032		I	I	I	3		I	Fgt			mo			2	
37	1032		M/C	mb. Ant	radius	1		D	00-55-55-00			F Ec Mo			8	
37	1052		Bos t.	BP	PH II	1	111	G	555			Bo			8	
37	1052		M/C	Mb. Ant	radius	1		G	55-50-00-00			mo			4	
37	1052		Batracien	ol	ol	3		i	Fgt			mo			1	
37	1053		Oiseau	Mb Post	Tibiotarse	1		D	111			bo			1	
37	1053		Oiseau	Mb. Ant	CarpoMC	1		G	555			bo			1	
37	1053		M/C	Mb Post	Fémur	1	911	I	é			bo			1	
37	1053		Sus d	BP	Calca	1	911	D	00-11-11			bo			4	
50	1223		Sus d	Vertèbre	Thorac	1	919	N	555			Bo			6	
59	1150		Bos t.	Vertèbre	Axis	1	910	n	500			mo			11	
59	1150		Sus d	Crâne	dent	2		i	Fgt			mo			2	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
59	1150		I	I	I	2		I	Fgt			mo			7	
59	1150		Bos t.	Mb. Ant	radius	1		d	Fgt			mo			9	
59	1150		Bos t.	BP	MT	2		D	55-50-00-00			R Mo			34	
62	1167		Bos t.	BP	MC	2		G	15-00-00-00			Mo			64	
62	1167		Bos t.	BP	bp	1		i	Fgt			tmo			28	
62	1167		Bos t.	BP	mc	1		D	55-00-00-00			mo			24	
62	1167		Bos t.	BP	ph1	1		d	00-55-55-55			mo			10	
62	1167		i	i	i	6		i	Fgt			v			12	
62	1167		Bos t.	BP	Calca	1	111	D	51-11-11-11			R Mo			97	
62	1220		Equus sp.	Mb Post	Fémur	1		G	00-55-55-00			TR Mo			146	
62	1220		i	i	i	2		i	Fgt			mo			3	
62	1229		i	i	i	2		i	Fgt			mo			4	
62	1229		Bos t.	Crâne	chev oss	1		i	Fgt			bo			9	
62	1229		I	I	I	1		I	Fgt			mo			15	
62	1168		Bos t.	BP	Navic Cub	1		g	555			mo			29	
62	1248		Bos t.	Vertèbre	Cervicale	2		n	555			mo			26	
62	1248		Bos t.	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-00-05-00			mo			15	
62	1169		Bos t.	BP	ph1	1	111	d	55-11-11			R Mo			30	
62	1169		Bos t.	BP	ph1	1	111	d	55-51-11			R Mo			33	
62	1169		Bos t.	BP	ph1	1	111	g	51-11-11			TR Mo			36	
62	1169		Bos t.	BP	ph1	1	111	g	111			R Mo			32	
62	1169		Bos t.	BP	ph2	1	111	d	111			TR Mo			18	
62	1169		Bos t.	BP	ph2	1	111	d	110			TR Mo			20	
62	1169		Bos t.	BP	ph2	1	111	g	111			TR Mo			34	
62	1169		Bos t.	BP	ph2	1	111	g	515			TR Mo			18	
62	1169		Bos t.	BP	ph2	1	111	g	110			TR Mo			20	
62	1169		Bos t.	BP	ph2	1	111	g	111	?		TR Mo			20	
62	1169		Bos t.	BP	ph2	1	111	g	515			TR Mo			29	
62	1169		Bos t.	Vertèbre	Atlas	1		n	151			TR Mo			170	
62	1169		Bos t.	Vertèbre	Axis	1		n	151			TR Mo			112	
62	1169		I	I	I	44		N				V			186	
62	1169		Bos t.	BP	mc	1		g	11-10-00-00			R Mo			76	
62	1169		Bos t.	BP	mc	1	001	i	00-00-51-11			R Mo			59	
62	1169		Bos t.	BP	mt	1	001	i	00-05-11-11			TR Mo			130	
62	1169		Bos t.	BP	mt	1		d	55-50-00-00			R Mo			20	
62	1169		Bos t.	Mb. Ant	Scapula	1		d	Fgt			TR Mo			25	
62	1169		Bos t.	Mb. Ant	Scapula	1		i	Fgt			R Mo			15	
62	1169		Bos t.	BP	mc	1		g	55-50-00-00			mo			12	
62	1169		Equus sp.	Crâne	dent	2		i				mo			64	
62	1169		Bos t.	Crâne	dent	2		i				mo			14	
62	1169		M/C	Crâne	dent	1		i				mo			6	
62	1169		Bos t.	Vertèbre	Axis	1		n	Fgt			R Mo	gd/sect		43	
62	1169		Bos t.	BP	mt	1	001	i	00-00-55-55			TR Mo			45	
62	1169		Sus d	Crâne	Mand	1		i	Fgt			TR Mo			9	
62	1169		Cervus e.	Mb. Ant	Ulna	1		g	00-51-10-00			R Mo			16	
62	1169		Cervus e.	Mb. Ant	radius	1		g	11-15-50-00			TR Mo			59	
62	1169		Bos t.	Mb. Ant	Ulna	1		g	Fgt			R Mo			9	
62	1169		i	Mb Post	Fémur	1		i	é			R Mo			10	
62	1169		Bos t.	Mb. Ant	Scapula	2		d	55-15-55-00			R Mo			109	
62	1169		Equus sp.	Mb Post	tibia	1	001	d	00-00-51-11			R Mo			84	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
62	1169		Bos t.	BP	ph3	1	110	d	555	?		TR Mo			18	
62	1169		Cervus e.	Mb. Ant	Humérus	2	001	g	00-00-05-55			TR Mo			48	
62	1169		i	Mb Post	coxal	1		i	Fgt			R Mo			12	
62	1169		Equus sp.	Vertèbre	Thorac	1	919	n	515			R Mo			25	
62	1169		Sus d	Mb Post	coxal	1		d	acét++			R Mo			19	
62	1169		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-51-15-00			TR Mo			25	
62	1169		Sus d	Mb Post	tibia	1	009	g	00-00-11-00			R Mo			15	
62	1169		i	Grill	Côte	6		i	v			R Mo			72	
67	1182		Sus d	BP	mt3	1	119	d	11-11-15-00			bo			6	
71	1211		i	i	i	7		i				v			10	
71	1211		M/C	Crâne	incis	1		g				v			1	
71	1211		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo			1	
71	1211		M/C	Vertèbre	Axis	1	119	N	555			Bo	gd/sect		3	
71	1211		M/C	Vertèbre	Cervicale	1	919	N	511			R Mo			3	
71	1211		M/C	Mb Post	Fémur	1		G	Fgt			R Mo			3	
71	1211		M/C	BP	Semi lun	1		d	511			R Mo			1	
71	1211		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	Fgt			R Mo			4	
71	1211		Bos t.	bp	scaphoïde	1		g	111			bo			18	
71	1211		Bos t.	BP	bp	1		g	555			bo			2	
71	1211		Bos t.	BP	mp	1	001	i	00-00-05-11			bo			59	
71	1211		Bos t.	BP	ph1	1	111	g	111			bo			30	
71	1211		Bos t.	BP	ph1	1	111	d	111			r bo			24	
71	1211		Bos t.	BP	ph3	1	111	g	111			r bo			17	
71	1211		Oiseau	BP	tarsomt	1	001	i	00-00-01-11			bo			1	
84	1244		i	i	i	1		i	Fgt			mo			1	
84	1244		Sus d	Grill	Côte	3		i	Fgt			mo			9	
84	1244		Sus d	BP	ph2	1		d	111			mo			3	
84	1244		i	i	i	15		i	Fgt			mo			24	
84	1244		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-05-50-00			mo			6	
84	1244		Sus d	Mb Post	tibia	1		d	00-05-10-00			mo			12	
84	1244		Bos t.	Mb Post	coxal	1		g	Fgt			mo			14	
84	1244		Sus d	Vertèbre	Cervicale	1		n	Fgt			mo			2	
84	1244		Sus d	Vertèbre	Thorac	1		n	Fgt			mo			3	
87	1227		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			F Ec Mo			11	
94	1177		i	i	i	2		i	Fgt			mo			16	
94	1177		Sus d	Crâne	incis	1		g	111			mo			4	
94	1177		Equus sp.	BP	mt	1	111	d	00-51-11-11			R Mo			228	
94	1177		Bos t.	BP	mc	1		g				TR Mo			42	
94	1177		Bos t.	Grill	Côte	1		i				R Mo			14	
96	1205		i	i	i	1		i				mo			5	
100			Sus d	Crâne	canine	1		g	Fgt			mo			4	Mâle
100			Sus d	Vertèbre	lombaire	1		n	Fgt			R Mo			5	
102	1221		Sus d	BP	mc3	2		g	119			R Mo			4	
102	1221		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	Fgt	oui		r tmo			6	
102	1224		Sus d	BP	mc2	1	119	g	11-11-11-00			bo			2	
111	1359		Sus d	BP	mt3	1	119	g	110			R Mo			6	
111	1359		Sus d	BP	Calca	1		d	00-51-10-00	carn		TR Mo			7	
111	1359		Sus d	Mb Post	tibia	1	009	d	00-00-11-00			TR Mo			8	
111	1359		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-55-00-00			R Mo			6	
111	1359		Sus d	Mb Post	Fémur	1		g	Fgt			TR Mo			4	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
111	1359		Bos t.	BP	ph2	1	111	d	111			TR Mo			10	
111	1359		Bos t.	Mb. Ant	radius	1		g	Fgt			TR Mo			19	
111	1359		M/C	Crâne	Mand	1		g	00-00-05-11			bo			4	inc en sortie
111	1359		i	i	i	1		i	ol			bo			1	
112			i	i	i	2		i	ol			bo			3	
113	1395		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	00-01-10-00			R Mo			8	
113	1395		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-01-10-00			TR Mo			7	
113	1395		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	Fgt			mo	FDs		2	
113	1395		Sus d	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			3	
113	1395		Sus d	Vertèbre	lombaire	1		n	Fgt			r f mo			4	
113	1395		M/C	BP	mp	1		i	Fgt			R Mo			2	
113	1395		M/C	Mb Post	tibia	1		d	00-55-00-00			R Mo			3	
113	1395		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-51-15-00			TR Mo			8	
113	1395		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-50-00-00			TR Mo			2	
113	1395		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	Fgt			TR Mo	oui		2	
113	1395		i	i	i	7		i	Fgt			v			6	
115	1233		i	i	i	2		i	Fgt			mo			4	
115	1233		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	00-55-00-00			R Mo			5	
115	1233		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	00-55-00-00			R Mo			6	
115	1233		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		i	Fgt			R Mo			5	
115	1233		Sus d	Mb Post	tibia	1		d	00-55-00-00			mo			1	
120	1245		Sus d	BP	mc4	1		g	11-11-10-00			bo			5	
122	1396		Sus d	BP	mt3	1	119	d	11-11-11-00			R Mo			6	
122	1396		Sus d	BP	mc2	1	119	d	11-11-11-00			bo			2	
122	1396		Sus d	BP	mt2	1		d	11-11-00-00			bo			1	
122	1396		Sus d	BP	mt2	1	119	g	11-11-11-00			bo			1	
122	1396		Sus d	BP	mc5	1	119	g	51-11-11-00			bo			1	
122	1396		Sus d	BP	mp	1	119	i	05-11-11-00			TR Mo			1	
122	1396		Sus d	BP	ph1	1	911	d	00-11-11-11			R Mo			3	
122	1396		Sus d	Mb Post	Fémur	1		d	Fgt			bo			4	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1	009	d	00-05-15			r bo			4	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		g	00-05-11-00			R Mo			4	
122	1396		Sus d	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			2	
122	1396		Sus d	Mb Post	fibula	1		i	Fgt			mo			1	
122	1396		Sus d	Mb Post	fibula	1		i	Fgt			bo			1	
122	1396		i	i	i	2		i	Fgt			mo			2	
122	1396		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			2	
122	1396		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo			1	
122	1396		M/C	Vertèbre	lombaire	1		n	Fgt			R Mo			2	
122	1396		M/C	Vertèbre	corps	1	919	n	Fgt			bo			2	
122	1396		Bos t.	Grill	Côte	4		i	Fgt			mo			12	
122	1396		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo	sect		3	
122	1396		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			r f mo	sect		8	
122	1396		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo	sect		18	
122	1396		Sus d	bp	ph3	1	111	d	111			bo			1	
122	1396		Sus d	bp	ph3	1	111	g	511			bo			1	
122	1396		Sus d	bp	mc3	1		d	11-15-00-00			bo			5	
122	1396		Sus d	bp	mc3	1		g	11-15-00-00			R Mo			5	
122	1396		Sus d	Crâne	canine	1		g				R Mo			4	femelle
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	00-51-10-00			f mo			9	
122	1396		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	Fgt			R Mo			12	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
122	1396		Sus d	Mb Post	Fémur	1		g	00-00-51-00			TR Mo			6	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	00-51-00-00			TR Mo			7	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-05-15-00			TR Mo			11	
122	1396		Sus d	Crâne	Mand	1		d	Fgt			bo			2	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		g	51-10-00-00			R Mo			7	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	Fgt			R Mo			3	
122	1396		i	i	i	37		i	Fgt			mo			46	
122	1396		Bos t.	Grill	Côte	9		i	Fgt			TR Mo			61	
122	1396		Bos t.	Mb. Ant	Humérus	1	001	d	00-00-05-55			r bo			32	
122	1396		Bos t.	bp	ph1	1	111	g	111			R Mo			12	
122	1396		Bos t.	Mb. Ant	radius	1		i	Fgt			bo			15	
122	1396		Bos t.	Mb. Ant	radius	2		i	Fgt			R Mo			15	
122	1396		Sus d	Mb Post	coxal	1		g	00-00-11-00			R Mo			9	
122	1396		Sus d	Mb Post	coxal	1		d	00-00-11-00			TR Mo			12	
122	1396		Bos t.	Mb Post	coxal	1		i	Fgt			R Mo			3	
122	1396		M/C	Mb Post	coxal	1		1	00-05-00-00			bo			2	
122	1396		Bos t.	Mb. Ant	Ulna	1		g	Fgt			R Mo			6	
122	1396		M/C	Mb. Ant	Humérus	1	001	d	00-00-05-55			R Mo			6	
122	1396		M/C	BP	mt	1		g	55-51-00-00			R Mo			8	
122	1396		M/C	Mb. Ant	radius	1		g	00-55-55-00	?		R Mo			9	
122	1396		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-01-10-00			r bo			7	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		g	Fgt			R Mo			2	
122	1396		M/C	Mb. Ant	Humérus	1		g	Fgt			TR Mo			3	
122	1396		Sus d	BP	Calca	1		d	00-51-11-11			TR Mo			9	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-55-00-00			r bo			4	
122	1396		Sus d	Mb Post	Fémur	1		d	00-00-05-00			r bo			2	
122	1396		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		i	Fgt			R Mo			4	
122	1396		M/C	Crâne	Mand	1		d	dP4			bo			2	stade C
122	1396		M/C	BP	mp	1		i	Fgt			bo			5	
122	1396		i	Vertèbre	vertèbre	2		i	Fgt			mo			2	
122	1396		Sus d	Mb Post	tibia	2		d	00-00-55-00			R Mo			8	
122	1396		Bos t.	Vertèbre	Cervicale	1		n	Fgt			mo			6	
122	1396		M/C	Vertèbre	Cervicale	1		n	Fgt			mo			5	
122	1396		M/C	Vertèbre	Thorac	1		n	Fgt			mo			1	
122	1396		M/C	Grill	Côte	6		i	v			bo			14	
122	1396		M/C	Grill	Côte	1		i	v			bo	fd ventr		1	
125	1273		i	i	i	2		i	Fgt			R Mo			2	
125	1273		Sus d	BP	Calca	1	911	g	00-15-00-00			tr tmo			6	
125	1273		Sus d	Mb Post	tibia	1		d	00-55-00-00			tr tmo			12	
125	1273		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-05-55-00			tr tmo			12	
125	1273		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-00-55-00			R Mo			7	
125	1273		Bos t.	Grill	Côte	5		i	Fgt			R Mo			14	
125	1273		Bos t.	Crâne	nasal	1		d	Fgt			f mo			5	
125	1273		M/C	Crâne	incis	1		d				bo			1	
125	1273		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-51-00-00			bo			5	
129	1342		Bos t.	Grill	Côte	4		i	Fgt			TR Mo			56	
129	1342		M/C	Grill	Côte	6		i	Fgt			R Mo			9	
129	1342		i	i	i	19		i	Fgt			v			24	
129	1342		Oiseau	Mb Post	Fémur	2		d	11-10-00-00			bo			3	
129	1342		M/C	Mb. Ant	Scapula	2		d	Fgt			bo			2	
129	1342		M/C	Mb. Ant	Scapula	1		g	51-11-00-00			R Mo			5	
129	1342		Bos t.	Crâne	crâne	2		i	Fgt			bo			2	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
129	1342		Bos t.	Vertèbre	lombaire	1		n	Fgt			R Mo	Sct proc épinx		10	
129	1342		Sus d	Mb Post	coxal	1		d	Fgt			R Mo			5	
129	1342		Sus d	Mb Post	Fémur	1		d	00-00-55-00			R Mo			5	
129	1342		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-50-00-00			r bo			3	
129	1342		Sus d	Grill	Côte	1		i	Fgt			r bo			2	
129	1342		Sus d	Mb. Ant	radius	1		d	11-50-00-00			TR Mo			5	
129	1342		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-00-15-00			R Mo			7	
129	1342		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	Fgt			bo	Sect trans		1	
129	1342		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-05-11-00			R Mo			7	
129	1342		M/C	Mb. Ant	radius	1		g	11-11-00-00	oui		r bo			6	
129	1342		M/C	Mb. Ant	radius	1		g	00-11-15-00			mo			11	
129	1342		M/C	Mb. Ant	radius	2		i	Fgt			mo			2	
129	1342		M/C	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-05-15-00			R Mo			7	
129	1342		M/C	Mb. Ant	Ulna	1		d	Fgt			mo			1	
129	1342		M/C	Mb. Ant	Ulna	1		g	00-05-15-00			r bo			2	
129	1342		M/C	Crâne	nasal	1		g	Fgt			bo			1	
129	1342		M/C	Crâne	Mand	1		d	M1/Inc			r bo			9	
129	1342		M/C	Crâne	max	1		d	Mol iso			bo			2	
129	1342		M/C	Mb Post	tibia	1	009	d	00-00-11-00			r bo			6	
129	1342		M/C	Mb Post	tibia	1		g	00-51-10-00			R Mo			8	
129	1342		M/C	Mb Post	coxal	1		d	Fgt	?		R Mo			2	
130			Oiseau	V	V	17			Fgt			V			2	Tamisage
130			Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		G	00-55-00-00			R Mo			3	
130			M/C	Mb. Ant	radius	1		G	00-11-00-00			mo			2	Juvénile?
130			M/C	Mb. Ant	radius	1		D	00-11-00-00			mo			2	Juvénile?
130			M/C	Grill	Côte	17		i	v			mo			2	
130			Batracien	I	I	1		I							1	
130			Oiseau	Coquille	Coquille										0	
130			M/C	BP	pisiforme	1									0	Fœtus?
130			I	BP	PH1	2									0	Fœtus?
130			Sus d	BP		1									0	Fœtus?
130			I	I	I	678									30	Tamisage
135	1320		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		g	00-51-10-00			bo			10	
135	1320		Sus d	bp	mt4	1		g	11-15-50-00			bo			8	
135	méca		Sus d	Mb Post	Fémur	1	009	d	00-00-11-00			bo			23	
135	méca		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1	910	d	00-11-00-00			r bo			8	
135	méca		Sus d	bp	Calca	1	911	d	00-11-00-00			bo			1	
135	méca		Sus d	Crâne	Mand	1		d	Mol iso			bo			5	
135	méca		Sus d	bp	mp	1	001	i	00-51-11-00			bo			8	
135	méca		Sus d	Mb Post	Fémur	1		g	00-05-15-00			TR Mo			14	
135	méca		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1	910	g	00-11-10-00			f mo			13	
135	méca		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-55-00-00			R Mo			5	
135	méca		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		g	00-11-50-00			R Mo			13	
135	méca		Sus d	Mb Post	coxal	1		g	Fgt			R Mo			5	
135	méca		Bos t.	Grill	Côte	3		i	Fgt			R Mo			47	
135	méca		Bos t.	bp	ph1	1	111	g	111			R Mo			23	
135	méca		Bos t.	bp	ph1	1	111	g	55-51-11-11			bo			10	
135	méca		Bos t.	Mb Post	coxal	1		g	Fgt			R Mo			17	
135	méca		Bos t.	Vertèbre	Cervicale	1		n	Fgt			R Mo			15	
135	méca		Bos t.	bp	mc	1	001	g	00-00-51-11			r bo			69	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
135	méca		Bos t.	Vertèbre	Thorac	1		n	proc épinx			r bo			8	
135	méca		i	i	i	1		i	Fgt			mo			3	
135	méca		M/C	Grill	Côte	2		i	Fgt			R Mo			5	
135	méca		M/C	Mb Post	tibia	1		i	00-51-15-00			r tmo			4	
135	méca		M/C	bp	mt	1	119	d	11-11-11-00			Ec Mo			5	
135	méca		M/C	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-05-11-00			Ec Mo			8	
135			M/C	Grill	Côte	2		i	Fgt			bo			3	
135			Equus sp.	bp	mp	1	001	i	00-00-51-11			TR Mo			69	
135			i	i	i	2		i	Fgt			bo			1	
135			Sus d	Mb. Ant	humérus	1	009	g	00-51-11-00			ec bo			24	
135			Sus d	Mb. Ant	humérus	1	001	g	00-00-05-55			bo			3	
135			Sus d	bp	mc5	1	009	g	11-11-11-00			bo			1	
135			Sus d	Crâne	Mand	1		d	Fgt			ec bo			3	
135			M/C	Mb Post	tibia	1		d	00-51-15-00			ec tmo			7	
135			Oiseau	Mb. Ant	Humérus	1		g	Fgt			bo			1	
135	1298		Bos t.	Grill	Côte	3		i	Fgt			TR Mo			20	
135	1298		M/C	Crâne	Mand	1		g	Fgt			r bo			1	stade C
135	1298		M/C	Crâne	dent	1		i	Fgt			bo			2	
135	1298		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			2	
135	1298		i	i	i	7		i	Fgt			mo			24	
135	1298		M/C	Mb. Ant	Humérus	1	001	d	00-00-51-15			R Mo			5	
135	1298		M/C	Mb. Ant	radius	1	110	g	51-11-15-00			R Mo			5	
135	1298		M/C	Mb. Ant	radius	1		g	55-51-00-00			R Mo			10	
135	1298		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	00-51-00-00			TR Mo			12	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-05-55-00			R Mo			12	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-00-51-00			R Mo			19	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-00-51-00			TR Mo			14	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-00-55-00			r bo			4	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-51-11-00			TR Mo			41	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	001	d	00-00-51-11			r tmo			24	
135	1298		Sus d	Crâne	incis	2		i				bo			4	
135	1298		Sus d	Crâne	Mand	1		i	Fgt			bo			1	
135	1298		Sus d	BP	mc3	1		g	11-15-00-00			bo			3	
135	1298		Sus d	BP	mc4	1	111	g	111			r bo			7	
135	1298		Sus d	Vertèbre	lombaire	1	919	n	515			bo			8	
135	1298		Sus d	Mb Post	coxal	1		d	acét++			R Mo			10	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	00-05-11-00			f r mo			11	
135	1298		Sus d	Mb Post	Fémur	1		g	00-00-51-00			TR Mo			8	
135	1298		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	00-55-00-00			bo	sect		8	
135	1298		Sus d	Mb Post	tibia	1		d	00-11-10-00			r bo			34	
135	1298		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1	900	d	55-50-00-00			r bo			3	
135	1298		Sus d	Crâne	Mand	1		d	inc/p4			r bo			18	
135	1298		M/C	Mb Post	coxal	1		g	Fgt			R Mo			7	
135	1298		Oiseau	i	i	1		i	Fgt			bo			2	
135	1298		canis f.	Mb. Ant	radius	1		i	Fgt			bo			3	
135	1298		canis f.	Mb. Ant	Ulna	1		d	00-51-10-00			r bo			4	
135	1307		i	i	i	12		i	Fgt			v			4	
135	1307		M/C	Crâne	Mand	1		d	05-11-11-15			Ec Mo			10	stade B
135	1307		M/C	Mb Post	tibia	1	009	d	00-51-11-00			Ec Mo			13	
135	1307		M/C	Vertèbre	Thorac	1		n	proc épinx			R Mo			3	
135	1307		M/C	Mb. Ant	radius	1		g	00-51-15-00			Ec Mo			3	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
135	1307		M/C	Mb Post	tibia	1		g	00-01-10-00			Ec Mo			6	
135	1307		M/C	bp	ph1	1	111	g	111			r bo			5	
135	1307		M/C	Grill	Côte	5		i	Fgt			r bo			3	
135	1307		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			r bo	FDs face ventrale		3	
135	1307		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo	FDs face dorsale		1	
135	1307		M/C	Crâne	nasal	1		d	ext			f mo			1	
135	1307		M/C	Mb Post	tibia	1		i	Fgt			tec tmo			2	
135	1307		Sus d	bp	ph1	1	111	d	11-11-11-11			TR Mo			8	
135	1307		Sus d	Mb. Ant	radius	1	009	d	00-00-51-00			r bo			8	
135	1307		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	009	d	00-00-11-00			ec bo			10	
135	1307		Sus d	Mb Post	Fémur	1		d	00-51-15-00			TR Mo			23	
135	1307		Sus d	bp	ph1	1	911	d	011			bo			3	
135	1307		Sus d	bp	mt4	1	119	d	110			R Mo			7	
135	1307		Sus d	bp	ph1	1	911	g	001			bo			2	
135	1307		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	009	g	00-00-55-00			TR Mo			10	
135	1307		Sus d	mb Post	Fémur	1		g	00-00-55-00			bo			9	
135	1307		Sus d	mb Post	coxal	1		g	00-00-55-00			TR Mo			8	
135	1307		Sus d	bp	Calca	1	910	g	00-51-15-00	prob		R Mo	fds		10	
135	1307		Sus d	Crâne	incis	3		v				bo			2	
135	1307		Sus d	Crâne	Mand	1		g	canine iso			bo			4	Mâle
135	1307		Sus d	Crâne	Mand	1		d	p2/M2			Ec Mo			15	6-10 mois NRDt=2
135	1307		Sus d	Crâne	Mand	1		d	inc/P3			Mo			6	
135	1307		Sus d	Crâne	Mand	1		g	inc/m1			ec bo	fds face lat		17	6-10 mois NRDt=2
135	1307		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo	fd face ventrale		6	
135	1307		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo	FDs face ventrale		4	
135	1307		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			tr f mo			7	
135	1307		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			tr tmo			29	
135	1307		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			6	
135	1307		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			TR Mo			25	
135	1307		Bos t.	Grill	Côte	2		i	Fgt			r bo			10	
135	1307		Bos t.	BP	mt	1		d	55-55-00-00			r bo			71	
135	1307		Bos t.	BP	Calca	1		d	00-00-05-00			r bo			10	
135	1307		Bos t.	BP	ph3	1	111	d	111			r bo			24	
135	1307		Bos t.	BP	naviculocu-boïde	1	111	d	111			r bo	Fds		54	
135	1307		Bos t.	Crâne	Mand	1		d	Fgt			tf tmo			49	
135	1307		Bos t.	bp	ph2	1	111	g	111			bo			13	
135	1307		Bos t.	bp	scaphoïde	1	111	d	111			r bo			16	
135	1307		Bos t.	Vertèbre	sacrum	1		n	Fgt			r bo			15	
135	1307		Bos t.	Vertèbre	Thorac	1		n	proc épinx			TR Mo			20	
135	1307		bivalve	valve	valve	1		i	Fgt			bo			8	
135	1307		i	i	i	7		i				v			12	
135	1308		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt		?	tf tmo			16	
135	1308		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			f r mo			20	
135	1308		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			5	
135	1308		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			r bo			3	
135	1308		Bos t.	Vertèbre	lombaire	1	111	n	corps			r bo			31	
135	1308		Bos t.	Vertèbre	axis	1		n	550			bo	Sect		34	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
135	1308		Bos t.	Vertèbre	lombaire	1		n	Fgt			r bo			6	
135	1308		Bos t.	bp	mc	1		d	55-50-00-00			r bo			40	
135	1308		Bos t.	bp	talus	1		d	550	oui		R Mo	fd		19	
135	1308		Bos t.	bp	ph1	2		d	11-55-55-55			r bo			14	
135	1308		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-51-15-00			ec tmo			4	
135	1308		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-55-55-00			r ec tmo			4	
135	1308		M/C	Mb. Ant	radius	1		d	00-51-00-00			ec tmo			2	
135	1308		M/C	BP	ph1	1	911	d	00-11-11-11			bo			1	
135	1308		M/C	BP	mt	1	119	d	11-11-11-00			Ec Mo			6	
135	1308		M/C	Crâne	Mand	1		d	P2/dP4			bo			4	stade B/C NRdt=1
135	1308		M/C	BP	mt	1		i	00-51-15-00			f bo			10	
135	1308		M/C	Mb. Ant	Scapula	1	900	g	55-10-00-00			r ec mo			2	
135	1308		M/C	BP	mc	1		g	11-11-50-00			Ec Mo			4	
135	1308		M/C	Mb Post	tibia	1		g	00-51-55-00			tec tmo			4	
135	1308		M/C	Crâne	Mand	1		g	P2/dP4			Ec Mo			3	stade B/C NRdt=1
135	1308		M/C	Grill	Côte	6		i	Fgt			v			11	
135	1308		Sus d	Grill	Côte	6		i	Fgt			v			12	
135	1308		Sus d	Crâne	Mand	1		d	inc iso			bo			3	
135	1308		Sus d	Crâne	max	1		g	P2/M1			R Mo			18	
135	1308		Sus d	Crâne	temporal+ pariétal	2		g				r bo			21	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1	910	d	00-11-50-00			r bo			12	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	00-05-15-00			bo			4	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	00-05-15-00			R Mo			6	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-00-55-00			F Ec Mo			9	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-01-15-00			r f tmo			29	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-00-55-00			bo			5	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	900	d	55-00-00-00			bo			9	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	00-51-11-15			R Mo			7	
135	1308		Sus d	bp	naviculaire	1		d	111			bo			3	
135	1308		Sus d	bp	ph1	1	900	d	911			mo			1	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-05-15-00	carn		TR Mo			21	
135	1308		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-00-55-00	oui		Ec Mo			4	
135	1308		Sus d	Mb Post	Fémur	1		g	00-00-55-00			r bo			5	
135	1308		Sus d	Mb Post	Fémur	1		g	00-51-15-00			Ec Mo			3	
135	1308		Sus d	bp	Calca	1		g	00-51-11-00	carn		mo			6	
135	1308		Sus d	bp	mp	1	119	i	00-11-11-00			bo			1	
135	1308		Sus d	bp	mc5	1	119	g	11-11-11-00			bo			1	
135	1308		Sus d	bp	mp	1	119	i	55-11-11-00			bo			3	
135	1308		Sus d	bp	mc3	1		g	11-11-10-00			r bo			4	
135	1308		i	i	i	9		i	Fgt			v			13	
135	1308		i	i	i	1		i				bo			1	
135	1308		Oiseau	Mb. Ant	Humérus	1		d				bo			2	
143	1344		Sus d	Mb Post	tibia	1	009	d	00-01-11-00			tr tmo			14	
144	1346		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	009	g	00-00-51-00			tr tmo			17	
144	1346		Bos t.	Crâne	Mand	1		g				tr tmo			21	
144	1346		Bos t.	BP	ph3	1	111	d	111			r bo			11	
147	1353		i	i	i	3						R Mo			5	
147	1353		Sus d	Mb Post	Fémur	1		d	00-05-15-00			R Mo			15	
147	1353		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	001	g	00-00-51-11			R Mo			33	
147	1353		M/C	Crâne	max	1		g	Fgt			bo			5	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
147	1353		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo			1	
148	1354		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			TR Mo			20	
149			i	i	i	8		i	Fgt			mo			39	
151	1383		i	i	i	1		i	Fgt			mo			1	
151	1383		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			r mo			1	
151	1383		Sus d	Mb. Ant	radius	1		d	55-50-00-00			r mo			5	
153	1356		Sus d	bp	mt2	1	111	g	111			bo			3	
153	1356		Sus d	bp	mt3	1	119	d	110			TR Mo			7	
153	1356		Sus d	bp	mc3	1		d	11-15-00			r bo			7	
153	1356		Sus d	Mb Post	tibia	1	119	d	00-00-05-00			ec mo			3	
153	1356		Sus d	bp	Calca	1	911	d	00-11-15-00			R Mo			7	
153	1356		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	00-55-50-00			TR Mo			8	
153	1356		Sus d	Mb. Ant	radius	1		d	00-51-50-00			TR Mo			6	
153	1356		Sus d	Mb Post	Fémur	1	900	g	50-00-00-00			TR Mo			2	
153	1356		M/C	Mb. Ant	radius	1	110	d	11-15-00-00			R Mo			7	
153	1356		M/C	Mb. Ant	Ulna	1		d	Fgt			bo			3	
153	1356		M/C	Mb. Ant	radius	1		g	00-55-55-00			R Mo			5	
153	1356		M/C	Mb. Ant	Humérus	1		g	Fgt			ec mo			2	
153	1356		Bos t.	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-00-05-00			TR Mo			12	
153	1356		Bos t.	Mb. Ant	Humérus	1	001	g	00-00-05-55			R Mo			29	
153	1356		Bos t.	Mb Post	tibia	1		d	Fgt			R Mo			10	
153	1356		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			9	
153	1356		Sus d	Mb Post	fibula	1		i	Fgt			R Mo			1	
153	1356		M/C	Vertèbre	Thorac	2		i	Fgt			mo			3	
153	1356		i	Grill	Côte	2		i	Fgt			mo			1	
153	1356		M/C	Grill	Côte	2		i	Fgt			mo			3	
153	1356		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt	carn		bo			3	
153	1356		M/C	Crâne	incis	1		d	1			bo			1	
153	1356		i	i	i	6		i	Fgt			mo			7	
157	1381		i	i	i	2		i	Fgt			mo			3	
157	1381		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			r mo			10	
157	1381		Sus d	Mb. Ant	radius	1		g	11-15-00-00			r mo			15	
157	1381		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-00-51-00			tr mo			14	
157	1387		M/C	Mb. Ant	Humérus	1		d	00-05-11-00			tr mo			7	
157	1387		i	i	i	1		i	Fgt			tr tmo			3	
158			i	i	i	5		i	Fgt			v			3	
158			Sus d	BP	mt4	1	119	g	110			r bo			6	
158			Sus d	Crâne	occip	1		d	Fgt			R Mo			7	
158			Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	Fgt			bo			3	
158			M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo			1	
158			Bos t.	Grill	Côte	2		i	Fgt			R Mo			6	
159	1405		Bos t.	Grill	Côte	3		i	Fgt			R Mo			14	
159	1405		Sus d	Mb Post	Fémur	1		d	Fgt			r bo			3	
159	1405		Sus d	BP	mc2	3		d	11-11-10-00			bo			2	
159	1405		Sus d	Crâne	Mand	1		g	Fgt			mo			4	
163	1390		i	i	i	18		i	Fgt			v			40	
163	1390		Bos t.	Grill	Côte	7		i	Fgt			tr tmo			42	
163	1390		Bos t.	Vertèbre	sacrum	1		n	Fgt			bo			22	
163	1390		Sus d	Mb Post	tibia	1	001	d	00-00-51-11			R Mo			16	
163	1390		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1	910	d	00-11-00-00			TR Mo			10	
163	1390		Sus d	BP	ph1	1	111	d	111			TR Mo			4	
163	1390		Sus d	Mb Post	tibia	1		d	00-51-50-00			R Mo			7	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
163	1390		Sus d	Crâne	canine	1		d				f r mo			6	Mâle
163	1390		Sus d	BP	mt4	1		d	51-15-00			R Mo			6	
163	1390		Sus d	BP	Calca	1		d	Fgt			R Mo			1	
163	1390		Sus d	BP	Calca	1	911	d	111			bo			8	
163	1390		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	Fgt			r bo			3	
163	1390		Sus d	BP	ph1	1	900	g	11-00-00-00			bo			1	
163	1390		M/C	Vertèbre	lombaire	1	911	n	corps	carn		r bo			5	
163	1390		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	00-55-00-00			r bo			3	
163	1390		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1		g	00-00-55-00			ec bo			3	
163	1390		Sus d	Mb Post	fibula	1		i	Fgt		marron	bo			1	
163	1390		Sus d	BP	Calca	1	910	g	51-50-00-00			r bo			2	
163	1390		Oiseau	i	ol	1		i	Fgt			bo			1	
163	1390		Oiseau	Mb. Ant	coracoïde	1		g	11-11-15-00			bo			1	
163	1390		Oiseau	Mb. Ant	Scapula	1		g	11-10-00-00			bo			1	
163	1390		Oiseau	Mb Post	Fémur	1		g	00-00-51-11			bo			1	
163	1390		M/C	BP	mp	2	009	i	00-00-00-11			bo			2	
163	1390		Bos t.	Vertèbre	lombaire	1	110	n	Fgt			bo	?		13	
163	1390		Bos t.	Vertèbre	lombaire	1		n	proc lat			bo	fd		5	
163	1390		M/C	Vertèbre	Thorac	1		n	Fgt			bo			1	
163	1390		M/C	Mb Post	Fémur	1		d	00-55-50-00			bo			4	
163	1390		Sus d	Mb Post	coxal	1		g	Fgt			bo			6	
163	1390		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo			4	
163	1390		Bos t.	Mb Post	tibia	1		g	00-50-00-00			R Mo			10	
163	1390		Sus d	Grill	Côte	3		i	Fgt			bo			6	
163	1390		M/C	Grill	Côte	3		i	Fgt			mo			3	
163	1390		M/C	Grill	Côte	2		i	Fgt			bo	fd		1	
166	1403		i	i	i	2		i	Fgt			bo			1	
163	1390		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo			1	
163	1390		Sus d	Mb. Ant	radius	1	110	i	11-11-50-00	oui		f r mo			12	
168	1418		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			TR Mo			11	
168	1418		Bos t.	Mb Post	Fémur	1		i	Fgt			r bo			27	
182	1441		i	i	i	60		i	Fgt			v			60	
182	1441		Bos t.	Vertèbre	lombaire	1		n	proc lat			TR Mo			7	
182	1441		Bos t.	Vertèbre	lombaire	1		n	proc lat			R Mo			7	
182	1441		Bos t.	Grill	Côte	4		i	Fgt			R Mo			23	
182	1441		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo	semi sect		5	
182	1441		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			r bo	sect		5	
182	1441		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo	semi sect		4	
182	1441		Bos t.	Grill	Côte	1		i	Fgt			R Mo	fd		5	
182	1441		Sus d	Crâne	crâne	6		i	Fgt			r bo			16	
182	1441		Sus d	Mb Post	coxal	1		d	Fgt			r mo			19	
182	1441		Sus d	Mb Post	fibula	2	900	i	00-11-15-00			TR Mo			6	
182	1441		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	00-51-10-00			r mo			11	
182	1441		Sus d	Mb Post	tibia	1		d	Fgt			bo			2	
182	1441		Sus d	Mb. Ant	Humérus	1	900	g	00-51-10-00			r mo			19	
182	1441		Sus d	Mb. Ant	Ulna	1		d	Fgt			bo			2	
182	1441		Sus d	Mb. Ant	radius	1	009	g	00-05-11-00			TR Mo			15	
182	1441		Sus d	Mb. Ant	radius	1	900	d	00-11-10-00			r bo			13	
182	1441		Sus d	Mb Post	Fémur	1	009	d	00-05-11-00			TR Mo			45	
182	1441		Sus d	bp	ph1	1	900	d	011			r mo			3	
182	1441		Sus d	bp	ph1	1	900	g	011			TR Mo			3	
182	1441		Sus d	bp	mc3	1	119	g	11-11-15-00			bo			6	

UE	US	Iso	Taxon	Partie Anat.	Pièce anat.	NR	épiphys	Lat.	Code frag	Mors	Brûlure	Conserv.	Découpe	Traces	Poids (g)	Notes
182	1441		Sus d	bp	mt3	1		d	51-50-00-00			bo			2	
182	1441		Sus d	bp	mc5	1	119	d	11-11-11-00			bo			2	
182	1441		Sus d	bp	ph3	1	111	g	111			bo			2	
182	1441		Sus d	Crâne	canine	1		g	sup			bo			4	Mâle
182	1441		Sus d	Crâne	max	2		d	Fgt			r bo			14	
182	1441		Sus d	Crâne	incis	1		d				bo			1	
182	1441		Sus d	Crâne	max	1		g	p4/p3			R Mo			3	
182	1441		Sus d	Crâne	Mand	1		i	Fgt			R Mo			1	
182	1441		Sus d	Crâne	Mand	2		d	51-11-00-00			bo			4	
182	1441		Sus d	Crâne	Mand	2		d				mo			4	6-8 mois NRDt=1
182	1441		Sus d	Mb Post	Fémur	1		g	00-00-15-00			r mo			6	
182	1441		M/C	Mb Post	coxal	1		d				r mo			6	
182	1441		M/C	Mb Post	tibia	1	910	d	00-51-10-00			r bo	?		13	
182	1441		M/C	BP	Talus	1		d				mo			3	
182	1441		M/C	Grill	Côte	12		i	Fgt			r mo			14	
182	1441		Sus d	Grill	Côte	2		i	Fgt			r mo			2	
182	1441		Bos t.	Mb Post	coxal	2		i	Fgt			mo			18	
182	1441		Bos t.	Mb. Ant	radius	1	009	d	00-00-00-05			r bo			5	
182	1441		Bos t.	Mb Post	tibia	1		i	Fgt			r mo			10	
182	1441		Bos t.	Mb. Ant	Humérus	1		i	Fgt			bo			5	
182	1441		Bos t.	Vertèbre	Cervicale	3		n	Fgt			r mo			9	
182	1441		M/C	Vertèbre	Thorac	3		n	proc épinx			r bo			3	
182	1441		Sus d	Vertèbre	Thorac	1		n	proc épinx			r mo			6	
182	1441		Bos t.	Vertèbre	Thorac	1		n	proc épinx			r bo			4	
182	1441		Bos t.	Vertèbre	atlas	1		n	555			r bo			7	
182	1441		M/C	Vertèbre	lombaire	1	919	n	corps			bo			3	
182	1441		Bos t.	Vertèbre	lombaire	2		n	Fgt			bo			7	
182	1441		Bos t.	Mb. Ant	Ulna	1		g	Fgt			r mo			6	
182	1441		M/C	Vertèbre	lombaire	1	919	n	Fgt			tr mo			8	
182	1441		Sus d	Vertèbre	lombaire	2		n	Fgt			bo			5	
182	1441		M/C	Vertèbre	lombaire	1		n	Fgt			bo			1	
182	1441		Sus d	Vertèbre	Thorac	1		n	Fgt			bo			2	
182	1441		Sus d	Crâne	Mand	1		g	Fgt			R Mo			2	
182	1441		Sus d	Mb Post	Fémur	2		i	Fgt			mo			3	
182	1441		Oiseau	Mb. Ant	coracoïde	1		g	511			bo			1	
182	1441		Oiseau	Mb Post	tibiot	1	001	d	00-00-51-11			bo			1	
183	1442		i	i	i	3		i	Fgt			bo			2	
183	1442		Sus d	Mb Post	tibia	1		g	Fgt			r bo			3	
183	1442		Sus d	Mb Post	tibia	1		d	Fgt			bo			3	
183	1442		Sus d	Mb. Ant	Scapula	1		d	55-50-00-00			mo			4	
183	1442		M/C	Grill	Côte	1		i	Fgt			bo			1	
183	1442		M/C	Mb. Ant	radius	1	110	g	11-10-00-00			r bo	fd		6	

Annexe 3 : catalogue du petit mobilier
par Thomas Boucher

Phase 2 (IIe s. à la fin du Ier s. av. J.-C.)

UE 20 ; US 1054 ; iso. 125 ; Sd 5 - ferrure (pl. 1, n° 1)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 44 mm. ; larg. max. : 36 mm.
Poids : 44,1 g.
Description : fragment de ferrure de forme trapézoïdale.
Contexte chronologique : phase 2.

Phase 3 (première moitié du Ier s. ap. J.-C.)

UE 96 ; US 1205 ; iso. 102 - ferrure (pl. 1, n° 2)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 47 mm. ; larg. max. : 23 mm.
Poids : 15,5 g.
Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 3.

UE 128 ; US 1256 ; iso. 97 ; Sd 32 - applique de joug ou applique de harnais (pl. 1, n° 3)
Catégorie : équipement lié à l'animal ; domaine d'activité : transport
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 44 mm. ; larg. : 22 mm.
Poids : 18,4 g.
Description : applique rectangulaire bombée et moulurée ; au revers, on remarque le départ de 2 tenons de fixation ou d'un passant.
Objet restauré.
Contexte chronologique : phase 3.

Phase 4 (première moitié du Ier s. ap. J.-C.)

UE 101 ; US 1221 ; iso. 96 ; Sd 26 - ardillon de fibule (pl. 1, n° 4)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 56,5 mm. ; diam. max. : 2 mm.
Poids : 0,8 g.
Description : tige effilée de section ronde.
Contexte chronologique : phase 4.

UE 60 ; iso. 52 - semi d'Auguste ou de Tibère à l'autel de Lyon (pl. 1, n° 5)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : diam. : 20 mm.
Poids : 5,1 g.
A/ Légende illisible. Tête laurée à droite.
R/ Légende illisible. Autel de Lyon.
Contexte chronologique : phase 4 (par la céramique : 1-299 ap. J.-C.).

Phase 5 (seconde moitié du Ier s. ap. J.-C. à la première moitié du IIe s. ap. J.-C.)

UE 62 ; US 1177 ; iso. 76 ; Sd 26 - fibule (pl. 1, n° 6)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux, fer
Dimensions : haut. : 10 mm. ; larg. : 17 mm.
Poids : 0,9 g.
Description : seule la charnière est conservée.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 75-125 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1169 ; iso. 69 ; Sd 26 - bague (pl. 1, n° 7)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux.
Dimensions : larg. max. de l'anneau : 23,5 mm. ; haut. : 20,5 mm. ; larg. max. du chaton : 12,5 mm.
Poids : 5,5 g.
Description : bague à chaton circulaire ; l'intaille a disparu.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 86 ; US 1280 ; iso. 101 - ardillon de fibule ou bracelet (pl. 1, n° 8)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 34 mm. ; diam. : 2 mm.
Poids : 0,6 g.
Description : tige courbe de section circulaire en 2 fragments.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 50-99 ap. J.-C.).

UE 62 ; iso. 42 - rouelle (pl. 1, n° 9)
Catégorie : croyances et funéraire ; domaine d'activité : spirituel
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : diam. : 21, 5 mm. ; ép. max. : 2 mm.
Poids : 1 g.
Description : amulette qui reproduit la forme d'une roue à 6 rayons avec au centre son moyeu.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).
Parallèle : Roux 2013, p. 331, pl. 126, n° 2398 (prov. : Beaune-la-Rolande, La Justice, Loiret ; contexte : Haut-Empire).

UE 62 ; US 1219 ; iso. 88 - clou de meuble (pl. 1, n° 10)
Catégorie : ameublement ; domaine d'activité : domestique
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. max. : 28 mm. ; larg. max. : 25 mm.
Poids : 3,8 g.
Description : clou à tête circulaire et bombée en tôle pourvu d'une pointe de fixation au revers.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1168 ; iso. 86 - clou de meuble (pl. 1, n° 11)
Catégorie : ameublement ; domaine d'activité : domestique
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 36,5 mm. ; larg. : 25 mm.
Poids : 6,8 g.
Description : clou à tête circulaire et bombée en tôle pourvu d'une pointe de fixation au revers.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 100-299 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1177 ; iso. 74 ; Sd 26 - charnière (pl. 1, n° 12)
Catégorie : ameublement ; domaine d'activité : domestique
Matériaux : alliage cuivreux, fer.
Dimensions : long. de la charnière en alliage cuivreux : 58,5 mm. ; larg. 13 mm.
Poids : 22,3 g.
Description : plaque rectangulaire pourvue de 2 perforations dont l'une est obstruée par de l'oxydation ferreuse. L'une des extrémités se termine par un anneau pour l'articulation. Ce type de charnière se retrouve fréquemment sur des meubles de rangement (boîtes, coffres et coffrets).
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 75-125 ap. J.-C.).

UE 98 ; iso. 109 - anse de seau (pl. 1, n° 13)
Catégorie : vaisselle ; domaine d'activité : domestique
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 29 mm. ; larg. max. : 24 mm.
Poids : 12,1 g.
Description : ce type d'anse articulée équipe de petits seaux en bois à cerclages métalliques. Plusieurs de ces seaux sont connus parmi le mobilier déposé dans des tombes du I^er^ s. av. J.-C. et du début du I^er^ s. ap. J.-C.
Contexte chronologique : phase 5.
Parallèles : Ferdière, Villard 1993, p. 86, fig. 1-109, n° 65-66 (prov. : Fléré-la-Rivière, Indre ; contexte : tombe augustéenne) ; Feugère 1984-85, p. 74, fig. 5 (prov. : Roanne, Loire ; contexte : incinération du début du I^er^ s. ap. J.-C.) Une anse très proche : Mailhac dans l'Aude (Feugère 1984-85, p. 76, fig. 7, n° 1) ; Rérolle 1999, p. 44, fig. 65, 67 et 68 (prov. : Antran, Vienne ; contexte : cénothaphe du début du I^er^ siècle ap. J.-C.).

UE 66 ; US 1203 ; iso. 82 - potin gaulois « à la tête diabolique » (pl. 2, n° 1)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : diam. : 19 mm.
Poids : 3,4 g.
A/ Anépigraphe. Tête stylisée à gauche.
R/ Anépigraphe. Taureau cornupète chargeant à droite.
Monnaie restaurée.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 1-50 ap. J.-C.).

UE62 ; US 1168 ; iso. 85 - bronze gaulois (pl. 2, n° 2)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : 17 mm.
Poids : 2,1 g.
A/ Illisible.
R/ Cheval à gauche.
Monnaie restaurée.

UE 62 ; iso. 100 - potin gaulois (pl. 2, n° 3)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : diam. : 15 mm.
Poids : 1,6 g.
A/ Illisible.
R/ Illisible.
Monnaie restaurée.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1177 ; iso. 68 ; Sd 26 - semi d'Auguste ou de Tibère à l'autel de Lyon (pl. 2, n° 4)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux.
Dimension : diam. : 19 mm.
Poids : 3 g.
A/ Légende illisible. Tête laurée à droite.
R/ Légende illisible. Autel de Lyon.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 86 ; US 1246 ; iso. 87 - phalère (pl. 2, n° 5)
Catégorie : équipement lié à l'animal ; domaine d'activité : transport
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : diam. : 59 mm.
Poids : 38,9 g.
Description : disque concave pourvu d'une petite perforation centrale entourée de 4 perforations plus importantes. Au revers, on distingue 8 petites protubérances qui correspondent au départ de 4 passants.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 50-99 ap. J.-C.).

UE 83 ; US 1288 ; iso. 81 - boucle de harnais (pl. 2, n° 6)
Catégorie : équipement lié à l'animal ; domaine d'activité : transport
Matériau : fer
Dimensions : long. : 80 mm. ; larg. max. de l'anneau : 56 mm.
Poids : 123 g.
Description : anneau triangulaire prolongé par un crochet dont l'extrémité forme un bouton conique. Ce type de boucle correspond sans doute à une pièce destinée à joindre 2 sangles d'un harnais (l'une passant dans l'anneau, l'autre fixée à l'aide du crochet).
Parallèles : Manning 1989, pl. 29, H23 (sans provenance).
Contexte chronologique : phase 5.

UE 62 ; US 1166 ; iso. 60 - clavette de moyeu de char (type Manning 1c ; Manning 1989, p. 73, fig. 20) (pl. 2, n° 7)
Catégorie : équipement lié à l'animal ; domaine d'activité : transport
Matériau : fer
Dimensions : long. : 148 mm. ; larg. : 64 mm. ; prof. : 60 mm.
Poids : 480,6 g.
Description : tige de fer de section quadrangulaire dont la tête forme 2 ailettes (1 est brisée). Au dos, un anneau permet d'attacher la clavette.
Parallèles : Feugère *et al*. 1992, p. 93, n° 186 (prov. : Saintes ?) ; Bertrand, Roussel 2014, p. 307, fig. 5, n° FE 6 ; Canny, Thuet 2010, p. 253, fig. 38, 1295 (prov. : Amiens, Somme ; contexte chronologique : 125/130 ap. J.-C.) ; Halbout *et al*. 1986, p. 114, n° 213 (prov. : Rouen, Seine-Maritime ; datation : milieu du II^{e} siècle ap. J.-C.).
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1166 ; iso. 61 - hipposandale, type 1 défini par W. H. Manning (Manning 1989, p. 63-66) (pl. 3, n° 1a et 1b)
Catégorie : équipement lié à l'animal ; domaine d'activité : transport
Matériau : fer
Dimensions : long. : 279 mm. ; larg. max. : 120 mm.
Poids : 774,9 g.
Description : Hipposandale composée d'une sole plate pourvue d'ailettes latérales ; talonnière légèrement courbée par rapport à la sole. La partie avant de l'objet est formée par une tige de section quadrangulaire.
Parallèles : Coulon, Sabassier 2011, p. 8, fig. 4 et p. 10, fig. 5 (prov. : Saint-Marcel / *Argentomagus*, plateau des Mersans ; contexte : bassin comblé à la fin II^{e} s. ou au tout début du III^{e} s. ap. J.-C.) ; Feugère, Raux 2008, p. 179, fig. 14, n° 180 (prov. : Bordeaux, Gitonde ; contexte chronologique :

150/200 ap. J.-C.) ; Roux 2013, p. 161, pl. 58, n° 1175 et p. 162, pl. 59, n° 1176 (prov. : Thésée-Pouillé, Loir-et-Cher), p. 224, pl. 82, n° 1654 (prov. : Allaines, Eure-et-Loir ; datation : Tibère / Claude), p. 338, pl. 133, n° 2530 (prov. : Beaune-la-Rolande, Loiret).
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1150 ; iso. 95 - hipposandale (pl. 3, n° 2)
Catégorie : équipement lié à l'animal ; domaine d'activité : transport
Matériau : fer
Dimensions : long. : 145 mm. ; larg. max. : 164,5 mm.
Poids : 356,5 g.
Description : plaque ajourée pourvue de 2 anneaux fixes. Aucun parallèle n'a été trouvé pour cette hipposandale ; il s'agit peut-être d'une pièce en cours de fabrication.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 75-125 ap. J.-C.).

UE 29 ; US 1015 ; iso. 120 - piton (pl. 3, n° 3)
Catégorie : quincaillerie ; domaine d'activité : immobilier / mobilier
Matériau : fer
Dimensions : long. : 169,5 mm. ; larg. de l'anneau : 17,5 mm.
Poids : 31,8 g.
Description : tige de section losangique terminée par une pointe effilée; l'autre extrémité est recourbée de façon à former un anneau.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 100-299 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1169 ; iso. 119 ; Sd 26 - crampon (pl. 3, n° 4)
Catégorie : quincaillerie ; domaine d'activité : immobilier / mobilier
Matériau : fer
Dimensions : long. : 65,5 mm. ; larg. max. de la boucle : 33 mm.
Poids : 32 g.
Description : Tige repliée sur elle-même dont les extrémités appointées sont destinées à être fichées dans une pièce de bois.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1166 ; iso. 137 - agrafe (pl. 3, n° 5)
Catégorie : quincaillerie ; domaine d'activité : immobilier / mobilier
Matériau : fer
Dimensions : long. : 110 mm. ; larg. max. : 16 mm.
Poids : 18,5 g.
Description : bande plate aux extrémités appointées ; l'une d'entre elles est repliée à angle droit et semble brisée.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1169 ; iso. 78 - anneau (pl. 4, n° 1)
Catégorie : divers / polyvalent ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimension : 57 mm.
Poids : 31,5 g.
Description : anneau fermé de section ronde.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE : 62 ; iso. 43 - couteau (pl. 4, n° 2)
Catégorie : divers / polyvalent ; domaine d'activité : inclassable
Matériaux : alliage cuivreux, fer
Dimensions : long. : 78 mm. ; larg. max. : 36 mm. ; ép. max. : 8,5 mm.
Poids : 60,2 g.
Description : couteau dont seul le manche de section quadrangulaire est conservé. La lame en fer est brisée au niveau du départ du manche.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1229 ; iso. 136 - poinçon (?) ou élément de quincaillerie (?) (pl. 4, n° 3)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 113 mm. ; larg. max. : 16 mm. ; ép. max. : 12 mm.
Poids : 35,4 g.
Description : tige de section rectangulaire se rétrécissant progressivement pour former une pointe.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1177 ; iso. 72 ; Sd 26 - élément de fixation (pl. 4, n° 4)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : haut. : 53,5 mm. ; larg. : 68 mm.
Poids : 37 g.
Description : objet cruciforme pourvu de 2 pattes rectangulaires disposées de part et d'autre d'un élément de préhension de section circulaire prolongé par une tige effilée de section carrée.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 75-125 ap. J.-C.).

UE 29 ; US 1015 ; iso. 133 - fragment d'épingle ou d'aiguille (pl. 4, n° 5)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : os
Dimensions : long. : 40,5 mm. ; diam. max. de la tige : 3,5 mm.
Poids : 0,7 g.
Description : tige de section ronde (en 2 fragments).
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 100-299 ap. J.-C.).

UE 62 ; iso. 99 - indéterminé (pl. 4, n° 6)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 21 mm. ; larg. : 9 mm.
Poids : 1,2 g.
Description : fragment de tige de section courbe et moulurée.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1177 ; iso. 67; Sd 26 - fragment d'applique ou de fibule circulaire (?) (pl. 4, n° 7)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. max. : 23 mm. ; larg. max. : 18,5 mm.
Poids : 2,3 g.
Description : fragment de disque légèrement mouluré sur son pourtour et pourvu d'une perforation centrale.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1219 ; iso. 80 - ferrure (pl. 4, n° 8)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 330 mm. ; larg. max. : 40 mm.
Poids : 310,4 g.
Description : bande rectangulaire qui se prolonge par une partie légèrement lancéolée.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; iso. 50 - ferrure (pl. 4, n° 9)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 281 mm. ; larg. : 39 mm. ; ép. : 8 mm.
Poids : 453,4 g.

Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1166 ; iso. 135 - ferrure (pl. 5, n° 1)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimension : long. : 85 mm.
Poids : 96,6 g.
Description : bande rectangulaire dont l'une des extrémités est repliée sur elle-même.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1169 ; iso. 66 ; Sd 26 - ferrure (pl. 5, n° 2)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Dimensions : long. : 66 mm. ; larg. max. : 30 mm.
Poids : 26,7 g.
Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1169 ; iso. 79 - ferrure (pl. 5, n° 3)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 120 mm. ; larg. max. : 51,5 mm.
Poids : 221,6 g.
Description : bande rectangulaire de section légèrement courbe.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1229 ; iso. 121 - ferrure (pl. 5, n° 4)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 93,5 mm. ; larg. max. : 35 mm.
Poids : 55,7 g.
Description : bande rectangulaire dont l'une des extrémités forme un léger arrondi.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; US 1229 ; iso. 122 - ferrure (pl. 5, n° 5)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 61,5 mm. ; larg. max. : 30 mm.
Poids : 48,2 g.
Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 62 ; iso. 130 - ferrure (pl. 5, n° 6)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 63 mm. ; larg. max. : 44 mm.
Poids : 141 g.
Description : fragment de bande rectangulaire dont l'une des extrémités forme un angle droit.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 175-250 ap. J.-C.).

UE 148 ; US 1354 ; iso. 98 - ferrure (pl. 5, n° 7)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 83 mm. ; larg. : 18 mm.
Poids : 22,1 g.
Description : bande rectangulaire recourbée à l'une des extrémités.
Contexte chronologique : phase 5 (par la céramique : 1-50 ap. J.-C.).

Phase 6 (seconde moitié du IIe s. ap. J.-C. au milieu du IIIe s. ap. J.-C.)

UE 151 ; US 1383 ; iso. 104 ; Sd 42 - épingle (pl. 5, n° 8)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 28 mm. ; diam. de la tête : 3 mm.
Poids : 0,2 g.
Description : petite épingle à tête globulaire ; ce type d'épingle est abondamment représenté dans des contextes post-médiévaux.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 1-299 ap. J.-C.).

UE 153 ; US 1365 ; iso. 103 - pied de récipient (pl. 5, n° 9)
Catégorie : vaisselle ; domaine d'activité : domestique
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 45,5 mm. ; ép. max. : 9,5 mm.
Poids : 27,2 g.
Description : pied en forme de pelta, appartenant sans doute une casserole. Ce type d'objet était soudé, souvent par 3, sous le fond externe des récipients.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 1-50 ap. J.-C.).

UE 125 ; US 1273 ; iso. 92 - stylet à écrire (pl. 5, n° 10)
Catégorie : écriture ; domaine d'activité : vie sociale
Matériau : fer
Dimensions : long. : 53,5 mm. ; larg. max. de la palette : 12 mm.
Poids : 3,7 g.
Description : tige de section ronde dont l'une des extrémités forme une palette semi-circulaire et plate ; la pointe située à l'autre extrémité est cassée. Plus d'une quarantaine de stylets à écrire ont été mis au jour lors des différentes fouilles menées sur le site d'*Argentomagus*.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 20-40 ap. J.-C.).

UE 122 ; iso. 91 - bronze des Santons CONTOVTOS (quadrans) (frappé vers 40 av. J.-C.) (pl. 6, n° 1)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : diam. : 14 mm.
Poids : 1,5 g.
A/ CONTOVTOS. Tête masculine romanisée à droite aux cheveux courts.
R/ Anépigraphe. Louve bondissant à droite, la gueule ouverte ; sous les pattes, un bucrane ; derrière, un buisson.
Parallèles : La Tour, Fischer 1994, pl. 12, n° 4316 ; Gouet *et al*. 2002, p. 88.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 1-50 ap. J.-C.).

UE 149 ; US 1297 ; iso. 113 ; Sd 43 - denier de Marc Antoine (frappé à Patras en 32-31 av. J.-C.) (pl. 6, n° 2)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : argent.
Dimension : diam. : 18 mm.
Poids : 3,5 g.
A/ ANT.AVG ; III VIR R.P.C (à l'exergue). Trirème voguant à droite avec l'acrostolium.
R/ Légende illisible. Aigle légionnaire tournée à droite entre 2 étendards.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 15-40 ap. J.-C.).

UE 153 ; iso. 77 - as d'Auguste à l'autel de Lyon (frappé à Lyon en 10-7 av. J.-C.) (pl. 6, n° 3)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux.
Dimension : diam. : 26 mm.
Poids : 10,2 g.
A/ CAES [PONT M]AX. Buste à droite.
R/ [ROM ET] AVG. Autel de Lyon.
Parallèles : Gouet *et al*. 2002, p. 77-78.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 1-50 ap. J.-C.).

UE 163 ; US 1390 ; iso. 112 ; Sd 13 - semi d'Auguste ou de Tibère à l'autel de Lyon (pl. 6, n° 4)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : diam. : 18 mm.
Poids : 3,2 g.
A/ Légende illisible. Tête laurée à droite.
R/ Légende illisible. Autel de Lyon.
Monnaie restaurée.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 15-40 ap. J.-C.).

UE 163 ; US 1390 ; iso. 115 ; Sd 43 - As de Tibère à l'autel de Lyon (frappé à Lyon vers 12-14 ap. J.-C.) (pl. 6, n° 5)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux
Dimension : diam. : 26,5 mm.
Poids : 10,7 g.
A/ TI CAESAR AVGVST[…]. Buste à droite. Contremarque « T » frappée sous le menton.
R/ [R]OM ET AVG. Autel de Lyon.
Monnaie restaurée.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 15-40 ap. J.-C.).

UE 135 ; US 1298 ; iso. 118 - sesterce de Marc-Aurèle (frappé à Rome en 172 ap. J.-C.) (pl. 6, n° 6)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux.
Dimension : diam. : 31,5 mm.
Poids : 20 g.
A/ M ANTONINVS -AVG TR P XVI. Portrait à droite.
R/ IMP VI - COS [III]// SC. Roma (Rome) nicéphore, casquée et drapée, assise à gauche sur un trône.
Parallèle : Parisot *et al*. 2009, p. 121, n° 177186.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 175-225 ap. J.-C.).

UE 153 ; US 1365 ; iso. 126 - ferrure (pl. 6, n° 7)
Catégorie : indéterminé ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 82,5 mm. ; larg. max. : 18 mm.
Poids : 28,8 g.
Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 1-50 ap. J.-C.).

UE 122 ; iso. 129 - ferrure (pl. 6, n° 8)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 35 mm. ; larg. max. : 22 mm.
Poids : 8,7 g.
Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 6 (par la céramique : 1-50 ap. J.-C.).

Phase 7 (milieu du IIIe s. ap. J.-C. à IVe s. ap. J.-C.)

UE 37 ; US 1053 ; iso. 22 ; - épingle (pl. 6, n° 9)
Catégorie : soins du corps ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : os
Dimensions : long. : 64 mm. ; diam. max. de la tête : 9 mm.
Poids : 1,5 g.
Description : épingle à tête biconique développée de part et d'autre d'un élément cylindrique ; pointe cassée.
Contexte chronologique : phase 7 (par la céramique : 230-270 ap. J.-C.)

UE 37 ; US 1005 ; iso. 132 - jeton (pl. 6, n° 10)
Catégorie : divertissement ; domaine d'activité : vie sociale
Matériau : terre cuite
Dimensions : diam. max. : 14,5 mm. ; ép. : 3 mm.
Poids : 0,7 g.
Description : disque plat à bord convexe.
Contexte chronologique : phase 7 (par la céramique : 230-270 ap. J.-C.)

UE 37 ; US 1053 ; iso. 4 - sesterce du IIe s. ap. J.-C. (Trajan ou Hadrien) (pl. 6, n° 11)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux.
Dimension : diam. : 33,5 mm.
Poids : 21,2 g.
A/ Légende illisible. Buste à droite.
R/ Légende illisible. Divinité debout.
Monnaie restaurée.
Contexte chronologique : phase 7 (par la céramique : 230-270 ap. J.-C.)

UE 105 ; iso. 58 - centenionalis ou nummus de Constans (frappé à Trèves entre 341 et 348 ap. J.-C.) (pl. 6, n° 12)
Catégorie : monnayage ; domaine d'activité : mesure / échange
Matériau : alliage cuivreux.
Dimension : diam. : 15 mm.
Poids : 1,4 g.
A/ CONSTANS P F AVG. Buste à droite.
R/ VICTORIAE DD AVGG Q NN/ E//TRP. Victoires debout face à face, tenant chacune une couronne et une palme, Epsilon dans le champ, TRP à l'exergue.
Réf. : RIC. 199
Contexte chronologique : phase 7.

UE 37 ; US 1052 ; iso. 123 - ferrure (pl. 6, n° 13)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 48 mm. ; larg. max. : 44 mm.
Poids : 19,6 g.
Description : fragment de bande quadrangulaire se rétrécissant vers l'extrémité.
Contexte chronologique : phase 7 (par la céramique : 230-270 ap. J.-C.)

Phase 8 (à partir du IVe s. ap. J.-C.)

UE 129 ; US 1342 ; iso. 114 ; Sd 46 - fibule de type F.3b1b (Feugère 1985) (pl. 7, n° 1)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 49 mm. ; larg. du ressort : 9 mm.
Poids : 5,1 g.
Description : fibule à arc filiforme dont le pied forme une gouttière (pour accueillir l'ardillon) avant de remonter sur le sommet de l'arc et se fixer à l'aide d'une bague.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 30-70 ap. J.-C.).
Ce type de fibule est produit entre 10/15 et 60 ap. J.-C. et son utilisation perdure parfois jusqu'au IIe s. ap. J.-C. (Feugère 1985, p. 194 ; Philippe 1999, p. 20).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 57 - fibule, type Feugère 27d1 (Feugère 1985) (pl. 7, n° 2)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériaux : alliage cuivreux, émail
Dimension : diam. : 33,5 mm.
Poids : 5,7 g.
Description : fibule émaillée en forme de roue à 6 rayons. Le cabochon central, qui évoque le moyeu d'une roue, contient une pâte de verre blanche et nacrée.
Parallèles : Overbeck 1982, pl. 9, n° 145 (prov. : Bregenz, Autriche) ; Philippe 1999, p. 165, fig. 75, n° 523 (prov. : Rampillon, Seine-et-Marne ; contexte chronologique : dernier tiers du IIe s. ap. J.-C)
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).
Type de fibule généralement daté du dernier tiers du IIe s. ap. J.-C. et du début IIIe s. ap. J.-C.

UE 59 ; iso. 51 - épingle (pl. 7, n° 3)
Catégorie : parure : vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 25,5 mm. ; diam. de la tête : 1,5 mm.
Poids : 0,2 g.
Description : petite épingle à tête globulaire ; ce type d'épingle est abondamment représenté dans des contextes post-médiévaux.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; iso. 44 - clé ancre, type 03 (Guillaumet, Laude 2009, p. 28) (pl. 7, n° 4)
Catégorie : ameublement ; domaine d'activité : domestique
Matériau : fer
Dimensions : long. : 178 mm. ; larg. du panneton : 42 mm.
Poids : 61,2 g.
Description : Clé à longue tige de section carrée terminée par un départ d'anneau ; panneton constitué de 2 dents repliées vers le haut de part et d'autre de la tige. Modèle très répandu en Gaule durant toute l'époque romaine.
Parallèles : Eneau 2002, p. 102, n° pl. 18, n° 277 (prov. : Antigny, Vienne ; contexte chronologique : Ier-IIe s. ap. J.-C.) ; Feugère 1997, p. 176, n° 1528 (prov. : Chassey-les-Montbozon, Haute-Saône ; contexte chronologique : vers 200 /250-300 ap. J.-C.) ; Galtier *et al*. 2015, p. 43, fig. 13, inv. 0928 (prov. : Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme ; contexte chronologique : milieu IIe s. à la fin du IIIe s. ap. J.-C.) ; Guillaumet, Laude 2009, p. 95-98, n° 196-206 (prov. : Vertault, Côte-d'Or) ; Raux *et al*. 2015, p. 257, n° 53 (prov. : Oisseau-le-Petit, Sarthe ; datation : 50-650 ap. J.-C.) ; Roux 2013, p. 203,

pl. 76, n° 1550-1551 (prov. : Chanceaux-sur-Choisille, Indre-et-Loire), p. 320, pl. 115, n° 2276-2277 (prov. : Beaune-la-Rolande, La Justice, Loiret ; contexte chronologique : II^e^-III^e^ s. ap. J.-C.).
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; iso. 45 - Chandelier (pl. 7, n° 5)
Catégorie : éclairage ; domaine d'activité : domestique
Matériau : fer
Dimensions : long. : 130 mm. ; haut. : 88 mm.
Poids : 78,3 g.
Description : douille prolongée par une tige coudée et effilée à son extrémité. La pointe effilée permettait de fixer le chandelier dans une pièce d'huisserie ou dans une maçonnerie.
Parallèles : Demarest 2007, p. 181, fig. 5, n° 70 (prov. : Sées, Orne) ; Raux *et al*. 2015, p. 256, n° 51 (prov. : Oisseau-le-Petit, Sarthe; datation : deuxième moitié du II^e^ siècle ap. J.-C.).
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 53 ; Sd 25 - bousandale, type C (Brouquier-Reddé 1991, p. 50) (pl. 7, n° 6a et 6b)
Catégorie : équipement lié à l'animal ; domaine d'activité : transport
Matériau : fer
Dimensions : long. : 157 mm. ; larg. max. : 82 mm.
Poids : 533 g.
Description : fer de bœuf constitué d'une plaque rectangulaire avec une aile perpendiculaire. L'arrière de la sole est légèrement relevé et l'avant forme une anse verticale. Bousandale pour l'onglon gauche.
Parallèle : Brouquier-Reddé 1991, p. 48, fig. 12 (prov. : Saint-Martin-de-Lamps, Indre).
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 56 ; Sd 25 - peson (pl. 8, n° 1)
Catégorie : artisanat ; domaine d'activité : production
Matériau : terre cuite
Dimension : haut. : 123 mm.
Poids : 582,6 g.
Description : peson pyramidal.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 124 - fiche en T ; type b (Loiseau 2013, p. 51-52) (pl. 8, n° 2)
Catégorie : quincaillerie ; domaine d'activité : immobilier / mobilier
Matériau : fer
Dimensions : long. : 122 mm. ; larg. de la tête : 44 mm.
Poids : 50,7 g.
Description : tige de section rectangulaire pourvue d'une tête allongée.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 55 ; Sd 25 - couteau (pl. 8, n° 3)
Catégorie : divers / polyvalent ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer.
Dimensions : long. : 74 mm. ; ép. : 3 mm.
Poids : 8,8 g.
Description : couteau à soie dont la pointe de la lame est cassée.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1151 ; iso. 63 ; Sd 26 - ferrure (pl. 8, n° 4)
Catégorie : indéterminée; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 60 mm. ; larg. max. : 37,5 mm.

Poids : 161,2 g.
Description : bande rectangulaire et courbe pourvue d'une perforation.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 131 - ferrure (pl. 8, n° 5)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 59 mm. ; larg. max. : 36 mm.
Poids : 25,1 g.
Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 128 - ferrure (pl. 8, n° 6)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 47 mm. ; larg. : 35 mm.
Poids : 13,9 g.
Description : fragment de bande rectangulaire dont l'une des extrémités est légèrement arrondie.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

UE 59 ; US 1150 ; iso. 54 ; Sd 25 - ferrure **(pl. 9, n° 1)**
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimension : long. : 462 mm. ; larg. max. : 44 mm.
Poids : 1304,2 g.
Description : longue bande rectangulaire formant un retour latéral à angle droit à l'une de ses extrémités. Un petit anneau fixe est présent au niveau du premier tiers de la bande.
Contexte chronologique : phase 8 (par la céramique : 200-325 ap. J.-C.).

Hors contexte

UE 1 ; US 1000 ; iso. 134 - broche (pl. 9, n° 2)
Catégorie : parure / vêtement ; domaine d'activité : objet personnel
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 27 mm. ; larg. 26,5 mm.
Poids : 2,3 g.
Description : broche circulaire représentant un motif floral. Au centre, une petite loge devait accueillir une perle aujourd'hui disparue.

UE 1 ; US 1000 ; iso. 46 - bille (pl. 9, n° 3)
Catégorie : divertissement ; domaine d'activité : vie sociale
Matériau : roche
Dimension : diam. : 20 mm.
Poids : 11,2 g.
Description : bille parfaitement sphérique en roche (indéterminée) polie.

UE 1 ; US 1000 ; iso. 59 - élément tubulaire (pl. 9, n° 4)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : alliage cuivreux
Dimensions : long. : 75,5 mm. ; larg. max. : 32,5 mm.
Poids : 33,2 g.
Description : fragment de tube évasé à l'une de ses extrémités.

Phase 0 (non phasable)

UE 39 ; US 1018-1022 ; iso. 127 - ferrure (pl. 9, n° 5)
Catégorie : indéterminée ; domaine d'activité : inclassable
Matériau : fer
Dimensions : long. : 46,5 mm. ; larg. : 20 mm.
Poids : 11,6 g.
Description : fragment de bande rectangulaire.
Contexte chronologique : phase 0 (par la céramique : 100-299 ap. J.-C.).

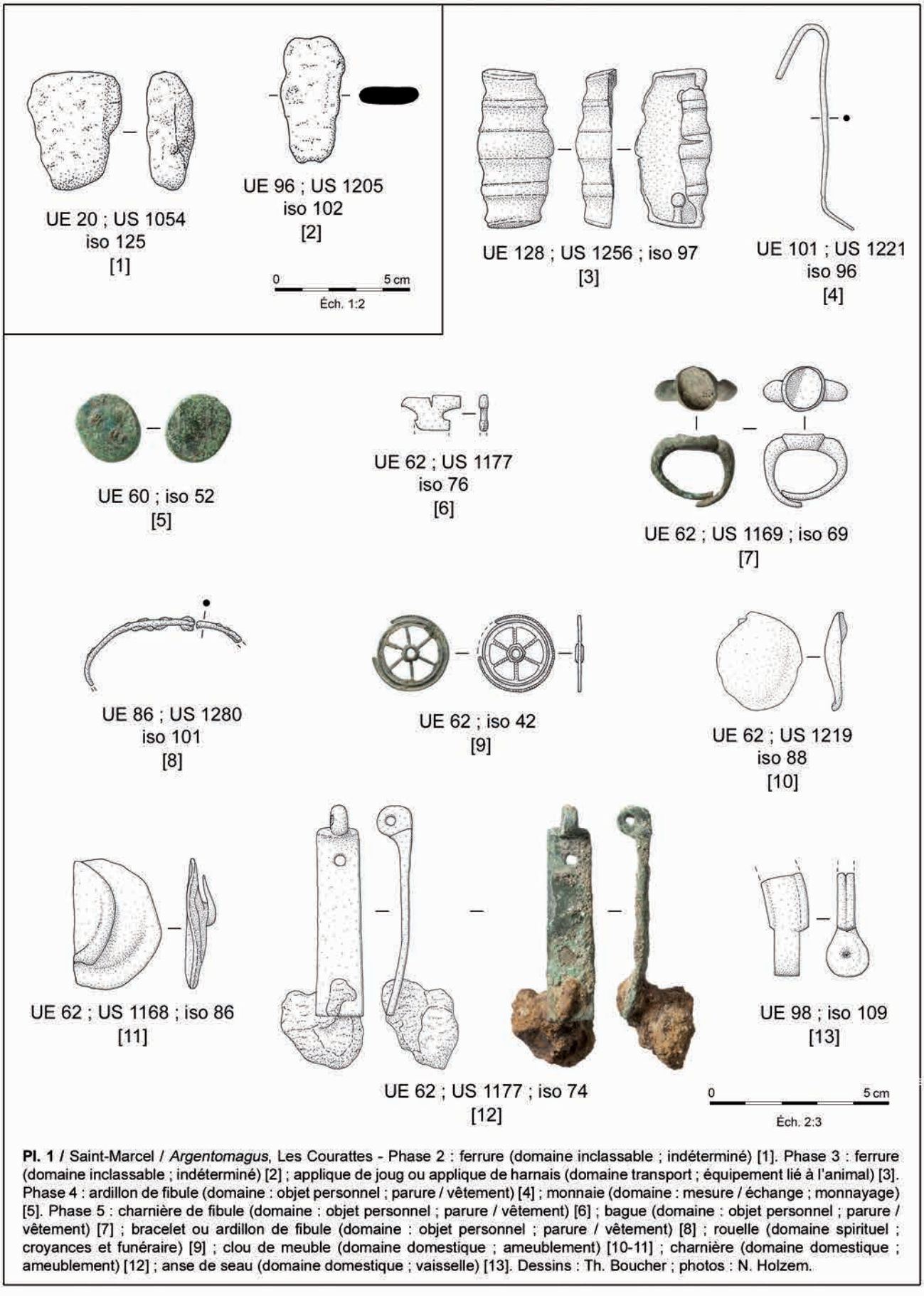

Pl. 1 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 2 : ferrure (domaine inclassable ; indéterminé) [1]. Phase 3 : ferrure (domaine inclassable ; indéterminé) [2] ; applique de joug ou applique de harnais (domaine transport ; équipement lié à l'animal) [3]. Phase 4 : ardillon de fibule (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [4] ; monnaie (domaine : mesure / échange ; monnayage) [5]. Phase 5 : charnière de fibule (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [6] ; bague (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [7] ; bracelet ou ardillon de fibule (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [8] ; rouelle (domaine spirituel ; croyances et funéraire) [9] ; clou de meuble (domaine domestique ; ameublement) [10-11] ; charnière (domaine domestique ; ameublement) [12] ; anse de seau (domaine domestique ; vaisselle) [13]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 1

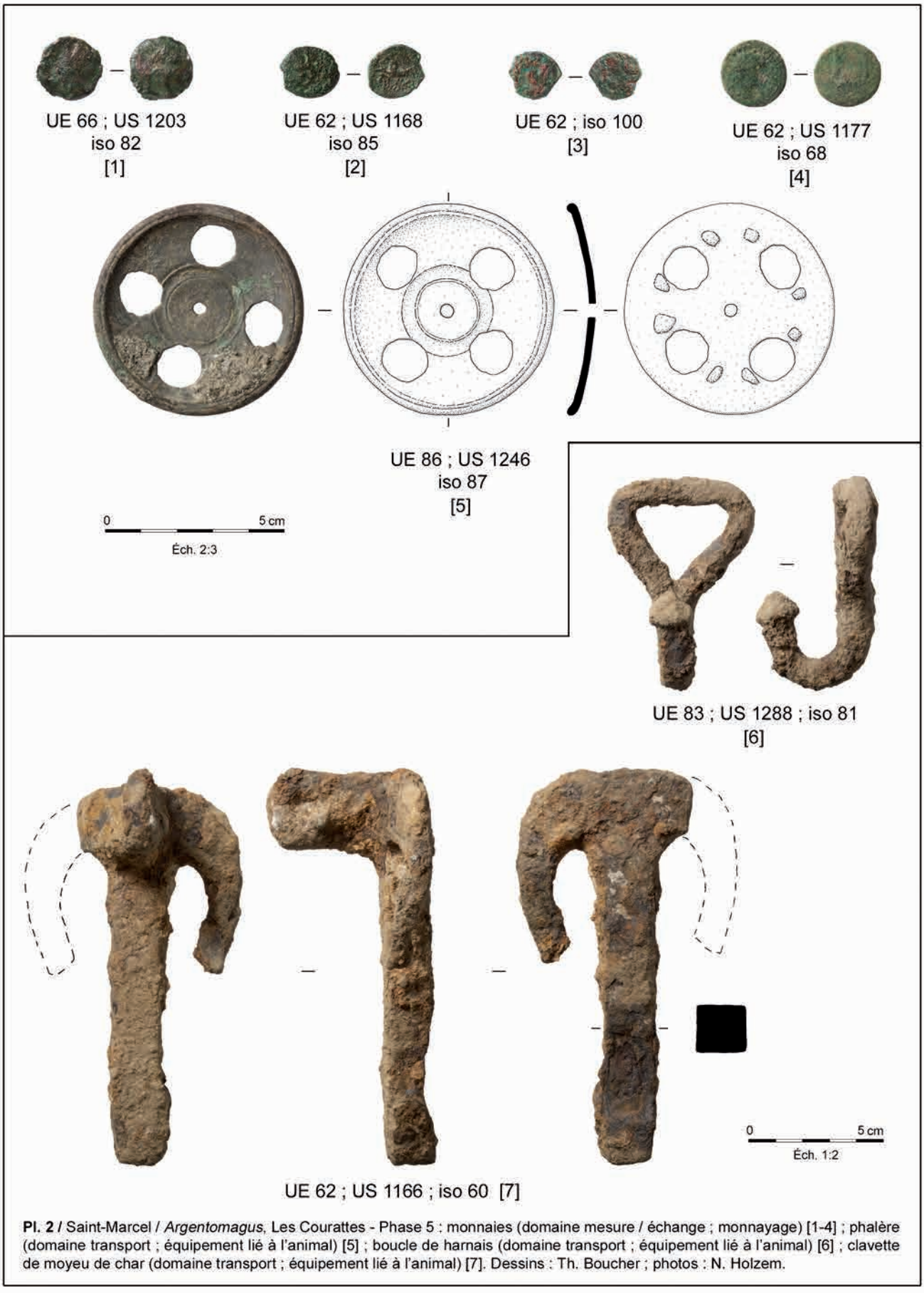

Pl. 2 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 5 : monnaies (domaine mesure / échange ; monnayage) [1-4] ; phalère (domaine transport ; équipement lié à l'animal) [5] ; boucle de harnais (domaine transport ; équipement lié à l'animal) [6] ; clavette de moyeu de char (domaine transport ; équipement lié à l'animal) [7]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 2

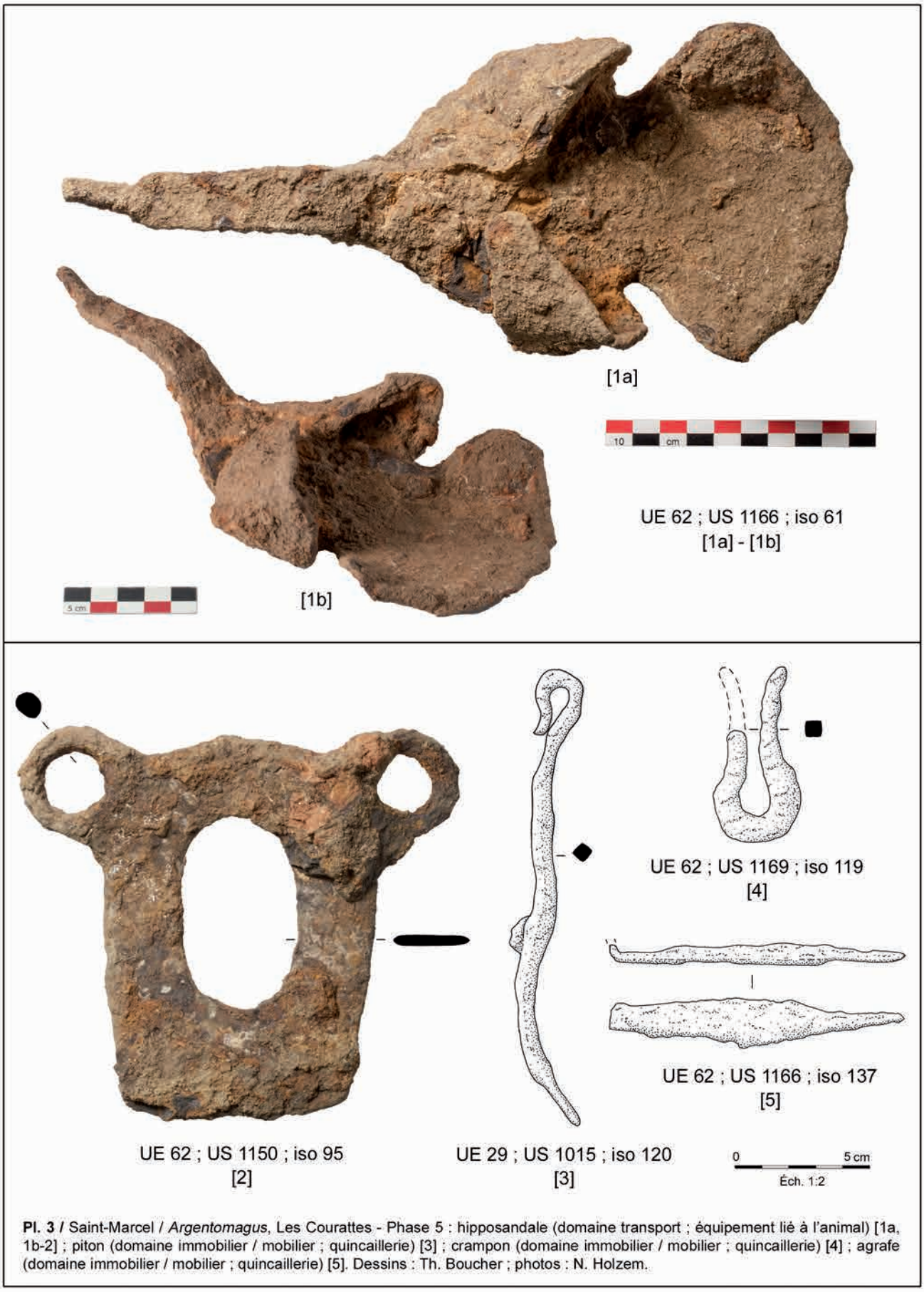

Pl. 3 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 5 : hipposandale (domaine transport ; équipement lié à l'animal) [1a, 1b-2] ; piton (domaine immobilier / mobilier ; quincaillerie) [3] ; crampon (domaine immobilier / mobilier ; quincaillerie) [4] ; agrafe (domaine immobilier / mobilier ; quincaillerie) [5]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 3

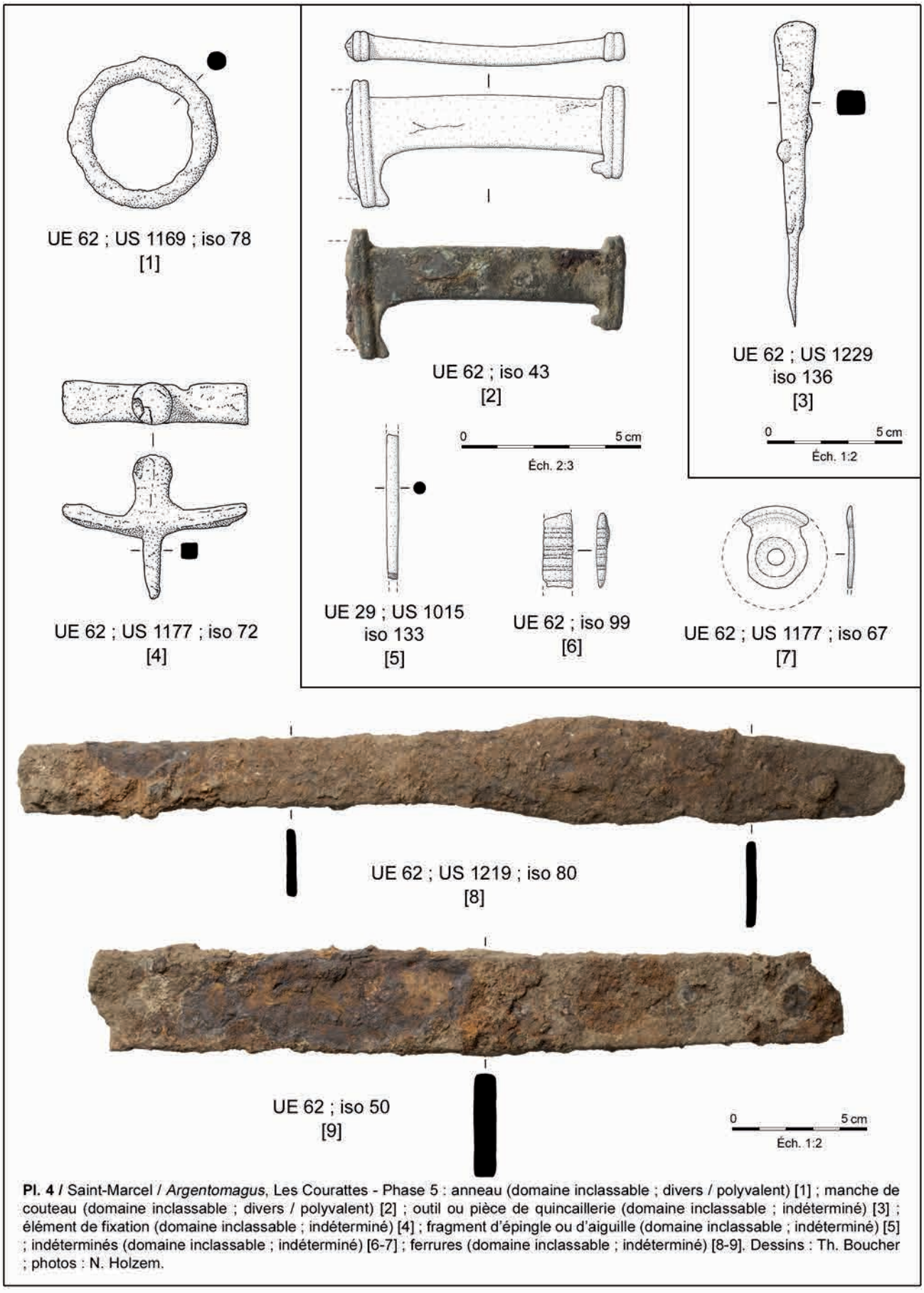

Pl. 4 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 5 : anneau (domaine inclassable ; divers / polyvalent) [1] ; manche de couteau (domaine inclassable ; divers / polyvalent) [2] ; outil ou pièce de quincaillerie (domaine inclassable ; indéterminé) [3] ; élément de fixation (domaine inclassable ; indéterminé) [4] ; fragment d'épingle ou d'aiguille (domaine inclassable ; indéterminé) [5] ; indéterminés (domaine inclassable ; indéterminé) [6-7] ; ferrures (domaine inclassable ; indéterminé) [8-9]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 4

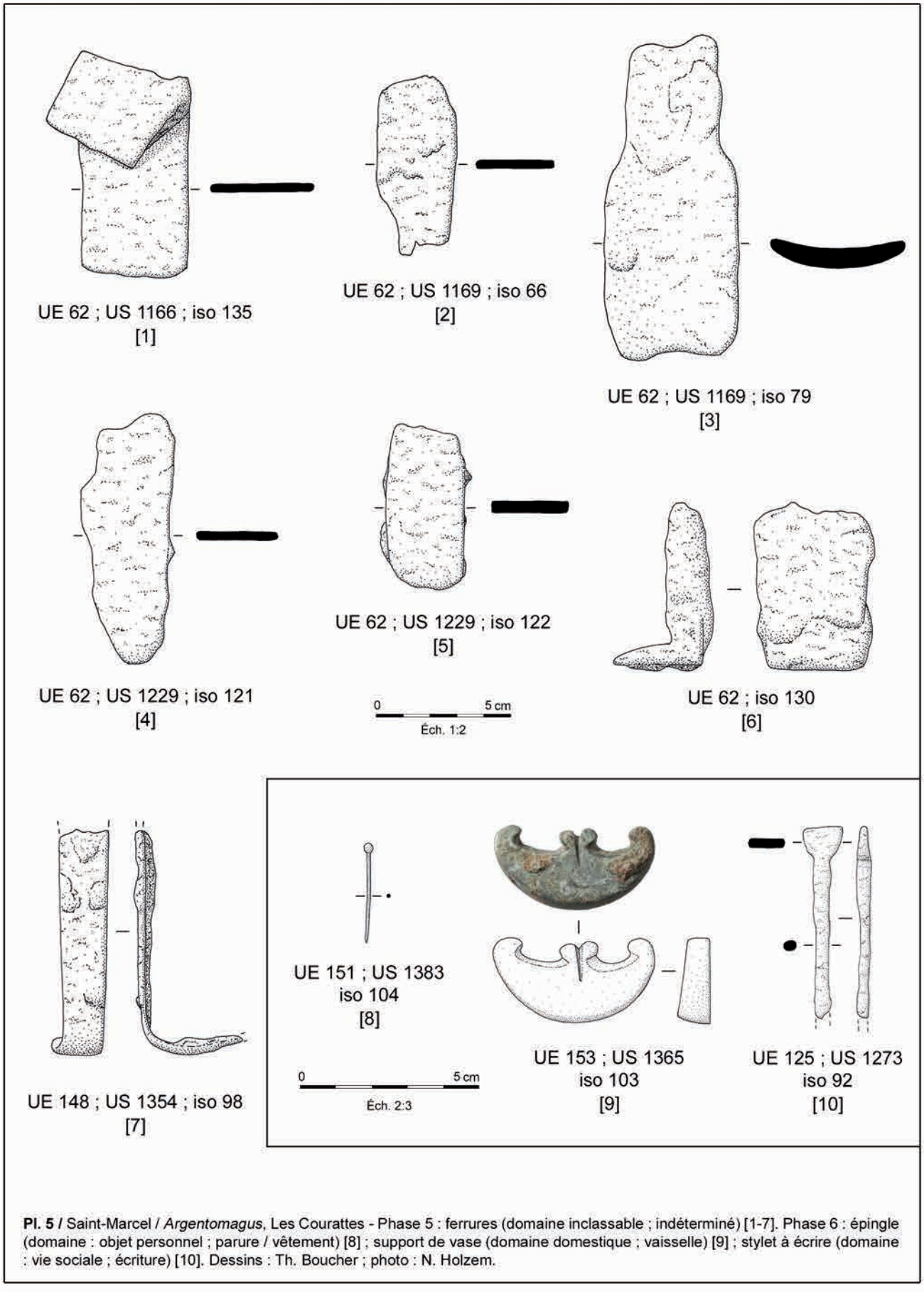

Pl. 5 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 5 : ferrures (domaine inclassable ; indéterminé) [1-7]. Phase 6 : épingle (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [8] ; support de vase (domaine domestique ; vaisselle) [9] ; stylet à écrire (domaine : vie sociale ; écriture) [10]. Dessins : Th. Boucher ; photo : N. Holzem.

Planche 5

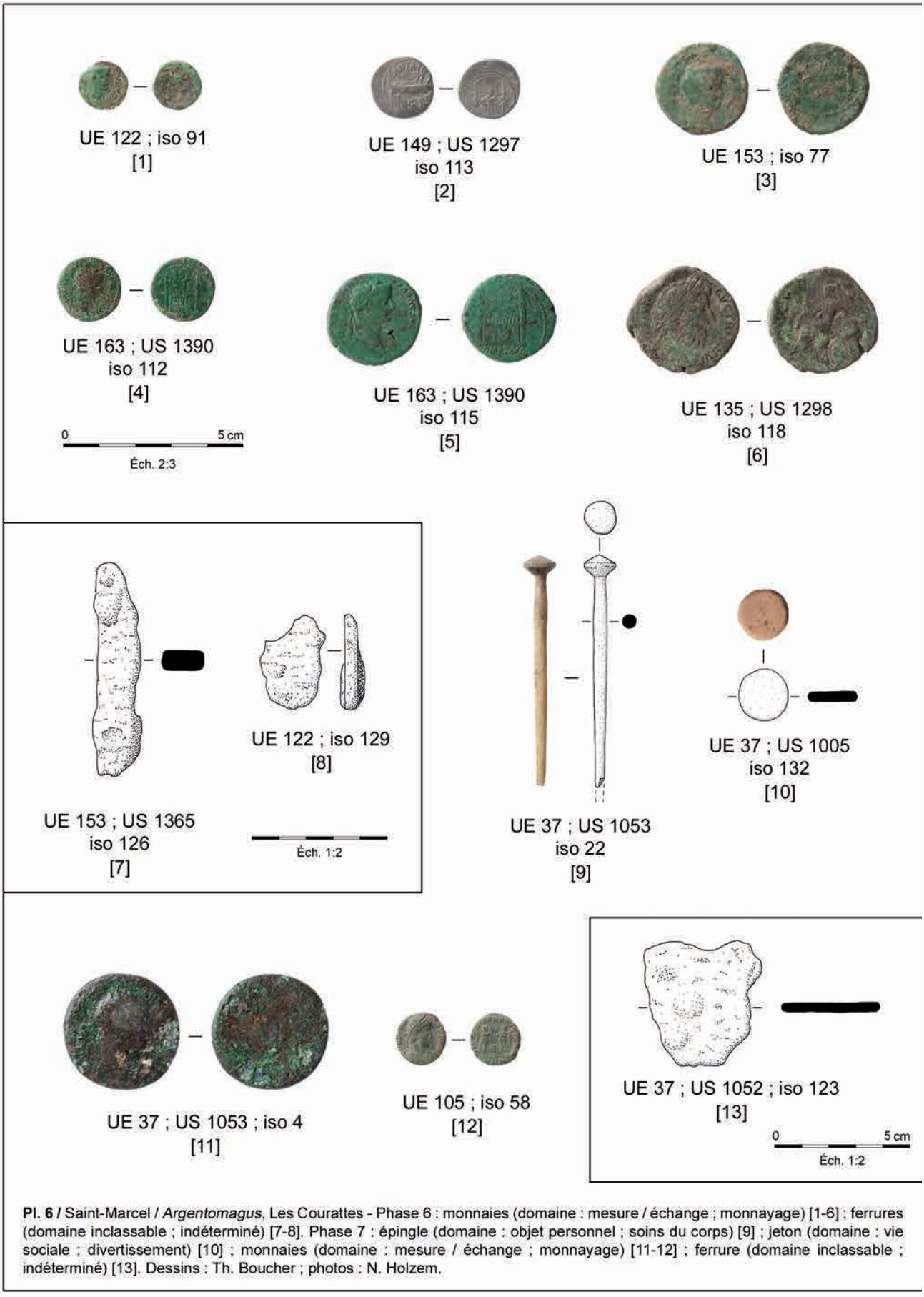

Pl. 6 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 6 : monnaies (domaine : mesure / échange ; monnayage) [1-6] ; ferrures (domaine inclassable ; indéterminé) [7-8]. Phase 7 : épingle (domaine : objet personnel ; soins du corps) [9] ; jeton (domaine : vie sociale ; divertissement) [10] ; monnaies (domaine : mesure / échange ; monnayage) [11-12] ; ferrure (domaine inclassable ; indéterminé) [13]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 6

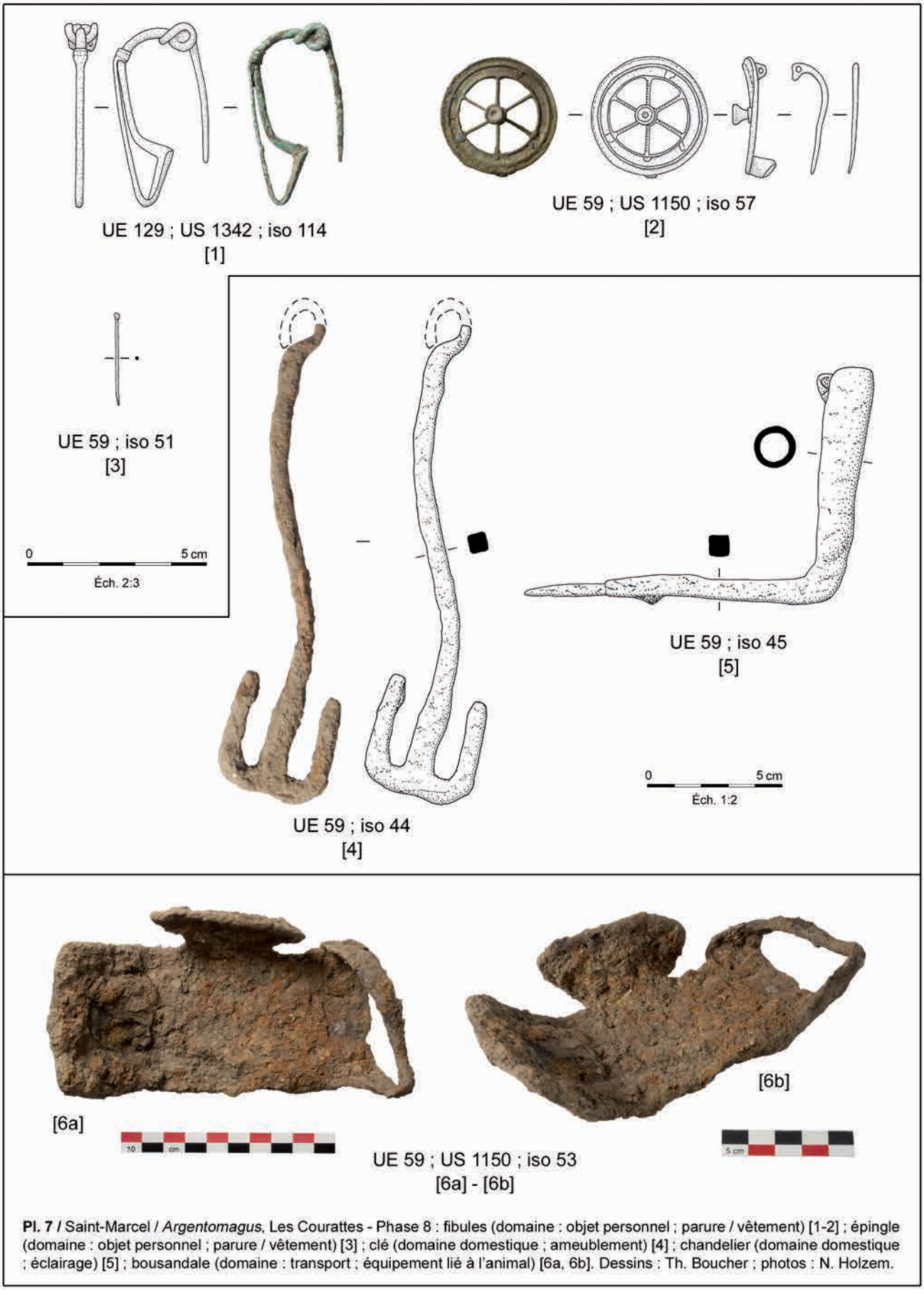

Pl. 7 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 8 : fibules (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [1-2] ; épingle (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [3] ; clé (domaine domestique ; ameublement) [4] ; chandelier (domaine domestique ; éclairage) [5] ; bousandale (domaine : transport ; équipement lié à l'animal) [6a, 6b]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 7

UE 59 ; US 1150 ; iso 56
[1]

UE 59 ; US 1150 ; iso 124
[2]

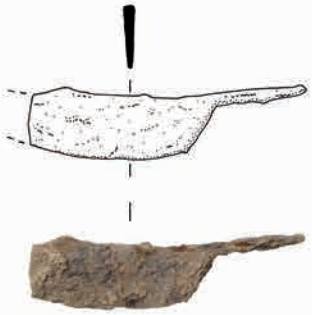

UE 59 ; US 1150 ; iso 55
[3]

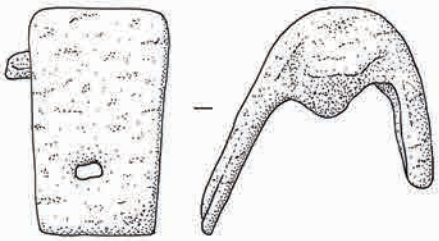

UE 59 ; US 1151 ; iso 63
[4]

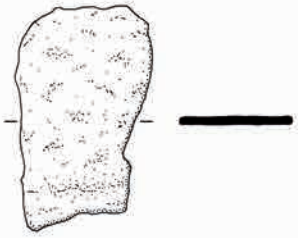

UE 59 ; US 1150 ; iso 131
[5]

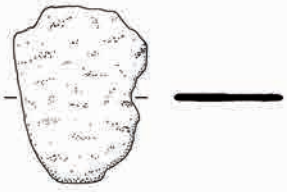

UE 59 ; US 1150 ; iso 128
[6]

0 5 cm
Éch. 1:2

Pl. 8 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 8 : peson (domaine production ; artisanat) [1] ; fiche en T (domaine immobilier / mobilier ; quincaillerie) [2] ; couteau (domaine inclassable ; divers / polyvalent) [3] ; ferrures (domaine inclassable ; indéterminé) [4-6]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 8

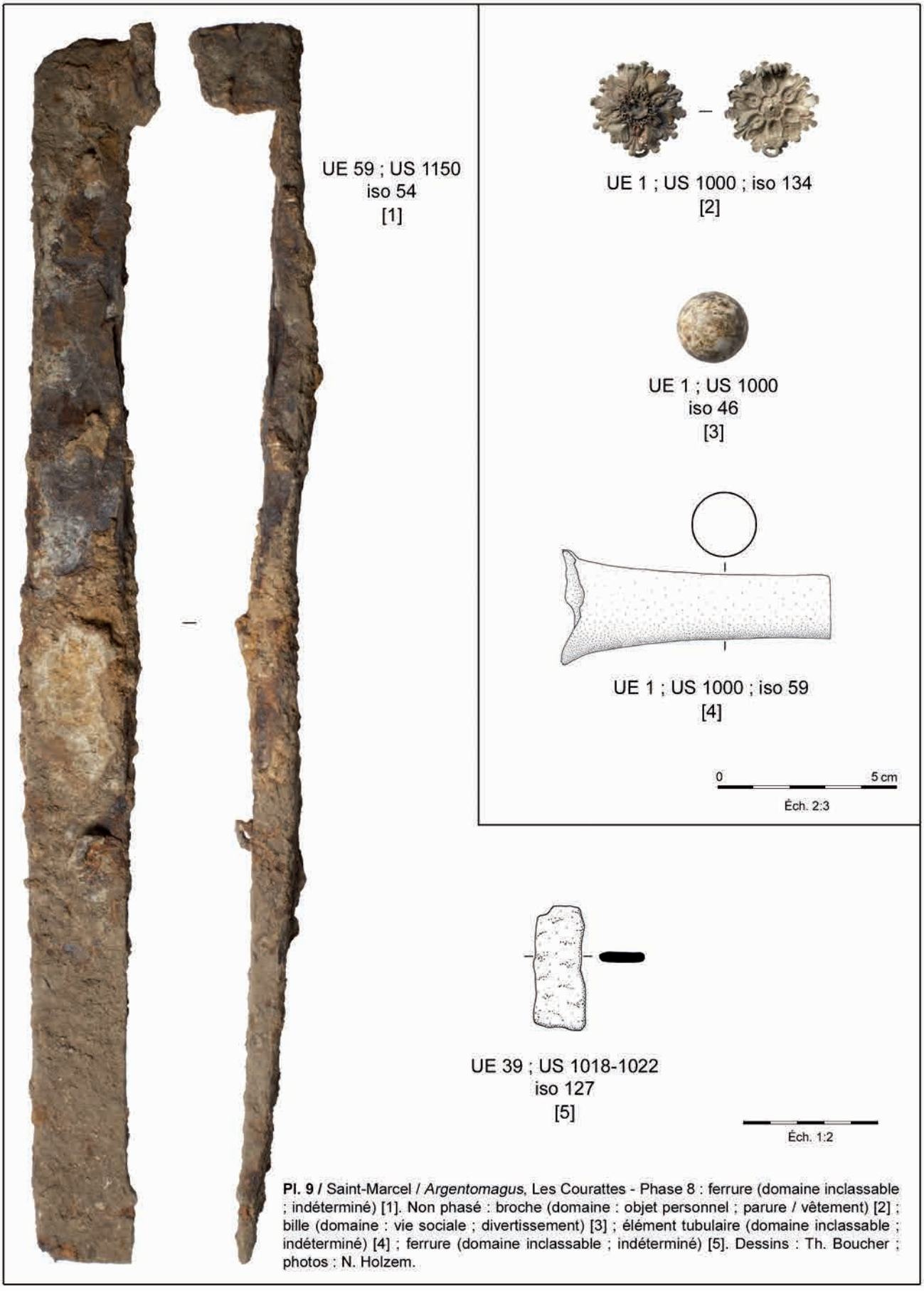

Pl. 9 / Saint-Marcel / *Argentomagus*, Les Courattes - Phase 8 : ferrure (domaine inclassable ; indéterminé) [1]. Non phasé : broche (domaine : objet personnel ; parure / vêtement) [2] ; bille (domaine : vie sociale ; divertissement) [3] ; élément tubulaire (domaine inclassable ; indéterminé) [4] ; ferrure (domaine inclassable ; indéterminé) [5]. Dessins : Th. Boucher ; photos : N. Holzem.

Planche 9

Bibliographie

Albert, Fauduet 1976 : Albert (R.), Fauduet (I.) - Les fibules d'*Argentomagus*, *R.A.C.F.* 15, fasc. 3-4, n° 59-60, juillet-décembre1976, p. 199-240.

Bertrand 2003 : Bertrand (I.) - *Objets de parure et de soins du corps d'époque romaine dans l'Est picton (Deux-Sèvres, Vienne)*, Mémoire de l'Association des Publications Chauvinoises 23, Chauvigny 2003.

Bertrand, Roussel 2014 : Bertrand (I.), Roussel (S.) - Remarques sur les mobiliers en fer, en alliage cuivreux et en matières dures animales. *In* : Gerber (F.) (dir.), « *Puygarreau-Sud «* et *« Les Jardins de Puygarreau »*. *Nouveaux éléments pour la connaissance de la genèse du quartier*, Rapport de fouille, Bègles : Inrap Grand Sud-Ouest, 2014, p. 301-320.

Brouquier-Reddé 1991 : Brouquier-Reddé (V.) - La sandale en fer du bœuf romain ou bousandale, *Saalburg-Jahrb.* 46, 1991, p. 41-56.

Canny, Thuet 2010 : Canny (D.), Thuet (A.) - Catalogue du petit mobilier des maisons 4 et 5. *In* : Binet (E.) (dir.), *Evolution d'une insula de Samarobriva au Haut-Empire. Les fouilles du "Palais des Sports/Coliseum" (Somme)*, R.A.P. n° spécial 27, Amiens 2010, p. 238-260.

Coulon, Sabassier 2011 : Coulon (G.), Sabassier (H.) - Trois nouvelles hipposandales découvertes dans l'Indre, à Argentomagus, Chabris et Niherne, *Revue de l'Académie du Centre*, 2011, p. 7-13.

Demarest 2007 : Demarest (M.) - Le mobilier métallique découvert sur le site antique de Sées "Le Grand-Herbage", *Revue Archéologique de l'Ouest* 24, 2007, p. 169-189.

Eneau 2002 : Eneau (T.) - *Les objets en fer du sanctuaire gallo-romain du Gué-de-Sciaux (Antigny, Vienne)*, Mémoire de l'Association des Publications Chauvinoises 21, Chauvigny 2002.

Ferdière, Villard 1993 : Ferdière (A.), Villard (A.) - *La tombe augustéenne de Fléré-la-Rivière (Indre) et les sépultures aristocratiques de la cité des Bituriges*, Mémoire 2 du musée d'*Argentomagus* (7e supplément à la R.A.C.F.), Saint-Marcel 1993.

Feugère 1984-1985 : Feugère (F.) - Le seau en bois de la nécropole gauloise et gallo-romaine de Roanne, *Cahiers Archéologiques de la Loire* 4-5, 1984-1985, p. 71-78.

Feugère 1985 : Feugère (F.) - *Les fibules en Gaule méridionale de la conquête à la fin du Ve ap. J.-C.*, 12e suppl. à la *RAN*, Paris 1985.

Feugère 1997 : Feugère (M.) - Les petits objets. *In* : Barbet (G.), Gandel (P.) (dir.), *Chassey-les-Montbozon (Haute-Saône). Un établissement gallo-romain*, Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, Série Archéologie 42, 1997, p. 139-180.

Feugère, Raux 2008 : Feugère (M.), Raux (S.) - Catalogue des objets métalliques. *In* : Sireix (C.) (dir.), *La Cité judiciaire*, 15e suppl. à Aquitania, Bordeaux 2008, p. 154-187.

Feugère *et al.* 1992 : Feugère (M.), Thauré (M.), Vienne (G.) - *Les objets en fer dans les collections du musée archéologique de Saintes (Ier-XVe siècle)*, Musé de Saintes, Saintes 1992.

Galtier *et al.* 2015 : Galtier (C.), Alfonso (G.), Wirtz (B.), Baduel (N.) - Une place publique à Augustonemetum (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme) : apports de l'instrumentum. *In* : Raux (S.), Bertrand (I.), Feugère (M.) (dir.), *Actualité de la recherche sur les mobiliers non céramiques de l'Antiquité et du haut Moyen Âge*, Actes de la table ronde européenne *instrumentum*, Lyon (F, Rhône), 18-20 octobre 2012, éditions monique mergoil / Association des Publications Chauvinoises, Monographies Instrumentum 51, 2015, p. 33-59.

Gouet *et al.* 2002 : Gouet (S.), Prieur (M.), Schmitt (L.) - *Monnaies XV*, Comptoir Général Financier, Paris 2002.

Guillaumet, Laude 2009 : Guillaumet (J.-P.), Laude (G.) - *L'art de la serrurerie gallo-romaine. L'exemple de l'agglomération de Vertault (France, Côte-d'Or)*, Editions Universitaires de Dijon, Dijon 2009.

Guiraud 1989 : Guiraud (H.) - Bagues et anneaux à l'époque romaine en Gaule, *Gallia*, 46 1989, p. 173-211.

Halbout *et al.* 1986 : Halbout (P.), Pilet (C.), Vaudour (C.) - *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie. Du Ier au XVe siècle*, Cahier des Annales de Normandie, vol. 20, Centre archéologique de Normandie, Caen 1986.

La Tour, Fischer 1994 : La Tour (H. de), Fischer (B.) - *Atlas des monnaies gauloises*, mise à jour par B. Fischer, Clade Burgan, Maison Florange, deuxième édition, Paris 1994.

Loiseau 2013 : Loiseau C. - Le métal dans la construction des édifices publics de l'Antiquité (sanctuaires et thermes), *Les Nouvelles de l'archéologie* 131, mars 2013, p. 48-53.

Manning 1985 : Manning (W.H.) - *Catalogue of the Romano-British Iron Tools, Fittings and Weapons in the British Museum*, London 1985 (second impression 1989).

Overbeck 1982 : Overbeck (B.) - *Geschichte des alpenrheintals in römischer zeit auf grund der archäologischen zeugnisse, I, Topographie, fundvorlage und historische auswertung*, München 1982.

Parisot *et al.* 2009 : Parisot (N.), Prieur (M.), Schmitt (L.) - *Rome XXIV*, Compagnie Général de Bourse, Paris 2009.

Philippe 1999 : Philippe (J.) - *les fibules de Seine-et-Marne du 1er av. J.-C. au 5e siècle ap. J.-C.*, Mémoires archéologiques de Seine-et-Marne 1, Nemours 1999.

Raux *et al.* 2015 : Raux (S.), Brouquier-Reddé (V.), Monteil (M.), Van Andringa (W.) (dir.) - *Des dieux et des hommes, cultes et sanctuaires en Sarthe et en Mayenne dans l'Antiquité*, Catalogue d'exposition, Carré Plantagenêt, musée d'archéologie et d'histoire du Mans, 21 mars au 21 septembre 2015, Ville du Mans, 2015.

Rérolle 1999 : Rérolle (M.) - Les objets en bronze. *In* : Pautreau (J.-P.) (dir.), *Antran. Un ensemble aristocratique du premier siècle*, musées de Poitiers, Poitiers 1999, p. 31-52.

RIC. : *Roman Imperial Coinage*, 10 vol., Londres, 1923-2007.

Riha 1990 : Riha (E.) - *Der römische Schmuck aus Augst und Kaiseraugst*, Forschungen in Augst 10, Augst 1990.

Roux 2010 : Roux (E.) - Etude du petit mobilier. *In* : Poitevin (G.) (dir.), *Ymonville, Eure-et-Loir, « Les Petites Vallées », La pars rustica d'une villa antique*, Rapport final d'opération de fouille, Pantin : Inrap Centre-Ile-de-France, 2010, p. 243-267.

Roux 2013 : Roux (E.) - *Approche qualitative et quantitative de l'usage du mobilier non céramique dans les agglomérations (IIe s. av. J.-C. - IIIe s. apr. J.-C.). L'exemple des territoires turon, biturige et carnute*, Thèse Histoire / Archéologie, dirigée par Fichtl (S.) et Guillaumet (J.-P.), Université François-Rabelais, Tours 2013.

Tableau d'inventaire du petit mobilier

N° Iso	UE	US	Sd	Identification	Matériau	Poids en gr.	Catégorie	domaine	Datation contexte
46	1	1000	décapage	bille	roche	11,2 g	divertissement	vie sociale	hors contexte
59	1	1000		tube évasé	alliage cuivreux	33,2 g	indéterminé	inclassable	hors contexte
134	1	100		élément décoratif moderne	alliage cuivreux	2,3 g	parure / vêtement	objet personnel	hors contexte
125	20	1054	5	ferrure	fer	44,1 g	indéterminé	inclassable	phase 2
120	29	1015		piton	fer	31,8 g	quincaillerie	immobilier / mobilier	phase 5
133	29	1015		fragment d'épingle, d'aiguille	os	0,7 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	29	1015		clou	fer	6,8 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	29	1015		tige	fer	4 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	29	1015		2 tiges plates	fer	29 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	30	1101		3 clous	fer	26 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	30	1101		2 tiges	fer	29,8 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	31	1122	9	clou	fer	5,6 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	31	1124		2 clous	fer	37,6 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	31	1124		4 tiges	fer	47,1 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	32	1049		tige	fer	5 g	indéterminé	inclassable	phase 5
1	37	1032		clou	fer	4,6 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 7
2	37	1032		clou	fer	8,4 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 7
4	37	1053		monnaie	alliage cuivreux	21,2 g	monnayage	mesure / échange	phase 7
6	37	1052		clou	fer	1,3 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 7
6	37	1052		tige	fer	1,8 g	indéterminé	inclassable	phase 7
11	37	1053		clou	fer	2,5 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 7
22	37	1053		épingle à tête bico-nique	os	1,5 g	soins du corps	objet personnel	phase 7
123	37	1052		ferrure	fer	19,6 g	indéterminé	inclassable	phase 7
132	37	1005		jeton	terre cuite	0,7 g	divertissement	vie sociale	phase 7
	37	1005		clou	fer	8,9 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 7
	37	1005		clou	fer	8,3 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 7
	37	1005		tige	fer	4,2 g	indéterminé	inclassable	phase 7
	37	1006		clou	fer	4,2 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 7
	37	1013		tige	fer	2,5 g	indéterminé	inclassable	phase 7
	37	1130		tige	fer	8,1 g	indéterminé	inclassable	phase 7
127	39	1018-1022		ferrure	fer	11,6 g	indéterminé	inclassable	phase 0
	39	1018-1022		3 clous	fer	22,8 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 0
	51	1131		clou	fer	11,3 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 0
	57	1140		clou	fer	6 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 4
	57	1140		tige	fer	5,9 g	indéterminé	inclassable	phase 4

N° Iso	UE	US	Sd	Identification	Matériau	Poids en gr.	Catégorie	domaine	Datation contexte
44	59			clé	fer	61,2 g	ameublement	domestique	phase 8
45	59			Chandelier	fer	78,3 g	éclairage	domestique	phase 8
51	59			épingle moderne	alliage cuivreux	0,2 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 8
53	59	1150	25	bousandale	fer	533 g	équipement lié à l'animal	transport	phase 8
54	59	1150	25	ferrure	fer	1304,2 g	indéterminé	inclassable	phase 8
55	59	1150		lame de couteau à soie	fer	8,8 g	divers / polyvalent	inclassable	phase 8
56	59	1150	25	peson	terre cuite	582,6 g	artisanat	production	phase 8
57	59	1150		fibule en forme de rouelle	alliage cuivreux	5,7 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 8
63	59	1151	26	ferrure	fer	161,2 g	indéterminé	inclassable	phase 8
124	59	1150		clou en T	fer	50,7 g	quincaillerie	immobilier / mobilier	phase 8
128	59	1150		ferrure	fer	13,9 g	indéterminé	inclassable	phase 8
131	59	1150	nettoyage	ferrure	fer	25,1 g	indéterminé	inclassable	phase 8
	59	1150		10 clous	fer	138,5 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 8
	59	1150		11 tiges	fer	76,8 g	indéterminé	inclassable	phase 8
	59	1151	26	10 tiges	fer	65,2 g	indéterminé	inclassable	phase 8
	59	1151	26	20 clous	fer	172,9 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 8
52	60			monnaie	alliage cuivreux	5,1 g	monnayage	mesure / échange	phase 4
	61	1163		5 clous	fer	34,7 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	61	1163		8 tiges	fer	43,4 g	indéterminé	inclassable	phase 5
42	62			rouelle	alliage cuivreux	1 g	croyances et funéraire	spirituel	phase 5
43	62			manche de couteau	alliage cuivreux	60,2 g	divers / polyvalent	inclassable	phase 5
50	62			ferrure	fer	453,4 g	indéterminé	inclassable	phase 5
60	62	1166		clavette de char	fer	480,5 g	équipement lié à l'animal	transport	phase 5
61	62	1166		hipposandale	fer	774,9 g	équipement lié à l'animal	transport	phase 5
66	62	1169	26	ferrure	fer	26,7 g	indéterminé	inclassable	phase 5
67	62	1177	26	fragment de fibule (?) ou d'applique (?) circulaire	alliage cuivreux	2,3 g	indéterminé	inclassable	phase 5
68	62	1177	26	monnaie	alliage cuivreux	3 g	monnayage	mesure / échange	phase 5
69	62	1169	26	bague	alliage cuivreux	5,5 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 5
72	62	1177	26	élément de fixation (en forme de croix)	fer	37 g	indéterminé	inclassable	phase 5
74	62	1177	26	charnière	alliage cuivreux, fer	22,3 g	ameublement	domestique	phase 5
75	62	1177	26	fragment de plaque	plomb	13,8 g	indéterminé	inclassable	phase 5
76	62	1177	26	fragment de fibule (charnière)	alliage cuivreux	0,9 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 5
78	62	1169		anneau	fer	31,5 g	divers / polyvalent	inclassable	phase 5
79	62	1169		ferrure	fer	221,6 g	indéterminé	inclassable	phase 5
80	62	1219		bande plate légèrement lancéolée	fer	310,4 g	indéterminé	inclassable	phase 5
85	62	1168		monnaie	alliage cuivreux	2,1 g	monnayage	mesure / échange	phase 5
86	62	1168		clou de meuble	alliage cuivreux	6,8 g	ameublement	domestique	phase 5
88	62	1219		clou de meuble	alliage cuivreux	3,8 g	ameublement	domestique	phase 5
95	62	1150		hipposandale	fer	356,5 g	équipement lié à l'animal	transport	phase 5

N° Iso	UE	US	Sd	Identification	Matériau	Poids en gr.	Catégorie	domaine	Datation contexte
99	62			fragment tubulaire et mouluré	alliage cuivreux	1,2 g	indéterminé	inclassable	phase 5
100	62			monnaie	alliage cuivreux	1,6 g	monnayage	mesure / échange	phase 5
119	62	1169	26	crampon	fer	32 g	quincaillerie	immobilier / mobilier	phase 5
121	62	1229		ferrure	fer	55,7 g	indéterminé	inclassable	phase 5
122	62	1229		ferrure	fer	48,2 g	indéterminé	inclassable	phase 5
130	62			ferrure	fer	141 g	indéterminé	inclassable	phase 5
135	62	1166		ferrure	fer	96,6 g	indéterminé	inclassable	phase 5
136	62	1229		poinçon ? élément de quincaillerie ?	fer	35,4 g	indéterminé	inclassable	phase 5
137	62	1166		agrafe	fer	18,5 g	quincaillerie	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1167		clou	fer	4,1 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1168		clou	fer	12,5 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1168		3 tiges	fer	34,5 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	62	1169		21 clous	fer	138,5 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1169		23 tiges	fer	90,2 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	62	1169	26	17 clous	fer	128,1 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1169	26	17 tiges	fer	79,5 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	62	1177	26	10 tiges	fer	50,9 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	62	1177	26	11 clous	fer	143,3 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1229		2 clous	fer	50 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1229		tige	fer	14,4 g	indéterminé	inclassable	phaes 5
	62	1229		2 clous	fer	14,3 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62	1229		2 tiges	fer	8,4 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	62			disque	fer	5,9 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	62			clou	fer	8,5 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	62			tige	fer	0,9 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	62			indéterminé	fer	8,5 g	indéterminé	inclassable	phase 5
82	66	1203		monnaie	alliage cuivreux	3,4 g	monnayage	mesure / échange	phase 5
84	66	1203		fragment de tôle	alliage cuivreux	0,9 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	66		29	clou	fer	8,7 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
81	83	1288		crochet pourvu d'un anneau triangulaire	fer	123 g	équipement lié à l'animal	transport	phase 5
87	86	1246		phalère	alliage cuivreux	38,9 g	équipement lié à l'animal	transport	phase 5
101	86	1280		ardillon de fibule ou bracelet	alliage cuivreux	0,6 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 5
	86	1246		clou	fer	10,1 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	86	1246	33	clou	fer	6,4 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	86	1246		clou	fer	6,6 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	86	1246		tige	fer	6,8 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	86	1280		clou	fer	3,8 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	86	1280		tige	fer	1,5 g	indéterminé	inclassable	phase 5

N° Iso	UE	US	Sd	Identification	Matériau	Poids en gr.	Catégorie	domaine	Datation contexte
	93	1217		tige	fer	3,2 g	indéterminé	inclassable	phase 5
102	96	1205		ferrure	fer	15,5 g	indéterminé	inclassable	phase 3
117	96			indéterminé	fer	8,5 g	indéterminé	inclassable	phase 3
	96	1205		indéterminé	fer	6 g	indéterminé	inclassable	phase 3
	96	1205		tige	fer	2 g	indéterminé	inclassable	phase 3
109	98			fragment d'anse de seau	alliage cuivreux	12,1 g	vaisselle	domestique	phase 5
	100			tige	fer	13,9 g	indéterminé	inclassable	phase 6
96	101	1221	26	ardillon de fibule	alliage cuivreux	0,8 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 4
58	105			monnaie	alliage cuivreux	1,4 g	monnayage	mesure / échange	phase 7
	111	1359		tige	fer	7,8 g	indéterminé	inclassable	phase 6
	113			4 clous	fer	34,9 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 9
91	122			monnaie	alliage cuivreux	1,5 g	monnayage	mesure / échange	phase 6
129	122			ferrure	fer	8,7 g	indéterminé	inclassable	phase 6
	122	1396	46	tige	fer	11,5 g	indéterminé	inclassable	phase 6
92	125	1273		stylet à écrire	fer	3,7 g	écriture	vie sociale	phase 6
	125	1273		2 clous	fer	19,5 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 6
97	128	1256	32	applique de joug ou applique de harnais	alliage cuivreux	18,4 g	équipement lié à l'animal	transport	phase 3
114	129	1342	46	fibule dite pseudo La Tène II	alliage cuivreux	5,1 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 8
	129	1342		clou	fer	19,1 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 8
	129	1342		tige	fer	7,8 g	indéterminé	inclassable	phase 8
	133	1313		tige	fer	9,6 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	133	1313		7 indéterminés	fer	26,1 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	134	1296		clou	fer	1,8 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 3
	134	1296		3 indéterminés	fer	37,8 g	indéterminé	inclassable	phase 3
118	135	1298		monnaie	alliage cuivreux	20 g	monnayage	mesure / échange	phase 6
	135	1298		6 clous	fer	87,2 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 6
	135	1298		tige	fer	5 g	indéterminé	inclassable	phase 6
	135	1307		tige	fer	5,3 g	indéterminé	inclassable	phase 6
65	137			fragment de tôle	alliage cuivreux	0,3 g	indéterminé	inclassable	phase 5
	145	1347		tige	fer	19,9 g	indéterminé	inclassable	phase 6
98	148	1354		ferrure	fer	22,1 g	indéterminé	inclassable	phase 5
113	149	1297	43	monnaie	argent	3,5 g	monnayage	mesure / échange	phase 6
104	151	1383	42	épingle moderne	alliage cuivreux	0,2 g	parure / vêtement	objet personnel	phase 6
77	153			monnaie	alliage cuivreux	10,2 g	monnayage	mesure / échange	phase 6
103	153	1365		pied de vase	alliage cuivreux	27,2 g	vaisselle	domestique	phase 6
126	153	1365		tige plate	fer	28,8 g	indéterminé	inclassable	phase 6
	153	1365		2 tiges	fer	16,3 g	indéterminé	inclassable	phase 6
	153	1365		clou	fer	12,5 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 6
	153	1365		2 tiges	fer	9,4 g	indéterminé	inclassable	phase 6
	153			clou	fer	10,2 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 6
	153			indéterminé	fer	33,2 g	indéterminé	inclassable	phase 6
	155	1392		clou	fer	5,1 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 2

N° Iso	UE	US	Sd	Identification	Matériau	Poids en gr.	Catégorie	domaine	Datation contexte
112	163	1390		monnaie	alliage cuivreux	3,2 g	monnayage	mesure / échange	phase 6
115	163	1390	43	monnaie	alliage cuivreux	10,7 g	monnayage	mesure / échange	phase 6
	163	1390		clou	fer	8 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 6
	36/29			2 clous	fer	15,4 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	phase 5
	36/29			tige	fer	5,1 g	indéterminé	inclassable	phase 5
			26	7 clous	fer	45,1 g	quincaillerie clou	immobilier / mobilier	
			26	2 tiges	fer	7,8 g	indéterminé	inclassable	

Statistiques du petit mobilier

Total des objets : 354 NR pour un poids total de 8767,1 g

Les objets en fer : 312 occurrences représentent 88,13 % de l'ensemble du petit mobilier. Le poids total des objets en fer : 7819,89 g représente 89,19 % du poids total du petit mobilier.

Les objets en alliage cuivreux : 35 occurrences représentent 9,88 % de l'ensemble du petit mobilier. Le poids total des objets en alliage cuivreux : 333,3 g représente 3,80 % du poids total du petit mobilier.

L'objet en argent : 1 occurrence représente 0,28 % de l'ensemble du petit mobilier. Le poids de l'objet en argent : 3,5 g représente 0,03 % du poids total du petit mobilier.

L'objet en plomb : 1 occurrence représente 0,28 % de l'ensemble du petit mobilier. Le poids de l'objet en plomb : 13,8 g représente 0,15 % du poids total du petit mobilier.

Les objets en terre cuite : 2 occurrences représentent 0,56 % de l'ensemble du petit mobilier. Le poids des objets en terre cuite représentent 6,65 % du poids total du petit mobilier.

Les objets en os : 2 occurrences représentent 0,56 % de l'ensemble du petit mobilier. Le poids des objets en os représentent 0,02 % du poids total du petit mobilier.

L'objet en roche : 1 occurrence représente 0,28 % de l'ensemble du petit mobilier. Le poids de l'objet en roche : 11,2 g représente 0,12 % du poids total du petit mobilier.

% par domaine et catégorie

Domaine immobilier / mobilier ; catégorie quincaillerie : 146 occurrences (41,23 % du petit mobilier).

Domaine objet personnel ; catégorie parure / vêtement : 9 occurrences (2,54 % du petit mobilier).
Domaine objet personnel ; catégorie soins du corps : 1 occurrence (0,28 % du petit mobilier).
Total domaine objet personnel : 10 occurrences (2,82 %).

Domaine mesure / échange ; catégorie monnayage : 13 occurrences (3,67 % du petit mobilier).

Domaine spirituel ; catégorie croyances et funéraire : 1 occurrence (0,28 % du petit mobilier).

Domaine vie sociale ; catégorie divertissement : 2 occurrences (0,56 % du petit mobilier).
Domaine vie sociale ; catégorie écriture : 1 occurrence (0,28 % du petit mobilier).
Total domaine vie sociale : 3 occurrences (0,84 % du petit mobilier).

Domaine transport ; catégorie équipement lié à l'animal : 7 occurrences (1,9 % du petit mobilier).

Domaine production ; catégorie artisanat : 1 occurrence (0,28 % du petit mobilier).

Domaine domestique ; catégorie ameublement : 4 occurrences (1,12 % du petit mobilier).
Domaine domestique ; catégorie éclairage : 1 occurrence (0,28 % du petit mobilier).
Domaine domestique ; catégorie vaisselle : 2 occurrences (0,56 % du petit mobilier).
Total domaine domestique : 7 occurrences (1,96 % du petit mobilier).

Domaine inclassable ; catégorie divers /polyvalent : 3 occurrences (0,84 % du petit mobilier).
Domaine inclassable ; catégorie indéterminée : 163 occurrences (46,04 % du petit mobilier).

% du petit mobilier par phase

Hors contexte : 12 occurrences (3,38 %du petit mobilier)
Phase 0 : 5 occurrences (1,41 % du petit mobilier)
Phase 2 : 2 occurrences (0,56 % du petit mobilier)
Phase 3 : 9 occurrences (2,54 % du petit mobilier)
Phase 4 : 4 occurrences (1,12 % du petit mobilier)
Phase 5 : 203 occurrences (57,34 % du petit mobilier)
Phase 6 : 33 occurrences (9,32 % du petit mobilier)
Phase 7 : 16 occurrences (4,51 % du petit mobilier)
Phase 8 : 66 occurrences (18,64 % du petit mobilier)
Phase 9 : 4 occurrences (1,12 % du petit mobilier)

Annexe 4 : catalogue des sépultures protohistoriques
par Céline Villenave

Diamètre	0,8
Profondeur	0,12
Fond	plat
Parois	verticales?
Calage	Non
Orientation	sud-est
Age	>19 ans
Sexe	M?
Mobilier	néant
Interprétation	PT?

UE 3

Caractères généraux :
La fosse UE3 présente un creusement (US 1009) de plan globalement circulaire de 0,80 m de diamètre pour une profondeur maximale conservée de 0,12 m. Le fond de la fosse est plat et les parois encore observables sont verticales. Son comblement (US 1007) se compose de limon sableux brun.

Position du sujet :
Le sujet (US 1008) est assis, le membre inférieur gauche est plié en avant du bassin et ouvert vers la gauche. L'avant-bras gauche repose sur le col fémoral gauche, perpendiculairement au fémur. La position du membre inférieur droit et de la moitié supérieure de l'individu n'est pas restituable. Il est tourné vers le sud-est.

Données anthropo-biologiques :
Le squelette est mal représenté et présente un taux de fragmentation élevé. L'os coxal droit présente trois critères (présence d'une extubérance, assymétrie de l'échancrure ischiatique, et courbe unique entre le bord interne de la surface auriculaire et la partie inférieure de l'échancrure ischiatique) indiquant une masculinité probable.
Les phases de synostose des fémurs sont achevées, indiquant que l'individu a plus de 19 ans.

Mobilier : néant

Taphonomie et interprétation :
La moitié supérieure du squelette a disparu.
Un fragment de l'ulna gauche apparaît par sa face antérieure sur le col fémoral gauche. Deux esquilles de diaphyse de radius sont dispersées entre les deux fémurs. Les os des mains sont absents.
Les connexions coxaux-fémorales sont maintenues malgré leur fragmentation. Les ischium, encore en place, apparaissent par leur face supéro-antérieure. Les fémurs, dont il ne reste que le tiers proximal, apparaissent par leur face médio-distale. Le pendage de ces derniers permet de supposer qu'ils étaient légèrement relevés au niveau des genoux.
Les os des jambes sont absents à l'exclusion de l'extrémité distale de la jambe gauche, permettant de restituer la position du membre inférieur gauche. Tibia, fibula, talus et calcaneus gauches sont en connexion étroite et apparaissent par leur face médiale, légèrement proximale. Les os du pied droit sont absents.

Les rares contiguïtés articulaires observables sont préservées et argumentent en faveur d'une décomposition en pleine terre. Cependant, la très faible représentation osseuse associée à la dispersion de plusieurs fragments lors du décapage, ne nous permettent pas de confirmer cette hypothèse.

UE 3, vue d'ensemble zénithale vers le nord-ouest

UE 3, vue rapprochée vers le nord-ouest

Diamètre	0,8
Profondeur	0,18
Fond	plat
Parois	verticales
Calage	oui
Orientation	sud-est
Age	>19 ans
Sexe	Indet
Mobilier	néant
Interprétation	PT

UE 4

Caractères généraux :
La fosse UE4 présente un creusement (US 1173) de plan globalement circulaire de 0,80 m de diamètre pour une profondeur maximale conservée de 0,18 m. Le fond de la fosse est globalement plat et les parois verticales. Son comblement se compose d'une couche de limon brun très dense en gravillons siliceux (US 1209) au contact avec le terrain naturel. Le squelette (US 1172) repose sur cette couche, et sur un bloc de gré (iso 71). Il est recouvert par un limon brun foncé compact et hétérogène mêlé de graviers et gravillons siliceux, et marbré d'un limon beige orangé (US 1171). Un second bloc (iso 70 US), en calcaire et de chant est présent à l'arrière du bassin. La sépulture étant récoupée par l'UE7 (trou de poteau), ce bloc pourrait aussi bien participer du calage de ce trou de poteau que de l'aménagement de la sépulture.

Position du sujet :
Le sujet est assis. Les membres inférieurs sont fléchis en avant du bassin et ouverts vers l'extérieur, la jambe droite en avant de la gauche, et le pied gauche ramené vers l'intérieur du genou droit. Le membre supérieur gauche est en hyperflexion sur la cuisse gauche, la main à plat sur la partie médiane de la jambe gauche. La position du membre supérieur droit n'est pas restituable, en l'absence de la main et de l'avant-bras. Le tronc est penché vers l'avant, la tête repose sur la jambe droite. Il est tourné vers le sud-est.

Données anthropo-biologiques :
Le squelette est assez mal représenté, avec un état de conservation plutôt moyen, et un taux de fragmentation élevé.
Les phases de synostose des fémurs sont achevées, indiquant que l'individu a plus de 19 ans. Ces observations sont corrélées par la maturation dentaire observable.
Le sexe du sujet n'a pu être déterminé.
L'étude dentaire a par ailleurs montré un état sanitaire plutôt bon avec une absence de caries, d'abcès et de tartre, et une usure dentaire relative du degré 0 concernant les prémolaires et n'excédant pas le degré 2 (incisives et M^1 D).

Mobilier : néant

Taphonomie et interprétation :
Le bloc crânio-facial apparaît par sa face postérieure. La connexion cranio-mandibulaire est préservée. Seuls l'os frontal, le maxillaire et la partie antérieure de la mandibule sont conservés.
Le rachis et le thorax sont absents.
Les clavicules sont représentées par deux esquilles en position anatomique cohérente.
L'humérus droit apparaît par sa face médiale, en équilibre instable sur l'extrémité distale du fémur droit (7 cm de pendage). Les os de l'avant-bras et de la main droits sont absents, mais la position de l'humérus pourrait indiquer que le membre supérieur était replié vers le bassin.
Le membre supérieur gauche est replié sur lui-même et repose sur le tiers distal du fémur gauche. La connexion du coude n'est pas observable, l'humérus n'étant représenté que par quelques esquilles proximales. L'extrémité proximale des os de l'avant-bras repose sur un bloc de gré.
Le radius repose sur l'ulna, et apparaît par sa face postérieure, l'ulna par sa face antérieure légèrement latérale. Dans le prolongement de l'avant-bras, deux métacarpiens indéterminés apparaissant par leur face dorsale et en connexion, sont en équilibre instable sur le tibia gauche. Quelques fragments de phalanges sont en cohésion anatomique dans le prolongement

des métacarpiens, d'autres sont disloqués contre la diaphyse du tibia.
Les os coxaux, résiduels, apparaissent par leur face supérieure. Les connexions coxaux-fémorales sont étroites.
Les os des membres inférieurs apparaissent par leur face médiale et les contiguités articulaires des genoux sont préservées. La fibula gauche a légèrement pivoté à l'arrière du tibia. La patella gauche est en position anatomique et donc en équilibre instable.
Les fémurs présentent un pendage d'une dizaine de centimétres chacun des genoux vers les hanches, indiquant que les genoux étaient légèrement relevés.
Le pied droit est absent. Le tibia et le talus gauches sont en connexion étroite ainsi que la suite du tarse qui apparaît par sa face médiale. Plusieurs fragments de métatarsiens indéterminés sont présents et en cohésion anatomique sous le genou droit.

Le maintien de plusieurs contiguités articulaires (notamment la connexion cranio-mandibulaire) et surtout la présence de nombreux os en équilibre instable (clavicules, humérus droit, membre supérieur gauche, patella gauche) argumentent assurément en faveur d'une décomposition en pleine terre.
Le bloc de gré sur lequel repose le coude gauche semble participer de l'installation du défunt dans la fosse sans que nous puissions en déterminer la fonction exacte.
En revanche, le bloc de calcaire positionné de champ à l'arrière du bassin est plus problématique. Le trou de poteau UE 7 semble recouper la fosse sépulcrale (comblement différent perçu lors de la fouille). En ce sens le bloc pourrait tout aussi bien appartenir aux deux structures. En l'absence de contact direct d'ossements avec ce dernier, il nous est impossible de trancher.

UE 4,vue d'ensemble zénithale vers le nord-ouest

UE 4, vue d'ensemble zénithale vers le nord-ouest après démontage partiel

Diamètre	0,84
Profondeur	0,1
Fond	cuvette
Parois	-
Calage	Non
Orientation	sud-est
Age	19-25 ans
Sexe	Indet
Mobilier	néant
Interprétation	Indet

UE 5

Caractères généraux :
La fosse UE5 présente un creusement (US 1176) de plan globalement circulaire de 0,84 m de diamètre pour une profondeur maximale conservée de 0,10 m. Son profil est en cuvette malgré un fond très irrégulier. Son comblement (US 1174) est composé d'un limon brun foncé à noir mêlé de gravillons et graviers siliceux.

Position du sujet :
Le sujet (US 1175) est assis. Les membres inférieurs sont fléchis et ouverts en avant du bassin, le gauche devant le droit. Le pied droit est ramené vers la cuisse gauche, et le pied gauche ramené vers le genou droit. L'avant-bras droit est placé entre la cuisse et la jambe droite.
La position de la moitié supérieure de l'individu n'est pas restituable. Il est tourné vers le sud-est.

Données anthropo-biologiques :
Le squelette est mal représenté et présente un taux de fragmentation élevé. Les os coxaux ne sont pas suffisamment bien conservés pour permettre la détermination du sexe et de l'âge du défunt. Nous observons cependant que les lignes de synostose des têtes fémorales sont encore visibles dans l'os spongieux, présageant que l'individu a plus de 19 ans et moins de 25 ans.

Mobilier : néant

Taphonomie et interprétation :
La partie supérieure du squelette est absente.
Les os de l'avant-bras droit, fragmentaires, reposent l'un sur l'autre (radius sur ulna), perpendiculairement à la partie médiane du fémur droit, les extrémités distales sur la fibula droite. Ils apparaissent par leur face antérieure.
Un fragment d'ulna gauche apparaît en face antérieure, perpendiculaire à la partie médiane du fémur gauche. Les os des mains sont absents.
Les os coxaux apparaissent par leur face supérieure, seuls les ischium sont préservés.
Les connexions coxo-fémorales sont étroites, et les fémurs apparaissent par leur face médiale.
Les genoux ne sont pas observables.
Le tibia droit apparaît par sa face médiale, sa connexion distale avec la fibula est maintenue. Les os du pied droit sont absents.
Le tibia gauche apparaît par sa face médio-antérieure. La fibula apparaît par sa face médiale, elle a glissé en arrière du tibia. Le tarse postérieur est en connexion lâche et apparaît par sa face médiale.

La faible représentation des ossements et des contiguïtés articulaires encore en place ne nous permettent pas de conclure sur les modalités de dépôt de ce défunt.

UE 5, vue d'ensemble zénithale vers le nord-ouest

UE 5, vue rapprochée vers le nord-ouest

Diamètre	0,84
Profondeur	0,08
Fond	cuvette
Parois	-
Calage	Non
Orientation	sud-est
Age	>19 ans
Sexe	Indet
Mobilier	néant
Interprétation	Indet

UE 6

Caractères généraux :
La fosse UE6, très arasée, présente un creusement (US 1208) de plan globalement circulaire d'environ 0,84 m de diamètre pour une profondeur maximale conservée de 0,08 m, et un profil en cuvette. Son comblement (US 1206) est composé d'un limon brun foncé à noir mêlé de gravillons et graviers siliceux.

Position du sujet :
Le sujet est assis, le membre inférieur gauche fléchis et ouvert en avant du bassin. Il est tourné vers le sud-est.

Données anthropo-biologiques :
Le squelette est très lacunaire et présente un taux de fragmentation élevé. Les phases de synostose des ossements observables sont achevées, indiquant que l'individu a plus de 19 ans. Le sexe n'a pu être déterminé.

Mobilier : néant

Taphonomie et interprétation :
L'os coxal droit apparaît par sa face antérieure, le gauche par sa face médio-antérieure. Ils sont très fragmentaires.
La connexion coxo-fémorale gauche est maintenue étroitement. Le fémur gauche apparaît par sa face médiale. Les os de la jambe gauche, résiduels et très fragmentaires ne sont pas latéralisables.
Le talus et le calcaneus sont en connexion lâche et apparaissent par leur face médiale.

La faible représentation des ossements et des contiguïtés articulaires encore en place ne nous permettent pas de conclure sur les modalités de dépôt de ce défunt.

UE 6, vue d'ensemble zénithale vers le nord-ouest

UE 6, vue rapprochée vers le nord-ouest

Diamètre	0,92
Profondeur	0,36
Fond	plat
Parois	verticales
Calage	oui
Orientation	est-sud-est
Age	>19 ans
Sexe	M?
Mobilier	néant
Interprétation	PT

UE 53

Caractères généraux :
La fosse UE53 présente un creusement (US 1149) de plan globalement circulaire de 0,92 m de diamètre pour une profondeur maximale conservée de 0,36 m. Le fond est plat et les parois verticales. Son comblement est composé de deux couches, la première, au fond de la fosse (US 1148) n'est pas décrite. Le squelette (US 1139) repose sur cette couche et sur un ensemble de blocs (US 1138) participant de l'aménagement de la fosse. L'ensemble est recouvert par un limon sableux brun mêlé de galets et de sable (US 1137).

Position du sujet :
Le sujet est assis. Le membre inférieur droit est fléchi en avant du bassin, le genou relevé vers le haut, la cuisse reposant sur un bloc de grès. Le membre inférieur gauche est hyper fléchi en avant du bassin, le pied ramené vers la hanche gauche. Le membre supérieur gauche est fléchi, la main ramenée dans le dos. La posture du membre supérieur droit n'est pas restituable par manque d'information concernant la position de l'avant-bras. Les épaules sont légèrement ramenées vers l'avant. Le sujet est tourné vers l'est-sud-est.

Données anthropo-biologiques :
Le squelette présente un état de conservation et de représentation plutôt médiocres.
L'os coxal droit présente trois critères (présence d'une extubérance, assymétrie de l'échancrure ischiatique, et courbe unique entre le bord interne de la surface auriculaire et la partie inférieure de l'échancrure ischiatique) indiquant une masculinité probable.
Les phases de synostose des fémurs sont achevées, indiquant que l'individu a plus de 19 ans.

Mobilier : néant

Taphonomie et interprétation :
Les observations taphonomiques sont livrées d'après les photographies et relevés de terrain, le démontage du squelette n'ayant pu être effectué par un anthropologue.
Le bloc crânio-facial, le thorax ainsi que le rachis cervical et thoracique sont absents.
L'humérus droit apparaît par sa face proximo-postérieure, et présente un pendage proximo-distal vers le sud-ouest. Son extrémité proximale est à une trentaine de centimètres au-dessus de la hanche droite. L'avant-bras droit est représenté par quelques esquilles, localisées sous l'humérus droit sans illustration précise pour restituer leur position. La main droite est absente. L'humérus gauche, représenté par un fragment distal de diaphyse, apparaît également par sa face proximo-postérieure, avec un pendage vers le nord-ouest. L'altitude de l'extrémité distale des deux humérus est équivalente (153,50 m et 153,48 m NGF). Les os de l'avant-bras gauche ont une position anatomique cohérente par rapport à l'humérus. Leurs faces d'apparition n'a pu être identifiée. Ils présentent une orientation et un pendage vers l'arrière du bassin, laissant supposer que la main gauche, absente, était placée dans le dos, et plus bas que le coude.
Les quatres dernières vertèbres lombaires sont en connexion lâche et apparaissent par leur face supéro-antérieure. Leur légère dislocation s'opère vers l'arrière. La connexion avec le sacrum est préservée, ce dernier apparaît par sa face supérieure. Ce fragment de rachis repose contre plusieurs blocs situés entre la paroi de la fosse et le squelette.

La ceinture pelvienne est semi-ouverte. Les os coxaux apparaissent par leur face médio-antérieure. Quelques fragments de côtes reposent au-dessus de l'os coxal gauche.
Les connexions coxo-fémorales sont préservées.
Le fémur droit repose sur un bloc de calcaire. Il apparaît par sa face disto-antéro-médiale. La connexion du genou n'est plus observable. Le tibia droit apparaît par sa face postéro-médio-proximale, sa position est anatomiquement coérente. Le pied droit est absent.
Le fémur gauche apparaît par sa face antéro-disto-latérale. La connexion du genou gauche n'est plus observable. Le tibia gauche apparaît par sa face postérieure, parallèlement au fémur. L'articulation de la cheville n'est plus observable. Le tarse, représenté par un fragment de talus et de naviculaire est en connexion stricte. Leur face d'apparition n'est pas identifiable.

Le squelette présente une bonne cohésion anatomique et les ossements conservés n'ont pas ou peu bougé depuis le dépôt. Plusieurs ossements sont en équilibre instable, notamment les vertèbres lombaires, les fragments de côtes, les humérus, le tibia droit, et argumentent nettement en faveur d'une décomposition en pleine terre.
Par ailleurs, la présence de nombreux blocs et leur position autour du squelette ne semble pas fortuite et pourraient participer du dépôt du défunt, peut-être afin de le maintenir dans une posture spécifique.

UE 53, vue d'ensemble vers le nord-ouest avant le premier démontage

UE 53, vue d'ensemble vers le nord-ouest avant le second démontage

Annexe 5 : étude des prélèvements des mortiers
par Victorine Mataouchek

1. Présentation générale

L'étude des mortiers issus du site des Courattes a adopté la méthode d'analyse des mortiers élaborée par S. Serre (Inrap) déjà mise en application sur plusieurs sites de la région Centre (Serre 2009 et Serre 2011). Nous lui devons pour partie la description méthodologique qui suit.

1.1 Définition

Le mortier est un mélange d'un liant (en général de la chaux aérienne, mais ce peut être de l'argile, du plâtre) et d'une charge (sable, terre, tuileau ou autre) en quantités variables. Il se compose d'éléments pouvant être fort disparates : sable de rivière ou de carrière, très varié en granulométrie et en couleur ; chaux plus ou moins finement broyée ; utilisation d'un sable à matrice argilo-limoneuse ou d'un sédiment marneux permettant de baisser la proportion de liant. A ces éléments constitutifs, peuvent s'ajouter des graviers, des charbons de bois, des fragments de terre cuite, de fibres végétales, des nodules de chaux, etc. La composition des mortiers est donc tributaire de nombreux paramètres, aléatoires ou volontaires, liés à sa fabrication comme au contexte de gâchage.

1.2 Objectifs et limites intrinsèques des études de mortier

A l'exception de quelques rares structures, la totalité des maçonneries présentes sur le site des Courattes a fait l'objet de récupérations ultérieures. L'appréciation de la qualité des architectures ainsi disparues repose alors principalement sur l'analyse du plan et sur les quelques éléments lapidaires recueillis.
L'étude des fragments de mortiers prélevés dans les comblements des tranchées de récupération peut aussi apporter de précieux renseignements. En premier lieu, ces mortiers permettent de caractériser le type de maçonnerie et de finition (sols ou murs). L'étude des mortiers permet par ailleurs de distinguer des groupes techniques, appelés aussi familles.
Pour certains sites, ces variations dans la composition des mortiers peuvent en effet être retenues comme un «marqueur chronologique[1] » des différentes phases de construction[2].

Toutefois, la présence de mortiers identiques ne peut pas être le critère décisif pour affirmer la contemporanéité d'ensembles. L'inverse étant aussi vrai, des murs d'un même état peuvent être constitués de mortiers nettement distincts (Palazzo-Bertholon 2000 : 196). Chaque portion de maçonnerie distinguée correspond en effet à une étape de construction, mise en œuvre par une équipe de travail, avec son savoir-faire et les matériaux mis à sa disposition à ce moment donné. C'est avant tout l'analyse stratigraphique qui permet de les discriminer ou de les associer, en matière de chronologie relative.

1 Terme emprunté à B. Palazzo-Bertholon (Palazzo-Bertholon 2000 : 196)
2 Comme nous avons pu le faire récemment pour l'analyse architecturale de la *pars rustica* de la *villa* de la Mare aux Canards de Noyon, sous la direction de M. De Muylder (Mataouchek 2012, De Muylder 2014).

Lorsque les relations stratigraphiques font défaut, l'étude des mortiers donne des résultats plus hypothétiques.

Au-delà de ces premières réserves, l'étude de fragments de mortiers issus de comblements de tranchées de récupération se heurte à une inconnue fondamentale. Les mortiers peuvent provenir effectivement de la maçonnerie récupérée mais aussi d'un brassage de gravats, après sélection des matériaux.
Quand un seul type de mortier est recueilli dans le comblement, on peut envisager qu'il corresponde bien à la structure initiale. Mais, quand il y a plusieurs types de mortiers différents, l'interprétation est bien plus hypothétique.

1.3 Méthode et contraintes de l'étude

Des fragments de mortier ont été prélevés sur le terrain par l'équipe de fouille sur les maçonneries préservées et dans les comblements des tranchées de récupération, sans malheureusement que le spécialiste bâti et mortier ait pu être présent lors cette étape de l'opération.

En période post-fouille, les fragments de mortiers issus d'une même UE ont été examinés et coupés par le spécialiste pour s'assurer de leur homogénéité. Les plus représentatifs ont été cassés afin de produire une surface plane suffisamment large. Ils ont été examinés à l'oeil nu pour déterminer les différentes groupes technologiques (GT). Les critères principaux retenus sont : la nature de la charge, sa granulométrie, sa cohésion et sa couleur. Dans les descriptions qui suivent, nous entendons par mignonnettes des grains de sable grossier d'un diamètre proche de 5 mm et par graviers, des agrégats de taille plus importante, supérieure ou égale à 8 mm.
La définition des teintes se base sur le code Cailleux, également utilisé pour la codification des couleurs de sols.

Au besoin, l'examen macroscopique des mortiers a été approfondi par une observation sous stéréomicroscope Nikon SMZ800 (grossissement minimum x20), ce qui a permis d'affiner leur caractérisation par rapport à une loupe binoculaire classique.
Les échantillons ont été comparés les uns aux autres afin de déterminer les ressemblances et divergences, en macroscopie en premier lieu puis sous stéréomicroscope. Des photographies des principaux échantillons ont été réalisées grâce au même appareil (au grossissement x20).

Lorsque plusieurs mortiers différents ont été distingués dans le même prélèvement, nous avons isolé les éléments divergents avec un identifiant reprenant le numéro d'unité d'enregistrement assorti d'un numéro de 1 à n pour pouvoir les distinguer (exemple : UE 112-3).

La description des prélèvements et l'attribution à un groupe technique de mortiers ont été récapitulées dans un tableau d'inventaire **(Figure 1)**. La description des GT est présentée quant à elle dans le corps du texte, dans le chapitre réservé aux résultats. Enfin, la localisation des prélèvements, par type de GT, a été reportée sur le plan topographique du site.

La réalisation de cette étude s'est toutefois heurtée à plusieurs contraintes importantes.
Certaines structures n'ont ainsi pu être échantillonnées sur le terrain.
Par ailleurs, les tranchées de récupération ont été assez faiblement sondées. Les sondages ont été principalement localisés au raccord entre deux tranchées de récupération, ce qui est une bonne chose pour établir leur relation stratigraphique. Mais, leur emprise est restée restreinte, sans

Figure 1 Inventaire des mortiers.

PR	UE	US	Sd	iso terrain	iso étude	nature UE	remarque terrain	description
23	22	1050				fosse		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
24	37					sépulture		fragment d'enduit en terre, portion d'angle, finition lissée. Empreinte du support au dos avec trace de rubéfaction
25	64	1194	24			tranchée de récupération		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
26	64 (plutôt 136)	1194	31			tranchée de récupération	mortier (renuméroté en UE136 après prélèvement)	pas vu avec ce n° de sondage. En revanche, il y a un sac UE 64, Us1194, sans autre indication : fragment de mortier de chaux, apparenté au GT 2
27	64	1194		90		tranchée de récupération		gros fragment de chape de sol en béton, coulé sur radier de cailloutis calcaire. Texture très compacte. Mortier apparenté au GT 4
28	71	1212				coffre en tegulae		deux importants fragments en blocs. Ce n'est pas du mortier. S'apparente à résidu de bac à chaux
29	87		35		87.1	tranchée de récupération		3 blocs de mortier de chaux, apparenté au GT3
29	87		35		87.2	tranchée de récupération		1 bloc de mortier apparenteau GT 2
30	88	1318	39			tranchée de récupération		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
31	89	1366	30			mur		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
32	100	1235				mur		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
33	104	1226				tranchée de récupération		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
34	105		41			tranchée de récupération		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
35	105		42			tranchée de récupération		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
	105		42			tranchée de récupération		fragments d'enduit peint avec mouchetis, sur corps d'enduit apparenté au GT 2
36	110	1379				mur		ensemble de petits fragments de mortier, apparentés au GT 1
37	112					récupération d'un massif de fondation	mortier et enduit (issu probablement du massif de fondation UE151)	2 blocs de mortiers identique, apparentés au GT 4
38	112	1303				tranchée de récupération		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
39	112	1310				tranchée de récupération		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
40	112		35		112.1	tranchée de récupération		1 fragment comprenant deux mortiers différents : fragment d'enduit apparenté au GT1 pris dans la masse d'un mortier du GT 2

PR	UE	US	Sd	iso terrain	iso étude	nature UE	remarque terrain	description
40	112		35		112.2	tranchée de récupération		1 fragment comprenant 2 mortiers différents : 1 peut-être apparenté au GT 3, recouvert par 1 apparenté au GT 2
40	112		35		112.3	mortier tranchée de récup		lot de plusieurs fragments de mortier apparentés au GT 2
41	127	1315	39			tranchée de récupération		gros bloc de mortier avec limites visibles de plusieurs journées de travail et légère variation de mortier, apparenté au GT 3
42	135	1298			135.1	fosse		2 fragments de mortier avec négatif de moellons, apparentés au GT 1
42	135	1298			135.2	fosse		1 gros bloc de mortier apparenté au GT 2
43	136	1318	40			tranchée de récupération		3 blocs de mortiers appareté au GT 3
44	150	1356				mur		ensemble de petits fragments de mortier, apparentés au GT 3
45	151	1383	42			récupération d'un massif de fondation		fragments de mortier de chaux, apparenté au GT 2
46	151	1383	42		151.1	récupération d'un massif de fondation		1 petit fragment d'enduit apparenté au GT 1, avec finition visible sur corps d'enduit
46	151	1383	42		151.2	récupération d'un massif de fondation		1 petit bloc de mortier avec possible surface, apparenté au GT 3
46	151	1383	42		151.3	récupération d'un massif de fondation		1 lors de fragments de chape de sol, indurée, apparenté au GT 4
47	157	1387				fosse		plusieurs blocs de mortiers identiques, apparentables au GT 3
48	157	1381				fosse		Mortier apparentable au GT 3. Fragment d'enduit avec face légèrement lissée et négatif lattis au dos

pouvoir bien caractériser individuellement les structures et sur des surfaces représentatives, comme c'est le cas pour les sondages 35, 36, 39 **(Figure 2)**
Il découle de ces deux contraintes un corpus d'échantillon très réduit qui ne peut donner qu'une vision incomplète du site.
Il aurait été judicieux de réaliser des sondages systématiques à tous les croisements de tranchées de récupération, mais aussi de tester les portions linéaires de certaines tranchées, pour recueillir plus de fragments de mortier.

Enfin, une dernière contrainte doit être signalée. Au moment où cette étude a été réalisée, l'analyse archéologique du site en période de post fouille n'avait pas encore été entamée. Nous n'avions donc pas connaissance de l'enregistrement stratigraphique ni des diagrammes généraux[3]. Aussi l'étude des mortiers a été conduite d'une certaine manière à l'aveugle.

3 On pense ici particulièrement au cas du sondage 39, réalisé au croisement des UE 88 et 127, dont les comblements Us 1318 et Us 1315 ont livré des échantillons différents, sans que l'on sache si ces comblements étaient synchrones ou non.

Figure 2 Localisation des sondages réalisés sur les tranchées de récupération des murs.

2. Description des mortiers

2.1 Les groupes techniques

Groupe technique 1

N°échantillon	unité d'enregistrement associée
40	UE 112-1 (sd 35)
36	UE 110 (Us 1379)
42	UE 135-1 (Us 1298)
46	UE 151-1 (Us 1383, sd 42)

Il s'agit d'un mortier de chaux à granulométrie moyenne à fine. Les grains de sable, de teinte claire, sont bien pris dans le mélange et recouverts de laitance. On note quelques inclusions de petits graviers de quartz bleuté, la présence de mica, quelques rares petits fragments pouvant correspondre à du grès et de très rares et très fins charbons de bois. Le mélange est assez aéré, les vacuoles sont assez fréquentes, de toutes tailles, rondes ou allongées. Suivant les échantillons, on observe plus ou moins de nodules de chaux. La texture est en général compacte. La teinte est proche du blanc cassé et varie entre les références Cailleux K91 et K90.

On notera par ailleurs la présence dans l'échantillon UE 112-1 (prélèvement n° 40) d'un petit élément vitrifié pouvant provenir d'une paroi de four métallurgique[4]. Cette inclusion pourrait témoigner de la proximité d'une activité métallurgique, en tout cas près des lieux de gâchage.

Ces échantillons correspondent à de la maçonnerie mais aussi à de l'enduit. C'est notamment le cas de
l'échantillon 151-1 (prélèvement n°46) où l'on observe clairement la couche de corps d'enduit surmontée de la couche de finition, plus fine et plus blanche (dosage en chaux plus fort et granulométrie du sable utilisé très fine), l'ensemble étant appliqué sur un gobetis ou mortier de maçonnerie. Cet échantillon nous a permis d'assurer l'attribution de l'UE 112-1, ne comprenant plus que la couche de corps d'enduit, à ce groupe technique.

Groupe technique 2

N°échantillon	unité d'enregistrement associée
23	UE 22 (Us 1050)
25	UE 64 (Us 1194, Sd 24)
26	UE 64 (Us 1194)
29	UE 87-2 (Sd 35)
30	UE 88 (Us 1318 Sd 39)
31	UE 89 (Us 1366, Sd 30)
32	UE 100 (Us 1235)
33	UE 104 (Us 1267)
35	UE 105 (Sd 42)
34	UE 105 (Sd 41, iso 89)
40	UE 112-3 (Sd 35)
39	UE 112 (Us 1310)
38	UE 112 (Us 1303)
42	UE 135-2 (Us 1298)
45	UE 151 (Us 1383, Sd 42)

4 Suivant la détermination proposée par Laurent Fournier, Inrap.

Il s'agit d'un mortier de chaux à granulométrie moyenne. Les grains de sable, de teinte grise à bleu foncé, sont visibles mais recouverts par la laitance. On note quelques rares inclusions de petits fragments de calcaire (incuits ?) et la présence de mica. L'échantillon 135-2 (prélèvement n°42) comporte une petite poche de sable prise dans un sédiment argileux de teinte ocre rouge foncé, signalant l'emploi d'un sable de carrière. Le mélange est assez aéré, les vacuoles sont assez fréquentes, plutôt de petites tailles, rondes ou allongées. Suivant les échantillons, on observe plus ou moins de nodules de chaux, voire des litages blancs signalant un mauvais mélange. La texture est variable. Certains échantillons sont plutôt friables, mais ceux à plus forte proportion de chaux sont plus compacts. La teinte est orangée plus ou moins marquée. Plus les mortiers ont une faible teneur en chaux, plus ils sont colorés. Cette teinte varie entre les références Cailleux M59 et L57 **(Figure 3)**. Aucun fragment de chamotte n'a été perçu, il est donc probable que la teinte soit uniquement liée à l'emploi du sable de carrière. On a pu rencontrer le même type de phénomène sur le site médiéval de Cluis-Dessous, situé à 27 km à l'est (Mataouchek 2015).

La majorité des prélèvements correspond à des blocs de mortiers issus de maçonneries. Seul le prélèvement UE135-2 présente une surface indurée montrant qu'il s'agit d'un mortier aussi utilisé en enduit (hourdis de pan-de-bois ? revêtement intérieur ou extérieur d'un bâtiment annexe ?).

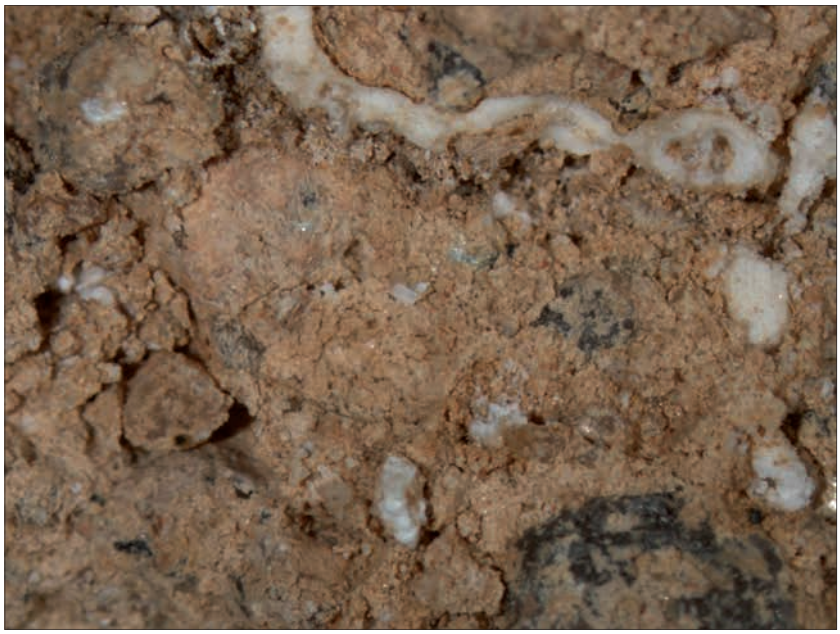

Figure 3 Mortier du GT 2, vu au stéréomicroscope, grossissement 40 fois. (© Sylvie Serre, Inrap)

Groupe technique 3

N°échantillon	unité d'enregistrement associée
29	UE 87-1 (Sd35)
40	UE 112-2
41	UE 127 (Us 1315, Sd 39)
43	UE 136 (Us 1318)
44	UE 150 (Us 1356)
46	UE 151-2 (Us 1383)
48	UE 151/157 (Us 1381)
47	UE 157 (Us 1387)

Il s'agit d'un mortier de chaux à granulométrie moyenne, d'aspect grumeleux, voire caverneux. Les grains de sable sont clairs ou bleutés, restent visibles, malgré une légère laitance. On observe de la mignonnette

bleutée et claire, de fréquents nodules de chaux, du mica, de très rares et petits charbons de bois. Quelques rares traces de teinte rouille laissent suggérer l'emploi d'un sable de carrière pris dans une gangue d'argile. Les grains de quartz sont de fait plutôt anguleux et non roulés. La teinte générale est plutôt beige crème, référencée en K70 et K71. Ici aussi, c'est vraisemblablement l'emploi d'un sable de carrière qui est à l'origine de cette teinte **(Figure 4)**.

L'échantillon n° 41 prélevé dans l'UE 127 montre la présence de micro-fissures continues et rectilignes pouvant correspondre à des changements de journées de travail, comme cela a pu être démontré sur d'autres sites (Mataouchek 2012 : 183). Ces journées de travail s'illustrent aussi par des légères modifications de teinte ou de granulométrie.

Tous les échantillons prélevés correspondent à des blocs de mortier issus de maçonneries et non d'enduit.

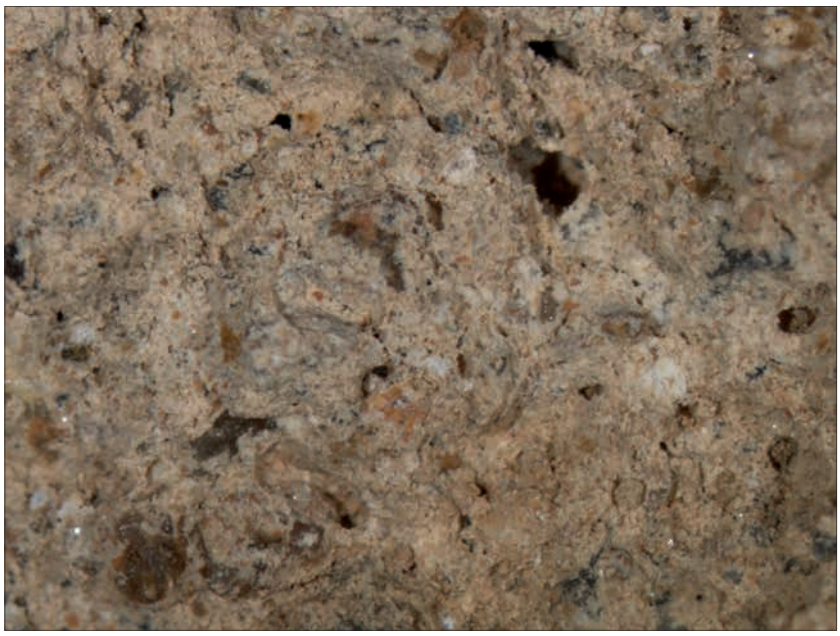

Figure 4 Mortier du GT3 vu au stéréomicroscope, grossissement 40 fois. (© Sylvie Serre, Inrap)

Groupe technique 4

N°échantillon	unité d'enregistrement associée
27	UE 64 (Us 1194, iso 90)
37	UE 112
46	UE 151-3 (Us 1383)

Il s'agit d'un mortier de chaux à granulométrie fine, où l'on distingue difficilement les grains de sable. En revanche, le mélange comprend de nombreuses inclusions de mignonnette, voire de graviers, de quartz gris, des fragments de terre cuite, des fragments de grès rouge et du mica. Ces éléments permettent d'assimiler ce mélange à un béton. Du reste, tous les échantillons étudiés correspondent à des fragments de chape de sol, bien indurée et d'une finition bien lissée. L'échantillon n°27 (UE 64) montre que ce béton a été coulé sur un radier de cailloutis calcaire. La teinte générale est blanche (hors codification Cailleux).

Ce type de mortier relève donc plus sûrement de travaux de finition, liés à un usage bien spécifique. Ils ne peuvent donc véritablement être pris en compte pour distinguer des phases de construction de gros œuvre.

2.2 Les autres types d'échantillons

Résidu de bac à chaux

Il s'agit de l'échantillon n°28, prélevé dans le comblement de l'aménagement UE 71 (Us 1212). Ce prélèvement est en bloc de chaux, compact mais léger et caverneux. On distingue de nombreuses vacuoles, liées à la réaction chimique de la chaux. Il porte deux effets de surface qui pourraient correspondre au négatif des parois de la cuve ou du bac.

Enduit à la terre

Il s'agit de l'échantillon n° 24, prélevé dans la sépulture UE 37. Il correspond à un fragment d'angle d'enduit à finition lissée, rapportée sur lattis, dont on conserve le négatif. Cet enduit est réalisé avec un sédiment argilo-limoneux très fin et compressé, de teinte gris beige. Il porte la trace d'une rubéfaction, plus forte au niveau du négatif du lattis.

3. Analyse spatiale

3.1 Les structures en place

Sur les 33 échantillons analysés, seuls quatre d'entre eux proviennent de structures en place **(Figure 5)**.

Ces constructions se rapportent à trois groupes techniques différents :

UE 89	GT 2
UE 100	GT 2
UE 110	GT 1
UE 150	GT 3

On remarque sur la carte de localisation que UE 89 et UE 100, caractérisées par l'emploi d'un mortier du GT2 pourraient appartenir à une même construction dont ils formeraient un angle.

En ce qui concerne le GT1, représenté par l'UE 110, il faut signaler toutefois que d'autres murs en place lui sont aussi attribuables. Il appartient en effet à un petit édicule de plan carré et massé, comprenant les murs UE 108, UE 109 et UE 111. La fouille a montré que ces quatre murs étaient bien solidaires et synchrones, raison pour laquelle seul l'UE 110 a été échantillonné.

Le mur UE 150, attribué au GT 3, se situe plus au nord. Bien qu'implanté parallèlement à l'UE 89, il est construit avec un mortier différent, ce qui pourrait traduire la présence d'une autre phase de construction.

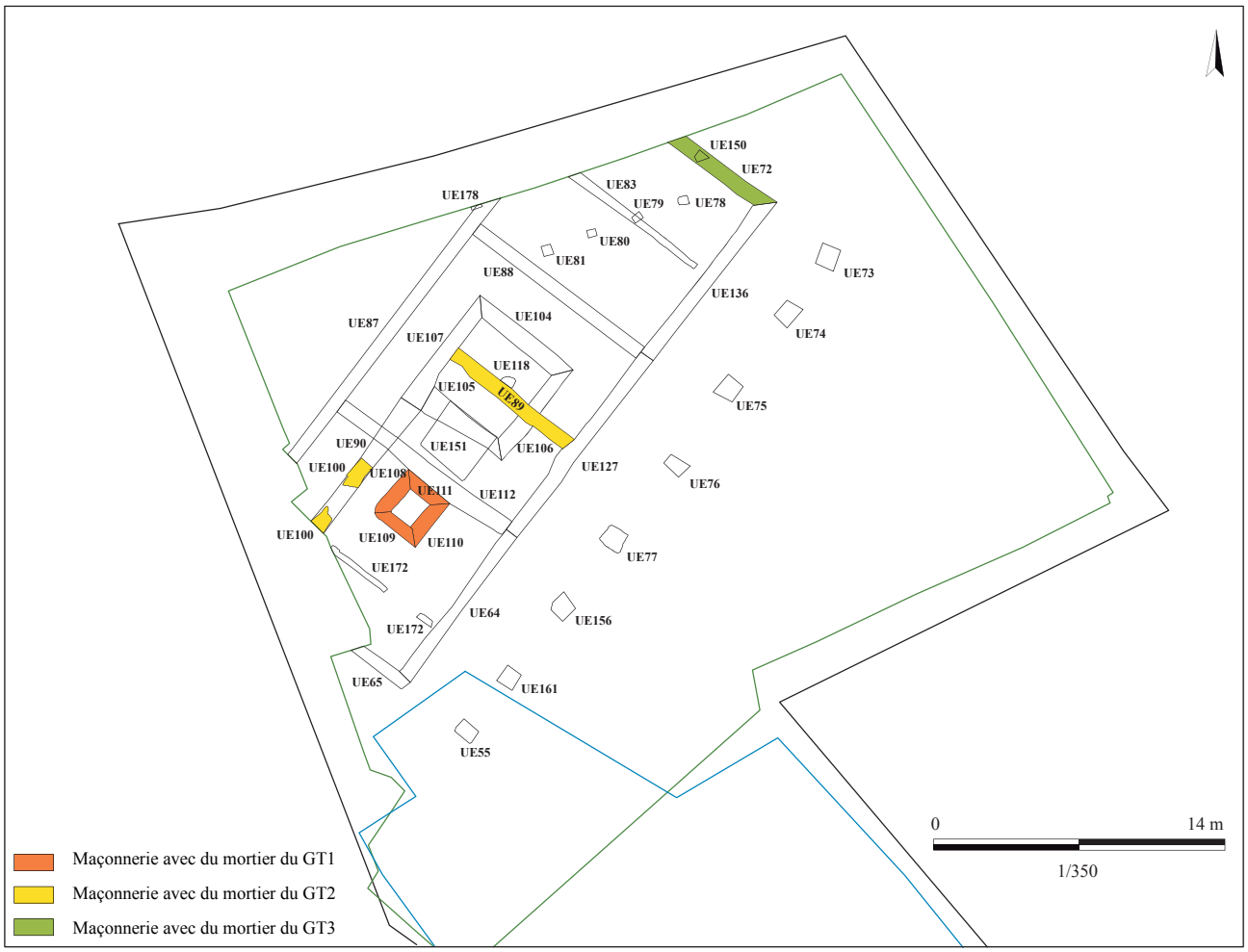

Figure 5 Carte de localisation des structures en place.
(DAO V. Mataouchek, Inrap)

3.2 Les tranchées de récupération

En ce qui concerne les échantillons prélevés dans des comblements de tranchées de récupération, on distingue deux cas de figure : soit tous les échantillons prélevés dans une même UE se rapportent à un seul et même groupe technique et on parlera alors d'échantillon homogène, soit on rencontre plusieurs types de mortiers dans un même prélèvement, ce que l'on appelle, ci-après, les échantillons hétérogènes.
L'analyse spatiale montre que les échantillons homogènes caractérisent principalement les tranchées de récupération « périphériques ». En revanche, les comblements des tranchées de récupération situées à l'intérieur de l'espace construit comportent plus de mélanges. On pourrait en déduire que lors de la récupération des murs de façade, les gravats ont été rejetés vers l'extérieur et peu mêlés avec les autres gravats. De la même manière, la récupération des murs au cœur du bâti aurait eu pour conséquences un plus grand mélange des gravats issus des différentes constructions. Toutefois, l'effet de mélange est plutôt concentré sur un espace assez restreint, correspondant à la tranchée de récupération UE 112 et son voisinage immédiat.

Les échantillons homogènes

Les échantillons prélevés dans les comblements de l'UE 64[5] ; UE 88 ; UE 104 ; UE 105 ; UE 127 et UE 136 sont tous homogènes **(Figure 6)**. L'UE 105 a même fait l'objet de deux sondages qui ont livré la même information. Sur la base de cette homogénéité, il est tentant de penser que ces fragments proviennent bien de la maçonnerie récupérée.

Ces échantillons se rapportent à deux groupes techniques :

UE 127	GT3
UE 136	GT3
UE 64	GT2
UE 88	GT2
UE 104	GT2
UE 105	GT2

La position des échantillons UE 127 et UE 136 du GT 3 pourrait permettre de reconnaître la présence d'un bâtiment fonctionnant avec le mur UE 150 encore en place (voir *infra*), pour former un plan *a priori* quadrangulaire.

Les échantillons UE 64, UE 88, UE 104 et UE 105 se rapporteraient en revanche à une autre phase de construction, caractérisée par le GT2, peut-être en lien avec la construction encore en place UE 100- UE 89. Toutefois, cette dernière hypothèse soulève quelques difficultés ou contradictions, puisque le plan formé par UE 104, UE 105 associés à UE 106 et UE 107 semble plutôt se chevaucher que s'additionner au plan formé par UE 100 et UE 89.
Par ailleurs, on remarque que l'UE 64, qui se caractérise aussi par la présence d'un mortier du GT2, se situe dans le prolongement du long mur formé par UE 127 et UE 136, *a priori* montés avec du mortier relevant du GT3.

La corrélation entre mur en place et ces échantillons homogènes nous permet ainsi de proposer l'hypothèse de deux bâtiments, ou phases de construction distinctes :
- **L'entité A**, au nord, monté avec du mortier apparenté au GT3, et s'appuyant sur les unités d'enregistrement UE 150, UE 136, UE 127 (elle correspond à l'ensemble 3) ;
- **L'entité B**, au sud, avec du mortier apparenté au GT2, et s'appuyant sur les unités d'enregistrement UE 100, UE 89, UE 64, UE 88, UE 104 et UE 105 (elle correspond aux ensembles 5 et 7).

Ces deux plans se recoupent toutefois et seul l'examen des cas d'échantillons hétérogènes et stratifiés peut contribuer à éclaircir leur position chronologique.

5 Le prélèvement n°27 réalisé dans le comblement de l'UE 64 comporte deux types de mortier, mais comme le second correspond à un fragment de chape de sol apparenté au GT4, nous ne l'incluons pas dans cette réflexion de répartition et phasage.

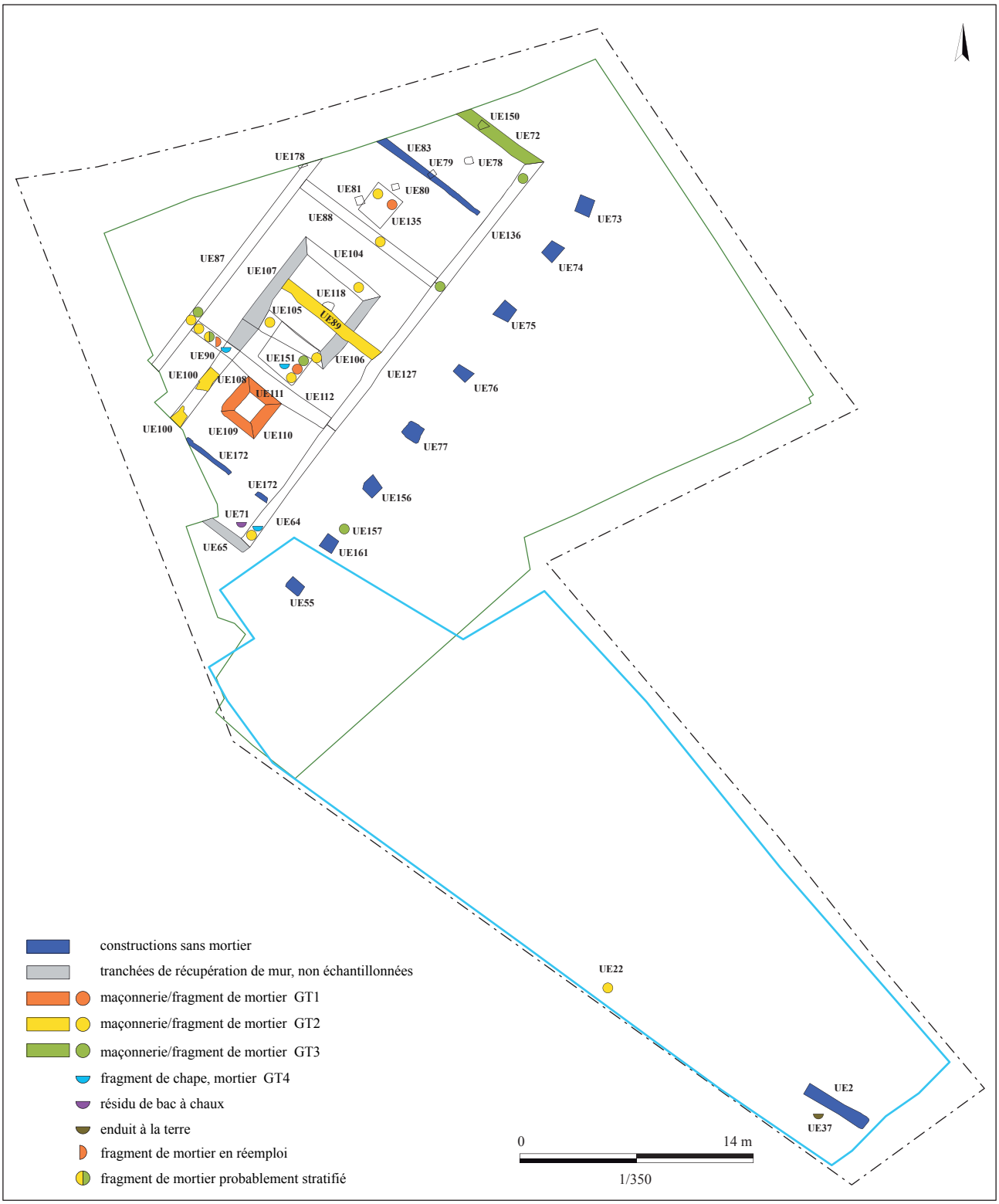

Figure 6 Carte de localisation des échantillons
(DAO V. Mataouchek, Inrap)

Les échantillons hétérogènes

Les échantillons hétérogènes proviennent des structures UE 87, UE 112, UE 135, UE 151 **(Figure 6)**. Suivant les cas, on rencontre deux, trois, voire quatre mortiers différents, même si, comme on l'a dit plus haut, le GT4 ne relève pas forcément d'une chronologie de mise en oeuvre (*C.f.* tableau ci-dessous).

UE	GT1	GT2	GT3	GT4
UE 87		x	x	
UE 112	x	x	x	x
UE 135	x	x		
UE 151	x	x	x	x

Outre le fait que cette tranchée de récupération se situe au cœur de l'espace construit, avec donc peu de recul pour le dépôt et tri des matériaux de démolition, il est très probable que ce taux de mélange est aussi lié au fait que la majorité des constructions aurait été récupérée lors d'une même phase de travaux, attribuée à la période médiévale.
Après tri des matériaux, les mortiers issus du mur récupéré ont ainsi été mélangés avec d'autres gravats issus des démolitions voisines, qui pouvaient relever d'autres phases de construction.
Le fait que l'on retrouve donc conjointement ces différents mortiers montre que l'état final de l'édifice englobait des murs (élévations ou fondations) pouvant provenir d'états antérieurs et donc conservés dans le nouveau parti architectural. Il est aussi possible que la présence de ces différents types de mortier au sein d'un même comblement de tranchée révèle l'existence de maçonneries stratifiées, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une ou plusieurs phases de remaniements ou de réfections.

Le cas de la tranchée de récupération UE 112 illustre particulièrement bien cette problématique. Cette tranchée, qui concentre toutes les variétés de mortiers reconnues sur le site, correspond à la récupération d'un mur ayant pu limiter au sud l'entité A, construit en GT3. La forte présence de mortier du GT 2 dans son comblement montre aussi que ce mur est aussi partie prenante du plan de l'entité B.

La chronologie entre les entités A et B : les échantillons stratifiés

La présence de deux échantillons clairement stratifiés recueillis dans le comblement de l'UE 112 permet en effet de clarifier la chronologie entre les entités A et B.

Le premier est issu du prélèvement n°40 et désigné sous l'appellation UE 112-1. On y reconnaît la présence d'un fragment d'enduit attribué au GT1 englobé dans la masse d'un mortier rattaché au GT2.
La position stratigraphique ne fait aucun doute, puisqu'on distingue clairement la couche de finition du GT1 et l'effet « d'englobement» du GT2 **(Figure 7)**. Sur la foi de cet échantillon, on peut envisager que le GT 2 est postérieur au GT 1.

Le second élément est également issu du prélèvement 40 et désigné UE 112-2. On reconnaît aussi deux mortiers, l'un contre l'autre : un attribuable au GT2 et un attribuable au GT3 **(Figure 8)**. La fouille de cet échantillon a montré que la surface du mortier en GT3, au contact du GT2, était indurée, voire légèrement noircie, tandis que pour le second, on ne distinguait aucun effet de surface. Sur la base de constat, on déduit que le mortier en GT2

Figure 7 Vue de détail de l'échantillon UE 112-1.
(© Mathilde Noël, Inrap)

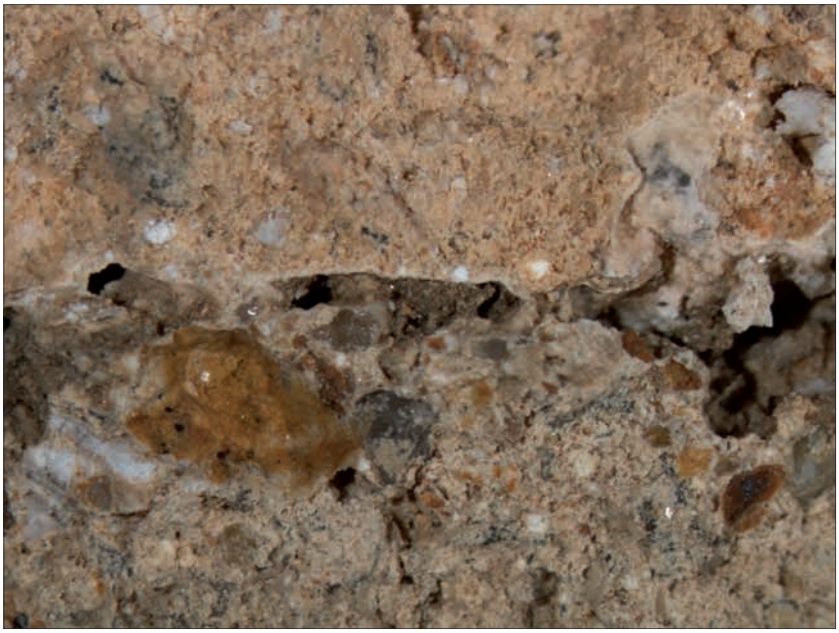

Figure 8 Vue de l'échantillon UE 112-2 avec limite entre deux mortiers, au stéréomicroscope..
(© Sylvie Serre, Inrap)

a été appliqué contre un mortier en GT3, plus ancien et probablement en enduit. L'analyse de la forme globale du fragment montre qu'il s'agit potentiellement d'un fragment d'angle, traité en biseau ou chanfrein, à 45°. Il reste toutefois difficile de se prononcer sur la position primaire ou secondaire de mortier en GT3 : s'agit-il d'un fragment issu d'une maçonnerie stratifiée en place au moment de la récupération ou d'un mortier en réemploi dans un autre ? En l'état de nos recherches, et fonction de la présence du probable chanfrein, on privilégie la première option.

Ces deux échantillons nous apprennent ainsi que l'emploi du GT2 est postérieur aux deux autres, GT1 et GT3 et que, donc, la mise en œuvre de l'entité A est antérieure à l'entité B.

Ils montrent également que l'emploi du mortier du GT2 correspond à une importante phase de chantier et de remaniements de constructions antérieures.

La chronologie entre le GT1 et le GT3

Reste désormais à établir la chronologie entre le GT1 et le GT3. Il n'y a malheureusement aucun lien direct, hors éventuelles relations stratigraphiques établies sur le site et dont nous n'avons pas connaissance au moment de cette étude.
Si l'on se fonde sur l'analyse spatiale et architecturale, on remarque que ces deux mortiers ne sont pas mis en œuvre pour le même type de construction. A l'exception du cas de réemploi précité, les échantillons en GT1 sont uniquement localisés dans des petits « ensembles clos » : l'édicule UE 110, la base probable d'un massif de fondation UE 151 et le puits UE 35.
En revanche, on retrouve le mortier relevant du GT3 dans les superstructures d'une construction plus imposante, l'entité A.
Or, cette différenciation ne relève peut-être pas de la chronologie. En effet, il est courant que sur un chantier de construction le type de mortier soit adapté au type d'élément projeté. Des constructions en pierres de taille nécessitant des joints fins seront ainsi mis en ouvre avec un mortier d'une granulométrie plus fine et souvent avec un plus fort dosage en chaux. A l'opposé, des maçonneries, et *a fortiori*, leur fourrure, ne nécessitent pas de mortier aux caractéristiques « techniques » particulières, un mortier maigre fait souvent l'affaire.

Le seul endroit où l'on observe de manière concomitante les deux types de mortiers, c'est dans le comblement de l'UE 112 et dans celui de l'UE 151. Mais, là encore, rien ne permet de discriminer la chronologie des deux mortiers.
Reste la façon d'interpréter la très grande proximité[6] de l'édicule UE 110 avec le mur récupéré par UE112. Cette disposition pourrait indiquer qu'une partie du mortier de l'édicule a été rejeté lors du comblement de la tranchée de récupération UE112.

6 Sur le plan du site, on constate que les deux structures se touchent. Mais c'est vraisemblablement dû à l'évasement de la tranchée de récupération à cet endroit.

Bibliographie

Cailleux 1981
Cailleux A., *Code des couleurs des sols*, Boubée, Paris : 15 p.

De Muylder 2014
De Muylder M. (dir) - *Canal Seine-Nord Europe, fouille 34, Picardie, Oise, Noyon, « La Mare aux Canards ». Une villa aristocratique de la cité des Viromanduens*, rapport de fouille (fouille 34), Inrap/Coord. CSNE, oct. 2014, 4 t. : t. 1 - vol. 1/4 à 4/4 - *Texte*, 1395 p. ; t. 2 - *Annexes*, p. 1399-1542 ; t. 3 - *Catalogue analytique du mobilier*, p. 1547-1774 : t. 4 - *Inventaires*, vol. 1/3 à 3/3, p. 1777-2857

Mataouchek 2012
Mataouchek V., « Des murs muets… aux stratifications maçonnées : derrière l'apparente homogénéité des maçonneries », *Archéopages*, Hors-série « Inrap 10 ans », pp. 180-187.

Mataouchek 2015
Mataouchek V., *Cluis : forteresse de Cluis-Dessous (Indre)*, rapport de diagnostic (2014), Pantin : Inrap CIF.

Palazzo-Bertholon 2000
Palazzo-Bertholon B., « Archéologie et archéométrie des mortiers et des enduits peints médiévaux. Etude critique de la bibliographie », *Archéologie médiévale*, t.XXIX, pp.191-216.

Serre 2009
Serre S., « Etude macroscopique des mortiers et enduits », in Verneau F., Noel M., *Orléans « ZAC le Clos de la Fontaine » (Loiret-Centre)*, rapport final de fouille. Pantin : Inrap, p.133-153.

Serre 2011
Serre S., « Etude macroscopique des mortiers », in Josset D. (dir.), *Orléans, Centre, Zac Bourgogne, fouille de la rue Saint-Flou : genèse et constitution d'un îlot d'habitation médiéval aux abords de l'enceinte antique*, rapport final d'opération de fouilles. Pantin : Inrap Centre-Ile-de-France, volume 1, p.158-167.

Annexe 6 : rapport de datation par mesure du radiocarbone
par Beta Analytic

BETA
Consistent Accuracy . . .
. . . Delivered On-time

Beta Analytic Inc.
4985 SW 74 Court
Miami, Florida 33155 USA
Tel: 305 667 5167
Fax: 305 663 0964
Beta@radiocarbon.com
www.radiocarbon.com

Darden Hood
President

Ronald Hatfield
Christopher Patrick
Deputy Directors

April 29, 2015

Mr. Philippe Sale
Inrap
148 Av. Maginot
Tours, Centre 37100
France

RE: Radiocarbon Dating Results For Samples UE5 US1175, UE111 US1359, UE168 UE1418 sd46, UE151 US1383 sd42, UE53 US1139 ISO39, UE125 US1273 sd38

Dear Mr. Sale:

Enclosed are the radiocarbon dating results for six samples recently sent to us. The report sheet contains the Conventional Radiocarbon Age (BP), the method used, material type, and applied pretreatments, any sample specific comments and, where applicable, the two-sigma calendar calibration range. The Conventional Radiocarbon ages have been corrected for total isotopic fractionation effects (natural and laboratory induced).

All results (excluding some inappropriate material types) which fall within the range of available calibration data are calibrated to calendar years (cal BC/AD) and calibrated radiocarbon years (cal BP). Calibration was calculated using the one of the databases associated with the 2013 INTCAL program (cited in the references on the bottom of the calibration graph page provided for each sample.) Multiple probability ranges may appear in some cases, due to short-term variations in the atmospheric ^{14}C contents at certain time periods. Looking closely at the calibration graph provided and where the BP sigma limits intercept the calibration curve will help you understand this phenomenon.

Conventional Radiocarbon Ages and sigmas are rounded to the nearest 10 years per the conventions of the 1977 International Radiocarbon Conference. When counting statistics produce sigmas lower than +/- 30 years, a conservative +/- 30 BP is cited for the result.

All work on these samples was performed in our laboratories in Miami under strict chain of custody and quality control under ISO/IEC 17025:2005 Testing Accreditation PJLA #59423 accreditation protocols. Sample, modern and blanks were all analyzed in the same chemistry lines by qualified professional technicians using identical reagents and counting parameters within our own particle accelerators. A quality assurance report is posted to your directory for each result.

Our invoice has been sent separately. Thank you for your prior efforts in arranging payment. As always, if you have any questions or would like to discuss the results, don't hesitate to contact me.

Sincerely,

Digital signature on file

BETA ANALYTIC INC.
DR. M.A. TAMERS and MR. D.G. HOOD
4985 S.W. 74 COURT
MIAMI, FLORIDA, USA 33155
PH: 305-667-5167 FAX:305-663-0964
beta@radiocarbon.com

REPORT OF RADIOCARBON DATING ANALYSES

Mr. Philippe Sale — Report Date: 4/29/2015

Inrap — Material Received: 4/21/2015

Sample Data	Measured Radiocarbon Age	d13C	Conventional Radiocarbon Age(*)
Beta - 409279	2080 +/- 30 BP	-19.8 o/oo	2170 +/- 30 BP
SAMPLE : UE5 US1175			
ANALYSIS : AMS-Standard delivery			
MATERIAL/PRETREATMENT : (bone collagen): collagen extraction: with alkali			
2 SIGMA CALIBRATION : Cal BC 355 to 275 (Cal BP 2305 to 2225) and Cal BC 255 to 165 (Cal BP 2205 to 2115) and Cal BC 125 to 120 (Cal BP 2075 to 2070)			
Beta - 409280	1900 +/- 30 BP	-21.5 o/oo	1960 +/- 30 BP
SAMPLE : UE111 US1359			
ANALYSIS : AMS-Standard delivery			
MATERIAL/PRETREATMENT : (bone collagen): collagen extraction: with alkali			
2 SIGMA CALIBRATION : Cal BC 40 to AD 85 (Cal BP 1990 to 1865)			
Beta - 409281	1880 +/- 30 BP	-21.9 o/oo	1930 +/- 30 BP
SAMPLE : UE168 UE1418 sd46			
ANALYSIS : AMS-Standard delivery			
MATERIAL/PRETREATMENT : (bone collagen): collagen extraction: with alkali			
2 SIGMA CALIBRATION : Cal AD 20 to 130 (Cal BP 1930 to 1820)			
Beta - 409282	1850 +/- 30 BP	-20.8 o/oo	1920 +/- 30 BP
SAMPLE : UE151 US1383 sd42			
ANALYSIS : AMS-Standard delivery			
MATERIAL/PRETREATMENT : (bone collagen): collagen extraction: with alkali			
2 SIGMA CALIBRATION : Cal AD 25 to 130 (Cal BP 1925 to 1820)			

Dates are reported as RCYBP (radiocarbon years before present, "present" = AD 1950). By international convention, the modern reference standard was 95% the 14C activity of the National Institute of Standards and Technology (NIST) Oxalic Acid (SRM 4990C) and calculated using the Libby 14C half-life (5568 years). Quoted errors represent 1 relative standard deviation statistics (68% probability) counting errors based on the combined measurements of the sample, background, and modern reference standards. Measured 13C/12C ratios (delta 13C) were calculated relative to the PDB-1 standard.

The Conventional Radiocarbon Age represents the Measured Radiocarbon Age corrected for isotopic fractionation, calculated using the delta 13C. On rare occasion where the Conventional Radiocarbon Age was calculated using an assumed delta 13C, the ratio and the Conventional Radiocarbon Age will be followed by "*". The Conventional Radiocarbon Age is not calendar calibrated. When available, the Calendar Calibrated result is calculated from the Conventional Radiocarbon Age and is listed as the "Two Sigma Calibrated Result" for each sample.

BETA ANALYTIC INC.
DR. M.A. TAMERS and MR. D.G. HOOD
4985 S.W. 74 COURT
MIAMI, FLORIDA, USA 33155
PH: 305-667-5167 FAX:305-663-0964
beta@radiocarbon.com

REPORT OF RADIOCARBON DATING ANALYSES

Mr. Philippe Sale

Report Date: 4/29/2015

Sample Data	Measured Radiocarbon Age	d13C	Conventional Radiocarbon Age(*)
Beta - 409283	2100 +/- 30 BP	-19.5 o/oo	2190 +/- 30 BP
SAMPLE : UE53 US1139 ISO39			
ANALYSIS : AMS-Standard delivery			
MATERIAL/PRETREATMENT : (bone collagen): collagen extraction: with alkali			
2 SIGMA CALIBRATION : Cal BC 360 to 170 (Cal BP 2310 to 2120)			
Beta - 409284	1790 +/- 30 BP	-20.7 o/oo	1860 +/- 30 BP
SAMPLE : UE125 US1273 sd38			
ANALYSIS : AMS-Standard delivery			
MATERIAL/PRETREATMENT : (bone collagen): collagen extraction: with alkali			
2 SIGMA CALIBRATION : Cal AD 75 to 235 (Cal BP 1875 to 1715)			

Dates are reported as RCYBP (radiocarbon years before present, "present" = AD 1950). By international convention, the modern reference standard was 95% the 14C activity of the National Institute of Standards and Technology (NIST) Oxalic Acid (SRM 4990C) and calculated using the Libby 14C half-life (5568 years). Quoted errors represent 1 relative standard deviation statistics (68% probability) counting errors based on the combined measurements of the sample, background, and modern reference standards. Measured 13C/12C ratios (delta 13C) were calculated relative to the PDB-1 standard.

The Conventional Radiocarbon Age represents the Measured Radiocarbon Age corrected for isotopic fractionation, calculated using the delta 13C. On rare occasion where the Conventional Radiocarbon Age was calculated using an assumed delta 13C, the ratio and the Conventional Radiocarbon Age will be followed by "*". The Conventional Radiocarbon Age is not calendar calibrated. When available, the Calendar Calibrated result is calculated from the Conventional Radiocarbon Age and is listed as the "Two Sigma Calibrated Result" for each sample.

CALIBRATION OF RADIOCARBON AGE TO CALENDAR YEARS

(Variables: C13/C12 = -19.8 o/oo : lab. mult = 1)

Laboratory number	**Beta-409279**
Conventional radiocarbon age	**2170 ± 30 BP**
Calibrated Result (95% Probability)	**Cal BC 355 to 275 (Cal BP 2305 to 2225)** **Cal BC 255 to 165 (Cal BP 2205 to 2115)** **Cal BC 125 to 120 (Cal BP 2075 to 2070)**
Intercept of radiocarbon age with calibration curve	Cal BC 200 (Cal BP 2150)
Calibrated Result (68% Probability)	Cal BC 350 to 305 (Cal BP 2300 to 2255) Cal BC 210 to 180 (Cal BP 2160 to 2130)

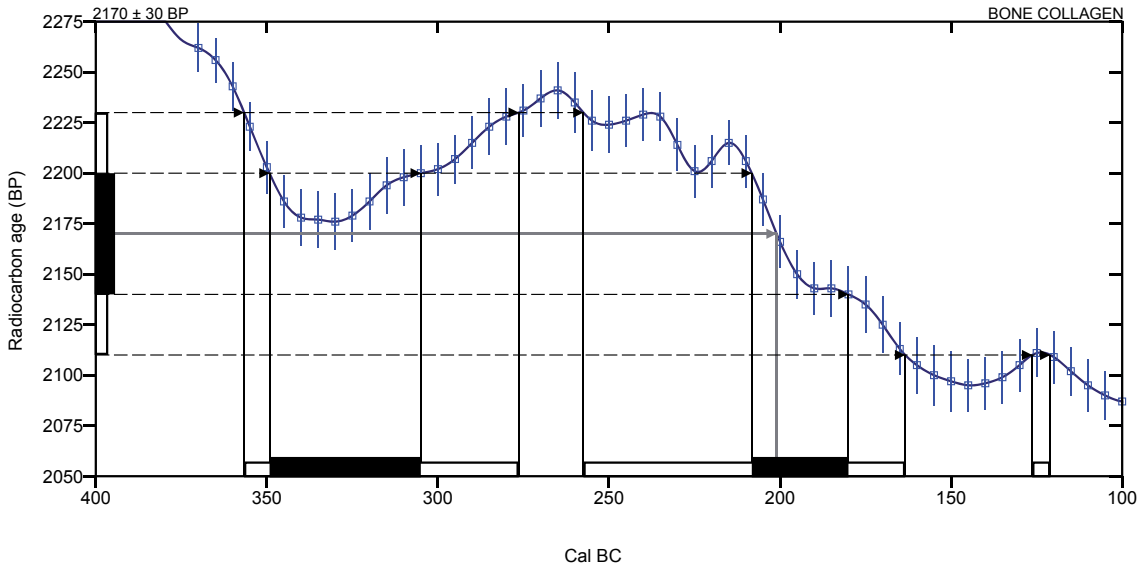

Database used

INTCAL13

References

Mathematics used for calibration scenario

A Simplified Approach to Calibrating C14 Dates, Talma, A. S., Vogel, J. C., 1993, Radiocarbon 35(2):317-322

References to INTCAL13 database

Reimer PJ et al. IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves 0– 50,000 years cal BP. Radiocarbon 55(4):1869– 1887., 2013.

CALIBRATION OF RADIOCARBON AGE TO CALENDAR YEARS

(Variables: C13/C12 = -21.5 o/oo : lab. mult = 1)

Laboratory number	**Beta-409280**
Conventional radiocarbon age	**1960 ± 30 BP**
Calibrated Result (95% Probability)	**Cal BC 40 to AD 85 (Cal BP 1990 to 1865)**
Intercept of radiocarbon age with calibration curve	Cal AD 55 (Cal BP 1895)
Calibrated Result (68% Probability)	Cal AD 20 to 70 (Cal BP 1930 to 1880)

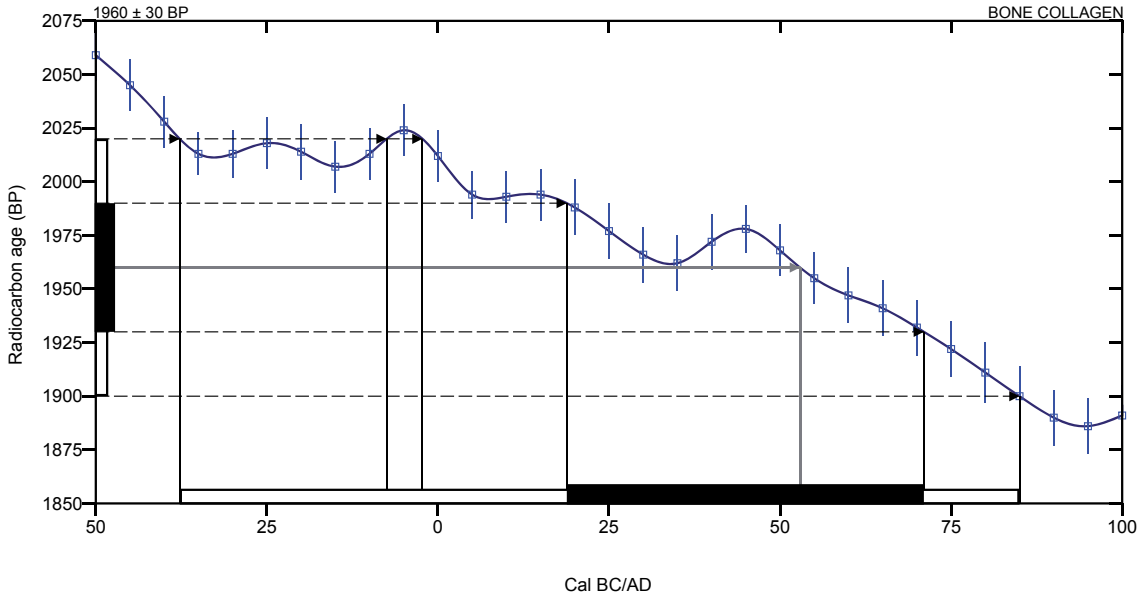

Database used

INTCAL13

References

Mathematics used for calibration scenario

A Simplified Approach to Calibrating C14 Dates, Talma, A. S., Vogel, J. C., 1993, Radiocarbon 35(2):317-322

References to INTCAL13 database

Reimer PJ et al. IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves 0– 50,000 years cal BP. Radiocarbon 55(4):1869– 1887., 2013.

CALIBRATION OF RADIOCARBON AGE TO CALENDAR YEARS

(Variables: C13/C12 = -21.9 o/oo : lab. mult = 1)

Laboratory number	**Beta-409281**
Conventional radiocarbon age	**1930 ± 30 BP**
Calibrated Result (95% Probability)	**Cal AD 20 to 130 (Cal BP 1930 to 1820)**
Intercept of radiocarbon age with calibration curve	Cal AD 70 (Cal BP 1880)
Calibrated Result (68% Probability)	Cal AD 55 to 85 (Cal BP 1895 to 1865)

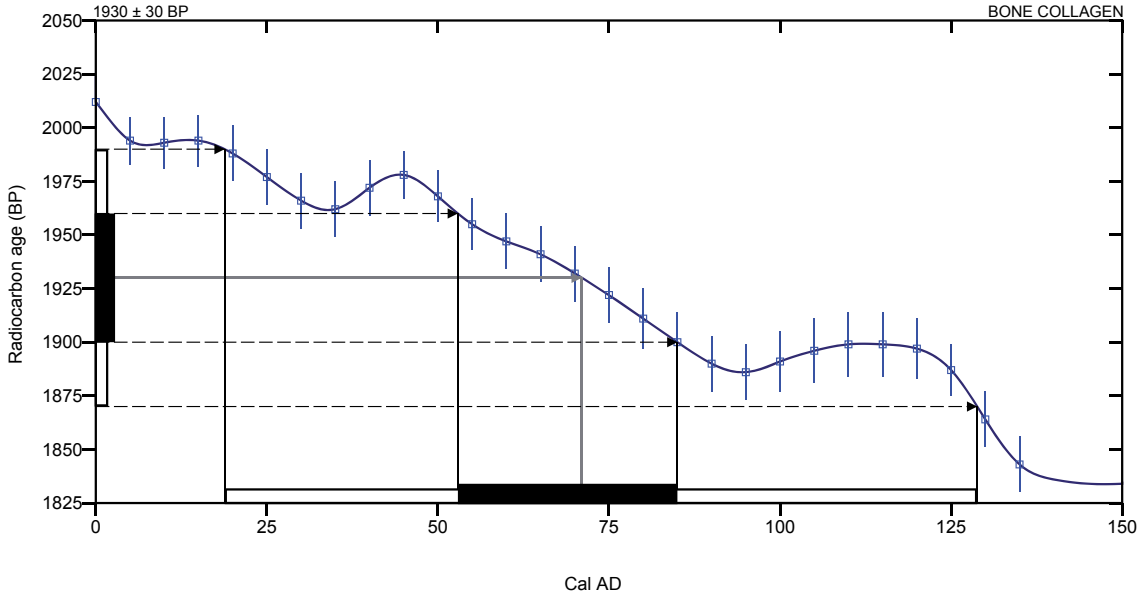

Database used

INTCAL13

References

Mathematics used for calibration scenario

A Simplified Approach to Calibrating C14 Dates, Talma, A. S., Vogel, J. C., 1993, Radiocarbon 35(2):317-322

References to INTCAL13 database

Reimer PJ et al. IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves 0– 50,000 years cal BP. Radiocarbon 55(4):1869– 1887., 2013.

CALIBRATION OF RADIOCARBON AGE TO CALENDAR YEARS

(Variables: C13/C12 = -20.8 o/oo : lab. mult = 1)

Laboratory number	**Beta-409282**
Conventional radiocarbon age	**1920 ± 30 BP**
Calibrated Result (95% Probability)	**Cal AD 25 to 130 (Cal BP 1925 to 1820)**
Intercept of radiocarbon age with calibration curve	Cal AD 75 (Cal BP 1875)
Calibrated Result (68% Probability)	Cal AD 60 to 90 (Cal BP 1890 to 1860) Cal AD 100 to 125 (Cal BP 1850 to 1825)

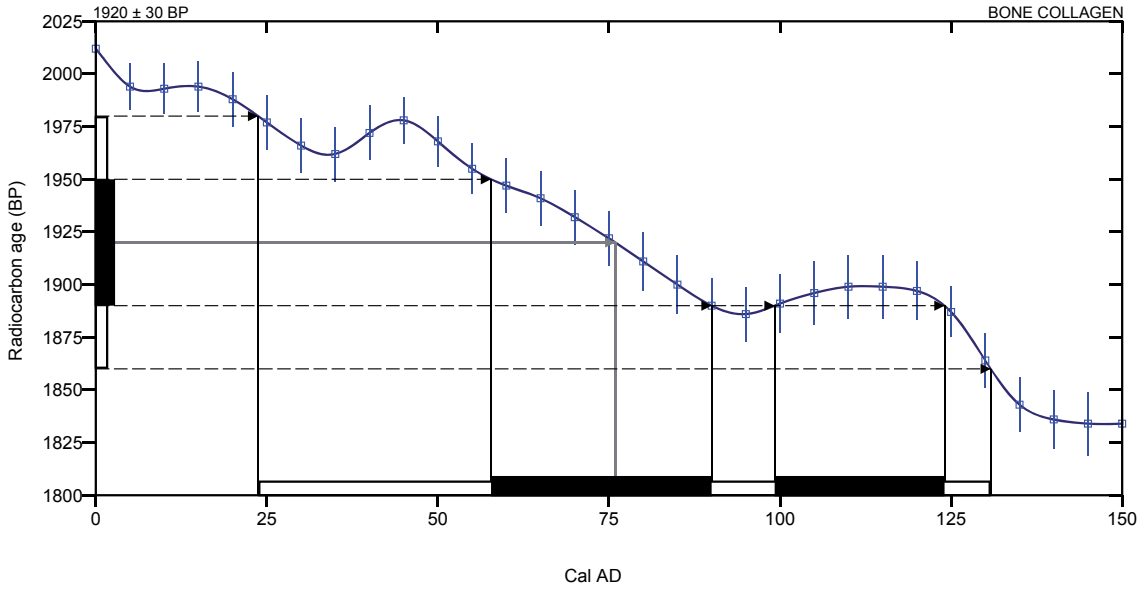

Database used

INTCAL13

References

Mathematics used for calibration scenario

A Simplified Approach to Calibrating C14 Dates, Talma, A. S., Vogel, J. C., 1993, Radiocarbon 35(2):317-322

References to INTCAL13 database

Reimer PJ et al. IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves 0– 50,000 years cal BP. Radiocarbon 55(4):1869– 1887., 2013.

CALIBRATION OF RADIOCARBON AGE TO CALENDAR YEARS

(Variables: C13/C12 = -19.5 o/oo : lab. mult = 1)

Laboratory number	**Beta-409283**
Conventional radiocarbon age	**2190 ± 30 BP**
Calibrated Result (95% Probability)	**Cal BC 360 to 170 (Cal BP 2310 to 2120)**
Intercept of radiocarbon age with calibration curve	Cal BC 345 (Cal BP 2295) Cal BC 320 (Cal BP 2270) Cal BC 205 (Cal BP 2155)
Calibrated Result (68% Probability)	Cal BC 355 to 285 (Cal BP 2305 to 2235) Cal BC 230 to 200 (Cal BP 2180 to 2150)

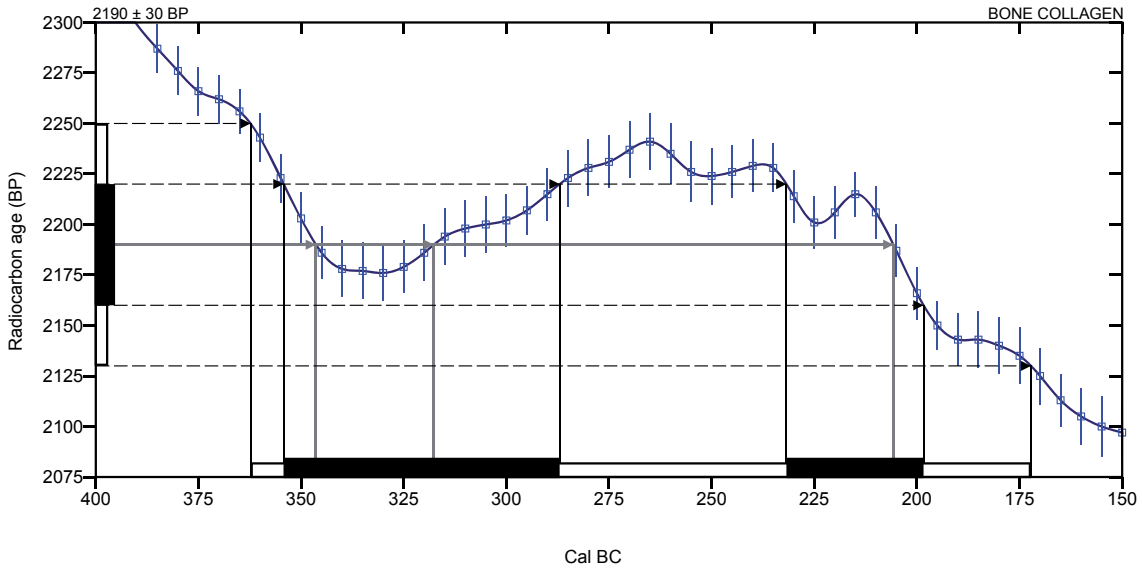

Database used

INTCAL13

References

Mathematics used for calibration scenario

A Simplified Approach to Calibrating C14 Dates, Talma, A. S., Vogel, J. C., 1993, Radiocarbon 35(2):317-322

References to INTCAL13 database

Reimer PJ et al. IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves 0– 50,000 years cal BP. Radiocarbon 55(4):1869– 1887., 2013.

CALIBRATION OF RADIOCARBON AGE TO CALENDAR YEARS

(Variables: C13/C12 = -20.7 o/oo : lab. mult = 1)

Laboratory number	**Beta-409284**
Conventional radiocarbon age	**1860 ± 30 BP**
Calibrated Result (95% Probability)	**Cal AD 75 to 235 (Cal BP 1875 to 1715)**
Intercept of radiocarbon age with calibration curve	Cal AD 130 (Cal BP 1820)
Calibrated Result (68% Probability)	Cal AD 90 to 100 (Cal BP 1860 to 1850) Cal AD 125 to 180 (Cal BP 1825 to 1770) Cal AD 190 to 215 (Cal BP 1760 to 1735)

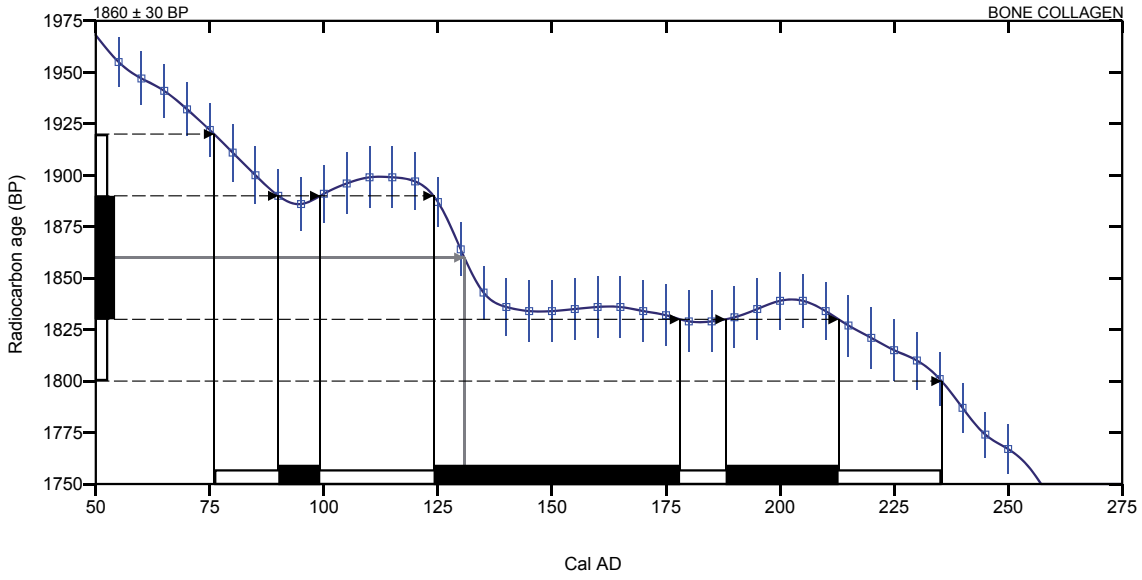

Database used

INTCAL13

References

Mathematics used for calibration scenario

A Simplified Approach to Calibrating C14 Dates, Talma, A. S., Vogel, J. C., 1993, Radiocarbon 35(2):317-322

References to INTCAL13 database

Reimer PJ et al. IntCal13 and Marine13 radiocarbon age calibration curves 0– 50,000 years cal BP. Radiocarbon 55(4):1869– 1887., 2013.

Annexe 7 : étude des déchets métallurgiques
par Laurent Fournier

1. Quelques rappels sur la chaîne opératoire de la métallurgie du fer durant l'Antiquité

1.1 La réduction

Les traitements préliminaires du minerai de fer (lavage, concassage, grillage…) visent à son enrichissement. La réduction[1] produira un métal plus ou moins carburé qui pourra être mélangé à des scories. Il conviendra donc de procéder à son épuration afin d'obtenir une masse que l'on pourra mettre en forme à la forge.

1.1.1 Les fourneaux

Il existe deux grands types de bas-fourneaux (Serneels 1998 : 15-17). Dans les bas-fourneaux à scorie piégée, l'essentiel de la scorie reste à l'intérieur de la cuve ; « Elle s'écoule vers le fond dans la zone froide située au dessous de l'arrivée d'air… » (Serneels 1993 : 47). Des déchets de ce type ont récemment été identifiés sur le site d'Etrechet (Indre) (Fouillet et Mortreau 2013 : 401 et fig.6). Dans ce cas, le bas-fourneau peut être nettoyé et réutilisé, mais plus couramment, il est abandonné et un nouvel appareil est reconstruit pour l'opération de réduction suivante.
Un second type de bas-fourneau se développe à partir de l'âge du Fer et restera utilisé jusqu'à la période moderne. Dans ce second modèle, la majeure partie de la scorie s'écoule à l'extérieur de la cuve, permettant probablement le traitement, au cours d'une même opération, d'un volume plus important de minerai (Serneels 1993 : 47; Serneels 1998 : 14 et fig. 10). Les fourneaux de ce type sont réutilisables un grand nombre de fois (Rebiscoul *et al.* 1999).

1.1.2 Les déchets associés

Á l'issue de cette opération de réduction, on retire du fourneau un massiot, constitué d'un agglomérat plus ou moins compact de métal, de scorie et de charbon de bois. Dans le fourneau, les scories peuvent mouler une dépression située à la base de la cuve ou s'écouler dans un chenal aménagé devant le four. Celles qui restent dans le fourneau se présentent sous la forme de blocs plus ou moins compacts épousant la forme de la fosse réceptacle. La scorie qui s'écoule, traverse la masse de charbon de bois et percole au travers de matériaux déposés au fond de la fosse.

1 Le bas fourneau doit assurer une double fonction : la réduction des oxydes de fer à l'état métallique et la fusion de la scorie qui permet de séparer le fer métallique de la gangue dans laquelle il est inclus (Serneels 1993 : 44).

1.2 L'épuration

Le massiot issu du fourneau est donc constitué pour une part non négligeable de scorie (Serneels 1993 : 47-48). Pour utiliser le fer contenu dans cette masse, il faut procéder à son épuration. La méthode la plus couramment employée consiste en un martelage à chaud de la loupe qui vise à rassembler le métal en évacuant les impuretés et en comblant les vides. Le travail se fait directement à la sortie du four de réduction ou après réchauffage dans un foyer spécifique. L'éponge de fer est ainsi asséchée plus ou moins efficacement de ses scories internes et externes.

Les déchets associés

Les déchets associés peuvent être des fragments de scories coulées, des scories informes plus ou moins riches en métal, des fragments métalliques déchiquetés et imbibés de scories (gromps) (Nosek 1994). Ils sont caractéristiques de ce nettoyage et du compactage de la loupe. Divers matériaux fondus s'accumulent au fond ou en bordure du foyer d'épuration et forment une scorie en forme de calotte. Ces déchets caractéristiques sont généralement de taille importante et hétérogène avec de nombreuses inclusions de fragments métalliques. L'ajout de matériaux désoxydants ou de fondants influe sur la composition de ces scories qui sera plus ou moins siliceuse ou alcaline, souvent vitreuse. Elle pourra former des gouttes ou des portions plus ou moins nettes de scories en calotte.
Les expérimentations et l'ethnoarchéologie permettent de constater que l'épuration d'une loupe «sale» occasionne la perte de 80% du volume initial avant qu'on obtienne un lingot. Ces pertes se répartissent en 50% d'éléments à forte teneur en métal déchiqueté enrobé de scories, 10% de battitures et 20% de scories et de billes.

1.3 Le forgeage

Le forgeage s'opère sur des produits semi-finis issus de la phase d'épuration et vise à la fabrication ou à la réparation d'objets finis. Les foyers de forge sont généralement ouverts, creusés dans le sol, munis ou non de parois réfractaires. La ventilation forcée, réalisée à l'aide de soufflets, peut être insufflée dans la cuve du foyer à l'aide de tuyères de terre cuite.

Les déchets associés

Les plus caractéristiques des déchets de forge se présentent sous la forme de calottes plus ou moins hémisphériques, leur surface est plane et leur fond convexe, épousant parfois la forme d'un « bol réceptacle » aménagé dans le fond du foyer. On appelle ces déchets caractéristiques scories plano-convexes, calottes ou culots de forge. Elles peuvent présenter un aspect rouillé lorsqu'elles sont riches en oxydes de fer. Leur surface est plane ou légèrement concave. Ces scories se constituent par agglomération de la croûte d'oxyde de fer qui se forme à la surface du métal et des matières argilo-sableuses que le forgeron ajoute pour en limiter la formation (Dunikowsky *et al.* 1998). La vitrification des parois du foyer peut également contribuer à la formation de ces pièces (Serneels 1993 : 48). Elle présente souvent des amas de matériaux argilo-sableux issus de la fonte des parois du foyer et/ou de la tuyère de ventilation. Le fond, généralement concave, épouse la forme de la fosse réceptacle aménagée dans le fond du foyer.
La scorie s'accumule dans le foyer au débouché de la tuyère. Cette masse de déchets s'accroît au fur et à mesure de la succession plus ou moins rapide

des opérations gênant l'arrivée du flux d'air dans le foyer. Le culot de forge est alors évacué. Parfois, celui-ci n'est enlevé qu'au terme de plusieurs opérations de forge produisant une stratification des déchets (on peut parler de culots multiples (doubles) superposés).
La soudure peut accélérer la formation de ces culots. En effet, lorsqu'il soude le forgeron doit augmenter la température du foyer afin de chauffer fortement les pièces destinées à être assujetties entre elles. L'ajout de sable destiné à nettoyer la surface des éléments à assembler au cours de cette étape, la température accrue qui entraîne une détérioration plus rapide de la tuyère et des parois du foyer, tous ces éléments concourent à la formation de pièces plus massives.

Ces culots de forge se constituent dès l'allumage du foyer et jusqu'à son extinction. Elles correspondent donc « …à une sorte de cycle ou d'unité de travail à la fin duquel le culot est systématiquement enlevé du foyer. » (Le Carlier, Leroy et Merluzzo 2007).

2. Le mobilier mis au jour sur le site de Saint-Marcel

Le volume des déchets découverts sur le site de Saint-Marcel (20 kg), est relativement abondant pour une fouille portant sur une superficie restreinte. Ce mobilier provient essentiellement de niveaux de circulation et de sols **(Figure 1)**.

Les scories relèvent de deux grands types : des scories de réduction et en particulier des fragments de fonds de four **(Figure 2)** et des scories coulées présentant, à leur surface, de gros cordons **(Figure 3)**. Ces déchets ne présentent pas un taux de fragmentation très important, attestant leur production dans l'environnement du site. Sur place, ils sont issus de contextes du I^er^ s. (1^ère^ ½ du I^er^ s. ?) positionnés au nord de la voie (UE148 et 153).
Il est peu probable que cette production soit contemporaine de l'occupation du site. Elle se cale vraisemblablement entre l'occupation gauloise et les constructions romaines. Les témoignages de la réalisation d'activité de réduction sur le site de Saint-Marcel-*Argentomagus*, ou à proximité immédiate de l'agglomération, ont été recensés et sont présentés dans la base documentaire sur les artisanats romains (Ferdière 2008). Ces éléments sont attribuables au I^er^ s. de notre ère. Dans la couche UE148, le mobilier métallurgique est accompagné de quelques fragments de minerai. Le second échantillon de scories de réduction est daté des II^e^ et III^e^ s. de notre ère. Il est plus difficile d'assurer de la provenance de ces déchets qui font partie des couches de construction d'espaces de circulation. Ces matériaux apparaissent particulièrement recherchés pour la construction des voies et chemins dans la région d'*Argentomagus* (Dumasy, Dieudonné-Glad et Laüt 2010). Elles peuvent également être employées dans la construction pour les fondations (Chevrot et Troadec 1992 : 44) ou les radiers de sol.

Les scories issues d'activités de forge sont présentes dans les niveaux du I^er^ s. comme dans les niveaux des II^e^ et III^e^ s. Le plan de répartition des déchets est explicite, et montre qu'à l'exception de la fosse F24, qui peut apparaître comme le dépotoir d'un atelier de forge, le reste du mobilier est placé en position secondaire (cette résidualité est particulièrement flagrante dans le cas de la sépulture F37 qui est datée du III^e^ s.). Il est à noter que quelques éléments peuvent apparaître en lien avec des activités de forge, telles les masses métallique qui, pour partie, sont des éléments en cours de compactage ou des déchets plus spécifiquement attachés à des activités d'épuration (gromps) **(Figures 4 et 5)**. Ces masses métalliques sont issues de contextes datés des II^e^-III^e^ s. de notre ère.

Cette première étude permet donc d'attester la réalisation dans ce secteur de l'agglomération et dès les premiers temps de l'occupation romaine, d'activités artisanales, en lien avec la métallurgie du fer, sur le site (forge) ou à proximité immédiate de celui-ci (réduction/épuration). La forge du I^er^ s. pouvant être directement en lien avec la phase de construction initiale. Le caractère artisanal s'affirme aux périodes suivantes permettant peut-être de préciser la nature de l'occupation dans la partie sud-est du site.

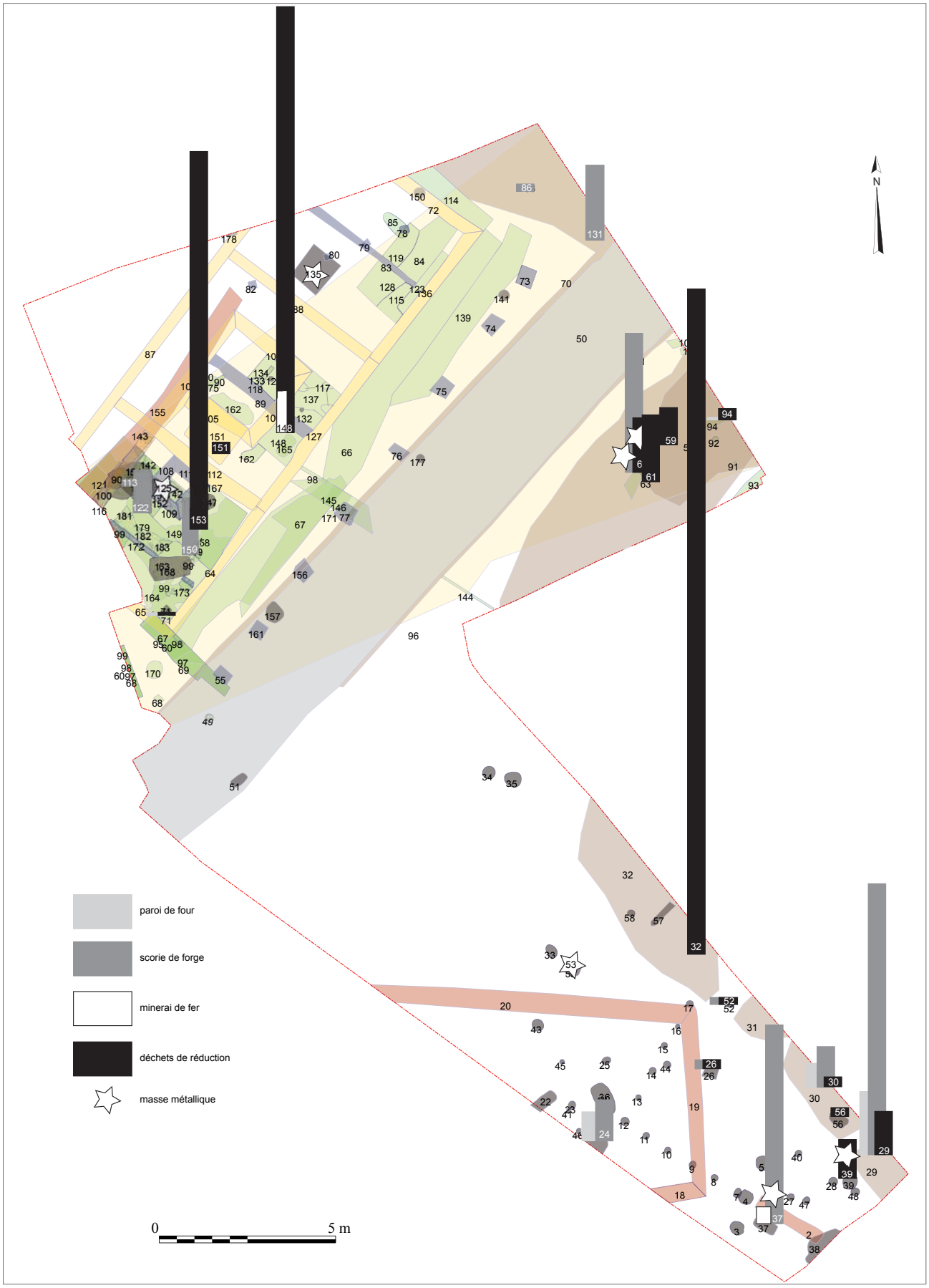

Figure 1 Plan de répartition des scories découvertes sur le site de Saint-Marcel.

Figure 2 Fragment de fond de four de réduction
(© Mathilde Noël, Inrap)

Figure 3 Vue de la face supérieure d'une scorie coulée
(© Mathilde Noël, Inrap)

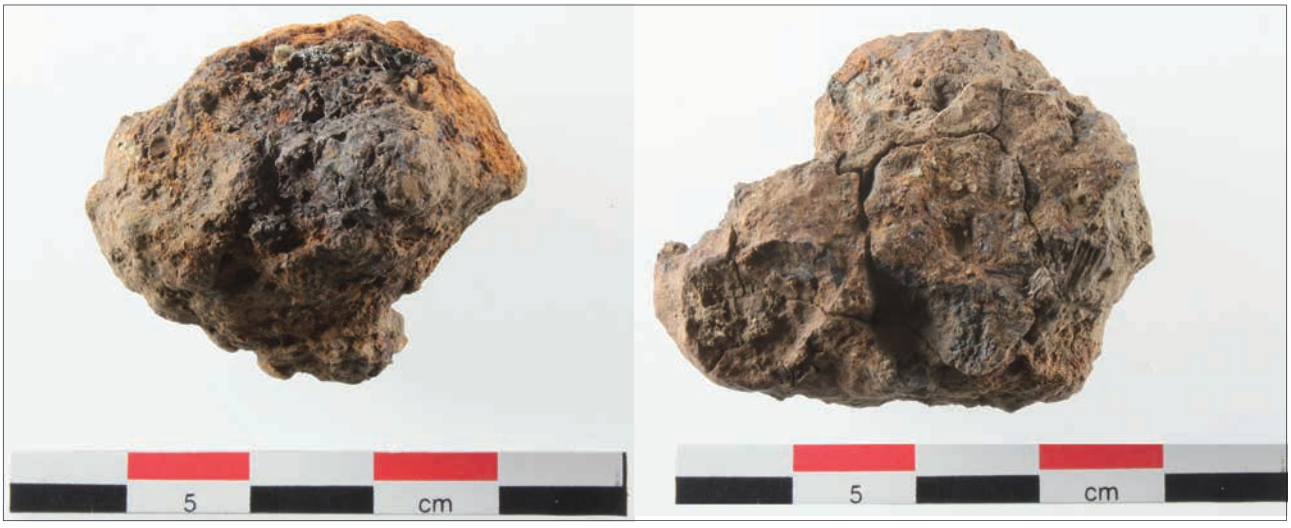

Figure 4 Vue des masses métalliques (gromps ?) mises au jour dans le comblement du trou de poteau UE53 et sur le sol UE125.
(© Mathilde Noël, Inrap)

Figure 5 Vue de la face supérieure d'une scorie plano-convexe (UE131).
La dépression de forme rectangulaire qui s'inscrit à la surface de la pièce, est le témoignage de l'impact thermique de la ventilation du foyer de forge].

(© Mathilde Noël, Inrap)

Inventaire des déchets métallurgiques

Type de mobilier						Scories de forge et de réduction			
Zone	Sondage	Iso	UE	N° US	Description	Réactivité à l'aimant	Poids en kg	Photos à faire	Commentaires
		1365-1	153	1365	fragment d'un fond de four de réduction.	non	1,920	X	La pièce est relativement oxydée, sa structure est dense
		1291-1	131	1291	scorie en calotte complète.	non	0,378	X	La surface de la pièce présente un bourelet de forme rectangulaire et une dépression liée à l'impact de la soufflerie. La surface de cette dépression présente un aspect vitrifiée témoignant d'un plus haute temprérature
			32	1080	lot fragmenté de scories de réduction. Le lot est constitué de deux gros fragments et de gravier (huit petits fragments)	non	0,865		La surface des pièces présente une série de cordons témoignant d'un écoulement
						non	1,405		
					lot de 8 fragments	non	0,301		
					1 scorie de forge plano-convexe (?)	non	0,597		
	26		94	1177	2 petits fragments de scories coulées	non	0,058		
					2 petits fragments de paroi de four vitrifiée	légère	0,013		
					2 fragments métalliques qui pourrait apparaitre comme des éléments en cours de compactage	forte	0,074		L'aspect de ces éléments est très oxydé et de la scorie est encore visible en péripharie de la pièce
					1 frament de scorie de forge très oxydé	non	0,076		
			148	1354	7 fragments de scories de réduction très oxydés (érodés ?)	non	2,165		Les pièces ne présentent pas un aspect coulé mais peuvent appartenir à un fond de four
					9 fragments de minerai		0,179		
	42		151	1383	2 petits fragments de scorie coulée	non	0,058		
			59	1150	1 petit fragment de scorie coulée	non	0,189		
					trois culots de forge très oxydés et fragmentés	non	0,249		des fragments de tuiles adhèrent à la surface des pièces
						non	0,361		aspect vitrifié, des charbons de bois imparfaitement consummés sont visibles dans l'épaisseur de la pièce. Un fragment de sigilée adhère à la surface
					scorie en calotte complète	non	0,329		
					1 fragment de minerai		0,230		
			61	1163	culot de forge complet	magnétisme fort mais limité à une matie de la surface	0,778		aspect oxydé

Type de mobilier						Scories de forge et de réduction			
Zone	Sondage	Iso	UE	N° US	Description	Réactivité à l'aimant	Poids en kg	Photos à faire	Commentaires
					trois fragments de scories de forge	1 magnétique	0,119		
			62	nettoyage	1 fragment métallique qui pourrait apparaitre comme des éléments en cours de compactage				
			62	1168	12 petits fragments de scories de forge	non	0,066		
	26			1169	une scorie en calotte complète	magnétiqme sur une partie de la surface et du fond	0,601		
					2 fragments de scories coulées	non	0,059		
					1 petite scorie en calotte	oui	0,094		
					1 scorie de forge à dominante argilo-sableuse	non	0,024		
					1 scorie de forge indéterminée	non	0,038		très oxydée
					lot de 16 fragments de scories de forge	non	0,558		
					1 scorie de réduction	non	0,218		très oxydée
	26		59	1151	trois fragments de scories de forge argilo-sableuses	non	0,046		
			86	1246	deux fragments de scories de forge	non	0,027		
				1280	1 scorie argilo-sableuse	non	0,011		
			115	1256	un fragment de métal		0,013		
			113	1395	1 fragment de scorie argilo-sableuse	magnétisme léger	0,034		
			122	1396	lot de fragments de scories de forge	légèrement magnétiques	0,217		
			125	1273	masse métallique		0,125		
	43		159	1403	lot de huit fragments à forte dominante argilo-sableuse	non	0,276		
			135	1273	petite masse métallique		0,042		
			71	1211	un petit fragment de scorie coulée		0,015		
					quatre fragments d'un matériau rubéfié		0,013		
			37	1005	1 fragment de scorie de forge	non	0,010		
				1006	une scorie en calotte complète à forte dominante argilo-sableuse	non	0,279		
					lot de dix fragments de scories argilo-sableuses	non	0,196		
				1052	1 scorie plano-convexe complète	non	0,114		
				1053	une scorie en calotte argilo-sableuse	légèrement magnétique	0,279		
					quatorze petits fragments de scories argilo-sableuses		0,024		
				1072	lot de neuf fragments de scories argilo-sableuses	deux fragments légèrement magnétiques	0,087		
					1 masse métallique		0,079		
				1032	un fragment de minerai		0,017		
				1130	trois fragments de scories de forge	non	0,032		

Type de mobilier						Scories de forge et de réduction			
Zone	Sondage	Iso	UE	N° US	Description	Réactivité à l'aimant	Poids en kg	Photos à faire	Commentaires
			36-29		lot de 50 fragments de scories de forge	non	1,392		
					quatre fragments de scories coulées	non	0,220		
					lot de dix fragments de parois de four vitrifiée dont deux fragments de tuiles rubéfiées	non	0,240		
			29	1015	lot de 43 fragments de scories de forge	non	1,310		
					deux fragments de paroi de four	non	0,080		
			32	1049	lot de neuf fragments de scories de réduction	non	0,292		
				1049	lot de hiut fragments de scories de forge	non	0,518		
					Un fragment de paroi de four				
					lot de huit fragments de scories de réduction	non	0,518		
				1077	lot de neuf fragments de scories de forge	non	0,584		
			56	1132	lot de quinze fragments de scories coulées (?)	non	0,044		
			24	1001	scorie plano-convexe complète	léger magnétiqme sur une partie du fond	0,209		
					9 fragments argilo-sableux (paroi de four)	non	0,106		
			30	1057	1 petit fragment de scorie de forge	non	0,012		
					1 petite scorie coulée	non	0,014		
					1 petit fragment de paroi vitrifiée	non	0,014		
				1101	1 scorie plano-convexe archéolo-gqiuement complète				
					lot de onze fragments de scories de forge	non	0,355		
					2 fragments de scorie coulée	non	0,038		
					8 fragments de paroi de four vitrifiée	non	0,062		
			39	1018-1022	5 fragments de scories de réduc-tion	non	0,197		
					1 fragment métallique		0,026		
29			31	1122	1 fragment de scorie coulée	non	0,020		
			26	1112	onze fragments de scories argilo-sabeuses	non	0,046		
			53	1137	1 fragment métallique		0,034		
			52	1120	1 petit fragment de scorie de forge	non	0,036		

Minerai
Métal
Paroi de four
Mobilier de post-réduction
Mobilier de réduction

Annexe 8 : étude des blocs architectoniques
par Sylvia Jouanneau-Bigot

Dix fragments architectoniques font l'objet de cette étude. Sept éléments proviennent de la fosse UE157, un de la fosse quadrangulaire UE135, un de la sépulture UE37 et un dernier du trou de poteau UE39.

1. Les éléments architecturaux de la fosse UE 157.

La fosse UE157 se situe dans la zone 2, entre les plots du bâtiment à galerie (ensemble 3 : UE 156 et UE 161) attribué à la phase précédente et au sud-est des édicules (ensemble 6 et UE151) et de l'enclos cultuel (ensemble 7). Ces derniers sont attribués à la phase 6, datée de la deuxième moitié du II^e^ s. à la première moitié du III^e^ s. après J.-C. **(Figure 1)**.
La fosse UE157 a livré sept fragments de blocs architecturaux appartenant à un ou plusieurs édifices monumentaux. Ces éléments, tous situés dans le comblement terminal de cette fosse, l'US1381 qui est constituée de limon, de nombreux blocs de calcaire et de quelques tessons de céramique), comprennent :
une base de colonne débitée en deux par la moitié (iso 106) ;
un fragment de plateau circulaire portant une inscription latine (iso 108) ;
un élément architectural taillé en angle droit, mouluré et ré-haussé d'une volute décorée (iso 105) ;
un élément architectural taillé en angle droit et mouluré (iso 107) ;
un imposant bloc architectural quadrangulaire taillé avec un emmarchement et présentant un trou dans un angle (iso 110) ;
un fragment indéterminé (iso 111) ;
et un fragment de moellons taillé et comportant un angle droit (iso 139).

Tous les éléments sont taillés dans du calcaire local[1]. Les Iso 106 et 108 sont en calcaire coquillier. Le second se caractérise par la très grande abondance, quasi exclusive de fragments de bryozaires, spicules etc... L'iso indéterminée 111, est en calcaire oolithique. Ces trois faciès sont très identiques à ceux des calcaires jurassiques que décrit la carte géologique aux alentours immédiats d'Argenton-sur-Creuse et Saint-Marcel. Si on ne peut exclure qu'ils proviennent de la formation j1-2 (calcaires organo-détritiques à silex, calcaires à entroques, brèche à rosettes de calcite ; Aalénien moyen-Bajocien), il semble plus probable qu'ils sont issus de la formation j3 : des calcaires oolitiques (Bathonien inférieur-moyen), au sein de laquelle 2 faciès se distinguent : j3G Calcaire récital de Saint-Gaultier (Bathonien moyen et J3C : Calcaires fins (Bathonien moyen).

Par soucis d'homogénéité, pour la description de ces blocs, les dimensions sont exprimées en centimètre.

1 Informations P. Gardère, Inrap.

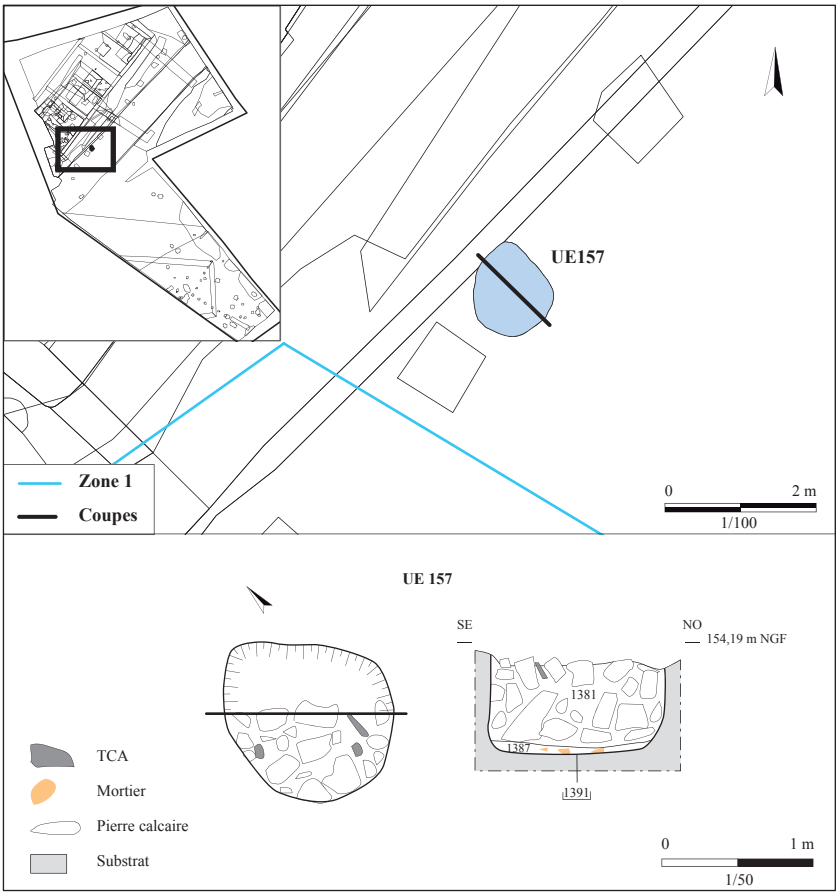

Figure 1 Plan et coupe de la fosse UE157.

1.1. L'isolation 106

- hauteur conservée : 25 cm,
- diamètre du tore : 32 cm,
- diamètre du fût : 26 cm (soit un module de 13 cm),
- hauteur de la base : 8cm,
- trou de goujon : 5 cm de côté.

Il s'agit d'une base de colonne débitée en deux par la moitié **(Figure 2)**. En premier lieu, il devait s'agir d'une base complète, peut-être utilisée pour le portique du bâtiment de la phase 5 ? Elle devait être, originellement entière, utilisée comme support et non engagée. Elle a été coupée en deux, probablement pour un nouvel usage, éventuellement dans la zone cultuelle, avant son abandon. Son état de conservation et médiocre et présente quelques traces d'outil (ciseaux) et de cannelures fortement érodées.
Cette demi-base présente un tore peu développé d'un diamètre moyen de 32 cm et une épaisseur de 8 cm, divisé en deux parties égales par un trait de scie. Au-dessus se développe un cavet (appelé aussi scotie – GINOUVES 1992, II : 72) de 3 cm de hauteur, posé sur un listel. Sur ce cavet, s'amortit le départ du fût, taillé dans le même bloc. Ce fût de colonne adopte un profil cylindrique légèrement galbé. A son départ, on remarque une très fine rainure amorçant son galbe. En l'état, il est impossible d'estimer le nombre de tambours composant la colonne.
Sur le lit de pose de la base, un trou devant recevoir un goujon métallique est creusé sur 5 cm de côté ; ceci, afin d'assurer la tenue de la base sur un piédestal, un stylobate ou encore une plinthe. A moins que cette cavité servait au tournage de cet élément architectural.

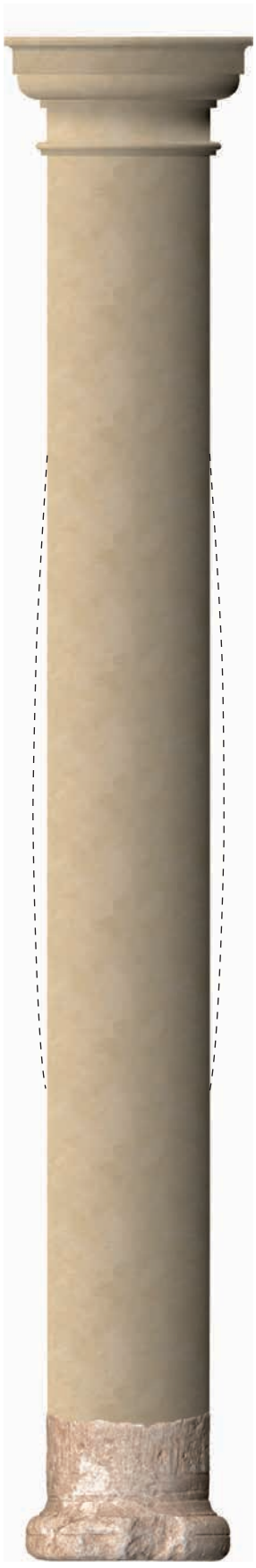

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

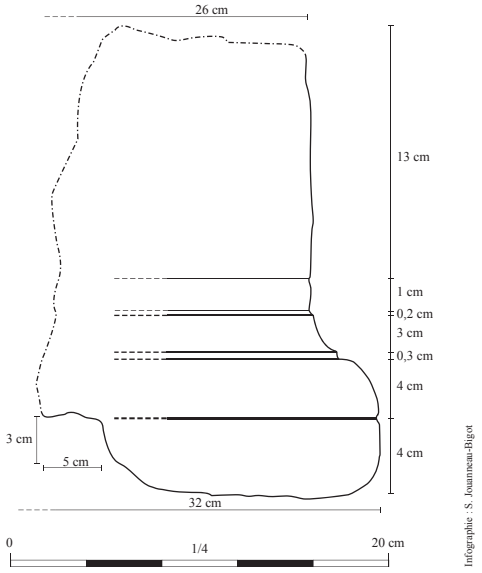

Infographie : S. Joannneau-Bigot

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 2 Vues et profil de la base (Iso106) et restitution de la colonne.

Cette base de colonne relève de l'ordre toscan, généralement employé en Gaule romaine. Il est dérivé du toscan traditionnel, appelé aussi toscan gaulois ou toscan provincial (DUMASY 2013). Cet ordre est contemporain du dorique grec, mais plus épuré. Il est originaire de l'Étrurie ancienne. Il comprend une base stricte et un chapiteau sans décor[2].

Les dimensions du diamètre restitué de cette base correspondent sensiblement à celle étudiée par D. Tardy sur le site de *la Fontaine d'Argentomagus et ses abords* (JOUQUAND dir. 1994 : 230 - 235), ainsi qu'aux exemples mentionnés dans l'article de P. Broise concernant l'ordre toscan en Haute-Savoie (BROISE 1969 : 15 – 22).
En l'absence d'autres éléments architectoniques composant cette colonne (tambours, chapiteaux), il est très ardu de restituer une élévation. Toutefois, si l'on se base sur la restitution de D. Tardy, avec un module proche, une hauteur avoisinant les 230 cm peut être avancée[3] (sans compter le chapiteau). Selon l'œuvre de Vitruve (*De Architectura*, IV, 7) qui décrit les dimensions des colonnes, les proportions semblent respectées. En effet, si l'on considère que l'isolation 106 était posée sur une plinthe, cette dernière devait également posséder la même hauteur (8 cm). Donc, la hauteur de cette base (en incluant la plinthe) correspond sensiblement au module de la colonne ; à savoir le rayon du fût.

1.2 Isolation 108

- circonférence conservée : 88 cm,
- circonférence restituée : 245 cm,
- diamètre restitué : 78 cm,
- épaisseur du plateau : 6 cm.

Il s'agit un fragment de plateau taillé qui a été retrouvé posé de chant dans le comblement terminal de la fosse UE 157 (US 1381).
À l'origine le plateau était circulaire. Sa tranche porte une inscription une inscription latine incomplète, correspondant à une dédicace religieuse (cf. chap. 9-6-2-2, D. Dondin-Payre). Son état de conservation est bon. Il apparait mouluré sur sa face inférieure et semble façonné au tour **(Figure 3)**.
Dans son épaisseur, ce plateau comporte un profil droit de 6 cm posé sur une doucine d'environ un centimètre et agrémenté d'un listel en retrait.
Sur sa face interne, une encoche rectangulaire de 16 cm de longueur et 12 cm de largeur est pratiquée. Profonde de quelques centimètres, il est possible d'y voir l'empreinte d'un support, un pied. On note aussi la présence de petits trous fréquents. Après restitution, on remarque une très légère déclivité sur la face d'attente de ce plateau, de l'ordre de quelques millimètres.
Le diamètre restitué du plateau (76 cm), l'empreinte supportant un pied ainsi que l'inscription latine permettent d'identifier l'isolation 108 en tant que plateau de table. La dédicace religieuse et son contexte de découverte, non loin de l'enclos et des édicules de la phase 6, autorise à l'interpréter comme une table à offrandes **(Figure 3)**.

L'exemple connu le plus proche est la table d'offrande découverte dans un contexte exceptionnel, lors de l'opération de sauvetage programmé en 1986, à l'emplacement de la future rampe d'accès du musée d'*Argentomagus* (Saint-Marcel, Indre) (FAUDUET dir. 2014 : 45 ; DUMASY dir. 2013 : 105 – 106 ; COULON 1988 : 131 – 133).

2 http://www.universalis.fr/encyclopedis/ordre-toscan.html
3 On multiple son diamètre par huit, auquel on ajoute la hauteur de sa plinthe, sa base et son chapiteau (si existant).

Bien que les dimensions de l'isolation 108 soient pratiquement doublées par rapport à celles de la table découverte dans l'autel domestique d'*Argentomagus*, sa physionomie est proche **(Photo 1)**. À l'image de l'exemple de la table des Mersans, il est tentant d'associer ce fragment de table à offrande à l'ensemble 6, composé de quatre murs périphériques et formant un espace de près d'1 m². On retrouverait alors la même disposition, c'est-à-dire une table à offrande placé à l'intérieur d'un édicule. Ainsi, selon R. Ginouvès (GINOUVES, III 1998 : 51 – 53), « …l'autel peut être représenté comme une sorte de barrière ou muret entourant (protégeant) la « table d'autel » même ». Il indique également que « …la table pouvait être perforée pour faciliter l'écoulement des liquides […] ou encore recevoir des éléments métalliques amovibles ».

Photo 1 L'autel des Mersans.
(d'après une carte postale du Musée d'Argentomagus)

1.3 Isolation 110

- longueur conservée : 61 cm,
- largeur conservée : 53 cm,
- longueur ressaut : 48 cm,
- largeur ressaut : 34 cm,
- épaisseur totale : 18 cm,
- épaisseur ressaut : 6 cm,
- diamètre trou : 6 cm.

Cet imposant bloc architectural à été mis au jour dans la couche 1381 de la fosse UE 157. Il était déposé à plat et présentait sa face de pose vers le ciel. Son plan est presque quadrangulaire si on le considère dans son ensemble **(Figure 4)**. Sa face supérieure ou d'attente présente un ressaut. Son épaisseur est amincie de 6 cm sur deux côtés, sur une largeur de 15 et 10 cm, depuis ses bords extérieurs. Ceci forme une sorte d'encastrement (GINOUVES et MARTIN 1989, I : 107). Soit il s'agit d'une face de contact creuse jointive recevant une face de contact saillante, soit avons-nous affaire à un filet sculpté indiquant la présence d'un autre bloc posé sur celui-ci et de dimensions moindres ou encore, le départ d'un emmarchement[4]. La dépression pratiquée dans l'angle du ressaut ne ressemble pas à un trou de louve, mais peut cependant indiquer un système de liaison entre deux blocs, maintenir un support, constituer un socle de statue, etc. Quoiqu'il en soit nous sommes en présence d'un bloc de fondation ou semelle à joints secs et en grand appareil. Il devait, sans doute, appartenir à la fondation d'un ensemble monumental proche.

4 A moins qu'il ne s'agisse d'un élément de seuil.

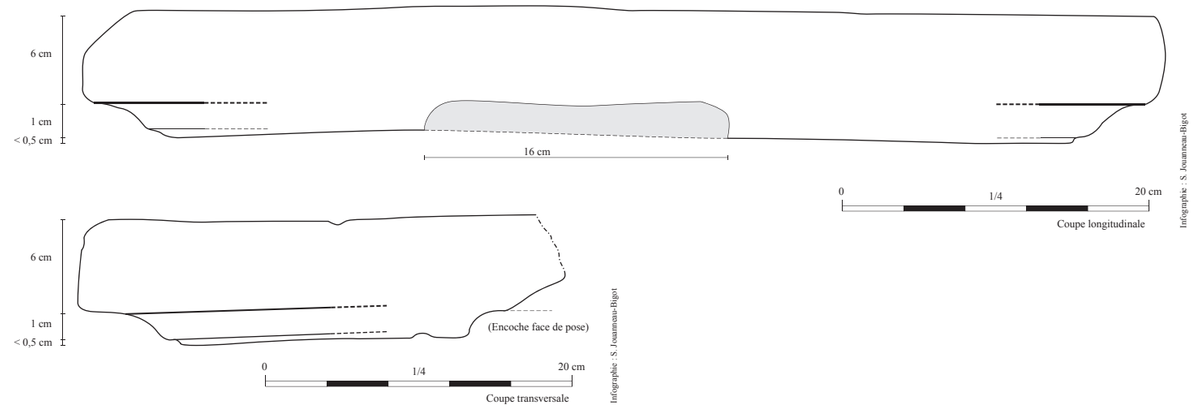

Relevé obtenu par orthorectification du modèle photogrammétrique (© N. Holzem, Inrap 2015)

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 3 Vues et profil du plateau circulaire (Iso108) et restitution de l'autel.

Un élément de comparaison peut être rapproché de cette isolation. En effet, lors de la campagne de fouille du sanctuaire antique de *Drevant* dans le Cher (METENIER dir. 2010 : 114 ; 150, **Photo 2**), des blocs de calcaire exogène ou de grès en grand appareil et joints secs servent de semelles de fondation aux façades ou aux bâtiments du sanctuaire.

Photo 2 Détails de blocs en grand appareil de Drevant.
(d'après Méténier 2010 : 150)

1.4. Isolation 105

- longueur conservée : 39 cm,
- largeur conservée : 23 cm,
- hauteur conservée : 29,5 cm,
- diamètre de la volute : 10 cm,
- épaisseur du plateau : 5 cm.

L'état de conservation de cet élément sculpté et mouluré est relativement médiocre, car seul un angle droit et une volute en partie supérieure sont conservés **(Figure 5)**. Cette dernière prend la forme d'un enroulement en spirale vers le bas. Elle est couverte d'un décor en forme de feuilles simples (ou d'écailles), ressemblant à des feuilles de laurier ou d'olivier (GINOUVES 1985, I : 167). On devine, sur l'un des motifs, une nervure centrale[5] ; ce qui confirme un décor à feuille simple à nervure centrale incisée. Ce type de décor est relativement commun, il apparait en Italie dès le I^er^ siècle après J.-C. et en Gaule dès la fin du I^er^ siècle après J.-C. (BRUNET 1997 : 120). L'auteur indique que ce motif décore initialement les colonnes dédiées à Jupiter, puis on le retrouve dans les contextes funéraires et cultuels. En Gaule, il apparaît dans les sites monumentaux religieux de la fin du II^e^ siècle au début du III^e^ siècle après J.-C., comme dans les temples de Genainville, d'Evreux ou encore de Néris [-les-Bains], etc. (BRUNET 1997 : 120).
La volute décorée de notre exemplaire présente un diamètre de 10 cm, et est posée sur un plateau vertical saillant de 5 cm d'épaisseur. Un listel ou bande en retrait de 2,5 cm d'épaisseur assure la liaison avec un ample cavet de 10 cm de hauteur. Un fin tore ou baguette fait immédiatement la transition avec une scotie de 2 cm d'épaisseur. Ce bloc de calcaire sculpté est fragmentaire, mais il correspond probablement au rebord droit d'un autel monolithe sacrificiel. Le bloc étudié s'apparente à la mouluration de couronnement de cet autel (GINOUVES 1998, III : 49), le plateau ou table où ont lieu les sacrifices. Cet autel possède des bordures latérales (ou corniches) couronnées de volutes **(Figure 5)**.

5 Tout comme ce fragment, les motifs sont très dégradés.

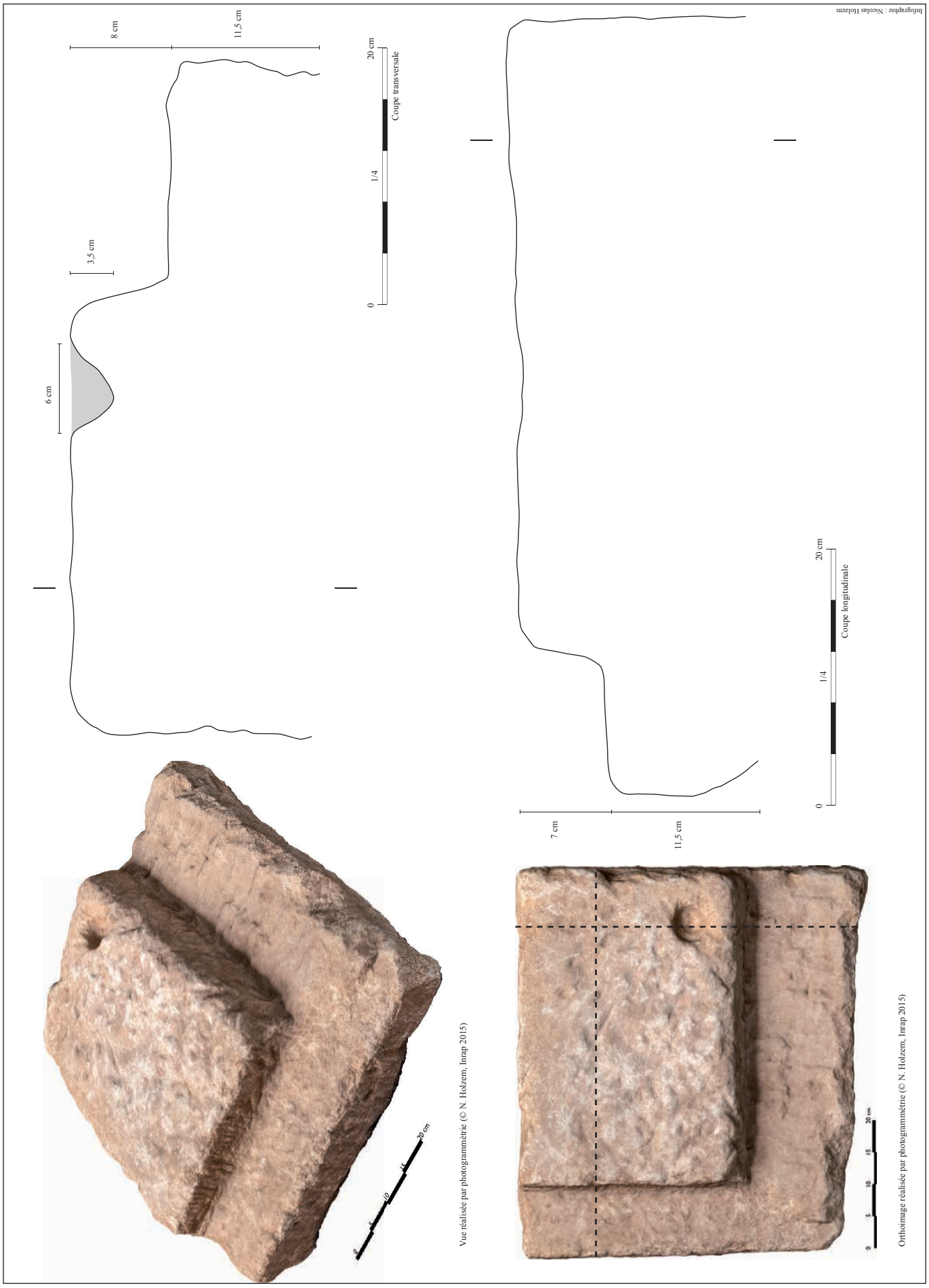

Figure 4 Vues et profil du bloc massif (Iso110).

A partir de ce seul fragment, il est difficile d'établir des comparaisons. Toutefois, le cliché de l'autel de Mars et Vénus à Ostie (http://ornement.net/dictionary/autels-romains.html) est un exemple qui peut sembler proche **(Photo 3)**. On y remarque les deux volutes sculptées à décor de feuilles de laurier, positionnées en périphérie du couronnement d'autel, tel des *pulvini* (ou coussins)[6]. Leur fonction était, sans doute, le maintien des sacrifices et/ou offrandes en place sur le plateau.
Un autre exemple peut être évoqué. Un petit autel domestique **(Photo 4)** qui a été mis au jour lors de la campagne de fouille du Clos du Verbe Incarné et du plateau de la Sarra à Lyon (DARBLADE-AUDOIN *et al.* 2009). Celui-ci présente des *pulvini* sur son couronnement. Un troisième exemple peut être proposé, celui de l'autel du *vicus Voclannionum* à Trèves (VAN ANDRINGA 2002 ; **Photo 5**). Élevé à l'initiative d'un particulier et dédicacé au dieu Jupiter, il est parvenu jusqu'à nous dans son entier. Ainsi, l'on remarque deux volutes décorées à spirales enroulées vers le bas, encadrant un le couronnement d'autel en corniche moulurée.

Il convient de différencier l'isolation 105 qui correspond au couronnement d'un autel, sur lequel on pratiquait des sacrifices, de l'isolation 108 qui appartient au plateau d'une table d'autel sur laquelle on déposait des offrandes faites aux dieux (GINOUVES 1998, III : 48). Ces deux blocs paraissent donc complémentaires. Si l'isolation 105 peut-être associée à l'ensemble 6, il est tentant de lier l'isolation 108 à l'UE151 qui est interprétée comme fondation d'un massif à vocation cultuelle.

Photo 3 L'exemple de l'autel de Mars et Vénus à Ostie.
© https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Altare_di_Marte_e_Venere,_dal_piazzale_delle_Corporazioni_di_Ostia,_01.JPG

Photo 4 L'exemple de l'autel de Lyon.
(© Darblade-Audoin et al. 2009)

Photo 5 L'exemple de l'autel de Trèves.
(© Van Andringa 2002)

6 Volutes enroulées en spirale encadrant une forme convexo-concave afin de former un coussin pour déposer les offrandes aux dieux et les maintenir en place.

1.5 Isolation 107

• côtés restitués : 36 cm,
• hauteur conservée : 23,5 cm,
• épaisseur du plateau : 9 cm.

Au démarrage de cette étude, la détermination de cet élément architectural sculpté restait incertaine : nous pensions être en présence d'un élément de corniche d'un édifice différent de ceux déjà évoqués, ou du couronnement d'un autel.
L'Iso 107 est un bloc de calcaire taillé et mouluré en angle droit **(Figure 5)**. Un épais plateau vertical saillant de 9 cm d'épaisseur est posé sur un premier listel en retrait de 2 cm d'épaisseur, immédiatement suivit par un second listel ou bande en retrait de 2,5 cm. Sous cette bande débute un ample cavet de 10 cm de hauteur. On devine enfin le départ d'un chanfrein. Il est à noter que l'angle de l'isolation 107 est manquant : s'est-il brisé ou a-t'il été biseauté volontairement ?

On remarque que les dimensions des moulurations de l'isolation 107 conservent sensiblement les mêmes proportions que celles de l'isolation 105. En premier lieu, nous avons envisagé l'hypothèse que nous soyons en présence d'un autre angle du même autel que celui de l'Iso 105. Mais dans un second temps, il est apparu plus probable qu'il s'agissait d'un fragment de la base de cet autel. Les Iso 105 et 107 appartiennent donc probablement à la même construction **(Figure 5)**.

1.6 Isolation 111

• longueur extérieure : 34 cm,
• largeur extérieure : 33 cm.
• longueur intérieure : 32 cm,
• largeur intérieure : 28 cm,
• épaisseur moyenne : 7 cm.

Ce bloc architectural est en mauvais état de conservation et est difficilement identifiable **(Photo 6)**. Il semble être taillé dans un calcaire différent des autres blocs (calcaire oolithique). Par ailleurs, sa surface brunie semble indiquer qu'il soit resté à l'extérieur pendant une longue durée avant son enfouissement. De légères trainées rougeâtres peuvent éventuellement évoquer des traces de chauffes.
Deux de ses faces sont apparemment taillées. On remarque un élément de décor posé sur un congé qui amorce le départ d'un cavet renversé de 7 cm d'épaisseur environ.
Ce qui pourrait s'apparenter à sa face interne est creusé : trace d'usure, écoulement ou creusement volontaire ? La profondeur maximale de cet enlèvement est de l'ordre de 5 cm.
Finalement, ce bloc semble s'apparenter davantage à une pièce architecturale qu'à une sculpture.

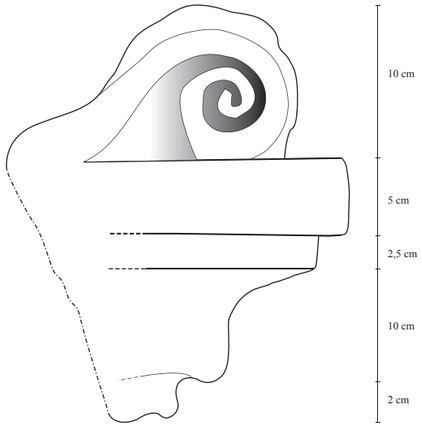

Infographie : S. Jouanneau-Bigot

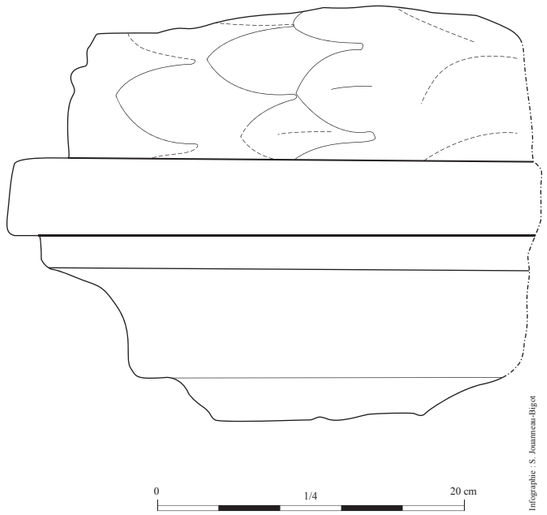

Infographie : S. Jouanneau-Bigot

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

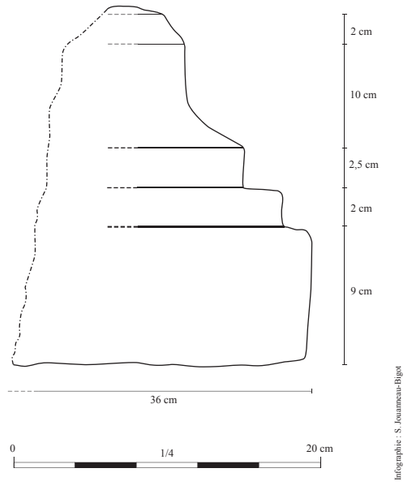

Infographie : S. Jouanneau-Bigot

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 5 Vues et profil des Iso105 et 107 et restitution de l'autel.

Photo 6 Vue de l'Iso 111.
(© Nicolas Holzem, Inrap)

1.7 Isolation 139

• longueur conservée : 21 cm,
• largeur conservée : 17 cm,
• épaisseur : 8 cm.

Ce fragment de calcaire s'apparente à un bloc taillé en moellon. Il est long de 21 cm, large de 17 cm et épais de 8 cm environ. Il conserve un angle droit. Ce moellon devait faire partie de l'élévation d'une construction maçonnée et vraisemblablement jointoyée (de petits nodules de mortier rosâtre sont encore collés).

1.8 Questionnement sur la position de ces blocs architecturaux dans la fosse UE 157 :

Outre les différentes pierres calcaires qui ne présentaient aucun intérêt architectural ces sept fragments architectoniques semblent avoir été déposés avec un soin relatif avant le scellement de la fosse UE157 (l'iso 110 a été retrouvée à plat et l'iso 108 est posée de chant).
Aucun bloc ne recolle ensemble, et chacun semble correspondre à des maçonneries différentes, hormis les Iso 107 et 105 qui peuvent provenir de la même construction. Plus qu'un remblai, cet assemblage semble évoquer le prélèvement de différentes parties sur plusieurs monuments ou mobiliers. Ceux-ci semblent tous appartenir à la phase 6 et peuvent correspondre à au moins une partie des vestiges de maçonneries découvertes sur le site. La fosse elle-même est située à proximité immédiate de l'enclos cultuel, entre deux plots (UE156 et UE161) de l'ancien bâtiment à portique et à quelques pas de la voie. Cet espace intermédiaire entre l'enclos et la voie appartient-il au domaine religieux ? Quoiqu'il en soit, l'ensemble de ces caractéristiques suggère que la fosse a été creusée spécialement pour le dépôt des blocs, qui ont fait l'objet, avant leur enfouissement, d'une sélection. La découverte de l'inscription sur laquelle on retrouve le nom complet d'un dédicaçant renforce cette impression.

Aussi l'hypothèse d'un rituel lié à l'abandon de l'enclos de la phase 6 et de ses édicules peut être évoquée : préalablement à la monumentalisation du

site des *Courattes* lors de la phase 7, avec le développement d'un nouveau projet d'élévation d'un *fanum*, les anciennes constructions liées au culte ont pu faire l'objet d'un démantèlement ritualisé : des parties des autels et peut-être de tous les éléments composants le sanctuaire, ont été sélectionnés et enfouis, probablement lors d'une cérémonie religieuse. La fosse UE157 pourrait donc correspondre au témoignage d'un rituel particulier, qui se rapprocherait de l'usage de la *pars pro toto* révélé dans certains contextes funéraires laténiens ou gallo-romains.

De rares exemples de cérémonie de clôture de temples et de dépôt en aire fermée peuvent être cités en référence. Il s'agit des sanctuaires gallo-romains du Vieil-Evreux (Eure) et de Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val d'Oise) (GUYARD *et al*. 2012 : 183 – 189). Dans le premier cas, il est mentionné que « …des parties saillantes en grand appareil, accessibles des monuments religieux été prélevées ». La question d'une phase de démolition ou de mutilation symbolique des édifices mérite d'être soulevée ? À Genainville, des couvercles de tuiles et des blocs architecturaux placés face contre terre, dont certains sculptés et d'autres portant une dédicace, recouvraient et dissimilaient des dépôts de mobilier religieux et d'exercice du culte : bronze, céramiques, etc.
L'auteur précise que le principe de mutilation des objets du culte lors de cérémonies de fermeture s'applique au monuments-mêmes. À Saint-Marcel, la base de colonne débitée par la moitié et les éléments architectoniques sculptés d'autel peuvent revêtir ce caractère de mutilation. On notera également que l'imposant bloc de fondation a été découvert face contre terre. L. Guyard évoque également des « fosses sacrées » utilisées pour les cérémonies de clôture d'un monument sacré et qui sont creusées dans l'espace consacré du sanctuaire. À l'intérieur, on y dépose des objets du culte et des sacrifices, ensuite scellés par des blocs architecturaux prélevés sur les temples. Pour le cas de la fosse UE157 du site des *Courattes*, des éléments monumentaux et *a priori* sacrés ont bien été mis au jour et scellés par une couche de limon argileux. Par contre, des blocs architectoniques recouvraient-ils un dépôt sacré aujourd'hui disparu ou représentaient-ils eux-mêmes le dépôt de fermeture de l'aire sacrée ? Le choix de ces blocs peut être ainsi exprimé par leur aspect religieux : fragment d'autel et de table à offrandes portant une dédicace religieuse.
Pour finir, on soulignera le caractère exceptionnel de la découverte de cette fosse et des blocs architecturaux et ce pour deux raisons : les rituels d'abandon attestés par l'archéologie sont très peu nombreux et cet ensemble donne un éclairage particulier sur la vocation et l'évolution de ce site.

2. La demi-base de colonne issue de la sépulture UE 37 (Iso 138).

- hauteur conservée : 38 cm,
- diamètre du tore : 36 cm,
- diamètre du fût : 27 cm (soit un module de 13,5 cm),
- hauteur de la base : 7 cm,
- trou de goujon : 6 cm de côté.

2.1 Description et interprétation

La sépulture UE37 est localisée à l'extrémité sud de l'emprise décapée, en zone 1 et appartient à la phase 7 du site des *Courattes*. Cette demi-base de colonne a été mise au jour dans l'une des couches de comblement supérieur de la sépulture, l'US 1012 (argile sableuse brune charbonneuse). Son état de conservation est médiocre.
Cette demi-base de colonne présente un tore très développé[7] de 36 cm de diamètre reconstitué, séparé en deux par un léger trait de scie à peine marqué **(Figure 6)**. Sur ce tore, un fin listel en retrait d'un centimètre d'épaisseur assure la transition avec cavet de 4 cm d'épaisseur. Ce listel amortit le départ du fût de colonne taillé dans le même bloc. Il est très légèrement galbé ; on remarque quelques traces d'outil (ciseaux) ; à moins qu'il ne s'agisse de vestiges d'anciennes cannelures fortement érodées. Une légère rainure amorce le galbe du fût. Le diamètre restitué de ce fût est d'environ 27 cm, soit un module de 13,5 cm. Si l'on superpose les deux profils, on note que ce fût est amincit à son départ.
Cette base à été débitée en deux par la moitié, découvrant ainsi, sur son lit de pose un trou quadrangulaire de 6 cm de côté et de 4 cm de profondeur. Il devait recevoir une pièce métallique (goujon) permettant ainsi le maintien de cette colonne avec un socle (plinthe, piédestal, etc.) ; à moins qu'il serve au tournage de cette pièce (JOUQUAND *et al*. 1994 : 235). Cette colonne était probablement entière à l'origine et devait faire partie d'un monument, peut-être le bâtiment 3 du site des *Courattes*. Elle a ensuite été débitée par la moitié pour son réemploi dans un autre monument ou pour faire office de stèle en partie supérieure de la sépulture.
Cette pièce ressemble fortement à la base d'une colonne toscane présentée dans l'ouvrage sur *25 années de recherches archéologiques à Argentomagus* (DUMASY dir. 2013 : 74 – 75), bien que le module de cette dernière lui soit supérieur. Cet exemple a été identifié comme appartenant à l'ordonnance toscane gauloise. Si l'on s'en réfère une nouvelle fois à l'œuvre de Vitruve (*De Architectura*, IV, 7), les proportions qui régissent cet élément architectural semble être respectées. Si cette base était posée sur une plinthe, celle-ci devait avoir une épaisseur de 7 cm. La hauteur d'une colonne que préconise Vitruve correspond à sept fois le diamètre de son fût. Il faut ajouter à cela, la hauteur de la plinthe, de la base et du chapiteau. En l'absence du dernier élément, on peut ainsi restituer une hauteur supérieure à 200 cm[8]. Cependant, à la lecture de quelques exemples toscans régionaux (BROISE 1969 ; DUMASY dir. 2013 et JOUQUAND dir. 1994), il s'avère que le rapport modulaire pour la hauteur des colonnes oscillait davantage entre huit et neuf modules et non pas les sept modules préconisés par Vitruve. Ainsi, notre exemple pourrait atteindre les 230 cm[9] **(Figure 6)**.

En conclusion, on notera que la hauteur restituée des deux demi-bases

7 Nettement plus marqué que celui de l'isolation 106 – cf. § 1.1.
8 En suivant le procédé de rapport modulaire établit par Vitruve.
9 A laquelle il faut ajouter la hauteur du chapiteau manquant.

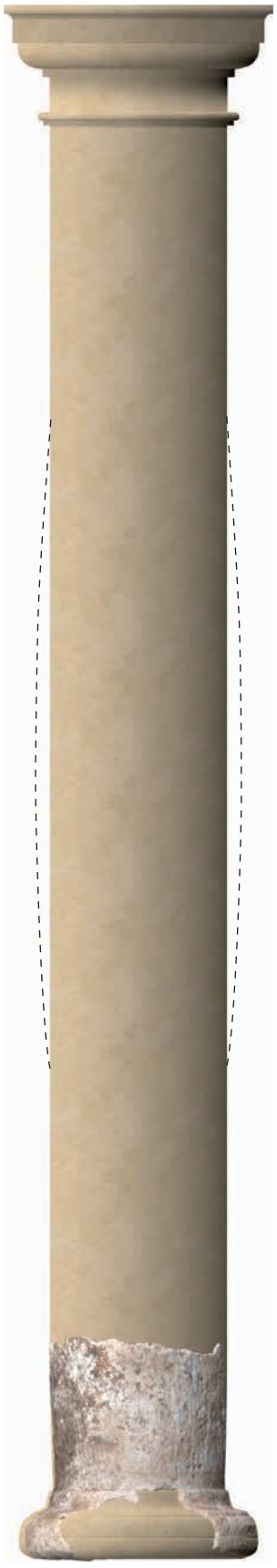

Restitution proposée (© N. Holzem, Inrap 2015)

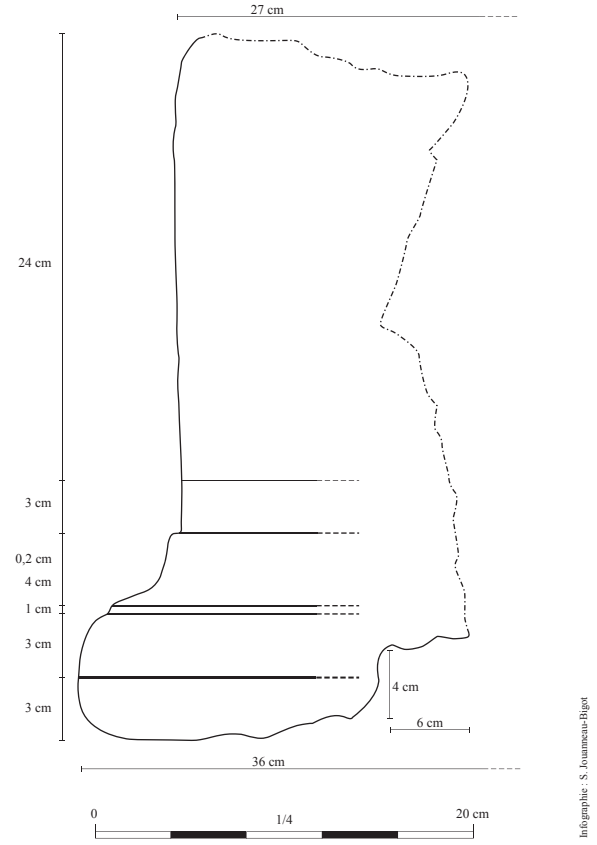

Orthoimages réalisées par photogrammétrie (© N. Holzem, Inrap 2015)

Figure 6 Vues et profil de la base (Iso138) et restitution de la colonne.

de colonne[10] est similaire, selon les calculs effectués et sur cette base, on pourrait penser que ces deux éléments font partie d'un même programme architectural. Or, les moulurations et la forme des tores ne sont pas identiques (le tore de UE 37 est bien plus développé). Aussi, ces deux éléments ne devaient pas faire partie du même monument, ou tout au moins, pas de la même façade.

3. Le bloc de maçonnerie de la fosse quadrangulaire UE 135

- côtés conservés : 15 cm,
- épaisseur conservée : 9,5 cm,
- épaisseur du ressaut : 1 cm.

L'UE 135 est une fosse quadrangulaire associée à la phase 6 (deuxième moitié du II^e^ s. à la première moitié du III^e^ s. après J.-C.) du site des *Courattes*, en zone 2 et située au nord-est de l'enclos enserrant le massif maçonné (UE 151) et l'édicule (ensemble 6). Elle est placée dans leur prolongement. Ce bloc architectural est issu d'un ramassage en surface de cette fosse.
C'est un fragment de bloc ou de moellon calcaire qui est long de 15 cm et épais de 9,5 cm **(Photo 7)**. Un angle droit subsiste. A son autre extrémité, on remarque un ressaut d'un centimètre d'épaisseur : est-il sculpté ? Ce bloc est bien trop érodé pour pouvoir le confirmer. De petites traces de mortier rose mêlées à du sable grossier sont enregistrées. Est-ce un mortier hydraulique ?

Photo 7 Détail du bloc architectural de l'UE135.
(© Équipe Inrap)

10 UE 37 et Isolation 106 – UE 157, *cf.* § 1.1.

4. Le fragment sculpté issu du trou de poteau UE 39

• épaisseur conservée : environ 4 cm.

Ce trou de poteau est localisé en zone 1, à l'extrémité sud-est de celle-ci. Aucun élément n'a permis de dater ce fait. Ce bloc sculpté provient de l'US 1019 (argile sableuse brune contenant des fragments de TCA et petits blocs de calcaire).

De ce petit bloc architectonique, il ne subsiste que deux faces moulurées **(Photo 8)**. La première comporte un listel qui amorce le départ d'un cavet de 3 cm d'épaisseur. La seconde face présente deux gorges de 2 cm d'épaisseur séparées par un mince filet en saillie. Ce petit fragment sculpté est vraisemblablement issu de la démolition d'un ancien édifice peut-être monumental et a été réemployé en tant que calage d'un poteau.

Photo 8 Vue du petit bloc architectural issu de l'UE39.
(© Équipe Inrap)

Bibliographie

Auteurs anciens

VITRUVE
Marcus Vitruvius Pollio (Vitruve) – *De Architectura*, livres III et IV. Seconde série de la bibliothèque latine-française, traduction nouvelle par M. Ch. L. Maufras, C.L.F. Panckoucke, 1847.

Dictionnaires thématiques

ADAM 1989
Adam J.-P. – *La construction romaine*, Grands manuels Picard, 5e édition, Paris, 1989.

GINOUVES et MARTIN 1985
Ginouvès R. et Martin R. – *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, I : Matériaux, techniques et forme du décor*, Ecole française d'Athènes et Ecole française de Rome, CNRS, Boccard, 1985.

GINOUVES 1992
Ginouvès R. - *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, II : Eléments constructifs : supports, couvertures, aménagement intérieurs*, Ecole française d'Athènes et Ecole française de Rome, CNRS, Boccard, 1992.

GINOUVES 1998
Ginouvès R. - *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine, III : Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Ecole française d'Athènes et Ecole française de Rome, CNRS, Boccard, 1998.

Autels, sanctuaires et architecture gallo-romaine

BROISE 1969
Broise P. – Eléments d'un ordre toscan provincial en Haute-Savoie. *In*, Gallia. Tome 27, fascicule 1, 1969 : 15 – 22.

BRUNET 1997
Brunet V. – Etude préliminaire du lapidaire architectural gallo-romain d'Evreux (27). Catalogue raisonné. *In*, Revue archéologique de l'Ouest, tomme 14, 1997 : 103 – 124.

COULON 1988
Coulon G. – Saint-Marcel (Indre), Argentomagus, sauvetage programmé à l'emplacement du futur musée, campagnes 1986-1987. *In*, Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 27, fascicule 1, 1988 : 131 – 133.

COULON et al. 1991
Coulon G., Deyts S., Lintz, G., Roche J.-L. et Tardy D. – L'aire cultuelle des Mersans à Argentomagus (Saint-Marcel, Indre) : l'apport des fouilles de 1982. *In*, Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry, 107, 1991 : 2 – 64.

DARBLADE-AUDOIN *et al.* 2009
Darblade-Audoin M.-P., Thirion Ph. Et André P. – Les sculptures du Clos du Verbe Incarné et du Plateau de la Sarra à Lyon: apports à la connaissance du sanctuaire et du quartier antiques. *In*, Revue archéologique de l'Est, tome 58, 2009 : 381 – 416.

DUMASY dir. 2013
Dumasy F. (dir.) – *Argentomagus, la ville se dévoile, 25 années de recherches archéologiques*, catalogue de l'exposition – 5 juillet au 15 décembre 2013.

FAUDUET 2010
Fauduet I. – *Les Temples de tradition celtique*, Nouvelle édition revue et augmentée, Errance, Paris, 2010.

FAUDUET dir. 2014
Fauduet I. (dir.) – *Dieux merci ! Sanctuaires, dévots et offrandes en Gaule romaine*, Musée Argentomagus, 2014.

JOUQUAND dir. 1994
Jouquand A.-M., Sénéchal A. et Wittmann A., avec la collaboration de Flotte P. – *La Fontaine d'Argentomagus et ses abords, Saint-Marcel, Les Mersans (Indre) n°36.200.015 AH et 36.200.021 AH*, D.F.S de sauvetage programmé, Orléans, SRA Centre, 1994.

GUYARD *et al.* 2012
Guyard L., Fontaine CH. Et Bertaudière S. – Relecture du dépôt de bronze de l'époque romaine du Vieil-Evreux (Eure). Des dépôts rituels liés à la fermeture du temple. *In*, Gallia, 69-2, 2012 : 151 – 194.

METENIER dir. 2010
Méténier F. (dir.) – *Nouvelle approche archéologique des façades sud et est du sanctuaire antique : Région Centre, Cher, Drevant, rue du Forum*, Rapport Final d'Opération de fouille archéologique, Inrap CIF Pantin, SRA Centre, Orléans, 2010, 2 vol.

METENIER 2011
Méténier F. – Le sanctuaire gallo-romain de Drevant (Cher) : état des connaissances et nouvelle approche archéologique des façades sud et est. *In*, Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 50, Varia, 2011.

VAN ANDRINGA 2002
Van Andringa W. – *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I^er^-III^e^ siècle apr. J.-C.)*, collection les Hespérides, édition Errance, 2002, 336 p.

Références électroniques

http://ornement.net/dictionary/autels-romains.html
(Photographie de l'autel de Mars et de Vénus à Ostie, dédicace de *Silvanus*)

http://pierres-info.fr/les-moulures/index.2.html

http://remacle.org/bloodwolf/erudits/vitruve.html

http://www.universalis.fr/encyclopedie/ordre-toscan.html
(Mazuhier A. – *Toscan Ordre*)

Inventaire des faits archéologiques

Num_ue	Interpretation_ue	Long_ue	Larg_ue	Prof_ue	Description_ue	Num_ensemble	plan	Fond	Paroi
1	terre végétale			0,3					
2	Fossé	4,2	0,7	0,18		2	linéaire	Irregulier	Irrégulieres
3	Sépulture	0,82	0,75	0,12			oval	Plat	Verticales
4	Sépulture	0,8		0,2			circulaire	Plat	Verticales
5	Sépulture	0,88	0,8	0,08			circulaire	Plat	Indéterminées
6	Sépulture	0,88	0,8	0,08			oval	Plat	Indéterminées
7	Trou de poteau	0,54	0,48	0,26		2	circulaire	Plat	Verticales
8	Trou de poteau	0,42	0,38	0,24		2	oval	Concave	Obliques
9	Trou de poteau	0,4	0,4	0,38	tp avec un calage soigné	2	circulaire	Plat	Verticales
10	Trou de poteau	0,42	0,42	0,44		2	circulaire	Plat	Verticales
11	Trou de poteau	0,56	0,44	0,6		2	circulaire	Irregulier	Irrégulieres
12	Trou de poteau	0,44		0,16		2	circulaire	Irregulier	Evasees
13	Trou de poteau	0,54		0,08		2	circulaire	Irregulier	Evasees
14	Trou de poteau	0,4	0,4	0,17		2	circulaire	Plat	Evasees
15	Trou de poteau	0,4	0,4	0,14		2	circulaire	Irregulier	Evasees
16	Trou de poteau	0,4	0,36	0,17		2	circulaire	Irregulier	Obliques
17	Trou de poteau	0,4	0,4	0,32		2	circulaire	Concave	Verticales
18	Fossé	2,4	0,9	0,26		1	linéaire	Plat	Obliques
19	Fossé	10,95	0,9	0,32		1	linéaire	Plat	Obliques
20	Fossé	18,7	1	0,32		1	linéaire	Plat	Obliques
21	Fosse	1,92	1	0,26			oval	Irregulier	Irrégulieres
22	Fosse	1,3	0,7	0,1			sub-quadrangulaire	Plat	Verticales
23	Trou de poteau	0,4		0,22			circulaire	Plat	Verticales
24	Fosse	1,8	1,15	0,26			irrégulier	Irregulier	Irrégulieres
25	Trou de poteau	0,5	0,5	0,22			circulaire	Plat	Verticales
26	Fosse	0,82	0,8	0,15			sub-quadrangulaire	Irregulier	Verticales
27	Trou de poteau	0,55	0,45	0,22			oval	Plat	Obliques
28	Trou de poteau	0,53	0,44	0,3	T1 F1 du diag		oval	Convexe	Evasees
29	Chemin	2,95	2,12	0,14			irrégulier	Irregulier	Evasees
30	Chemin	6,5	1,86	0,18				Plat	
31	Chemin	3,07	1,71				irrégulier		
32	Chemin	13,25	3,53	0,18				Concave	Evasees
33	Foyer	0,8	0,6	0,1	testé au diag T1,1 mais fond non atteint				
34	Trou de poteau	0,72	0,55	0,18			circulaire	Concave	Evasees
35	Fosse	1	0,82	0,16			oval	Concave	Evasees
36	Couche	43,36	15,2		couche d'érosion. Colluvions sous la terre végétale en zone 1				
37	Sépulture	1,3	0,8	1,8			quadrangulaire	Plat	Verticales
38	Fosse	2,4	0,9	0,9			Indéterminé	Plat	Verticales
39	Trou de poteau	0,86	0,8	0,48			irrégulier	Plat	Irrégulieres
40	Trou de poteau	0,42	0,34	0,18			circulaire	Plat	Verticales
41	Trou de piquet	0,2		0,24			circulaire	Plat	Verticales
42	Trou de poteau	0,3	0,25	0,3			sub-quadrangulaire	Plat	Verticales
43	Fosse	0,7	0,65	0,2			circulaire	Concave	Evasees
44	Trou de poteau	0,42		0,12			circulaire	Irregulier	Assymetriques

Num_ue	Interpretation_ue	Long_ue	Larg_ue	Prof_ue	Description_ue	Num_ensemble	plan	Fond	Paroi
45	Trou de piquet	0,22		0,16			circulaire	Irregulier	Assymetriques
46	Trou de piquet	0,3		0,25			irrégulier	Irregulier	Irrégulieres
47	Trou de poteau	0,5	0,4	0,24			oval	Plat	Assymetriques
48	Trou de poteau	0,42	0,36	0,3			oval	Concave	Verticales
49	Trou de poteau	0,44		0,14	nid de poule ou terrier, en tout cas, trou de poteau douteux		circulaire	Plat	Verticales
50	Chemin	40,6	6,1		voie principale		linéaire		
51	Fosse	1,12	0,56	0,14	nid de poule ?		oblong	Concave	Evasees
52	Trou de poteau	0,46	0,32	0,23			oval	Conique	Obliques
53	Sépulture	0,94		0,4	sépulture assise		sub-quadrangulaire	Plat	Verticales
54	Trou de poteau	0,42	0,38	0,12			circulaire	Concave	Evasees
55	maçonnerie	1		0,26		3	sub-quadrangulaire	Irregulier	Obliques
56	Fosse	1,12	0,74	0,48	prélèvement pour fer		irrégulier	Conique	Evasees
57	Indéterminé	1,83	0,36	0,44			linéaire	Concave	Verticales
58	Trou de poteau		0,36	0,18			circulaire	Concave	Obliques
59	Remblai	7	6,18	0,14	remblai de démolition sur chemin UE62		irrégulier		
60	Remblai			0,22	probablement contemporain de UE144. Couche de limon posée en remblai				
61	Ornière	2,51	0,62		couche superficielle de limon hétérogène = comblement d'ornière		irrégulier		
62	Chemin	17,8	8,4		chaussée antique comprenant au moins trois états d'utilisation; bien construite avec des ornières bien visibles. Son orientation diverge du second axe UE50.		linéaire		
63	Annulé				trou de poteau très incertain				
64	Tranchée de récupération	9,6	1,06	0,48	UE64, 127 et 136 forment la même tranchée de récup divisée en trois segments	3	linéaire	Plat	Obliques
65	Tranchée de récupération	3,05	0,78	0,52		3	linéaire	Plat	Obliques
66	Sol	30,53	2,69		Equivalent à UE 114. le long du bâtiment à portique		linéaire		
67	Sol	14	2,38	0,2	Observé en deux endroits, le long du bâtiment à portique		irrégulier		
68	Sol	5,19	3,25				irrégulier		
69	Chemin	37,55	20,25		numéro générique pour UE96, 128, 134, 138, 140, 184 et probablement Us1300		irrégulier		
70	Chemin	37,79	0,32		bordure de trottoir		linéaire		
71	Fosse	0,5	0,44	0,25	Fosse aménagée pour construction d'un coffre de tuile		quadrangulaire		
72	Tranchée de récupération	5,98	0,74	0,28		3	linéaire	Plat	Obliques
73	Maçonnerie	1,09	0,93	0,58		3	quadrangulaire	Plat	Verticales
74	Maçonnerie	1,07	0,88			3	quadrangulaire		
75	Maçonnerie	1,03	0,98			3	quadrangulaire		
76	Maçonnerie	1,04	0,69			3	quadrangulaire		
77	Maçonnerie	1,1	1,1	0,84		3	sub-quadrangulaire	Plat	Obliques
78	Maçonnerie	0,5	0,4	0,14	mortier orangé avec CdB	4	quadrangulaire	Plat	Verticales
79	Maçonnerie	0,46	0,36			4	quadrangulaire		
80	Maçonnerie	0,43	0,36			4	quadrangulaire		
81	Maçonnerie	0,5	0,47			4	quadrangulaire		

Num_ue	Interpretation_ue	Long_ue	Larg_ue	Prof_ue	Description_ue	Num_ensemble	plan	Fond	Paroi
82	Maçonnerie	0,47	0,45			4	quadrangulaire		
83	Maçonnerie	7,51	0,34		fondation de pierres calcaires pour pose d'une cloison terre et bois	3	linéaire		
84	Sol	3,84	1,51			3	irrégulier		
85	Foyer	1,8	0,8				oblong		
86	Chemin	10,22	5,82		US 1247 = US 1280		linéaire		
87	Tranchée de récupération	16	0,61	0,38		3et 5	linéaire	Plat	Obliques
88	Tranchée de récupération	9,86	0,66	0,24		5	linéaire	Plat	Obliques
89	Maçonnerie	7,08	0,75	0,4	Fondation de mur	7	linéaire	Plat	Verticales
90	Tranchée de récupération	6,58	0,73	0,44	Tranchée de récupération du mur ue 100.		linéaire	Plat	Obliques
91	Annulé						circulaire		
92	Annulé						circulaire		
93	Chemin	2,38	0,64	0,24	aménagement de bord de voie, peut-être bordure de trottoir		linéaire	Plat	Verticales
94	Indéterminé	1,81	0,46		n° donné au creusement de la partie médiane des différentes recharges de la voie UE62		irrégulier		
95	Trou de poteau	0,55		0,4			circulaire	Concave	Obliques
96	Chemin				UE 69 = 96				
97	Géologique	48,6	39,6		couche de limon sur les alluvions. Equivalent avec UE142 et 116		irrégulier		
98	Remblai	15,7	1,4		sable limoneux orangé		linéaire		
99	Sol	6,4	3,8		Sol érodé conservé en trois endroits distincts		irrégulier		
100	Maçonnerie	1,06	0,8	0,5		7	linéaire	Plat	Obliques
101	Chemin	27,93	0,25		Bordure occidentale de la voie UE50		linéaire		
102	Fosse	0,45		0,3	Fosse douteuse		circulaire	Irregulier	Obliques
103	Remblai				Egale UE144. Couche de limon posée en remblai. Cf UE144				
104	Tranchée de récupération	5,71	0,74	0,36		5	linéaire	Plat	Obliques
105	Tranchée de récupération	5,9	1,22	0,46		5	linéaire	Concave	Verticales
106	Tranchée de récupération	5,54	0,64	0,72		5	linéaire	Plat	Verticales
107	Tranchée de récupération	6,18	0,73		Dans le prolongement de UE100 et UE90. Cette dernière a été sondée 2 fois	5	linéaire		
108	Maçonnerie	2,6	0,62	0,6		6	linéaire	Plat	Verticales
109	Maçonnerie	2,6	0,6	0,58		6	linéaire	Plat	Verticales
110	Maçonnerie	2,6	0,75			6	linéaire		
111	Maçonnerie	2,6	0,65			6	linéaire		
112	Tranchée de récupération	9,93	0,81	0,22		5	linéaire	Concave	Obliques
113	Remblai	2,74	2,14	0,05	Couche de démolition composée de fragments de tegulae et d'imbrices mis à plat.		maculiforme		
114	Sol	5,4	1,1		Fonctionne avec UE 66 ? Sol de cailloutis calcaire		linéaire		
115	Sol	7,7	4,42		Sol dans bâtiment à portique	3	irrégulier		
116	Géologique				Limon sur sables grossiers = UE97		polygonal		

Num_ue	Interpretation_ue	Long_ue	Larg_ue	Prof_ue	Description_ue	Num_ensemble	plan	Fond	Paroi
117	Sol	2,64	2,11		Quatre lambeaux d'un sol érodé. Fonctionne avec fanum ?		irrégulier		
118	Maçonnerie	0,84	0,66	0,12	Niveau de mortier contemporain de l'UE90. Base pour une élévation liée au mur	7	oblong		
119	Sol	3,78	3			3	irrégulier		
120	Annulé								
121	Sol	1,58	1,29		niveau de circulation ou lambeau de sol constitué d'un petit cailloutis de galets serait contemporain de UE100		linéaire		
122	Remblai				blocs de calcaires diametre max 35X25 cm dans une matrice limono-argilo-sableuse brun clair presence de TCA, de mortier jaunatre,os de faune plusieurs zones de densitées varieés de calcaire dans l'us UE 122 = UE 153 us 1365				
123	Indéterminé	5,75	0,5	0,16	Le long du mur UE136, petit creusement étroit		linéaire	Concave	Evasees
124	Trou de poteau	0,28			Pas de relevé en coupe		circulaire		
125	Sol	2,11	1,58		pièce entre les murs UE 108 à 111		irrégulier		
126	Annulé								
127	Tranchée de récupération	10,7	0,7	0,4	Partie intermédiaire de l'UE 64, entre les UE 88et 112.	3 et 5	linéaire	Plat	Obliques
128	Chemin		1,8		cf UE69		irrégulier		
129	Fosse	3,2	1,71	0,58	limon argilo-sableux brun clair fin, avec fragments de mortier de couleur orangé et d"autre de couleur jaunâtre présence de TCA, quelques pierres calcaires toutes dimensions, tessons, os de faune ,clous. Probablement deux fosses qui se recoupent		maculiforme	Irregulier	Irrégulieres
130	Mobilier isolé				vase presque complet prélevé avec le sédiment découvert entre l'UE88 et l'UE 103				
131	Fosse	0,44	0,38	0,24			circulaire	Concave	Evasees
132	Trou de poteau	0,4	0,3	0,34			oval	Concave	Verticales
133	Remblai	1,78	1,13		égalité avec UE137		quadrangulaire		
134	Chemin				= UE 69				
135	Fosse	2,9	1,8	2,9			quadrangulaire	Conique	Verticales
136	Tranchée de récupération	9,7	0,73	0,46	Partie septentrionale de l'UE 64, au-delà de l'UE 88.	3	linéaire	Concave	Verticales
137	Remblai	4,76	2,92		Egalité UE133		irrégulier		
138	Chemin				= UE69				
139	Remblai	12,58	1,47		Remblai lié à la destruction du portique ?		linéaire		
140	Chemin				= UE69 cf cette UE				
141	Trou de poteau	0,6		0,3			circulaire	Plat	Verticales
142	Géologique				=UE97 limon argilo sableux brun clair (terrain naturel)				
143	Trou de poteau	0,44		0,38			circulaire	Irregulier	Verticales
144	Remblai	20,8	3,4	0,14	Egale UE103 Couche de limon posée en remblai		irrégulier		
145	Remblai			0,2	Limon sableux exetnsion exacte inconnue (observée unquement en coupe).		irrégulier		
146	Fosse		0,58	0,14	Fosse ou plutôt dépression		Indéterminé	Concave	Evasees
147	Fosse	1,25	1,35	0,32			circulaire	Plat	Indéterminées

Num_ue	Interpretation_ue	Long_ue	Larg_ue	Prof_ue	Description_ue	Num_ensemble	plan	Fond	Paroi
148	Remblai			0,08	niveau de remblai surmonté de quelques tuiles posées à plat, peur-être un sol, ou démolition également ?		irrégulier		
149	Sol	6,2	4		Petit cailloutis calcaire à l'est de l'UE 110.		irrégulier		
150	Maçonnerie	0,49	0,45		Reste de mur du bâtiment à portique	3	linéaire	Plat	Verticales
151	Tranchée de récupération	2,8	2,6	0,7			quadrangulaire	Plat	Verticales
152	Trou de poteau	0,3	0,22				irrégulier	Irregulier	Irrégulieres
153	Remblai	4,4	3,75		UE 153 us 1365. remblais limoneux + pierres calcaires		irrégulier		
154	Fossé	4,22	0,84	0,18			linéaire	Plat	Evasees
155	Fossé	14,35	1,04	0,86			linéaire	Plat	Obliques
156	Maçonnerie	0,98	0,94		Plot du portique. Construction faite de moellons calcaire.	3	quadrangulaire		
157	Fosse	1,12	1,06	0,68	fosse circulaire dont le comblement est riche en pierres taillées faisant partie de monments		irrégulier	Concave	Verticales
158	Sol	2	2		Couche hétérogène = sol ou recharge de sol ?		irrégulier		
159	Foyer	1,06	0,45		empreinte rubéfiée		maculiforme		
160	Annulé				Aucun info, sur plan ou dans les minutes				
161	Maçonnerie	0,88	0,82			3	quadrangulaire		
162	Sol	4,4	2,9		Deux lambeaux d'un sol		irrégulier		
163	Remblai	5,97	3,99		Rembali limoneux avec faune relativement abondante		irrégulier		
164	Foyer	0,98	0,8				oval		
165	Fosse	1,4	0,6	0,62	Fosse de plantation ?		irrégulier	Plat	Irrégulieres
166	Remblai	4,6	4,5		Remblai limoneux		Indéterminé		
167	Trou de poteau	0,46	0,32	0,08	Recoupe UE 109		oval	Concave	Irrégulieres
168	Fosse	2,4	1,34	0,14	US 1422 semble être un aménagement dont la fonction est indéterminée. Il est constitué de 5 grosses pierres brûlées.		quadrangulaire	Concave	Evasees
169	Maçonnerie				Mur recoupé par ue 168 (=U E172)	3			
170	Fosse	1	0,95	0,18			circulaire	Concave	Evasees
171	Trou de poteau	0,5	0,45	0,1			circulaire	Concave	Evasees
172	Maçonnerie	6,18	0,3		Pierres calcaires supportant une cloison	3	linéaire		
173	Sol	1,31	0,67		Aménagement composé de tuiles et de petits moellons calcaire posés à plat. Une partie vient contre le mur UE 172.		maculiforme		
174	Annulé				UE non renseignée				
175	Fosse	80	80	54	Probable fosse de plantation,comme UE 165		circulaire	Concave	Verticales
176	Annulé				CHABLIS				
177	Trou de poteau	0,55	0,5	0,16			circulaire	Concave	Evasees
178	Maçonnerie	0,52		0,24	Vu seulement en coupe	4	quadrangulaire	Plat	Verticales
179	Foyer	0,26	0,2				irrégulier		
180	Fosse	0,82		0,4		4	circulaire	Plat	Verticales
181	Foyer	0,65	0,42		sur sol UE182		oblong		

Num_ue	Interpretation_ue	Long_ue	Larg_ue	Prof_ue	Description_ue	Num_ensemble	plan	Fond	Paroi
182	Sol	3,29	1,17		Niveau d'occupation. Limon compact brun foncé avec des charbons de bois, quelques petits fragments de céramique posés à plat et de nombreux os de faune fragmentés à plat.		irrégulier		
183	Sol	1,18	0,91		Reste d'un sol en calcaire pulvurulent jaune; pourrait être équivalent à UE 158 US 1389 néanmoins les relations strati ne sont pas identiques, En effet, UE 183 sur UE 182 et non sur UE163.		maculiforme		
184	Sol				= 69				
185	Géologique				Terre humifère noire sous UE1 et recoupé par UE178 et 87. Observée uniquement en coupe		Indéterminé		

Inventaire des unités stratigraphiques

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1000	1		Terre végétale
1001	24		Comblement
1002	24		Comblement
1003	24		Creusement
1004	36		Colluvions
1005	37		
1006	37		Comblement
1008	3		Squelette humain
1007	3		Comblement
1009	3		Creusement
1010	18	1	Comblement
1011	18	1	Creusement
1012	37		Comblement
1013	37		Comblement
1014	37		Comblement
1015	29		Remblai
1016	29		Sol
1017	29		Creusement
1018	39		Comblement
1019	39		Comblement
1020	39		Comblement
1021	39		Comblement
1022	39		Comblement
1023	39		Creusement
1024	19		Comblement
1025	19	2	Comblement
1026	19	2	Creusement
1027	28		Comblement
1028	28		Creusement
1029	9	2	Négatif de poteau
1030	9	2	Calage
1031	9	2	Creusement
1032	37		Comblement
1033	25		Négatif de poteau
1034	25		Comblement
1035	25		Creusement
1036	35		Comblement
1037	35		Creusement
1038	34		Comblement
1039	34		Creusement
1040	2	3	Comblement
1041	2	3	Creusement
1042	38	3	Comblement
1043	38	3	Comblement

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1044	38	3	Creusement
1045	40		Comblement
1046	40		Creusement
1047	21		Comblement
1048	21		Creusement
1049	32	4	Comblement
1050	22		Comblement
1051	22		Creusement
1052	37		Comblement
1053	37		Comblement
1054	20	5	Comblement
1055	20	5	Creusement
1077	32	7	Non renseigné
1057	30		Remblai
1058	30	6	Sol
1059	7		Creusement
1060	7		Comblement
1061	7		Comblement
1062	23		Comblement
1063	23		Creusement
1064	10		Creusement
1065	10		Comblement
1066	10		Comblement
1067	12		Creusement
1068	12		Comblement
1069	14		Creusement
1070	14		Comblement
1071	14		Comblement
1072	16		Creusement
1073	16		Comblement
1074	17		Creusement
1075	17		Comblement
1076	17		Comblement
1078	32	7	Remblai
1079	32	7	Sol
1080	32	7	Remblai
1083	41		Comblement
1084	41		Creusement
1085	42		Comblement
1086	42		Creusement
1087	43		Comblement
1088	43		Creusement
1089	44		Comblement
1090	44		Creusement

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1091	45		Comblement
1092	45		Creusement
1093	46		Comblement
1094	46		Creusement
1095	30	6	Creusement
1056	32	4	Comblement
1096	27		Négatif de poteau
1097	27		Comblement
1098	27		Creusement
1099	47		Comblement
1100	47		Comblement
1101	30		nettoyage de surface
1102	37		prelevt ds iso 13
1103	37		prélèvt ds iso 12
1104	8		Comblement
1105	8		Creusement
1106	13		Comblement
1107	13		Creusement
1108	15		Comblement
1109	15		Creusement
1110	49		Comblement
1111	49		Creusement
1112	26		Comblement
1113	26		Creusement
1114	48		Comblement
1115	48		Creusement
1116	11		Comblement
1117	11		Creusement
1118	2	8	Creusement
1119	2	8	Creusement
1120	52		Comblement
1121	52		Creusement
1122	31	9	Non renseigné
1123	31	9	Creusement
1124	31	9	nettoyage de surface
1125	2	8	Comblement
1126	2	8	Creusement
1127	33		Comblement
1128	33		Creusement
1081	55		Comblement
1082	55		Hérisson
1129	55		Creusement
1130	37		Comblement
1131	51		
1132	56		nettoyage
1133	56		Comblement
1134	58		Comblement
1135	58		Creusement
1136	53		Comblement
1137	53		Comblement
1138	53		Non renseigné
1148	53		Comblement

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1140	57		Comblement
1141	57		Comblement
1142	57		Creusement
1143	56		Comblement
1144	56		Comblement
1145	56		Creusement
1146	50	10	voie
1147	50	10	Creusement
1149	53		Creusement
1150	59		Nettoyage
1151	59		Remblai
1152	1	23	Remblai
1153	68	23	niveau de circulation
1154	50	23	Remblai
1155	50	23	Remblai
1156	50	23	recharge
1157	50	23	recharge
1158	50	23	recharge
1159	50	23	Creusement
1160	60	23	Comblement
1161	69	23	Comblement
1162	97	23	Comblement
1163	61	25	Remblai
1164	63	25	Creusement
1165	61	25	Creusement
1166	62	25	recharge
1167	62	25	recharge
1168	62	25	Sol
1169	62	25	recharge
1170	70	23	bordure voie
1171	4		Comblement
1172	4		Squelette humain
1173	4		Creusement
1174	5		Comblement
1175	5		Squelette humain
1176	5		Creusement
1177	94	26	Remblai
1178	1		Remblai
1179	1	24	terre végétale
1180	95	24	Comblement
1181	95	24	Creusement
1182	67	24	Remblai
1183	68	24	niveau de circulation
1190	98	24	Remblai
1191	60	24	Remblai
1192	96	24	Sol
1193	97	24	Remblai
1194	64	24	Comblement
1195	64	24	Creusement
1196	65	24	Comblement
1197	65	24	Creusement
1198	99	24	Comblement

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1199		24	Creusement
1200	50	24	Niveau de circulation
1201	50	24	Recharge
1202	50	24	Radier
1203	66	24	Remblai
1204	70	24	Bordure de voie
1205	96	24	Recharge
1206	6		Comblement
1207	6		Squelette humain
1208	6		Creusement
1209	4		Comblement
1210	94	26	Creusement
1211	71		Comblement
1212	71		Comblement
1213	71		Aire de travail
1214	71		Aménagement
1215	93	26	Creusement
1216	93	26	Fondation
1217	93	26	Comblement
1218	71		Creusement
1219	62	26	Sol
1220	62	26	Comblement
1221	101	26	Calage
1222	101	26	Creusement
1223	50	26	Comblement
1224	102	26	Comblement
1225	102	26	Creusement
1226	103	26	Comblement
1227	87		Comblement
1228	87		Creusement
1229	62	28	Sol
1230	62	28	
1231	55	24	Comblement
1232	115		Nettoyage
1233	115		Démolition
1234	100		Mur
1235	100		Fondation
1236	100		Hérisson
1237	100		Creusement
1238	116		
1239	117		
1240	117		
1241	118		Comblement
1242	119		Sol
1243	119	32	Hérisson
1244	84	32	Sol
1245	120		Colluvions
1246	86		Recharge
1247	86		
1248	62	26	Fondation
1249	77	29	Comblement
1250	77	29	Fondation

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1251	78	32	Comblement
1252	78	32	Fondation
1253	78	32	Creusement
1254	123	31	Radier
1255	128	31	Réagréage
1256	69	31	Sol
1257	123	31	Creusement
1258	119	32	Occupation piétinnement
1259	119	32	Sol
1260	77	29	Fondation
1261	77	29	Fondation
1262	77	29	Creusement
1263	62	26	Sol
1264	106	30	Comblement
1265	106	30	Comblement
1266	106	30	Creusement
1267	104	30	Comblement
1268	104	30	Comblement
1269	104	30	Creusement
1270	124	30	Comblement
1271	124	30	Calage
1272	124	30	Creusement
1273	125		Comblement
1274	62	26	Remblai
1275	72	34	Comblement
1276	72	34	Creusement
1277	114	34	Hérisson
1278	114	34	Sol
1279	86	34	Remblai
1280	86		Sol voi
1281	86	34	Comblement
1282	86	34	Hérisson
1283	86	34	Sol voie
1284	126	34	Sol
1285	86	33	Comblement
1286	86	33	Comblement
1287	86	33	Comblement
1288	83	31	Solin
1289	83	31	Indéterminé
1290	125		Sol
1291	131	33	Comblement
1292	131	33	Creusement
1293	132	30	Comblement
1294	132	30	Creusement
1295	133	30	Remblai
1296	134	30	Niveau d'occupation
1297	134	30	Sol
1298	135		
1299	86	33	Remblai
1300	69	33	voie
1301	125		Comblement
1302	86	33	Voie

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1303	112	36	Comblement
1304	112	36	Creusement
1305	86	33	Colluvions
1306	86	33	Comblement
1307	135		Comblement
1308	135		Comblement
1309	112	36	Comblement
1310	112	36	Comblement
1311	64	36	Remblai
1312	137	30	Remblai
1313	138	30	occupation
1314	138	30	Sol
1315	127	39	Comblement
1316	127	39	Creusement
1317	88	39	Comblement
1318	88	39	Comblement
1319	88	39	Creusement
1320	135		Comblement
1321	136	40	Comblement
1322	66	40	Colluvions
1323	66	40	Comblement
1324	60	40	Remblai
1325	139	40	Remblai
1326	139	40	Comblement
1327	73	40	Comblement
1328	73	40	Creusement
1329	139	40	Comblement
1330	139	40	Creusement
1331	66	40	Sol
1332	60	40	Remblai
1333	60	40	Remblai
1334	70	40	Comblement
1335	70	40	Calage
1336	70	40	Creusement
1337	101	40	Comblement
1338	144	40	Remblai
1339	62	40	Substrat
1340	141	40	Comblement
1341	141	40	Creusement
1342	129	38	Comblement
1343	129	38	Creusement
1344	143		Comblement
1345	143		Creusement
1346	144	29	Remblai
1347	145	29	Colluvions
1348	146	29	Comblement
1349	146	29	Comblement
1350	146	29	Comblement
1351	146	29	Creusement
1352	147		Construction
1353	147		Comblement
1354	148		Remblai

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1355	147		Creusement
1356	150		Fondation
1357	150		Creusement
1358	111		Fondation
1359	111		Comblement
1360	111		Creusement
1361	152		Comblement
1362	152		Creusement
1363	54		Comblement
1364	54		Creusement
1365	153		Remblais
1366	89	30	Fondation
1367	89	30	Creusement
1368	90	41	Comblement
1369	155	41	Comblement
1370	112	41	Comblement
1371	105	41	Comblement
1372	105	41	Comblement
1373	105	41	Comblement
1374	105	41	Comblement
1375	105	41	Creusement
1376	112	41	Creusement
1377	90	41	Creusement
1378	155	41	Creusement
1379	110		Fondation
1380	110		Creusement
1381	157		Comblement
1382	162		Hérisson
1383	151	42	Comblement
1384	151	42	Enduit
1385	151	42	Fondation
1386	151	42	Creusement
1387	157		Comblement
1388	158	43	Comblement
1389	158	43	Fondation
1390	163	43	Remblai
1391	157		Creusement
1392	155	44	Comblement
1393	155	44	Comblement
1394	155	44	Creusement
1395	113	38	Démolition
1396	122		Comblement
1397	149	43	Hérisson
1398	164	43	Non renseigné
1399	165	45	Comblement
1400	165	45	Comblement
1401	165	45	Comblement
1402	165	45	Creusement
1403	166	45	Remblais
1404	166	45	Remblais
1405	159	43	Comblement
1406	167		Comblement

Num_US	Num_ue	Num_sondage	Interpretation_us
1407	167		Creusement
1408	165	45	Comblement
1409	108	38	Mur
1410	108	38	Comblement
1411	108	38	Creusement
1412	99		Hérisson ?
1413	99		Hérisson ?
1414	110	38	Comblement
1415	109		Mur
1416	154		
1417	154		Creusement
1418	168	46	Comblement
1419	168	46	Creusement
1420	170		Comblement
1421	170		Creusement
1422	168	46	Non renseigné
1423	171		Comblement
1424	171		Creusement
1425	173		Sol ?
1426	172		Mur
1427	181	46	Rubéfaction
1428	179	46	Rubéfaction
1429	175		Creusement
1430	175		Comblement
1431	175		Comblement
1432	175		Comblement
1433	175		Comblement
1434	178		Fondation
1435	178		Creusement
1436	180		Comblement
1437	180		Comblement
1438	180		Creusement
1439	177		Comblement
1440	177		Creusement
1441	182	43	Sol
1442	183	43	Sol
1443	184	48	Sol
1444	184	48	Hérisson
1445	99		Hérisson
1446	185		Terre humifère

Inventaire du mobilier archéologique

UE	US	Sd.	Iso.	Remarque	Céramique	Faune	Eléments de construction				Lithique	Métal		Verre	Divers
							TCA	enduits	mortier	torchis/ plaque foyère		fer	scories		
1	1152	46			17. (1 bord et 1 fond)										
3	1007				3										
9	1030	2			1										
15	1108				1										
18	1010				2										
19	1024	2			4										
19	1025	2			16. (2 fonds et 2 bords)										
20	1054	17			8	13									
20	1054	5			8										
20	1054	15			1										
20	1054	19			9. (1 bord et 3 fonds)										
20	1054	18			11. (1 bord)										
20	1054	20			1										
22	1050				9. (1 bord)				1						
24	1001				12.(1 bord et une anse)	1							10		
24	1001														
26	1112				6. (1 bord)								14		
29	1015					3									
29	1015				22. (2 bords)								42		
30	1057	6			10. (1 bord, 4 fonds)								3		
30	1101				13								24		
30	1057	6				2									
31	1122	9			1								2		
32	1049			nettoyage surface									10		
32	1049	4			18. (2 bords, 1 fond et une anse)								9		
32	1077	7			3								9		
32	1080				12. (1 fond)								10		
32	1079	7			1										
37									1						
37	1005				11. (2 bords)	2							2		
37	1006				13. (2 bords)	2							10		
37	1012				38. (2 bords, un fond, une anse)	9. (1mandi-bule)							9		
37	1013				43. (1 bord)	2							1		
37	1032				11. (4 borde et un fond)										
37	1052												3		
37	1053														
37	1130												4		
37	1053												13		
37	1032				8. (4 bords et un fond)								1	1	
37	1052		5											2. (1 col)	
37	1013														

UE	US	Sd.	Iso.	Remarque	Céramique	Faune	Eléments de construction				Lithique	Métal		Verre	Divers
							TCA	enduits	mortier	torchis/ plaque foyère		fer	scories		
37	1032														
37	1052														
37	1052														
37	1053				14. (1 bord et un fond)										
37	1053		12		1 fond complet										
37	1053		13		1										
37	1053		15		1 bord										
37	1053														
37	1005														
37	1006														
37	1012														
37	1013														
37	1032		14		1	4									
37	1052				26. (3 fonds, une anse)	2									
37	1053		7			1									
37	1053		18			1									
37	1052		16			1									
37	1032		3			7									
37	1014				1 fond complet										
37	1053		8		1										
37	1053		9		1 bord										
37	1130				2. (1 panse)										
37	1053		10			frag-ments de coquilles d'huitres									
38	1043				9. (2 bords)								11		
39	1018 -1022				6								6		
39	1019										1 bloc taillé				
40	1045				1										
46	1093				1										
50	1123					1									
52	1120												1		
53	1137					6							1		
53	1136					5	1								
55	1082				12. (2 bords)										
56	1132												16		
56	1133												16		
57	1140				2										
58	1134				16. (1 bord)		1								
59	1150	26			73. (10 bords, trois fond, une anse)								5		
59	1151	26			58. (8 bords et trois fonds)								3		
59	1150					10									
59	1151	25			12. (2 bords)										
59	1151				14. (1 bord)										
60		29			5										
60	1191	24			1										
61	1163														

UE	US	Sd.	Iso.	Remarque	Céramique	Faune	Eléments de construction				Lithique	Métal		Verre	Divers
							TCA	enduits	mortier	torchis/ plaque foyère		fer	scories		
61	1163				17. (deux anses)								4	1	
62	1168												13		
62	1169						5				x (bloc taillé)		18		
62	1169	26			2. (1 bord)						x (gros bloc taillé)		17	1	
62				nettoyage surface									1		
62													1		
62	1167						2							1	
62	1169	26													
62	1167	25				14									
62	1168	25			12. (1 bord, 2 fond, 1 anse)	1									
62	1169	26			53. (5 bords, 2 fonds)	101. (4dents)									
62	1220	26			94. (6 bords, 5 fonds)										charbon de bois fossilisé?
62	1229	28			48. (2 bords, 2 fonds)	6									
62	1248	26			1	6									
62	1167														
62	1169														
62	1177				16. (2 bords, 1 anse)										
62	1219				4										
62	1166	25			1										
62	1169	25			438. (13 bords, 14 fonds)										
62	1219	26			43. (3 bords, 1 fond)										
64	1190								1						
64	1194								2						
64	1194	24			4				1						
65	1196	24			3. (1 fond)										
66	1203	29			29. (2 bords)										
66	1322	40			9. (1 bord, 4 fonds)										
67	1182	24			3	1									
67	1182	29			1										
71	1212								2						
71	1211				12. (1 bord)	22							6		
71	1211														
72	1275	34			1										
77	1261	29			1										
84	1244	32				1									
86	1246					24							2		
86	1280												1		
86	1287												1		
86	1246	33													
86	1286	33				1									
86	1246	33			24. (5 bords, 2 fonds)										
86	1280	33			2. (1 bord)										
86	1287	33			3										

UE	US	Sd.	Iso.	Remarque	Céramique	Faune	Eléments de construction				Lithique	Métal		Verre	Divers
							TCA	enduits	mortier	torchis/ plaque foyère		fer	scories		
87	1227	35		pour comparaison avec UE 112	9. (1 bord)				2						
87	1227	33				1									
87	1227	37			1										
87	1227						8								
88	1318	39							2						
88	1317	39			1 anse										
89	1366	30							5						
90	1368	41			1										
93	1217	26			3										
94	1177	26			170. (1 bord, 8 fonds)	6							8	&	
94	1177	26													
96	1205	24			1	2									
100	1235								4						
100					13. (1 bord, 1 fond)	2									
101	1221					4									
102	1224					1									
102	1224	26			2										
104	1267								4						
105		41							1						
105		89		enduits peint				3							
105		42							6						
106	1264	30			4. (1 bord)										
110	1379								6						
111	1359					12									
112	1303	36			7. (2 bord, 1 fond)				1						
112	1310								1						
112		35							11						
112						2		32							
113	1395				1	18							2		
113	1395	46			10. (1 bord)								7		
113														1	
113	1395						19								
113	1395	38			69. (6 bords)										
115	1256	31											1		
115	1233	31			6	5									
115	1232	31			8										
117	1240	30			4										
119	1243	32			1 anse										
120	1245					1									
120	1245	34			2 bords										
122	1396					116. (1 dent)							4		
122	1386						7								
122	1396	46			60. (6 bords, 2 fonds)										
122	1396	46	116		136										
125	1273						2						1		
125	1273	38			21. (3 fonds)	15									
127	1315	39							1						
128	1256	31			1										

UE	US	Sd.	Iso.	Remarque	Céramique	Faune	Eléments de construction				Lithique	Métal		Verre	Divers
							TCA	enduits	mortier	torchis/ plaque foyère		fer	scories		
129	1342													1	
129	1342	38			41. (2 bords, 1 fond)	59. (2 dents, 1 mandibule)									
131	1291	33			1								1		
135	1298				27. (3 bords, 3 fonds)				4					1	
135				ramassage pelle mécanique	16. (3 bords, 1 anse)	2 coquilles d'huitres					1 fragment de bloc taillé		1		
135					46. (11 bords, 3 fonds)	27									
135	1307				16. (2 bords). 12 coquilles d'huitres	55. (5 mandibules)									
135	1308				46. (2 fonds, 1 anse)	68. (1mandibule)								2	
135						11									
135	1298														
135	1308														
135															
135	1307	55													
135	1308														
135	1298														
135						1									
135	1292				3. 2 bords)										
135	1320				6										
135	1306					11 coquilles d'huitres									
136	1318	40							3						
136	1321	40			3										
139	1329	40			20. (3 bords)										
143	1342	41				1									
144	1346	29				3. (1 mandibule)									
145	1347	29			6										
147	1353				1 anse	7. (1 mandibule)									
148	1354				6.(4 bords)	3							20		
148	1354														
149	1397	43			13. (2 bords, 1 fond)										
150	1356					33			8						
151	1383								10		1				
151	1383	42			7. (3 bords)	2		7			1		2		
151	1383	42													
151	1383														
151	1383	42													
153	1365				20. (1 bord)								1		
153	1356														
155	1392	44			1 fond										
155	1393	44			3. (1 bord)										
157	1387														

UE	US	Sd.	Iso.	Remarque	Céramique	Faune	Eléments de construction				Lithique	Métal		Verre	Divers
							TCA	enduits	mortier	torchis/ plaque foyère		fer	scories		
157	1381			mortier avec empreintes	7. (2 bords)	5			2						
157	1387					2			4						
157	1381		105								2				
157	1381		106								1				
157	1381		107								1				
157	1381		108								1				
157	1381		111								1				
158						10									
158		43		ramassage surface	6										
158	1388	43			3										
158	1389	43			1										
159	1405	43			9	6							10		
163	1390	43			9. (1 fond)	63									
166	1403	45			1	5									
166	1403. 1404	45			10. (1 bord, 1 FOND °										
167	1406				2										
168	1418					2					1				
168	1418	46			2										
182	1441	43			30. (3 bords)	123									
183	1442	43			18	10									
36/29					25. (3 bords, 1 fond)								64		

Inventaire des prélèvements

N° PR	UE	US	SD	ISO	volume	Flotation	Sous eau	Remarques
1	4	1171 1\4 ouest			20			Sédiment
2	4	1171 1\4 nord			10			Sédiment
3	4	1171 1\4 sud est			10			Sédiment
4	5	1174 moitié nord			20			Sédiment
5	5	1174 quart sud ouest			5			Sédiment
6	5	1174 quart sud est			5			Sédiment
7	37	1053			5			Sédiment
8	37	1130			5			Sédiment
9	37	1102		13	1 petit sac			contenu céramique
10	37	1103		12	2 petit sac			Sédiment
11	6	1206			3			Sédiment
12	56	1133			5			scories
13	130				5			Sédiment
14	78	1252						charbons de bois dans la maconnerie du plot
15	53	1137			2 petit sac			sédiment pour phyto
16					1 petit sac			phyto TN
17	53	1148			1 petit sac			sédiment pour phyto
18	5				1 petit sac			sédiment pour phyto
19	5	1174 moitié nord			1 petit sac			sédiment pour phyto
20	5	1174 quart sud ouest			1 petit sac			sédiment pour phyto
21	5	1174 quart sud est			1 petit sac			sédiment pour phyto
22	6	1206			1 petit sac			sédiment pour phyto
23	22	1050			sac			mortier fosse
24	37				sac			mortier sépulture
25	64	1194	24		sac			mortier
26	64 (plutôt 136)	1194	31		sac			mortier (renumérotation en UE136 après prélèvement))
27	64	1194			sac			mortier tranchée de récup
28	71	1212			sac			mortier coffre en tegulae
29	87		35		sac			mortier tranchée de récup
30	88	1318	39		sac			mortier tranchée de récup
31	89	1366	30		sac			mortier mur
32	100	1235			sac			mortier mur
33	104	1226			sac			mortier tranchée de récup
34	105		41		sac			mortier tranchée de récup
35	105		42		sac			mortier tranchée de récup
36	110	1379			sac			mortier mur
37	112				caisse			mortier et enduit (issu probablement du massif de fondation UE151)
38	112	1303			sac			mortier tranchée de récup
39	112	1310			sac			mortier tranchée de récup
40	112		35		sac			mortier tranchée de récup
41	127	1315	39		sac			mortier tranchée de récup
42	135	1298			sac			mortier fosse
43	136	1318	40		sac			mortier tranchée de récup
44	150	1356			sac			mortier mur

N° PR	UE	US	SD	ISO	volume	Flotation	Sous eau	Remarques
45	151	1383	42		sac			mortier récup du massif
46	151	1383	42		sac			mortier récup du massif
47	157	1387			sac			mortier fosse
48	157	1381			sac			mortier fosse

Inventaire des documents graphiques

Num_minute	UE	support	format
1	8, 10, 12, 13, 14, 14, 15, 16, 17, 22, 36	Papier millimétré	A3
2	7, 10, 32, 34, 35	Papier millimétré	A3
3	9,19, 21, 25	Papier millimétré	A4
4	1, 2, 36, 38	Papier millimétré	A3
5	18, 20, 24, 37	Papier millimétré	A3
6	1, 28, 29, 36, 39, 40, 52, 55, 50	Papier millimétré	A3
7	2, 23, 26, 32, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 49, 54	Papier millimétré	A3
8	2, 11, 27, 30, 47, 51	Papier millimétré	A3
9	37	Calque	A3
10	37	Calque	A3
11	37	Calque	A3
12	53	Papier millimétré	A3
13	53	Photo	A4
14	53	Photo	A4
15	53	Photo	A4
16	53	Photo	A4
17	3, 4, 5, 6,	Papier millimétré	A3
18	3	Fiche anthropo	A4
19	4	Fiche anthropo	A4
20	5	Fiche anthropo	A4
21	6	Fiche anthropo	A4
22	31, 33, 36, 48,50,	Papier millimétré	A3
23	1, 50, 55, 60, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 95, 96, 97, 98, 99	Papier millimétré	A3
24	78, 84, 119, 136, 123, 128, 115	Papier millimétré	A3
25	119, 83, 84, 123, 78	Calque	A3
26	77, 70, 66, 64	Papier millimétré	A3
27	1, 50, 68, 60, 69, 97, 70	Papier millimétré	A3
28	70, 66, 67, 64, 65, 71, 50, 97, 1, 60, 96	Papier millimétré	A3
29	1, 95, 67, 68, 98, 60, 69, 96, 97, 64, 65, 99, 50, 66, 70, 55	Papier millimétré	A3
30	71	Papier millimétré	A3
31	62, 93, 102, 59, 101, 50, 103	Papier millimétré	A3
32	104, 106, 117, 118, 89, 124, 133, 137	Papier millimétré	A3
33	1, 100, 104, 106, 116	Papier millimétré	A3
34	59, 62, 50, 61,	Papier millimétré	A3
35	128	Calque	A3
36	119, 84, 123	Papier millimétré	A3
37	64, 87, 88, 112, 127, 137,	Papier millimétré	A3
38	72, 86, 114, 120, 126,	Papier millimétré	A3
39	60, 62, 66, 70, 50, 73, 96, 97, 101, 136, 139	Papier millimétré	A3
40	131, 70, 86	Papier millimétré	A3
41	1, 77, 67, 127, 145,146, 66, 98, 60, 70, 50, 101, 144, 96, 97	Papier millimétré	A3
42	1, 62, 144	Papier millimétré	A3
43	64, 115, 128, 83, 119, 78	Papier millimétré	A3

Num_minute	UE	support	format
44	89, 118, 133, 134, 132	Papier millimétré	A3
45	58, 56, 57, 141	Papier millimétré	A3
46	135	Papier millimétré	A3
47	111, 112, 125, 110	Papier millimétré	A3
48	112, 100, 90, 155, 105	Papier millimétré	A3
49	87	Papier millimétré	A3
50	112, 151, 105, 106, 89, 162	Papier millimétré	A3
51	89, 106, 127, 148, 151, 162	Papier millimétré	A3
52	60, 113, 121, 122, 129, 140, 142, 154, 100, 108, 110, 125	Papier millimétré	A3
53	100, 108, 110, 113, 121, 122, 129, 140, 149, 152	Papier millimétré	A3
54	100, 108, 109, 140	Calque	A3
55	143	Papier millimétré	A3
56	105, 151, 157, 1, 178, 87, 180, 185	Papier millimétré	A3
57	1, 178, 87, 180, 185	Papier millimétré	A3
58	64	Papier millimétré	A3
59	149, 158, 163, 149, 158, 163	Calque	A3
60	149, 153, 158, 159, 163,	Papier millimétré	A3
61	71, 99, 100, 121, 122, 129, 164, 168	Papier millimétré	A3
62	129, 149, 163, 168, 172, 173, 179, 181, 182, 183	Calque	A3
63	172, 182, 183	Calque	A3
64	60, 96, 89, 106, 127, 165, 166, 148,	Papier millimétré	A3
65	77, 108, 109, 142, 154, 170, 171	Papier millimétré	A3
66	1, 68, 98, 60, 96, 170, 97	Papier millimétré	A3
67	110, 111, 154, 142, 167, 168, 163, 184	Papier millimétré	A3
68	90, 142, 155	Papier millimétré	A3
69	1, 60, 185, 155, 177	Papier millimétré	A3
70	60, 96, 89, 175	Papier millimétré	A3

Inventaire des documents photographiques

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1				Vue du terrain avant intervention, secteur nord-est
2				Vue du terrain avant intervention, secteur nord
3				Vue du terrain avant intervention, secteur nord-est
4				Vue du terrain avant intervention, secteur est
5				Vue du terrain avant intervention, secteur nord
6				Vue du terrain avant intervention, secteur est
7				Vue en cours de décapage
8				Vue en cours de décapage
9				Vue en cours de décapage
10				Vue en cours de décapage
11				Vue en cours de décapage
12				Vue en cours de décapage
13				Vue en cours de décapage
14				Vue en cours de décapage
15				Vue en cours de décapage
16				Vue en cours de décapage
17				Vue en cours de décapage
18				Vue en cours de décapage
19				Vue en cours de décapage
20				Vue en cours de décapage
21				Vue en cours de décapage
22				Vue en cours de décapage
23				Vue en cours de décapage
24	32			Vue générale
25	32			Vue générale
26	32			Vue générale
27	32			Vue générale
28	32			Détail
29	32			Détail
30	32			Détail
31	32			Détail
32	32			Détail
33	32			Détail
34	32			Détail
35	34			Plan
36	34			Plan
37	24			Plan
38	24			Coupe
39	24			Coupe
40	24			Coupe sud

Photo n°	UE	Sd	US	Description
41	24			Coupe sud
42	37		1005	Plan
43	37		1005	Plan
44	38			Coupe
45	37		1006	Plan
46	37		1006	Plan
47	37		1006	Plan
48	3			Plan
49	3			Plan
50	3			Plan
51	3			Détail des ossements
52	3			Détail des ossements
53	3			Détail des ossements
54	3			Détail des ossements
55	3			Détail des ossements
56	3			Détail des ossements
57	3			Détail des ossements
58	3			Détail des ossements
59	3			Détai des ossementsl vue oblique
60	3			Détai des ossementsl vue oblique
61	3			Détai des ossementsl vue oblique
62	37			Plan détail colone
63	37			Coupe
64	37			Plan, détail colone
65	37			Plan, détail colone
66	37			Plan, détail colone
67	37			Plan, détail colone
68	29			Plan
69	29			Plan et coupe
70	18			Plan et coupe
71	18			Plan et coupe
72	18			Plan et coupe nord
73	18			Coupe sud
74	18			Coupe sud
75	18			Coupe sud
76	18			Coupe est
77	18			Coupe est
78	18			Coupe est
79	37			Plan
80	37			Plan
81	37			Plan
82	37			Plan
83	37			Plan
84	37			Plan

Photo n°	UE	Sd	US	Description
85	37			Coupe
86	37			Coupe
87	37			Coupe
88	37			Plan, détail colone
89	37			Plan, détail colone
90	9			Plan
91	9			Plan
92	9			Plan et coupe
93	9			Plan et coupe
94	9			Plan et coupe
95	29			Plan
96	29			Plan
97	29			Coupe
98	29			Coupe
99	19	2		Plan
100	19	2		Plan
101	19	2		Vue oblique
102	19	2		Plan
103	19	2		Plan
104	37			Plan
105	37			Plan
106	37			Plan, détail
107	37			Coupe
108	37			Coupe
109	37		1005	Plan
110	37		1005	Plan
111	37		1005	Plan
112	37		1005	Plan
113	2, 38			Coupe nord-est
114	2, 38			Coupe nord-est
115	38			Coupe sud-est
116	2, 38			Plan
117	19	2		Plan
118	19	2		Plan
119	19	2		Plan et coupe
120	19	2		Plan et coupe
121	19	2		Plan
122	19	2		Plan
123	19	2		Vue oblique
124	38			Coupe
125	28			Plan
126	19	2		Plan et coupe
127	19	2		Coupe nord
128	19	2		Coupe nord
129	19	2		Coupe nord
130	28			Plan et coupe
131	19, 9	2		Coupe
132	19, 9	2		Coupe
133	19, 9	2		Coupe
134	19, 9	2		Pan
135	9	2		Plan
136	9	2		Plan

Photo n°	UE	Sd	US	Description
137	9	2		Plan
138	9	2		Coupe
139	9	2		Coupe
140	9	2		Plan
141	35			Coupe
142	35			Plan
143	37		1032	Vue oblique
144	34			Plan
145	34			Coupe
146	25			Plan
147	25			Plan
148	25			Coupe
149	21			Coupe
150	21			Coupe
151	21			Coupe
152	30	6		Plan et coupe
153	30	6		Plan et coupe
154	22			Plan
155	22			Plan
156	22			Plan
157	22			Plan
158	22			Coupe
159	22			Coupe
160	37			Plan
161	37			Plan
162	37			Plan
163	37			Plan
164	37			Plan
165	22			Plan
166	22			Plan
167	22			Coupe
168	32	4	1049	Plan
169	32	4	1049	Plan
170	32	4	1049	Coupe
171	32	4	1049	Coupe
172	20	5		Plan et coupe
173	20	5		Plan et coupe
174	20	5		Plan et coupe
175	20	5		Coupe ouest
176	20	5		Coupe ouest
177	20	5		Coupe ouest
178	20	5		Coupe ouest
179	7			Plan
180	7			Coupe
181	7			Coupe
182	30	6	1058	Vue oblique
183	30	6	1058	Plan
184	30	6	1058	Plan
185	23			Plan
186	23			Plan
187	23			Plan
188	23			Coupe

Photo n°	UE	Sd	US	Description
189	10			Plan
190	10			Coupe
191	10			Coupe
192	10			Coupe
193	30	6		Coupe
194	30	6		Coupe
195	12			Coupe
196	12			Plan
197	12			Plan
198	14			Plan
199	14			Coupe
200	32			Détail
201	32			Détail
202	32			Détail
203	32			Détail
204	32			Détail
205	32			Détail
206	32			Détail
207	32			Détail
208	32			Détail
209	32			Détail
210	32			Détail
211	32			Détail
212	16			Plan
213	16			Coupe
214	17			Détail
215	17			Détail
216	17			Détail
217	17			Détail
218	17			Coupe
219	17			Coupe
220	32	7		Plan et coupe
221	32	7		Plan et coupe
222	32	7		Plan et coupe
223	44			Plan
224	44			Coupe
225	42			Plan
226	42			Plan
227	43			Plan
228	43			Plan
229	45			Plan
230	45			Coupe
231	30	6		Coupe
232	30	6		Coupe
233	32	7	1082	Plan et coupe
234	32	7	1082	Plan et coupe
235	32	7	1082	Détail
236	8			Coupe
237	8			Plan
238	8			Plan
239	8			Plan
240	8			Plan

Photo n°	UE	Sd	US	Description
241	8			Plan
242	8			Plan
243	8			Plan
244	27			Plan et coupe
245	27			Plan
246	37		1053	Plan
247	37		1053	Plan
248	37		1053	Plan
249	37		1053	Détail
250	37		1053	Plan
251	37		1053	Plan
252	37		1053	Plan
253	37		1053	Plan
254	37		1053	Plan
255	37		1053	Plan
256	13			Plan
257	13			Plan
258	13			Coupe
259	13			Coupe
260	26			Plan
261	26			Plan
262	47			Plan
263	47			Coupe
264	26			Plan
265	26			Coupe
266	26			Coupe
267	15			Plan
268	15			Coupe
269	15			Coupe
270	48			Plan
271	48			Coupe
272	11			Vue en plan
273	11			Vue en plan
274	11			Coupe
275	11			Coupe
276	49			Plan
277	49			Coupe
278	31			Plan
279	31			Plan
280	31			Plan
281	37			Vue en plan des isos 12, 17à 23
282	37			Vue en plan des isos 12, 17à 24
283	37			Vue en plan des isos 12, 17à 25
284	37			Vue en plan des isos 12, 17à 26
285	37			Vue en plan des isos 12, 17à 27
286	51			Vue en plan des isos 12, 17à 28
287	51			Coupe
288				Vue d'ensemble du secteur est
289				Vue d'ensemble du secteur est
290				Vue d'ensemble du secteur est
291				Vue d'ensemble du secteur est
292				Vue d'ensemble du secteur est

Photo n°	UE	Sd	US	Description
293				Vue d'ensemble du secteur est
294				Vue d'ensemble du secteur est
295	32			Vue d'ensemble
296	32			Vue d'ensemble
297	32			Vue d'ensemble
298	31	9		Coupe nord
299	31	9		Coupe est
300	2	8		Plan
301	2	8		Plan
302	2	8		Plan
303	2	8		Plan
304	2	8		Plan
305	2	8		Coupe
306	2	8		Coupe
307	2	8		Coupe
308	53			Plan
309	53			Plan
310	53			Coupe
311	53			Coupe
312	55			Coupe
313	33			Coupe
314	33			Coupe
315	55			Coupe
316	55			Coupe
317	37		?	Plan
318	37		?	Plan
319	51			Plan
320	51			Plan
321	51			Plan
322	51			Plan
323	51			Plan
324	51			Plan
325	51			Coupe
326	51			Coupe
327	54			Plan
328	54			Coupe
329	58			Plan
330	58			Plan
331	58			Coupe
332	58			Coupe
333	20	15		Plan
334	53			Vue oblique
335	53			Vue oblique
336	53			Vue oblique
337	53			Vue oblique
338	53			Vue oblique
339	53			Vue oblique
340	53			Vue oblique
341	53			Vue oblique
342	53			Vue oblique
343	53			Vue oblique
344	53			Vue oblique

Photo n°	UE	Sd	US	Description
345	53			Vue oblique
346	53			Vue oblique
347	53			Vue oblique
348	53			Vue oblique
349	53			Plan
350	53			Plan
351	53			Plan
352	53			Plan
353	53			Plan
354	53			Vue oblique
355	53			Vue oblique
356	53			Vue oblique
357	53			Vue oblique
358	53			Plan
359	53			Plan
360	53			Plan
361	53			Plan
362	53			Plan
363	53			Plan
364	53			Plan
365	53			Plan
366	53			Plan
367	53			Plan
368	53			Plan
369	53			Plan
370	53			Plan
371	53			Plan
372	53			Plan
373	53			Plan
374	53			Plan
375	53			Plan
376	53			Plan
377	53			Détail des ossements
378	53			Détail des ossements
379	53			Détail des ossements
380	53			Détail des ossements
381	53			Détail des ossements
382	53			Détail des ossements
383	53			Détail des ossements
384	53			Détail des ossements
385	53			Détail des ossements
386	53			Détail des ossements
387	53			Plan
388	53			Plan
389	53			Plan
390	53			Plan
391	53			Détail des ossements
392	53			Détail des ossements
393	53			Détail des ossements
394	53			Détail des ossements
395	53			Détail des ossements
396	53			Détail des ossements

Photo n°	UE	Sd	US	Description
397	53			Détail des ossements
398	53			Détail des ossements
399	53			Détail des ossements
400	53			Détail des ossements
401	53			Détail des ossements
402	50	10		Coupe
403	50	10		Coupe
404	50	10		Coupe
405	50	10		Coupe
406	50	10		Coupe
407	57			Coupe
408	57			Coupe
409	57			Coupe
410	57			Plan
411	57			Plan
412	56			Plan
413	56			Plan
414	56			Plan
415	53			Vue zénithale
416	53			Vue en plan, oblique
417	53			Vue zénithale
418	53			Vue zénithale
419	53			Oblique
420	53			Oblique
421	53			Oblique
422	53			Oblique
423	53			Oblique
424	53			Oblique
425	53			Oblique
426	53			Oblique
427	53			Oblique
428	53			Oblique
429	53			Oblique
430	53			Oblique
431	53			Plan
432	53			Plan
433	53			Plan
434	53			Plan
435	53			Plan
436	53			Plan
437	53			Plan
438	53			Plan
439	53			Plan
440	53			Plan
441	53			Vue zénithale
442	53			Vue zénithale
443	53			Vue zénithale
444	53			Vue zénithale
445	53			Vue zénithale
446	53			Vue zénithale
447	53			Vue zénithale
448	53			Vue zénithale

Photo n°	UE	Sd	US	Description
449	53			Vue zénithale
450	53			Vue zénithale
451	53			Vue zénithale
452	53			Vue zénithale
453	53			Vue zénithale
454	53			Vue zénithale
455	53			Détail des ossements
456	53			Détail des ossements
457	53			Détail des ossements
458	53			Détail des ossements
459	53			Détail des ossements
460	53			Détail des ossements
461	53			Détail des ossements
462	53			Détail des ossements
463	53			Détail des ossements
464	53			Détail des ossements
465	53			Détail des ossements
466	53			Détail des ossements
467	53			Détail des ossements
468	53			Détail des ossements
469	53			Détail des ossements
470	53			Détail des ossements
471	53			Détail des ossements
472	53			Détail des ossements
473	53			Détail des ossements
474	53			Détail des ossements
475	53			Détail des ossements
476	53			Détail des ossements
477	53			Détail des ossements
478	53			Détail des ossements
479	53			Détail des ossements
480	53			Détail des ossements
481	53			Détail des ossements
482	53			Détail des ossements
483	53			Détail des ossements
484	53			Photo de travail
485	53			Photo de travail
486	53			Photo de travail
487	53			Photo de travail
488	53			Vue zénithale
489	53			Détail des ossements
490	53			Détail des ossements
491	53			Détail des ossements
492	53			Détail des ossements
493	50	27		Vue zénithale
494	50	27		Vue zénithale
495				Vue générale après décapage du secteur gallo
496	50	27		Vue zénithale
497	50	27		Vue zénithale
498	50			Coupe
499	53		1149	Vue en plan du creusement

Photo n°	UE	Sd	US	Description
500	53		1149	Vue oblique du creusement
501	53		1149	Vue oblique du creusement
502	53		1149	Vue oblique du creusement
503	53		1149	Vue oblique du creusement
504	53		1149	Vue oblique du creusement
505	53		1149	Vue oblique du creusement
506	53		1149	Vue oblique du creusement
507	53		1149	Vue oblique du creusement
508	53		1149	Vue oblique du creusement
509	53		1149	Vue en plan du creusement
510	53		1149	Vue en plan du creusement
511	53		1149	Vue zénithale du creusement
512	53		1149	Vue zénithale du creusement
513	53		1149	Vue zénithale du creusement
514	53		1149	Vue zénithale du creusement
515	53		1149	Vue zénithale du creusement
516	53		1149	Vue zénithale du creusement
517	53		1149	Vue zénithale du creusement
518	53		1149	Vue zénithale du creusement
519	53		1149	Vue zénithale du creusement
520	53		1149	Vue zénithale du creusement
521	53		1149	Vue zénithale du creusement
522	53		1149	Vue zénithale du creusement
523	53		1149	Vue zénithale du creusement
524	53		1149	Vue zénithale du creusement
525	53		1149	Vue zénithale du creusement
526	53		1149	Vue zénithale du creusement
527	53		1149	Vue zénithale du creusement
528	53		1149	Vue zénithale du creusement
529	50	23		Coupe
530	50	23		Coupe
531	50	23		Coupe
532	50	23		Coupe
533	59		1151	Plan
534	59		1151	Plan
535	59		1151	Plan
536	59		1151	Plan
537	59		1151	Plan
538	59		1151	Plan
539	59		1151	Plan
540	59		1151	Plan
541	59		1151	Plan
542	59		1151	Plan
543	59		1151	Plan
544	50	24		Coupe
545	50	24		Coupe
546	50	24		Coupe
547	62	25		Vue oblique
548	62	25		Plan
549	62	25		Plan
550	62	25		Plan
551	62	25		Plan

Photo n°	UE	Sd	US	Description
552	62	25		Vue oblique
553	62	25		Vue oblique
554	62	25	1166	Plan
555	62	25	1166	Plan
556	62	25	1167	Plan
557	62	25	1167	Plan
558	62	25	1167	Plan
559	62	25	1167	Plan
560	62	25	1167	Plan
561	62	25	1167	Plan
562	62	25	1169	Plan
563	62	25	1169	Plan
564	62	25	1169	Plan
565	62	25	1169	Plan
566		24		Vue d'ensemble
567		24		Vue d'ensemble
568		24		Vue d'ensemble
569		24		Vue d'ensemble
570		24		Vue d'ensemble
571		24		Vue d'ensemble
572		24		Vue d'ensemble
573	67	24		Coupe
574	65	24		Coupe
575	65	24		Coupe
576	65	24		Coupe
577	64	24		Coupe
578	64, 65	24		Coupe
579	65, 66	24		Vue d'ensemble
580	96	24		Vue d'ensemble
581	96	24		Vue d'ensemble
582	96	24		Vue d'ensemble
583	50, 70	24		Coupe
584	32			Plan
585		26		Coupe
586		26		Plan
587	62	26	1167	Plan
588	62	26	1167	Plan
589	62	26	1169	Plan
590	62	26	1169	Plan
591	93	26		Plan et coupe
592	93	26		Plan et coupe
593	93	26		Plan, vue oblique
594	5			Vue zénithale
595	5			Vue zénithale
596	5			Plan,vue oblique
597	5			Plan,vue oblique
598	5			Plan,vue oblique
599	5			Plan,vue oblique
600	5			Plan,vue oblique
601	5			Plan,vue oblique
602	5			Plan,vue oblique
603	5			Plan,vue oblique

Photo n°	UE	Sd	US	Description
604	5			Plan
605	5			Plan
606	5			Plan
607	5			Plan
608	5			Plan
609	5			Plan
610	5			Plan
611	24			Vue d'ensemble
612	24			Vue d'ensemble
613	24			Vue d'ensemble
614	24			Vue d'ensemble
615	24			Coupe sud ouest
616	24			Coupe sud ouest
617	24			Coupe sud ouest
618	24			Coupe sud ouest
619	24			Coupe nord ouest
620	24			Coupe nord ouest
621	24			Coupe nord ouest
622	24			Coupe nord ouest
623	4			Vue en plan
624	4			Vue en plan
625	4			Vue en plan
626	4			Vue oblique
627	4			Vue oblique
628	4			Vue oblique
629	4			Vue oblique
630	4			Vue zénithale
631	4			Vue zénithale
632	4			Vue zénithale
633	4			Vue oblique
634	4			Vue oblique
635	4			Vue oblique
636	4			Vue oblique
637	4			Vue oblique
638	4			Vue oblique
639	4			Vue oblique
640	4			Vue oblique
641	4			Vue oblique
642	4			Vue oblique
643	4			Vue oblique
644	4			Vue oblique
645	4			Vue oblique
646	4			Vue oblique
647	4			Vue oblique
648	4			Vue oblique
649	4			Vue oblique
650	4			Vue oblique
651	4			Vue oblique
652	4			Vue oblique
653	4			Vue oblique
654	4			Vue oblique
655	4			Vue oblique

Photo n°	UE	Sd	US	Description
656	4			Vue oblique
657	4			Détail des ossements
658	4			Détail des ossements
659	4			Détail des ossements
660	4			Détail des ossements
661	50	24		Coupe
662	50	24		Coupe
663	94	26	1177	Vue en plan
664	94	26	1177	Vue en plan
665	94	26	1177	Vue en plan
666	94	26	1177	Vue en plan, oblique
667	94	26	1177	Vue en plan, oblique
668	94	26	1177	Vue en plan, oblique
669	4			Vue en plan
670	4			Vue en plan
671	4			Vue en plan
672	4			Vue en plan
673	4			Vue en plan
674	4			Vue en plan
675	4			Vue en plan
676	4			Vue en plan
677	4			Vue en plan
678	4	95		Vue en plan
679	4	95		Vue en plan
680	4			Vue en plan
681	4			Vue en plan
682	4			Vue en plan
683	4			Vue en plan
684	4			Vue en plan
685	4			Vue en plan
686	4			Vue en plan
687	4			Vue en plan
688	4			Vue en plan
689	4			Vue en plan
690	4			Vue en plan
691	4			Vue en plan
692	4			Vue en plan
693	4			Vue en plan
694	4			Vue en plan
695	4			Vue en plan
696	4			Vue en plan
697	4			Vue en plan
698	4			Vue en plan
699	4			Vue en plan
700	4			Vue en plan
701	4			Détail des ossements
702	4			Détail des ossements
703	4			Détail des ossements
704	4			Détail des ossements
705	4			Détail des ossements
706	4			Détail des ossements
707	4			Détail des ossements

Photo n°	UE	Sd	US	Description
708	5		1176	Vue zénithale du creusement
709	5		1176	Vue zénithale du creusement
710	6		1207	Vue zénithale des ossements
711	6		1207	Vue zénithale des ossements
712	6		1207	Vue zénithale des ossements
713	6		1207	Vue zénithale des ossements
714	6		1207	Vue zénithale des ossements
715	6		1207	Vue zénithale des ossements
716	6		1207	Vue zénithale des ossements
717	4		1173	Vue zénithale du creusement
718	4		1173	Vue zénithale du creusement
719	4		1173	Vue oblique du creusement
720	4		1173	Vue oblique du creusement
721	4		1173	Vue oblique du creusement
722	4		1173	Vue zénithale du creusement
723	4		1173	Vue zénithale du creusement
724	4		1173	Vue zénithale du creusement
725	4		1173	Vue oblique du creusement
726	4		1173	Vue oblique du creusement
727	4		1173	Vue oblique du creusement
728	4		1173	Vue oblique du creusement
729	4		1173	Vue zénithale du creusement
730	4		1173	Vue zénithale du creusement
731	4		1173	Vue zénithale du creusement
732	62	26		Vue zénithale
733	62	26		Vue en plan, oblique
734	62	26		Vue en plan, oblique
735	62	26		Vue en plan, oblique
736	62	26		Vue en plan, oblique
737	62	26		Vue en plan, oblique
738	62	26		Vue en plan, oblique
739	62	26		Vue zénithale
740	62	26		Vue zénithale
741	71		1211	Vue zénithale
742	71		1211	Vue zénithale
743	71		1211	Vue zénithale
744	71		1211	Vue zénithale
745	93	26		Vue en plan
746	93	26		Vue en plan
747	93	26		Vue en plan
748	93	26		Vue en plan, oblique
749	93	26		Vue en plan, oblique
750	6		1208	Vue zénithale du creusement
751	6		1208	Vue zénithale du creusement
752	6		1208	Vue zénithale du creusement
753	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
754	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
755	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
756	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
757	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
758	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
759	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
760	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
761	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
762	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
763	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
764	3, 4, 5, 6			Vue d'ensemble
765	3, 4			Vue d'ensemble
766	3, 4			Vue d'ensemble
767	3, 4			Vue d'ensemble
768	3, 4			Vue d'ensemble
769	3, 4			Vue d'ensemble
770	4, 5			Vue d'ensemble
771	5, 6			Vue zénithale
772	5, 6			Vue zénithale
773	5, 6			Vue zénithale
774	71		1212	Vue zénithale
775	71		1212	Vue zénithale
776	93	26		Vue zénithale
777	93	26		Vue en plan, oblique
778	93	26		Vue en plan, oblique
779	93	26		Vue zénithale
780	71		1214	Vue zénithale
781		26	1219	Vue en plan, oblique
782		26	1219	Vue en plan, oblique
783		26	1168	Vue en plan, oblique
784		26	1168	Vue en plan, oblique
785		26	1220	Vue en plan, oblique
786		26	1220	Vue en plan, oblique
787	100			Plan et coupe
788	100			Plan et coupe
789	100			Plan et coupe
790	100			Plan et coupe
791	100			Plan et coupe
792	100			Plan et coupe
793	50, 55			Coupe
794	50, 55			Coupe
795	87	37		Coupe nord est
796	87	37		Coupe nord est
797	87	37		Coupe sud ouest
798	87	37		Coupe sud ouest
799	87	37		Coupe sud ouest
800	100			Coupe
801	100			Coupe
802	100			Coupe

Photo n°	UE	Sd	US	Description
803				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
804				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
805				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
806				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
807				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
808				Vue d'ensemble des sondages 23 et 24
809				Vue sud du secteur gallo-romain après décapage
810				Vue ouest du secteur gallo-romain après décapage
811				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
812				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
813				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
814				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
815				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
816				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
817				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
818				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
819				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
820				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
821				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
822				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
823				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
824				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
825				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
826				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
827				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
828				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
829				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
830				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
831				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
832				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
833				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
834				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage

Photo n°	UE	Sd	US	Description
835				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
836				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
837				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
838				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
839				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
840				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
841				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
842				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
843				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
844				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
845				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
846				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
847				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
848				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
849				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
850				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
851				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
852				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
853				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
854				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
855				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
856				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
857				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
858				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
859				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
860				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
861				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
862				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
863				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
864				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
865				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
866				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage

Photo n°	UE	Sd	US	Description
867				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
868				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
869				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
870				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
871				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
872				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
873				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
874				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
875				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
876				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
877				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
878				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
879				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
880				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
881				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
882				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
883				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
884				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
885				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
886				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
887				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
888				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
889				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
890				Vue d'ensemble du secteur gallo-romain apres décapage
891	87		47	Coupe nord est
892	87		47	Coupe sud ouest
893	87		47	Coupe sud ouest
894	113		38	Plan
895	113		38	Plan
896	113		38	Plan
897	113		38	Plan
898	113		38	Plan
899	117			Plan
900	117	119		Plan
901	117			Plan
902	117			Plan
903		26	1248	Plan

Photo n°	UE	Sd	US	Description
904		26	1248	Plan, vue oblique
905		26	1248	Plan, vue oblique
906		26	1248	Plan
907		26	1248	Plan
908		26	1248	Plan, vue oblique
909		26	1248	Plan, vue oblique
910		26	1248	Plan, vue oblique
911	77	29	1249	Plan et coupe
912	77	29	1249	Coupe
913	62	26	1248	Plan
914	62	26	1248	Coupe
915	62	26	1248	Coupe
916	62	26	1248	Plan,vue oblique
917	102	26		Plan
918	102	26		Plan
919	102	26		Coupe
920	102	26		Coupe
921	102	26		Plan
922	102	26		Plan
923	64, 69	29		Plan
924	84, 119	32		Plan, vue oblique
925	84, 119	32		Plan, vue oblique
926	84, 119	32		Plan, vue oblique
927	84, 119	32		Plan, vue oblique
928	84, 119	32		Plan, vue oblique
929	84, 119	32		Plan, vue oblique
930	121			Plan
931	121			Plan
932	121			Plan
933	122			Plan
934	122			Plan
935	122			Plan
936	122			Plan
937	64, 66	29		Plan
938	86	33	1247	Zénithale
939	86	33	1247	Coupe
940	104	30		Coupe
941	104	30		Coupe
942	104	30		Plan
943	106	30		Coupe
944	106	30		Coupe
945	106	30		Coupe
946	106	30		Coupe
947	77	29		Coupe
948	77	29		Coupe
949	77	29		Plan
950	123, 115	31		Plan

Photo n°	UE	Sd	US	Description
951	123, 115	31		Plan
952		26	1263	Plan
953		26	1263	Plan
954	124	30		Plan et coupe
955	124	30		Coupe
956	124	30		Coupe
957	123		1267	Plan
958	123		1267	Plan
959	123		1267	Plan
960	123		1267	Plan
961		26	1274	Coupe
962		26	1274	Coupe
963		26	1263	Coupe
964		26	1263	Coupe
965		26	1263	Coupe
966			1248, 1263	Coupe
967	86	34	1283	Coupe
968	86	34	1283	Coupe
969	86	34	1283	Coupe
970	86	34	1283	Coupe
971	86	34	1283	Coupe
972	86	34	1283	Coupe
973	86	34	1283	Plan
974	86	34	1281, 1282, 1283	Coupe, détail
975	86	34	1281, 1282, 1283	Coupe, détail
976	86	34	1281, 1282, 1283	Coupe, détail
977	86	34	1281, 1282, 1283	Coupe, détail
978	115	31	1256	Vue en plan, oblique
979	115	31	1256	Vue en plan, oblique
980	115	31	1256	Vue en plan, oblique
981	83, 123	31		Coupe
982	83, 123	31		Coupe
983	83, 123	31		Plan
984	89, 118	30		Plan
985	89, 118	30		Plan
986	83,115		1256	Plan et coupe
987	83,115		1256	Plan et coupe
988	89, 118	30		Coupe
989	89, 118	30		Coupe
990	89, 118			Zénithale
991	128		1256	Plan, vue oblique
992	128		1256	Plan, vue oblique
993	118, 89	30		Coupe
994	118, 89	30		Coupe
995	118, 89	30		Zénithale
996	118, 89	30		Coupe
997	130			Zénithale
998	130			Zénithale
999	130			Zénithale
1000	125	38	1290	Plan
1001	125	38	1290	Plan
1002	125	38	1290	Plan
1003	129	38		Plan
1004	129	38		Plan
1005	131			Plan
1006	131			Coupe
1007	115, 128			Plan et coupe sud ouest
1008	115, 128	31		Plan et coupe sud ouest
1009	115, 128	31		Plan et coupe nord ouest
1010	119	32	1243	Coupe nord est
1011	119	32	1243	Coupe nord est
1012		31		Vue d'ensemble
1013	84, 119, 123	32	1244, 1254	Coupe
1014	84, 119, 123	32	1244, 1254	Coupe
1015		31, 32		Vue d'ensemble
1016		31, 32		Vue d'ensemble
1017		31, 32		Vue d'ensemble
1018	132	30		Coupe
1019	132			Zénithale
1020	132			Zénithale
1021	86	33		Plan
1022	86	33		Plan
1023	86	33		Coupe
1024	125		1301	Plan
1025	125		1301	Plan
1026	112	36		Plan
1027	112	36		Plan et coupe
1028	112	36		Coupe
1029	112	36		Coupe
1030	112	36		Coupe
1031	112	36		Coupe
1032	64	36		Coupe
1033	64	36		Coupe
1034	64	36		Coupe

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1035	64	36		Coupe
1036	135		1292	Plan
1037	135		1292	Plan
1038	87, 112	35		Zénithale
1039	87	35		Coupe
1040	87	35		Coupe
1041	87	35		Coupe
1042	112	35		Coupe
1043	112	35		Coupe
1044	88, 127, 136			Plan
1045	88, 127, 136			Zénithale
1046	88, 127, 136			Zénithale
1047	88, 127, 136			Plan, vue oblique
1048	88, 127, 136			Plan, vue oblique
1049	88, 127, 136			Plan, vue oblique
1050	88, 127	39		Coupe
1051	88, 127	39		Coupe
1052	127	39		Coupe nord sud
1053	127	39		Coupe nord sud
1054	127	39		Coupe ouest est
1055	127	39		Coupe ouest est
1056	88	39		Coupe
1057	88	39		Coupe
1058	88	39		Coupe
1059	88	39		Coupe
1060	135		1308	Plan et coupe
1061	135		1308	Plan et coupe
1062	135		1308	Plan et coupe
1063	135		1298, 1307, 1308	Coupe
1064	135		1298, 1307, 1308	Coupe
1065	135		1298, 1307, 1308	Coupe
1066			96	Vue d'ensemble
1067			96	Vue d'ensemble
1068	140	38		Vue d'ensemble
1069	140	38		Vue d'ensemble
1070	140	38		Vue d'ensemble
1071	140	38		Vue d'ensemble
1072	140	38		Vue d'ensemble
1073	140	38		Vue d'ensemble

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1074	134	30	1297	Plan
1075	134	30	1297	Plan
1076	138	30	1314	Plan
1077	138	30	1314	Plan
1078	141	40		Zénithale
1079	141	40		Zénithale
1080	141	40		Coupe
1081	141	40		Coupe
1082	111, 112			Coupe
1083	111, 112			Coupe
1084	111, 112			Coupe
1085		38		Coupe sud ouest
1086		38		Coupe sud ouest
1087		38		Coupe sud ouest
1088		38		Coupe sud ouest
1089		38		Coupe sud ouest
1090		38		Coupe sud ouest
1091		38		Coupe sud ouest
1092		38		Coupe nord est
1093		38		Coupe nord est
1094		38		Coupe nord est
1095		38		Coupe nord est
1096		38		Coupe nord est
1097	143	41		Zénithale
1098	143	41		Zénithale
1099	143	41		Coupe
1100	143	41		Coupe
1101	147			Zénithale
1102	147			Zénithale
1103	147			Plan, vue oblique
1104		38		Vue d'ensemble
1105		38		Vue d'ensemble
1106		38		Vue d'ensemble
1107		38		Vue d'ensemble
1108		38		Vue d'ensemble
1109		38		Vue d'ensemble
1110		38		Vue d'ensemble
1111		38		Vue d'ensemble
1112		38		Vue d'ensemble
1113		38		Vue d'ensemble
1114		38		Vue d'ensemble
1115		38		Vue d'ensemble
1116		38		Vue d'ensemble
1117		38		Vue d'ensemble
1118		38		Vue d'ensemble
1119		38		Vue d'ensemble
1120	149	43		Zénithale
1121	149	43		Zénithale
1122	149	43		Zénithale
1123	149	43		Zénithale

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1124	149	43		Zénithale
1125	149	43		Zénithale
1126	149	43		Zénithale
1127	149	43		Zénithale
1128	149	43		Zénithale
1129	149	43		Zénithale
1130	149	43		Zénithale
1131	143, 112, 107	41		Coupe
1132	143, 112, 107	41		Coupe
1133	143, 112, 107	41		Coupe
1134	143, 112, 107	41		Coupe
1135	143, 112, 107	41		Coupe
1136	143, 112, 107	41		Coupe
1137	143, 112, 107	41		Coupe
1138	143, 112, 107	41		Coupe
1139	107, 105	41		Coupe
1140	107, 105	41		Coupe
1141	107, 105	41		Coupe
1142	105	41		Coupe
1143	105	41		Coupe
1144	105	41		Coupe
1145	105	196		Coupe ouest
1146	148	42	1354	Zénithale
1147	148	42	1354	Zénithale
1148	148	42	1354	Zénithale
1149	148	42	1354	Zénithale
1150	151	42		Zénithale
1151	151	42		Zénithale, détail
1152	151	42		Zénithale, détail
1153	151	42		Zénithale, détail
1154	156, 70			Plan
1155	156, 70			Plan
1156	140			Plan
1157	140			Plan
1158	157			Plan
1159	157			Plan
1160	149, 158, 159	43		Plan
1161	149, 158, 159	43		Plan
1162	149, 158, 159	43		Plan
1163	149, 158, 159	43		Zénithale
1164	149, 158, 159	43		Zénithale
1165	149, 158, 159	43		Zénithale
1166	154	38		Zénithale
1167	154	38		Zénithale
1168	154	38		Zénithale
1169	154	38		Zénithale
1170	154	38		Plan
1171	154	38		Plan
1172	154	38		Plan
1173	67			Coupe
1174	154	38		Coupe
1175	154	38		Coupe
1176	154	38		Coupe
1177	155	38		Coupe
1178	157		1381	Plan Iso 106
1179	157		1381	Plan Iso 106
1180	157		1381	Plan Iso 106
1181	157		1381	Plan Iso 106
1182	157		1381	Plan Iso 106
1183	151	42		Coupe
1184	151	42		Coupe
1185	151	42		Coupe
1186	151	42		Coupe
1187	151	42		Coupe
1188	151	42		Coupe
1189	157		1381	Isos 107 et 108
1190	157		1381	Isos 107 et 108
1191	148	42		Plan
1192	148	42		Plan
1193	148	42		Plan
1194	157		1381	Zénithale, Isos 110 et 111
1195	157		1381	Zénithale, Isos 110 et 111
1196	157		1381	Coupe
1197	157		1391	Zénithale
1198	157			Zénithale
1199	151, 105	42		Coupe
1200	151, 105	42		Coupe
1201	155	44		Coupe
1202	155	44		Coupe
1203	155	44		Plan

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1204	109, 110, 111			Zénithale
1205	109, 110, 111			Zénithale
1206		45		Zénithale
1207				puisatierà l'ouvrage
1208				puisatierà l'ouvrage
1209				puisatierà l'ouvrage
1210				puisatierà l'ouvrage
1211	167			Coupe
1212	167			Coupe
1213	167			Zénithale
1214	129			Coupe
1215	129			Coupe
1216	165	45		Zénithale
1217	165	45		Plan
1218	165	45		Plan
1219	77			Zénithale
1220	77			Zénithale
1221	77			Zénithale
1222	77			Plan
1223	77			Plan
1224	108			Coupe
1225	108			Coupe
1226	108			Coupe
1227	109			Coupe
1228	109			Coupe
1229	108, 109			Plan et coupe
1230	108, 110			Plan et coupe
1231	122			Iso 116
1232	122			Iso 116
1233				Second décapage zone nord est
1234	170			Plan et coupe
1235	168		1422	Zénithale
1236	168		1422	Zénithale
1237		47		Coupe
1238		47		Coupe
1239		47		Coupe
1240	171			Zénithale
1241	171			Coupe
1242	149, 172			Plan
1243	149, 173			Plan
1244	149, 174			Plan
1245	149, 175			Plan
1246	175			Zénithale
1247	175			Plan
1248	155			Coupe
1249	155			Coupe

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1250	155			Coupe
1251	178, 180			Coupe
1252	178, 180			Coupe
1253	177			Zénithale
1254	177			Coupe
1255		29		Zénithale
1256		29		Zénithale
1257		29		Zénithale
1258		29		Zénithale
1259		29		Zénithale
1260				Relevé zénithale du chantier
1261				Relevé zénithale du chantier
1262				Relevé zénithale du chantier
1263				Relevé zénithale du chantier
1264				Relevé zénithale du chantier
1265				Relevé zénithale du chantier
1266				Relevé zénithale du chantier
1267				Relevé zénithale du chantier
1268				Relevé zénithale du chantier
1269				Relevé zénithale du chantier
1270				Relevé zénithale du chantier
1271				Relevé zénithale du chantier
1272				Relevé zénithale du chantier
1273				Relevé zénithale du chantier
1274				Relevé zénithale du chantier
1275				Relevé zénithale du chantier
1276				Relevé zénithale du chantier
1277				Relevé zénithale du chantier
1278				Relevé zénithale du chantier
1279				Relevé zénithale du chantier
1280				Relevé zénithale du chantier
1281				Relevé zénithale du chantier
1282				Relevé zénithale du chantier
1283				Relevé zénithale du chantier
1284				Relevé zénithale du chantier
1285				Relevé zénithale du chantier
1286				Relevé zénithale du chantier
1287				Relevé zénithale du chantier
1288				Relevé zénithale du chantier
1289				Relevé zénithale du chantier
1290				Relevé zénithale du chantier
1291				Relevé zénithale du chantier
1292				Relevé zénithale du chantier
1293				Relevé zénithale du chantier
1294				Relevé zénithale du chantier
1295				Relevé zénithale du chantier
1296				Relevé zénithale du chantier
1297				Relevé zénithale du chantier
1298				Relevé zénithale du chantier
1299				Relevé zénithale du chantier

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1300				Relevé zénithale du chantier
1301				Relevé zénithale du chantier
1302				Relevé zénithale du chantier
1303				Relevé zénithale du chantier
1304				Relevé zénithale du chantier
1305				Relevé zénithale du chantier
1306				Relevé zénithale du chantier
1307				Relevé zénithale du chantier
1308				Relevé zénithale du chantier
1309				Relevé zénithale du chantier
1310				Relevé zénithale du chantier
1311				Relevé zénithale du chantier
1312				Relevé zénithale du chantier
1313				Relevé zénithale du chantier
1314				Relevé zénithale du chantier
1315				Relevé zénithale du chantier
1316				Relevé zénithale du chantier
1317				Relevé zénithale du chantier
1318				Relevé zénithale du chantier
1319				Relevé zénithale du chantier
1320				Relevé zénithale du chantier
1321				Relevé zénithale du chantier
1322				Relevé zénithale du chantier
1323				Relevé zénithale du chantier
1324				Relevé zénithale du chantier
1325				Relevé zénithale du chantier
1326				Relevé zénithale du chantier
1327				Relevé zénithale du chantier
1328				Relevé zénithale du chantier
1329				Relevé zénithale du chantier
1330				Relevé zénithale du chantier
1331				Relevé zénithale du chantier
1332				Relevé zénithale du chantier
1333				Relevé zénithale du chantier
1334				Relevé zénithale du chantier
1335				Relevé zénithale du chantier
1336				Relevé zénithale du chantier
1337				Relevé zénithale du chantier
1338				Relevé zénithale du chantier
1339				Relevé zénithale du chantier
1340				Relevé zénithale du chantier
1341				Relevé zénithale du chantier
1342				Relevé zénithale du chantier
1343				Relevé zénithale du chantier
1344				Relevé zénithale du chantier
1345				Relevé zénithale du chantier
1346				Relevé zénithale du chantier
1347				Relevé zénithale du chantier
1348				Relevé zénithale du chantier
1349				Relevé zénithale du chantier
1350				Relevé zénithale du chantier
1351				Relevé zénithale du chantier

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1352				Relevé zénithale du chantier
1353				Relevé zénithale du chantier
1354				Relevé zénithale du chantier
1355				Relevé zénithale du chantier
1356				Relevé zénithale du chantier
1357				Relevé zénithale du chantier
1358				Relevé zénithale du chantier
1359				Relevé zénithale du chantier
1360				Relevé zénithale du chantier
1361				Relevé zénithale du chantier
1362				Relevé zénithale du chantier
1363				Relevé zénithale du chantier
1364				Relevé zénithale du chantier
1365				Relevé zénithale du chantier
1366				Relevé zénithale du chantier
1367				Relevé zénithale du chantier
1368				Relevé zénithale du chantier
1369				Relevé zénithale du chantier
1370				Relevé zénithale du chantier
1371				Relevé zénithale du chantier
1372				Relevé zénithale du chantier
1373				Relevé zénithale du chantier
1374				Relevé zénithale du chantier
1375				Relevé zénithale du chantier
1376				Relevé zénithale du chantier
1377				Relevé zénithale du chantier
1378				Relevé zénithale du chantier
1379				Relevé zénithale du chantier
1380				Relevé zénithale du chantier
1381				Relevé zénithale du chantier
1382				Relevé zénithale du chantier
1383				Relevé zénithale du chantier
1384				Relevé zénithale du chantier
1385				Relevé zénithale du chantier
1386				Relevé zénithale du chantier
1387				Relevé zénithale du chantier
1388				Relevé zénithale du chantier
1389				Relevé zénithale du chantier
1390				Relevé zénithale du chantier
1391				Relevé zénithale du chantier
1392				Relevé zénithale du chantier
1393				Relevé zénithale du chantier
1394				Relevé zénithale du chantier
1395				Relevé zénithale du chantier
1396				Relevé zénithale du chantier
1397				Relevé zénithale du chantier
1398				Relevé zénithale du chantier
1399				Relevé zénithale du chantier
1400				Relevé zénithale du chantier
1401				Relevé zénithale du chantier
1402				Relevé zénithale du chantier
1403				Relevé zénithale du chantier

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1404				Relevé zénithale du chantier
1405				Relevé zénithale du chantier
1406				Relevé zénithale du chantier
1407				Relevé zénithale du chantier
1408				Relevé zénithale du chantier
1409				Relevé zénithale du chantier
1410				Relevé zénithale du chantier
1411				Relevé zénithale du chantier
1412				Relevé zénithale du chantier
1413				Relevé zénithale du chantier
1414				Relevé zénithale du chantier
1415				Relevé zénithale du chantier
1416				Relevé zénithale du chantier
1417				Relevé zénithale du chantier
1418				Relevé zénithale du chantier
1419				Relevé zénithale du chantier
1420				Relevé zénithale du chantier
1421				Relevé zénithale du chantier
1422				Relevé zénithale du chantier
1423				Relevé zénithale du chantier
1424				Relevé zénithale du chantier
1425				Relevé zénithale du chantier
1426				Relevé zénithale du chantier
1427				Relevé zénithale du chantier
1428				Relevé zénithale du chantier
1429				Relevé zénithale du chantier
1430				Relevé zénithale du chantier
1431				Relevé zénithale du chantier
1432				Relevé zénithale du chantier
1433				Relevé zénithale du chantier
1434				Relevé zénithale du chantier
1435				Relevé zénithale du chantier
1436				Relevé zénithale du chantier
1437				Relevé zénithale du chantier
1438				Relevé zénithale du chantier
1439				Relevé zénithale du chantier
1440				Relevé zénithale du chantier
1441				Relevé zénithale du chantier
1442				Relevé zénithale du chantier
1443				Relevé zénithale du chantier
1444				Relevé zénithale du chantier
1445				Relevé zénithale du chantier
1446				Relevé zénithale du chantier
1447				Relevé zénithale du chantier
1448				Relevé zénithale du chantier
1449				Relevé zénithale du chantier
1450				Relevé zénithale du chantier
1451				Relevé zénithale du chantier
1452				Relevé zénithale du chantier
1453				Relevé zénithale du chantier
1454				Relevé zénithale du chantier
1455				Relevé zénithale du chantier

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1456				Relevé zénithale du chantier
1457				Relevé zénithale du chantier
1458				Relevé zénithale du chantier
1459				Relevé zénithale du chantier
1460				Relevé zénithale du chantier
1461				Relevé zénithale du chantier
1462				Relevé zénithale du chantier
1463				Relevé zénithale du chantier
1464				Relevé zénithale du chantier
1465				Relevé zénithale du chantier
1466				Relevé zénithale du chantier
1467				Relevé zénithale du chantier
1468				Relevé zénithale du chantier
1469				Relevé zénithale du chantier
1470				Relevé zénithale du chantier
1471				Relevé zénithale du chantier
1472				Relevé zénithale du chantier
1473				Relevé zénithale du chantier
1474				Relevé zénithale du chantier
1475				Relevé zénithale du chantier
1476				Relevé zénithale du chantier
1477				Relevé zénithale du chantier
1478				Relevé zénithale du chantier
1479				Relevé zénithale du chantier
1480				Relevé zénithale du chantier
1481				Relevé zénithale du chantier
1482				Relevé zénithale du chantier
1483				Relevé zénithale du chantier
1484				Relevé zénithale du chantier
1485				Relevé zénithale du chantier
1486				Relevé zénithale du chantier
1487				Relevé zénithale du chantier
1488				Relevé zénithale du chantier
1489				Relevé zénithale du chantier
1490				Relevé zénithale du chantier
1491				Relevé zénithale du chantier
1492				Relevé zénithale du chantier
1493				Relevé zénithale du chantier
1494				Relevé zénithale du chantier
1495				Relevé zénithale du chantier
1496				Relevé zénithale du chantier
1497				Relevé zénithale du chantier
1498				Relevé zénithale du chantier
1499				Relevé zénithale du chantier
1500				Relevé zénithale du chantier
1501				Relevé zénithale du chantier
1502				Relevé zénithale du chantier
1503				Relevé zénithale du chantier
1504				Relevé zénithale du chantier
1505				Relevé zénithale du chantier
1506				Relevé zénithale du chantier
1507				Relevé zénithale du chantier

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1508				Relevé zénithale du chantier
1509				Relevé zénithale du chantier
1510				Relevé zénithale du chantier
1511				Relevé zénithale du chantier
1512				Relevé zénithale du chantier
1513				Relevé zénithale du chantier
1514				Relevé zénithale du chantier
1515				Relevé zénithale du chantier
1516				Relevé zénithale du chantier
1517				Relevé zénithale du chantier
1518				Relevé zénithale du chantier
1519				Relevé zénithale du chantier
1520				Relevé zénithale du chantier
1521				Relevé zénithale du chantier
1522				Relevé zénithale du chantier
1523				Relevé zénithale du chantier
1524				Relevé zénithale du chantier
1525				Relevé zénithale du chantier
1526				Relevé zénithale du chantier
1527				Relevé zénithale du chantier
1528				Relevé zénithale du chantier
1529				Relevé zénithale du chantier
1530				Relevé zénithale du chantier
1531				Relevé zénithale du chantier
1532				Relevé zénithale du chantier
1533				Relevé zénithale du chantier
1534				Relevé zénithale du chantier
1535				Relevé zénithale du chantier
1536				Relevé zénithale du chantier
1537				Relevé zénithale du chantier
1538				Relevé zénithale du chantier
1539				Relevé zénithale du chantier
1540				Relevé zénithale du chantier
1541				Relevé zénithale du chantier
1542				Relevé zénithale du chantier
1543				Relevé zénithale du chantier
1544				Relevé zénithale du chantier
1545				Relevé zénithale du chantier
1546				Relevé zénithale du chantier
1547				Relevé zénithale du chantier
1548				Relevé zénithale du chantier
1549				Relevé zénithale du chantier
1550				Relevé zénithale du chantier
1551				Relevé zénithale du chantier
1552	62			Relevé zénithale
1553	62			Relevé zénithale
1554	62			Relevé zénithale
1555	62			Relevé zénithale
1556	62			Relevé zénithale
1557	62			Relevé zénithale
1558	62			Relevé zénithale
1559	62			Relevé zénithale

Photo n°	UE	Sd	US	Description
1560	62			Relevé zénithale
1561	62			Relevé zénithale
1562	62			Relevé zénithale
1563	62			Relevé zénithale
1564	62			Relevé zénithale
1565	62			Relevé zénithale
1566	62			Relevé zénithale
1567	50			Vue générale de l'UE 50
1568				Vue générale du chantier vers le sud
1569				Vue générale du chantier vers l' est
1570				Vue générale du chantier vers le nord est
1571				Vue générale du chantier
1572				Vue générale du chantier
1573				Vue générale du chantier
1574				Vue générale du chantier
1575				Vue générale du chantier
1576				Vue générale du chantier
1577				Vue générale du chantier
1578				Vue générale du chantier
1579				Vue générale du chantier
1580				Vue générale du chantier
1581				Vue des sondages 23 et24
1582				Vue des sondages 23 et25
1583				Vue générale du chantier
1584				Vue générale du chantier
1585				Vue générale du chantier
1586				Vue générale du chantier
1587				Vue générale du chantier
1588				Vue générale du chantier
1589				Vue générale du chantier
1590				Vue générale du chantier
1591				Vue générale du chantier
1592				Vue générale du chantier partie est
1593				Nacelle
1594				Nacelle
1595				Sondage géologique
1596				Vue des parcelles au sud du chantier

Inventaire des documents numériques

Dossier St Marcel Les Courattes rapport

Dossier Section 1

Fichier « arrêté de désignation » (.pdf)
Fichier « arrêté de prescription » (.pdf)
Fichier « arrêté d'autorisation » (.pdf)
Fichier « arrêté autorisation de détecteur » (.pdf)
Fichier « fiche signalétique » (.doc)
Fichier « intervenants » (.doc)
Fichier « page de garde_de titre_notice scientifique » (.doc)
Fichier « PSI Saint-Marcel, F106990 » (.pdf)
Fichier « thésaurus »

Dossier Section 2

Dossier Figures
Fichiers 001 à 071
Dossier Clichés rapport
Fichiers 001 à 090 (.jpg)
Fichier Texte final (.doc)
Fichier Légendes Photographies
Fichier Table des figures.

Dossier Section 3

Dossier inventaire rapport
Fichier « Inventaire US » (.xls)
Fichier « Inventaire faits » (.xls)
Fichier » Inventaire mobilier » (.xls)
Fichier « Inventaire de la documentation graphique » (.xls)
Fichier « Inventaire photo » (.xls)
Fichier « Inventaire archive numérique » (.doc)
Fichier «Inventaire prélèvements»(.xls)
Dossier Annexes
Dossier Annexe 1
-Dossier « céramique Proto »
-Dossier « céramique antique »
-Dossier « céramique médiévale et moderne »
Dossier Annexe 2
« Dossier archéozoologie »
Dossier Annexe 3
Dossier « petit mobilier »
Dossier Annexe 4
Dossier « étude anthropologique »
Dossier Annexe 5
Dossier « étude des mortiers »
Dossier Annexe 6
Dossier « analyses C14 »
Dossier Annexe 7
Dossier « paléo-métallurgie »
Dossier Annexe 8
Dossier « étude des blocs architectoniques »

Dossier Photo _Retouchées_et_renommées

Fichiers de 001 à 1597 (.jpg)

Dossier base de données gestionnaire

Fichier Archives (.fp5)
Fichier Conservation (.fp5)
Fichier Mobilier (.fp5)
Fichier Opération (.fp5)

Dossier Base_de_données

Fichier MLP (.mdb)

Dossier SIG

Dossier minutes

Dossier scans_minutes_Brutes min001 à 70
Dossier Mise_au_Net_AI min001 à 70

Inventaire de la documentation écrite

Néant

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie
La Tène
Antquité

Sujets et thèmes
Occupations
périphériques
urbaines
Voirie
Culte
Funéraire

Mobilier
Céramique
Faune
Petit mobilier
Blocs
architectoniques

Le site d'*Argentomagus*, à Saint-Marcel (Indre), a fait l'objet de nombreuses interventions archéologiques programmées ou préventives, mais le plateau des « Courates » au nord-est des « Mersans » reste méconnu. Fin 2013, R. De Filippo a réalisé un diagnostic rue des Courates sur la parcelle cadastrée AV 200, préalablement à la construction d'une maison individuelle. En 2014, la fouille a été réalisée sur l'ensemble de la surface (1700 m²). Cette opération a permis de livrer des informations inédites pour l'agglomération secondaire, mais également d'aborder différents thèmes, portant notamment sur les questions religieuses et funéraires. La première occupation correspond à cinq sépultures en position accroupie et organisées en deux groupes : quatre d'elles sont placées sur un même axe à distance régulière, et la cinquième est située plus au nord et paraît plus isolée (phase 1). Ces vestiges peuvent constituer les plus anciens témoignages de l'origine de l'agglomération antique (entre le milieu du IV^{e} s et le premier tiers du II^{e} s. av J.-C.). Quelques fossés sont également attribués à La Tène finale (phase 2).

À partir de la fin du I^{er} s. av. J.-C. et jusqu'au milieu du I^{er}s. ap. J.- C., deux niveaux de circulation successifs sont attestés (phases 3 et 4), mais aucun aménagement n'a été découvert de part et d'autre : la ville gallo-romaine ne semble pas encore déborder sur sa marge nord. Mais dès la seconde moitié de ce siècle, un bâtiment monumental, doté d'un portique, est construit (phase 5). Il ressemble fortement à deux des constructions découvertes aux Mersans, mais sa fonction reste hypothétique. À la fin du I^{er} ou au début du II^{e} s, des édicules à vocation religieuse prennent place dans l'enceinte du précédent bâtiment (phase 6). Suite à un rituel d'abandon, ces petites constructions laissent la place à un temple vers le milieu du III^{e} s. (phase 7). Ce site constitue une nouvelle occurrence dans le répertoire déjà bien fourni des édifices cultuels d'*Argentomagus*. Presque toutes les maçonneries antiques ont été récupérées à la fin du Bas-Empire ou au début du haut Moyen Âge (phase 8). Hormis cette récupération, aucune occupation réelle n'est attestée pour les périodes médiévales. Enfin une série de plots maçonnés et parallèles à la route actuelle, semble assez récente (phase 9).

Inrap Centre-Ile-de-France
Immeuble «Les Diamants»
41 rue Delizy, 93692 Pantin cedex
Tél. 01 41 83 75 30, centre-ile-de-france@inrap.fr
Centre Archéologique de Tours
148 avenue Maginot, 37100 Tours

www.inrap.fr